

Récit d'une vieille gare *jamais oubliée*

Victoriaville 2000



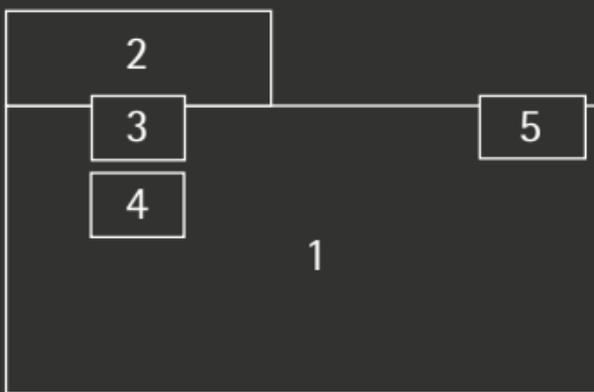


Récit d'une vieille gare
jamais oubliée
Victoriaville 2000

« Plutôt que de mettre l'accent sur l'exhaustivité et le souci du détail, j'ai opté pour une histoire racontée, d'où le *Récit d'une vieille gare jamais oubliée*. Espérons que la formule portera ses fruits et que chacun et chacune prendra plaisir à parcourir les pages qui suivent.

Pour notre part, – *notre* parce que ce livre est le résultat du labeur de toute une équipe et, plus précisément, de Nelson-Martin Dawson, professeur associé à l'Université de Sherbrooke, de Sylvie Savoie, chargée de cours à l'Université de Sherbrooke, de Michel Demers, étudiant à la maîtrise et de moi-même – pour notre part donc, nous en avons eu à le préparer. Sous le phrasé savoureux de Nelson vous retrouverez le propos de chacun et la volonté de tous de rendre l'histoire accessible. »

Claude Raymond



La gare sous différents angles

- 1 Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault
- 2 Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault
- 3 Fonds Bourret/Bédard
- 4 Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault
- 5 Ville de Victoriaville, fonds Georges-A. Laquerre

Pages de garde : La gare au début du siècle dernier.
Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault

Chez le même éditeur :

- ~ *Si Sainte-Victoire d'Arthabaska m'était contée, 1990*
- ~ *Dis-moi comment on a bâti mon pays. Monographie de Princeville et de Princeville Paroisse, 1997*
- ~ *Et ils bâtirent Saint-Médard de Warwick. Histoire de la communauté de foi de Warwick et de la municipalité du canton de Warwick, 1999*
- ~ *Portrait de famille. Entreprises et organismes de Victoriaville, 2000*
- ~ *De mémoire, 2000*

Récit d'une vieille gare jamais oubliée

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Récit d'une vieille gare jamais oubliée

Comprend des réf. bibliogr.

Suivi de : Portrait de famille.

ISBN 2-9801906-7-5 (série)

ISBN 2-9801906-4-0

1. Victoriaville (Québec) – Histoire. 2. Bois-Francs (Québec) – Histoire.

I. Raymond, Claude, 1950- .

FC2949.V52R42 2000 971.4'565 C00-940850-9

F1054.5.V52R42 2000

Équipe de recherche

Claude Raymond, directeur

Nelson-Martin Dawson

Sylvie Savoie

Michel Demers

Iconographie

Claude Raymond

Révision et correction

Isabelle Ferland

Annik Jutras

Conception graphique

Absolu communication marketing

Infographie

Nancy Angers

Impression

Impart Litho

Dépôt légal : 2^e trimestre 2000

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Éditeur

Éditions Claude Raymond

Claude Raymond

Nelson-Martin Dawson

Sylvie Savoie

Michel Demers

Récit d'une vieille gare jamais oubliée

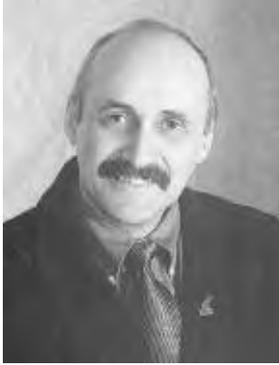


ÉDITIONS
claude
raymond

Pour la photo

N

e cherchez pas dans un anniversaire quelconque la raison de ce présent livre; il n'y a rien à trouver, ni cinquantenaire, ni centenaire, ni rien. Comment dire? J'ai tout simplement eu envie, pour faire image, de prendre notre photo comme d'autres, avant moi, l'avaient fait en 1910 et en 1913. Le projet était ambitieux: une trilogie composée d'un récit historique, d'un portrait de famille des organismes et des entreprises ainsi qu'un dernier livre dédié à la photographie. Ce n'était pas peu. N'empêche qu'il fallait bien que quelqu'un la fasse cette fameuse photo de nous en l'an 2000, alors voilà.



Je voulais aussi que le plus grand nombre se l'approprient: à quoi bon l'histoire quand personne ne s'en approche. Aussi, plutôt que de mettre l'accent sur l'exhaustivité et le souci du détail, j'ai opté pour une histoire racontée, d'où le *Récit d'une vieille gare jamais oubliée*. Espérons que la formule portera ses fruits et que chacun et chacune prendra plaisir à parcourir les pages qui suivent.

Pour notre part, nous – car ce livre est le résultat du labeur de toute une équipe et, plus précisément, de Sylvie Savoie, chargée de cours à l'Université de Sherbrooke, de Nelson-Martin Dawson, professeur associé à l'Université de Sherbrooke, de Michel Demers, étudiant à la maîtrise et de moi-même – nous, donc, nous en avons eu à le préparer. Sous le phrasé savoureux de Nelson, vous retrouverez le propos de chacun et la volonté de tous de rendre l'histoire accessible.

Bonne lecture

Claude Raymond

Directeur de publication

18 mars 2000

Remerciements



rien ni personne ne se développe pleinement à moins de se retrouver en terre fertile. Il en est ainsi des livres et de celui-ci en particulier qui doit d'être là à nombre de gens. Vous nous permettez de vous les présenter :

Patrimoine Silvi franc

Denis Babineau, président

Richard Lacoursière, vice-président

Diane Houle, secrétaire

Johanne Talbot, trésorière

Isabelle Ferland, administratrice

Archiviste à la Ville de Victoriaville

Isabelle Ferland

Contribution technique

Guy Aubert, Thiro

Michel Bourret

Gaétan Brochu

Sylvie Filiatrault

Jeannette Filion Raymond

Madeleine Foucault

Journal *La Nouvelle*

Hélène Labrecque

Georges-A. Laquerre

Claude Ouellet

Gil Raymond

Support financier

Ville de Victoriaville

François Bourgeois

Buropro, Jean Saint-Arnaud

À toutes ces personnes, comme à toutes celles qui ont accepté d'ouvrir leur album de famille pour notre recherche de photos

MERCI

Abréviations

AAQ	Archives de l'archevêché de Québec
ACND	Archives de la congrégation de Notre-Dame de Montréal
ACSBF	Archives de la Commission scolaire des Bois-Francis
AEN	Archives de l'évêché de Nicolet
AETR	Archives de l'évêché de Trois-Rivières
AMRC	Archives de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska
AMV	Archives municipales de Victoriaville
ANC	Archives nationales du Canada
ANQ-Q	Archives nationales du Québec à Québec
ANQ-TR	Archives nationales du Québec à Trois-Rivières
AP	Archives paroissiales
ASBF	<i>Aux sources des Bois-Francis</i>
ASHRA	Archives de la Société d'histoire de la région d'Arthabaska
ASN	Archives du séminaire de Nicolet
CSA	Commission scolaire d'Arthabaska (Arthabaskaville)
CSV	Commission scolaire de Victoriaville
PUL	Presses de l'Université Laval
PV	Procès-verbaux
SHW	Société d'histoire de Warwick

Arthabaska



Ville de Victoriaville, Fonds Alcide Fleury

Rue du Palais de justice au début des années 1900.

Victoriaville



Archives des Frères du Sacré-Coeur, J.O. Dubuc photographie

Rue de la Fabrique au début des années 1900.

Sainte-Victoire



Collection Thérèse Garand-Grouard

Le ruisseau à la truite, aux Pointes, devant le chalet des Fournier.

P r o l o g u e

Au commencement étaient de l'herbe, des arbres, une rivière. Peu d'herbe, mais beaucoup d'arbres; des corps élancés, plusieurs fois centenaires. Peu d'herbe, mais une rivière; deux bras découpés, serpentant de saines terres. Des Indiens à la peau cuivrée poussaient, parfois, leur canot jusque dans ces contrées bercées par le rythme d'une faune régnant en maître. Aux cris des bêtes répondait le bruissement des feuilles; filet de voix amplifié par la multitude du chœur : les feuillus dominaient la forêt des Bois-Francs.

Plus tard, d'autres hommes, des Blancs, plus barbus, arrivèrent. Puis des femmes. Et des enfants, des petits, des grands. Ils ajoutèrent leurs voix à celles des Indiens. La voix forte et puissante des uns enterra celle des autres. Puis les Indiens cessèrent peu à peu de venir taquiner la faune des forêts sylvifranches.

Le bruissement des feuilles se fit plus discret. Les centenaires du coin avaient toutes les raisons, soudain, de taire leurs instruments à vent. Aux bois des feuillus faisaient concurrence les percussions des barbus. Dans les hauts bois des Bois-Francs, le fer des haches tailladait les troncs. Les voix du chœur cassaient les unes après les autres. À la barbe des Blancs, les arbres se faisaient un point d'honneur de lancer, dans un ultime point d'orgue, leur note finale

du grand fracas. Malgré leur âge vénérable, les corps de bois jonchèrent le sol. Un sol surpris lui aussi de voir face à face un soleil qu'il n'avait jamais vu qu'entre les branches.

Par solidarité ou par crainte, les bêtes abandonnèrent elles aussi peu à peu les ombres des forêts qu'elles avaient jusque-là habitées. C'est que l'homme blanc ne s'amena pas qu'avec sa hache, il débarqua bientôt avec sa vache, son clos et sa basse-cour. Le glapissement du renard céda devant le clapisement du lapin. Le grognement de l'ours se muta en grognement de porc. Au brame du chevreuil fit écho le braiment de l'âne. Au hurlement du loup répondit celui du chien. Quand se tut le brame de l'original résonnèrent le bêlement du mouton et le hennissement du cheval.

Quand ils cessèrent de chanter, les arbres, morts, se mirent à danser. En set carré, les corps des grands arbres couchés au sol s'empilèrent les uns sur les autres et s'élevèrent, moins majestueux mais aussi fiers qu'avant, en cabanes de bois rond. Tous les érables de la rivière Bulstrode, tous les érables se rappellent... Les Blancs fringants n'étaient pas regardants sur la fatigue. La forêt de hêtres et de chênes, d'ormes et de frênes fit bientôt place aux

champs. Les cabanes en bois rond s'égayèrent de cris et de rires d'enfants, de plus en plus nombreux.

Un air nouveau se fit alors entendre dans les champs fraîchement ensemencés et sous la « voûte » de cette chapelle en plein air. Ces sons importés d'Europe sentaient encore l'encens des cathédrales. Était venu le temps des *kyrie* et des *Ave*. Rarement au début, à peine quelques fois par année, mais de plus en plus souvent par la suite, les voix des hommes blancs, de leurs épouses et de leurs enfants s'unissaient à celle de l'homme à soutane dans des chants de profonde piété. Précédant de peu ces envolées sacramentaires devenues hebdomadaires, une voix d'airain marqua bientôt l'entrée de la voix religieuse venue de la vieille France, en passant par Québec et les rives du Saint-Laurent. Après les bois de la forêt, le bronze du clocher vint guider le pas des pionniers et ajouter son timbre dans le concert qui s'amplifiait.

Puis ce fut à mon tour, moi, la Gare, de vouloir me joindre aux voix de la civilisation sylvifranche. Enfin, pas tant ma voix que celle de mon inséparable compagnon qui, tel un homme de chantier, partait au loin pour travailler, me laissant seule à m'ennuyer. Mon compagnon arrivait et repartait toujours dans un train d'enfer. Il ne se déplaçait jamais sans crier gare. Pour bien faire connaître à la ronde qu'il était de retour ou qu'il était sur un nouveau départ, il lançait son rugissement, qui glaçait le mugissement des vaches, enterrait la musique des barbus et arrêtait même, pour quelques instants, le chant de l'homme à soutane et de ses suivants. Enfant du pays, mon compagnon avait reçu comme surnom « le Grand Tronc », expression qui rappelait bien les premiers êtres de musique et de danse de la région, qui avaient sacrifié leur corps de bois pour laisser naître une vie de chair. C'est dans son va-et-vient continu entre la capitale et la métropole que le Grand Tronc me fit la cour. Je lui offris la mienne comme halte où se reposer. Appréciant mes charmes, il négocia en haut lieu pour me donner un patrimoine digne de mes services : le domaine qui s'étirait entre les bras de la Nicolet et de la Bulstrode serait mien. En m'élevant au temple du fer, on me titra à l'anglaise d'un respectable nom : Arthabaska Station.



Collection Musée du Québec

Le bûcheron canadien, Robert Wickenden.



Symphonie d'hiver, *Frédéric S. Coburn*.

Le Grand Tronc se donnait les allures d'un arbre de la liberté : il serait pour les habitants de la région un instrument d'émancipation économique. « À nous deux, me disait-il, nous ferons fleurir une communauté dynamique. » Mon compagnon du rail fit route vers la ville avec son projet tout frais. En partant, il m'a dit : « Tandis que tu veilleras patiemment sur elle, j'irai recruter de nouveaux défricheurs, des bâtisseurs, des entrepreneurs, des travailleurs, des promoteurs, même des procureurs et des coroners. »

J'aurais le bonheur de croiser de pieux monseigneurs, de réputés harangueurs, d'habiles maîtres du pinceau et de la couleur ainsi que d'intarissables politicalailleurs. Séduite par le projet, je me laissai entraîner par l'enthousiasme sifflant de mon compère. Et j'apportai mon âme, ma pierre et tous mes bruits pour bâtir un village qui n'a cessé de grandir. J'allais bientôt être reine dans mes nouvelles terres. Le Grand Tronc et moi unîmes nos destinées pendant

plus de cent ans, avant que la modernité ait raison de notre vieil âge.

Ensemble, nous avons vu se développer une communauté d'habitants née d'un petit noyau de pionniers. Autour de nous poussèrent les maisons, les manufactures, les églises, les écoles. La communauté s'organisa autour de quelques chefs. Les maisons s'élevèrent de plus en plus hautes. Les manufactures s'étendirent de plus en plus loin. Les églises s'agrandirent, se multiplièrent, et de bois devinrent de pierre. Les écoles, petites et dispersées, se concentrèrent en de complexes institutions. Plus elle croisait, plus la communauté se dotait d'outils pour répondre à des besoins renouvelés. Tous ces gens qui firent ce qui allait devenir le grand Victoriaville du nouveau millénaire et tous ces visiteurs de marque qui ont fait appel au Grand Tronc pour venir visiter notre région, je les ai vus aller et venir. Au commencement étaient de l'herbe, des arbres, une rivière; aujourd'hui sont des réminiscences, des légendes, des énigmes. Aujourd'hui, surtout, sont des souvenirs, vagues ou précis, joyeux ou douloureux; il m'est venu le goût de vous en livrer quelques-uns...

Chapitre I
... Et le vent m'a raconté



Retour des champs, *Marc-Aurèle de Foy Suzor-Coté.*

Je n'avais pas encore pris pied dans l'histoire des Bois-Francis lorsque celle-ci prit naissance. Ce que je vous dirai de ses débuts me vient essentiellement des confidences que l'on me fit par la suite. Je vous l'avoue humblement, je sais peu de choses des premiers hommes à la peau tannée qui parcouraient ces régions au temps où les Blancs, Français et Britanniques, se disputaient encore la possession de ces immenses territoires boisés. J'en sais encore moins sur ce que fut mon domaine avant qu'ils ne se pointent avec leurs sermons, avec leurs canons de la messe et de la marine, bouches de la puissance de Dieu et de la puissance de feu. Mon ignorance s'explique : les descendants de ces premiers habitants ne nous fréquentèrent pas beaucoup, ni moi ni le Grand Tronc. Je n'ai donc pas eu l'occasion d'entendre leurs confidences et leurs souvenirs. Quant aux Canadiens qui vinrent par la suite, ils faisaient bien peu de cas de leurs prédécesseurs dans la région. Je n'ai pu tirer aucune histoire plausible de leurs racontars.

Un canton découpé

Ce que je sais de ces Indiens à la peau cuivrée, je le dois à une jeune femme fort instruite qui me tint compagnie un soir d'hiver, peu avant ma retraite. Venue de Québec, elle fit escale quelques heures

chez moi, retenue par une tempête qui empêchait le Grand Tronc de reprendre son chemin. Cette jeune femme, qui avait fait de longues études à l'université, m'expliqua que ces premiers habitants appartenaient à la famille indienne qu'on appelle les Abénaquis, peuples du soleil levant, originaires des rivières serpentant les montagnes du Vermont et du Maine. Des conflits avec leurs voisins mohawks et britanniques eurent tôt fait de les décimer et de chasser les survivants de leurs territoires traditionnels. Recueillis par les Français qu'ils avaient secondés dans leurs guerres, les peuples abénaquis, du moins ce qu'il en restait, apprivoisèrent alors peu à peu leur nouvel espace dans les Bois-Francis.

L'intérêt des Abénaquis pour les ressources fauniques qui se tapissaient dans cette forêt de feuillus fut de courte durée. Ces Indiens commençaient à peine à se familiariser avec les ombres sylvifranches qu'à nouveau les Britanniques allaient leur en ravir la jouissance. S'étant rendus maîtres de l'ensemble des terres et des forêts du nord de l'Amérique, les sujets de Sa Majesté de Londres entendaient donner une nouvelle vocation à ces lieux de colonisation.

Ces terres, sur lesquelles j'allais bientôt veiller, prirent soudain une nouvelle importance. Pour de complexes raisons politiques, que je laisserai à d'autres le soin de vous expliquer, cette région

peuplée d'ormes, de hêtres, d'érables et de noyers fut divisée en différents cantons. Par de savantes méthodes, on divisa le territoire en zones carrées de neuf milles de front sur douze milles de profondeur, à partir des rivières navigables¹.

Mes terres étant arrosées par les rivières Bulstrode et Nicolet, lesquelles n'étaient pas navigables, elles ne se découpèrent pas selon ces belles figures rectangulaires avec rivière pour façade. Mais encore, l'absence de voies fluviales de pénétration explique la négligence qu'on entretint à leur égard. Enfermées au milieu d'une forêt difficilement accessible, elles furent tardivement arpentées. Ce ne fut qu'à l'été 1795, me raconta un jour un voyageur en transit, que les arpenteurs du gouvernement britannique foulèrent le sol de mon futur domaine. Derrière les terres découpées dans le canton de Somerset, de mille en mille, ils posèrent les bornes de la ligne qui séparerait le canton d'Arthabaska des townships voisins². Si la ligne était tirée, le territoire n'était pas pour autant arpenté, car aucun spéculateur ne s'était encore manifesté.

Ce ne fut qu'en octobre suivant qu'un certain John Gregory, marchand et trafiquant de fourrures, adressa sa pétition au gouverneur pour ces terres qui n'étaient pas encore cartographiées ni délimitées,

enclavées derrière les cantons déjà formés³. Ce retard tenait du fait que cette zone servait en quelque sorte d'articulation entre le découpage des cantons le long des rivières navigables dans la région de Québec (la Chaudière, la Bécancour) et celui opéré dans la région de la Saint-François et du lac Memphrémagog. À la jonction des deux alignements, l'un dans un axe horizontal, l'autre dans une diagonale sud-est/nord-ouest, les cantons de ce qui allait devenir les Bois-Francis seraient forcément de formes quelque peu altérées.



Royal Ontario Museum, 949.41.43

1 En l'absence de telles rivières, les cantons étaient adossés à ceux déjà découpés et prenaient une figure carrée mesurant dix milles de longueur sur dix milles de largeur.
 2 ANC, NMC 19186 : William Vondel-Veldon, *A sketch of a tract of vacant land, on the plan lately compiled by Mr. Samuel Gale, between the Rivers St. Francis, and Chaudiere, on the South side of the river Saint Lawrence, with a scheme for dividing that tract into Diagrams containing each, as near as the irregularity of the figure will admit, 64 000 square acres, Québec, 10 septembre 1795.*
 3 Samuel Gale et Jean-Baptiste Duberger, *Plan of part of the Province of Lower Canada containing the country from the River Montmorency near Quebec upwards as far as any surveys have hitherto made, that is to St. Regis on the River St. Lawrence, and to the Township of Buckingham on the River Ottawa, compiled in the Surveyor General's Office in the latter part of the year 1794 & early part of the year 1795, by Messrs Samuel Gale & John B. Duberger, from the undermentioned materials.* Cette carte a été publiée dans Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1791-1818*, Ottawa, Taché, 1915.

L'aspect triangulaire du township d'Arthabaska, qui constitue la plus grande partie de mon domaine, indique déjà que ce canton n'était que le résidu de ses voisins, taillés rectangulaires sur la Bécancour et la Saint-François. Outre la question esthétique, cette entorse à la norme créait des étendues hétéroclites. Ces townships déformés exigeaient une application différente des règles d'attribution, qui déterminaient le nombre et l'emplacement des lots devant être réservés à la Couronne et au clergé⁴.

Pourtant, ce fut un problème d'une autre envergure qui ralentit l'arpentage des terres des Bois-Francis. Le fautif : le lac Mégantic. Enfin, pas le lac lui-même mais les mauvaises coordonnées géographiques que lui avaient attribuées les cartographes. Si le lac Mégantic était plus éloigné que prévu du lac Memphrémagog, la zone à découper serait plus large; s'il était plus rapproché, cette zone se rétrécirait. Or, les Bois-Francis se situaient précisément à cheval sur cette zone d'articulation entre les deux sections cantonales. La délimitation et l'arpentage de ces terres ne pouvaient donc être réalisés avant

que ne fût levée l'incohérence de ces données géodésiques.

Mon domaine ne s'étendit que sur une portion du petit canton triangulaire nommé Arthabaska⁵; une grande partie, en fait, cédant quelques rangs du sommet à ma voisine de Princeville. Quelques emprunts dans les rangs et les lots des cantons voisins, entre autres à Bulstrode, Warwick, Stanfold et Chester, me constituèrent, finalement, un domaine assez confortable. Les premiers à convoiter ce qui allait devenir mon domaine furent des Britanniques, il va sans dire, puisque c'était pour eux que les autorités coloniales avaient fait arpenter toutes ces terres et découper tous ces cantons. Les Canadiens, eux, étaient pour lors confinés sur les terres courant le long des rives du Saint-Laurent, fleuve

majestueux dont le Grand Tronc m'a si souvent vanté les beautés.

La Compagnie du Nord-Ouest et les Bois-Francis

Le premier à s'intéresser à ces terres enclavées fut ce John Gregory, un des principaux associés dans la Compagnie du Nord-Ouest, dont l'activité première consistait dans le commerce des fourrures en provenance des lointaines Prairies, jusqu'alors seulement traversées par les canots et non par les compagnons du Grand Tronc. Il ne semble pas que Gregory ait eu par lui-même l'idée d'investir dans les terres des Bois-Francis. Ce fut tout l'arrière-pays de la Bécancour qui, tout à coup, intéressa en bloc les associés de la Compagnie du Nord-Ouest. Le 21 septembre 1795, à Montréal, Joseph Frobisher, Simon McTavish, William McGillivray, Nicholas Montour et Isaac Todd, tous de la bourgeoisie du castor, déposèrent chacun une pétition pour l'obtention de l'un et l'autre des cantons de la région. Le 18 octobre suivant, le beau-père de Frobisher, Jean-Baptiste Jobert, formulait lui aussi une requête pour l'obtention d'une partie de canton dans cette même région⁶. Enfin, quelques jours plus tard, soit le 22 octobre 1795, Gregory sollicitait le canton devant être formé dans le résidu des townships à accès fluvial⁷.

Bien que la pétition de Gregory fut déposée avec quelque retard par rapport à celles de ses compères, son intention de même que celle des autres marchands de la Compagnie du Nord-Ouest était déjà connue des autorités à Québec⁸. Sur sa carte signée du 10 septembre 1795, que je vis plusieurs années plus tard, l'arpenteur William Vondel-Veldon avait inscrit ces différentes revendications :

« ... prayed for by [sollicitée par] John Gregory, Athabaska; prayed for by Joseph Frobisher, to be called [désigné comme] Ireland; prayed for by



Plan du canton d'Arthabaska.

- Dans chaque canton, deux septièmes des lots répartis uniformément devaient être réservés à la Couronne et au clergé protestant. Sur la division des cantons, voir Jean-Marie Dubois *et al.*, *Les Cantons de l'Est. Aspects géographiques, politiques, socio-économiques et culturels*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 1989, p. 74-83.
- On notera, au passage, que le nom lui-même n'est jamais mentionné dans les premières pétitions de Gregory. Dans leurs registres, sous l'entrée au nom de Gregory, les commissaires aux terres notaient encore au début de 1796 : « Name of the township : nameless, South East of Somerset »; ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 3, p. 865 (microfilm n° C-2493). L'explication la plus plausible de l'origine du nom du canton provient du rapprochement entre ledit nom et le premier propriétaire de lots, John Gregory qui, à titre d'employé de la Compagnie du Nord-Ouest, avait comme territoire de traite la région de l'Athabaska, dans les provinces de l'Ouest. On notera que l'orthographe anglaise du nom omettait le « r », tandis que les francophones, dont l'arpenteur Bouchette en tout premier lieu, apposaient le « r »; d'où le glissement d'« Athabaska » à « Arthabaska ».
- ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 11, p. 3509 (microfilm n° C-2495) : Documents concernant les terres du Bas-Canada.
- ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 98, p. 48437-48438 (microfilm n° C-2530) : Pétition de John Gregory.
- Gregory s'intéressa tardivement à la spéculation sur les terres des Bois-Francis. La première fois qu'il apparaît dans les registres des concessions, le 12 décembre 1794, ce n'est qu'à titre d'associé dans une liste de 43 prête-noms confectionnée pour le spéculateur John Collins, leader du canton d'Hereford. La liste approuvée l'année suivante était fort différente, et le nom de Gregory n'y figurait plus. L'expérience lui avait fait comprendre qu'il valait mieux être leader de canton qu'associé. ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 63, p. 31525 et 31530 (microfilm n° C-2517).

W. McGillivray, [Inverness]; prayed for by J. B. Jobert, Halifax; prayed for by Nicholas Montour, to be called Wolfs Town; prayed for by Simon McTavish, to be called Garthby; prayed for by Isaac Todd, to be called Coleraine⁹. »

Gregory, spéculateur foncier

Dans sa première pétition, datée du 22 octobre 1795, pour la concession du canton d'Arthabaska, John Gregory décrivait approximativement le territoire convoité à partir des cantons déjà délimités. Lui et ses associés étaient :

[Traduction]

« ... désireux de devenir propriétaires d'une partie des terres non concédées par la Couronne, se proposant de s'y installer immédiatement, et comprenant qu'il y a une étendue voisine du canton sollicité par M. Montmollin, le requérant prie humblement que Votre Seigneurie trouve agréable d'ordonner à l'arpenteur général de dresser, pour votre requérant et ses associés, le plan du territoire suivant, qui doit être concédé en temps voulu en franc et commun soccage, à savoir une étendue commençant au coin sud-est du canton de Somerset réclamé par M. Montmollin et de là courant le long de la ligne marquant la limite sud-est de ce canton et du canton de Stanfold, à lui attenant du côté ouest, prolongé de trois milles le long de la limite nord-est de Bulstrode, de là tirant une ligne parallèle à la limite nord-est du canton de Kingsey jusqu'au croisement de la limite dans la même direction jusqu'au coin sud-est de Somerset, et de là jusqu'au premier point, d'une figure irrégulière en forme de pointe contenant environ 64 000 acres¹⁰. »

Dans sa demande, enregistrée par le Comité des terres de la Couronne une semaine plus tard, soit le 29 octobre 1795, Gregory restait tout aussi vague,

sollicitant un « résidu de terre » s'étirant à partir du coin sud-est du township de Somerset. Le territoire demandé était apparemment vacant, constatait le Comité, qui reçut favorablement la demande et en recommanda l'octroi au gouverneur. Conformément à la réglementation alors mise en vigueur par les Britanniques, une condition lui était toutefois imposée. Par la plume de Hugh Finlay, président du comité des terres, on rappela à Gregory le 6 novembre suivant :

[Traduction]

« Afin de prévenir qu'aucunes personnes rebelles à Sa Majesté et au Gouvernement ne viennent s'installer dans cette Province, le Comité ose de plus humblement recommander que le requérant soit requis de fournir aux Commissaires pour le dernier jour du mois de janvier prochain ou avant, une liste de ses associés et les plans de leur propriété, accompagnés d'une preuve de leurs caractères et probité qu'ils peuvent produire afin qu'il en soit rapporté à Votre Seigneurie par les commissaires, avant

qu'aucune patente ne puisse être accordée pour l'arpentage de l'étendue sollicitée, ceci conformément à l'article 35 de l'Instruction de Sa Majesté du 16 septembre 1791 adressée à Votre Excellence¹¹. »

Après nouvelle étude du cas, le Comité se ravisa et prolongea jusqu'au 1^{er} mai 1796 le délai imposé à Gregory pour la production de sa liste d'associés¹². Malgré cette extension, le leader du canton d'Arthabaska ne put produire à échéance la liste demandée par les autorités. Ce ne fut que le 22 mai 1797 qu'il déposa le document exigé. Était alors présentée une liste contenant les noms de 39 colons recrutés parmi des sujets qui avaient manqué de loyauté à Sa Majesté britannique, lors de la Révolution américaine, mais qui, révoltés par la nouvelle administration gouvernementale, qui les surtaxait, avaient compris qu'il valait mieux être un sujet de Sa Majesté qu'un citoyen américain. Ces 39 hommes à la loyauté retrouvée résidaient tous dans le Vermont, État américain où se rendraient bientôt les compagnons du Grand Tronc.

Première liste des associés proposés pour le canton d'Arthabaska par John Gregory (1797)¹³

David Blanchard	Robert Gifford	James Moore
Nathaniel Brown	Abraham Gilman	Livi Osgood
Joseph Burley	Solomon Gilman	John Peter
Benjamin Cate	Zebulan Gilmore	John Purkins
Joseph Cross	Asa Goss	John Reed
Ebenezer Dodge	Darben Heth	Henson Rogers
Nathaniel Dodge	John Heth	Benjamin Sainborn
Robert Dodge	Zeba Johnson	Simon Sainborn
Abraham Durgin	Reuben Kelzer	Charles Stephens
Aron Elmore	David Lyford	Clark Stevens
Joseph Fish	Fefield Lyford	Hinkley Stevens
Jacob Garland	Peter Lyford	Robert Waugh
John Garland	David Moore	John Whitch

9 ANC, NMC 19186 : William Vondel-Veldon, *A sketch of a tract of vacant land.*

10 ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 98, p. 48437-48438 (microfilm n° C-2530) : « That they are desirous of becoming proprietors of a tract of ungranted Crown Lands intending to have them immediately settled, and understanding there is a tract adjoining a Township prayed for by Mr Montmollin, the petitioner humbly prays that your Lordship may be pleased to order the surveyor general to lay out for your Excellency's Petitioner and his associates, the following tract to be granted to them in due course in free and common soccage beginning at the South Eastern corner of the Township of Somerset prayed for by Mr Montmollin and running thence along the extent of the South Eastern boundary of that Township and the Township of Stanfold adjoining it to the westward and continued three miles along the South Eastern boundary of Bulstrode; thence in a line parallel with the North Eastern boundary of the Township of Kingsey to intersect the North Western boundary of Tingwick thence along that boundary continuing in the same direction as far as the South Eastern corner of Somerset and thence to the first station an irregular figure like a Wedge containing about 64000 acres. »

11 ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 12, p. 4065 (microfilm n° C-2497) : Documents concernant les terres du Bas-Canada. Voir aussi microfilm n° C-2495, p. 3518, entrée n° 401 : « In order to prevent any persons disaffected to His Majesty & Government from becoming settlers in this Province, the Committee beg leave humbly further to recommend that the Petitioner be directed to furnish the Commissioners on or before the last day of January next, with a list of his associates and the plans of their abode together with both proof of their character and principles as he or they may be able to adduce to be reported to Your Lordship by the Commissioners, before any warrant be granted for surveying the tract prayed for in conformity to the 35th article of His Majesty's Instructions to your Excellency, of the 16 September 1791. »

12 ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 12, p. 4422 (microfilm n° C-2497).

13 ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 98, p. 48407-48408 (microfilm n° C-2530).

Gregory ne connaissait ni d'Ève ni d'Adam ces éventuels colons. La liste lui avait été fournie par une agence de recrutement, qui se spécialisait dans la production de documents conformes aux instructions du Comité : le nombre de 39 colons était respecté et des certificats plausibles quant à la qualité et à la réputation des recrues étaient émis. Au moins un d'entre eux, cependant, en l'occurrence Nathaniel Brown, semble avoir été un vrai candidat, puisqu'il vint effectivement s'établir sur mon domaine quelques années plus tard.

Je ne sais pas si ce fut par les bons soins du président Finlay que Gregory connut le nom du responsable de cette agence qui fonctionnait à Montréal. On m'a dit, cependant, que ce commissaire travaillait dans cette agence de recrutement de colons, laquelle offrait autant de prête-noms que de véritables postulants. On affirmait que Finlay était en effet en contact avec le groupe des bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest. Dans une lettre à son ami John Ruiter, Finlay écrivait le 30 octobre 1795, soit peu de temps après que les bourgeois du castor eurent déposé leur pétition :

« Je connais des citoyens de Montréal qui ont de l'argent et désirent grandement ouvrir quelques cantons voisins l'un de l'autre [...]. L'étendue de terrain que l'on a en vue n'est pas très éloignée de la rive sud du Saint-Laurent; elle se trouve en arrière des seigneuries de Lotbinière [et] de Gentilly [...] une partie n'est éloignée que de 20 milles de la rivière Saint-François. [...] Je remarque que vous pouvez me recommander un homme qui sera en mesure de recruter autant de colons que mes amis et moi-même pourrons le désirer. Vous me dites qu'avant de commencer cette besogne, il vous faudra connaître les noms des cantons, leur situation, et les noms des chefs de cantons. Quant aux noms des cantons ils ne sont pas encore connus, et la partie du pays que mes amis désirent coloniser n'a pas encore été explorée¹⁴. »

Comme l'exigeaient les instructions adressées au gouverneur par les autorités de Londres, la qualité et le loyalisme de ces recrues furent examinés. Sur ce rapport, constatant qu'ils étaient de « *deserving good men* » [de bons hommes méritants], les commissaires Patrick Conroy et Calvin May recommandèrent l'attribution du canton d'Arthabaska, mes futures terres, à son requérant, John Gregory. Le dossier parvenait enfin sur la table du Comité, le 18 juillet 1799¹⁵.

Gregory, un spéculateur contrarié

Les demandes de Gregory et de ses compères de la Compagnie du Nord-Ouest arrivaient à un très mauvais moment. Le subterfuge de Finlay et des spéculateurs avait été éventé par le nouveau gouverneur Robert Prescott. Les faux associés, qui n'avaient souvent rien du véritable colon prêt à s'enfoncer dans les bois et à défricher un coin de terre, furent rejetés en bloc. Même le mode de concession qui avait été arrêté par le Comité fut contesté par le gouverneur. Ces perturbations politiques créèrent des oppositions parmi les dirigeants britanniques, et les querelles qui en découlèrent eurent pour effet de paralyser le processus tout entier. Voilà pourquoi, malgré toutes les autorisations légales et les recommandations favorables, Gregory ne put alors prendre possession de son canton. Le rappel à Londres de Prescott et une approche plus conciliante de son successeur, en 1799, relancèrent la ruée vers la terre. Comme ses compères de la bourgeoisie du castor, Gregory dut reprendre la longue suite des démarches administratives.

Le 3 mars 1800, il rappelait aux autorités que sa précédente pétition avait déjà été recommandée aux fins d'arpentage. Afin d'accélérer l'établissement de ses recrues sur ses terres, il s'était associé avec ses compères, leaders des cantons voisins et avait fait relever les premières mesures d'arpentage. Selon ses mémoires, Gregory aurait même financé deux missions d'exploration entre 1796 et 1799. Les travaux

Seconde liste des associés proposés pour le canton d'Arthabaska par John Gregory (1802)¹⁸

Gregory, John (1200)
Amiot, Louis (1200)
Connolly, Nicholas (1200)
Connolly, Thomas (1200)
Fowley, John (1200)
Green, James (1200)
Hogan, Patrick (1200)
L'Écuyer, Siméon (1200)
McCallum, Malcolm (1000)
Memet, William (400)

Entre parenthèses est indiqué le nombre d'acres accordées.

de mesure sur le terrain allaient bon train quand survint la désorganisation du Comité des terres¹⁶. Incertain du sort qui serait fait aux différents pétitionnaires, le chef du canton d'Arthabaska aurait alors fait interrompre les travaux d'arpentage.

Saisi de la demande le 6 mars 1800, le Conseil s'enquit du nombre d'associés qu'il présentait et de l'état de son canton. Faisant foi à certaines dépositions relevées dans les mémoires, les commissaires retinrent le fait que le canton avait été arpenté aux frais du requérant mais nota également qu'aucun colon n'avait jusqu'alors été établi. Ce cas tombait sous les prévisions du troisième règlement qui venait d'être arrêté : Gregory ne pourrait toucher plus de la moitié du canton demandé. Le spéculateur se vit également contraint de préparer une nouvelle liste d'associés. Leur nombre fut sensiblement réduit, passant de 39 à 9¹⁷.

Faisant fonctionner à son avantage le système du « chef et associés de canton », lequel permettait à un même individu de rafler des portions substantielles de territoire, Gregory recruta des « associés », qui n'étaient en fait que des prête-noms à la solde de

14 Lettre de Hugh Finlay, président du Comité des terres, à John Ruiter, commissaire chargé de recevoir le serment d'allégeance, du 30 octobre 1795, reproduite dans Ivanhoë Caron, *La colonisation de la Province de Québec*, tome 2 : *Les Cantons de l'Est, 1791-1815*, Québec, s. n., 1927, p. 347.

15 ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 2, p. 473 (microfilm n° C-2493).

16 Cet argument servi par Gregory semble être exact, puisque le comité des terres notait aux registres, en juillet 1800 : « Arthabaska came under the third Regulation, have been partly explored and the outlines thereof have been run »; ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 1, p. 103 (microfilm n° C-2493).

17 Ce nombre passe parfois à dix, selon les sources. À la liste habituelle, reproduite ci-dessus, s'ajoute le nom de Nicolas Séguin.

18 ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 4, p. 1402-1403 (microfilm n° C-2494).

Seconde pétition de John Gregory pour la concession du canton d'Arthabaska

[Traduction]

Qu'en septembre 1795, votre requérant pétitionna pour une concession d'un canton commençant au coin sud-est du canton de Somerset réclamé par M. Montmolin et de là courant le long de la ligne marquant la limite sud-est de ce canton et du canton de Stanfold, à lui appartenant du côté ouest, prolongé de trois milles le long de la limite nord-est de Bulstrode, de là tirant une ligne parallèle à la limite nord-est du canton de Kingsey jusqu'au croisement de la limite dans la même direction jusqu'au coin sud-est de Somerset, et de là jusqu'au premier point, d'une figure irrégulière en forme de pointe contenant environ 64 000 acres.

La teneur de la pétition fut recommandée par un Comité du Conseil.

Qu'en conséquence de cette recommandation, il se mit lui-même en frais pour se procurer des associés convenables à s'établir sur ces terres, comme il appert par la remise d'une liste de 39 associés, certifiée en bonne et due forme par les Commissaires nommés pour enquêter et faire rapport sur le caractère et la probité des personnes désireuses de venir s'établir sur les terres de la Couronne, laquelle liste est conservée au Bureau du Conseil.

En avril 1796, votre requérant s'est joint à un certain nombre de notables qui avaient eux aussi sollicité des patentes pour des terres dans ces territoires désolés et envoyèrent un parti d'explorateurs, commandé par un arpenteur, pour y examiner le pays afin de déterminer les lieux les plus acceptables où établir leurs associés, aussitôt qu'ils pourraient retirer leur droit de faire arpenter et de faire subdiviser, et qu'ils seraient autorisés à y fixer leurs colons. Toutefois, à cause de l'incurie qui s'installa au Bureau des terres peu après qu'il eut fait procéder à deux coûteuses excursions d'exploration, votre requérant s'abstint d'entreprendre de nouvelles démarches, attendant avec anxiété que le Gouvernement trouvât bon de relancer l'octroi des terres.

Votre requérant croyant maintenant pouvoir être considéré au moins comme un explorateur, selon les termes de la proclamation rendue publique par le Conseil Exécutif, en date du 9 novembre dernier, dépose humblement son application devant Votre Excellence et la prie d'ordonner que lui soit émis un droit d'arpentage et de subdivision de l'étendue décrite dans la pétition de septembre 1795.

John Gregory
Montréal, le 3 mars 1800.

That your petitioner in September 1795 prayed for a grant of a Township beginning at the South Eastern corner of the Township of Somerset prayed for by Mr Montmolin and running thence along the extent of the South Eastern boundary of that Township and the Township of Stanfold adjoining it to the westward and continued three miles along the South Eastern boundary of Bulstrode; thence in a line parallel with the North Eastern boundary of the Township of Kingsey to intersect the North Western boundary of Tingwick thence along that boundary continuing in the same direction as far as the South Eastern corner of Somerset and thence to the first station an irregular figure like a Wedge containing about 64 000 acres.

The prayer of the Petition was recommended by a committee of council.

That in consequence of that recommendation he put himself to the expense of procuring suitable associates to settle the lands as may appear by the return of a list of thirty nine certified in due form by the commissioners appointed to enquire into and report upon the characters and principles of people desirous of becoming settlers on the Crown lands, which return is filed in the Council Office.

Your Petitioner joined a number of gentlemen, in April 1796, who had applied for grants of land in the same waste tract and sent out a party of explorers, headed by a surveyor to examine the country in order to ascertain the most eligible situations for placing their associates so soon as they should be able to procure a warrant of survey and subdivision and be permitted to fix their settlers, but a total stagnation of the land granting business having taken place soon after two expensive exploring excursions had been made, your Petitioner desisted from taking any further steps waiting with anxiety until it should please Government here to resume the business.

Your Excellency's Petitioner now conceiving that he may be considered at least as an explorer under the advertisement from the executive council dated the 9th November last, makes this humble application to your Excellency, and prays that a warrant may issue for the survey and subdivision of the tract described in his petition of September 1795, and your Petitioner as in duty bound will ever pray.

John Gregory
Montreal, 3rd March 1800.

spéculateurs et qui signèrent simplement avec lui la demande d'octroi de terres. Par exemple, Nicholas et Thomas Connoly étaient de proches parents de William Connoly, engagé en 1801 à titre de commis par la Compagnie du Nord-Ouest. Malcolm McCallum était l'un des fils de James, important homme d'affaires qui se spécialisait dans le commerce des céréales et des farines, denrées fort nécessaires lors des voyages vers les Pays-d'en-Haut et les grandes plaines au cœur du continent. En récupérant les concessions de ses associés, notre bourgeois de la fourrure pouvait mettre la main sur quelque 11 000 acres¹⁹ arthabaskiennes. On m'a dit que ce fut par un semblable moyen que les associés de la Compagnie du Nord-ouest se seraient également portés maîtres de nombreux autres lots dans les cantons voisins de Tingwick et de Warwick, où l'on trouve, là aussi, nombre de concessionnaires en relation avec la fameuse compagnie²⁰. Le 3 mars 1802, le Comité des terres requérait le serment d'allégeance de la part des nouveaux associés de Gregory préalablement à l'octroi de lots²¹.

Gregory, un requin aux dents écourtées

Comme le montre sa pratique, Gregory fut l'un de ces spéculateurs qui subordonnèrent le Conseil exécutif afin de s'approprier indûment une large part du domaine public et qui achetèrent, pour une bouchée de pain, la complaisance de quelques faux associés qui s'empressaient de leur retransporter leurs titres de propriété aussitôt les lettres patentes émises²². Il fut pourtant l'un des moins performants à ce chapitre. Son malheur provint d'abord du fait qu'il s'intéressa tardivement à la spéculation foncière. Lorsqu'il

formula sa pétition, en octobre 1795, ses compères de la Compagnie du Nord-Ouest avaient déjà porté la main sur les cantons les plus réguliers, contenant la superficie habituelle de 64 000 acres. En optant pour la figure irrégulière « en forme de pointe » derrière Somerset, il portait les yeux, sans le savoir, sur un canton beaucoup plus modeste que ses voisins : après arpentage, il s'aperçut qu'il en convoitait la moitié moins : à peine 34 911 acres²³ (soit quelque 116 kilomètres carrés).

Les règles d'attribution ayant été modifiées, les nouvelles politiques ne permettaient plus la concession d'un canton entier. Ce fut avec déception que Gregory apprit, en juillet 1800, que sa part ne ferait pas la moitié mais seulement le quart des terres arthabaskiennes. Après révision du dossier, les commissaires classaient en effet la demande dans la quatrième catégorie : contrairement à ce qu'affirmait Gregory, il n'avait pas fait arpenter ses terres mais avait simplement visité le canton demandé. Pire, sa requête tombait sous la nouvelle réglementation qui prévoyait des frais beaucoup plus élevés. Précédemment de 3 livres, 6 shillings et 8 pence (total : 800 pence [environ 13 \$]) les 1 000 acres, ces frais étaient majorés à 6 pence l'acre, ce qui allait plus que décupler ses débours. Il s'en plaignit aussitôt au Comité des terres de la Couronne. Invoquant les dépenses d'exploration déjà engagées pour mettre en valeur la parcelle accordée ainsi que les dépenses de 150 livres qu'il lui faudrait encore assumer aux fins d'arpentage et de subdivision du canton en entier, Gregory faisait remarquer aux commissaires que le total des coûts réparti sur la petite quantité de terre après le partage avec ses associés porterait à une dangereuse inflation la

valeur de ses acres. L'application de l'ancien tarif s'imposait, selon lui, dans ce cas. Sensible aux arguments mis de l'avant par Gregory, le Comité accepta, lors de sa réunion du 19 octobre 1800, de surseoir à sa décision jusqu'à ce qu'il reçût de plus amples informations sur le sujet²⁴.

John Gregory faisait partie d'une dernière vague de pétitionnaires voraces qui portèrent leurs requêtes au Comité des terres de la Couronne avant les perturbations profondes dont ce bureau fut victime. Le chaos administratif qui s'ensuivit leur porta un préjudice que n'avaient pas connu les premiers bénéficiaires d'un système mal rodé. Unis dans la défensive comme ils l'avaient été dans l'offensive, les bourgeois du castor firent front commun afin de contraindre les autorités. Sur le bureau du gouverneur Robert Shore Milnes, la requête de Gregory alla rejoindre celles de ses compères. Organisant une sorte de recours collectif, les spéculateurs de l'arrière-pays de la Bécancour choisirent Joseph Frobisher pour les représenter devant le gouverneur²⁵. Cet homme de loi et habile marchand de la Compagnie du Nord-Ouest fit alors valoir les grandes dépenses déjà engagées par les différents pétitionnaires afin de planifier des routes et autres commodités qui seraient d'une grande utilité non seulement pour les concessionnaires mais aussi pour la province tout entière. Pour ces raisons, les charges devaient être ramenées sur l'ancien pied.

Les bourgeois de la fourrure eurent gain de cause : le 30 août 1802, le Conseil recommandait l'émission de lettres patentes en faveur de Gregory pour les terres d'Arthabaska²⁶. Ce territoire lui était effectivement accordé selon l'ancien tarif²⁷. Le quart du

19 Marjorie Wilkins Campbell, qui signe la notice de John Gregory dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. V, p. 430, donne un total de 11 550 acres, tandis qu'Alcide Fleury propose 11 000 acres, sur la foi des relevés effectués par Jean-Charles Langelier, *Liste des terrains concédés par la Couronne dans la Province de Québec, de 1763 au 31 décembre 1890*, Québec, Charles-François Langlois, 1891. Selon les chiffres de Gregory, la concession totale faite sous son nom portait sur 11 800 acres.

20 Nelson-Martin Dawson, Claude Raymond, Sylvie Savoie, *Et ils bâtirent Saint-Médard de Warwick*, vol. I, Victoriaville, Éditions Claude Raymond, 1999, p. 18.

21 ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 13, p. 5083 (microfilm n° C-2497). Hormis Thomas Connoly, les associés de Gregory remplirent cette formalité avant le 24 avril 1802; ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 13, p. 756 (microfilm n° C-2493), et vol. 98, p. 48414 (microfilm n° C-2530). Gregory prêta lui-même serment le 19 mai 1802, soit une semaine après qu'une décision favorable fut rendue en sa faveur; ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 13, p. 780 (microfilm n° C-2493), et vol. 97, p. 47911 (microfilm n° C-2530). Le serment empruntait la formule suivante : « Je, A. B., promets et déclare que je soutiendrai et défendrai de toutes mes forces l'autorité du roi en son parlement comme étant l'autorité suprême dans cette province. »

22 Jean-Charles Langelier, *Liste des terrains concédés*, p. 7.

23 ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 98, p. 48426 (microfilm n° C-2530) : Lettre de Bouchette à William Ryland : « Sir, I have the honor to inclose herewith the return of Diagram of a quarter Township of ten miles square bounded and [labelled] within the limits of the Township of Arthabaska, which was originally intended to be laid [out] agreeable to the above mentioned dimensions, but instead of which from its relative situation with the adjoining townships it is perfectly irregular and contains only 34 911 acres of land, and the usual allowance of [5] bent for highway, therefore the one quarter or fourth part of that, deducting the 2/7 as reservations for Crown & Clergy, would be only about 5 699 acres grantable lands. And conceiving it to be the intention of Government that the one quarter of a Township of ten miles square should be granted to the Applicants, I have laid out the same accordingly. » Arthabaska est l'un des douze plus petits cantons de l'ancien Buckinghamshire. Quelle est la véritable superficie du canton d'Arthabaska? Les paris sont ouverts, puisque les sources sont aussi divergentes que nombreuses. Pour sa part, Jean-Paul Provencher, dans « Le canton d'Arthabaska », *ASBF*, vol. 3, n° 2 (1984), suggère 3 356 acres. De même, varie le nombre d'acres accaparées par Gregory : 64 000, 11 000, 31 067? Ce dernier chiffre provient d'une pièce conservée aux ASN, CO76/NN6/3.

24 ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 13, p. 4686 (microfilm n° C-2496).

25 ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 88, p. 43689-43690 (microfilm n° C-2527) : Mémoire de Joseph Frobisher, du 8 février 1802.

26 ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 14, p. 5212 (microfilm n° C-2497) : Council Chamber of Quebec : « Ordered also that a Patent do issue in favor of John Gregory and his associates for one quarter of the township of Athabaska as recommended in the Report. »

27 ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 13, p. 4676 (microfilm n° C-2497).

canton d'Arthabaska attribué à Gregory se situait dans la partie sud-est, dans l'angle des townships de Warwick et de Chester. Les 55 lots ainsi concédés fermaient pratiquement cette imposante portion de territoire à la présence francophone. Ce serait le résidu, réservé initialement à la Couronne et au clergé non catholique, que se partageraient bientôt les Canadiens français.

L'appréciation de Bouchette

Malgré ces quelques petits retards dans leur prise de possession légale, les Britanniques n'eurent pas beaucoup de difficulté à mettre la main sur mon futur domaine. Cette appropriation fut toutefois plus théorique qu'effective, puisque je ne vis jamais ni Gregory ni ses associés en visite dans les terres qu'ils s'étaient fait octroyer. La richesse de mon coin de pays resta encore un bon moment ignorée. Je dois d'ailleurs quelques reproches au sieur Bouchette pour le jugement qu'il porta alors sur mes futures terres. Fier de son titre d'arpenteur général du Bas-Canada, il avait écrit dans un volumineux rapport que mon domaine, bien qu'il se comparât à ceux qui s'étendaient dans les cantons de Halifax et de Chester, comportait « dans quelques parties » des terrains « plus bas et un peu marécageux ». Mes terres étaient apparemment trop bien arrosées par les rivières Nicolet, Bulstrode, Gosselin et Labbé, et les ruisseaux à la Truite, Marcoux, Lachance, Bernard et les autres, ce qui multipliait les marais²⁸.

Cette mauvaise publicité produisit tout son effet, que compensèrent mal les propos plus louangeurs qu'il formula au sujet de mes bois de construction : hêtres, bouleaux, ormes et pins²⁹. Une quinzaine d'années après le découpage des cantons, le sieur Bouchette notait, sans étonnement, que nulle partie d'Arthabaska n'était encore habitée. Les ressources

fauniques plus que les possibilités agricoles que recelait ce sol intéressaient les quelques visiteurs d'alors, les Abénaquis.

La réserve abénaquise

Désireux de s'assurer un droit de chasse dans les forêts giboyeuses des Bois-Francs, les Abénaquis furent les premiers à revendiquer le droit d'exploitation effective de ce coin de pays. Les premières traces de ces demandes remontent à 1829. Plus formellement, le 15 août 1831, ils envoyaient une pétition « demandant des terres au sud du fleuve ». Sur réception de la requête, les autorités coloniales offrirent aux Abénaquis « d'aller visiter et choisir [les] terres où il leur plairait [...] pourvu que les terres n'eussent pas été promises à d'autres personnes ». Après visite au sud du fleuve, les Abénaquis « auraient trouvé de bonnes terres dans le township d'Arthabaska de deux lieues de front, sur trois lieues de profondeur », qui n'apparaissaient pas avoir « été accordées à qui que ce soit »³⁰. Les terres que le gouvernement entendait leur réserver étaient d'une modeste superficie de 100 acres par chef de famille — devant les concessions de 1 200 acres accordées au début du siècle aux associés de canton, je suis portée à croire qu'il valait mieux être britannique qu'indien devant le Comité des terres! La réponse positive des autorités engagea les Abénaquis à poursuivre leurs démarches. Le 14 novembre 1831, 25 chefs de famille de la tribu demeurant à Bécancour s'inscrivaient sur une liste officielle de requérants afin que leur fussent attribuées ces terres visitées le long de la rivière Nicolet³¹.

Recevant favorablement la requête, le gouvernement ordonna à l'arpenteur L'Écuyer de mesurer les lots visés par la requête. À peine terminés, les travaux d'arpentage provoquèrent l'insatisfaction

des Abénaquis. Le 3 avril 1832, par la voie de leur interprète de Trois-Rivières, le chevalier de Niverville, le chef Metzlabanlette et les siens faisaient dire au gouvernement que les acres demandées n'avaient pas « été mesurées dans l'endroit qu'ils avaient marqué ». Au lieu des bonnes terres convoitées, on ne leur avait refilé « que cinq bonnes terres, le reste ne [valait] pas un sol »³². Les membres du Comité des terres s'enquirent auprès de l'arpenteur des raisons justifiant ce déplacement des bornes. Le 30 avril suivant, L'Écuyer répondait qu'il n'avait pas procédé à l'arpentage des terres abénaquises dans le canton de Warwick, tel que l'avaient demandé les requérants, parce que le territoire convoité avait déjà été arpenté par M. Jean-Baptiste Legendre, en 1823, et octroyé à d'autres demandeurs. Il avait alors procédé selon les instructions de l'arpenteur général et découpé des terres non encore concédées le long de cette section de la rivière Nicolet qui partait de la jonction des townships de Warwick et d'Arthabaska³³ et remontait vers le nord-est.

Appuyant L'Écuyer, l'arpenteur général Bouchette³⁴ précisait que les terres arpentées pour les Abénaquis avaient dû être taillées entre les lots déjà concédés dans Warwick et dans Arthabaska, « suivant les différents méandres et courbes de ladite rivière [Nicolet] jusqu'à une ligne partageant la propriété de M. Gregory du résidu dudit canton »³⁵. Son évaluation des terres accordées rejoignait toutefois celle des Abénaquis : les six lots voisins de Warwick étaient d'un excellent sol, le reste n'était pas aussi bon. Malgré tout, ces terres recelaient une riche forêt mixte composée d'érables, de bouleaux, d'épinettes, d'ormes et de tilleuls.

Prenant fait et cause pour les arpenteurs, les commissaires des terres rejetèrent les plaintes des Abénaquis.

28 Il y avait aussi les ruisseaux Roux, Paris, Houle, Daigle, Sévigny dans le canton; Jean-Paul Provencher, « Le canton d'Arthabaska », vol. 3, n° 1 (1984), p. 10.

29 Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas-Canada, avec des remarques sur le Haut-Canada*, Londres, W. Faden, 1815, p. 383.

30 ANC, RG-10, vol. 83, p. 32443-32444 (microfilm n° C-11030).

31 Le découpage de cette réserve sur le territoire de l'actuelle Victoriaville de même que la liste des signataires ont été reproduits dans Claude Raymond, *Si Sainte-Victoire d'Arthabaska m'était contée*, Arthabaska, Éditions Claude Raymond, 1990, p. 6-7 et 10.

32 ANC, RG-10, vol. 84, p. 33267 : Réponse des arpenteurs au Comité des terres de la Couronne.

33 ANC, RG-10, vol. 84, p. 33262-33267.

34 ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 98, p. 48410-48412 (microfilm n° C-2530).

35 ANC, RG-1, série L 3 L, vol. 98, p. 48410-48412 (microfilm n° C-2530) : Lettre de Joseph Bouchette, du 30 avril 1832.

La concession était « incontestablement avantageuse pour les requérants et ne justifiait aucune plainte fondée de leur part »³⁶. Les Indiens ne furent pas satisfaits de cette réponse : le tracé des terres avait été modifié et celles qu'on leur accordait n'étaient pas de la qualité de celles demandées. Boudant cette décision, ils ne tinrent pas compte de l'acte de concession. Ils obtinrent plus tard, en vertu de la loi sur les réserves, une autre zone située dans le canton de Coleraine, loin en amont sur la Bulstrode³⁷.

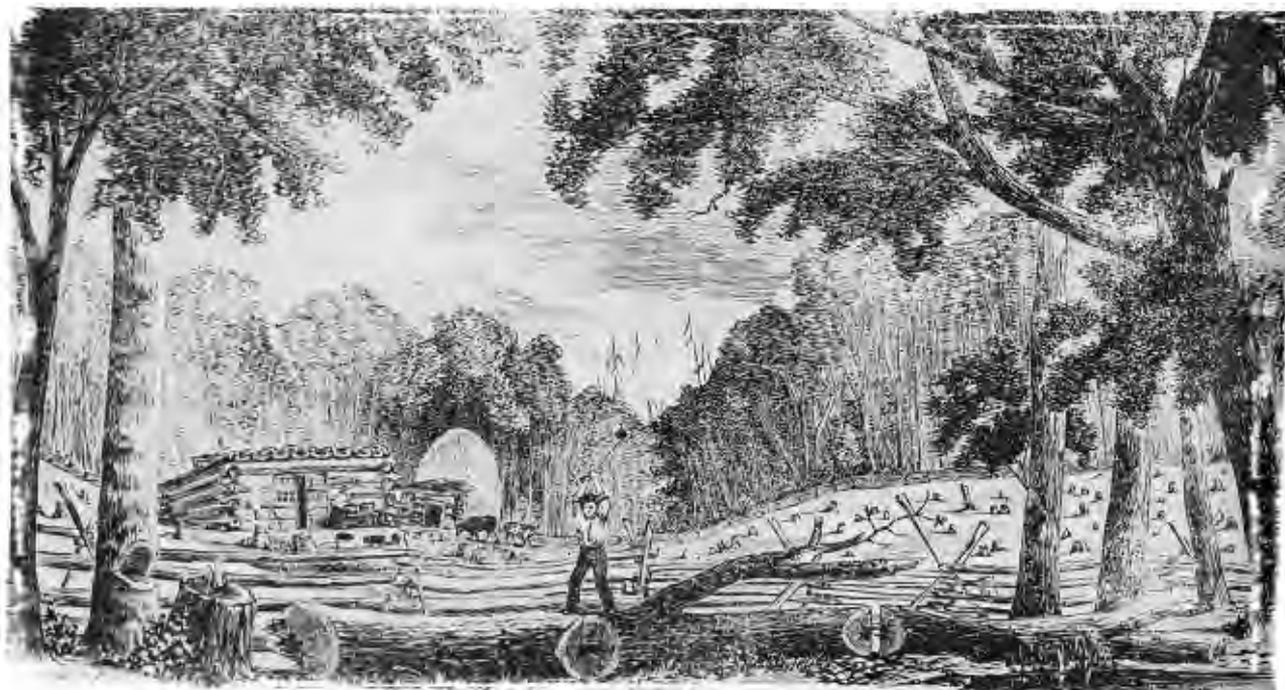
Les premières incursions blanches

Les Abénaquis, qui refusèrent de prendre possession des terres qu'on leur avait accordées le long de la rivière Nicolet, guidèrent toutefois les Canadiens français dans le pays en amont de la rivière Bécancour. Ce fut en compagnie des Peaux cuivrées que les premiers Barbus français explorèrent les forêts sylvifranches. D'aucuns, comme Christo Marcoux et Édouard Leclerc, remontèrent la Nicolet³⁸. D'autres suivirent plutôt la Bécancour et

les sentiers de chasse tracés par les Abénaquis, qui se perdaient dans les terres. Ces premières incursions servaient surtout des objectifs de chasse. Parfois, comme dans le cas de Marcoux, ce furent les richesses forestières de la région qui guidèrent les pas des coureurs des bois. La tradition orale locale veut, en effet, que ce furent des besoins de mâts et de billots qui conduisirent Christo Marcoux sur les bords de la rivière Nicolet, jusqu'au pied du mont qui devait, plus tard, prendre son nom³⁹. La rivière, encore gelée, devenait alors une extraordinaire route pour le transport du bois.

Toutefois, le besoin de nouvelles terres à cultiver, de plus en plus criant au début du XIX^e siècle, fit bientôt regarder ces forêts non seulement comme des paradis de coupe et de chasse, mais aussi comme d'éventuels sites pour des établissements agricoles. Suivant l'une ou l'autre voie, de premiers colons quittèrent la région de Bécancour et s'engagèrent dans l'arrière-pays.

S'ils avaient pu alors compter sur notre aide, ces pionniers auraient certainement choisi beaucoup plus tôt et en plus grand nombre de venir exploiter le territoire arthabaskien. Sans les rails du Grand Tronc, la plupart d'entre eux furent contraints de suivre des sentiers qui traversaient les savanes et les marécages de Blandford ainsi que de Stanfold. Par la multiplication des traces de mocassins, des empreintes de bottes et des marques de sabots se dégagèrent bientôt une voie d'accès qui, bien que très rudimentaire, facilita quelque peu le déplacement des colons. La traversée des savanes, presque aussi périlleuse et limitée que la traversée de l'Atlantique, ne pouvait s'entreprendre sans risque qu'au temps froid de l'hiver ou durant la canicule de juillet. À ces périodes, le sol était suffisamment durci pour supporter le poids des chevaux et permettre le roulement des voitures chargées ou le glissement des traîneaux. Peu invitante et jonchée de branches pour se maintenir au-dessus des bourbiers, cette voie était pourtant la seule qui s'offrait aux ouvriers de l'arrière-pays nicolétain.



Le besoin de nouvelles terres à cultiver fit bientôt regarder ces forêts comme des paradis.

36 ANC, RG-10, vol. 84, p. 33268-33269 : Lettre de William B. Felton, commissaire des terres de la Couronne, du 21 mai 1832 : « ... decidedly advantageous to these parties and does not afford any just ground of complaint on their behalf. »

37 En 1851, le parlement du Bas-Canada édictait l'Acte pour mettre à part certaines étendues de terre pour l'usage de certaines tribus de Sauvages dans le Bas-Canada. Cet acte, qui visait à dédommager les Indiens pour les terres occupées à la suite de la poussée colonisatrice dans les diverses régions du Bas-Canada, mena à la création de nouvelles réserves indiennes en 1853. Les Abénaquis cédèrent leur réserve de Coleraine dès 1882, puis la vendirent en 1901.

38 Charles-Édouard Mailhot, *Les Bois-Francs, Arthabaska*, Imprimerie d'Arthabaska inc., 1925, vol. IV, p. 335-336.

39 Charles-Édouard Mailhot, *Les Bois-Francs*, vol. IV, p. 335.

De plus en plus nombreux à emprunter ce sentier, les habitants de Bécancour et de Gentilly avaient réitéré, à maintes reprises, leur besoin d'une route plus praticable leur permettant de pénétrer dans les terres depuis les zones habitées le long du fleuve. Le Comité permanent des chemins et des améliorations publiques leur avait donné raison en 1832. Bien que cette voie fût jugée d'une « nécessité absolue », le grand-voyer n'envoya aucun inspecteur⁴⁰. Le sentier resta un sentier, les marécages continuèrent à menacer les voyageurs de leur boue sans fond, et seuls les plus aventureux osèrent entreprendre un tel périple. De l'avis commun, il y avait « danger pour l'homme et la bête » d'emprunter ces sentiers, « les roues en plusieurs endroits s'enfonçant jusqu'aux essieux ». C'était un spectacle connu pour tout voyageur « de rencontrer une voiture arrêtée dans les ornières » et de voir son « conducteur allant chercher du secours ». Mal battues, ces routes ne résistaient pas au poids d'une « caravane de voitures ayant chacune un baril de potasse »⁴¹. Et il n'était pas question pour les colons de s'y risquer seuls, c'était courir à sa perte.

Marchand, Beuchesne, Goodhue et Cie

Le premier colon canadien-français qui traversa autant de forêts, de savanes et de marécages et qui poussa ses pas jusqu'au pied du courant de la Bulstrode fut François Marchand. C'était en 1832⁴², une vingtaine d'années avant que le Grand Tronc et moi ne venions nous installer dans le canton. Deux ans après Marchand, son beau-frère Charles Beuchesne venait le rejoindre et s'installait un peu



Charles Beuchesne

Dans le sillage de ces pionniers, d'autres habitants suivirent le tracé de la Grande Ligne et s'arrêtèrent le long de la Bulstrode — la rivière d'en haut, que l'on prenait alors pour le bras nord de la rivière Nicolet⁴³—, ou poussèrent jusqu'à la Nicolet du côté de Chester :

« Pour arriver à Arthabaska, les premiers colons passaient par Gentilly, montaient au Domaine, se rendaient à la rivière Bécancour, et de là à Stanfold. Il se dirigeaient ensuite sur les pointes de Bulstrode et de là encore, toujours à travers la forêt, sur la rivière Nicolet qu'ils côtoyaient jusqu'à leurs habitations⁴⁵.

« Une autre route s'offrait également aux colons :

« De Somerset [Plessisville], on arrivait au dixième rang de Stanfold [Princeville], et l'on tombait dans le chemin connu sous le nom de chemin des rames. On côtoyait ensuite la rivière deux ou trois milles, puis l'on entra dans le bois pour gagner les habitations des premiers colons de Saint-Christophe⁴⁶. »

plus loin sur les bords de la « rivière d'en bas », sur le cinquième lot du rang III. Avec son épouse et une famille de six enfants, il venait planter sa tente à un kilomètre de La Montagne⁴⁷.

Après 1848, d'autres colons empruntèrent le nouveau mais périlleux chemin provincial d'Arthabaska⁴⁷, mis en place grâce à l'initiative de Dominique Daly⁴⁸. Ce chemin traversait le canton sur toute sa longueur et conduisait jusqu'au pied de La Montagne, là où les terres étaient préservées des habituels débordements printaniers de la Nicolet et de la Bulstrode.

Mon domaine était doté d'une autre voie de communication : le chemin Craig, construit dès 1810, afin de relier la ville de Québec au village de Richmond au cœur des Cantons de l'Est. Ce chemin traversait en fait l'extrémité méridionale de mes terres. Par cette route, jonchée de souches et de chicots, s'amena un premier colon anglo-saxon : un Britannique loyaliste de religion protestante,



James Goodhue

40 Lettre de H. Baird, contracteur, à L. Poudrier, inspecteur, citée d'après Jules Martel, *Histoire du système routier des Cantons de l'Est avant 1855*, Université d'Ottawa, mémoire de maîtrise, 1960, p. 210.

41 Cité dans Jean Hamelin et Yves Roby, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, p. 13.

42 Bien qu'on lise souvent 1833 comme date d'arrivée de François Marchand aux pointes Beudet, il y a tout lieu de croire que ce colon s'y était établi depuis quelque temps, puisque lui et sa femme déclarèrent être d'Arthabaska lors du baptême de leur fils, le 13 juillet 1833, à Bécancour. Beudet n'avait-il pas commencé son établissement depuis au moins l'automne précédent? Cf. Alcide Fleury, *Arthabaska, capitale des Bois-Francs*, Arthabaska, 1961, p. 99. Sur ce point, nous rejoignons l'interprétation de Gisèle Beudet et al., *Le patrimoine architectural dans les Bois-Francs*, vol. 1 : *Victoriaville - Arthabaska*, rapport de recherche et circuits architecturaux et historiques, Arthabaska, Musée Laurier, 1984, p. 44.

43 Notice nécrologique parue dans *L'Union des Cantons de l'Est*, du 18 juillet 1867, citée d'après Philippe-Hippolyte Suzor, « Quelques notes sur la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska et sur ses premiers colons », *ASBF*, vol. 1, n° 4 (1983), p. 16.

44 Claude Raymond, *Sainte-Victoire d'Arthabaska*, p. 5.

45 Philippe-Hippolyte Suzor, « Quelques notes », vol. 2, n° 3 (1984), p. 82.

46 Philippe-Hippolyte Suzor, « Quelques notes », vol. 2, n° 4 (1984), p. 136.

47 Procédant depuis Gentilly jusqu'à Kingsey, le chemin provincial d'Arthabaska, terminé en 1848, souffrit des maux habituels qui frappaient les nouvelles routes taillées dans la forêt. Traversant des terres marécageuses, ce chemin était continuellement inondé. Les terres regorgeant d'eau tendaient des bourbiers dangereux où s'enlisaient les voitures et qui emportaient, parfois, hommes et chevaux; Jules Martel, *Histoire du système routier des Cantons de l'Est*, p. 205-210.

48 Jules Martel, *Histoire du système routier des Cantons de l'Est*, p. 208. Cette route tarda à être opérationnelle à cause, entre autres, du pont qu'il fallait construire pour traverser la rivière Bécancour. Ce ne fut qu'en août 1848 que ce pont fut complété par des entrepreneurs d'Inverness; ANC, RG-43, vol. 2546, dossier 28.

originaire du Vermont. Ce pionnier s'appelait James Goodhue, installé initialement dans le canton de Chester. Il s'amena à La Montagne en 1848.

À quelle date remonte la véritable installation de Goodhue dans Chester? Les archives qui en conservent le secret ne m'en ont pas soufflé mot. On peut du moins déduire qu'il occupa rapidement sa concession et qu'il entreprit aussitôt sa mise en valeur. Goodhue vit bientôt les fruits de son labeur. Lorsque Charles Beauchesne lui rendit visite quelque temps après son installation sur la Nicolet en 1835, James Goodhue exploitait déjà « une terre en grande partie défrichée » et comptait sur sa ferme « des animaux en assez grand nombre ». L'état de sa propriété atteste d'une installation qui remontait à « plusieurs années ». Goodhue n'était certes pas un nouveau venu⁴⁹. Eût-il fait faire quelques lieues de plus à sa monture qu'il aurait pu être le fondateur du grand Victoriaville d'aujourd'hui.

Une bien grande mobilité

L'histoire des premiers colons venus s'établir dans mon domaine et les cantons des environs est marquée au sceau d'une grande mobilité : plusieurs noms de pionniers figurent dans les premiers recensements ou dans les premières pétitions demandant l'érection d'une église puis, quelques années plus tard, ces noms n'apparaissent plus dans les documents du même genre. Parfois par besoin de nouvelles terres, parfois chassés de leur squat, ou parfois simplement par goût de nomadisme, cette présence des ouvriers de pays, éphémère, était inscrite pour un moment dans le paysage humain de la nouvelle communauté arthabaskienne.

Déjà l'aventure du premier colon illustre ces multiples déplacements. Fils de squatters établis dans le canton de Somerset, François Marchand poussa plus loin que les siens son exploration des Bois-Francis et vint s'installer aux abords de la Bulstrode. D'autres Somersetois d'adoption suivirent son exemple.

Jean-Baptiste Ouellet, parmi d'autres, fut déclaré présent dans la communauté naissante de Saint-Calixte de Plessisville, en 1839⁵⁰; l'année suivante, il était recensé à Saint-Eusèbe de Stanfold (Princeville), parmi les pionniers de l'endroit⁵¹; quelques années plus tard, il s'établit en squatter sur le septième lot du rang III d'Arthabaska. Après de multiples pérégrinations, cet emplacement devait être le bon; Ouellet se sédentarisa dans la vallée de la Nicolet et, s'associant à d'autres Arthabaskiens, il réclama en 1849 la construction d'une église⁵². Heureux sur ses nouvelles terres, il sollicitait officiellement en 1857 la régularisation de son titre foncier⁵³. Quand on sait, par ailleurs, que ce Jean-Baptiste Ouellet était originaire de Bellechasse⁵⁴, son périple vers Arthabaska

illustre encore mieux la lente colonisation de la région des Bois-Francis, vers le milieu du XIX^e siècle, avant que le Grand Tronc n'y étendit ses rails.

Malgré les risques que comportait le squattage sur les terres de la Couronne ou sur les terres concédées au spéculateur Gregory, malgré l'accès difficile par de dangereuses voies de terre, malgré l'éloignement du canton des centres de peuplement, les uns après les autres, les colons canadiens-français gagnèrent la forêt sylvifranche arrosée par la Bulstrode et la Nicolet. Des terres hautes, « couvertes de bois francs, faciles à défricher et qui ne demand[ai]ent point d'égouts artificiels » surplombaient des terres basses, difficiles à défricher et à égoutter.



Collection Musée du Québec, bronze, 41 x 39 x 23,3 cm, 34,283, Jean-Guy Kérouac, photographie

Le Faiseur de potasse, Alfred Laliberté.

49 Les données sur James Goodhue sont tirées de Philippe-Hippolyte Suzor, « Quelques notes », vol. 1, n° 4 (1983), p. 14-15.

50 Olivier Larue, « Recensement des Bois-Francis, en 1839 », publié dans Charles-Édouard Mailhot, *Les Bois-Francis*, nouvelle édition, vol. 1, Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska, 1968, p. 291-292.

51 Claude Raymond, *Dis-moi comment on a bâti mon pays*, vol. I, Victoriaville, Éditions Claude Raymond, 1997, p. 24.

52 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 8 : Requête des habitants de Saint-Christophe, novembre 1849.

53 Maurice Carrier et al., « Les squatters dans le canton d'Arthabaska », *Revue d'ethnologie du Québec*, vol. 1 (1975), p. 103 et 108.

54 En venant s'établir sur les bords de la Nicolet, Ouellet venait rejoindre un compatriote de Bellechasse, Charles-Édouard Gosselin, installé sur ce lot quelque temps avant 1839, puisqu'on le trouve inscrit au recensement de l'abbé Larue.

Contrairement à ces dernières, où les arbres poussaient plus serrés, les terres hautes étaient plus clairsemées, les arbres y étant plus éloignés les uns des autres. Ces terres situées sur les hauteurs offraient donc un avantage non négligeable puisqu'elles permettaient aux colons de cultiver avant même que les souches eussent été extraites du sol, tandis qu'en terres basses, ils ne pouvaient « cultiver sans que les souches en [eussent] été arrachées en grande partie, ce qui ne [pouvait] se faire, à moins de très grands frais, avant une dizaine d'années »⁵⁵.

Ainsi, dès la première année d'installation sur ses terres, le colon pouvait « en tirer une récolte, ordinairement la meilleure qu'elles produisent ». De même, comme les souches de bois franc pourrissaient plus rapidement que celles des résineux, le colon s'épargnait bien des efforts d'essouchement. Mais encore, contrairement au bois mou, le bois franc produisait une cendre qui se convertissait en sel ou perlasse⁵⁶. La vente de ce produit dérivé suffisait, bien souvent, à couvrir les coûts du défrichement de la terre. Autant d'incitatifs eurent graduellement raison des préjugés que nourrissaient les habitants des vieilles seigneuries, qui découvrirent peu à peu les avantages de ces terres hautes, couvertes de bois francs, composant mon domaine.

Les squatters débusqués

Du côté des Pointes ou au pied du mont Christo, un dénominateur commun fondait pourtant le quotidien des pionniers venus s'y installer. Pour une majorité d'entre eux, ces colons s'étaient établis en squatters; ils devaient, tôt ou tard, recevoir la visite d'agents du véritable propriétaire. Le trafiquant Gregory étant décédé, les colons arthabaskiens eurent à composer avec son fils George, retourné en Angleterre. Par procureurs interposés, l'héritier du canton somma les squatters d'acheter leurs terres ou de déguerpir, et leur imposa de sévères redevances. Ceux qui ne pouvaient s'engager dans les conditions exigées par le propriétaire durent s'expatrier de



ANQ, coll. Liernois

Un dénominateur commun fondait le quotidien des pionniers des Pointes et du mont Christo : une majorité de ces colons étaient établis en squatters.

nouveau. Ceux pour qui l'activité agricole avait apporté quelque pécule purent acquérir légalement le lopin qu'ils avaient mis en valeur. Les conditions imposées pesaient lourd sur les épaules de ces colons. Déjà l'échéance rapprochée de l'hypothèque limitait la marge de manœuvre.

À Charles Beauchesne, qui reçut le 22 mars 1844 la visite du notaire Jean-Luc Cressé envoyé par la succession Gregory, les termes de l'acte ne donnaient que quatre ans pour régler le prix de vente⁵⁷ : 37 livres et 10 shillings. Le « taux d'hypothèque » s'élevait à 10 %, et les intérêts étaient payables annuellement à l'expiration de chacune des quatre années du contrat. Il était également interdit au squatter Beauchesne, tant qu'il n'aurait pas acquitté sa dette, de couper quelque arbre sur son quart de lot d'une cinquantaine d'acres. Le vendeur se réservait l'emplacement nécessaire pour la construction de tout moulin ou autre manufacture et interdisait à l'acquéreur d'en ériger pour ses propres fins. Par contre, Beauchesne devait régler les taxes et autres contributions exigées par les différents gouvernements. Bref, l'acquéreur écopait de toutes les charges et frais, tandis que le vendeur se réservait la jouissance des biens tant qu'il n'aurait pas reçu le montant total de la vente.

En prenant de telles sûretés pour des avances, George Gregory comptait bien que les colons ne sauraient respecter leurs termes. Il redeviendrait alors pleinement propriétaire des lots qu'il pourrait à nouveau offrir à quelque intéressé, comme le prévoyait l'acte de vente, qui stipulait que, à défaut de la part de l'acquéreur de respecter les termes du contrat, le vendeur conservait :

« ... le droit de revendre, céder et disposer de nouveau du dit lot de terre ou de partie d'icelui, en faveur de qui bon lui semblera, et ce de la même manière que si le présent contrat n'eut jamais été fait ni passé [...] ce à quoi le dit acquéreur consent, et sans pouvoir avoir ni exiger aucune indemnité ni dédommagement⁵⁸. »

À défaut de système bancaire, le propriétaire servait de bailleur de fonds et, comme toute institution financière qui cherche son profit et qui veut minimiser ses risques sur les hypothèques, il prenait certaines mesures afin de s'assurer qu'il ne perdrait pas dans la transaction. À titre de premier créancier, il pourrait facilement procéder à une reprise de propriété.

55 *Le Canadien émigrant ou Pourquoi le Canadien français quitte-t-il le Bas-Canada?*, par douze missionnaires des Townships de l'Est, Québec, Côté et compagnie, 1851, p. 10-11.

56 L'alcali produit servait soit comme engrais, soit comme élément de blanchiment des fibres de coton, soit comme ingrédient dans la fabrication du savon. La cendre recueillie par le brûlage des bois durs était mise à bouillir pour décantation. Le produit ainsi obtenu, le salin, était par la suite lessivé à la chaux puis brûlé dans un « four à réverbère ». On obtenait alors la potasse. Par un second traitement à la chaux et au four, on obtenait une potasse plus blanche qu'on appelait alors perlasse. Jean Provencher, *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent*, Montréal, Boréal, 1988, p. 207.

57 Un terme de quatre ans était également fixé par le Bureau des terres de la Couronne pour le paiement intégral des terres cédées aux colons.

58 Contrat de vente entre George Gregory et Charles Beauchesne, du 22 mars 1844, reproduit dans Maurice Carrier et al., « Les squatters dans le canton d'Arthabaska », p. 91.

Hormis les conditions restrictives, comme l'interdiction de la coupe de bois, qui limitaient les possibilités de revenu pour le colon, le prix de vente s'élevait démesurément même pour un colon prêt à délier les cordons de sa bourse. Faisant fi du fait que l'acquéreur était celui-là même qui avait « fait la terre », le propriétaire considérait qu'un lot déjà travaillé valait plus qu'une terre en friche : le prix demandé s'ajustait donc en conséquence. Alors que l'Agence des terres de la Couronne cédait ses lots pour quelque 0,57 \$ l'acre, Gregory demandait quelque 2,50 \$ l'acre pour ses lots défrichés, somme à laquelle s'ajoutaient encore les intérêts sur la dette⁵⁹. Surévaluées au quintuple, les terres des squatters s'avéraient souvent hors de prix.

Les pionniers qui avaient eu le bonheur de s'installer en squatters sur un lot de la Couronne plutôt que sur un lot concédé à un spéculateur trouvaient des conditions beaucoup plus avantageuses. Le gouvernement avait en effet arrêté, en 1838, que tous les squatters de terres de la Couronne pourraient acquérir les lots effectivement occupés en en faisant la demande au Bureau des terres et en acquittant un prix de vente basé sur la valeur du sol et non sur la mise en valeur de la propriété. Peu de pionniers arthabaskiens purent se prévaloir de cette solution facile, ceux-ci étant presque tous installés sur des terres appartenant à Gregory.

Même la fabrique dut passer par les conditions du spéculateur pour entrer en paisible possession du terrain sur lequel avaient été bâtis l'église et les édifices curiaux. Aussi faut-il entendre que le billet signé par les marchands Goodhue, Prince et Garneau, en 1849, était moins un acte de vente de terrain qu'une garantie qu'ils donnaient aux autorités ecclésiastiques : ils s'engageaient à payer à la fabrique une propriété de huit acres, quand le pro-

propriétaire desdites huit acres serait connu. Ce qui devait se faire quelque six ans plus tard.

Premier portrait de famille

Premier missionnaire à fouler mes terres, l'abbé Olivier Larue a saisi sur le vif, dans un recensement effectué à l'hiver 1839, une première image du mouvement de pénétration canadienne-française dans le canton. Lors de son passage, soit 5 ans à peine après les premières traces de présence française, les terres au pied du mont Christo comptaient déjà quelque 140 habitants répartis en une trentaine de familles⁶⁰. Une dizaine de colons y vivaient seuls, préparant leur établissement avant de le remplir d'une famille encore à faire ou qui attendait dans une seigneurie. Par exemple, venu seul, Charles Gosselin trouva sur place la femme qui devait partager sa vie. Son voisin, Jean-Baptiste Ouellet, avait en effet une grande fille qui plut d'emblée au nouveau colon; deux ans après son arrivée, il faisait la grande demande et convolait en justes noces. D'autres colons étaient venus en couple et préparaient à deux le futur foyer familial. Pourtant, la communauté comptait déjà plusieurs familles, plus d'une douzaine, de plus de trois enfants. La présence

de familles de six, sept et dix enfants, dont plusieurs avaient fait leur première communion, atteste que certains colons s'étaient amenés dans les Bois-Francs avec une progéniture déjà nombreuse.

Comme le fait voir la multiplication des mêmes patronymes, ce fut par grappes familiales originaires de Bécancour que les pionniers arrivèrent dans le canton : avec des frères, des cousins, des beaux-frères, ces pionniers vinrent fonder un nouveau noyau de communauté. Hormis les Beauchesne, Boisvert, Hamel, Lavigne et Provencher, il est surtout intéressant de relever la colonisation de mon domaine à partir de la famille Deshayes dit Saint-Cyr, originaire de Bécancour. À cette grande famille sont associés presque tous les noms des pionniers.

Par exemple, le fondateur François Marchand avait Louise Saint-Cyr pour mère. Son épouse, Marguerite, sœur de Charles Beauchesne, l'autre fondateur, avait Agathe Deshayes pour mère. Olivier Perreault, pionnier aux Pointes, avait Josette Deshayes dit Saint-Cyr pour mère. Joseph Provencher, autre pionnier, associé à la lignée des Bourbeau-Verville, avait épousé une



Le mont Christo en 1883.

Ville de Victoriaville, Fonds Alcide Fleury, J.O. Dubuc photographie



L'abbé Olivier Larue.

59 Les données et les uniformisations de prix aboutissent à des valeurs contradictoires. D'autres études établissent à 40 shillings l'acre le coût exigé par Gregory, vraisemblablement le plus vorace des spéculateurs, car la fourchette de prix pour les contrats avec d'autres propriétaires variait entre 5 et 30 shillings. Pour leur part, les terres de la Couronne ne se vendaient que de un à trois shillings l'acre, selon d'autres sources. André Laganière, *Les missionnaires colonisateurs dans les Bois-Francs (1840-1870)*, Université du Québec à Montréal, mémoire de maîtrise, 1979, p. 73-77.

60 Olivier Larue, « Recensement des Bois-Francs, en 1839 », publié dans Charles-Édouard Mailhot, *Les Bois-Francs*, nouvelle édition, vol. 1, p. 291-292.

Deshayes dit Saint-Cyr. Les Babineau, autres pionniers installés aux Pointes, étaient apparentés à Joseph Saint-Cyr. Voilà un portrait de pionniers qui prend des airs de véritable portrait de famille élargie⁶¹!

... De foi trempée dans les Bois-Francis

Comme le voulaient les valeurs socioreligieuses de cette époque, ce noyau de colonisation s'organisa d'abord sur le plan spirituel. Visités par l'abbé Larue, curé de Gentilly, paroisse natale de plusieurs d'entre eux, les pionniers se rassemblèrent, le 8 février 1838, autour du pasteur de passage pour entendre la messe; c'était la première fois qu'elle était célébrée sur mon domaine. La maison de Jacques Hamel, située à la pointe Beaudet (rang II, lot 12), servit alors de lieu de prière⁶². En janvier de l'année suivante, un autre colon voulut bien prêter son établissement pour un nouveau service religieux. Cette fois, ce fut sur la table de la cuisine de Valère Rivard dit Lavigne, lequel était établi à la jonction de la Grande Ligne et de la rivière Bulstrode (premier lot du rang XII du canton de Bulstrode), que le curé Larue déballa sa chapelle portative et les vases sacrés nécessaires pour la célébration de la messe.

La mission arthabaskienne mise en place par l'abbé Larue s'organisa rapidement. Dès l'automne 1838, l'évêque de Québec, qui avait alors juridiction épiscopale sur le territoire que traverseraient mes rails, comprit que le nombre de Canadiens français installés dans la région justifiait une présence pastorale mieux structurée. Le curé Larue ne pouvait, seul, desservir sa paroisse et les nombreux lieux de peuplement épars dans l'arrière-pays. Mgr Joseph Signay jugea nécessaire de seconder le zèle du curé de

Gentilly en lui adjoignant un vicaire, qui aurait la charge officielle des missions à établir dans la zone de colonisation des Bois-Francis⁶³. L'élu, l'abbé Denis Marcoux, tarda à se présenter à son poste : des raisons de santé, soutint-il, le retenaient loin du rude champ apostolique auquel on l'avait destiné. Le recensement effectué par le curé Larue, l'hiver suivant, devait être déterminant. Trop d'âmes attendaient les secours religieux de ses mains pour qu'il différât plus longtemps à aller exercer ses nouvelles fonctions. L'archevêque de Québec se fit alors des plus directs :

« ... la paroisse de Gentilly, ainsi que les divers établissements qui se trouvent derrière cette paroisse et celles du voisinage, sont le théâtre de votre zèle. Vous aurez donc soin de vous mettre en route pour votre nouvelle destination de manière à y être rendu, s'il est possible, pour dimanche prochain⁶⁴. »

L'abbé Marcoux ne visita qu'à une seule occasion mon domaine, durant le printemps et l'été 1840. Il administra alors quelques baptêmes et célébra même le mariage d'enfants de pionniers⁶⁵. À lui revint l'honneur d'avoir fait les premières leçons de catéchisme qui conduisirent des enfants de l'arrière-pays nicolétain à leur première communion. Dès l'année suivante, il était remplacé par le curé de Plessisville, l'abbé Clovis Gagnon, premier prêtre résidant dans les Bois-Francis, qui hérita de la desserte des missions de cette zone de colonisation.

À chacune de ses visites, l'abbé Gagnon partageait son temps entre les deux points de peuplement qui commençaient à structurer l'organisation humaine implantée entre les « deux bras de la Nicolet ». Le premier îlot logeait sur ce qui devint bientôt les pointes Beaudet, sur les bords de la rivière Bulstrode, autour de l'établissement de Valère Rivard dit Lavigne, où on aménagea un premier cimetière d'environ 30 pieds carrés, dès 1836. Le second îlot s'étirait un peu plus bas, le long de la rivière Nicolet, sur ce qui devint, plus tard, les pointes Métivier, où l'abbé Gagnon élisait résidence chez François Hamel.

Ce fut sous l'instigation de l'abbé Gagnon que mon domaine fut doté d'un premier signe d'appartenance à la chrétienté : au début de l'automne 1841, ce missionnaire faisait ériger une grande croix de bois. Il choisit pour emplacement la terre de Joseph Marchand, sur le dixième lot du rang V. Il est étonnant que son choix portât sur un lieu aussi excentré pour la plantation d'une première croix. Il y a quelques années, un jour qu'il vint prendre des paquets qu'on lui avait expédiés de Montréal, l'abbé Jean-Paul Provencher, historien local, m'expliqua qu'à cette époque le canton d'Arthabaska formait comme une seule et même entité et, pour le missionnaire Gagnon, le cinquième rang marquait en quelque sorte le mi-chemin entre les îlots de colonisation à la pointe du triangle du canton, au nord-est, et ceux dans les Pointes, au sud-ouest⁶⁶.

La chapelle des Bras

Pour des raisons similaires, on fit choix de la terre de Pierre Bernier, sise sur le dixième lot du rang IV⁶⁷, comme emplacement pour la première chapelle, que l'on jouta d'un nouveau cimetière clôturé par les habitants. Entre les deux noyaux de population installés dans le canton, aux pointes Beaudet et dans la pointe du canton [dans ce qui deviendra Saint-Norbert], la « chapelle des Bras », comme on l'appelait, desservirait aisément l'une et l'autre « pointe » de peuplement et se trouverait à proximité



L'abbé Denis Marcoux



L'abbé Clovis Gagnon

61 Une première esquisse du portrait de famille des pionniers a été tentée par Charles-Édouard Mailhot, *Les Bois-Francis*, vol. I, p. 293-294.

62 Cette localisation qui avait, jusqu'ici, échappé aux historiens a été rendue possible par un recoupement des données démographiques contenues au recensement de 1861.

63 Lettre de Joseph Signay, archevêque de Québec, à Denis Marcoux, vicaire à Gentilly, du mois de septembre 1838, citée d'après Charles-Édouard Mailhot, *Les Bois-Francis*, vol. I, p. 23-24.

64 Lettre de Joseph Signay, archevêque de Québec, à Denis Marcoux, vicaire à Gentilly, du 18 septembre 1839, citée d'après Charles-Édouard Mailhot, *Les Bois-Francis*, vol. I, p. 24-25.

65 Le premier mariage célébré sur les rives des « bras de la rivière Nicolet » fut vraisemblablement celui de François Martin et de Josephite Gaulin, en août 1840; Alcide Fleury, *Arthabaska*, p. 101.

66 Jean-Paul Provencher, « Le canton d'Arthabaska », vol. 3, n° 1 (1984), p. 7-23.

67 Cet emplacement correspond actuellement aux environs de la polyvalente.

du centre économique qui prenait lentement naissance aux pointes Beaudet. En effet, depuis 1839, un premier magasin et une perlasserie exploités par Jean-Baptiste Labonté de même que le moulin à farine de Valère Rivard dit Lavigne installé sur la Bulstrode près de la décharge du ruisseau à la Truite concentraient la circulation vers ce secteur.

Dans les communautés de colonisation, le moulin constituait le principal centre d'attraction. On y apportait bois, grain et laine, qui étaient transformés en biens de consommation ou en produits d'échange. Autour du moulin, rien de plus naturel alors que de trouver un magasin offrant différents outils et des produits alimentaires. En rapprochant le lieu de prière du noyau économique, le missionnaire Gagnon collaborait au fondement des infrastructures d'un des premiers villages arthabaskiens. Comme en témoignèrent plus tard les habitants, il s'agissait là du « centre le plus avantageux pour la commodité des fidèles, pour leur salut spirituel »⁶⁸.

Mon domaine et ses environs comptaient alors plusieurs familles, aux besoins dominicaux desquelles la chapelle des Bras devait répondre. Confiée au constructeur Paul Beaudet, la maison de Dieu s'éleva rapidement et, dès l'automne 1843, les colons arthabaskiens furent en mesure d'entendre la messe dans leur nouveau temple⁶⁹. Ces premiers édifices de la fabrique furent confiés à la garde d'un corps de marguilliers composé dudit Paul Beaudet (du secteur Saint-Norbert), Pierre Bernier (donateur du lot), François Provencher (du secteur des pointes Beaudet), Eustache Baril (sur la Nicolet du côté de La Montagne), le syndic Louis Garneau (du secteur de La Montagne), Louis Provencher (du secteur de La Montagne) et François d'Assise Baril (cinquième lot du rang IV). L'enthousiasme ne fit pas défaut : « Nous nous sommes empressés de travailler à la construction de cette chapelle avec un courage qui surpassait

de beaucoup l'attente de notre digne missionnaire, malgré le faible moyen qui régnait entre nous »⁷⁰.

Tablant sur ces efforts méritoires, les habitants espéraient convaincre les autorités épiscopales qu'il convenait dès lors de leur assigner un prêtre à demeure : de Saint-Christophe et non de Saint-Norbert devraient être desservis les Bois-Francis. Secrètement, l'abbé Gagnon tua le projet de ses ouailles dans l'œuf, en faisant remarquer à l'archevêque que ce projet porterait un sérieux préjudice à Saint-Norbert, alors la plus peuplée paroisse des missions sylvifranches. Annihilant toute chance de concrétisation du projet, il faisait remarquer que les habitants de Saint-Norbert étaient même prêts « à bâtir un presbytère » et qu'ils n'attendaient qu'un signe de Québec pour s'exécuter⁷¹.

Instigateur du projet de la chapelle des Bras, l'abbé Gagnon eut tout le temps de goûter le fruit de ses efforts, puisqu'il y fut le missionnaire attiré jusqu'en 1848. Sa tâche n'était pourtant pas de tout repos, obligé qu'il était, assez souvent, de parcourir à pied la douzaine de kilomètres qui séparait la mission de Saint-Christophe de sa résidence de Saint-Norbert.

Le chemin qui menait de Saint-Norbert à la chapelle des Bras était en si mauvais état que le missionnaire devait, même avec son cheval, faire plus de quatre kilomètres à pied « avec la plus grande peine »⁷², tellement cette route tracée « à travers les haies dans des savanes impraticables »⁷³ empêchait toute circulation plus ou moins normale. Aussi, malgré un zèle réel pour son apostolat, l'abbé Gagnon ne pouvait parcourir mon domaine que « six ou sept fois par année », et toujours pour de brefs séjours ne dépassant pas les « huit ou douze jours »⁷⁴. Vivant dans un état de pauvreté qui approchait celui de ses ouailles, le missionnaire ne pouvait multiplier ses visites comme il l'aurait souhaité.

Le trajet estival à cheval trouait sa maigre bourse puisqu'il lui fallait payer la pension de sa monture en plus de la sienne chez quelque habitant qui lui offrait le logement⁷⁵. Le trajet étant coupé par plusieurs rivières, il lui fallait également payer les droits de passage sur les bacs. L'abbé Gagnon s'en plaignit à Mgr Signay :

« Votre Grandeur comprendra que j'ai besoin cette année de l'assistance de la Propagation de la Foi, quand vous apprendrez que la récolte n'est pas meilleure cette année que l'année dernière, qu'il me faut passer la moitié du temps en mission et payer une pension pour moi et pour mon cheval, payer à chaque lieue des traverses de rivières »⁷⁶.

L'hiver, les marais faisaient place aux bancs de neige, dans lesquels colons et missionnaires enfonçaient tout autant. Le voyage à pied grugeait la santé, augmentant les douleurs rhumatismales et les complications pulmonaires. Comme en témoigna plus tard l'abbé Suzor, qui dut desservir Warwick et Chester à partir de Saint-Christophe : « Je ne pense pas pouvoir suffire aux voyages que nécessitent ma paroisse et mes missions, car ma santé me dit, tous les jours, que j'ai été longtemps assujéti à des travaux au-dessus de mes forces »⁷⁷. Et il s'agissait là d'un trajet qui évitait les dangereux marécages de Bulstrode; on peut dès lors imaginer l'effort physique que ses missions exigeaient de l'abbé Gagnon. Pour être missionnaire dans les Bois-Francis, il fallait être en santé et en bonne forme physique; pas étonnant que le souffreteux abbé Marcoux n'ait pas tenu le coup.

Des écoles de canton⁷⁸

Dès l'année suivante, le missionnaire fut transféré dans une des vieilles paroisses de Charlevoix, où l'apostolat laissait plus de repos que sur mon domaine. On pourrait croire que ce fut en raison de

68 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 10 : Requête des habitants des Pointes à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, administrateur du diocèse de Québec, du mois de mars 1850.

69 Ces informations sont tirées de Jean-Paul Provencher, « Le canton d'Arthabaska », vol. 3, n° 1 (1984), p. 17, et Alcide Fleury, *Arthabaska*, p. 101.

70 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 10 : Requête des habitants des Pointes à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, administrateur du diocèse de Québec, du mois de mars 1850.

71 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 23 : Lettre de l'abbé Clovis Gagnon à Mgr Joseph Signay, du 13 septembre 1848.

72 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 41 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 22 mai 1849.

73 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 4 : Lettre de l'abbé Clovis Gagnon à Mgr Joseph Signay, du 10 mai 1847.

74 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 4 : Lettre de l'abbé Clovis Gagnon à Mgr Joseph Signay, du 10 mai 1847.

75 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 18 : Lettre de l'abbé Clovis Gagnon à Mgr Joseph Signay, du 20 octobre 1847.

76 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 1 : Lettre de l'abbé Clovis Gagnon à Mgr Joseph Signay, du 10 novembre 1846.

77 AETR, fonds correspondance, série Suzor, pièce n° 8 : Lettre de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 22 janvier 1857.

78 Les premières législations gouvernementales pour l'implantation d'un système scolaire remontent au début du XIX^e siècle. Celles-ci furent cependant des échecs. La loi de 1801, entre autres, avait le défaut de placer le système scolaire sous la direction du gouvernement anglo-protestant. Dans ce contexte et comme il fallait s'y attendre, le clergé catholique refusa de collaborer (Louis-Philippe Audet, *Le système scolaire de Québec*, tome V, Québec, Éditions de l'Érable, 1955, p.48-90). Pour sa part, la loi de 1824 « destinée exclusivement aux Canadiens français catholiques, [...] autorisait les fabriques à consacrer un quart de leurs revenus annuels [pour] acquérir des biens, meubles et immeubles pour la fondation et le soutien d'écoles élémentaires ». Le clergé toutefois, exclu de l'administration des écoles, montra peu d'intérêt à l'égard du projet. Louis-Philippe Audet et Armand Gauthier, *Le système scolaire du Québec : organisation et fonctionnement*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1969, p. 351-360.

quelque considération pour ses misères que l'archevêque de Québec changea le missionnaire de champ d'apostolat. D'autres motivations, moins altruistes, commandaient ce rappel. Zélé missionnaire, l'abbé Gagnon se dépensait trop en faveur des colons pour ne pas être tenu quelque peu responsable de l'implantation du nouveau projet scolaire voté par le gouvernement, en 1846. N'était-il pas de ceux qui comprenaient que l'ignorance ne protège pas la foi et les mœurs?

La guerre des éteignoirs au canton

La population n'aurait pas nourri de velléités particulières à l'égard du missionnaire et des petites écoles si la création de ces nouveaux établissements et de ces nouvelles commissions scolaires n'avait pas caché

dans les replis de leur système une taxe imposée aux propriétaires. La pauvreté particulièrement cruelle parmi les habitants de zones de colonisation telle celle des Bois-Francs rendait inique cette disposition de la loi. Première perception directe imposée au pays, la taxe scolaire attisa la rébellion. Les premiers signes de ce soulèvement populaire vinrent de certains commissaires eux-mêmes. Par exemple, un dénommé Hamel refusa sa nomination et entrava autant qu'il le put le travail des agents qui devaient évaluer sa propriété⁸². Il ne fut que l'un des nombreux habitants qui refusèrent leur collaboration.

Meneur public, l'abbé Gagnon fut tenu responsable par les pionniers de l'imposition de cette taxe. Dans une lettre du mois de novembre 1846, le missionnaire écrivait à son évêque que les habitants, pour un bon nombre, étaient soulevés contre lui : « Ils sont

comme des forcenés, ils respirent que rage et ne vomissent que des paroles injurieuses contre le bill et ceux qui l'approuvent⁸³. » Il eut beau protester publiquement de son innocence, rien n'y fit. À son archevêque, il confirma ne pas avoir pris parti dans le débat et n'avoir donné aucun appui aux mesures décrétées par les commissaires d'école à la suite de cette loi sur l'instruction publique. Le missionnaire se défendit d'avoir favorisé l'élection de commissaires favorables à la loi, affirmant même qu'il avait, au contraire, « conseillé de nommer des commissaires du parti des plaignants ». Afin de témoigner de sa neutralité, il aurait même quitté ce jour-là sa chapelle pour aller à Somerset⁸⁴.

L'abbé Gagnon avait plus trempé dans l'organisation des écoles du canton d'Arthabaska qu'il ne voulait bien le laisser entendre, et les colons du canton le

La naissance du système scolaire

En 1841, le gouvernement décida d'intervenir dans le secteur scolaire en prévoyant des sommes à remettre aux districts municipaux qui mettraient eux-mêmes sur pied un réseau d'écoles. Chaque municipalité devenait ainsi responsable de diviser en arrondissements scolaires le territoire sous sa juridiction, d'organiser la répartition des coûts de l'implantation du système sur l'ensemble des familles et de prévoir son mode de perception de la taxe scolaire. À cette fin, des commissaires d'école devaient être élus. C'étaient eux qui, sous la direction de la municipalité civile, devaient voir à l'établissement des écoles, à l'engagement des maîtres, à l'adoption des programmes d'études, à l'approbation des manuels scolaires, à la rédaction des règlements, à la supervision des écoles par des visites occasionnelles. Dans les faits, la désorganisation des conseils municipaux, une institution elle-même à naître et qui connut du reste quelques fausses couches, laissa les commissaires seuls acteurs dans le dossier. Si bien que la loi fut bientôt amendée. En 1845, des commissions scolaires indépendantes furent créées; elles relevèrent désormais du seul surintendant à l'éducation installé à Québec⁷⁹. On laissa alors tomber l'obligation de percevoir une taxe scolaire.

Cet aspect sensible de la question fut réintroduit dans la loi scolaire approuvée en juin 1846. Cette loi, votée sous le titre d'*Acte pour abroger certaines dispositions y mentionnées et pour pourvoir d'une manière plus*

efficace à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada (9, Victoria, ch. XXVII), consacrait le principe d'une organisation scolaire financée sur la base de l'organisation paroissiale. Chaque premier lundi du mois de juillet, les propriétaires de chaque municipalité devaient élire cinq commissaires d'école, qui seraient, entre autres, responsables de prélever, par cotisation et par répartition, une somme déterminée par le gouvernement pour le financement des maîtres et des écoles⁸⁰.

La seule municipalité civile alors constituée dans ce canton, qui vivait à peine ses premières heures de colonisation, était la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, qui englobait également le canton de Warwick de même que quelques lots ou rangs des cantons de Chester et de Bulstrode⁸¹. La première structure scolaire mise en place couvrait l'ensemble de ce vaste territoire. La population étant plus nombreuse dans la pointe nord-est du canton que dans le secteur de la rivière Nicolet, il va sans dire que ces premiers balbutiements scolaires préoccupèrent plus particulièrement les habitants de la mission de Saint-Norbert. Pourtant, la zone des Pointes, en expansion, se voyait affectée par cette initiative gouvernementale, et fut, elle aussi, parcourue par les commissaires chargés de procéder à la levée du rôle d'évaluation des propriétés et au recensement des enfants en âge d'aller à l'école.

79 Louis-Philippe Audet et Armand Gauthier, *Le système scolaire du Québec*, p. 17-18.

80 Louis-Philippe Audet et Armand Gauthier, *Le système scolaire du Québec*, p. 18.

81 C. E. Deschamps, *Municipalités et paroisses dans la province de Québec, Québec, s.n.*, 1896, p. 726. Dès l'année suivante (24 novembre 1846) était détachée de ce grand territoire la municipalité de Saint-Norbert d'Arthabaska.

82 ANQ-Q, fonds du ministère de l'Éducation, E-13, loc. 1B18-3504B, dossier Arthabaska : Procès-verbaux de la Commission scolaire du canton d'Arthabaska, séance du 22 août 1846.

83 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 1 : Lettre de l'abbé Clovis Gagnon à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 10 novembre 1846.

84 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 10 : Lettre de l'abbé Clovis Gagnon à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 17 mars 1847.

savaient pertinemment. Ils ne furent pas dupes de ses dénégations. À preuve, le 7 août 1846, les commissaires d'école de la municipalité scolaire du canton voulurent saisir l'occasion que leur fournissait « leur première réunion pour exprimer leur reconnaissance et offrir en même temps leurs remerciements les plus sincères au Révérend Messire Clovis Gagnon pour le zèle qu'il a toujours déployé lorsqu'il s'est agi de promouvoir l'éducation parmi la jeunesse ». Ils enchaînaient qu'ils recevraient « toujours avec reconnaissance de cet ami de l'éducation toutes informations qui pourraient leur faciliter ladite exécution du nouveau Bill des écoles »⁸⁵. Peu après, l'abbé Gagnon agréait même un acte de caution pour l'avancement des fonds nécessaires à la mise sur pied du système scolaire; il avait donc tout intérêt au bon fonctionnement du réseau des écoles et de la perception de la taxe.

Un parti de sept francs-tenanciers, plus engagés que leurs voisins dans le débat, déposèrent auprès de l'autorité diocésaine une plainte formelle contre le missionnaire. Les contestataires et leurs partisans retirèrent leurs enfants de l'école n° 2, qui venait d'être mise sur pied dans le canton d'Arthabaska. Les plus enflammés intimidèrent personnellement l'abbé et d'autres notables « qui [étaient] assez hardis pour se montrer en faveur de l'éducation ». Ils menacèrent même de traduire leur farouche opposition par des gestes non équivoques, comme de mettre le feu à la chapelle construite à l'instigation de l'abbé Gagnon⁸⁶. Passèrent-ils de la parole aux actes? Je ne crois pas, car on ne m'a jamais raconté qu'aucune chapelle n'ait été incendiée à cette époque, et M. l'abbé Charles-Édouard Mailhot, le célèbre historien des Bois-Francs, ne put me confirmer cet éclat d'émotion populaire. On m'a souvent rapporté, par contre, que ces furieux jurèrent la mort du missionnaire⁸⁷. Sur ce point non plus, ils ne passèrent pas aux actes. Par contre, au témoignage même de ces premiers commissaires d'Arthabaska, l'école n° 2 fut effectivement détruite au printemps



Ville de Victoriaville, fonds Société d'histoire de la région d'Arthabaska

L'abbé Charles-Édouard Mailhot, à l'extrême droite, célèbre historien des Bois-Francs, en compagnie de Ubald Maheu (à gauche) et de Louis Sénéchal (au centre). Photographie prise lors des travaux de construction de la croix actuelle du mont Saint-Michel.

1847, précisément au moment où s'exprimait cette opposition⁸⁸.

Ce soulèvement populaire semble devoir être à l'origine des modifications qui furent par la suite apportées au système scolaire local. Du moins, dès le printemps suivant, des notables du canton écrivirent au surintendant afin que fût immédiatement appliqué le règlement, arrêté le 24 novembre 1846, qui scindait le canton en deux unités administratives, tant au municipal qu'au scolaire : Saint-Norbert d'Arthabaska et Saint-Christophe d'Arthabaska⁸⁹. Chose certaine, cette singulière insurrection emporta l'abbé Gagnon, victime locale de la « guerre des éteignoirs » qui enflamma alors le Québec tout entier⁹⁰. Dans les Bois-Francs, comme dans le reste de la province, où la loi avait été fort mal accueillie, « il fallut tout le zèle et le dévouement du clergé et l'activité débordante du premier surintendant [...] pour calmer l'opinion publique et faire comprendre la sagesse de la nouvelle législation »⁹¹.

L'abbé Gagnon, qui avait failli être désigné comme commissaire d'école par le Conseil privé, était trop



Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury

Si l'abbé Mailhot peut être considéré à juste titre comme historien des Bois-Francs, Alcide Fleury pourrait être reconnu comme le secrétaire de l'histoire régionale à son époque. Toute sa vie durant, il colligea une multitude d'informations déposées depuis dans le fonds Alcide Fleury à la bibliothèque de Victoriaville.

85 ANQ-Q, fonds du ministère de l'Éducation, E-13, loc. 1B18-3504B, dossier Arthabaska : Procès-verbaux de la Commission scolaire du canton d'Arthabaska, séance du 7 août 1846. Les commissaires nommés furent alors Paul Beaudet, Charles Poisson, Jean Hamel, Joseph Juneau et Eugène Versailles. D'après ce procès-verbal, le conseil n'en était pas à ses premières rencontres puisqu'on mentionne la nomination de nouveaux commissaires d'école remplaçant les anciens.

86 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 10 : Lettre de l'abbé Clovis Gagnon à Mgr Joseph Signay, du 17 mars 1847.

87 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 15 : Lettre de l'abbé Clovis Gagnon à Mgr Joseph Signay, du 15 août 1847.

88 ANQ-Q, fonds ministère de l'Éducation, E-13, Lettre reçue n° 548, loc. 1 A 018 01-02-005B-01 : Lettre des commissaires d'Arthabaska au Surintendant de l'Instruction publique.

89 ANQ-Q, fonds ministère de l'Éducation, E-13, Lettre reçue n° 548, loc. 1 A 018 01-02-005B-01.

90 Louis-Philippe Audet et Armand Gauthier, *Le système scolaire du Québec*, p. 19.

91 Louis-Philippe Audet et Armand Gauthier, *Le système scolaire du Québec*, p. 19.

engagé dans le processus scolaire, selon les colons locaux, pour être le candidat de la réconciliation. Les mauvais rapports qu'entretenaient les colons d'Arthabaska avec leur missionnaire obligèrent l'archevêque de Québec à procéder à un changement de personnel dans les missions sylvifranches. Aussi, afin d'apaiser les esprits surchauffés, Mgr Signay sacrifia son missionnaire. À l'été 1848, l'abbé Gagnon était éloigné des Bois-Francis et transféré aux Éboulements. L'arrivée de Moïse Duguay, son successeur, avait à peine calmé les esprits qu'une nouvelle pomme de discorde éclatait. Cette fois, c'était au tour de la chapelle d'attiser le ressentiment des colons envers leur missionnaire.

Nouveau projet de chapelle ou l'événement qui orienta l'histoire

Parallèlement au changement de missionnaire s'amorçait une modification du paysage religieux de la communauté desservie par la chapelle des Bras. La foule de plus en plus nombreuse qui se pressait dans la petite chapelle aux offices du dimanche et des fêtes réclamait la construction d'un lieu de culte qui saurait mieux répondre aux besoins accrus en matière de service religieux. Mais encore, au fil des ans, l'arrivée de nouveaux habitants avait transformé le profil de l'étalement humain. Les rives de la Bulstrode étaient de plus en plus dédaignées et celles de la rivière Nicolet au pied de La Montagne s'augmentaient de jour en jour de nouvelles figures. Ce mouvement de population eut deux conséquences immédiates. En premier lieu, la chapelle construite en 1843 était devenue trop petite pour la population sans cesse croissante. En second lieu, sa localisation près des pointes Beudet éloignait inutilement cette chapelle du nouveau noyau de population.

De plus, bien que confortés par intermittence dans leurs besoins religieux par un missionnaire itinérant, les pionniers trouvaient pénible le voyage vers les paroisses du bord du fleuve ou à Saint-Norbert, afin de recevoir les rites catholiques marquant les

grandes étapes d'une vie chrétienne : baptême, mariage et sépulture. L'idée d'une véritable paroisse faisait lentement son chemin. Le nouveau missionnaire desservant, l'abbé Moïse Duguay, porta cette question à l'attention des Arthabaskiens, peu après son arrivée en février 1849. Cette première visite de son territoire d'apostolat avait convaincu le missionnaire qu'il fallait adresser à Mgr Signay une requête en vue de faire ériger canoniquement la mission de Saint-Christophe en paroisse. Le projet imposait une réévaluation de l'emplacement et de la dimension du lieu de culte. À lire une lettre de l'abbé Duguay du 27 mars 1849, il y a tout lieu de croire que les cartes étaient déjà données. Dans cette lettre, le missionnaire recommandait l'envoi d'un commissaire pour déterminer la position de la chapelle, ce qui lui « rendrait bon service ». Les termes de sa lettre montraient déjà la discorde qui couvait : « Les habitants en grand nombre de cette mission demandent aussi la translation de leur chapelle, ils demandent de la déplacer sur le chemin provincial [aujourd'hui rue Laurier dans les limites de Victoriaville]⁹². » En évoquant le *grand nombre*, l'abbé Duguay était donc conscient du *nombre moins grand* qui lui ferait difficulté.

Dès le mois de février 1849, le missionnaire entreprit des démarches en vue de cette construction. Une requête fut envoyée aux autorités archidiocésaines à Québec. Le 29 mars, Mgr Signay délégua M. Antoine Racine, curé de Saint-Eusèbe de Stanfold [Princeville], afin qu'il vérifiât les allégués. Dès réception du dossier, l'abbé Racine fit savoir à son supérieur qu'il agitaient là un véritable nœud de vipères : « J'ai reçu vendredi dernier deux commissions qui ne me font pas trop rire et au sujet de l'une desquelles je voudrais une réponse très prompte⁹³. » La question litigieuse portait sur la pression que pourrait exercer le canton de Chester dans le découpage paroissial de Saint-Norbert et de Saint-Christophe. Pourquoi préférer le canton d'Arthabaska : « Le township [de] Chester accote le township [d'] Arthabaska et il renferme à l'heure qu'il est presque autant d'habitants que la partie d'Arthabaska dans laquelle il me faut désigner une

place d'église. » Conscient de futures expansions démographiques, l'abbé Racine aurait voulu tenir compte de ces projections tout en respectant le critère de base d'une paroisse pour quelque 120 familles et du respect, dans la mesure du possible, des limites cantonales.

L'axe alors prévisible de développement favorisait Chester au détriment d'Arthabaska. L'abbé Racine entrevoyait d'ailleurs que « Chester formerait une grande paroisse », même après en avoir annexé une partie à Saint-Norbert : « Le reste formera encore une paroisse très considérable, tandis que la mission de Saint-Norbert seule ne sera peut-être jamais capable de faire vivre un prêtre ainsi que celle de Saint-Christophe. » S'il n'avait écouté que son intuition, l'abbé Racine aurait plutôt fixé carrément la nouvelle paroisse dans Chester, ce qui aurait probablement sauvé la chapelle des Bras. Mais les démembrements et les recoupages paroissiaux étaient pris à plus haut niveau, et il lui fallait composer avec la volonté archiépiscopale. Aussi s'enquérît-il auprès de monseigneur « afin qu'il décid[ât] cette question si embarrassante pour [lui] et pour tous les habitants de ces townships »⁹⁴.

S'étant transporté sur les lieux, le 17 avril suivant, le député de l'évêque reçut les doléances des uns et des autres. Cette consultation populaire ne semble pourtant n'avoir été que de la frime puisque la volonté épiscopale s'était déjà exprimée. D'ailleurs, le sort de Saint-Christophe était fortement imbriqué à celui de Saint-Norbert. Comme dans la paroisse voisine, le principe du mi-chemin entre La Montagne et la plaine devait prévaloir. À cet égard, il me paraît pertinent de vous glisser un mot sur l'histoire de Saint-Norbert puisque la démarcation de cette église conditionna en grande partie celle de Saint-Christophe.

Aux prises avec les colons habitant les hauteurs du plateau de Chester et ceux installés dans la plaine à la pointe du canton d'Arthabaska, l'abbé Racine avait choisi de couper la poire, ou plutôt la route, en deux et avait désigné un emplacement qui se retrou-

92 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 33 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 27 mars 1849. Nous soulignons.

93 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 34 : Lettre de l'abbé Antoine Racine à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 2 avril 1849.

94 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 35 : Lettre de l'abbé Antoine Racine à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 3 avril 1849.

vait à mi-côte pour les habitants d'en haut et d'en bas ainsi qu'à proximité du chemin provincial : la nouvelle place d'église se situait à quelque trois arpents de la chapelle existante :

« ... en sorte que les deux partis, celui de Chester qui ne voulait pas descendre la terrible montagne, et celui d'Arthabaska qui ne voulait plus la monter, devaient [...] s'accorder puisque les deux obstacles énumérés dans leurs requêtes tombaient en choisissant cet endroit. »

Qui plus est, l'emplacement choisi longeait le nouveau chemin provincial. Malgré la vive opposition des gens de Chester, l'abbé Racine s'attacha à son projet et ne fit que des concessions de circonstance. Il comptait que les opposants se rallieraient devant le fait accompli : « Le site que j'avais le plus en vue sera choisi et fixé sans que les gens de Chester osent dire un seul mot [...] du moment qu'ils sauront [...] que l'affaire est décidée⁹⁵. »

Victorieux sur le front Saint-Norbert, l'abbé Racine s'amena à Saint-Christophe quelques jours plus tard, avec en tête le principe de la solution intermédiaire d'un emplacement de chapelle à mi-chemin entre le plateau et la plaine, sur le tracé du chemin provincial. Le procès-verbal de l'abbé Racine aurait presque pu être écrit avant même sa visite à Saint-Christophe, tellement il était clair que le projet théorique allait l'emporter sur les considérations pratiques des paroissiens. Le sort en était jeté : la chapelle des Bras devrait être déplacée vers La Montagne.

« J'ai de suite [...] cherché le local le plus convenable pour le site d'une église, et j'en ai fixé l'emplacement sur la terre occupée par le sieur Olivier Héroux, à environ cinquante pieds du chemin provincial, sur un plateau convenable, où j'ai planté une croix⁹⁶. »

La formulation laisse à penser que l'envoyé de l'archevêque ne fit pas une visite approfondie des

lieux, ce que confirme une requête signée par plus d'une cinquantaine d'opposants : « Le Monsieur chargé de faire cette démarcation s'est rendu que dans le rang de notre chapelle et a cru probablement d'avoir tout vu⁹⁷. »

Jouant sur le poids de l'autorité plutôt que sur la négociation, comme il l'avait fait à Saint-Norbert, l'abbé Racine apaisa les esprits en promettant aux uns et aux autres :

« Nous regrettons que ce Monsieur nous ait toujours fait entendre que notre chapelle ne changerait point de place tandis qu'il paraît trop certain qu'il faisait entendre à nos adversaires de la faire transporter chez eux, et il est bien connu que ce qui a eu lieu a été fait et arrangé d'avance. »

Le maraudage effectué par les marchands de La Montagne se peignait déjà aux couleurs des futures mœurs électorales : par « quelques livres de farine [...] La farine est si rare! », on n'avait pas hésité, disait-on, à acheter le vote de certains paroissiens. Par quelques livres de sucre du pays, on avait aussi « paqueté » l'assemblée des francs-tenanciers : « Des gens sans aveu étant venus à Chester pour le temps du sucre seulement (et plusieurs se sont aperçus de leur court séjour ici) ayant pris une part trop active dans cette affaire⁹⁸. » Le nouveau lieu de culte, désigné comme le quatrième lot du rang III, fut donc, tel qu'il avait été prévu et comme à Saint-Norbert, implanté près du chemin provincial ouvert depuis l'année précédente et à pente partagée entre les ouailles d'en haut et celles d'en bas.

La décision de l'abbé Racine souleva le *petit nombre*. Le marguillier de la première heure, Paul Beaudet, se récria contre ce procédé : « Monseigneur marque aujourd'hui une église, demain il l'ôte. » Comment travailler avec succès à l'œuvre colonisatrice lorsque les noyaux de développement centrés sur les chapelles étaient continuellement bouleversés par les décisions arbitraires des autorités ecclésiastiques?



L'abbé Racine apaisa les esprits en promettant aux uns et aux autres.

Exacerbé par le manque de constance dans le projet colonial local, Paul Beaudet partit illico pour Québec rendre visite à l'archevêque et lui transmettre les récriminations des habitants des pointes Beaudet. Informé du départ du marguillier, l'abbé Duguay écrivit aussitôt à son supérieur afin de miner la crédibilité du chef des opposants : « Le susdit Monsieur est de la mission de Saint-Norbert, il n'a aucune propriété dans la mission de Saint-Christophe⁹⁹. » L'intervention du marguillier fut stérile. Par décret rendu le 18 mai 1849, Mgr Signay acceptait la proposition de l'abbé Racine, qu'il avait lui-même commandée, et ordonnait la construction de la nouvelle chapelle.

La chapelle des Bras et la trigauderie du chemin provincial

Le missionnaire disait-il toute la vérité lorsqu'il affirmait à son supérieur ecclésiastique qu'il désirait « ne pas prendre part à ces affaires »¹⁰⁰ de localisation de chapelle? Malgré ce retrait feutré, je ne peux toutefois pas m'empêcher de penser, comme me l'ont fait

95 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 36 : Lettre de l'abbé Antoine Racine à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 14 avril 1849.

96 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 1 : Procès-verbal de la visite de l'abbé Antoine Racine, du 17 avril 1849.

97 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 40 : Requête des habitants des Pointes, du 9 mai 1849.

98 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 40 : Requête des habitants des Pointes, du 9 mai 1849.

99 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 39 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 28 avril 1849.

100 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 33 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 27 mars 1849.

remarquer certains habitants par la suite, que l'abbé Duguay avait certainement influencé la recommandation de l'abbé Racine en se plaignant continuellement de l'état du « chemin pour se rendre à la chapelle actuelle [celle des Bras] ». Aussi ne manquait-il pas de souligner : « Plutôt je pourrai sortir de ce coin-là, plus je serai content¹⁰¹. » Peut-on encore croire, après cet aveu, que le bon missionnaire n'avait aucunement fait pression pour la démarcation de la place du nouveau temple? Pouvait-il être complètement insensible à l'argument « des gens du bras d'en haut », plus riches, qui se vantaient et promettaient, selon les pauvres du bras d'en bas, « de faire travailler leurs bêtes à cornes dans le chemin qui conduit chez eux, s'ils nous enlèvent notre chapelle »¹⁰²?

La décision semblait motivée par des considérations des plus logiques et des plus plausibles. Ainsi affirmait-on aux autorités épiscopales :

« La population augmente rapidement et vous pouvez voir qu'elle a au moins triplée depuis un an; et d'après le nombre de terres prises cet automne [...] il est bien certain que la population augmentera d'au moins un tiers d'ici à ce printemps¹⁰³. »

La décision de l'abbé Racine s'appuyait sur un accroissement plus rapide de la population du côté de la Nicolet vers Chester que du côté des Bras vers la Bulstrode : « La maison de mission de Saint-Christophe n'est pas placée au centre de la mission actuelle », observait-il¹⁰⁴. Ce besoin de modification dans l'organisation de l'infrastructure religieuse trouve pourtant son origine dans l'histoire d'un domaine voisin, celui de la paroisse Saint-Norbert. Les habitants des Pointes s'étaient fait, en quelque sorte, damer le pion par les habitants de la pointe du canton, qui décidèrent dès 1844 de se doter d'une chapelle bien à eux. La construction d'un nouveau lieu de culte dans les rangs du nord-est venait décentrer la chapelle des Bras qui n'avait plus pour

communiant que les pionniers installés dans le sud du canton.

Ce déséquilibre était par ailleurs renforcé par la colonisation rapide des terres s'étendant aux limites des cantons d'Arthabaska et de Warwick. Les habitants de cette zone venaient grossir l'effectif arthabaskien et justifiaient davantage un établissement vers La Montagne. Ce mélange des populations des deux cantons n'étonnera guère puisque les uns et les autres partageaient pour lors chapelle et missionnaire. En effet, malgré les efforts de l'abbé Gagnon et encore plus ceux de l'abbé Duguay, la chapelle de Warwick s'élevait lentement. Les habitants de cette zone de colonisation prenaient donc régulièrement le chemin vers l'est pour se rendre à la chapelle voisine. Nul doute que les Warwickois trouvaient tout intérêt à ce que la nouvelle chapelle du canton d'à côté fût construite sur « le grand chemin » plutôt que dans le bassin de la rivière Bulstrode. La distance qu'ils devaient parcourir était non seulement plus courte, mais elle leur évitait de traverser les marais qui s'étendaient entre l'ancien et le nouveau site. Furent-ils comptabilisés dans le nombre des habitations qui poussaient vers Chester? Du moins, les Warwickois ne pouvaient que se réjouir d'un tel rapprochement du lieu de culte, eux qui n'étaient pas tellement empressés à supporter les coûts relatifs à la construction de la chapelle projetée par l'abbé Duguay¹⁰⁵.

Il faut toutefois rendre justice aux propos de l'abbé Racine. Il est vrai que le secteur de La Montagne attirait de plus en plus d'habitants. En 1843, les fils de Pouliot, Isaïe, Édouard, et leur sœur Marie, épouse de Élisée Martel, s'installaient sur le quatrième lot du troisième rang. À côté d'eux, Marcel Bernier commençait à défricher dans le quatrième lot. L'année suivante, quatre nouvelles familles s'implantaient autour d'eux dans les troisième et quatrième rangs. Par la suite, Jacques Croteau, Moïse-Hébert Fournier et quelques autres venaient se joindre à eux. Pendant

ce temps, peu de colons s'établissaient aux Bras, hormis Manasses Hamel et Évangéliste Rivard dit Lavigne qui s'établirent sur le huitième lot des troisième et quatrième rangs. Cette tendance ne pouvait que s'accroître avec l'ouverture du chemin provincial.

D'ailleurs, aussitôt qu'ils eurent vent du projet d'érection d'une véritable paroisse à La Montagne, quelques mois plus tard, les habitants qui s'implantaient sur les lots du canton de Chester mirent leur poids dans la balance et demandèrent à l'archevêque d'être annexés à cette future paroisse :

« Il serait très avantageux pour eux d'appartenir à Saint-Christophe, parce qu'ils ont de bons chemins pour s'y rendre et que toutes leurs affaires se trouvent dans cette localité [et] qu'ils n'auront que quelques arpents pour se rendre à la nouvelle chapelle [...] tandis qu'ils seront éloignés de deux à trois lieues de la chapelle ou de l'église qui sera bâtie dans leur township et sans chemin pour s'y transporter¹⁰⁶. »

Ils auraient tout aussi bien pu ajouter que la chapelle des Bras leur créait un semblable inconvénient par sa distance et la difficulté pour eux de s'y rendre. Décidément, hormis les habitants du premier noyau de colonisation, bien nombreux étaient les fidèles qui se réjouissaient de la venue d'une chapelle à La Montagne.

Autant de considérations devaient conduire à ce qu'on aurait pu croire être la solution idéale. Pourtant, tout reposait sur l'emplacement du chemin provincial, qui facilitait les conditions de déplacement du prêtre dans ses différents lieux de mission et qui ouvrait les plus belles perspectives de développement du canton. Cet argument clé des autorités, les opposants tentèrent de le détourner en leur faveur :

101 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 41 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 22 mai 1849.

102 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 40 : Requête des habitants des Pointes, du 9 mai 1849.

103 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 9 : Requête des habitants de Saint-Christophe à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, du 18 décembre 1849.

104 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 1 : Procès-verbal de la visite de l'abbé Antoine Racine, du 17 avril 1849.

105 Sur les circonstances de l'érection de la première chapelle de Warwick, voir Nelson-Martin Dawson, Claude Raymond, Sylvie Savoie, *Et ils bâtirent Saint-Médard de Warwick*, p. 33-35.

106 AEN, Saint-Christophe, pièce n° 11 : Requête des habitants de Chester à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, du 7 mars 1851.

« La seule raison qu'on puisse donner à l'appui de ce changement de place est que la nouvelle place est sur le chemin; c'est-à-dire parce que ce chemin a passé un peu loin de nous par trigauderie¹⁰⁷ (ceux qui l'ont tracé où il est ayant été blâmés), il nous faut encore supporter une autre perte; puis d'ailleurs, dans un endroit nouveau, ne peut-il pas s'ouvrir un chemin près de notre chapelle? Il en est même question et ce chemin serait si avantageux que durant l'hiver la plupart des voyageurs s'acheminent par ici malgré nos méchants chemins¹⁰⁸. »

La translation du lieu de prière

Aussitôt que Mgr Signay eut ordonné la construction d'une chapelle et d'un presbytère dans le troisième rang près de La Montagne, on commença les travaux. Mieux valait entreprendre d'abord la construction du presbytère, puisque celui-ci servait un double but : servir de chapelle aux foules et de résidence au prêtre. Si la question semblait réglée, c'était compter sans le refus qu'opposeraient certains colons à la translation de leur chapelle des Bras. Aussitôt la mise en branle du projet de construction, les réfractaires se manifestèrent. Les échos de la révolte se firent entendre jusqu'à Québec.

Dans ce dossier, les contestataires sont plus facilement identifiables à mon domaine et il s'agirait, pour quelques-uns, des mêmes personnages que ceux impliqués dans la querelle au sujet de l'école primaire. Du moins, comme me le confia l'abbé Suzor quelques années plus tard, c'était ce que laissent entendre les termes d'une requête adressée à Québec, en 1849 : « Ces mécontents sont des hommes qu'il est impossible de contenter. Ce n'est pas la première fois que ces mécontents causent du trouble aux missionnaires, car M. Gagnon a éprouvé de leur part quelque chose de plus pénible encore¹⁰⁹. »

L'ensemble des habitants des Pointes, qui s'accommodaient très bien de la chapelle des Bras bâtie tout à côté, acceptaient mal cette décision de transporter leur lieu de culte à La Montagne. Quelques membres des familles pionnières, moins impressionnés par l'autorité ecclésiastique, mirent tout en œuvre pour imposer leurs vues au missionnaire et à leurs concitoyens. Leur indisposition prit rapidement des airs d'insurrection lorsqu'il fut question de déplacer leur chapelle. Pire. Lorsqu'ils furent informés que l'on se proposait de la démolir afin de la reconstruire, plus grande, à La Montagne, ils menacèrent de prendre « les armes contre quiconque osera[it] travailler à défaire l'ancienne chapelle »¹¹⁰.

L'abbé Duguay prit l'avertissement au sérieux. À son archevêque, il suggéra de faire interdire la chapelle des Bras. Sans lieu de culte reconnu officiellement, les habitants devraient bien se plier à la décision épiscopale, ce qui forcerait, du coup, une construction rapide d'une nouvelle chapelle sur l'emplacement désigné par l'abbé Racine¹¹¹. Dès la fin avril, l'abbé Duguay pouvait annoncer à l'archevêque que les habitants de Saint-Christophe s'étaient déjà bien radoucis et que la majorité acceptait de « laisser partir la chapelle sans faire d'opposition »¹¹². Afin de marquer la fermeté de la décision, l'archevêque de Québec accorda même la permission à l'abbé Duguay de célébrer la messe, de confesser et de baptiser dans son presbytère¹¹³, dont les murs étaient à peine levés. Ce privilège, quelque peu exceptionnel puisque la communauté disposait déjà d'une chapelle consacrée, était commandé par les circonstances.

Au début de l'été 1849, au moins une dizaine de francs-tenanciers s'opposaient encore farouchement au transfert de la chapelle¹¹⁴. Lors de son séjour de la fin juin, où il demeura « quatre jours pour enseigner le catéchisme aux enfants », l'abbé Duguay eut la désagréable surprise de trouver chez lui, le dimanche au retour des vêpres, cinq des

principaux opposants, qualifiés par le missionnaire de « gens bien méchants et menteurs » et de « chicaniers de la première force »¹¹⁵. Autour de son hôte Pierre Bernier s'étaient réunis Joseph Poitiers, Fréole Girard, Olivier Perreault et Pierre Corbeil, ce dernier agissant comme orateur de la bande. Corbeil ne mâcha pas ses mots. La scène qui s'y déroula, au dire du principal intéressé, ne laissait aucun doute quant à la détermination des opposants. L'abbé Duguay fit rapport à son supérieur qu'il avait dû, pendant une longue heure, subir les invectives de ses ouailles et que Corbeil lui avait proféré au visage « toutes les



Mlle de Victoriaville, fonds Jacques Foucault

Olivier Perreault

injures que le démon peut mettre dans la bouche d'un méchant »¹¹⁶.

Les opposants firent valoir à l'archevêque qu'ils concevaient mal devoir rebâtir une nouvelle chapelle « dans une place bien éloignée du centre », après en avoir nouvellement érigé une « au centre de la population » :

« Il est bien malheureux et bien injuste qu'après avoir bâti notre chapelle qui est neuve et à portée de tout

107 « Qui n'agit point franchement et nettement dans les affaires. »

108 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 40 : Requête des habitants des Pointes à Mgr Joseph Signay, du mois de mai 1849.

109 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 1 : Requête des habitants à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, du mois de novembre 1849.

110 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 37 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 17 avril 1849.

111 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 37 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 17 avril 1849.

112 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 39 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 28 avril 1849.

113 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 54 : Lettre de l'abbé Antoine Racine à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 28 septembre 1849.

114 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 43 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du mois de juillet 1849.

115 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 7A : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à Mgr Joseph Signay, du 6 septembre 1849.

116 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 46 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à Mgr Joseph Signay, du 28 juillet 1849.

le peuple de se trouver obligé de recommencer les mêmes travaux et qui se trouve à une distance incalculable pour beaucoup de personnes. »

De plus, en réaction à leur prise de position, leur missionnaire les avait « entièrement abandonnés » et refusait à nombre d'entre eux les sacrements. Peut-être avaient-ils quelque peu couru après cette punition, comme s'en excusa l'abbé : « Si ces révolutionnaires ne m'avaient pas fait dire qu'ils me mettraient à la porte si je me montrais chez eux, j'aurais été célébrer à la maison de la mission »¹¹⁷. C'était d'ailleurs à la suite de ces menaces qu'il avait, sur les conseils de l'abbé Racine, pris la décision de célébrer la messe dans une maison de La Montagne. Dès ses visites subséquentes sur mon domaine, le missionnaire choisit en effet la demeure d'Élisée Martel, « maison bien propre et dont les murs étaient recouverts de draps blancs »¹¹⁸, pour l'office dominical, et ce, malgré la présence d'une chapelle érigée à cette fin près de la Bulstrode et en attendant l'érection du nouveau presbytère-chapelle.

Par contre, les opposants considéraient que le curé avait faussement justifié la nécessité de ce déménagement du lieu de culte sur leur opposition à la construction d'une église : « Nous [ne] nous sommes jamais opposés, Monseigneur, à la construction d'une église. Ils avaient simplement voulu freiner l'enthousiasme du missionnaire, qui avait hâte de s'établir à demeure dans une paroisse canoniquement érigée, et chercher à prolonger la vie de leur chapelle, « jusqu'à ce [qu'ils fussent] en état de bâtir une église »¹¹⁹. En guise de protestation, ceux-ci choisirent de garder « chez-eux l'ornement de la mission, malgré demandes et sommations » que leur réitéra plusieurs fois l'abbé Duguay¹²⁰.

Leur colère se raviva à la suite du déménagement forcé des ornements vers le nouveau presbytère-chapelle, lequel était désormais prêt à recevoir les

offices. Conformément aux ordres de son archevêque, l'abbé Duguay venait de faire transporter la chasuble, la vieille aube, l'étole, le missel et le calice¹²¹ qui servaient jusqu'alors dans la chapelle des Bras. « Aussitôt qu'il sera possible d'offrir le Saint Sacrifice de la messe dans la nouvelle chapelle de Saint-Christophe, vous aurez soin d'y faire transporter tous les ornements, vases sacrés, linges et autres articles nécessaires au culte qui se trouvent dans la chapelle actuelle », avaient recommandé les autorités épiscopales. Comme le prévoyait l'archevêque, dans ce climat houleux, des difficultés étaient à prévoir : « Comme vous pourrez rencontrer de l'opposition de la part des mécontents du lieu, vous aurez préalablement pris la précaution de faire une assemblée des marguilliers dans laquelle cette translation sera décidée. » Le prélat avait mal jaugé la profondeur du ressentiment local. Malgré cette précaution, le missionnaire éprouva un « grand obstacle à régler cette *petite difficulté* »¹²².

Convoqué conformément aux conseils de l'archevêque, le conseil de fabrique devant approuver la translation fut tenu le 21 août 1849. Cinq marguilliers prirent part à cette assemblée. Paul Beudet, le fervent défenseur de la chapelle des Bras, n'assista pas à la réunion. Trois des marguilliers présents provenaient du secteur de La Montagne et y défendirent les intérêts de leurs voisins : Eustache Baril, F. D. Baril et Louis Garneau. Deux habitaient le secteur des Bras : François et Louis Provencher. La réunion fut tumultueuse et la discussion, fort vive. Tel qu'ils étaient tenus à l'époque, les registres ne permettent pas de connaître les arguments avancés ni les positions défendues par les uns et les autres. Les termes de la résolution indiquent pourtant que les marguilliers des Bras ne se rendirent pas aux arguments du missionnaire et de leurs confrères de La Montagne :

« À une assemblée de marguilliers de Saint-Christophe, il a été décidé d'après le consentement de la majorité des marguilliers présents à la dite assemblée, qu'ils consentaient et désiraient que tous les effets appartenant à la mission de Saint-Christophe fussent transportés à la nouvelle chapelle¹²³. »

Cette défaite échauffa encore davantage les esprits. L'absence de négociation cristallisa les parties sur leur position; les chances d'amélioration étaient bien minces. Appelé de nouveau à donner son avis sur les « tristes affaires d'Arthabaska »¹²⁴, l'abbé Racine suggéra aux autorités diocésaines d'utiliser l'abbé Duguay dans d'autres missions, celle d'Arthabaska ne trouverait pas le repos tant que ce missionnaire y serait affecté¹²⁵.

La chapelle de La Montagne : rêve de l'abbé Duguay

Bien que la décision apparaisse des plus logiques, puisqu'elle reposait sur un déplacement de population, je ne peux m'empêcher de croire qu'il y ait eu anguille sous roche. Les opposants des Pointes faisaient notamment remarquer à l'archevêque que la nouvelle chapelle ne se trouvait qu'à « vingt arpents de la ligne qui la sépare de Chester », qu'elle était éloignée d'à peine quatre kilomètres de la ligne « qui la sépare de Warwick » et de moins de trois kilomètres de la ligne de Saint-Norbert¹²⁶. Cet abrégé des distances établissait de façon éloquente la position excentrée du site retenu. Par contre, il était en droite ligne sur le trajet entre Saint-Norbert et Warwick, par la nouvelle route provinciale. La localisation choisie, « à côté du grand chemin », faciliterait certainement les pérégrinations du missionnaire, lequel devait souvent parcourir le trajet séparant ses lieux de mission.

117 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 46 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à Mgr Joseph Signay, du 28 juillet 1849.

118 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 46 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à Mgr Joseph Signay, du 28 juillet 1849.

119 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 7 : Requête des habitants à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, du 15 août 1849.

120 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 7A : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à Mgr Joseph Signay, du 6 septembre 1849.

121 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 30 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à Mgr Signay, du mois de juillet 1849.

122 Philippe-Hippolyte Suzor, « Quelques notes sur la paroisse », vol. 3, n° 2 (1984), p. 65. Nous soulignons.

123 Philippe-Hippolyte Suzor, « Quelques notes sur la paroisse », vol. 3, n° 2 (1984), p. 65-66. Nous soulignons.

124 L'expression est celle même de l'abbé Racine; AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 55 : Lettre de l'abbé Antoine Racine à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 6 octobre 1849.

125 AEN, Saint-Norbert, pièce n° 56 : Lettre de l'abbé Antoine Racine à Mgr Joseph Signay, du 20 octobre 1849.

126 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 10 : Requête des habitants des Pointes à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, du mois de mars 1850.

Cette considération trouva-t-elle une expression concrète? Du moins, l'envoyé de l'archevêque, missionnaire lui-même dans ce difficile pays de sacrifices, semble en avoir bien saisi l'enjeu. Derrière le déplacement de la chapelle se jouait la restructuration des services missionnaires de la région. En faisant de La Montagne le centre d'une nouvelle église, il serait plus facile pour le prêtre desservant de couvrir ce nouveau pays ouvert à la colonisation. Les propos que l'abbé Duguay confiait au secrétaire de l'archevêché ne laissent aucun doute sur la véritable considération des autorités ecclésiastiques. Le point de vue des administrés ne pesa pas lourd dans la balance : « Je pense qu'en toute nécessité, il doit y avoir un prêtre à Saint-Christophe à cause de sa position centrale par rapport à Bulstrode et Warwick¹²⁷. » En fait, l'abbé Duguay favorisait la politique de la ligne droite, qui faciliterait la desserte des missions. Dans cette optique, il suggérait un échange de chapelles : « Je pourrais échanger Saint-Norbert à Mr. Racine pour Bulstrode, alors il aurait des beaux chemins et ses trois missions sur une même ligne droite¹²⁸ », ce qui lui aurait accordé Saint-Norbert, Saint-Christophe et Warwick, sur une autre ligne droite.

De plus, ceux qui connaissent la topographie de mon domaine ne sont pas sans remarquer que l'emplacement projeté pour la nouvelle chapelle [sensiblement le même où s'élève encore aujourd'hui l'église de Saint-Christophe] pouvait difficilement être central, ni dans une perspective réelle ni dans une prospective. Peut-être la population s'étirait-elle effectivement le long de la rivière Nicolet en direction de Warwick. En ce cas, la nouvelle chapelle s'érigerait aux limites orientales du noyau de population et non en son centre. Par ailleurs, comment pouvait-on logiquement penser que l'étalement humain gagnerait de ce côté, alors que l'on adossait la nouvelle église à l'imposant mont Christo? Il y a tout lieu de croire qu'on misa alors fortement sur l'ouverture récente (1848) du chemin provincial d'Arthabaska. Déjà la chapelle de

Warwick avait été implantée le long de cette voie de communication¹²⁹. Espérait-on que ce chemin drainerait vers La Montagne tellement de nouveaux colons qu'il fallait d'ores et déjà prévoir le centre de cette future communauté? Bien avant d'aller défricher les sols rocailleux du flanc de La Montagne, les colons ne choisiraient-ils pas les terrains dans la plaine? Les véritables raisons motivant cette décision étaient forcément d'une autre nature. Mais quelles étaient-elles?

Le passage d'une lettre de l'abbé Racine adressée aux autorités de Québec fait entrevoir une nouvelle piste qui expliquerait mieux cette guerre de chapelles qui opposait les habitants des Bras à ceux de La Montagne. Ce passage se lit comme suit :

« Je dois dire à Votre Grandeur que les difficultés qu'éprouve Mr. Duguay à Saint-Christophe disparaîtraient si un autre que lui était chargé de les desservir. Plusieurs dans cette mission sont très irrités contre lui [...] il n'est pas aimé à Saint-Christophe, il l'est peu à Warwick et le sera encore moins à Bulstrode¹³⁰. »

Ce n'étaient donc pas les seuls habitants des Pointes qui nourrissaient quelque récrimination contre leur missionnaire, mais l'ensemble de la population relevant de son ministère. Mgr Signay se rangea à cet avis.

Contrairement à la lecture que faisait l'abbé Racine, des habitants de la mission Saint-Christophe s'opposèrent à ce rappel. Dans une requête signée en novembre 1849, ils osaient s'approcher de Sa Grandeur, écrivaient-ils, « pour lui faire connaître la douleur » qu'ils éprouvaient de voir partir l'abbé Duguay. Qu'on ne s'y méprenne, la requête n'était pas née d'une initiative populaire. La teneur de la lettre marque bien par elle-même qu'elle ne pouvait être tirée que de la plume de quelque citoyen installé depuis peu. D'ailleurs, ces colons se seraient-ils si vite et si fort attachés à un

missionnaire qu'ils n'avaient rencontré qu'à quelques reprises au cours de ses 15 ou 18 mois d'apostolat? Pourtant, on lit dans cette requête un véritable plaidoyer en faveur d'un valeureux prêtre :

« Les services éminents qu'ils nous a rendus, les fatigues qu'il s'est données pour nous aider à bâtir nos chapelles, en parcourant comme les bois pour encourager les faibles [...], son impartialité pour rendre justice égale à tous, son courage inébranlable au milieu des troubles. »

Déjà le fait que cette requête parlait de « nos chapelles » que l'abbé Duguay avait aidé à bâtir trahit l'identité du véritable auteur. De plus, contrairement aux propos du curé Racine, les pseudo-requérants tentaient de minimiser l'opposition, qui n'aurait été, selon eux, le fait que d'un « petit nombre de mécontents », qui ne faisait même « pas la dixième partie des habitants de Saint-Christophe ».

La requête était paraphée des noms de 119 chefs de famille qui avaient assisté à la messe ce dimanche de novembre. Bon nombre d'entre eux provenaient de la mission de Warwick. Une autre majorité résidait dans le secteur de La Montagne. Faut-il s'inquiéter de constater le très petit nombre de francs-tenanciers habitant au-delà de la ligne de démarcation entre les lots 8 et 9, c'est-à-dire entre les secteurs des Pointes et de La Montagne? Absents lors de la messe célébrée dans la nouvelle chapelle, ils ne figuraient pas dans la liste des noms au bas de la requête. On peut dès lors croire que le nombre de mécontents n'était pas aussi petit que voulait bien le laisser croire l'auteur de la requête¹³¹.

Une guerre de chapelles

Malgré la pseudo-protestation des gens de Saint-Christophe et de leurs voisins les Warwickois, l'abbé Duguay fut changé de champ apostolique et

127 AEN, Saint-Christophe, pièce n° 7B : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 5 novembre 1849.

128 AEN, Saint-Norbert, pièce n° 43 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du mois de juillet 1849.

129 AEN, Saint-Norbert, pièce n° 31 : Procès-verbal de la chapelle de Warwick, du 26 mars 1849.

130 AEN, Saint-Norbert, pièce n° 56 : Lettre de l'abbé Antoine Racine à Mgr Joseph Signay, du 20 octobre 1849.

131 Cette lecture que fait la Gare est corroborée par les lettres de l'abbé Racine, entre autres : AEN, Saint-Norbert, pièce n° 58 : Lettre de l'abbé Antoine Racine à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 8 décembre 1849.

remplacé par l'abbé Paul de Villers. L'archevêque comptait, comme l'abbé Racine le lui écrivait, qu'avec le changement de prêtre, le parti des opposants deviendrait inactif et s'endormirait : « Je crois que les affaires s'arrangeront assez promptement avec de la prudence¹³². » Contrairement à ses espérances, l'arrivée du nouveau missionnaire n'apaisa nullement les esprits. Depuis son départ, l'abbé Duguay ne cessait d'intriguer et d'activer « son parti de Saint-Christophe » par des agissements « qui s'accordent guère, tant s'en faut, avec [les ordres] de Monseigneur »¹³³.

Dans ce contexte, la querelle ne pouvait que perdurer. « Si Mr Duguay n'eût pas écrit à Saint-Christophe de Sainte-Croix, rapportait l'abbé Racine, j'aurais réussi ». Mais l'abbé n'était pas le seul coupable, les habitants des Bras ne démolirent pas de leur position, malgré les tentatives de conciliation du représentant de l'archevêque : « La semaine passée, j'ai été à Saint-Christophe et je leur ai proposé la translation de la chapelle, avec modération et calme, et ils ont refusé¹³⁴. » Cet entêtement fut de conséquence puisqu'il fit perdre à la mission la résidence du prêtre. Plus heureux dans ses démarches auprès des habitants de Saint-Norbert, l'abbé Racine recommanda en effet d'établir le missionnaire à demeure à Saint-Norbert et de maintenir Saint-Christophe dans son statut de desserte : « La position d'un prêtre au milieu d'eux n'était pas tenable, et c'était retomber dans la même position que s'était faite Mr. Duguay. » Cette mesure s'imposait plus par son caractère punitif que par son caractère fonctionnel, puisqu'il eût mieux valu loger le missionnaire à La Montagne, au centre de ses missions étant donné que le titulaire de Saint-Norbert devait également desservir Saint-Christophe et Warwick.

L'abbé de Villers n'ayant reçu ni mandat pour réhabiliter l'ancienne chapelle ni ordre d'y remettre les ornements qu'avait fait enlever l'abbé Duguay¹³⁵, le

problème demeurait donc entier. Les requêtes présentées par les habitants des Pointes pour le maintien de la chapelle des Bras n'eurent pas de suite. Pour faire quelque pression sur les autorités ecclésiastiques, ils boycottèrent les offices célébrés à La Montagne et refusèrent de contribuer à la santé financière de la fabrique en retirant à leur curé la portion de leur récolte de blé, d'avoine, de pois, d'orge, de sarrasin et de seigle qui devait servir de dîme, parce que, disaient-ils, on leur avait « ôté leur religion »¹³⁶. Ils exprimèrent audacieusement leur mécontentement en retardant le moment de porter leurs nouveau-nés sur les fonts baptismaux :

« Quelques-uns ont passé plus de deux mois sans faire baptiser leurs enfants, et il y en a un qui n'est pas encore venu faire baptiser le sien, qui est né depuis trois semaines, quoique lui-même soit passé plusieurs fois à la porte de mon humble presbytère. »

Ils poussèrent même la désobéissance jusqu'à continuer d'ensevelir leurs morts dans l'ancien cimetière, et ce, malgré les ordres formels de l'archevêque :

« Je prends la liberté d'informer Votre Grandeur que les habitants de Saint-Christophe demeurés rebelles à vos ordres ont enterré dans l'ancien cimetière un enfant âgé d'un an, et disent être dans la disposition de continuer d'y faire des sépultures alléguant pour raison que leur cimetière n'a pas été interdit et qu'il est aussi bon d'y faire des sépultures que dans le nouveau¹³⁷. »

Malgré des efforts évidents de réconciliation de la part du nouveau missionnaire, les opposants maintinrent leur position et firent signer une nouvelle requête afin que la mission fût maintenue dans l'ancienne chapelle¹³⁸. Ils exigeaient des autorités diocésaines qu'on procédât à « une nouvelle démarcation de la chapelle »¹³⁹, soutenant, avec raison, que

celle qui avait été proposée était « hors du centre de la population ». Les signataires soulevaient d'ailleurs la question de la distance qui les mettrait « dans l'impossibilité d'assister aux saints offices et incapables pour tous leurs devoirs de religion ». La construction à La Montagne mettait particulièrement en difficulté les habitants de la pointe nord-ouest du canton. Déjà éloignés de quelque six kilomètres de la chapelle des Bras, ils devaient parcourir quelque dix kilomètres pour se rendre à La Montagne, « et avec des chemins en très mauvais état »¹⁴⁰.

Accompagnée d'une liste de 107 signatures, cette requête donnait beaucoup de poids à l'argument qui voulait que la chapelle ait été déplacée pour des raisons autres qu'un simple besoin de recentrer le lieu de culte. La pétition des gens de La Montagne présentée l'année suivante pour l'établissement d'une véritable paroisse n'en comportait que 86, dont celles de plusieurs habitants de la pointe nord-ouest du canton de Chester¹⁴¹. Bien que ces chiffres soient à prendre avec quelque prudence, l'ordre de grandeur qu'ils expriment semble toutefois révélateur de la distribution de la population qui couvrait alors les deux pôles de développement de mon domaine.

Au pouvoir ecclésiastique, les mécontents des Pointes opposèrent finalement le pouvoir surnaturel. Ils prétendirent avoir l'appui divin : à preuve, les ornements enlevés de leur chapelle n'acceptaient pas cette translation et descendaient des murs où ils avaient été accrochés dans la nouvelle chapelle. Tableaux et stations du chemin de croix quittaient ainsi, toutes les nuits, leur place et se retrouvaient « sur le plancher sans que vitre ne se casse »¹⁴². N'était-ce pas là un signe indéniable que Dieu n'approuvait pas le site choisi par les autorités épiscopales? Désireux de prêter leur concours à une main de Dieu si bienveillante à leur cause, quelques jeunes gens des Pointes, sous la conduite d'Olivier Perreault

132 AEN, Saint-Norbert, pièce n° 56 : Lettre de l'abbé Antoine Racine à Mgr Joseph Signay, du 20 octobre 1849.

133 AEN, Saint-Norbert, pièce n° 58 : Lettre de l'abbé Antoine Racine à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 8 décembre 1849.

134 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 58 : Lettre de l'abbé Antoine Racine à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 8 décembre 1849.

135 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 58 : Lettre de l'abbé Antoine Racine à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 8 décembre 1849.

136 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 59 : Lettre de l'abbé Paul de Villers à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 4 avril 1850.

137 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 60 : Lettre de l'abbé Paul de Villers à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, du 11 mai 1850.

138 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 59 : Lettre de l'abbé Paul de Villers à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 1er avril 1850, et pièce n° 60 : Lettre de l'abbé Paul de Villers à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, du 11 mai 1850.

139 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 62 : Lettre de l'abbé Paul de Villers à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 5 novembre 1850.

140 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 10 : Requête des habitants des Pointes à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, du mois de mars 1850.

141 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 14 : Procès-verbal de l'abbé Antoine Racine, du 14 août 1851.

142 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 65 : Antoine Racine, Échauffourée de Saint-Christophe, 1850.

filis et de Paul Rivard, entreprirent de provoquer le miracle. Par une nuit sombre sans étoiles, ils déménagèrent tableaux et stations du chemin de croix de la nouvelle à l'ancienne chapelle, les remettant chacun à leur place initiale. Mais le miracle était trop gros pour qu'on y crût. Perreault et Rivard furent arrêtés. Accompagnés d'huissiers, une trentaine d'hommes de La Montagne rapportèrent les tableaux dans la chapelle d'en haut. Cette intervention fut lourde de conséquences puisqu'elle permit également de transporter les châssis, les portes, les planchers et les armoires de l'ancienne à la nouvelle chapelle¹⁴³. Définitivement privés du lieu de culte qu'ils avaient bâti au coût de sacrifices, il restait peu de ressources aux opposants pour continuer la lutte contre l'autorité épiscopale.

L'abbé Suzor, le pacificateur

À l'été 1850, la querelle avait perdu de sa vigueur mais l'embrassement des esprits ne s'était pas complètement éteint¹⁴⁴. Les habitants des Bras refusaient de se présenter à leur église pour l'exercice de leur religion. Ils préféraient se rendre à Saint-Norbert, en signe de protestation. Privés de chapelle, les habitants des Pointes n'entendaient pas être, en plus, orphelins de leurs morts. N'ayant pu résister à la translation des ornements cultuels, ils préservèrent du moins le culte des ancêtres. Lorsque la dizaine d'hommes envoyés par le nouveau curé, l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor, arrivèrent au cimetière des Bras, un beau jour du printemps 1852, ce fut avec une courageuse pionnière qu'ils durent composer. Installée à la grille, son fusil de chasse en

joue, Eulalie Boisvert dit Joubin, épouse de feu Georges Albœuf dit Boutet, somma les gens de La Montagne de s'en retourner sur leurs pas. L'enjeu était clair : s'ils refusaient d'obtempérer, elle n'hésiterait pas à faire feu. La docilité des intrus évita le drame.

L'opposition des habitants des Bras fut sans conséquence sur la création de la paroisse Saint-Christophe, qui fut officiellement et canoniquement érigée sur mon domaine. Elle retarda à peine l'érection de l'église de bois, dont les travaux, au coût de 800 \$, furent confiés au constructeur Jean-Baptiste Laroche. Le 14 août 1851, l'abbé Racine faisait rapport que « l'étendue de cinq milles de long sur sept milles et demi de profondeur » renfermait, selon lui, un territoire de dimension acceptable pour une seule paroisse¹⁴⁵. La fabrique s'engageait à se porter acquéreur du terrain nécessaire à la construction de l'église et du presbytère; engagement d'autant plus

facile que l'entrepreneur James Goodhue ainsi que Charles Prince et Louis Garneau avaient promis de fournir les sommes nécessaires. Les obstacles aplanis, la paroisse fut canoniquement érigée le 24 septembre 1851¹⁴⁶. Dès le début d'octobre, Laroche terminait ses travaux et la fabrique pouvait prendre possession d'une petite église de 75 pieds de longueur sur 40 pieds de largeur avec lambris, recouverte de bardeaux, ornée de quatre châssis et assise sur un solage en cèdre.

L'abbé Suzor, qui s'amenait dans les Bois-Francs avec le titre de curé résident de la nouvelle paroisse, aurait bel et bien parmi ses ouailles les rebelles des Pointes. L'archevêque de Québec lui avait confié :

« ... le soin de la cure et paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, ainsi que des missions de Saint-Médard de Warwick, de Saint-Jules de Bulstrode, puis des familles catholiques établies sur le plus petit bras de la rivière Nicolet, régulièrement appelée rivière au Loup¹⁴⁷. »

Cette dernière désignation ne visait pas les habitants du canton d'Arthabaska, mais seulement ceux de Horton. Les opposants ne pourraient donc pas se rabattre sur la mission établie dans le township voisin s'ils continuaient leur boycott de la chapelle de La Montagne.

La venue d'un homme vraisemblablement plus conciliant à la tête de la communauté devait lentement mener à la résorption de la crise. Dès le lendemain de son arrivée, le 26 octobre 1851, le curé Suzor consacrait en quelque sorte la nouvelle chapelle en y célébrant sa première messe sur la « petite table en bois de quatre pieds carrés qui servait d'autel »¹⁴⁸. Comme l'abbé Duguay, l'abbé Suzor fut



Première chapelle de La Montagne.

143 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 65 : Antoine Racine, Échauffourée de Saint-Christophe, 1850.

144 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce 15A : Lettre de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, du 22 novembre 1851.

145 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 14 : Procès-verbal de l'abbé Antoine Racine, du 14 août 1851.

146 Érigée canoniquement par décret de l'archevêque de Québec, le 24 septembre 1851, la paroisse fut érigée civilement par proclamation le 20 avril 1853.

147 Lettre de Mgr Pierre-Flavien Turgeon à l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor, du 1^{er} octobre 1851, citée d'après Charles-Edouard Mailhot, *Les Bois-Francs*, vol. 1, p. 364.

148 AP, Saint-Christophe, registre intitulé « Documents à conserver », n° 10.

autorisé à utiliser le presbytère comme lieu de culte, en attendant la fin des travaux à l'intérieur de la chapelle¹⁴⁹.

Deux années de rébellion avaient épuisé les ressources des habitants des Bras. À Pâques 1852, plusieurs parmi les opposants revinrent vers leur curé légitime et « présentèrent presque tous à confesse avec le regret au moins apparent du passé »¹⁵⁰, me confia l'abbé Suzor. S'ils acceptaient de payer la dîme de l'année, ils refusaient toutefois de le faire rétroactivement pour les deux années où ils n'avaient pas utilisé les services religieux dispensés à la mission Saint-Christophe et durant lesquelles on leur avait refusé les services à la paroisse Saint-Norbert.

« Nous n'avons pas voulu jusqu'à cette année venir à la messe à Saint-Christophe; nous nous sommes présentés à M. de Villers et nous lui avons demandé de nous confesser à Saint-Norbert, il nous a répondu que non. Sur ce refus nous lui avons dit que, puisqu'il ne voulait rien faire pour nous, nous ne lui donnerions rien et nous ne pouvons lui payer cette année une dîme qu'il n'a pas gagnée¹⁵¹. »

Empathique à la cause de ses paroissiens des Bras, l'abbé Suzor plaidait l'indulgence :

« J'ai parlé de la chose à M. de Villers, qui ne veut nullement les décharger de leur obligation. Je m'adresse à vous, Monseigneur, pour que Votre Grandeur me dicte la conduite que je dois tenir dans cette position embarrassante, et me donne un moyen qui, tout en conciliant l'indulgence avec la justice, puisse s'accommoder un peu à la faiblesse des délinquants, et ne pas leur fermer la voie du salut au moment où ils paraissent reconnaître leur erreur¹⁵². »

Cette concession eut pour effet d'apaiser la tension entre les paroissiens des Pointes et leur curé.

L'union stable de l'Église et de l'étal

L'esprit de concorde de l'abbé Suzor et la constance des autorités religieuses épuisèrent une opposition qui semble devoir être associée à des motivations d'ordre économique. On me rappelait, fort judicieusement d'ailleurs, que la chapelle des Bras avait été construite dans le secteur des services qui commença à s'organiser dès la première décennie d'occupation du sol. Un petit village avait déjà pris forme aux Pointes. Composé de quelques maisons, regroupées autour de la vieille chapelle, il offrait des services de base. La plus importante de ces maisons était certainement celle où se trouvait le dépôt de marchandises, situé non loin des moulins à bois et à farine, établissements exploités à cette époque par Alexis Auger¹⁵³. Chez les compères marchands, Jean-Baptiste Labonté et Olivier Perreault, les colons du coin pouvaient échanger leur potasse contre quelques denrées indispensables. C'était d'ailleurs là que, depuis huit ans, ils venaient porter, à dos d'homme, leur blé à faire moudre, et de là qu'ils rapportaient, toujours à dos d'homme, quelques marchandises achetées au magasin général¹⁵⁴. C'était là qu'ils portaient leur bois, leur écorce et leur grain pour les échanger contre « des coupons où s'inscrivaient leurs ventes de produits et les acomptes qu'ils recevaient en marchandises ». Magasin de confiance, le colon y venait « troquer les produits contre les marchandises. L'automne, à l'époque des taxes, du paiement du banc à l'église, etc. on venait chercher l'argent nécessaire sans exiger plus »¹⁵⁵.

La concordance des patronymes de ces familles de commerçants avec ceux des deux opposants surpris à déplacer les ornements religieux éclairait d'une autre lumière les raisons du différend qui divisa la petite population du canton lors de la translation du lieu de culte. Mais ce rapprochement n'explique qu'à moitié le problème.

Si on connaît les acteurs et les raisons de cette opposition, on sait par contre peu de choses sur les forces en opération lorsque l'envoyé de l'archevêque choisit La Montagne comme emplacement pour la nouvelle chapelle. Faut-il y lire une première manifestation de l'ascendant des notables installés à l'ombre du mont Christo? Si tel était le cas, il faudrait faire remonter à aussi tôt que la décennie 1840, soit à l'époque des premiers mouvements de colonisation, l'opposition séculaire qui marqua le rapport entre les communautés de La Montagne et des Pointes. Seule une étude plus poussée de la composition du paysage humain de mon domaine, quelque temps avant mon arrivée, permettrait de répondre à cette énigme.

Il semble qu'il faille plutôt y lire l'influence des commerçants et des gens d'affaires, qui s'étaient établis plus en amont sur la Nicolet. Dès l'ouverture de la route provinciale d'Arthabaska, en 1848, La Montagne attira plusieurs marchands et artisans avides de faire fortune. Eustache Baril, installé aux Pointes, vendit son moulin à scie et vint construire un moulin à farine près du moulin à scie exploité par son frère Jumeau Antoine, près du mont Christo¹⁵⁶, sur le lot voisin de la future chapelle. François d'Assise Baril, lui aussi implanté aux Pointes, déménagea le long du chemin provincial en 1848. Installé aux Pointes Beaudet depuis 1837, Charles Prince alla ouvrir une hôtellerie sur le chemin provincial. De Chester Ouest, James Goodhue déménageait lui aussi à La Montagne, en 1848. Le même été, le cousin de Beauchesne, Pierre Bourbeau-Beauchesne, ouvrait une boutique de forge sur la route provinciale; le trafic que créerait la nouvelle route laissait espérer de bonnes affaires. En moins de trois ans, comme l'écrivait le curé Suzor, on avait créé à La Montagne un petit village d'« une dizaine de maisons y compris la vieille chapelle qui n'avait que les quatre pans exposés aux quatre vents du ciel et une bien chétive couverture »¹⁵⁷, laquelle avait été érigée bien rapidement. N'allait-il pas de soi que les

149 AAQ, 210A, Registres de lettres, vol. 24, n° 416, p. 262 : Lettre de Mgr Pierre-Flavien Turgeon à l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor, du 4 novembre 1851.

150 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 16 : Lettre de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, du 14 mars 1852.

151 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 16 : Lettre de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, du 14 mars 1852.

152 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 16 : Lettre de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, du 14 mars 1852.

153 Le moulin construit par Valère Rivard dit Lavigne, en 1839, était passé aux mains d'Eustache Baril, de Saint-Pierre-les-Bequets, en 1841. Ce dernier le céda à Alexis Auger, en 1848. La même année, Baril transporta sa meule à Arthabaska.

154 *L'Union des Cantons de l'Est*, des 17 et 24 juin 1868.

155 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

156 *L'Union : 100 ans* (cahiers spéciaux publiés au cours de l'année 1966 [28 septembre et 16 novembre] à l'occasion du centenaire de l'hebdomadaire), p. 96.

157 AP, Saint-Christophe, registre intitulé « Documents à conserver », f° 10.

marchands regroupés sur la route provinciale aient également tenté d'établir la nouvelle église dans le secteur commercial naissant? Il y a tout lieu de croire que les commerçants se servirent du contexte religieux, qui appelait un nouveau lieu de culte, pour faire basculer en leur faveur la tension économique qui se dessinait déjà entre la Nicolet et la Bulstrode. À cet égard, je ne peux m'empêcher de remarquer que l'abbé Duguay trouva effectivement refuge chez Antoine Baril, à l'automne 1849, en attendant que son nouveau presbytère fût habitable. Ce choix comme maison de pension offre une première preuve d'un lien entre les intérêts religieux et commerciaux. De même, l'abbé Suzor demanda l'hospitalité à Dorique Béliveau, autre commerçant « établi depuis un certain temps près de l'église ».

Toutefois, un fait plus décisif corrobore indubitablement cette thèse. L'archevêque de Québec avait déjà fait connaître qu'il exigeait de la fabrique de la mission Saint-Christophe qu'elle fût propriétaire d'un terrain de 800 acres avant qu'il n'autorisât l'érection de la paroisse. Il jugeait qu'il s'agissait là d'une superficie minimale lorsqu'il fallait construire un presbytère et les autres bâtiments nécessaires au culte. Informés de ce préalable, des entrepreneurs de La Montagne s'associèrent pour réunir les conditions gagnantes. Le curé Suzor, qui coucha quelques pages d'histoire peu après les événements, exprimait précisément que c'était « pour correspondre au désir de Sa Grandeur » que des marchands s'étaient présentés « la veille de l'assemblée au député », en lui remettant la copie d'un acte passé « sous seing privé », par lequel ils lui garantissaient « la propriété du terrain demandé si toutefois il le choisissait pour y bâtir la chapelle »¹⁵⁸. Cette intervention la veille même où l'envoyé de l'évêque devait faire lecture devant la paroisse réunie du mandat qui lui avait été donné par l'archevêque démontre que les marchands de La Montagne tentaient alors de mettre le plus de poids possible de leur côté. Les auteurs de ce lobby étaient le jeune James Goodhue, Charles Prince et Louis Garneau, qui avaient conclu l'entente suivante :

« Nous soussignés garantissons à l'autorité ecclésiastique la propriété de huit acres de terre sur le lot n° 4 du troisième rang d'Arthabaska, pour y ériger une chapelle et ses dépendances. Nous nous portons, de plus, responsables pour le prix du dit terrain et lui en assurons la possession exempte de tout trouble quelconque pour l'objet ci-dessus mentionné¹⁵⁹. »

L'autorisation fut finalement accordée. Celle-ci allait définitivement modifier le cours de l'histoire des habitants de La Montagne et de La Swamp en les orientant vers un processus de séparation; un mouvement de réunification inversera cette donne en 1993.

... même quand l'étal est protestant

Installé au bord de la Nicolet, tout à proximité, au pied de la côte, Louis Garneau exploitait, pour sa part, un moulin à scie. Charles Prince tenait déjà une « hôtellerie pour voyageurs », installée à proximité du chemin provincial en direction de Warwick¹⁶⁰. Quant au protestant James Goodhue, sa seule présence parmi les donateurs d'un lot pour la fabrique catholique jette déjà quelques doutes sur les véritables motifs qui guidèrent ce geste généreux. Le zèle qu'il mit à seconder ses concitoyens dans la construction des édifices du culte étonne davantage :

« Parmi tous ceux qui travaillèrent avec zèle à la construction du presbytère [on compte] Antoine Baril, Eustache Baril, Louis Garneau, Charles Beauchesne, Isaïe Pouliot et Élisée Martel, qui se montrèrent aussi généreux que leurs moyens le leur permettaient. Je dois vous signaler en particulier l'extrême libéralité de M. James Goodhue qui voulut bien se faire entrer dans la répartition comme les catholiques, et demanda qu'on lui donnât autant de grands morceaux de bois que les autres en avaient de petits. Lorsqu'il fut question de tailler et de lever la bâtisse, il fut un des premiers rendus sur la place

avec un homme, un cheval et une paire de bœufs, et ne la quitta que lorsque l'ouvrage fut fini. Ce fut lui encore qui fixa la première cheville; et il fut tellement sensible à la politesse qu'on lui faisait dans cette occasion, qu'il fit don de toutes les vitres et du clou nécessaire pour le presbytère. Plus tard encore, comme on présentait à sa dame le bouquet qui devait servir de couronnement aux travaux déjà faits, il ajouta à toutes ses générosités une somme de douze piastres pour les faire continuer¹⁶¹. »

Les 12 \$ offerts par Goodhue allaient décidément accélérer les travaux : ils couvriraient plus du tiers de la somme nécessaire à la pose de la couverture et des pignons du presbytère¹⁶². Plus rapidement le premier bâtiment curial serait levé, plus tôt se célébreraient régulièrement les offices à La Montagne. Plus grandes également étaient les chances que la paroisse eût bientôt un curé résident, ce qui accélérerait le développement du village. L'intérêt de Goodhue, qui exploitait un magasin dans le secteur du mont Christo, était des plus évidents. Le déménagement de la chapelle à l'autre bout de la mission ne pouvait que grossir son chiffre d'affaires. Sa présence très active aux côtés des frères Baril et d'autres pionniers catholiques ne saurait s'expliquer par un zèle religieux. Son engagement à la cause catholique trahit incontestablement une préoccupation mercantile.

Pour de semblables raisons économiques, la nouvelle église de La Montagne érigée dans un village à construire attira le marchand Adolphus Stein. Installé à Gentilly près de la première chapelle, Stein se retrouvait dans la même situation que les marchands du village des Pointes : déménager deux milles et demi plus loin et suivre l'église de Gentilly ou rester sur son emplacement d'origine et voir décliner son commerce. Devant un déménagement obligé, mieux valait s'implanter dans un milieu neuf où les jeux économiques n'étaient pas encore faits. Le nouveau noyau communautaire de Saint-Christophe portait

158 AP, Saint-Christophe, registre intitulé « Documents à conserver », f° 5.

159 Acte du 16 avril 1849 reproduit dans Philippe-Hippolyte Suzor, « Quelques notes sur la paroisse », vol. 3, n° 2 (1984), p. 61.

160 Dans le même secteur, le marchand Ambroise Bélanger tenait, à cette époque, un petit magasin de sucreries et de bière d'épinette; Charles-Édouard Mailhot, *Les Bois-Francs*, vol. IV, p. 137.

161 Lettre de Moïse Duguay, citée dans Philippe-Hippolyte Suzor, « Quelques notes sur la paroisse », vol. 3, n° 2 (1984), p. 64.

162 Les termes d'un contrat passé entre la fabrique et l'entrepreneur Moïse Fournier prévoyaient que, contre la somme de 34 \$, ce dernier couvrirait « le dit presbytère en planches et en bardeaux, ainsi que les pignons, le tout livrable à un mois de date ». Les syndics s'engageaient pour leur part à fournir la planche et les clous nécessaires à cette construction. Acte reproduit dans Philippe-Hippolyte Suzor, « Quelques notes sur la paroisse », vol. 3, n° 2 (1984), p. 64-65.

les meilleures promesses et Stein s'y amena au cours de l'été 1851.

Bien que pauvre, le paysage humain au pied de La Montagne se développa rapidement. En 1849, l'abbé de Villers évaluait à 120 le nombre des familles dans sa mission de La Montagne, ce qui donnait 659 âmes dont 368 communiants¹⁶³. En 1851, le nombre de familles était passé à 165. Un total de quelque 895 âmes constituait alors la richesse humaine de mon domaine. L'envoyé de l'archevêque pouvait assurer son supérieur que déjà « les deux tiers du territoire » désigné pour former la nouvelle paroisse de Saint-Christophe étaient concédés. Et ce n'était qu'un début. Le nombre d'habitants « ne pouvait que s'augmenter que rapidement à proportion du défrichement tant des dites terres habitées que de celles qui ne le sont pas encore », précisait l'abbé Racine¹⁶⁴.

Une communauté d'entraide

Malgré l'ombre du spéculateur Gregory qui assombrissait quelque peu la vie des habitants de la petite communauté naissante entre les « bras de la Nicolet », la colonisation de mon domaine

progressait. L'entraide était le mot d'ordre. Devant le danger des chemins de communication vers les paroisses établies dans la zone seigneuriale, les habitants partaient par petits groupes et se portaient secours mutuellement. Chargé comme ses voisins de son baril de potasse sur le dos, l'habitant revenait avec « le quintal de farine qu'il payait au marchand de l'endroit cinq à six piastres, il lui fallait encore le passer sur son dos, à travers les savanes de trois lieues d'étendue. Pendant huit mois de l'année, il s'épuisait ainsi à pure perte dans de semblables voyages; il fallait bien le faire cependant, ou se voir réduit, comme il est arrivé souvent, à vivre de racines »¹⁶⁵.

Les plus fortunés acceptaient de mettre leurs moyens au service des plus pauvres ou des nouveaux arrivants. La tradition locale retient, entre autres, l'histoire de Rouget, le bœuf de Louis Lavigne, qui creusa plus de sillons qu'à son tour. Un des premiers animaux de trait à avoir franchi les marécages de Blandford et de Bulstrode, Rouget passa pendant quelque temps d'une ferme à l'autre et ouvrit la terre qui recevait les grains. La contribution exigée par

Lavigne était bien modeste : il lui suffisait que son bœuf fût bien nourri et bien traité¹⁶⁶.

S'il donnait à la communauté, Lavigne recevait aussi. En outre, comme ses confrères de colonisation, lui et les siens pouvaient compter sur l'habileté et le savoir médical de la « Simon », de son vrai nom, Marguerite Beauchesne, épouse du pionnier François Marchand. Arrivée sur les bords de la « rivière d'en bas » vers 1832, la mère Simon était plus qu'une sage-femme; elle connaissait suffisamment le secret des plantes pour agir efficacement dans plusieurs cas de maladies et de blessures. À cheval, le jour, ou à la lueur d'un fanal, la nuit, elle répondait aux multiples sollicitations de ses voisins. Combien de petits Arthabaskiens a-t-elle vus naître? Les registres des paroisses en gardent le secret. La communauté grandissait, et la mère Simon pouvait à peine suffire à la tâche. Elle eut la chance de trouver en la mère Bernier une consœur qui lui apporta un coup de main dans ses soins aux malades et aux parturientes¹⁶⁷.

La tâche de ces sages-femmes crût et se diversifia au rythme de la colonisation. La multiplication des

Collection Musée du Québec, 34-34a, bronze, 30,6 x 67,4 x 27,4 cm, Jean-Guy Vézina, photographie



Les Bœufs à la souche, Alfred Laliberté.

163 Philippe-Hippolyte Suzor, « Quelques notes sur la paroisse », vol. 3, n° 3 (1985), p. 99.

164 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 14 : Procès-verbal de l'abbé Antoine Racine, du 14 août 1851.

165 *Le Canadien émigrant*, p. 38-39.

166 Philippe-Hippolyte Suzor, « Quelques notes sur la paroisse », vol. 2, n° 1 (1983), p. 33.

167 Philippe-Hippolyte Suzor, « Quelques notes sur la paroisse », vol. 2, n° 4 (1984), p. 131-132.

habitants décupla les maux et les accidents. Le savoir et les remèdes de ces « bonnes femmes », versées d'abord dans l'art de l'accouchement, ne pouvaient répondre à tous les besoins. La présence du docteur Édouard-Modeste Poisson, de Gentilly, et de son frère Urgèle-Médéric, arrivé en 1865, apporta un double soulagement. D'une part, leur pratique allégeait la tâche des sages-femmes, qui ne pouvaient pratiquer leur art « qu'à temps partiel » puisqu'elles avaient d'abord leur famille à élever et à nourrir. D'autre part, les docteurs mettaient généreusement à la disposition d'une communauté de plus en plus nombreuse un savoir médical étendu, comme l'atteste cette annonce parue plusieurs fois dans le journal local, publié quelques années plus tard : « Dr. Édouard Modeste Poisson, consultations gratuites aux pauvres entre 9 heures a.m. et 3 heures p.m.¹⁶⁸. »



Ville de Victoriaville, Fonds Alcide Fleury, Livernois, photographie

L'arrivée du Dr Poisson en août 1851 marque la transformation qui s'opérait au pied de La Montagne.

L'arrivée du docteur Poisson, en août 1851, marque bien la transformation qui s'opérait au pied de La Montagne. La communauté n'en était plus une de colonisation. Elle s'organisait et se dotait de services. Avec un curé résident et un médecin, il ne manquait plus qu'un notaire pour que le village de La Montagne eût son triumvirat traditionnel de la notabilité professionnelle. Ce dernier ne tarda pas à les rejoindre. Quelques semaines plus tard, le notaire Augustin Defoy, cousin de l'abbé Suzor, venait s'y installer; suivi, en 1853, de Théophile Côté, qui épousa, quelques années après, la sœur du curé Suzor.

Ce fut sur ce fond de paysage humain que le Grand Tronc et moi vîmes nous établir, entre les « deux bras de la rivière Nicolet », en 1854.

Chapitre II

Au temps de mes premiers rails

Collection Musée du Québec, 34.371, bronze, 37 x 42,8 x 25,5 cm, Jean-Guy Kérouac photographie



Le Charron, Alfred Laliberté.

Parallèlement au premier mouvement de colonisation qui se fit sous forme de squattage et qui eut pour effet de mettre les Canadiens français en possession effective des terres du canton, se dessina un second mouvement de colonisation officiel dans les résidus laissés par l'ambitieux Gregory. En date du 9 novembre 1843, un acte de concession du cinquième lot dans le rang XII d'Arthabaska était inscrit aux registres en faveur de Joseph Poisson. Située au-delà des lots de Gregory, cette concession ouvrait l'occupation légale canadienne-française dans Arthabaska-Est, futur Saint-Norbert. Ce ne fut qu'en 1845 qu'un lot de mon futur domaine devait être octroyé à un colon canadien : le 10 juin, Louis Garneau recevait le cinquième lot du rang III, d'une étendue de 200 acres et situé le long de la rivière Nicolet.

Cette percée canadienne-française réveilla aussitôt la garde britannique. Dès le mois de décembre suivant, le militaire et homme politique Bartholomew Gagy se portait acquéreur de 800 acres de la Couronne laissées vacantes parmi les lots de Gregory. Dans les années qui suivirent, d'autres Anglo-Saxons raflèrent les quelques lots encore vacants au cœur de ce qui deviendrait Arthabaskaville. En 1847, Robert Watts s'installait vis-à-vis de Garneau sur l'autre rive de la Nicolet, tandis que Robert Walker convoitait une autre portion de la rivière Nicolet (secteur de l'île Perrot). Leurs compatriotes, les frères Archibald et William Darling Campbell, s'emparaient, pour leur part, d'une grande partie des lots qui avaient initialement été arpentés pour les Abénaquis et des résidus de terres le long de la Nicolet, à la limite du canton de Warwick. Un total de 1 637 acres dans la pointe nord-ouest du canton passait ainsi entre leurs mains.

Étrangement, notre installation au Grand Tronc et à moi dans le canton, dès 1854, ne semble pas avoir accéléré l'arrivée officielle des Canadiens. Ce ne fut

qu'à partir de 1863 que ceux-ci commencèrent à s'inscrire au processus d'attribution de terres dans le canton. Damasse Saint-Pierre relançait le mouvement, en février, avec 50 modestes acres dans le premier rang. Dès lors les transactions se multiplièrent. En 1864, quelque 850 acres étaient divisées entre 6 propriétaires. En 1867, 5 nouveaux concessionnaires francophones se partageaient quelque 390 acres. L'année suivante, 517 acres étaient attribuées à 4 autres demandeurs. Il semble donc que le squat fut pour encore un bon moment le principal mode d'occupation des terres.

À notre arrivée, le Grand Tronc et moi eûmes la douleur de constater la grande pauvreté qui sévissait parmi la population du canton. Installées dans de précaires cabanes, ces familles souffraient du froid. Elles manquaient de vêtements, disette qu'elles ne pouvaient combler ni au moyen des ressources commerciales, vu leur manque d'argent et leur éloignement des centres de vente, ni au moyen de la culture et de l'élevage d'appoint. Une cinquantaine de familles arrivées au cours de l'automne 1848 s'étaient retrouvées dans les bois de mon domaine sans argent, sans mobilier, mais avec une nuée d'enfants. Pour survivre, elles avaient confectionné leurs repas de mauvaise nourriture et, le printemps venu, elles se jetèrent sur les bourgeois. À la merci des caprices de la nature, ces pionniers voyaient même parfois les résultats de leurs efforts emportés par les eaux, comme en 1849, lorsque la récolte et les animaux de ceux qui habitaient les bords de la rivière furent emportés par un débordement soudain de la Nicolet¹⁶⁹.

Même le curé de Saint-Christophe, victime de l'état de sa paroisse, vivait au seuil de la misère. La dîme, tarifée au vingt-sixième, portait principalement sur les grains, tels que le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin de même que sur les pois; d'autres produits pouvaient toutefois s'ajouter par convention

spéciale. Sur ce pied, le curé et ses ouailles partageaient le même sort, qui reposait sur l'abondance ou la disette des « fruits de la terre ». Devant une dîme qui entraînait au compte-gouttes, l'abbé Suzor dut faire appel à son évêque, Mgr Thomas Cooke, de Trois-Rivières¹⁷⁰, afin d'obtenir quelque aide pécuniaire¹⁷¹. Il faisait valoir auprès de son supérieur qu'il ne pouvait exiger plus de ses paroissiens que ceux-ci ne pouvaient donner :

« Quand, pour payer sa dîme, un cultivateur est obligé d'ôter de la bouche de sa femme et de ses enfants le pain qui devait les faire subsister, ce serait n'avoir pas de cœur que d'aller lui dire : "donnez, donnez encore", et ne saurait concilier cette manière de parler avec ce qu'il a entendu dire que le prêtre est le père de son peuple¹⁷². »

Le curé Suzor se plaisait plus tard à raconter qu'au printemps 1852, il se crut contraint de poursuivre son carême au-delà du Samedi saint puisqu'il n'y avait pas de viande au presbytère. « Heureusement, le Dr. Modeste Poisson recevait de Québec un beau quart de lard; informé de la pénurie de son voisin, il lui fit une part de sa richesse, et le curé put rompre le jeûne le jour de Pâques¹⁷³. » Quand, le curé même devait prolonger son carême, on imagine facilement l'état de disette qui sévissait dans les familles. Encore en 1855, l'abbé Suzor témoignait : « La misère et la pauvreté est ici à leur comble. Les récoltes ont manqué cette année dans plusieurs places et la conséquence est aujourd'hui que bon nombre de nos habitants ne pourront ensemercer leurs terres¹⁷⁴. »

Le réseau de communication : une arme à deux tranchants

Cette misère était en partie due aux piètres conditions de communication et de transport qui perduraient dans la région. Isolés dans leur forêt entourée de marais, les habitants de mon domaine ne

169 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 27 : Lettre de l'abbé Moïse Duguay à Mgr Joseph Signay, du 19 janvier 1849.

170 Sur la séquence des autorités épiscopales dans la région des Bois-Francs, voir le tableau reproduit en page 149.

171 AETR, fonds correspondance, dossier Suzor, pièce n° 7 : Lettre de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 19 novembre 1856.

172 AETR, fonds correspondance, dossier Suzor, pièce n° 8 : Lettre de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 22 janvier 1857.

173 ASN, F237/H7/3 : Adresse au curé Suzor à l'occasion du cinquantième anniversaire de *L'Union des Cantons de l'Est*.

174 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 27 : Lettre de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 23 avril 1855.

Ville de Victoriaville, fonds Jacques Faurault



Peintre de renommée nationale natif d'Arthabaska, Marc-Aurèle de Foy Suzor-Côté a illustré à nombre de reprises le labeur des premiers colons. On le voit ici devant la toile *Retour des champs* peinte en 1903. (Photographie prise en 1936)

pouvaient que difficilement participer à l'activité économique qui prenait quelques élans en ce milieu du XIX^e siècle. Le rudimentaire système de transport instauré au cours des décennies précédentes servait très mal la région. Les contraintes du sol rendaient les routes impraticables chaque automne et chaque printemps. Pour le reste de l'année, seules des conditions idéales de sécheresse ou de rude froideur assuraient l'efficacité du système routier. Dans ces conditions, la diligence était totalement inefficace. De même, les coûts exorbitants et les restrictions sur le volume des marchandises limitaient les possibilités d'échanges commerciaux.

Bien qu'avec le temps les habitants eussent appris à tirer profit du « manteau de glace » des lacs et des rivières, lesquels « jouaient un rôle accru comme corridor de communication et de transport »¹⁷⁵, ils accueillirent avec joie l'avènement du Grand Tronc. Roulant en toute saison, par neige, par pluie, par beau temps ou par grand froid, mon compagnon assurait le déplacement des marchandises et des individus vers les marchés de Québec et de Montréal. Les habitants n'auraient plus, comme ils l'avaient

fait durant les douze années précédentes, à transporter sur leur dos et sur plusieurs kilomètres toutes leurs provisions et leurs effets de commerce.

Cette précarité de la vie conjugée à l'insécurité du statut de squatter avait alarmé le clergé. Douze missionnaires des Cantons de l'Est crurent de leur devoir d'élever leur voix en faveur de la colonisation afin d'accélérer la recherche de quelques solutions à la saignée canadienne-française vers les États du Vermont et du Maine. Ils plaquèrent alors vigoureusement pour l'occupation des terres de cette région abandonnée à la spéculation des grands propriétaires et négligée au chapitre de la voirie. « Un grand obstacle à l'établissement rapide des terres incultes dans les townships de l'Est, c'est le manque de chemin », écrivaient-ils dans leur mémoire¹⁷⁶. Le prix des terres était exorbitant pour un pauvre colon, dénonçaient les missionnaires : « Généralement de douze

à dix-sept chelins l'acre. » Il semble bien pourtant qu'il s'agissait là des moins voraces spéculateurs :

« Dans Acton, un certain propriétaire demand[ait] vingt-cinq chelins l'acre; dans Arthabaska, on a même eu l'effronterie d'exiger la somme exorbitante de quarante-six chelins et huit deniers l'acre pour les terres situées sur le chemin provincial. »

La surévaluation qui frappa les terres à proximité de la nouvelle voie de pénétration chassa les colons établis en squatter : « Plusieurs personnes qui occupaient quelques-unes de ces terres depuis plusieurs années ont été obligées, vu le prix énorme demandé, d'abandonner leurs améliorations¹⁷⁷. » Contrairement au discours tenu par les missionnaires des Bois-Francs, la construction de voies de communication pouvait donc aussi, à l'occasion, nuire à la colonisation plutôt que la servir.

Faisant écho à la voix de ses confrères, le curé de Saint-Christophe, l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor, fit circuler une pétition parmi ses paroissiens, dont un bon nombre vivaient dans la précaire situation de squatters. Deux mois avant l'arrivée officielle du Grand Tronc, soit le 6 septembre 1854, le député du comté de Drummond-Arthabaska, M. Jean-Baptiste-Éric Dorion, déposait à la Chambre des députés la pétition de l'abbé Suzor demandant au gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin de mettre un terme à cette embarrassante

situation et de régulariser le statut de ses paroissiens, victimes d'une exploitation éhontée. L'abbé Suzor était d'ailleurs d'autant plus sensible à la situation des squatters que son église et son presbytère étaient eux-mêmes élevés sur des terres appartenant encore officiellement, à cette époque, à la succession de John Gregory.



Mgr Philippe-Hippolyte Suzor

175 John Derek Booth, *Les Cantons de la Saint-François*, Montréal, Musée McCord, 1984, p. 30.

176 *Le Canadien émigrant*, p. 31.

177 *Le Canadien émigrant*, p. 24-25.

Comme l'avaient pratiqué ceux qui possédaient des lots dans les environs du chemin provincial d'Arthabaska, les grands propriétaires des Bois-Francis trouvèrent une nouvelle occasion de spéculer avec le projet de la Quebec and Richmond Railway. Dès les premières rumeurs qu'un chemin de fer allait bientôt relier les deux pôles du Bas-Canada, certains grands propriétaires ouvrirent les enchères. L'incertitude entourant le tracé ralentit la vente de lots. Si la voie ferrée traversait ses terres, le spéculateur révisait leur valeur à la hausse; pourquoi précipiter la vente contre un vil prix à un squatter? Ne voulant « concéder à aucun prix leurs terres occupées de bonne foi », les grands propriétaires évincèrent le pauvre colon, « forcé de quitter la terre qu'il [avait] arrosée de ses sueurs et défrichée avec tant de fatigues, et toujours sans aucune rémunération »¹⁷⁸.

Le projet de la Quebec and Richmond Railway

Malgré ces effets secondaires qu'il ne voulait en aucune façon encourager, le Grand Tronc prit peu à peu place dans le paysage des Bois-Francis. Son implantation fut pourtant périlleuse, bien qu'on le vît de plus en plus comme un moyen qui allait révolutionner les transports dans tout le pays. Sur l'initiative du politicien des townships, Alexander T. Galt, un projet de train entre le Saint-Laurent et l'Atlantique prit forme vers 1845. Les travaux piétinèrent. Les fonds manquaient. La route de fer n'avança guère. À l'automne 1849, une assemblée de citoyens de Québec endossait le principe d'aider à la construction d'un chemin de fer entre Québec et Melbourne. Une compagnie s'organisa alors sous le nom de The Quebec and Richmond Railway et une campagne de souscription fut lancée. Largement subventionné par les entrepreneurs de Québec et par la Ville de Québec, le projet initial était de construire une voie ferrée qui partirait du cœur de la ville, enjambrerait le fleuve, traverserait les Bois-Francis et

irait rejoindre la Saint-Lawrence and Atlantic Railroad à Richmond. Si le point d'arrivée de la ligne faisait l'unanimité, le point de départ soulevait quelques dissensions : fallait-il ou non traverser le fleuve et rendre la ligne jusqu'à Québec? L'obstacle du fleuve était de taille et causait des maux de tête aux ingénieurs.

Devant l'incertitude, ceux-ci préférèrent commencer leur étude du terrain à partir du point d'arrivée. Dès l'hiver 1851, l'ingénieur en chef envoya une équipe procéder aux premiers levés. Ce fut vers le mois de mars de cette année qu'ils foulèrent pour une première fois le sol de mon domaine. En effet, du 19 février au 10 avril 1851, date de la crue des eaux, ils avaient déjà pu tirer des données jusqu'à la rivière Bécancour. Une variété de tracés s'offrait aux ingénieurs, il leur fallait donc procéder à des levés plus précis afin de déterminer le plus praticable d'entre eux. Le caractère accidenté de cette région accroissait pourtant les difficultés, comme le notait l'ingénieur en chef dans son rapport aux actionnaires¹⁷⁹.

En novembre 1851, une proposition au montant de 5 300 £ par mille de voie fut soumise aux

actionnaires de Québec, pour un tracé partant de la rive sud et se rendant à Richmond. Cette proposition semblait la plus acceptable dans les circonstances. Les actionnaires de Québec furent-ils déçus de cette solution? Retirèrent-ils leur investissement? Du moins, le projet perdit alors quelque peu de son rythme. Sous l'impulsion d'investisseurs britanniques, le projet reprit vie plusieurs mois plus tard. En juillet 1853, six petites compagnies, dont The Quebec and Richmond Railway, s'amalgamèrent sous le nom de « Compagnie du Grand Tronc »¹⁸⁰. Sous ce nouveau vocable, on bouonna la voie de mon fidèle compagnon : la firme de Sir William Jackson en reçut le contrat au coût de 6 500 £ par mille¹⁸¹.

Les légendes autour du Grand Tronc

La croyance locale transporte quelques légendes concernant l'arrivée du Grand Tronc, en 1854. Parmi ces légendes s'entend celle voulant que des pressions aient été exercées sur le tracé du Grand Tronc par les troupeaux de vaches. À en croire certains auteurs, les vaches laitières auraient menacé en quelque sorte de faire grève si on ne respectait pas leur tranquillité champêtre et si on les soumettait de force



Première locomotive construite au Canada, en mai 1859.

178 *Le Canadien émigrant*, p. 25.

179 *Annual Report of the Directors and Chief Engineer to the Shareholders of the Quebec and Richmond Railway Company*, du 20 janvier 1852, Québec, Brousseau, 1852, p. 16-17.

180 Son véritable nom était The Grand Trunk Railway Company of Canada; François Cinq-Mars, *L'avènement du premier chemin de fer au Canada*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Éditions Mille Roches, 1986, p. 183.

181 Henry Almon Lovett, *Canada and the Grand Trunk, 1829-1924*, New York, Arno Press, 1981, p. 37.

au bruit infernal que faisait mon compagnon lorsqu'il se déplaçait. On appréhendait en fait que le Grand Tronc ne les fit avorter¹⁸². Les vaches étaient-elles si bêtes pour ne pas comprendre que le train allait leur permettre, à elles, à leur progéniture et à leur production laitière d'entreprendre quelque périple en province? Quand on sait combien les vaches modernes peuvent être sensibles à la musique et au bruit environnant, il est permis de penser que l'introduction d'un engin aussi bruyant dans leur paisible décor champêtre pouvait leur demander un temps d'adaptation au bruit. Cependant, autant sinon plus que leurs vaches, les propriétaires craignirent la venue de cette nouvelle invention — comme d'autres eurent peur plusieurs décennies plus tard des lignes électriques — et s'opposèrent à l'installation de la voie à proximité de leurs terrains.

On comprendra mieux l'antipathie des orgueilleux chevaux. Au sifflement du Grand Tronc, ils se montaient de peur. Ils supportaient mal la vue du cheval de fer, féroce concurrent, il est vrai. Aussi, certains habitants avaient-ils développé l'habitude de couvrir d'une poche la tête de leurs bêtes afin de leur éviter le désagréable spectacle du passage du Grand Tronc. Rémi Héroux apprit à ses dépens qu'il valait mieux prendre au sérieux l'avertissement que servait cette sagesse populaire. Ne prenant pas garde à l'approche du Grand Tronc, son cheval prit le mors aux dents et le renversa de sa voiture¹⁸³. Les chevaux avaient certes plus à perdre que les vaches de l'implantation du Grand Tronc dans la région.

Une autre légende raconte que ce furent les notables nouvellement installés autour de la nouvelle église Saint-Christophe qui auraient fait des pressions afin de me garder à distance de leur « centre culturel régional »¹⁸⁴ :

« Le premier tracé du Grand Tronc faisait passer la voie ferrée un peu au nord de la rivière Gosselin. Une action concertée des marchands du village craignant la concurrence de nouveaux commerçants qui s'établiraient près de la gare fit modifier le projet en reculant à deux milles plus loin l'établissement du chemin de fer¹⁸⁵.

Bien que je n'aie pas été témoin de l'événement, cette explication me paraît toutefois quelque peu farfelue. La notabilité de La Montagne était encore bien embryonnaire à l'époque de mon avènement. Bien sûr, le site enchanteur des Bois-Francis avait déjà attiré Adolphus Stein, homme d'affaires et de politique. Le bon docteur Édouard-Modeste Poisson était venu s'y installer quelques années avant moi, en 1851. L'honorable Louis-Joseph Massue, homme d'affaires et de politique ainsi qu'un des gros propriétaires fonciers du Bas-Canada, y possédait des acres depuis quelque temps. De même, le notaire Augustin Defoy y avait installé son étude. Enfin, l'architecte Olivier Héroux traçait depuis un certain temps des plans dans la région. Ce petit noyau me semble toutefois bien faible pour former un lobby qui aurait pu imprégner sa marque sur le tracé du Grand Tronc.

Un coup d'œil à une carte de la province sur laquelle figure ce tracé de Québec à Richmond tendrait à donner quelque crédibilité à la thèse voulant que l'on ait volontairement éloigné la voie ferrée du village qui commençait à se former du côté de la chapelle de La Montagne. De Charny à Plessisville, la voie s'étire en droite ligne. À partir de ce point, une légère courbe est imprimée au tracé, qui reprend sa ligne droite quelques kilomètres avant Danville, dans une projection alignée sur le point de départ, c'est-à-dire Plessisville. Cette représentation cartographique suggère même qu'une ligne droite tirée de Plessisville à Danville aurait en effet mis le Grand Tronc au beau milieu d'Arthabaska. Faudrait-il donc

accorder quelque créance à la légende de l'opposition des notables locaux?

Je penche davantage du côté des quelques témoignages que m'a laissés le Grand Tronc lui-même sur les raisons qui motivèrent ses concepteurs à adopter le trajet qu'on lui connaît plutôt qu'un autre. Il ne faut pas ici perdre de vue que le coût de construction de la voie ferrée s'élevait à des sommes exorbitantes et que le projet avait failli avorter faute de fonds suffisants. L'arpentage, le débroussaillage, le nivellement, la pose des longrines et des rails, l'aménagement des talus, des ponts et des travées, la construction des gares et l'achat du matériel roulant coûtaient cher. Afin de réunir le capital nécessaire, on avait procédé, en 1853, à une nouvelle campagne de souscription.

À cette occasion, les habitants du canton d'Arthabaska, comme d'autres sur le trajet projeté, répondirent à l'appel. Quelque 44 individus achetèrent au moins une part, au coût de 12,10 \$ chacune. De ce nombre, au moins 17 habitaient sur mon domaine. Les trois quarts d'entre eux étaient du secteur de La Montagne, contre à peine le quart provenant du secteur des Pointes. La plupart des souscripteurs optèrent pour une part. Sept d'entre eux investirent davantage. Sur ces sept actionnaires, aucun n'était des Pointes, mais quatre résidaient à La Montagne. Parmi ceux-ci figurent deux des entrepreneurs associés au déplacement de la chapelle : les marchands Louis Garneau et James Goodhue, aussi maître de poste, auxquels s'ajoutent le marchand Adolphus Stein et Narcisse Beaudette. Parmi les autres souscripteurs d'une part, du secteur de La Montagne, se trouvaient les meuniers Eustache et Antoine Baril, l'épouse du docteur Édouard Poisson, l'architecte Olivier Héroux, le charpentier et briquetier Firmin Bergeron¹⁸⁶. À ces marchands et professionnels de La Montagne s'ajoutent deux

182 Georges Grant-Hudon, « Petite et grande histoire du chemin de fer dans la région des Bois-Francis », *L'Union* : 100 ans, 16 novembre 1966, p. 123.

183 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 5 juin 1886, p. 5, col. 2.

184 L'expression est empruntée à Gaétan Bédard et à Gilles Richard, *Saint-Louis de Blandford et les Bois-Francis, de 1825 à nos jours*, Université Laval, mémoire de baccalauréat, 1978, p. 116.

185 Jules Poisson, « Arthabaska et politique », *Centenaire d'Arthabaska, 1851-1951*, [Arthabaska], s.n., 1951, p. 41.

186 Les quatre autres identifiés à La Montagne sont Joseph Lavigne, Moïse Ouellet, Joseph Hamel et Charles Gosselin.

hommes d'affaires des Pointes : l'entrepreneur Olivier Perreault et l'hôtelier François Gaudet¹⁸⁷.

La surreprésentation des notables de La Montagne tend à détruire la légende voulant que ces habitants se fussent fortement opposés à la venue du Grand Tronc dans leur patelin. Auraient-ils autant investi s'ils n'avaient pas été intéressés par ce nouveau mode de transport et de commerce? Il serait un peu tordu de croire qu'ils y avaient souscrit en espérant pouvoir éloigner le train de leur localité. D'ailleurs, aux prises avec de sérieux problèmes de financement, la compagnie de chemin de fer aurait-elle déferé au vœu des notables et augmenté ses coûts de construction sur une simple question de quiétude bucolique? Force est donc de chercher une explication plus sérieuse que nos vaches ou nos notables.

Le principe de la ligne droite

La préoccupation première des concepteurs du Grand Tronc était de ferrer une voie qui servirait des impératifs économiques. Tant les coûts de construction que d'exploitation devaient être pris en considération et, dans l'un et l'autre cas, une route plus longue à cause d'une courbe capricieuse décuplait inutilement les frais. Pour les ingénieurs de la compagnie, comme pour ses actionnaires, prévalait la théorie de la ligne droite, lorsqu'elle était possible et lorsque les obstacles géographiques ne venaient pas contredire ce principe de base.

Afin de bien comprendre les circonstances de la venue du Grand Tronc, il faut relire les rapports annuels de 1852 et de 1853 que présenta l'ingénieur en chef aux actionnaires de la Quebec and Richmond Railway. Ces rapports jettent une lumière fort éclairante sur les circonstances qui entourèrent le tracé de la voie ferrée et ébranlent quelque peu ces légendes qui perdurent. Il faut également prendre en compte qu'il ne s'agissait pas alors de tracer une voie qui relierait Québec, la capitale, à Montréal, la métropole. Les intérêts en cause étaient strictement économiques, et on désirait bien plus mettre la



Saint-Lawrence and Atlantic Railroad, Longueuil Station, 1855.

région de Québec en contact avec les lucratifs marchés du nord-est américain. Voilà pourquoi l'aboutissement visé pour la ligne de chemin de fer fut Richmond, par où passait la voie de la Saint-Lawrence and Atlantic Railroad vers les ports de la Nouvelle-Angleterre et non vers Montréal. Eut-on comme projet de relier les grandes villes québécoises entre elles, la rive nord eut certes été préférée et le cheval de fer aurait alors couru le long du chemin du Roy. Un trajet sur la rive sud aurait certainement privilégié une ligne plus horizontale, loin des vallons du piedmont appalachien.

Dans son rapport de janvier 1852, l'ingénieur nota que plusieurs tracés préliminaires avaient été tirés pour le tronçon reliant Richmond à la rivière Nicolet dans le canton d'Arthabaska. Vraisemblablement, il fallait attendre le tracé définitif d'Arthabaska à Somerset, avant de déterminer celui qui serait le plus acceptable et le plus direct pour cette dernière portion du trajet. Dans son rapport de janvier 1853, l'ingénieur commenta : « De Québec jusqu'au village de Somerset la voie est à toute fin pratique en ligne droite avec seulement deux légères courbes de quatre milles chacune. »

Ces extraits des rapports de l'ingénieur en chef de la Quebec and Richmond Railway font ressortir le principe premier qui guida les concepteurs de la voie

ferrée dans le choix du tracé. Ce principe directeur reposait sur les notions du *Main Trunk* et du *Grand Thoroughfare*, c'est-à-dire que la voie devant relier Québec et Richmond serait une voie principale et publique qui ne pouvait viser à desservir chacune des communautés et répondre aux intérêts de tout un chacun. La compagnie se devait de privilégier le tracé le plus direct et le plus praticable possible. Allonger le trajet en faisant des détours afin de répondre aux besoins d'une entreprise, réelle ou virtuelle, ou de quelque entrepreneur, était assujettir les tarifs et le temps de déplacement de chaque passager et de chaque tonne de fret à des intérêts particuliers. Ce qui était inadmissible.

Conscients que certains des actionnaires risquaient de ne pas trouver leur compte avec le trajet proposé, les directeurs insistaient sur le fait que le chemin de fer n'aurait pas de retombées que sur les communautés effectivement traversées; son influence se ferait sentir bien au-delà de cette zone immédiate. Tout le commerce allait bientôt emprunter la voie ferrée. Peu importe leur provenance, les matières premières ou les produits manufacturés devraient trouver le chemin vers une gare, que celle-ci fût proche ou loin. Aussi faisaient-ils comprendre aux entrepreneurs qui avaient acheté des parts dans le Grand Tronc que les coûts supplémentaires qu'occasionnerait le transport de leurs marchandises

187 Les deux autres identifiés aux Pointes sont Alexis Barbeneau [Babineau] et Joseph Pottier.

de la gare à leur entreprise ou en sens contraire seraient de loin compensés par la réduction de tarif qu'entraînerait une voie plus directe exempte des mille et une déviations proposées.

Ne voulant pas se montrer trop inflexible devant les actionnaires qui avaient tous quelques intérêts dans le tracé de la voie, l'ingénieur en chef les assura qu'il s'était soucié à la fois des intérêts locaux et des leurs. Bien qu'initialement motivé par ces principes fermes, ce dernier convenait que certaines entorses reposant sur des demandes formulées par les communautés traversées par la voie ferrée pouvaient être pratiquées lorsqu'elles s'avéraient nécessaires. Cette double considération commandait une attitude des plus prudentes et l'avait engagé à bien mûrir sa proposition finale. Malgré une réelle volonté d'harmoniser le tracé aux influences locales, l'ingénieur en chef avoua que la ligne choisie et définitivement arrêtée à la fin de l'année 1852 ne pouvait répondre à autant d'intérêts, parfois divergents¹⁸⁸.

C'est à partir de telles considérations que fut dessinée la ligne passant par Arthabaska. Les plans de la compagnie, dévoilés en 1853, proposaient un tracé légèrement modifié par rapport à celui initialement projeté. Le tronçon entre Arthabaska et Somerset devait d'abord tenir compte des contraintes que posait le relief des cantons voisins vers l'est : Somerset [Plessisville] et Stanfold [Princeville]. Trois tracés avaient initialement été envisagés. Le premier, plus au nord, traversait le village de Stanfold mais évitait Somerset. Le second, plus au sud, passait au contraire dans Somerset mais contournait Stanfold par le sud; ce projet, plus court d'un demi-mille, impliquait des débours supplémentaires puisqu'il fallait franchir d'importantes ondulations de terrain à proximité de la rivière Blanche. Le troisième contournait cet obstacle en suivant la vallée de la rivière, vers le sud; l'inconvénient, cette fois, résidait dans le fait que la voie serait allongée de plus de un mille vers le sud et qu'elle éviterait les

deux villages de Somerset et de Stanfold, ce qui représentait un désavantage majeur, comme le précisait l'ingénieur. Toutes ces considérations prises en compte, il fut alors recommandé de privilégier le tracé plus nordique. Après quelques modifications et redressements, moins onéreux que les deux autres possibilités, ce tracé pourrait desservir les deux villages en développement. La déviation était somme toute mineure et s'inscrivait dans un prolongement presque parfait depuis Charny jusqu'au cœur de Stanfold¹⁸⁹.

L'obstacle causé par la rivière Blanche était l'un de ces cas évoqués par l'ingénieur Bailey, où des considérations autres que la ligne droite devaient prévaloir. Faut-il y lire pour autant une trace de l'influence locale? S'il faut en croire les arguments scientifiques servis aux actionnaires, ce furent plutôt des considérations géographiques qui l'emportèrent : « Les difficultés rencontrées sur le premier tracé étaient d'une telle nature », qu'il convenait mieux d'emprunter celui moins direct qui traversait Stanfold. Certes, il s'agissait là d'un détour qui allongeait le parcours, mais il s'avérait nécessaire, au dire de l'ingénieur, à cause des hautes terres qui s'étendaient du côté de Somerset¹⁹⁰ et de la rivière Blanche. Une ligne droite obligeait à franchir ces élévations, les coûts de construction grimperaient en proportion des imposants passages à niveau qu'il faudrait aménager. L'ingénieur rassura les actionnaires que ces milles ajoutés seraient en partie résorbés par les coupures qui seraient apportées subséquentement au trajet entre la Nicolet et Danville.

La courbe imprimée au tracé à la hauteur de Stanfold conditionnait pour un bout sa suite. Rejoignant à cette hauteur ce que l'ingénieur appelait le chemin provincial d'Arthabaska (en réalité l'actuelle route 116)¹⁹¹ — « the line continues from Stanfold nearly parallel with the Arthabaska Road »¹⁹² —, le chemin de fer suivrait simplement cette route de terre déjà

ouverte dans les forêts et marécages, pour retrouver sa projection initiale à la hauteur de Warwick et, de là, la direction de Danville. Certes, les ingénieurs du Grand Tronc auraient pu, théoriquement, contourner facilement « l'obstacle par le nord en faisant dévier leur itinéraire par Saint-Félix-de-Kingsey et Saint-Albert »¹⁹³, mais ils auraient alors dû tailler une voie dans l'épaisseur des forêts couchées sur les marécages. L'itinéraire choisi avait l'avantage d'emprunter un sentier déjà partiellement déblayé. Les coûts et les risques étaient d'autant diminués.

Ces explications, purement scientifiques et reposant sur des contraintes morphologiques, tendent à discréditer assez sérieusement la légende de l'objection des notables. Si la thèse de l'opposition devait être considérée, il faudrait peut-être la lire en sens inverse, c'est-à-dire qu'ils ne voulaient pas d'un tracé qui les plaçait aussi loin d'un si pratique moyen de communication. L'allusion au trigudage lors de la construction du chemin provincial porte en effet à croire qu'ils étaient dès lors fort conscients des répercussions provoquées par l'ouverture de nouvelles voies de communication. Il est à présumer que les nombreux entrepreneurs de La Montagne qui avaient acheté des parts dans la compagnie de chemin de fer ne trouvaient pas leur compte dans l'aventure. D'autant plus qu'ils semblent s'être fait damer le pion par leurs compères des villages voisins de Stanfold et de Somerset.

Retard de Saint-Christophe sur ses voisines

À cet égard, il est piquant de relever la lecture défavorable que l'ingénieur en chef de la compagnie faisait de son futur domaine. Dans son rapport de 1851, il mentionnait que les villages de Danville, Stanfold et Somerset promettaient un accroissement important et allaient fournir une appréciable source d'approvisionnement en différents produits. Aucune mention alors d'Arthabaska. Dans son

188 *Annual Report of the Directors*, du 18 janvier 1853, p. 24-25.

189 A. C. Morton, *Report of the surveys of the Quebec and Richmond Railways* (du 15 août 1851), Québec, Morning Chronical Office, 1851, 18 p.

190 R. T. Bailey, « Engineers Report », *Annual Report of the Directors*, du 20 janvier 1852, p. 15-21; *Annual Report of the Directors*, du 18 janvier 1853, p. 24-28.

191 Sur la confusion existant autour du tracé de cette route provinciale, voir Claude Raymond, *Dis-moi comment on a bâti mon pays*, vol. I, p. 143.

192 R. T. Bailey, « Engineers Report », *Annual Report of the Directors*, du 18 janvier 1853, p. 27.

193 Pierre Charron, *Le réseau ferroviaire au Québec*, Université de Montréal, thèse de doctorat, 1971, p. 248.

rapport de 1852, on y trouve quelques ajouts. C'étaient désormais les villages de Richmond, de Danville, de Kingsey Falls et d'Arthabaska qui étaient vus comme d'éventuels centres d'activité économique dans la région. Mais c'était la situation de Kingsey Falls qui retenait particulièrement l'attention : « C'est une place de première importance, notait l'ingénieur, entre autres à cause de son pouvoir hydraulique. » Il pensa même devoir modifier le tracé de la voie ferrée afin de longer les chutes. Sa préoccupation était tout économique : une voie plus près de cette source d'énergie assurerait au Grand Tronc un important flot de commerces et d'affaires que cette place ne pouvait manquer de générer. De l'autre côté d'Arthabaska s'épanouissaient deux villages prometteurs : Stanfold et Somerset, ce dernier étant alors considéré comme la capitale des Bois-Francis¹⁹⁴. L'ingénieur en chef remarquait qu'ils s'étaient tous deux rapidement développés au cours des dernières années, sous l'impulsion d'une population active et pleine d'initiative. Il leur prédisait, d'ailleurs, un avenir riche et prospère.

Comme du temps de l'arpenteur Bouchette, mon domaine fut encore une fois dévalué. Non pas que l'ingénieur en chef en dit du mal, mais simplement qu'il n'en dit rien, alors qu'il vanta les mérites des domaines et villages voisins. La communauté de La Montagne était donc victime de sa jeunesse. Elle s'était développée plus tardivement que celles de Stanfold et de Somerset, qui avaient reçu les premiers apports canadiens-français. Sur la Bécancour, une chute d'importance laissait entrevoir un pouvoir hydraulique prometteur. Il convenait que la voie passât à proximité. Dans l'autre direction, Danville comptait une population nombreuse, d'origine anglo-saxonne, et jouait déjà un rôle de pôle économique avec sa riche production agricole et ses facilités pour le développement manufacturier. Non loin de là, à Kingsey, se trouvait une autre chute au pouvoir hydraulique tout autant porteur de rapides développements économiques. Entre les deux, mon

domaine n'offrait pas de telles ressources. De plus, le changement d'orientation de l'axe de colonisation avait dispersé les ressources humaines et économiques. La double naissance de la communauté marquée par la guerre des chapelles avait dispersé et divisé ses forces vives. Aussi, lorsque vint le temps du chemin de fer, le nouveau village constitué autour de la chapelle dédiée à Saint-Christophe n'offrait pas le visage de prospérité que livraient ses voisins.

Sous la plume de l'ingénieur en chef, on ne trouve pas la moindre allusion à l'éclosion possible d'une zone commerciale aux Bras ou à La Montagne. Pour lors, la Nicolet et la Bulstrode (que l'on retrouve sous l'appellation de Wolf River) ne représentaient aucun avantage économique, mais plutôt un problème de logistique : comment les franchir au moindre coût. Le point de passage le plus favorable pour traverser la Bulstrode ne requérait qu'un pont et une travée de 120 pieds, à une élévation de 485 pieds au-dessus du niveau de Québec, nota l'ingénieur en chef. Pour sa part, la Nicolet, que l'on franchirait à une élévation de 395 pieds au-dessus du niveau de Québec, ne nécessitait qu'une travée de 100 pieds. Entre Somerset et Danville, on avait donc choisi le tracé qui permettait une meilleure régulation de la pente, ce qui respectait le principe du maximum de quinze pieds d'élévation au mille.

Ce fut entre ces deux élévations, à environ deux milles et demi de La Montagne, que je suis née. S'étonnera-t-on que je ne parle pas davantage de ma naissance? C'est qu'on ne me l'a jamais racontée¹⁹⁵. Je sais que ce fut du printemps 1853 à l'hiver 1854 que l'on installa les rails du Grand Tronc qui traverseraient les « bras de la Nicolet ». Pendant ce temps, une autre équipe d'ouvriers monta mes murs, que l'on couvrit d'un toit, afin que je puisse être fonctionnelle l'automne suivant, quand mon compagnon entreprendrait son circuit régulier¹⁹⁶. Je sais également que je devais être une des dix stations

intermédiaires devant fournir quelques accommodations au Grand Tronc, aux passagers et au transport du fret. Chez moi, le Grand Tronc devait toujours pouvoir trouver du bois et de l'eau. Quant aux « provisions additionnelles », passagers, fret et Grand Tronc les trouveraient à Somerset et à Danville; il n'était pas dans les plans initiaux des ingénieurs que je devinsse prospère, à la jonction de deux lignes de service et au centre d'une importante activité commerciale¹⁹⁷. Somme toute, ma naissance fut plutôt modeste. Je ne sais rien du choix de mon emplacement, sinon que, compte tenu du tracé, il était des plus convenables pour desservir le village d'Arthabaskaville puisqu'il était situé dans la trajectoire du chemin qui menait déjà des Bras à La Montagne. Tout ce que je sais, c'est que je pris naissance en plein champ, à proximité du village abandonné des Bras et, selon toute apparence, ni les notables ni les vaches n'avaient présidé au choix de ma crèche.

Si ces deux légendes s'avèrent peu crédibles, une troisième trouve quelque fondement. Il est vrai que le Grand Tronc se fit longuement attendre. Depuis le début de l'année 1853, les habitants de mon domaine s'impatientaient de son arrivée, qu'ils voyaient comme une sorte de libération. Depuis qu'étaient partis les ouvriers ayant travaillé à la construction de la voie ferrée, on espérait la mise en opération de ce nouveau moyen de communication. Les ecclésiastiques de la région s'en plainquirent d'ailleurs aux autorités de Québec : « Malheureusement le chemin de fer qui, de semaine en semaine, de jour en jour, doit être en opération [...] n'opère point¹⁹⁸. » Moi-même, depuis l'élévation de mes murs et l'aménagement de mes salles, je me languissais de voir celui dont j'entendais le nom tant de fois par jour. Enfin, le 27 novembre 1854, le Grand Tronc frôla pour la première fois mes quais¹⁹⁹.

194 AP, Saint-Christophe, registre intitulé « Documents à conserver », f° 7v°.

195 Georges Grant-Hudon, « Petite et grande histoire du chemin de fer », *L'Union*, p. 123. Cet auteur, qui travaillait alors aux relations publiques du Canadien National, laisse entendre que les archives des premiers temps de la Gare n'auraient pas été conservées.

196 Ces propos de la Gare trouvent un certain fondement dans les registres d'état civil de la paroisse Saint-Christophe. On remarque, par exemple, qu'avant 1853 on retrouve très peu, sinon aucun, baptême d'enfants au patronyme anglo-saxon. Or, entre mai 1853 et février 1854, ces baptêmes se multiplièrent : Catherine, fille de William Voice, journalier; Jane, fille de John Boan, journalier; John, fils de John Sullivan, journalier, etc. Ce serait donc vers cette époque que s'amènèrent, avec leur famille, les employés anglophones au service de la compagnie de chemin de fer; AP, Saint-Christophe, registres d'état civil, vol. 1.

197 R. T. Bailey, « Engineers Report », *Annual Report of the Directors*, du 18 janvier 1853, p. 23.

198 AAQ, L, 10a : Lettre de l'abbé Charles Trudelle à l'abbé Charles-Félix Cazeau, du 9 novembre 1854.

199 SHW, Fonds correspondance : Lettre de J. Norman Lowe, relationniste du CN, du 28 mars 1978.

Et le commerce surgit

Ce n'est pas que je veuille prendre indûment la défense de mon fidèle compagnon mais, malgré cette critique qui trouve certainement quelque fondement, le Grand Tronc contribua largement à donner une impulsion déterminante à l'activité commerciale dans mon domaine. Comme il me le disait dans sa langue maternelle, il était « un stimulant pour l'industrie et les affaires de ce lieu, lequel formera un noyau de commerce au rayonnement large et étendu »²⁰⁰.

Sa présence dans La Swamp entre les bras de la Nicolet produisit bientôt ses premiers effets. Si, au moment de la construction de la voie ferrée, le village entourant la chapelle de Saint-Christophe n'avait pas attiré l'attention des ingénieurs, quelques années plus tard, cette petite communauté s'enorgueillissait déjà de son site privilégié et de son boom démographique. Elle formait une communauté économiquement dynamique à l'ombre de son clocher posé à flan du mont Christo, comme l'écrivait le notaire Côté, dans le recensement de 1861 :

« Sur le versant d'une montagne, dans l'un des plus beaux sites du monde, au centre d'un magnifique village, qui s'élève en amphithéâtre à quelques pas de la rivière Nicolet, est bâtie l'église catholique romaine de Saint-Christophe d'Arthabaska. [...] L'augmentation de la population de cette paroisse [...], en moins de six ans, s'est quadruplée et au-delà l'importance que lui a donnée la création de deux villages qui ont surgi comme par enchantement de son enceinte²⁰¹. »

Sur mon domaine, les habitants procédaient à une culture variée, dont le rendement était de plus en plus appréciable lorsque la nature se faisait collaboratrice de leurs efforts. Le rendement agricole était en effet fragile : il ne fallait pas que les vers mangeassent le blé, l'orge ou les pois dans la

Croissance démographique entre La Montagne et Les Bras au milieu du XIX^e siècle

Années	Nombre d'individus recensés
1849	780 ²⁰²
1851	895
1857	1491
1859	1900
1861	2100

semence, que la gelée empêchât l'avoine de germer, que la sécheresse de l'été réduisit les pommes de terre en « gorlots ». Le malheur ne venait souvent pas seul comme le déclarait au recenseur, en 1861, un cultivateur qui avait ainsi, la même année, perdu son blé, son foin et ses pommes de terre qui avaient « aichaudé ». Ces années de malchances cumulées étaient pourtant exception. Stimulés par les

possibilités de mise en marché qui leur étaient désormais offertes, d'aucuns accrurent leur production. Pour les autres, le seul fait de ne plus être isolés au milieu des forêts leur donnait l'envie de s'installer de façon plus permanente sur ces terres d'adoption.

Le Grand Tronc supplanta rapidement le chemin provincial d'Arthabaska, qui avait amené commerce et curé vers La Montagne. Ce premier déplacement de l'activité économique, en 1848, fut donc suivi peu après par un second, plus durable, soutenu par le chemin de fer qui assurait, été comme hiver, le transport des hommes et des matières. Et c'était là un changement d'importance dans le monde économique, puisque le commerce se transformait désormais en une activité annuelle et délaissait son caractère d'échange sur une base saisonnière.

Production agricole à Saint-Christophe en 1861²⁰³

Culture ou fabrication	N ^b re d'acres en culture	Récolte ou production
Blé	95	957 minots
Orge	26	395 minots
Seigle	124	374 minots
Pois	57	344 minots
Avoine	220	4 341 minots
Sarrasin	27	516 minots
Maïs	2	28 minots
Pommes de terre	45	4 790 minots
Navets	1,5	290 minots
Betteraves	1	54 minots
Carottes		123 minots
Fèves		3 minots
Foin		22 658 tonnes
Houblon		20 livres
Lin		635 livres
Laine		553 livres
Sucre d'érable		2 990 livres
Beurre		3 525 livres
Étoffes moulées		227 verges
Toile		312 verges
Flanelle		413 verges

200 R. T. Bailey, « Engineers Report », *Annual Report of the Directors*, du 18 janvier 1853, p. 20 : « A stimulus [given] to the industry and business of [this place], which will form a "nucleus" for a large and extensive trade. »

201 Théophile Côté, recensement d'Arthabaska de 1861. Le notaire Côté, responsable du recensement de la paroisse en 1861, était apparenté au curé Suzor.

202 Dans son procès-verbal, l'abbé Racine parlait de 120 familles. Ce chiffre a été multiplié par un facteur 6, représentant la famille moyenne tel qu'on a pu l'observer à partir des recensements. AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 1 : Procès-verbal de la visite de l'abbé Antoine Racine, du 17 avril 1849.

203 Données tirées du recensement de 1861.

Les plus fortunés d'entre les entrepreneurs jouèrent alors sur les deux secteurs. Par exemple, James Goodhue, marchand établi près de l'église Saint-Christophe en 1851, se porta acquéreur de la perlasserie et du magasin général de Jean-Baptiste Labonté, implanté aux Pointes depuis plus d'une

décennie²⁰⁴. Il donnait le premier élan au mouvement qui allait bientôt faire des Bras un nouveau centre d'attraction. L'heure n'était pourtant pas encore venue pour une telle création. Et au cours de ma première année de service au pied de La Montagne, je ne fus pas témoin de grands mouvements dans La Swamp, où je baignais mes rails et mes quais.

Au quotidien, le premier effet de la présence du Grand Tronc se fit sentir dans la livraison du courrier. Sur mon domaine, le bureau de la poste avait été initialement installé dans le secteur de La Montagne, soit sur le circuit de la route provinciale. Le 6 octobre 1851, grâce aux services postaux assurés par Philippe N. Pacaud, James Goodhue recevait sa première liasse de lettres²⁰⁵; elle était fort mince. À la suite des négociations entre le Grand Tronc et le service des postes, il avait été arrêté que désormais le courrier voyagerait par le rail. Le bureau de La Montagne devenait trop éloigné pour se charger de la réception et de l'envoi des lettres et des colis. Un bureau, sous l'appellation de « Arthabaska Station », fut alors implanté à proximité de chez moi, dans le magasin de G. V. de Boucherville, qui reçut dès le 1^{er} mai 1855 son premier sac de la poste. Le courrier d'Arthabaskaville, distribué par Adolphus Stein depuis le 1^{er} juillet 1854, faisait donc le relais via La Swamp.

Liste des maîtres de poste au XIX^e siècle

Arthabaska	Victoriaville
1851-1854 : James Goodhue	
1854-1861 : Adolphus Stein	1855-1856 : G. V. de Boucherville
1861-1861 : James Buteau	1856-1858 : ?
1861-1865 : Noël A. Beaudet	1858-1889 : Louis Foisy
1865-1881 : James Goodhue	1889-1898 : Esther Beaudet
1881- : Calixte Leblanc	1898-1902 : Éva Beaudet

Ce bureau ne fit pas long feu. Dès le 1^{er} avril 1856, il fermait ses portes. Lorsqu'il rouvrit, le 1^{er} décembre 1858, le bureau de la poste fut confié à Louis Foisy, l'homme au cœur de l'activité politique et économique de La Swamp.

Pour l'ensemble des habitants du coin, ces nouvelles habitudes postales modifièrent peu leur vie et la présence de mon compagnon ne révolutionna rien. Tout au plus découvrirent-ils l'avantage que leur procurait le Grand Tronc pour leur commerce de bois, qui se faisait de plus en plus sur une grande échelle.

« La liberté que l'on accordait à tous ceux qui faisaient du bois, de le déposer sur tout le parcours de la ligne, donnait à plusieurs la facilité de gagner de l'argent qui retournait au profit de la colonisation²⁰⁶. »

Ces cultivateurs qui passaient une partie de l'hiver dans la forêt n'avaient que un mille ou deux à faire pour mettre le produit de leur travail dans le circuit commercial. Ils furent nombreux à se prévaloir de cette possibilité. De même, nombre d'entre eux apprécièrent mon compagnon parce qu'il permettait la mise en marché de plusieurs de leurs produits. En plus du bois, leurs premières marchandises « à prendre le train » furent le lait, le fromage, le sirop d'érable. Au

cours des années, d'autres marchandises s'ajoutèrent. Par exemple, les animaux de ferme et les différents produits agricoles pouvaient, grâce au Grand Tronc, trouver des débouchés sur les marchés de la région immédiate, sur les marchés des villes, voire sur les marchés extérieurs. En sens inverse, mon compagnon leur apportait mille et un produits qui pouvaient directement améliorer

leur production agricole, tels des animaux de ferme de meilleure qualité, des moulées, des grains de semence, des engrais chimiques, de l'outillage et de la machinerie agricole.

La création du chef-lieu ou l'emprise des notables de Saint-Christophe

À ma deuxième année, je sentis la vie communautaire s'organiser sur de nouvelles bases. De Québec, le Grand Tronc rapporta un jour de l'été 1855 un nouveau *bill*, comme il disait, qui venait d'être voté au Parlement. On l'appelait l'*Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada*²⁰⁷. Par cet acte, un nouveau statut était accordé à mon domaine, que je pourrais désormais dénommer Municipalité de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska²⁰⁸. Appuyé par les missionnaires des Cantons de l'Est, ce système des municipalités remettait au peuple la direction des affaires locales. Le système des municipalités de canton, jusqu'alors en usage, s'avérait peu profitable. Il avait retardé « l'amélioration générale dans la plupart des comtés, [n'avait] rien fait pour l'entretien des chemins [et n'avait] contribué en aucune manière à l'avancement de l'agriculture »²⁰⁹. En remettant aux habitants de chaque localité les pouvoirs sur la voirie, l'agriculture et

204 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 24 juin 1868.

205 Du 6 octobre 1851 au 23 avril 1854, James Goodhue tint, dans son magasin, le premier bureau de poste de ce territoire établi à Saint-Christophe. Le marchand Adolphus Stein prit la relève le 1^{er} juillet 1854. Viateur Dupont, « Chronologie postale des Bois-Francs », *ASBF*, vol. 1, n° 1, (sept. 1982), p. 11-12. Contrairement à ce que certains historiens ont déjà écrit, le premier magasin d'Arthabaska ne fut donc pas celui de Stein mais bien celui de Goodhue.

206 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 15 janvier 1868, p. 2, col. 5-6.

207 Cet acte entra en vigueur le 1^{er} juillet 1855.

208 Avant le régime municipal actuel, né de l'acte de 1855, le territoire du grand Victoriaville avait été reconnu sous diverses entités administratives. Ainsi, la promulgation de la loi de 1845 ordonnant la mise en place des municipalités de paroisse, de township, de village ou de ville, fit naître la Municipalité d'Arthabaska. Étant donné l'état démographique de la région, cette municipalité d'alors couvrait les cantons d'Arthabaska et de Warwick ainsi qu'une partie des cantons de Chester et de l'augmentation de Bulstrode. Le détachement de Saint-Norbert, en 1846, eut pour effet de créer la Municipalité de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, qui comptait beaucoup plus que le minimum de 300 habitants fixé par la loi. Ce fut sous ce nom, et malgré quelques amputations en périphérie, dont l'importante création de Warwick, que le territoire du grand Victoriaville vécut jusqu'au détachement de son cœur initial, dès lors connu sous le nom de Municipalité du village d'Arthabaskaville. Le village dépassait alors la norme de 40 maisons pour une valeur totale minimum de 50 000 \$. Pour de plus amples informations sur l'évolution du régime municipal au Québec, on consultera l'ouvrage des plus intéressants de Diane Saint-Pierre. *L'évolution municipale du Québec des régions, un bilan historique*, UMRQC, 1994, 198 p.

209 *Le Canadien émigrant*, p. 34.

l'administration municipale, le gouvernement favorisait des règlements mieux adaptés aux intérêts des paroissiens.

L'intitulé de la loi révèle déjà la nature des préoccupations des municipalités à cette époque et la raison principale de leur création par le gouvernement. L'état des chemins constamment conspué par les promoteurs de la colonisation devait être une priorité pour les conseils municipaux, et il le fut, comme en témoignent les débats entre élus dans les procès-verbaux. La construction ainsi que l'entretien des rangs et des ponceaux, des rues et des trottoirs, des routes et des ponts s'avéraient une priorité pour qui voulait travailler au développement de la région. Les missionnaires ne dénonçaient-ils pas assez que le manque de routes et de chemins freinait la colonisation, encourageait l'urbanisation des grands centres et entraînait l'émigration en dehors de la province? Mais il fallait aussi gérer les barrières de péage établies sur certaines voies afin de financer leur entretien et la construction de quelques autres.

La communauté devait se réunir et élire ses premiers officiers municipaux. Ce qu'elle fit le 4 avril 1855, où elle procéda à l'élection de sept conseillers. La notion de campagne électorale n'était pas encore passée dans les mœurs des habitants²¹⁰; aussi, cette première élection souleva peu de passion. La liste des élus donne une idée de l'état de la municipalité à ses débuts. Les sept conseillers étaient : Adolphus Stein, James Goodhue, Joseph Garneau, Alexis Lavigne, Pierre Bernier, Antoine Baril et François d'Assise Mailhot. Pour une communauté composée à plus de 90 % de Canadiens français, il est d'abord piquant de noter la présence de deux « étrangers ». Hormis cette diversion ethnique, c'est l'appartenance géographique qui est révélatrice. Du secteur de La Montagne provenaient Stein, Goodhue, Baril, Lavigne et Garneau; tandis que Bernier et Mailhot représentaient Les Bras. Moins qu'une illustration d'une répartition démographique, la configuration du conseil trahit plutôt la richesse et l'instruction,

qui se concentraient à La Montagne et non à La Swamp. Comme le voulaient les pratiques électorales de cette époque, les conseillers élus choisirent entre eux celui qui occuperait le poste de maire. Réunis à la maison de Godfroy Gaudette, ils désignèrent Adolphus Stein, qui devint ainsi le premier maire de mon domaine²¹¹.

À titre de maire du village, Stein prit part à la première assemblée du conseil de la municipalité de comté d'Arthabaska, tenue à Saint-

Christophe, le 10 octobre 1855, en la résidence de Jean Gaspard Dumoulin, futur protonotaire. Il y fut élu préfet du comté. Son bon ami le docteur Poisson fut, à cette même séance, recommandé au poste de régistrateur²¹². Après de vives discussions, les maires présents résolurent sur division que la municipalité de comté de Saint-Christophe fût désignée comme chef-lieu, là où serait installé le bureau d'enregistrement²¹³. L'année suivante, le notaire Théophile Côté fut engagé comme secrétaire-trésorier du conseil de la municipalité de comté. En trois séances, les notables de Saint-Christophe s'étaient rendus maîtres de l'administration du comté, occupant tous les postes de gestion. Le noyau de professionnels qui commençait à se former à La Montagne trouva son élan déterminant, l'année suivante, alors que se décida l'emplacement du futur palais de justice. Le 6 juillet 1857, autorisé par le conseil de la municipalité de comté à trouver la maison qui devait accueillir la Cour supérieure et la Cour de Circuit, en attendant que le gouvernement procédât à la construction d'un édifice proprement voué à cette fin, le préfet Stein



Ville de Victoriaville, Fonds Arthabaska

Adolphus Stein

ne pouvait manquer de choisir une maison située à La Montagne.

Deux ans plus tard, le gouvernement agréait la requête du conseil de comté qui voulait se porter acquéreur d'un terrain situé dans Saint-Christophe afin d'y ériger une prison et un palais de justice. Comme dans le cas d'une église, un palais de justice générait une importante activité économique. Il n'est donc pas étonnant qu'un membre de la famille Beaudet se portât volontaire pour donner un terrain au conseil de la municipalité de comté²¹⁴. Construit selon un plan type, le palais de justice élevé à La Montagne était l'un des treize établissements du genre qui poussèrent en province²¹⁵. Construit en brique jaune et entouré d'un mur de pierre des champs, au coût de 25 000 \$, il s'étendit « long et solennel » aux abords de la grande rue de Saint-Christophe²¹⁶. Le cœur de la paroisse vibrait d'une activité qui s'accommodait désormais mal à la lenteur tranquille de la campagne environnante. Les notables de La Montagne voulurent se détacher du pays des vaches et des forêts. Le 1^{er} janvier 1859, par

210 Pour avoir une idée de la mise en place au quotidien du régime municipal sous ses différents aspects, on consultera le chapitre II de *Dis-moi comment on a bâti mon pays*, vol. 1, p. 25-144.

211 Alcide Fleury, *Arthabaska*, p. 12.

212 Le docteur Poisson occupa ce poste de 1858 à 1873.

213 AMRC, PV, séance du 10 octobre 1855.

214 Jean-Paul Provencher, « Le canton d'Arthabaska », vol. 3, n° 2 (1984), p. 55.

215 Le 3 septembre 1859, J. P. Guérard était nommé contremaître pour les travaux de construction de la prison et du palais de justice; ANC, RG-11, vol. 615, p. 608-609 (microfilm n° C-12803).

216 Joseph Schull, *Laurier*, Montréal, HMH, 1968, p. 55.

Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault



Érigé en 1860, le premier palais de justice sera démoli en 1973. Sur la photographie, le palais de justice en 1950.

Ville de Victoriaville, fonds Arthabaska



Le palais de justice actuel, qui remplaça en 1973 le premier édifice.

un premier démembrement de la municipalité de paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, était créé le village d'Arthabaskaville, qui regroupait les lots autour de l'église jusqu'au pied de la montagne²¹⁷.

Siège d'une administration judiciaire qui étendait son essor sur une large portion des Bois-Francs et des Cantons de l'Est, Arthabaskaville accueillit dès lors nombre de disciples de saint Yves. La Cour des commissaires, qui entendait des requêtes dans les différents chefs-lieux, fut mise sur pied pour accommoder la population rurale et lui épargner de longs et coûteux trajets vers les villes. Les causes ne devaient pas excéder 25 \$ et ne portaient que sur certains domaines bien définis; par exemple, elle ne pouvait pas entendre des actions pour injures, voies de fait, paternité, séduction, ou mettant en cause des amendes ou peines quelconques²¹⁸.

L'avocat Laurier et le curé Suzor

Les hommes de toge animèrent, dès les débuts de la décennie 1860, l'édifice du palais de justice construit sur les flans de La Montagne. Les juristes, les magistrats et tout le personnel de cour que draina la nouvelle institution s'installèrent au sec sur La Montagne, près de leur lieu de travail, et y soutinrent une active vie culturelle. Ce trait particulier collerait désormais à la municipalité d'Arthabaskaville et lui donnerait une image tout en contraste avec la communauté qui émergeait lentement des marais qui m'entouraient et qui était en quelque sorte laissée pratiquement sans leadership par le retrait des notables derrière les murs de leur nouveau village sur La Montagne.

Parmi les hommes en toge qui fréquentèrent le nouveau palais de justice, certains furent plus fameux que d'autres. On m'en voudrait de ne pas raconter

l'arrivée de celui qui allait faire connaître Arthabaskaville d'un océan à l'autre. Ce fut un jour de la mi-décembre 1866 que ce gentleman de Montréal descendit du Grand Tronc. En arrivant, il loua les services de « stage » opéré par Gaudet et emprunta la route qui « déroulait ses méandres à travers la monotone plaine enneigée [et] qui descendait ensuite vers le vieux pont de bois qui enjambait la rivière [Gosselin], puis remontait » vers la grande rue de Saint-Christophe. Parvenu sur les hauteurs du mont Christo, le traîneau bifurqua vers la maison du docteur Poisson, construite non loin de la petite chapelle toute blanche de La Montagne²¹⁹.

À sa première visite, l'homme passa plutôt inaperçu. Lorsqu'il revint, au début du mois de janvier suivant, certains notables d'Arthabaskaville, et particulièrement M. le curé Suzor, furent en émoi : Wilfrid Laurier, le « rouge »²²⁰ de Montréal et rédacteur en chef du journal *Le Défricheur*, venait habiter ce tranquille coin de pays. Quelques jours plus tard, le Grand Tronc lui livrait son matériel d'imprimerie, qu'il installa dans un petit immeuble vacant rue de l'Église. Le local était modeste : « Quatre pièces carrees chauffées par un seul poêle, cinq fenêtres dont une seule donnait sur la rue », mais le loyer était modique²²¹. Dès le premier numéro publié à Arthabaskaville, *Le Défricheur* reprit son combat contre la Confédération et pour le libéralisme. Or, l'Église prisait mal l'idée du libéralisme. Sous la plume du grand vicaire Lafleche, la monarchie modérée demeurait la meilleure forme de gouvernement, « la démocratie étant la pire forme ». De façon générale, les idées défendues par Laurier étaient diamétralement opposées à celles, conservatrices, de l'abbé Lafleche et de l'abbé Suzor.

Il est d'ailleurs intéressant de relever qu'au moment même où Laurier foulait pour la première fois mon domaine, l'abbé Suzor s'affairait à mettre en circulation le premier numéro de sa feuille politique et



Collection Hélène Labrecque

De façon générale, les idées défendues par Laurier étaient diamétralement opposées à celles, conservatrices, de l'abbé Lafleche et de l'abbé Suzor.

donnait naissance à l'imprimerie à Arthabaskaville. Ce fut en effet au matin du 14 décembre 1866 que les premiers ballots de *L'Union des Cantons de l'Est* furent apportés dans mes salles en attendant l'arrivée du Grand Tronc, lequel devait les acheminer un peu partout dans la région de même qu'à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ce journal avait pour but de combattre les idées propagées par *Le Défricheur*. Le rapprochement géographique des adversaires, le rédacteur de l'un étant le paroissien du fondateur de l'autre, ouvrait la voie à d'intenses débats. *L'Union* entendait ne manquer aucune occasion de châtier « d'une manière exemplaire l'incorrigible *Défricheur* pour les plates injures qu'il [lançait] contre le gouvernement dans sa pitoyable feuille »²²². Ami de l'ordre, *L'Union* « se proposait de défendre la religion catholique, [et] de promouvoir les intérêts de l'agriculture et de la colonisation qu'il considérait choses essentielles à la survivance des Canadiens-français ». Fondé une année avant la naissance de la Confédération canadienne, le journal de M. le curé Suzor en fut un ardent défenseur²²³.

217 Par décret du 16 août 1858 (22, Victoria, chapitre 108) était détaché le territoire du village initialement formé des lots 3 à 6 des rangs II, III et IV.

218 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 10 octobre 1867.

219 Joseph Schull, *Laurier*, p. 55.

220 Par analogie avec les républicains de France qui avaient aboli monarchie et Église, le qualificatif « rouge » fut accolé aux partisans d'une politique axée sur la démocratisation et la laïcisation. Effrayé par de telles idées de libéralisme et d'anticléricalisme, le clergé catholique canadien-français tenta de tout son pouvoir d'en limiter, voire d'en interdire, la diffusion.

221 Joseph Schull, *Laurier*, p. 56.

222 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 21 mars 1867.

223 *L'Union : 110 ans* (cahier spécial, 1866-1991, à l'occasion du 110^e anniversaire), p. 2.



Collection Sylvain Crêteau

Une assemblée populaire devant le palais de justice, au début du siècle dernier.

Heureusement pour les citoyens de mon domaine, *L'Union* ne fut pas exclusivement polémique. Les cultivateurs y trouvaient des conseils, les marchands l'utilisaient comme véhicule publicitaire, et le clergé ainsi que la petite bourgeoisie bien-pensante y voyaient un nouveau médium pour propager « le respect à l'autorité religieuse et civile », comme l'écrivait l'abbé Suzor dans les pages de son journal. On ne manqua pas de publier, par exemple, le verdict rendu dans une cause qui opposait le curé de Saint-Norbert à un paroissien qui refusait de payer sa dime²²⁴. L'histoire du cultivateur fautif, condamné avec frais à remettre son dû à son curé, dissuaderait vraisemblablement d'autres paroissiens qui seraient tentés de l'imiter. Pour des raisons similaires, on publia le verdict favorable rendu en faveur d'une commission scolaire du district de Waterloo, qui fut autorisée à saisir les biens des propriétaires n'ayant pas versé leurs taxes scolaires²²⁵. Cette couverture juridique n'empêchait toutefois pas le rédacteur de décocher régulièrement ses flèches à l'endroit du jeune et brillant avocat Laurier.

Malgré la surveillance serrée dont il fut l'objet de la part du clergé, Me Laurier exerça sa profession, se faisant même, à l'occasion, l'avocat du clergé,

comme ce fut le cas lors de la construction de l'église Sainte-Victoire. Toutefois, en justice comme en politique, il eut à croiser le fer avec les élites catholiques à quelques reprises. Par exemple, peu après son arrivée, il assura la défense d'Ovide Houle, dont l'épouse Apolline Ducharme, institutrice dans l'arrondissement n° 1, du rang Chicago, avait été congédiée par les commissaires de Saint-Christophe, en raison du fait qu'elle était mariée²²⁶. Dans son plaidoyer, Laurier soutint que la Commission scolaire ne pouvait rompre son contrat d'engagement sous un tel prétexte.

Reprenant à son compte une partie de la plaidoirie de Laurier, le juge Polette relevait dans son jugement :

« ... combien il était regrettable de voir des hommes aussi peu qualifiés, élus à remplir la charge de commissaire d'école, surtout dans une paroisse comme Saint-Christophe, le chef-lieu du district, où il y avait tant d'hommes qualifiés à bien remplir ce devoir; que le fait de dire que l'institutrice était disqualifiée comme institutrice parce qu'elle était mariée était chose odieuse; que les femmes mariées étaient les plus propres à faire des institutrices et mieux

qualifiées que des jeunes filles [et] que cette affaire révélait comment fonctionne l'acte des écoles et expliquait pourquoi l'éducation élémentaire faisait si peu de progrès²²⁷. »

Le bon curé Suzor et le clergé en général ne prisèrent sûrement pas un tel jugement, qui sapait à la base leur discours sur la place des femmes à la tête de leur famille.

La cabale du curé empêcha-t-elle l'avocat de se présenter sur la scène politique municipale? Du moins, deux ans après le départ de Suzor pour une autre cure, Laurier fut élu au conseil de la municipalité d'Arthabaskaville et occupa même le siège de maire, en 1881. Il est vrai qu'en voyant l'hydre du péché partout, le bon curé Suzor avait fort à faire pour garder sa paroisse sur les rails sacrés de l'Église.

La manie des procès

Comme il le dénonçait, quelques décennies plus tôt, l'appât du gain des petits comme des grands était une plaie pour tout le domaine : « Beaucoup trop de brocantage et très peu de franchise », écrivait-il à son évêque au début de son ministère à

224 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 10 octobre 1867.

225 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 10 octobre 1867.

226 On notera qu'à l'époque, les femmes mariées étaient frappées d'incapacité juridique et étaient considérées, à l'instar des mineurs et des défectifs, comme incapables à porter une cause en leur nom devant les tribunaux. Voilà pourquoi ce fut son mari qui présenta la requête.

227 Jugement rendu à la Cour de Circuit le 9 octobre 1868, relaté dans *L'Union des Cantons de l'Est*, du 5 novembre 1868.

Saint-Christophe²²⁸. Le bon curé ne pensait pas si bien dire puisque son successeur serait lui-même victime d'un vol au presbytère quelques années plus tard²²⁹.

Les ruses de maquignon dans les échanges indisposaient acheteurs et vendeurs, ce qui multipliait les procès et les « poursuites à tout propos », comme l'observait l'abbé Suzor²³⁰. Cette « passion des procès », qu'il stigmatisait²³¹, se lisait dans les poursuites pour vol de bois coupé, vol de bois debout, vol d'animaux, chicane de clôture, etc.

On n'avait pas attendu la venue du Grand Tronc pour se convoquer à tout propos devant la Cour des commissaires, pour le vol d'un collier de cheval, d'une rame, d'un accordéon, d'un contrevent avec ses gonds et crochets. Les vols de voitures ne sont pas des inventions modernes puisqu'à l'époque on empruntait illégalement cheval, harnais et traîneau²³². Les maigres revenus des premiers colons rendaient facilement la morale quelque peu élastique. Fallait-il risquer de mettre en péril la survie de la famille pour une paire de bœufs qu'on n'arrivait pas à payer en entier? Au fond, le vendeur n'avait-il pas exagéré et exigé un prix trop élevé? Le juge trancherait. Encore mal ajustés au système centralisé de justice, qui différerait de la traditionnelle justice seigneuriale, les colons en grand nombre furent condamnés par défaut, simplement parce qu'ils ne s'étaient pas présentés devant le juge²³³.

L'isolement dans les bois permettait quelques libertés impossibles dans les villages le long du Saint-Laurent. Cet avantage pouvait être, pour certains, une déterminante raison pour devenir colon dans l'arrière-pays. L'abbé Dugay rapportait, par exemple, l'histoire d'un veuf installé dans sa mission de Saint-Christophe depuis deux ans et vivant avec l'une de ses nièces. À la suite du refus du prêtre de Sainte-Croix de les unir par les liens sacrés du mariage, l'oncle et la nièce se firent marier par un laïc à Saint-Roch et, depuis, vivaient maritalement et

tranquilles à La Montagne. Malheureusement pour eux, le missionnaire fleura la fraude. Par bonheur, toutefois, la nièce était enceinte, il n'était donc plus question de séparer les époux illégitimes. L'abbé Dugay dut alors solliciter une permission spéciale de l'archevêque pour régulariser une union initialement refusée²³⁴.

Si les forêts ont alimenté les grandes industries de mon domaine, elles ont en tout premier lieu fait vivre les habitants. Tous les propriétaires de « terres en bois debout » n'abattaient pas toujours eux-mêmes leurs arbres, ils recouraient parfois à des hommes qui faisaient le métier de bûcheron. Des litiges surgissaient quand il s'agissait de répartir les quantités de bois qui revenaient respectivement aux deux parties. Pour l'un, en 1857, le problème prenait un angle particulier. Un projet d'ouverture de chemin avait convaincu un propriétaire de laisser bûcher sur son terrain dix cordes et demie de bois sur le trajet projeté. Le bûcheron crut bon pouvoir garder pour lui les cordes « bûchées et cordées ». Les termes peu clairs du contrat menèrent à la confusion à la fin des travaux. Si bien que l'un niant avoir bûché, l'autre ne pouvait lui réclamer de bois²³⁵. Le juge dut démêler l'écheveau. D'ailleurs, le clergé s'étonna de cet esprit si peu religieux dans sa bonne population rurale, elle dont l'immobilisme était le meilleur défenseur du château fort de la tradition. Le curé de Saint-Christophe faisait ainsi remarquer à son évêque « que la classe agricole manquait souvent à la justice et à l'honnêteté, et cela, malheureusement, me paraît assez général ». Et, de conclure le curé, c'était là « un symptôme assez surprenant dans cette classe, mais qui n'est pas moins réel »²³⁶.

Faut-il considérer comme un singulier avantage le fait d'avoir la prison et le palais de justice dans sa cour? Du moins, le clergé avait beau jeu d'utiliser l'activité judiciaire pour servir des leçons de moralité à la population dans ses sermons. Il faut se rappeler qu'à l'époque le châtement était une affaire publique. Et, au temps où la peine de mort était

appliquée par les tribunaux, les exécutions prenaient un air de spectacle mis en scène afin de servir les bonnes mœurs. De par son statut de chef-lieu et de siège de la justice, La Montagne offrit à deux reprises de telles démonstrations.

Par exemple, en décembre 1862, un homme de Saint-Germain de Grantham subissait au palais son procès pour le meurtre de son épouse, empoisonnée à l'arsenic. Tous les habitants suivirent avec intérêt les démarches judiciaires qui entourèrent cette mise en condamnation.

Quelques années plus tard, ce fut la cause d'une femme accusée du meurtre de son enfant qui tint en haleine la population locale. L'hebdomadaire *L'Union des Cantons de l'Est*, qui paraissait depuis près de un an, couvrit l'événement. La première semaine, il informa ses lecteurs que la mère traduite devant les tribunaux avait mis à mort son enfant quelques heures à peine après sa naissance. Faisant dans le feuilleton, il publia les résultats du procès dans son numéro de la semaine suivante. Aux termes de la procédure menée contre elle, la mère indigne avait été trouvée coupable de meurtre et avait été condamnée à six ans de pénitencier²³⁷.

Par la voie de la chaire comme par la voie du journal, l'abbé Suzor exerçait une surveillance constante sur ses ouailles, particulièrement sur la jeunesse.

Au temps des légendes...

Aux yeux du clergé de l'époque, les travers de la population étaient principalement liés à la modernité et à la plus grande facilité des communications. Immanquablement, le Grand Tronc et moi devions tomber en défaveur. Que voulait dire exactement M. le curé Suzor lorsqu'il écrivit qu'il y avait « beaucoup de sottises sur le chemin de fer parmi les jeunes gens et les gens mariés »? Il ne s'est jamais expliqué là-dessus ouvertement devant moi, mais je présume qu'il s'indignait du fait qu'il ne pouvait exercer

228 AETR, rapports paroissiaux, Saint-Christophe, 1859, pièce n° 8.

229 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 6 août 1887, p. 2, col. 2 : « Vol d'une quarantaine de dollars dans le coffre-fort du presbytère. »

230 AETR, rapport paroissiaux, Saint-Christophe, 1859, pièce n° 8.

231 AP, Saint-Christophe, registre intitulé « Documents à conserver », f° 44 v°.

232 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 24 octobre 1867, p. 3.

233 ANQ-TR, 3A02-3306 B, Cour des commissaires (plumitif) n° 824, cause du 4 février 1856.

234 AEN, fonds Saint-Norbert, pièce n° 24 : Lettre de l'abbé Moïse Dugay à Mgr Joseph Signay, du 3 octobre 1848.

235 ANQ-TR, 3A02-3306 B, Cour des commissaires (plumitif), n° 1023, cause du 2 mars 1857.

236 AEN, rapports paroissiaux, Saint-Christophe, 1912, p. 16.

237 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 24 octobre 1867.

autant de surveillance sur ses ouailles depuis que le Grand Tronc leur permettait à l'occasion de s'évader de la paroisse.

Était-ce sous l'influence de mes employés protestants, du moins un certain nombre de mes journaliers catholiques résistaient ouvertement aux exhortations de leur curé. On se rappellera combien il était important, à l'époque, de recevoir annuellement les sacrements de pénitence et d'eucharistie. « Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an; ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement », faisait-on réciter à tous les enfants lors des leçons de catéchisme, lesquels devaient apprendre les commandements de l'Église. Faire ses Pâques, comme on disait, était d'obligation. La sagesse populaire souscrivait facilement à cet enseignement de l'Église. Qui ne savait pas alors que l'absence répétée au confessionnal et à la sainte table encourageait le risque d'être transformé en loup-garou?

Les vieux de La Montagne racontaient qu'un soir qu'elle revenait chez elle, après avoir assisté une femme du cinquième rang à accoucher, la mère Bernier avait été suivie par un loup-garou. La famille où elle était allée demeurait à trois ou quatre milles de chez elle. Elle avait marché les trois quarts du chemin dans une neige épaisse alors qu'elle n'avait que la lune pour l'éclairer. Mais elle connaissait bien son chemin, la mère Bernier, et il n'y avait rien pour l'arrêter lorsque quelqu'un l'appelait à son aide. Il ne lui restait plus que quatre arpents à faire quand, soudain, elle s'aperçut qu'un grand chien noir, qui marchait debout, la suivait, se faufilant le long de la clôture. Brave mais pas intrépide, la mère Bernier surveilla l'étrange animal du coin de l'œil tout en accélérant le pas. Plus elle prenait de la vitesse malgré les bancs de neige, plus l'animal la suivait de près. Lorsqu'elle parvint à la montée de la maison, elle se sentit un peu plus en sécurité. Elle décida alors de s'emparer d'un piquet qui traînait près de la grange et le lança vers le grand chien noir.

Elle avait bon bras la mère Bernier et du visou aussi. Son piquet atteignit le chien noir en plein sur le museau. Le chien noir laissa échapper un hurlement de douleur, tandis que son museau laissait couler un filet de sang. Entendant le bruit, le père Bernier sortit de la maison et s'approcha de l'endroit où se tenait sa femme, non loin du chien. Quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'ils virent soudain un grand homme hébété, du rang d'à côté, qui se tenait à la place de l'animal. Le père et la mère Bernier comprirent alors que leur voisin, qui était catholique mais qui appréciait un peu trop la bouteille, n'avait pas été à confesse pendant sept ans et que c'était pour ça qu'il devait courir le loup-garou le soir de pleine lune, jusqu'à ce qu'il fût délivré de ce mauvais sort par quelque âme charitable qui le ferait saigner sans le tuer²³⁸. J'avoue que j'avais quelque difficulté à croire cette histoire, mais la mère Bernier était tellement connue dans le canton qu'il m'était difficile de mettre sa parole en doute, ou celle des vieux qui racontaient l'histoire, parfois, sur le quai.

Les hommes de La Swamp n'avaient rien du froussard et ne craignaient pas le loup-garou, s'il faut en croire le bon curé Suzor, puisqu'ils ne se faisaient pas un trop grave problème de conscience de ne pas respecter la prescription de l'Église. Mon domaine, composé alors d'une seule paroisse, comptait quelque 1 100 communiants. Or, à Pâques 1859, 900 personnes seulement se présentèrent au confessionnal durant la période prescrite. Le curé notait alors :

« Ce grand déficit de 200 vient de ce qu'un certain nombre de journaliers qui travaillent à la station ont des consciences assez robustes pour manquer les offices du dimanche et n'approchent pas des sacrements, car de la paroisse proprement dite, il n'y a guère que 20 à 25 chefs de famille qui ne se sont pas présentés à confesse dans le temps pascal²³⁹. »

Le curé Suzor avait certainement quelque bonne raison de s'inquiéter de cette indifférence marquée,

puisqu'il y avait presque 20 % de ses paroissiens qui négligèrent, cette année-là, de remplir leur devoir d'enfants de l'Église. Quelle contre-performance pour un curé que d'afficher un si piètre résultat. Pourtant, Dieu sait quel leadership l'abbé Suzor exerçait sur sa paroisse et combien il se dépensait pour elle.

Par exemple, on raconta longtemps après son départ de La Montagne qu'un soir du mois de mars, alors qu'il fumait calmement sa pipe avant d'aller se coucher, il entendit frapper à la porte de son presbytère. Du fond de sa paroisse, un colon malade avait envoyé son fils le chercher parce qu'il voulait recevoir le sacrement d'extrême-onction. À voir l'air haletant du jeune homme, le bon curé crut qu'il était venu à la course. Pourtant, le jeune homme lui dit être parti depuis longtemps, mais son cheval refusait d'avancer et lui avait même échappé à quelques reprises.

Sans perdre un instant, le curé avait fait atteler son cheval et s'était mis en route. Mais son cheval non plus ne voulait pas trotter et, pressé par le curé, il se blessa à une patte. Si bien que le jour arriva et le curé n'avait même pas encore atteint la rivière Nicolet.

Lorsque arriva enfin le moment de franchir la rivière, le curé s'aperçut qu'il n'y avait pas de glace, chose assez étrange pour un mois de mars. Pourtant, la veille, il avait bien vu la rivière recouverte d'une glace solide. Il réalisa alors que c'était le Malin qui mettait tout en œuvre pour empêcher que le malade reçût les derniers sacrements. Il sortit alors son crucifix de sous sa soutane et l'éleva à bout de bras. Aussitôt son cheval partit au galop, descendit l'écart de la rivière et s'élança sur les eaux qui prirent l'aspect d'un champ de glace. On dit qu'il arriva juste à temps pour administrer les sacrements au moribond, qui mourut quelques minutes plus tard²⁴⁰.

238 Adaptation d'une légende parue dans Jean-Claude Dupont, « Le loup-garou des campagnards », *Légendes du cœur du Québec*, Sainte-Foy, à compte d'auteur, 1986, p. 25.

239 AETR, rapports paroissiaux, Saint-Christophe, 1859, pièce n° 7.

240 Adaptation de la légende tirée de Jean-Claude Dupont, « Le cheval du curé marche sur l'eau », *Légendes du cœur du Québec*, p. 37.

...et du Diable beau danseur

L'ivrognerie et l'impiété n'étaient pas les seules déceptions de l'abbé Suzor. Dans le rapport paroissial qu'il adressait à son évêque, en 1859, il dénonçait également certains vices de sa jeune paroisse. « On fait des danses à l'occasion des longues veillées d'hiver et des levages de maisons et des corvées. » Le pasteur acceptait mal que le bon peuple trouvât quelque compensation aux durs travaux du quotidien et à la rude saison hivernale qui rompait le rythme de production. Comme un refrain débité par habitude, il écrivait : « Les fréquentations se font mal assez souvent, têtes à têtes, paroles obscènes, les parents ne veillent pas assez sur leurs filles; les maîtres, sur leurs serveurs. » La réponse au formulaire sur l'état de sa paroisse était une occasion de plus de dénoncer cette pratique. La surveillance étant plus relâchée à la campagne, le clergé se plaignait des « danses dans les rangs »²⁴¹ et dénonçait « deux endroits de la campagne » où l'on s'adonnait aux mauvaises danses²⁴².

Les exhortations du curé n'effrayaient pas la jeunesse. Ni même la mauvaise expérience que vécut Rose Latulippe, du deuxième rang de Chester, dont voici l'histoire.

Un soir du Mardi gras, alors que Rose et toute la jeunesse du rang et même des rangs autour étaient à faire la fête et à danser dans la cuisine, était arrivé un beau grand gars, inconnu, tout de noir vêtu, dans un attelage magnifique aussi, puis des chevaux, de grands chevaux noirs à l'air fringant. En entrant dans la maison, il salua la compagnie à la ronde et dit tout bonnement :

– Bonsoir Messieurs, je veux danser.

– Mais oui, répondit le maître de la maison. On va déteiler vos chevaux.

– Non, non, ne dételez pas les chevaux, parce que je suis pressé, répondit le bel inconnu.

Se penchant vers la belle Rose Latulippe, il lui dit en lui tendant sa main gantée :

– Et si vous me permettez...

Tombée sous le charme de ce visiteur aussi beau qu'impromptu, Rose ne remarqua pas l'équivoque : un bonhomme qui s'en va loin en plein hiver, qui s'arrête pour danser et qui se dit trop pressé pour qu'il vaille la peine de déteiler ses chevaux.

Après une première danse, une deuxième danse, une troisième danse, toujours avec la belle Rose, de petits signes étranges commencèrent à se manifester. Pour commencer, le bébé qui était dans une chambre d'à côté se mettait à pleurer chaque fois que le couple passait tout proche de la porte. Ensuite, une vieille, qui était en train de réciter son chapelet pour ceux qui dansaient, sentait son chapelet bouger d'une étrange façon chaque fois qu'elle regardait en direction du beau danseur. Et quand elle croisait son regard, elle voyait des flammes dans ses yeux. Autre signe étrange, en sortant dehors pour se rafraîchir, les garçons du rang remarquèrent que la neige avait fondu autour du cheval de l'inconnu, alors qu'on était en plein mois de février.

Avertie de la chose, Rose rit des craintes de sa grand-mère :

– Écoutez Mémère, quand même, qu'est-ce que vous vous imaginez?

Indisposé par les regards insistants de la maisonnée, le beau danseur commença à serrer Rose un peu plus fort et lui dit :

– Écoutez, qu'est-ce que vous faites dans un trou pareil, hein? Vous devriez venir avec moi et puis m'appartenir à jamais. Vous avez un petit collier, là, pitoyable, à votre cou (c'était une croix), j'ai ici un

beau médaillon. Je vais vous le donner à la place, on va l'échanger.

À ce moment précis, le curé eut un songe et entendit quelqu'un lui dire :

– Monsieur le curé, dépêchez-vous, il y a quelqu'un qui est en danger de perdition dans votre paroisse.

Et tout de suite le curé Suzor fit atteler son cheval et partit du côté de Chester. Revêtu de son surplis et de son étole, il lança de l'eau bénite en direction du beau danseur et dit :

– Arrière, Satan!

À ce moment-là, les griffes du Diable percèrent ses gants, ses cornes perforèrent son chapeau. Prenant ses jambes à son cou, le Diable déguerpit aussitôt.

Les vieux racontent que, depuis ce temps-là, Rose Latulippe n'est plus jamais allée danser²⁴³. M. le curé Suzor aurait bien aimé que la mésaventure de Rose servît à d'autres jeunes filles de sa paroisse, mais il avait bien de la difficulté à l'élever en modèle.



Le Beau Cavalier, Alfred Laliberté.

Collection Musée du Québec, 34.358, bronze, 45,5 x 27 x 20,5 cm, Jean-Guy Kéraucourt photographie

241 AEN, rapports paroissiaux, Saint-Christophe, 1893, p. 13.

242 AEN, rapports paroissiaux, Sainte-Victoire, 1901, p. 13.

243 Adaptation d'une légende tirée de Jean Duberger et Renée Hudon. *Démons et merveilles*, transcription de radiodocument, Montréal, Radio-Canada, 1984-1985.

Un autre combat du bon curé de Saint-Christophe portait sur le « luxe dans les habits, cause que les dettes ne se paient point ». M. le curé confirmait ainsi la perception que j'avais moi-même de la population de La Montagne, qui aimait bien à vivre au rythme de la ville, même si celle-ci restait éloignée. À cause du Grand Tronc, le luxe n'était plus un apanage urbain, les villageois bien nantis pouvaient, par catalogue et par la poste, commander leurs objets de convoitise.

Il est vrai que c'étaient les wagons du Grand Tronc qui livraient les multiples produits que les habitants de mes villages et campagnes commandaient en ville. Le commerce par la poste générait une activité lucrative pour mon compagnon. Les marchandises commandées, principalement auprès des marchands de Québec, lesquels s'annonçaient nombreux dans le journal local, étaient souvent des produits de luxe

non disponibles dans les magasins locaux; le curé ne manquait pas sa chance de dénoncer ces gaspillages. Là ne fut pas la seule participation au péché de mon compagnon. La difficulté de surveiller la jeunesse, devenue plus mobile depuis l'amélioration des voies de communication, et en particulier la voie ferrée, ne pouvait que s'accroître avec le temps.

Malgré la vision que certains ecclésiastiques avaient de nous, mon compagnon et moi contribuions plus que notre part aux intérêts de l'Église. Ce fut quand même le Grand Tronc qui, en 1867, conduisit jusqu'aux ports d'embarquement l'armée de zouaves qui partait à la défense de Rome contre les soldats de la révolution²⁴⁴. J'eus moi-même l'occasion de faire la connaissance de deux de ces jeunes soldats du saint-père, en juin 1868 : ils venaient de La Montagne et avaient voulu joindre les rangs des combattants en Italie²⁴⁵. Après leur départ, le Grand

Tronc livra leurs lettres à leurs parents; que d'émotions! Mais encore plus lorsque ces jeunes hommes revinrent aguerris d'Italie. Je me rappelle, entre autres, ce jeudi matin, aux aurores, lorsqu'ils descendirent du Grand Tronc en provenance de Québec. Eux et leurs compagnons s'entassèrent dans mes salles en attendant leur départ pour Trois-Rivières, où ils allaient rencontrer monseigneur l'évêque. M. le curé Héroux formait seul, avec moi, le comité de réception. « L'heure matinale et l'incertitude de leur arrivée ce matin-là [furent] la cause que les citoyens des deux villages » ne vinrent pas les accueillir²⁴⁶. Mais, j'oubliais de vous dire que, depuis peu, j'avais été dotée d'une nouvelle paire de rails, qui se rendaient du côté de Trois-Rivières. Voilà pourquoi j'ai pu être témoin de ce retour des zouaves du diocèse.

244 *L'Union des Cantons de l'Est*, année 1867. Dans le mouvement de l'unification politique de l'Italie, les troupes du roi Victor-Emmanuel II et de Garibaldi s'emparèrent des terres traditionnellement sous le contrôle du Saint-Siège et firent de Rome la capitale de la nouvelle république italienne. Afin de contrer ce mouvement et d'éviter cette dépossession, le pape fit appel aux bataillons catholiques et se constitua une armée de volontaires désireux de défendre les États de la papauté.

245 *L'Union des Cantons de l'Est*, des 17 juin et 24 juin 1868.

246 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 14 avril 1870, p. 2, col. 4.

Chapitre III

Au temps de mes seconds rails



Collection Hélène Labrecque

Canotage sur la rivière Nicolet.

Pendant que la vie de la notabilité de La Montagne était marquée du signe de la politique, celle des habitants de La Swamp se déroulait encore dans la tranquillité des champs. Autour du « dépôt », comme on m'appelait familièrement, l'activité commerciale se réorganisaient lentement. On jetait peu à peu les bases d'un futur village autonome. La mise en service du Grand Tronc avait attiré Louis Foisy, qui vint installer son magasin près de ma cour, en 1855. Arrivé depuis peu de Californie, ce fils de marchands de Montréal²⁴⁷ mit sur pied un véritable magasin général où s'arrêtaient tous ceux qui se rendaient jusque chez moi. La même année, Delphis Tourigny ouvrit lui aussi un premier commerce pour accommoder les voyageurs.

De son côté, le Grand Tronc préparait son expansion. Son circuit de Québec à Montréal ne le contentait plus et il entreprit de se rendre désormais jusqu'à Trois-Rivières. Son nouveau tronçon, estimé à 200 000 £, s'étirerait jusqu'à Doucet's Landing, connu maintenant sous le nom de Sainte-Angèle de Laval, et lui donnerait ses entrées dans la région trifluvienne.

Ce fut le 12 octobre 1861, quelques mois après l'érection du village de Victoriaville, qu'eut lieu, sous une pluie battante, l'inauguration de cette seconde voie ferrée que les gens de mon domaine surnommèrent rapidement le « Petit Tronc ». C'était grand jour pour moi et pour le Grand Tronc, qui agrandis-

sions notre famille. La nouvelle venue, prévue pour le 1^{er} septembre 1859²⁴⁸, s'était elle aussi fait longtemps attendre. En fait, elle trouva ses premières inspirations aussitôt que je fus installée à La Swamp. Des notables et hommes publics de Trois-Rivières avaient dès lors déployé un flot impressionnant d'énergie afin de relier leur ville au réseau du Grand Tronc. La ligne Québec-Richmond n'était pas encore en opération qu'on annonçait pour « pas plus tard que le printemps prochain » la mise en service du nouveau tronçon. Il n'était pas alors prévu que je servais de terminus à cet embranchement. En réalité, les gens de Trois-Rivières lorgnaient davantage du côté de Stanfold ou de Richmond pour se mettre directement en contact avec le réseau desservant les États-Unis, comme l'annonçait le journal local : « La compagnie du Grand Tronc, à la dernière assemblée du bureau de direction, a résolu qu'un arpentage et location du chemin de fer de Richmond ou Stanfold à Trois-Rivières soit fait immédiatement²⁴⁹. »

Comme dans le cas du tracé entre Lévis et Richmond, l'argument premier fut une question de coût. Une évaluation des deux projets donna un net avantage à Stanfold. Une distance de 36 milles séparait ce village de Sainte-Angèle, contre 60 pour Richmond. Le terrain présentait moins d'accidents géographiques : « Nous n'apercevons qu'une plaine à peu près de niveau, il n'y a pas une seule rivière à traverser, pas un seul coteau à franchir [ce] qui mérite d'être considéré. » Le dossier géodésique désavantageait net-

tement le tracé vers Richmond, qui demandait de traverser deux fois la Nicolet, « à grand frais de ponts, que les eaux emporteront peut-être bien des fois ». Moins coûteux à construire et à entretenir, le tracé de

Stanfold reçut l'assentiment de la majorité des notables trifluviens.

Malgré cette recommandation solidement argumentée, le Grand Tronc préféra mon « dépôt » comme point de jonction pour ses deux lignes de voie ferrée. Les raisons qui motivèrent ce choix m'échappent quelque peu, le Grand Tronc ne s'étant jamais vraiment ouvert sur cette question devant moi. Il est vrai qu'à l'époque je n'avais pas été très curieuse de la chose, savourant simplement mon plaisir redoublé de la fréquentation assidue du Grand et du Petit Tronc. À bien y penser, ce ne fut certainement pas la seule question de la longueur du trajet qui intervint dans le dossier, puisque le tronçon construit mesurait 35,5 milles bien comptés; le déficit de un demi-mille sur le tracé vers Stanfold pouvait-il être significatif? Quant aux accidents de terrain, on notait une seule variable d'importance : la rivière Bécancour. Un trajet en ligne droite vers chez moi permettait de la traverser plus en amont, tandis que le tracé vers Princeville la coupait beaucoup plus près de son embouchure, ce qui exigeait une traversée plus coûteuse. Fut-elle déterminante?

À entendre les récriminations que les habitants de La Montagne firent par la suite afin que la ligne fût poursuivie jusque chez eux, je serais portée à croire que le Grand Tronc avait, cette fois, été sensible à leurs représentations. Et, pour eux, la ligne vers Trois-Rivières présentait plus d'intérêt que celle vers Québec ou Montréal. Le centre administratif de la région logeait déjà au confluent du Saint-Maurice, l'autorité religieuse s'y trouvait également depuis que le nouveau découpage religieux avait créé le diocèse de Trois-Rivières en 1885, enfin, une majorité d'habitants tiraient leurs origines des paroisses du pays nicolétain. Le lien avec Sainte-Angèle semblait en effet des plus naturels.

Ce choix du tracé vers La Montagne eut du moins comme conséquence directe d'insuffler de l'argent neuf au Grand Tronc, qui manquait des fonds nécessaires pour entreprendre les travaux de construction.



Un magasin général de jadis, dessin d'Edmond J. Massicotte.

247 À son décès, survenu en 1888, ce furent l'épouse de son frère Ferdinand et ses neveux de Montréal, propriétaires de la firme Martel, Foisy et Cie, marchands de machines à coudre, d'orgues et de pianos, qui réglèrent la succession; AP, Sainte-Victoire, registre des délibérations, 1865-1891, p. 182 v°.

248 Henry Almon Lovett, *Canada and the Grand Trunk*, p. 42-43.

249 *L'Ère Nouvelle*, du 17 décembre 1855, reproduit dans Marcel Allard, « Les chemins de fer de la région de Nicolet : 1850 à nos jours », *Les cahiers nicolétains*, vol. 5, n° 4 (1983), p. 153.

La corporation de la paroisse de Saint-Christophe de même que celle du canton de Bulstrode passèrent aussitôt des règlements « pour l'emprunt de vingt milles livres courant qui devront être employées à la construction de chemins de fer »²⁵⁰. Malgré l'enthousiasme démontré par les municipalités, la construction de la voie tarda à trouver sa complète réalisation. Aussi, le 12 octobre 1861, ce ne fut pas à un trajet complet entre le village de Victoriaville et Sainte-Angèle que les personnalités prirent part, mais à l'inauguration d'un simple premier tronçon. En 1863, insatisfaits de ces délais indus, les élus au conseil de ville de Trois-Rivières délèguèrent des représentants à Québec pour déterminer les moyens à prendre pour terminer ce chemin de fer. Le trajet complet ne fut finalement ouvert à la circulation que le 20 décembre 1864. Mais le tronçon était-il réellement complété? Il ne se rendait pas à Arthabaska comme on l'avait d'abord espéré à La Montagne.

Depuis si longtemps en attente, les habitants de mon domaine furent vite déçus... Le cheval de fer traversait la région depuis à peine quinze ans et le Petit Tronc ne fonctionnait que depuis deux ans qu'on les traitait déjà de « vaches ». Une lettre d'un lecteur, publiée le 31 janvier 1867 dans le journal local, dénonçait :

« Depuis longtemps les voyageurs se plaignent avec droit de l'irrégularité du service des chars sur le chemin de fer des Trois-Rivières à Arthabaska. Les plaintes sont les unes fondées et les autres non fondées. On conçoit que le train étant obligé d'attendre les chars de l'Ouest pour la malle, est exposé à subir des retards inévitables. Mais ce que l'on ne conçoit pas c'est que le train étant une fois parti d'Arthabaska, il lui faille quatre ou cinq heures pour aller aux Trois-Rivières et autant, sinon plus, pour remonter. D'où vient cela, ami lecteur? De ce que l'on s'étudie à mettre sur la ligne des Trois-Rivières tous les engins infirmes que l'on peut rencontrer en Canada. Cette ligne est vraiment devenue le Biarritz

des engins de la compagnie du Grand Tronc. Le premier engin qui nous est arrivé est celui qui, par ses brillantes qualités, s'était justement mérité le nom de la Vache du Grand Tronc. La vache est morte, mais ses petits ne sont pas morts; et tour à tour, ils viennent visiter les traces de la vieille. Hier le train n'a mis que cinq heures et demi à faire un trajet de 35 milles! À trois ou quatre reprises, la vache s'est arrêtée pour se faire de la vapeur, et les passagers ont été obligés de mettre pied à terre pour tirer la vache qui par la queue, qui par les cornes, et attendu que la vache n'a pas la queue ni les cornes meilleures que la carcasse, avant d'être rendue à destination, la susdite vache n'avait plus ni queue, ni cornes, rien qu'un petit coton pour montrer l'emplacement de la queue.

« En attendant, les voyageurs ne peuvent pas voyager, les chars sont déserts, les conducteurs de malles passent des journées à attendre aux stations, les malles ne se rendent pas, on ne peut répondre à une lettre qu'une journée plus tard, tout cela à cause de la vache.

« Rien d'étonnant si quelque bon jour la vache ne se fait pas lever la peau en chemin par les voyageurs exaspérés.

« P.S. Depuis que nous avons reçu la correspondance ci-dessus, nous apprenons avec plaisir que la vache est morte, avec ses petits, et qu'elle a été remplacée par un superbe coursier qui promet de faire le trajet entre les Trois-Rivières et Arthabaska avec vitesse et agilité. Honneur à la compagnie du Grand Tronc qui a compris ce qu'elle devait aux voyageurs des Cantons de l'Est et du district des Trois-Rivières²⁵¹. »

La nouvelle ligne différait sensiblement de son aînée. Alors que la première ne faisait que traverser mon domaine, la seconde trouvait son terminal dans ma cour. Si elle s'arrêta là, ce ne fut pas sans les tentatives des habitants de La Montagne de l'allonger des

quelque trois milles qui les séparaient de son terminus.

Autour de ce terminus de la ligne secondaire et de ce point d'arrêt sur la ligne principale, de nouvelles familles, conduites par les deux bras du Grand Tronc, s'amenaient dans cette zone que mon compagnon poussait vers le progrès.

Et le Grand Tronc fit surgir le village

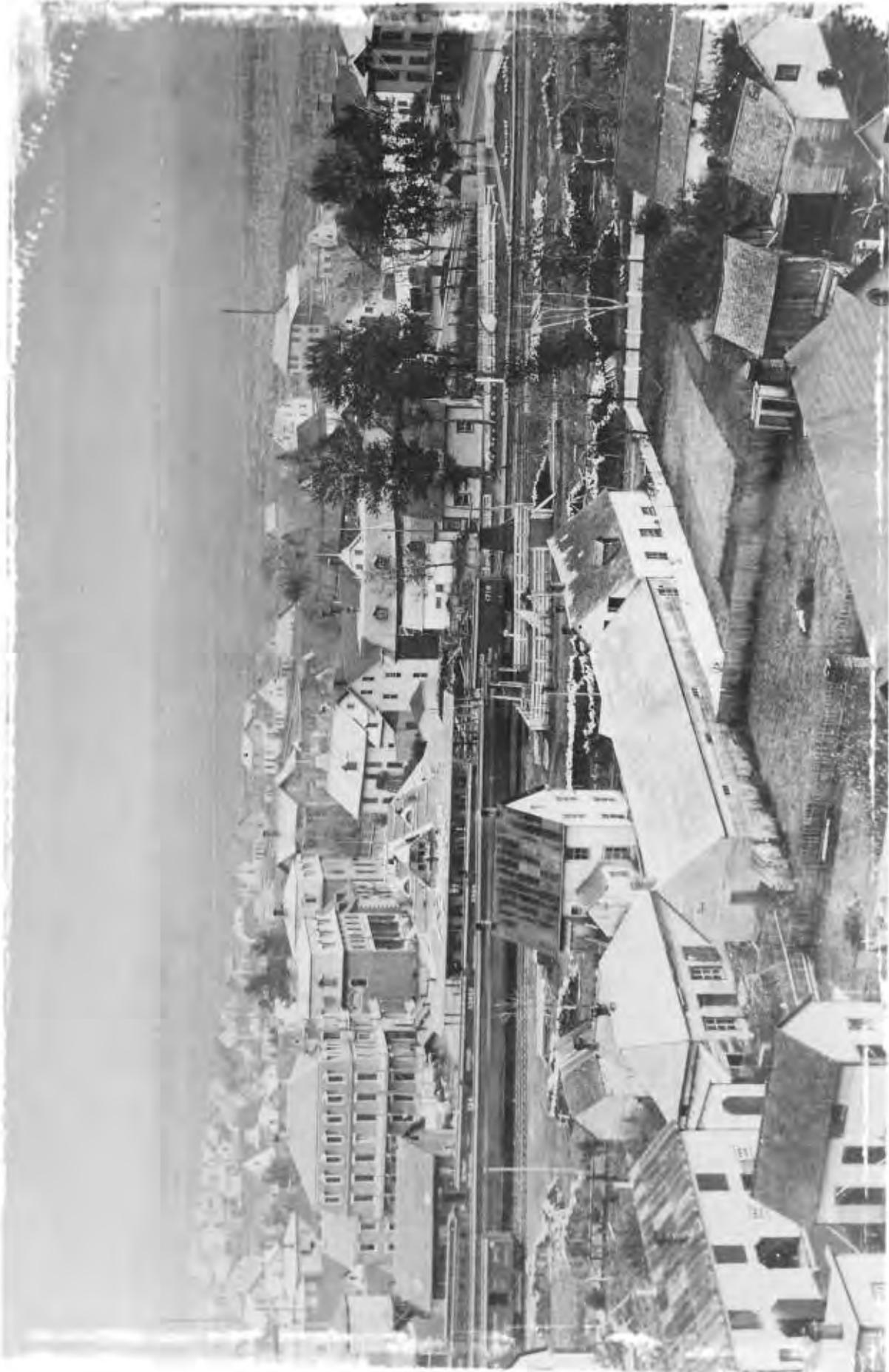
L'horloge du temps marquait désormais l'heure où les pionniers déboutés en 1848 trouveraient leur revanche. Ce fut sous le leadership de Louis Foisy que le secteur des Pointes amorça sa mise sur orbite dans les domaines économique et politique. Déjà, le père Foisy, comme on l'appelait chaleureusement, avait pris à la volée le flambeau à la mairie de la municipalité de paroisse de Saint-Christophe, en 1858, lorsque les notables de La Montagne avaient fait défection. Ce retrait laissait toute la marge de manœuvre voulue aux entrepreneurs établis aux Pointes. De plus en plus nombreux à La Swamp, les habitants et les entrepreneurs réclamèrent un village bien à eux. L'activité commerciale que généraient les deux bras du Grand Tronc mettait cette communauté devant des impératifs étrangers aux préoccupations des habitants des rangs. Aussi entreprirent-ils aussitôt des démarches afin de se doter, comme à La Montagne, d'une juridiction municipale qui saurait répondre aux exigences du commerce. Le 18 mai 1861, par décret gouvernemental (24 Victoria chap. 71), la municipalité de Victoriaville était créée. À 30 mois d'intervalle, la municipalité de la paroisse de Saint-Christophe avait accouché de 2 villages, qui marqueraient les deux pôles de développement de mon domaine.

Cette seconde naissance était d'importance, puisqu'elle dotait la bourgeoisie marchande des Pointes d'un outil indispensable au développement

250 *L'Ère Nouvelle*, du 24 janvier 1856, reproduit dans Marcel Allard, « Les chemins de fer », p. 157.

251 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 31 janvier 1867, p. 3.

Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury



Le cœur de Victoriaville avant 1900 : la gare, la cour à bois et les enclos d'animaux.

de ses projets commerciaux. En effet, il ne faudrait pas oublier que, lorsqu'on m'a construite dans La Swamp de l'arrière-pays nicolétain, l'organisation municipale jouait un rôle fort différent de celui qu'on lui connaît en ce début de siècle. La structure municipale était avant tout un levier mis entre les mains de quelques hommes d'affaires besogneux afin de les aider à mettre en valeur un morceau du territoire provincial. Pas étonnant alors que, pour plusieurs décennies, les maires du nouveau village furent des marchands prospères et, souvent, spéculateurs.

Au sujet de cette naissance, on aime bien raconter que le nom de Victoriaville donné au nouveau village tirait son nom de la reine Victoria, qui régnait alors sur le Canada.

« Il y a quelque 75 ans, Victoriaville n'était qu'un point sur la carte du Dominion du Canada, une simple station de chemin de fer du Grand Tronc sur les bords de la Rivière Nicolet, où on descendait pour se rendre au village d'Arthabaska, le Chef-lieu du Comté de ce nom situé à trois milles de distance. Le modeste village qui s'établissait autour de cette station n'était reconnu comme municipalité distincte qu'en 1861, il prenait alors le nom de Victoriaville, en l'honneur de l'illustre et immortelle reine qui régnait en Angleterre. C'est le 18 mai 1861 que le

nom de la reine Victoria fut attaché au village; il y est toujours resté²⁵². »

Sans doute cette explication a-t-elle quelque fondement. Il était alors fréquent dans le Canada du milieu du XIX^e siècle que l'on baptisât ainsi pont, gare, place, etc. Alors que les États-Unis d'Amérique croisaient régulièrement le fer avec l'Angleterre, le Canada tentait de marquer sa fidélité à la Couronne en multipliant les toponymes honorifiques. Le choix du nom revêtait donc une certaine allégeance politique. Ce qui me fait croire que l'explication traditionnelle au sujet de Louis Foisy et de sa campagne pour l'adoption du vocable Victoriaville n'a peut-être pas tout dit.

On lit habituellement que le marchand Foisy s'opposait à un autre marchand, Julien Demers, qui tentait de faire baptiser la nouvelle municipalité du nom de Demersville. Advenant sa victoire dans ce dossier, il est vrai que Demers aurait marqué de précieux points face à son adversaire. Déjà le nom de la ville devenait une prodigieuse fenêtre publicitaire pour un homme qui voulait brasser de plus grosses affaires. Cette concurrence déloyale fut immédiatement court-circuitée par le marchand Foisy, et pour cause. N'était-il pas l'homme de La Swamp alors le plus en vue? Il avait siégé au conseil de la municipalité de paroisse d'Arthabaska, il en était devenu

maire, en 1858, lors de la création du village d'Arthabaskaville, qui regroupait alors quelque 600 âmes. Il avait même été peu après déposé de ce poste par les conseillers, qui l'accusaient de vouloir déposséder Arthabaska de son titre de chef-lieu et des avantages qui en découlaient pour en munir la nouvelle municipalité qu'il projetait établir en bas de la montagne²⁵³. Ne prenait-il pas assez à cœur l'avenir et la prospérité commerciale de la communauté des Pointes, qui profitait de ses propres affaires? Méritait-il qu'un concurrent vint lui faire un tel pied de nez en léguant son nom à une municipalité, à laquelle il avait, le premier, donné l'impulsion?

Doit-on pour autant évacuer le fait que Foisy arrivait de la Californie? On sait peu de choses de Louis Foisy. Il vint s'installer sur mon domaine, en 1855, soit quelques mois après l'implantation du Grand Tronc. Il avait d'ailleurs choisi de lancer son commerce tout à côté de chez moi. Avec son magasin pour desservir les habitants de La Swamp, son hôtel [Hôtel Foisy qui deviendra le Grand Union] pour accommoder les voyageurs, Foisy était l'un de ces entrepreneurs que le Grand Tronc m'avait dit pouvoir attirer dans l'arrière-pays nicolétain. Son nomadisme à travers l'Amérique l'avait certainement ouvert à la réalité anglo-saxonne et rendu plus empathique au fait britannique. Esprit élargi sur le monde, il saisissait les avantages que la métropole londonienne pouvait

apporter à la colonie canadienne dans la perspective commerciale. Aussi, son anglophilie s'explique. À l'opposé, on imagine facilement un Julien Demers, Canadien français attaché à son terroir et à ses traditions. Donnant écho à l'appel du clergé qui, depuis quelques décennies, chantait sur tous les tons qu'il fallait que les Canadiens français s'emparassent du sol, Demers cherchait à inscrire cette réalité dans la toponymie même des Bois-Francs. Demersville ne faisait-il pas plus canadien que Victoriaville?



Archives des Frères du Sacré-Coeur, J.O. Dubuc, photographie

La population de l'an 2000 voue une affection toute particulière au Grand Union, témoin de son histoire.

252 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

253 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 3 novembre 1960, p. 1.

Ne peut-on pas croire que les habitants de La Swamp auraient dû être plus sensibles à l'argument de Demers qu'à celui de Foisy? C'était sans compter que ce dernier avait des appuis de taille. En effet, comme Goodhue, son compère entrepreneur à La Montagne quelques années plus tôt, Foisy courtisait d'assez près le clergé. Comme Goodhue, il se fit très généreux envers la fabrique de la nouvelle paroisse créée peu après. N'était-ce pas suffisant pour trouver dans le curé de la paroisse un puissant communicateur qui saurait engager l'adhésion de la majorité? L'appui du clergé ne saurait, par ailleurs, se lire comme un exemple de « revire-capot ». S'ils entendaient favoriser l'implantation des Canadiens français dans les vastes étendues des Cantons de l'Est, les ecclésiastiques n'en cherchaient pas moins à promouvoir la fidélité des habitants à la Couronne d'Angleterre, puissance légitime, et de plus en plus favorable à la cause de l'Église catholique dans la vallée laurentienne. Double raison alors pour que le nom proposé par Foisy emportât l'assentiment des principaux intéressés²⁵⁴. Bien qu'à la base les enjeux aient été d'intérêt local et commercial, ils n'étaient toutefois pas complètement déconnectés d'une réalité plus large à l'échelle provinciale. Ainsi, un symbole britannique s'imposait dans le voisinage d'une trace autochtone, reléguant définitivement aux oubliettes un vieux projet de réserve indienne.

La Swamp demande sa chapelle ou le schisme qui s'accroît

Il est piquant de noter que les habitants des Pointes avaient cherché à se doter d'une structure municipale et d'une structure scolaire avant même de penser à se libérer de la tutelle arthabaskienne au plan de l'organisation religieuse. Les plaies ouvertes lors du déménagement à La Montagne étaient-elles encore trop sensibles? Du moins, les paroissiens de

La Swamp tardèrent-ils à entreprendre les démarches menant à l'érection d'une paroisse autonome. Forts de leur statut civil de village, qui détachait un territoire déterminé de mon domaine, ce ne fut que deux ans plus tard qu'ils présentèrent une première demande visant à scinder en deux la grande paroisse Saint-Christophe. En qualité de maire, le marchand Louis Foisy adressa alors à Mgr Cooke de Trois-Rivières une requête des habitants des Bras afin que fût créée une nouvelle paroisse pour le village de Victoriaville.

La préoccupation de l'évêque étant d'abord de s'assurer que les requérants seraient en mesure de faire vivre leur curé et d'entretenir leur lieu de culte, Foisy se faisait rassurant. La paroisse projetée ne serait pas un simple détachement de Saint-Christophe, des francs-tenanciers des paroisses environnantes, comme Saint-Albert, Saint-Valère et Saint-Eusèbe, désiraient être annexés à la nouvelle paroisse aussitôt qu'elle serait érigée canoniquement. Aux habitants des lots d'Arthabaska s'ajoutaient ainsi ceux de 32 lots des cantons voisins, « ce qui ferait une très grande paroisse et avantageuse en fait de dîme »²⁵⁵. Ayant eu vent de ce projet, des francs-tenanciers du canton de Warwick exprimèrent aussitôt leur souhait d'être rattachés à la nouvelle paroisse, où ils n'auraient que quatre milles à franchir pour se rendre à la chapelle projetée alors qu'ils en avaient sept à parcourir pour se rendre à Saint-Médard. Qui plus est, ils auraient « toujours des botchemins pour se rendre à Victoriaville tandis que nous sannonvons des bien plus mauvais pour se rendre à St. Médard »²⁵⁶. À cette époque, les habitants de ces rangs n'étaient plus de pauvres colons défricheurs. Le nombre d'acres en exploitation s'était sensiblement accru et les cheptels assuraient une meilleure subsistance. En moyenne, chaque colon exploitait une quinzaine d'acres de terre, soit en labour soit en pacage, et possédait « au moins deux vaches, une paire de bœufs,

un cheval, quelques porcs et quelques moutons »²⁵⁷. La future paroisse offrait d'excellentes promesses de viabilité.

La stratégie employée n'était certainement pas inutile, étant donné la très grande influence du curé Suzor dans sa paroisse, belle, grande et riche qui, avec le temps, avait su bien faire vivre son pasteur. Les fermes rapportaient bien et, bon an mal an, le curé récoltait en dîme quelque 70 minots de blé, 380 minots d'avoine, 28 minots de pois, 18 minots d'orge, 86 minots de sarrasin, 113 minots de seigle et 20 minots de gaudriole²⁵⁸. Le défrichement ne cessait de s'étirer « d'une manière considérable », et les colons, d'affluer et de s'étaler dans le secteur des Pointes²⁵⁹, ce qui mettait la chapelle de moins en moins au centre de la communauté de foi. Pourtant, le curé ne voyait pas d'un bon œil le démantèlement de sa paroisse, qu'il n'hésitait pas à qualifier de « fâcheuses conséquences ». De même, les gens de La Montagne, qui avaient eu gain de cause en 1848, ne voulurent pas laisser ainsi se détacher sans réagir les habitants de La Swamp. Dans une requête à leur évêque, ils soutinrent que cette division n'était pas du tout appropriée, que même « la grande majorité des habitants de ladite municipalité de Victoriaville verraient avec un profond regret diviser la paroisse actuelle [...] qui forme un corps compact et uni ». Aussi, demandèrent-ils avec instance au prélat de ne pas accorder « la division de la belle paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska; non plus que l'autorisation pour l'érection d'une église dans la municipalité de Victoriaville »²⁶⁰.

Les notables de La Montagne cherchaient ainsi à couper toute tentative subreptice comme l'érection d'une chapelle de mission qui ouvrirait trop grande la porte à une paroisse indépendante.

254 Il serait intéressant de pouvoir éventuellement explorer s'il n'y avait pas également une question de nouveau venu versus un habitant établi depuis plusieurs années. Demers était-il de ces bourgeois de Québec attirés par un « dépôt » laissé pratiquement sans leadership commercial?

255 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 1 : Lettre du maire Louis Foisy à Mgr Thomas Cooke, vers l'automne 1862.

256 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Requête de francs-tenanciers de Saint-Médard, du 18 septembre 1863.

257 Irénée Chabot, « L'agriculture », *Album-Historique du centenaire de Victoriaville*, 1861-1961, s.l., 1961, p. 76.

258 Il s'agit là des chiffres fournis dans un rapport du curé Suzor. Dans un autre document de la même période, les chiffres oscillaient quelque peu : 60 minots de blé, 200 minots d'avoine, 30 minots de pois, 10 minots d'orge, 30 minots de sarrasin et 5 minots de seigle. Par ailleurs, l'abbé Suzor se plaignait que les habitants de Chester ne payaient « aucune dîme quoiqu'ils soient desservis »; AETR, rapports paroissiaux, Saint-Christophe, 1859, pièces n° 7 et 8.

259 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 5 : Requête de francs-tenanciers de Victoriaville à Mgr Thomas Cooke, du 26 juin 1863.

260 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Requête des habitants d'Arthabaska au sujet de l'érection d'une paroisse à Victoriaville, du 10 juillet 1863.

Tout concourait alors à faire échouer, de nouveau, le projet formulé par les marchands des Pointes. D'ailleurs, la requête présentée par Foisy fut mal reçue à l'évêché. Mgr Cooke répétait à qui voulait l'entendre qu'il ne voulait pas de division dans Saint-Christophe. Je l'entends encore dire à l'abbé Suzor, lors de sa visite pastorale, que ce serait là « briser une des belles paroisses du diocèse, qu'il était bien mieux d'y construire une belle église que deux petites églises ». Propos que reprenait avec vigueur Mgr le grand vicaire Laflèche, à la fin de sa visite du mois de juin 1863, en soutenant « qu'une division dans la paroisse Saint-Christophe n'avait pas d'à-propos »²⁶¹. Le curé Suzor pouvait dormir tranquille encore quelque temps, semblait-il. Fort de l'appui formel des autorités épiscopales, il se permit d'encourager dans ce sens ses paroissiens. Ce qu'il fit du haut de la chaire, le dimanche précédant la venue du grand vicaire envoyé par l'évêque afin de procéder à la vérification de la demande de partition de la paroisse. « J'ai cru qu'il était de mon devoir de travailler à faire ranger mes paroissiens du côté de l'autorité et à leur faire partager mes vues »²⁶², confia-t-il devant moi par la suite. Son intervention était d'autant plus nécessaire que plus des trois quarts des francs-tenanciers penchaient en faveur d'une nouvelle paroisse.

À sa grande surprise, les autorités épiscopales ne prisèrent pas son intervention. Mgr Cooke lui fit même le reproche de ne pas avoir respecté sa promesse de neutralité. Pour se disculper, il rappela à son évêque qu'une semaine avant sa visite à Saint-Christophe, le grand vicaire Laflèche lui avait encore écrit : « Quant à l'opportunité d'une division dans votre paroisse, vous savez ce que j'en pense et mon opinion n'est point changée. » Pourtant, lorsqu'il se présenta à La Montagne, une semaine plus tard, « M. le grand vicaire avait changé d'opinion »²⁶³. Quels faits portés à sa connaissance l'avaient-ils engagé à modifier ainsi la position qu'il mûrissait depuis deux mois?

L'abbé Suzor contre la partition de sa paroisse

Les arguments avancés par les différents partis à l'occasion de la division du territoire paroissial laissaient transpirer les véritables enjeux derrière cette préoccupation, apparemment purement religieuse. Comme il me le confiait en septembre 1863, lors de son retour de Trois-Rivières où il était allé défendre le dossier de l'unité paroissiale auprès de Sa Grandeur Mgr Cooke, M. le curé Suzor se préoccupait d'abord de la situation financière de ses paroissiens des campagnes :

« Le plus grand nombre des cultivateurs de Victoriaville qui ont contribué à la construction de l'église actuelle et de ses dépendances, qui ont nourri en partie le prêtre qui les a desservis depuis 20 ans, se refusaient à porter le fardeau qu'on voulait leur imposer et qu'ils disaient n'être pas capables de porter²⁶⁴. »

Il avançait que c'étaient là des réclamations suffisamment justes qui méritaient d'être entendues. Pourtant, dans les campagnes de La Swamp, l'aisance s'installait assurément puisque, à eux seuls, les habitants fournissaient déjà en dîme au curé 84 1/2 minots de blé, 28 d'orge, 39 1/2 de sarrasin, 29 de seigle, 44 de pois et 319 d'avoine, soit quelque 120 livres par an²⁶⁵. Cette somme dépassait nettement ce que la paroisse entière lui rapportait cinq ans plus tôt.

Derrière l'argument servi par l'abbé Suzor se cachait la divergence d'opinions entre les paroissiens du village de Victoriaville et ceux des rangs environnants. Qu'ils aient été sur des lots autour de La Montagne ou sur des lots entrelacés dans Les Bras, les habitants des campagnes pensaient plus aux coûts qu'allait entraîner la création d'une nouvelle paroisse qu'à l'intérêt qu'ils trouveraient à fréquenter une chapelle rapprochée de leur lieu de résidence. Aussi

demandaient-ils la grâce « de les laisser unis et frères comme ils l'ont toujours été ».

Le point de vue prêché par l'abbé Suzor péchait cependant par manque de perspective. À la vitesse où croissait la population de mon domaine, la construction d'un lieu de culte plus spacieux allait bientôt s'imposer, et les habitants des villages comme de la campagne devraient se soumettre à une nouvelle répartition afin d'absorber les frais relatifs à ce nouveau chantier. De l'aveu même du curé, le lieu de culte de La Montagne suffisait déjà à peine à contenir tous les paroissiens : « Nous avons une chapelle qui peut recevoir encore pour ce temps là tous les paroissiens les fêtes et dimanches à quelques exceptions près, et pour ces rares exceptions la sacristie supplée à l'exiguïté de la chapelle »²⁶⁶. Chapelles et sacristies n'allaient-elles pas bientôt déborder?

Cet argument pouvait toutefois servir les tenants de l'un et l'autre projet. La construction d'un lieu de culte plus spacieux desservant une grande et riche paroisse ne valait-elle pas mieux que deux petites chapelles de paroisse? Une majorité de paroissiens voyaient :

« ... avec peine [...] un petit nombre de francs-tenanciers [...] faire des demandes tendant à amener une division qui nécessiterait la construction de deux églises au lieu d'une qui serait suffisante pour la population et surtout pour les moyens des contribuables²⁶⁷. »

Une grande église de pierre, vaste, agréablement décorée, ne traduirait-elle pas davantage la richesse et le développement de mon domaine, que deux chapelles d'un coin de colonisation? L'assurance d'un développement durable ne passait-il pas d'abord par l'union paroissiale?

L'argument d'un fort accroissement du village de Victoriaville, servi par les partisans de la division

261 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Lettre du curé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 5 septembre 1863.

262 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Lettre du curé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 5 septembre 1863.

263 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Lettre du curé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 5 septembre 1863.

264 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Lettre du curé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 5 septembre 1863.

265 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 2 : Rapport du recensement de Victoriaville, du 11 août 1863.

266 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Lettre du curé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 5 septembre 1863.

267 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Requêtes des habitants de Victoriaville et d'Arthabaska au sujet du démembrement paroissial, du mois d'août 1863.

paroissiale, n'était pas du tout partagé par l'abbé Suzor. Incrédule, il me confiait que, s'il jugeait de l'avenir de ce village par son passé, il lui était facile de prédire une diminution plutôt qu'une augmentation.

« Deux causes l'ont fait prospérer, le moulin à scie de Mr. Harrisson et le terminus du chemin de fer des Trois-Rivières. Les arpenteurs qui ont sillonné en tout sens les forêts qui nous avoisinent s'accordent à dire que le moulin ne peut que perdre de l'importance d'année en année par la rareté du bois de commerce qui fuit rapidement le bûcheron. Reste le terminus du chemin de fer des Trois-Rivières à Arthabaska, qui pourrait donner, dit-on, quelque importance au village de la Station. Si nous regardons [...] à dix lieues de nous, nous voyons Shipton qui est le point où aboutissent les chemins de fer de Portland, Sherbrooke, Québec et Montréal, [pourtant] Shipton n'en est pas devenu plus important pour tout cela²⁶⁸. »

Je passe sous silence le fait que M. le curé faisait bien peu de cas du dynamisme que le Grand Tronc et moi apportions dans la région. Il est vrai que notre présence avait encore peu stimulé l'entrepreneuriat de La Swamp. Depuis mon installation en 1854, quelques commerces avaient poussé à mes abords, mais la multiplication des entreprises exploitant les richesses naturelles de la région ne s'était pas encore produite. Pourtant le Petit Tronc reliant les Pointes à la région de Trois-Rivières laissait espérer les plus grandes réalisations. Ce bras, qui desservirait de façon directe la patrie mère des habitants de mon domaine, favoriserait l'échange commercial naturel entre le vieux et le nouveau pays nicolétain. Du moins était-ce l'opinion des promoteurs du village de Victoriaville, qui soutenaient y avoir :

« ... le long de la ligne de l'embranchement du chemin de fer des Trois-Rivières à Arthabaska plusieurs lots qui [n'étaient] point en voie de défrichement, mais dès que cette ligne de chemin de

fer sera[it] en fonction, ces lots se défricher[aient] rapidement [...] et conséquemment augmenter[aient] beaucoup notre population²⁶⁹. »

Contrairement au curé Suzor, M. le grand vicaire Louis-François Laflèche, trifluvien de naissance et vraisemblablement sensible à ce lien naturel qui allait se développer entre le pays riverain et l'arrière-pays, prit en considération l'agrandissement futur du village de Victoriaville. Devant des probabilités aussi fortes, ne convenait-il pas de prendre dès lors des mesures afin d'assurer la présence immédiate et continue d'un prêtre qu'exigerait cet imminent développement? Déjà un fort pourcentage de chefs de famille du secteur ne remplissaient pas leur devoir pascal; la situation pourrait-elle s'améliorer lorsque la paroisse serait devenue encore plus peuplée? Pourtant, un argument plus fort avait convaincu le grand vicaire du bien-fondé de la division paroissiale : celui des animosités profondes qui divisaient, de façon presque naturelle, les deux communautés. L'abbé Laflèche observait que « l'antipathie qui régna[it] entre les deux villages de Victoriaville et d'Arthabaskaville, antipathie qu'il avait remarquée à la visite, est telle que les gens ne pourraient jamais s'accorder ensemble »²⁷⁰.

N'était-ce pas là constater, après douze ans de ministère, l'échec du pasteur dans la réconciliation des habitants, profondément troublés depuis la création de la paroisse à La Montagne? Bien sûr, M. le curé ne pouvait pas endosser un tel témoignage. « Moi qui suis ici depuis plusieurs années, je ne vois pas cette antipathie que l'on a fait sonner si haut à vos oreilles et à celles de Monsieur le grand vicaire », plaïda-t-il naïvement auprès de Mgr Cooke. Comment donc, en une brève visite, l'abbé Laflèche avait-il pu détecter un tel problème et soutenir que les deux villages étaient « comme des tigres enragés qui ne peuvent se regarder sans se déchirer »? Au contraire, soutenait-il, si une telle querelle avait empoisonné la vie de la paroisse, n'aurait-il pas lui-même remar-

qué des difficultés dans les assemblées pour l'élection des marguilliers et pour la vente des bancs? Tous ses paroissiens se tiendraient-ils autour du même confessionnal et s'assoieraient-ils à la même table pour s'y nourrir du même pain? Ne participaient-ils pas avec les mêmes saintes et nobles émulation et générosité aux collectes faites pour l'embellissement du culte? Sur ce point, du moins, le curé avançait un argument qu'il savait faux, puisqu'il reconnaissait lui-même que les habitants du village de Victoriaville n'avaient pas l'amour de la religion dont ils se paraient, car ils n'avaient même pas « travaillé à faire parachever le monument de tempérance érigé chez eux en janvier dernier », et c'était à peine s'ils l'avaient fait recouvrir « d'une misérable couche de peinture »²⁷¹.

Victoire de La Swamp sur La Montagne

S'il se refusait à admettre l'existence d'un tel fossé entre ces paroissiens d'en haut et d'en bas, le curé Suzor ne pouvait, par contre, nier que, dans la paroisse, s'agitaient bel et bien deux partis qui défendaient des intérêts économiques divergents. Il écrivait ainsi à Mgr Cooke :

« Il y a quelques jours, on faisait circuler dans Victoriaville une requête pour demander que Votre Grandeur ne divisât pas la paroisse. Un des trois chefs du parti de la division disait à celui qui avait la requête en main, « Si j'étais certain que l'église irait chez Mr. Foisy, je signerais pour rester ensemble ». Cette réponse vous fait connaître l'esprit qui anime ces chefs du parti de la division qui n'est rien autre chose que l'intérêt et non l'amour de la religion dont ils se servent pour vernisser leur cause²⁷². »

Comme le rappellent les propos du curé, les véritables enjeux étaient d'ordre économique. Trois marchands bourgeois, dont Foisy, cherchaient à doter La Swamp des infrastructures religieuses

268 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Lettre du curé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 5 septembre 1863.

269 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Requête de francs-tenanciers de Victoriaville à Mgr Thomas Cooke, du 26 juin 1863.

270 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Lettre du curé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 5 septembre 1863.

271 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Lettre du curé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 5 septembre 1863.

272 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Lettre du curé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 5 septembre 1863.

indispensables à la vitalité d'un village qu'ils espéraient voir se développer dans un proche avenir. Unis dans leurs visées économiques, les bourgeois marchands ne l'étaient pas sur le plan de la réalisation concrète du projet. Quel marchand aurait l'insigne avantage de voir les édifices curiaux s'élever à proximité de sa propriété? Si Julien Demers avait mordu la poussière devant Foisy dans le choix du nom du village, il n'avait pourtant pas lancé la serviette dans le dossier du lieu désigné pour la construction de l'éventuelle chapelle²⁷³.

Devant ce qui n'était que prospective de marchands, le curé Suzor conseilla à son évêque de « laisser dormir paisiblement les requêtes [et de] suspendre ses procédés. Avec le temps tout s'éclaircira, les esprits se calmeront, les choses se montreront dans leur véritable jour et tout ira pour le mieux ». Si le développement anticipé n'avait pas lieu, La Swamp ne resterait qu'une petite paroisse qui serait bien incapable de faire vivre décentement son pasteur. Il n'était donc pas dans l'intérêt de Saint-Christophe en général ni dans celui des habitants du petit village de Victoriaville en particulier de procéder immédiatement à la division. Quand « le chemin de fer des Trois-Rivières sera en opération, les choses prendront une tournure » qui permettra de juger de la pertinence d'une paroisse sœur.

Pourtant, aux yeux des marchands, tout n'était pas que spéculation. L'absence d'un noyau paroissial normalement constitué avec commerces et édifices curiaux freinait le dynamisme économique qui se faisait déjà sentir.

« ... la population s'accroît si rapidement ici par suite de l'arrivée de nouvelles familles [...] un bon nombre d'autres propriétaires non résidents sont détournés d'y venir par le manque de logements (y ayant jusqu'à quatre familles dans la même maison), besoin que la bâtisse d'une église ferait disparaître en encourageant la construction d'habitations²⁷⁴. »

Aussi fort pouvait-il être, l'argument économique seul ne pouvait renverser la tendance qui se dessinait à l'évêché. Les requérants ne manquèrent pas d'y adjoindre quelques raisons religieuses :

« La partie du township d'Arthabaska traversée par le chemin de fer du Grand Tronc du Canada a été incorporée pour les fins municipales et autres affaires politiques, que si ladite corporation était maintenant érigée en une nouvelle paroisse canonique, cela faciliterait beaucoup de personnes et exempterait aux contribuables le parcours de grandes distances lorsqu'il s'agit de travailler à leur salut, et vu qu'il est impossible pour un grand nombre de se rendre à leurs devoirs religieux faute de voiture ou quelques fois par la raison des mauvais chemins, au lieu s'il y avait une église auprès de la Station du chemin de fer, ces gens seraient en état de satisfaire leur dévotion en tout temps²⁷⁵. »

Bien que les marchands fussent les acteurs les plus actifs dans le dossier de la division paroissiale, ils avaient toutefois, n'en déplaise au curé Suzor, rallié à leur cause une grande partie des habitants des Pointes. Pas moins de 90 des quelque 125 francs-tenanciers du secteur visé appuyèrent la nouvelle requête déposée à l'automne 1863. L'intervention anti-division prêche du haut de la chaire par le curé Suzor, la veille de la venue du grand vicaire, en refroidit bien quelques-uns, une quinzaine, mais les 75 qui résistèrent à l'appel de leur curé formaient encore la majorité²⁷⁶. Bien peu de ces 75 étaient marchands ou entrepreneurs, tous n'avaient pas que des intérêts économiques. Force était pour le grand vicaire de reconnaître là une réelle volonté populaire de reconstruire un temple catholique aux Bras dépossédés par l'abbé Gagnon. Malgré les objections et les recommandations de l'abbé Suzor, l'évêque de Trois-Rivières décréta, le 12 septembre 1863, l'érection canonique de la paroisse Sainte-Victoire.

Ainsi, deux ans après le triste constat du curé Suzor sur l'impiété dans sa paroisse, l'autorité diocésaine décidait, à l'encontre de ses vœux, que la paroisse serait divisée et qu'une nouvelle église serait érigée tout à côté de mes cours. En implantant un lieu de prière au cœur même de ce foyer d'impiété, aurait-on cru trouver là une façon habile de contrer le problème? Même si la foi déplace parfois les montagnes, il est parfois plus facile de déplacer la foi de lieu! Et c'était là un bel exorcisme contre le Grand Tronc et moi.

S'il s'agissait là d'une décision des autorités épiscopales pour le bien de la foi, les habitants de La Montagne la ressentirent comme un « coup de foudre », selon l'expression de l'abbé Suzor²⁷⁷. Leur propre projet d'une belle et grande église était renvoyé aux calendes grecques. Leur paroisse était désormais trop appauvrie pour une telle construction. Ils retirèrent leur demande de remplacement de leur lieu de culte : inutile de vouloir rapprocher l'église du palais de justice ou de l'élever entre les deux villages²⁷⁸.

Où construire l'église de La Swamp?

Le 5 octobre 1863, l'évêque de Trois-Rivières ordonnait au grand vicaire Lafleche de se transporter à nouveau à Victoriaville pour y dresser un second procès-verbal portant, cette fois, sur la demande des 85 habitants de faire construire dans leur paroisse fraîchement érigée une église, une sacristie et un presbytère. Cette union des volontés n'était toutefois qu'apparente. La concurrence des intérêts économiques devait de nouveau faire éclater la division : l'enjeu porta cette fois sur le lot à désigner comme emplacement de la future chapelle. Le grand vicaire déterminait facilement les dimensions des édifices curiaux à construire. Il ne parvint toutefois pas à formuler un compromis quant au lieu. Le procès-verbal qu'il dressa alors montrait bien le nid de vipères qui couvait sous le projet de paroisse :

273 Contrairement à ce que la Gare affirme ici, nous n'avons pas de preuve concrète à savoir si Julien Demers était effectivement l'un des trois chefs du parti de la division dont parlait le curé Suzor. Pourtant, l'anecdote rapportée met en scène un marchand qui pourrait fort bien être le Demers en question.

274 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 5 : Requête des francs-tenanciers de Victoriaville à Mgr Thomas Cooke, du 21 septembre 1863.

275 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Requête des francs-tenanciers de Victoriaville à Mgr Thomas Cooke, du 26 juin 1863.

276 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Procès-verbal de *commodo et incommodo* dressé par le grand vicaire Lafleche, du 27 septembre 1863.

277 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 29 : Lettre de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 22 septembre 1863.

278 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 4 : Requête des francs-tenanciers d'Arthabaska à Mgr Thomas Cooke, du 26 juin 1863.

« Quant au local le plus convenable pour y construire lesdites église et sacristie et le dit presbytère, j'ai arrêté que les deux terrains ci-dessous désignés [...] sont à peu près également propres à cette fin. Savoir, 1° un terrain d'un arpent et demi de front sur trois de profondeur offert gratuitement par sieur Olivier Perreault avec promesse de sa part de céder plus trois arpents et demi en superficie à raison de quarante piastres l'arpent. Lequel terrain situé dans le troisième rang sur le lot n° 11 du township d'Arthabaska, et aujourd'hui la propriété du sieur Olivier Perreault, est situé au sud-est du chemin de la Reine, y prenant son front d'un arpent et demi, et j'ai constaté que l'emplacement de ladite église y serait convenablement fixé [...] le portail devant regarder le chemin de la Reine.

« 2° Un terrain d'un arpent de front sur quatre de profondeur offert gratuitement par Louis Foisy, écuyer, maire de Victoriaville, à prendre sur le milieu de sa propriété située dans le troisième rang, sur les lots n° 11 et 12, dudit township, lequel terrain prendrait son front au sud-ouest du chemin de la Reine, et j'ai constaté que l'emplacement de ladite église serait aussi convenablement fixé [...] le portail devant faire face audit chemin de la Reine.

« Les raisons pour ou contre chacun de ces deux sites pour la future église m'ont paru tellement graves et les intéressés, tellement divisés, que j'ai cru prudent d'en différer le choix, réservant audit seigneur évêque le jugement final à porter sur la valeur des raisons alléguées par chaque parti pour ou contre chacun des sites ci-dessus désignés²⁷⁹. »

La bourgeoisie contre l'ancienne garde

La nature de la contestation ne manque pas d'intérêt : contre la bourgeoisie nouvellement arrivée, incarnée par le maire Foisy, se dressait l'ancienne garde, les pionniers de la première heure. Les

Perreault, qui s'étaient farouchement opposés à la translation de la chapelle des Bras à La Montagne, voyaient de nouveau la victoire leur échapper. Ils trouvaient bien leur revanche sur cette injure, vieille de quinze ans, mais voilà que Foisy jouait contre eux. Comme le notait M. le grand vicaire, les deux offres se valaient. Les deux terrains étaient situés le long du chemin de la Reine [actuelle rue Notre-Dame]. Tous deux s'étendaient à proximité de la voie du Grand Tronc. Tous deux occupaient le cœur de la paroisse. Tous deux étaient offerts gratuitement. À y regarder de plus près, l'offre de Perreault était, bien que de peu, plus avantageuse que celle de Foisy. Cette dernière n'apportait en superficie que quatre arpents de terre, tandis que celle de Perreault en proposait quatre et demi. Le morceau de lot de Perreault semblait également plus propre aux besoins de la fabrique par sa longueur de façade : un demi-arpent de plus. Ce terrain avait un autre atout : il était presque aligné sur ma cour. Mais encore, Perreault offrait de céder à la fabrique une autre superficie de trois arpents et demi pour une somme globale de 140 \$.

Ne perdant pas de vue ses intérêts économiques, Foisy offrait, pour sa part, un emplacement situé « sur le milieu de sa propriété ». Peu importe de quel côté il allait s'étirer, le village serait au cœur de ses lots. Sa terre prenait une valeur considérable puisqu'elle serait bientôt recherchée par les entrepreneurs qui voudraient s'implanter dans le village, comme le prévoyait l'audacieux maire.

Au chapitre de la localisation, le lot de Perreault marquait quelques points. À celui de la superficie, il l'emportait encore. Sur le plan financier, c'était encore Perreault qui déposait la meilleure soumission. En effet, comme nous l'apprit la suite des événements, la fabrique dut se porter acquéreur d'un lopin supplémentaire. Au lieu des trois arpents et demi de Perreault offerts pour 140 \$, les marguilliers signèrent un bail emphytéotique, de 99 ans, pour un

terrain de 3 744 pieds carrés à raison de 6 \$ par année²⁸⁰, location qui s'élèverait à la somme de 594 \$ au terme de l'entente, sans que la fabrique en fût pour autant propriétaire.

Malgré la très généreuse offre de Perreault, le grand vicaire n'avait pu se faire une idée précise. Mgr Cooke dut trancher. Je ne me rappelle plus très bien les raisons qui furent alors évoquées. Je crois me souvenir que Foisy alla lui-même plaider sa cause auprès de monseigneur l'évêque. Peut-être lui a-t-il rappelé à cette occasion le passé frondeur de Perreault? Ce qui ne manquait pas de le discréditer auprès du prélat. Mais je ferais ici de la médisance²⁸¹. Ce qui est certain, par contre, c'est que Demers, Perreault et leurs alliés dans la cause furent du nombre de ceux qui firent retirer leur nom de la requête demandant la division de la paroisse lorsque le grand vicaire rédigea son procès-verbal au mois d'août précédent. L'abbé Lafèche notait avoir alors retranché les noms des sieurs François-Xavier Gaudet, Onésime Marchand, Firmin Carette, Georges Béliveau, Féréol Girard, Denis Gauvin, Joseph Provencher, Michel Demers, Trefflé Perreault, Aubert Perreault, Louis Marchand, Éphrem Lavigne, Louis Saint-Cyr, Félix Fournier et Alexandre Babineau. D'aucuns ne pouvaient figurer sur la liste puisqu'ils ne possédaient « aucune propriété dans ledit territoire », mais nombre d'autres, dont les Perreault qui étaient voisins de Foisy, déclarèrent « qu'ils étaient maintenant opposés à ladite érection canonique de la paroisse ».

La démarche des Perreault et de leurs acolytes confirme les propos de l'abbé Suzor. Le curé soutenait en effet que la véritable motivation des habitants de La Swamp portait moins sur une question religieuse que sur des intérêts économiques. Mais quelle était leur stratégie? Devant les rumeurs persistantes propagées par le curé Suzor voulant que l'évêché serait contre la division, les Perreault crurent-ils bien faire en se retirant du nombre des requérants, afin

279 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 5 : Procès-verbal dressé par le grand vicaire Louis-François Lafèche, du 22 octobre 1863.

280 AP, Sainte-Victoire, cahier des délibérations, vol. 2, f° 9-10 : Copie d'un acte passé devant le notaire Rainville, du 10 septembre 1866.

281 Ce trou de mémoire de la part de la Gare ne peut être comblé par les archives; du moins, les recherches entreprises jusqu'à présent n'ont pas permis de lever le voile sur les circonstances de cette décision.

de se conserver un nom propre lorsque la question serait plus mûre, laissant ainsi Foisy seul leader sécessionniste essayer les coups de cette première tentative? Ou jouèrent-ils dès lors la carte de l'opposition sachant que les dés étaient pipés? Quoi qu'il en soit, M. le grand vicaire revint à Victoriaville trois semaines plus tard pour annoncer la décision épiscopale : le 12 novembre 1863, la traditionnelle croix désignant le site de la future chapelle fut plantée sur le lot de Foisy²⁸².

Le berceau de mon domaine, qui comptait alors un millier d'habitants, allait reprendre enfin pleinement ses droits. Les habitants de La Swamp marquaient, malgré une querelle intestine, une réelle victoire sur les habitants de La Montagne. Une apparente unité revint toutefois rapidement dans la nouvelle paroisse puisque, lors des élections des premiers marguilliers, ce furent Jean Garant secondé de Zéphirin Perreault qui proposèrent Louis Foisy au poste de « premier marguillier de l'œuvre »²⁸³. On notera, cependant, qu'Olivier Perreault, père et fils, ne firent jamais partie du conseil de fabrique. Et lorsque Zéphirin Perreault et Jean Garant furent proposés au poste de marguillier, en 1867 et en 1869 respectivement, leur nomination ne se fit pas à l'unanimité, comme dans la plupart des autres élections, mais simplement à majorité²⁸⁴, signe indéniable que tous les esprits n'avaient pas passé l'éponge sur les événements entourant la naissance de la paroisse.

Dès février 1865 commençaient les travaux de construction de la chapelle et de ses dépendances, confiés à Honoré Pagé²⁸⁵, entrepreneur de la paroisse de Sainte-Anne de Yamachiche, par contrat passé devant le notaire Théophile Côté²⁸⁶. Le Grand Tronc participa à sa manière à l'implantation de ce nouveau temple catholique : dans ses wagons, il livra la brique nécessaire au lambrissage de la chapelle et

de la sacristie²⁸⁷. Ma cour fut alors le lieu d'une intense activité, qui me faisait en quelque sorte communier au projet religieux qui surgissait victorieux de La Swamp. Quel auteur s'interrogeait récemment sur les raisons exactes qui avaient incité les autorités à retenir le nom de Sainte-Victoire pour désigner la nouvelle paroisse de mon domaine? Ce vocable ne venait-il pas tout autant célébrer la fin de la tutelle de La Montagne sur La Swamp qu'un simple dérivé linguistique du nom de la municipalité?

Née dans la division, la nouvelle église se construisit dans la querelle judiciaire. Les déboires de l'entrepreneur initial obligèrent la fabrique à se pourvoir en justice afin de contraindre l'entrepreneur Pagé à respecter ses obligations. Fut-ce pour irriter davantage l'abbé Suzor qui s'était opposé à la division de la paroisse que, le 30 mai 1867, la fabrique retint les services de Laurier comme procureur dans le procès²⁸⁸?

La construction de cette petite concurrente dans La Swamp froissa quelque peu l'orgueil des habitants de La Montagne, qui reprirent bientôt leur projet de se doter d'une imposante église de pierre. Moins de cinq ans après le démantèlement de la paroisse, une demande en ce sens était adressée à Mgr Cooke²⁸⁹. Il semble bien que ce ne fut pas uniquement les besoins d'un temple plus spacieux qui motivèrent alors la requête des ouailles de Saint-Christophe. De l'aveu même de M. le curé Suzor, en 1863, la chapelle offrait suffisamment de bancs pour répondre à la demande de presque toute sa paroisse. Or celle-ci venait de perdre la moitié de ses effectifs avec la création de Sainte-Victoire, ce qui libérait vraisemblablement la moitié des bancs. Il aurait alors fallu que La Montagne bénéficiât d'un sérieux afflux de population pour que celle-ci doublât en aussi peu que cinq ans et créât une pénurie de places dans

l'église de bois. Malgré tout, le projet d'une belle et grande église de pierre se concrétisa, quoique lentement. Un manque de fonds et une mauvaise évaluation des coûts de construction freinèrent l'ardeur paroissiale. Enfin, le 15 juillet 1875, Mgr Lafèche bénissait la nouvelle église surmontée d'un clocher qui s'élevait à 180 pieds du sol. À n'en pas douter, elle dominait le paysage et évoquait la primauté de La Montagne sur La Swamp.

Vivre au village d'Arthabaskaville

Sous l'influence du Grand Tronc et des entrepreneurs qui y affluaient, mon domaine délaissa rapidement son économie de colonisation basée sur le défrichage et le déblayage pour se tourner de plus en plus vers une économie de services. Un annuaire de commerce publié à Montréal en 1864 dénombrait pas moins de onze marchands, dont neuf tenant des magasins généraux : Louis Foisy, François Larivière, Charles Marchand, Nathaniel Brown, J.-O. Bourbeau, Elzéar Ouellette, Clément Therrien, Mmes M.-B. Stein, C.-D. Pacaud, E.-M. Buteau, et le magasin de Goodhue & Salmon²⁹⁰. Ce coin des Bois-Francs sur lequel je vieillais prenait des airs d'un duo de villages prospères et concurrents, malheureusement très mal reliés entre eux. En effet, la route qui conduisait de La Swamp à La Montagne était encore en terre battue; les deux municipalités n'osaient pas encore investir les 10 000 \$ que coûtait la pose du macadam²⁹¹.

Déjà à La Montagne les professionnels s'étaient installés. Le bureau d'enregistrement, le palais de justice et la prison avaient amené le commissaire Buteau, le crieur de la cour Piuze, le greffier et docteur Poisson, l'assistant greffier Crépeau, le coroner Poisson jr, le protonotaire Wadleigh et son assistant Théroux, le géolier Dominique, le shérif Quesnel²⁹² et

282 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 5 : Procès-verbal dressé par le grand vicaire Louis-François Lafèche, ajout du 12 novembre 1863.

283 AP, Sainte-Victoire, registre des délibérations, 1865-1891, p. 1-2.

284 AP, Sainte-Victoire, registre des délibérations, 1865-1891, p. 9-10, 22-23.

285 Pagé ne fut pas en mesure de remplir ses obligations, il passa la main à l'entrepreneur Uldoric Martel, de Trois-Rivières; AP, Sainte-Victoire, cahier des délibérations, vol. 1.

286 AP, Sainte-Victoire, cahier des délibérations, vol. 1.

287 AP, Sainte-Victoire, cahier des délibérations, vol. 1.

288 Procès en Cour supérieure d'Arthabaska, n° 756, d'après AP, Sainte-Victoire, cahier des délibérations, vol. 1.

289 Alcide Fleury, *Arthabaska*, p. 105.

290 *The Mercantile Agency Reference Book for the British Provinces*, 1864, vol. 1, Montréal, R. G. Dun, 1864, p. 19-20 et 396.

291 Jean-Paul Provencher, « Le canton d'Arthabaska », vol. 3, n° 3 (1985), p. 78.

292 Auguste Quesnel fut shérif d'Arthabaska de 1858 à 1887.

Archives de la fabrique Sainte-Victoire



Le Grand Tronc participa à sa manière à l'implantation de l'église de La Swamp : dans ses wagons, il livra la brique nécessaire.



Archives du Séminaire de Nicolet, F085/P5239

Le 15 juillet 1875, Mgr Laflèche bénissait la nouvelle église de La Montagne.

son assistant Thibault, les huissiers Beaudet, Gaudet et Théroux, le constable Richard, l'agent des terres Gagnon, les notaires Côté et Defoy, les avocats Laurier, Duval, Felton, Houle, Pacaud, Talbot et Caron. À cette myriade légale vint se joindre, en 1875, le juge Marc-Aurèle Plamondon²⁹³.

Les petites entreprises qui s'étaient développées au temps du chemin provincial avaient prospéré. Si la perlasserie du maire Adolphus Stein semble avoir déjà mis fin à ses activités, on y trouvait encore les moulins à farine et à scie des frères Baril ainsi que ceux de Trottier. L'une et l'autre entreprise pouvait compter sur l'expertise de Robert, l'opérateur de moulin.

La forge était un autre secteur commercial florissant. Dans la société du XIX^e siècle, le forgeron occupait une place privilégiée. La pose des fers aux chevaux, bien sûr, mais aussi la réparation des outils de la ferme ou la fabrication de quincaillerie (pentures de portes, chaînes pour attacher les animaux, girouettes, etc.) conduisaient, entre autres, à la boutique du forgeron. Ce dernier était, en quelque sorte, le médecin de la ferme, à qui revenait la tâche de remettre en fonction tout ce qui servait au métier d'agriculteur.

Il n'était pas rare que le forgeron fût aussi un soigneur d'animaux et un maquignon. Les propriétaires de moulin trouvaient également auprès de lui un précieux partenaire pour la fabrication d'outils ou d'instruments d'appoint qui pouvaient améliorer la production. Lieu de sociabilisation où l'on se racontait la nouvelle, vraie ou légende, la forge était un lieu fort achalandé; les habitants échangeaient sur leur famille, sur leur ferme et se livraient des conseils de toute nature. On y discutait vigoureusement politique aussi. Bien souvent le nombre de forgerons se multipliait dans une même paroisse. À ceux qui avaient boutique au village s'ajoutaient des maîtres du fer installés dans l'un ou l'autre des rangs les plus

populeux. En 1867, Arthabaskaville à elle seule comptait déjà quatre forgerons : Bergeron, Beaudet, Leclerc et Perreault.

La maîtrise du fer n'était toutefois pas l'apanage des seuls forgerons. Le ferblantier Lajeunesse leur prêtait main-forte dans la fabrication de cisailles et de gouges. Dans un pays du sucre d'érable, son savoir-faire devait être fort apprécié des agriculteurs de la paroisse Saint-Christophe. Les carrossiers et les charrons leur faisaient aussi, et se faisaient entre eux, quelque peu concurrence. La paroisse de La Montagne comptait, à la même époque, cinq spécialistes des moyens traditionnels de locomotion : Tourigny, Béland, Campbell, Garneau et Laroche. Léandre Tourigny travaillait plus particulièrement les carrioles et les calèches et, dès 1871, il offrit un service de transport pour conduire les gens de La Montagne au Grand Tronc²⁹⁴. Les selliers Elzéar Richard et Thomas Désilets préparaient quant à eux des attelages sur mesure afin de faciliter le travail du cheval qui tirait la charge. Leur revenait également le travail du cuir pour les autres licous ou pièces de harnais.

Les artisans du cuir secondaient les spécialistes du fer. Dans la société des notables de La Montagne, le métier de cordonnier était sûrement un gagne-pain plus lucratif que dans tout autre village de la région. Ici, il n'y avait pas que le dimanche ou les jours de fête que l'on sortait ses souliers de toilette; à La Montagne, à cet égard, c'était dimanche presque tous les jours. Fabrication de souliers sur mesure, entièrement montés à la main, sans clous et sans colle, ressemelage de bottines de semaine et de dimanche, réparation de couture et de boucles aux petits souliers, voilà autant d'aspects qu'empruntait le travail des cordonniers Côté, Campbell et Lamontagne, qui tenaient boutique dans le village. Ceux-ci pouvaient, entre autres, s'approvisionner auprès de leur coparoisien Leclerc, qui exploitait une tannerie sur la rivière Nicolet.



Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury

J. Auguste Quesnel, avocat et shérif, contribua à la fondation de l'Hôtel-Dieu.

Village en expansion dans une zone forestière, Arthabaskaville appelait les différents spécialistes du travail du bois et de la construction. Les aspirants propriétaires pouvaient faire appel au service du charpentier Bergeron, qui finissait les extérieurs soit en bois, soit en brique, tandis que l'ébéniste Baril se chargeait des intérieurs. Pour compléter le travail, on requérait les services des deux peintres Morissette et Robert pour mettre de la couleur sur les murs de la nouvelle demeure.

Dans le secteur alimentaire, les paroissiens disposaient aussi de nombreux spécialistes. Ces services devenaient de plus en plus nécessaires dans un village qui se peuplait de notables. En 1867, M. Laflamme et Mme Beaupré cuisaient du pain et des galettes afin de rassasier les gens du village et leur offrir quelques petites gâteries; mais surtout, installés à proximité des hôtels, on aura compris que les boulangers fournissaient surtout les commerces de restauration ou de pension. Blais et Beaupré (l'époux de la boulangère) fournissaient la viande aux notables ainsi qu'aux hôtels et exportaient leurs surplus aux marchés de Québec.

293 Dans son édition du 10 septembre 1874, p. 2, col. 3, *L'Union des Cantons de l'Est* commenta ainsi cette nomination : « Comme conservateur et ultramontain, nous dirons que, mettant de côté les qualités personnelles de l'honorable juge, son titre de libéral qui lui a valu autant que ses qualités son élévation sur le banc, n'est pas sans nous causer quelque appréhension. Nous savons bien que la politique n'a rien à faire avec la justice et qu'un juge, en revêtant l'hermine, doit cesser d'être partisan, mais il est à craindre que certains principes de libéralisme prévalent quelques fois dans ses décisions touchant les rapports des puissances religieuse et civile. »

294 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 11 mai 1871, p. 3.

Archives du Séminaire de Nicolet, F085/P5896



Le presbytère fut construit peu de temps après l'église. Quant au mur de pierre, son érection date de 1883.

Les propriétaires de magasin général complétaient ce tableau des services dans le secteur alimentaire. La population de La Montagne et de la paroisse Saint-Christophe avait alors le choix entre les marchandises offertes dans au moins quatre bons magasins, ceux de Bédard, de Gendreau, de Ouellet, et le plus général de tous, celui exploité en équipe par Goodhue et Louis-Ovide Pépin. L'avis publié dans le journal local par James Goodhue, tenant magasin « à l'ancienne place Arthabaskaville », montre bien la diversité de la marchandise que les clients pouvaient trouver dans les magasins généraux :

« Le soussigné offre en vente un assortiment complet de marchandises sèches de toutes sortes et pour toutes les saisons, savoir entre autres articles : des ferronneries, des ferblanteries, de la vaisselle, du cuir, des chaussures, etc.; et aussi des grosseries de la meilleure qualité, consistant en fleur [lire : farine], lard, beurre, huile de toutes sortes, sel, riz, thé, café, sucre du pays, cassonade de toutes sortes, sucre blanc, mélasse, raisin, hareng fumé du Labrador et de la baie Saint-Georges, morue, saumon, truite, etc. etc. De plus, pour la plus grande commodité des acheteurs le soussigné prendra du Salt, de l'avoine, des pois, de la graine de mil, des billots d'épinette et de pin en échange pour ses marchandises et argent²⁹⁵. »

Si on trouvait chez ces marchands une gamme fort élaborée de produits, d'autres se spécialisaient dans l'unique secteur de la nourriture. Visiblement un apanage féminin, les trois épicerie d'Arthabaskaville étaient dirigées par Mmes Bélanger, Brown et Rousseau.

Dans le secteur des services, on trouvait encore Goodhue, qui, en plus de tenir magasin, offrait à qui le désirait des polices d'assurance. Contre quelques dollars, les Arthabaskiens pouvaient se prémunir financièrement contre les aléas de la vie : feu, vol, accident, maladie et même la mort. Une telle société de notables alimentait également une boutique

d'horloger-photographe. Se partageant entre deux passions, Spénard tirait le portrait de qui voulait éterniser son image et mettait à contribution son talent dans la fabrication ainsi que la réparation des horloges et des montres. Ces messieurs du monde de la justice pouvaient encore compter sur les services esthétiques du barbier Campbell, pour la coupe des cheveux, mais aussi pour l'entretien des moustaches et des favoris, objets d'orgueil de ces messieurs. Pour la confection de leurs habits, le tailleur McArthur mettait à leur disposition ses ciseaux, ses aiguilles et son doigté. Leurs dames n'étaient pas en reste puisque cinq boutiques de modistes et chapelières, tenues par Mmes Beauchesne, Fournier, Laflamme ainsi que par Mlles Frenette et Lavigne, leur proposaient les plus beaux bibis à plumes et autres chapeaux; les dames arthabaskiennes s'avéraient d'enthousiastes acheteuses. Plus qu'un petit village, Arthabaskaville était déjà un centre relativement important de services où se concentraient les talents d'une multitude d'artisans, et souvent plusieurs de la même profession.

Vivre au village de Victoriaville

En bas, à La Swamp, se multipliaient également les petites entreprises familiales, de manufactures ou de services. Plus modestes que leurs voisines de La Montagne, les dames des Pointes avaient aussi leurs modistes : Mme Boisvert et Mlle Gears. Moins polyvalent que son confrère d'en haut, l'horloger Smith ne tenait pas boutique de photographe. Deux cordonniers, Bazinet et Lafleur, se partageaient les pieds mouillés des habitants de La Swamp. Si le talent d'un cordonnier se mesurait à son flair pour trouver un cuir qui donnerait des souliers étanches à l'eau, les habitants des Pointes purent rapidement éprouver la compétence de leurs cordonniers!

Tandis que Louis Bourbeau tenait boucherie pour les besoins des habitants de la place et exportait ses surplus à Québec, les boulangers Guérin et Guénette

concurrentiaient la mie et les biscuits de Mme Beaupré et compagnie.

Alors que les notables s'assuraient chez Goodhue, les habitants des Bras le faisaient chez J. O. Bourbeau, ce dynamique homme d'affaires qui exploitait également un important magasin général faisant ainsi concurrence au vieux père Foisy, à Dubuc, à Fortin, à Jean-Baptiste Edge, à John Ruthven²⁹⁶ et à l'épicier Lachance. Ces boutiques avaient toutes pignon sur rue au village de Victoriaville.

Comme chez sa voisine, on retrouvait aux Pointes quelques représentants de la justice. Deux officiers de la paix, Boileau et Fortin, faisaient régner l'ordre aux abords de ma cour. Le huissier Legendre, le notaire Rainville et l'avocat Beaubien complétaient ce discret tableau de professionnels.

Les artisans du fer trouvaient ample travail auprès des chevaux de La Swamp, qui s'étaient peu à peu habitués au Grand Tronc. Ceux-ci savaient bien qu'ils ne pourraient jamais filer à plus vive allure que le cheval de fer, mais ils avaient quand même besoin d'être bien ferrés. Les forgerons Lawlin, Labelle et Sylvestre les rechaussaient donc régulièrement. De leur côté, les charretiers Lemay, Laroche et Lessard remettaient à neuf leurs « wagons » pour chemins de terre. Et Boisclair, précurseur de la formule train et auto, organisa le premier *rent-a-horse* du village en tenant une écurie de louage pour les voyageurs qui descendaient du Grand Tronc et qui désiraient se déplacer dans la région, et plus particulièrement vers Arthabaskaville.

Le secteur primaire constituait pour lors l'essentiel de l'activité économique des Pointes, ce qui reléguait au second plan le secteur des services. Victoriaville n'était pas pour autant privée de services d'appoint mais, déjà en l'an un du Canada, les principaux commerces du village s'activaient dans le secteur forestier.

295 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 14 décembre 1866, p. 3, col. 3.

296 À la suite de son mariage avec la fille de l'aubergiste Elzéar Hamel, en 1870, Ruthven, marchand d'Hamilton, s'installa au village de Victoriaville.

Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury



Magasin Beaudet et Marheu à Arthabaska au début du siècle.

La perlasserie de James Goodhue survivait encore le long de la Bulstrode, tandis que les moulins des frères Jason et Richard Tibbitts avaient remplacé ceux exploités autrefois par Baril.

Depuis le milieu du siècle, l'industrie du bois était en pleine effervescence, stimulée par la demande sur les marchés britannique et américain. Ce trait de l'économie occidentale eut pour effet de multiplier les moulins à scie sur mon domaine riche en bois de qualité. Pour répondre à cette demande, la communauté pouvait compter sur l'expertise de l'Irlandais Thomas Hickey, important opérateur de moulins, qui offrait également ses services dans le village voisin de Warwick. L'activité devait être assez intense puisque l'annuaire économique de 1867 dénombrait pas moins de trois opérateurs de moulins et commerçants de bois.



J. O. Bourbeau, dynamique homme d'affaires, faisait concurrence au vieux père Foisy.

D'approvisionnement facile dans cette région, le bois ne pouvait manquer de stimuler les entrepreneurs en construction et les artisans de la transformation. Parmi ses paroissiens, Sainte-Victoire comptait six charpentiers : Beaudry, Brisson, Côté, Demers, Michelin et Provençal.

Mais surtout, La Swamp s'était dotée depuis peu de sa première véritable manufacture : la Miller's Extract of Bark Association, entreprise spécialisée dans la transformation de l'écorce de bois :

« Il y avait aussi une grande tannerie, dont les succès furent remarquables. Les archives nous font voir enfin que, dans ces années-là, on avait tenté la production de liqueurs susceptibles d'améliorer le procédé connu pour tanner le cuir²⁹⁷. »

L'usine de Victoriaville, placée sous la direction de M. Masson, avait nécessité un investissement initial assez imposant de 80 000 \$. Elle s'alimentait en énergie à partir de machines à vapeur et consommait

annuellement 15 000 cordes d'écorce, récupérées des moulins à scie que l'Association exploitait parallèlement. Alors que l'écorce était transformée, selon l'essence, en tanin pour les tanneries²⁹⁸, ou en potasse, produit fort en demande en Europe, le bois de charpente était cordé sur les plates-formes du Grand Tronc en direction de Québec afin d'être acheminé en Angleterre²⁹⁹.

Si l'arrivée du Grand Tronc avait donné les premiers moyens ayant permis ce rapide développement, l'ouverture du Petit Tronc avait donné à l'un et à l'autre village une nouvelle impulsion. La Swamp tirait pourtant un net avantage de l'allongement de mes rails. Tête de ligne du nouveau tronçon, elle serait en bien meilleure position pour retenir chez elle les entrepreneurs. Sur la voie ferrée se joua alors un nouvel épisode de la querelle entre La Montagne et La Swamp.

Gare à La Montagne ou tentative de reprendre le terrain perdu

Sans relâche, la corporation d'Arthabaskaville présenta aux différentes instances concernées requête sur requête pour la voie ferrée, volant d'espoir en espérance. En 1872, le maire Quesnel rencontra personnellement M. Brydges, gérant du Grand Tronc, qui l'encouragea à poursuivre ses démarches. On crut alors que la partie serait gagnée si le dossier de la demande était bien préparé. Le conseil forma un comité chargé de « préparer le bilan des considérations qui devraient engager le Grand Tronc à construire cette branche »³⁰⁰. L'unanimité des contribuables quant à l'utilité et à l'opportunité d'un tel tronçon donnait une grande marge de manœuvre aux élus.

Le mémoire adressé alors à A. C. J. Brydges, directeur gérant de la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, est trop riche en informations et trop révélateur de la stratégie d'envergure mise sur

297 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

298 Le tanin, un dérivé de l'écorce de pruche, est employé lors du tannage. Appliquée sur les peaux, cette substance empêche le cuir de pourrir. L'exploitation de l'écorce de pruche ne dura qu'un moment dans les Bois-Francs. D'une part, l'industrie du cuir déclina rapidement dans l'ensemble du Québec dans le dernier quart du XIX^e siècle au profit de l'Ontario. D'autre part, la coupe massive de la pruche compromettrait de toute façon dangereusement cette ressource. La pruche étant un arbre à croissance lente, pouvant facilement vivre plus de 500 ans, il fallait entre 20 et 60 ans avant qu'il ne devienne exploitable pour le tanin. Même avec la meilleure politique de reboisement, dont on ne se préoccupait pas encore, il fallait une patience qui manquait définitivement aux hommes d'affaires d'alors, et de tout temps, du reste. Jean Provencher, *Les quatre saisons*, p. 241-242, et John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Septentrion, 1992, p. 233.

299 Les informations ayant servi à esquisser le portrait socioéconomique des deux villages proviennent de *The Eastern Township Gazetteer and General Business Directory*, Saint-John, Smith Publishers, 1867, p. 97-98.

300 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 28 mars 1872, p. 2, col. 2.



« Il y avait aussi une grande tannerie, dont les succès furent remarquables. » Sur la photographie, la tannerie d'Achille Gagnon, située face à l'hôtel de ville, en 1897.

ped par les notables de La Montagne pour détrôner ceux de La Swamp qui commençaient à s'imposer dans le paysage, que je me sens dans l'obligation de vous le livrer dans son intégralité.

« Le Conseil municipal du Village d'Arthabaskaville, réuni en session régulière, prend la liberté de vous exposer respectueusement que, dans l'opinion de ce conseil, un prolongement de la voie ferrée de Trois-Rivières à Arthabaska depuis la Station d'Arthabaska jusqu'au village d'Arthabaskaville serait d'un avantage considérable non seulement pour le village d'Arthabaskaville, mais pour la Compagnie du Grand Tronc elle-même.

« Le village d'Arthabaskaville est situé à deux milles et demi de la Station d'Arthabaska; tant par le fait de sa position géographique que par la circonstance

qu'il se trouve le Chef-lieu du District d'Arthabaska, c'est un village florissant, non qu'il se distingue particulièrement par le nombre de sa population, ni l'étendue de son commerce, mais par la richesse relativement considérable de ses habitants.

« Cependant les progrès de ce village ont été jusqu'ici retardés par l'absence d'une voie ferrée.

« Il est un fait certain, c'est que par sa position géographique, le village d'Arthabaskaville, s'il était relié à une voie ferrée, serait l'entrepôt d'un commerce considérable. En effet, il est le centre, d'où rayonnent une foule de chemins qui se répandent dans les townships intérieurs des comtés d'Arthabaska, Wolfe et Mégantic, savoir : Chester, Ham Nord, Ham Sud, Wolfston, Garthby, Weedon, etc. etc.

« La population de ces divers townships n'aurait pas d'autre marché que le village d'Arthabaskaville, pour tous ses produits si ce village était relié à une voie ferrée : dans l'état de choses actuel, cependant, le commerce de ces différentes localités s'éparpille sur une foule de points différents, sans profits pour aucun endroit particulier.

« Ces considérations ont engagé ce conseil à faire un effort suprême pour obtenir une voie ferrée qui relierait ce village à la ligne du Grand Tronc.

« Ils ont crû que, pour réaliser ce but, ils n'auraient su mieux faire que de s'adresser à la Compagnie du Grand Tronc elle-même, confiants que s'il lui était démontré que la construction de cette voie serait une entreprise avantageuse, la Compagnie s'en chargerait elle-même.

« Tout homme qui voudra examiner les choses d'une manière impartiale devra s'avouer que la construction de deux milles et demi de chemin qu'il faudra pour relier le village d'Arthabaskaville à la ligne du Grand Tronc serait une entreprise qui paierait amplement ses frais : en effet, comme il sera démontré plus bas, la construction de cette ligne pourrait être effectuée au minimum de ce que coûtent les voies ferrées; en outre, il existe déjà ici un commerce d'importations considérable : le fret seul payé à la compagnie du Grand Tronc par les marchands d'Arthabaskaville s'élève à \$ [...] En outre les affaires judiciaires y amènent journellement un nombre considérable d'étrangers de toutes les parties du district; cependant, ce nombre serait doublé et triplé s'il existait une ligne ferrée qui amènerait les voyageurs aux portes même du Palais de justice, de plus, tout le bois de merisier qui se rend aujourd'hui à la Station d'Arthabaska, passerait par la nouvelle ligne, car il ne s'est jamais rendu un morceau de ce bois à la Station d'Arthabaska, qui n'ait pas passé par le village d'Arthabaskaville; ce bois, en effet, vient des townships de l'intérieur et ne peut pas éviter de passer par Arthabaskaville.

« Sans être juges compétents sur la matière, les membres du conseil osent affirmer que ces trois branches de revenu déjà nommées, le commerce local, le commerce de bois, et les voyageurs alimenteraient abondamment les deux milles et demi de chemin de la nouvelle ligne, et paieraient un raisonnable dividende sur le coût de la construction.

« Ce conseil, néanmoins, conçoit que la question de profit sur une aussi courte étendue de chemin ne serait pour la compagnie du Grand Tronc qu'une question secondaire, la principale pour elle serait la certitude qu'elle n'y ferait pas de pertes, et cette certitude ne saurait faire doute.

« Mais il y a plus, ce conseil est d'opinion que la construction de cette ligne aurait pour effet de créer un commerce considérable sur la ligne de Richmond à Québec, et la preuve de ce dernier avancé semble facile et indiscutable.

« Pour quiconque connaît parfaitement toute cette vaste étendue de terrain que parcourt la ligne du Grand Tronc depuis Richmond à Québec, il est évident qu'il devra tôt ou tard y surgir quelque ville manufacturière, comme il en surgit toujours sur le parcours des voies ferrées. Cette étendue de terrain présente même des avantages qui ne se trouvent que très rarement réunis ensemble; l'abondance de l'eau; l'abondance et la proximité du bois, l'abondance et la proximité des minerais de diverses sortes, et enfin un pays agricole capable de produire suffisamment pour la consommation d'une immense population manufacturière.

« Les choses étant ainsi, il est même étonnant qu'aucune de ces localités fortunées qui se trouvent directement sur la ligne ferrée n'ait encore pris son essor; que ni Danville, ni Warwick, ni Stanfold, ni Somerset, ne soit encore devenu un centre manufacturier.

« Cela tient à diverses causes, qu'il est inutile de rechercher ici, qu'il suffise de dire qu'Arthabaskaville a sur toutes ces localités une supériorité marquée, et qu'Arthabaskaville serait ce centre manufacturier si Arthabaskaville était relié au chemin de fer.

« En premier lieu, Arthabaskaville possède le Chef-lieu, cela peut paraître d'un médiocre avantage au pur point de vue du commerce; cependant cette manière de voir serait erronée; le commerce local est en grand partie alimenté par le mouvement de population amenée au chef-lieu pour affaires judiciaires; mais le plus grand avantage d'Arthabaskaville, c'est qu'il se trouve justement au pied des terrains miniers, du sol boisé et qu'il est nécessairement le débouché de la population toujours croissante qui se dirige vers les nouveaux townships.

« Il est donc permis d'espérer que du moment qu'Arthabaskaville serait relié par une ligne ferrée à la ligne principale du Grand Tronc, c'est-à-dire à la seule artère du commerce dans cette partie du pays, il s'y formerait un noyau d'affaires et d'industries qui en peu d'années atteindrait des proportions consi-

dérables, dont la compagnie devrait avoir sa part de bénéfice.

« Il existe une autre considération qu'il est important de considérer : depuis quelques années, plusieurs compagnies différentes s'efforcent de relier directement avec les États-Unis la vallée du Saint-Maurice, et les immenses forêts qu'elle contient; il est certainement de l'intérêt de la compagnie du Grand Tronc de ne pas se laisser devancer dans cette voie, d'autant moins que cette compagnie possède déjà une ligne directement dans cette direction : la ligne de Trois-Rivières et Arthabaska.

« Si la Compagnie du Grand Tronc ne veut pas se laisser enlever le transport du bois de la vallée du Saint-Maurice aux États-Unis, il faut qu'elle prolonge la ligne déjà existante le long de la rivière Nicolet jusqu'à sa source, c'est-à-dire jusqu'à la hauteur des terres et que de là elle ira rejoindre la ligne principale dans la vallée du Saint-François.

« La ligne que nous demandons ne serait qu'un premier pas dans ce sens, le mémoire est accompagné par un plan descriptif de la ligne projetée, on verra que le trajet à parcourir est à peine de deux milles. À part un pont peu considérable sur la rivière Gosselin, la ligne serait d'une construction on ne peut moins coûteuse, car le sol est partout défriché, sans roche et de la meilleure qualité possible pour ces sortes de travaux. M. Quesnel, un des citoyens de ce village, est prêt à fournir tout le terrain dont la compagnie aurait besoin pour la station et les autres édifices.

« Ce conseil lui-même appréciant hautement l'avantage que le village d'Arthabaskaville retirerait de cette ligne serait heureux de pouvoir fournir sa part dans le coût de la construction. Il se déclare de suite prêt à faire faire sous la direction des ingénieurs de la Compagnie, ou à payer si elle le préfère tous les travaux du nivellement et du terrassement.

« Ce conseil ose espérer que vous voudrez bien prendre leur mémoire en considération; il est persuadé que si vous voulez bien donner au projet qu'il expose un peu de votre attention vous vous convaincrez que ce projet est praticable, mais qu'il serait d'un bénéfice certain pour la compagnie du Grand Tronc, bénéfique peut-être peu considérable pour commercer, mais qui avant peu d'années ne serait pas à dédaigner³⁰¹. »

La guerre des gares ou quand La Montagne mord la poussière du train qui ne passe pas

La manœuvre opérée alors par la corporation d'Arthabaskville tendait à ravir à ses voisines et non seulement à La Swamp la première position parmi les municipalités de la région. À lire le mémoire présenté au Grand Tronc par la municipalité, il ne fait pas de doute que les notables de La Montagne jouaient une nouvelle manche (après celles de la chapelle, de la gare, de l'église et du prolongement de la voie ferrée) dans leur éternelle rivalité avec La Swamp. Les jeux n'étaient pas encore faits. Au début de la décennie 1870, le village de Victoriaville avait pris de l'expansion mais n'était pas encore devenu la plaque tournante industrielle des Bois-Francs. Il était encore temps pour La Montagne de rajuster son tir. Conscient des énormes retombées que le succès d'un tel projet entraînerait pour le village, le maire Quesnel, comme ses compères marchands de La Swamp, n'hésita pas à investir personnellement et offrit gratuitement au Grand Tronc le terrain nécessaire pour la construction de la gare et de ses dépendances. De son côté, la Municipalité se proposait de supporter sa part des coûts de construction de la voie ferrée.

Je ne me souviens pas que les élus de La Swamp aient réagi à ce projet auprès du Grand Tronc. Il était pourtant évident que la réalisation de ce tronçon aurait porté un dur coup au village qui s'étirait entre Les Pointes. Comme le posaient les élus de La Montagne,

la majeure partie du bois qui se chargeait chez moi transitait par Arthabaskville. Me soustraire cette ressource m'aurait condamnée à un jeûne sérieux. Malgré leurs propos convaincants, les habitants de La Montagne ne trouvèrent pas l'appui qu'ils cherchaient auprès du Grand Tronc, et leur projet n'eut pas de suite.

L'occasion était pourtant belle de pousser la ligne de Trois-Rivières jusqu'à La Montagne, puisque le Grand Tronc était justement en train de procéder à d'importants travaux de rajustement sur le réseau de la région. En fait, on venait de compléter à la fin de septembre 1874 un rétrécissement de ses voies à la largeur uniforme³⁰². Pour améliorer sa rentabilité, il devait conformer son écartement à celui de ses compères parcourant le continent nord-américain. Ayant initialement posé ses rails à 5 pieds 6 pouces l'un de l'autre, afin de « prévenir toute capture de leur trafic par des sociétés rivales »³⁰³, il dut ramener ses voies à l'écartement standard de 4 pieds 8 1/2 pouces. Ce rétrécissement de la voie élargit d'autant mes quais mais n'allongea pas le tronçon vers La Montagne.

Les notables ne battirent pas pour autant en retraite. D'autant plus que La Swamp prenait un ascendant certain dans le secteur économique de la région, et ce, bien au-delà de mon domaine. Les prévisions des élus de La Montagne se réalisaient : une des villes embryonnaires de la région finissait bel et bien par s'imposer comme centre industriel. À son grand dam, La Montagne mordait la poussière au profit de sa vieille concurrente. Le journal local relevait déjà les premiers constats de ce revirement de situation qui ne pouvait que s'accroître au fil des années. Au printemps 1887, j'entendais de plus en plus souvent les notables de La Montagne discuter du problème en attendant le Grand Tronc : « Depuis un certain temps, les citoyens d'Arthabaskville se lamentent que nous n'avons pas de manufactures, que la population ouvrière diminue, que la main-d'œuvre n'est pas recherchée, qu'enfin l'avenir de notre village n'est pas souriant. » Les habitants de

La Montagne pointaient facilement mon compagnon comme le premier responsable des déboires de leur village : « Quelques-uns disent que nous n'avons pas de manufactures parce que nous n'avons pas de chemin de fer. » Pourtant, il n'était pas la principale cause de ce piétinement économique; après tout, Arthabaskville n'était qu'à deux milles et demi de la station du Grand Tronc, ce n'est pas énorme! » Certes, reconnaissait-on, « il serait plus avantageux d'avoir la station au centre du village, mais nous ne serons pas prêts à admettre que le défaut de manufactures et la mort de celles que nous avons, sont dus uniquement à cette cause ».

Des querelles intestines au sein même de la population faisaient plus de tort que la distance entre La Montagne et le chemin de fer :

« Nous avons eu depuis 1881 plusieurs établissements manufacturiers, citons une large boutique de tanneur corroyeur, une manufacture de cigares, un moulin à farine de première classe, etc. etc. Qu'est-il donc arrivé? Le mensonge, la calomnie et l'envie ont ruiné ces entreprises, les ont étouffées à leur début. Au lieu d'assister les hommes entrepreneurs qui avaient mis leurs capitaux dans ces industries, on s'est plu à les railler, à les ridiculiser, à les décourager. Et aujourd'hui, on se plaint que nous n'avons pas de manufactures, que rien ne réussit dans ce village! »

L'heure était grave. Et les notables sentaient bien que les précédentes victoires de Saint-Christophe pouvaient soudain se muer en cuisantes défaites. Sainte-Victoire allait donc sortir victorieuse. Le respectable titre de chef-lieu, dont on se glorifiait, ne pesait pas lourd dans la balance lorsqu'il s'agissait de déplacer des voies ferrées vers La Montagne. Et ce titre pourrait bien lui être ravi, étant donné les difficultés de transport que posait l'éloignement du palais de justice de la principale voie de communication.

301 Eugène Crépeau, pro-maire, et P. J. Blanchard, secrétaire-trésorier, « Mémoire adressé à la Compagnie du Grand Tronc », *L'Union des Cantons de l'Est*, du 27 juin 1872, p. 2, col. 2.

302 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 1^{er} octobre 1874, p. 2, col. 2.

303 Pierre Charron, *Le réseau ferroviaire*, p. 236.

Collection Hélène Labrecque



Une des villes embryonnaires de la région finissait bel et bien par s'imposer comme centre industriel. Sur la photographie, la rue Notre-Dame avec ses trottoirs de bois, à la hauteur du Cinéma Laurier actuel (150, rue Notre-Dame Est).

« Arthabaskaville étant le chef-lieu du district ne devrait pas offrir plus longtemps au public voyageur, juges, avocats, plaideurs, témoins, jurés et hommes d'affaires l'inconvénient coûteux et désagréable de se trouver à cette distance de la station, et nous croyons que le temps est arrivé, où nous devons remédier à cela ». La fuite des capitaux de La Montagne obligeait les notables à s'accrocher fermement à l'institution judiciaire, qu'ils voyaient comme leur « dernière ressource ».

À vrai dire, une simple étincelle pouvait réduire Arthabaskaville au rang d'une simple petite bourgade de service dans un milieu agricole. Si le feu venait à réduire en cendre le palais de justice — « Pareil accident est arrivé ailleurs et peut arriver encore », faisait remarquer le journal local —, un tollé général s'élèverait « dans tout le district pour empêcher sa reconstruction ici. Il est facile de voir que, dans un tel cas, le gouvernement n'aurait d'autre alternative que de transférer le chef-lieu à Victoriaville et d'y reconstruire le palais de justice ». Cette sombre perspective actionnait des alarmes.

Que deviendrait alors notre village? À coup sûr l'herbe y pousserait longue dans les rues!

Le salut et la survie de La Montagne passaient par un tronçon du Grand Tronc. Pour s'assurer la pérennité du titre de chef-lieu, pour offrir « aux capitalistes une chance de nous favoriser de manufactures », il fallait un chemin de fer. Les promoteurs du projet retenaient trois suggestions. Premièrement, construire à leurs propres frais un prolongement de la ligne de Sainte-Angèle jusqu'à Arthabaskaville. Deuxièmement, construire une ligne de raccordement entre la ligne du Grand Tronc et celle du Québec central; ce qui impliquait une longue voie de Victoriaville vers Mégantic, « en suivant le côté nord de la branche de la rivière Nicolet ». Troisièmement, détourner « le Grand Tronc et l'amener à un point quelconque au sud de la rivière, tout près du village ».

De coûts fort disparates, les trois projets ne portaient pas les mêmes espoirs en retombées économiques. Le premier scénario satisfaisait d'abord et avant tout

les notables et le monde de la judicature, puisqu'ils y trouveraient un moyen de transport facile jusqu'aux portes du palais de justice. Le tronçon ne pourrait cependant pas assurer un service aussi régulier qu'une ligne principale; le problème de communication ne serait donc qu'en partie résolu. Le commerce, qui transitait déjà par mes cours, profiterait également peu de cette mesure et serait soumis à plusieurs inconvénients de transbordement sur la ligne Québec-Montréal. Le second scénario, visiblement le plus prometteur, était d'un coût fort élevé et « offrait pour le présent quelque difficulté insurmontable ». Il avait pourtant l'avantage de servir directement les projets de la Ville qui espérait drainer vers elle le commerce « des cantons de l'intérieur », de Wolfstown à Weedon. Plus modeste et plus réaliste était le

troisième scénario. « Son exécution nous placerait comme Victoriaville, Warwick et les autres stations du Grand Tronc sur la ligne principale. »

Voilà le véritable enjeu : être sur la ligne principale et jouir des mêmes avantages que ses voisins et concurrentes. Mais, souvent, il y a loin de la coupe aux lèvres! Réussirait-on à convaincre le Grand Tronc de modifier son parcours en imprimant au chemin de fer une courbe si prononcée le long de la Nicolet? Les notables comptaient sur un projet d'expansion du Grand Tronc qui allait doubler ses voies sur le parcours. Même si ces plans devaient se réaliser, faudrait-il pour autant construire une nouvelle station à quelques pas de chez moi? Deux « dépôts » ne pouvaient survivre à si courte distance l'un de l'autre. Involontairement, la partie se jouait entre moi et le palais de justice. L'absence du Grand Tronc menaçait le palais de disparaître de La Montagne. Le projet des notables mettait ma survie en péril dans La Swamp³⁰⁴.

304 L'Union des Cantons de l'Est, du 7 mai 1887, p. 2, col. 2.

Malgré les multiples tentatives par l'un et l'autre notable, la guerre des gares n'a pas eu lieu. Arthabaskaville n'obtint jamais la sienne et je restai seule sur mon domaine de La Montagne à la plaine. Contrairement à ce qu'on écrivait en 1863, le « chemin de fer qui a[vait] son point de départ à Saint-Grégoire » n'aboutissait pas « à Saint-Christophe d'Arthabaska »³⁰⁵. Le tronçon me reliant à Trois-Rivières s'arrêta chez moi et fit de moi une tête de ligne. Ceci m'apporta un très grand achalandage de transbordement, particulièrement lorsque M. James Hodges implanta une tourbière en bordure de cette ligne. Ce transbordement s'accrut encore avec le contrat de la poste que décrocha mon compagnon. C'était là une façon de rentabiliser ses continuels déplacements. Le service de la Poste avait décidé de le subventionner sur la base de deux tarifs : 0,10 \$ du mille s'il se mettait express ou

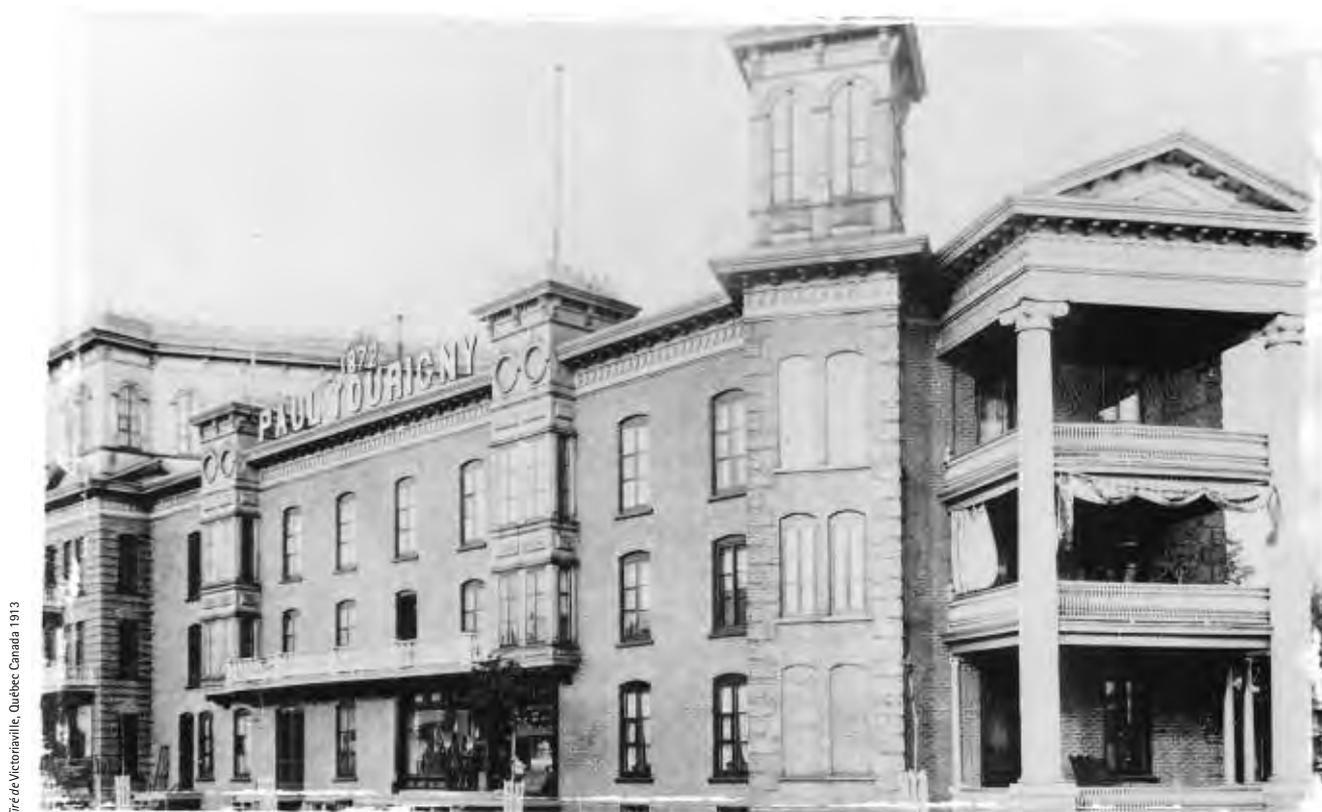
0,06 \$ du mille s'il empruntait la voie normale. Comme le trajet de chez moi à Trois-Rivières ne comptait que 35,5 milles, le revenu était plutôt modeste³⁰⁶.

Avec son terminus à La Swamp, le Petit Tronc avait donné à celle-ci une impulsion déterminante. Dès l'année suivante, les commerces avaient commencé à pousser. Les frères Bourbeau, Désiré-Olivier et Joseph-Octave, avaient ouvert leur magasin général. Paul Tourigny avait fait de même. Les marchands de bois de toutes sortes s'étaient multipliés. La croisée de deux chemins de fer décuplait l'activité ferroviaire. Le mouvement des passagers, souvent en transit sur mon domaine, multiplia les accommodations pour voyageurs. On mit en place un service de transport d'appoint pour faciliter leur déplacement dans le village et on construisit des hôtels pour les

accueillir. Ces hôtels d'ailleurs poussaient comme de la mauvaise herbe, au dire de l'Église.

De l'alcool aux villages

Le clergé voyait d'un mauvais œil l'implantation de ces débits d'alcool, fléau numéro un selon les hommes de Dieu mais exutoire privilégié pour les habitants aux prises avec la dure réalité de la vie dans les zones de colonisation. Les sources de plaisir en région n'étaient alors pas légion. Le clergé s'inquiétait non sans raison. Les quelque 3 300 habitants qui composaient pour lors la population de mon domaine trouvaient pas moins de 6 hôtels dans les 2 villages. Voilà bien un secteur où l'activité commerciale se partageait équitablement entre les deux communautés rivales. Alors que La Montagne comptait l'Arthabaskaville Hotel, établissement



Tiré de Victoriaville, Québec Canada 1913

Les commerces avaient commencé à pousser. Les frères Bourbeau, Désiré-Olivier et Joseph-Octave, avaient ouvert leur magasin général. Paul Tourigny avait fait de même. Le magasin figurant sur la photographie, construit après 1900, a été incendié en 1935.

305 Stanislas Drapeau, *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis 10 ans, 1851-1861*, Québec, Léger Brousseau, 1863, p. 111. Cette imprécision vient du fait que, bien que publié en 1863 après l'érection de la municipalité du village de Victoriaville, l'auteur avait rédigé son texte antérieurement à cette création, alors que l'expression Saint-Christophe d'Arthabaska référait à l'ensemble du territoire entre le mont Christo et Les Bras. Lorsque le projet d'un nouveau tracé pour une route provinciale entre Sherbrooke et Québec fut dévoilé, en 1937, les élus durent recommencer leurs représentations auprès du gouvernement, car le tracé projeté évitait encore une fois de passer par La Montagne; AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séance du 14 août 1937.

306 ANC, RG-30, vol. 1007, p. 97-101.

de première classe, avec écuries pour mieux accommoder les voyageurs, tenu par M. Dorais, l'hôtel Albion, face au palais de justice, exploité par M. Hardy, et le Morisson Hotel, de H. Morisson³⁰⁷, à La Swamp se répartissaient autour de mon « dépôt » l'hôtel de Foisy, exploité sous son nom, l'Hôtel Commercial, tenu par Elzéar Hamel, et le Prince of Whales Hotel, situé à proximité du Grand Tronc, propriété de M. Chevalier. Autant de lieux où débiter de l'alcool : quel risque de pervertir l'habitant et de jeter les familles dans le malheur!, craignait le clergé.

Les hommes de Dieu n'avaient toutefois pas attendu la prolifération de ces lieux de perdution pour intervenir. Dès 1856, soit immédiatement après la mise en place d'un premier système municipal, le curé Suzor avait saisi le conseil de Saint-Christophe de ce chaud dossier. Sa requête ne faisait pas dans le compromis : il fallait radicalement interdire toute vente de boisson sur le territoire de la municipalité. Sur forte division, il fut alors résolu que, à partir du 1^{er} mai 1856, il serait absolument défendu de vendre « en détail du vin, de l'eau-de-vie, ou d'autres liqueurs spiritueuses, de [la ale] ou de la bière, ou d'aucun de ces breuvages dans les limites de [la] municipalité »³⁰⁸.

Si la demande du curé Suzor peut paraître quelque peu excessive, elle était du moins dirigée vers la bonne instance. En effet, depuis août 1851, la volonté du gouvernement s'était clarifiée avec l'adoption de l'Acte pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le Bas-Canada, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance. Il revenait aux autorités municipales de promulguer leur propre réglementation afin de gérer la distribution et la consommation d'alcool sur leur territoire. C'était cette disposition de la loi que le curé Suzor entendait faire appliquer par la corporation locale. Devant une requête aussi ferme de la part d'un homme aussi bien informé et leader spirituel de la

communauté, le conseil se rallia à cette vue et vota l'interdiction. Les élus furent-ils alors pris par surprise? Du moins, d'autres pressions s'exercèrent dans le sens contraire et, l'année suivante, le conseil abolissait son règlement de prohibition. Le curé Suzor rétorqua alors par l'arme fatale du tribunal des consciences. Il organisa l'année suivante une retraite sur le thème de la tempérance et invita à cette occasion le père Beaudry, orateur et prédicateur de grand talent. Au terme de la retraite, le révérend père « eut la consolation de voir s'enrôler sous l'étendard de la croix presque tous les chefs de famille »³⁰⁹.

L'arrivée presque continuelle de nouveaux paroissiens, provenant d'horizons multiples, vint rapidement « faire oublier à un grand nombre, la promesse solennelle qu'ils avaient faite de renoncer à l'usage des boissons fortes », comme le déplorait le curé Suzor. Sa campagne se compliqua par ailleurs avec la multiplication des entités municipales sur le territoire de sa paroisse. La création de deux villages dans la même paroisse, entre autres, doublait le nombre d'élus à garder à l'œil. Le problème de l'alcool semblait tout de même plus virtuel que réel, comme l'indiquait lui-même l'abbé Suzor : « L'ivrognerie n'est pourtant pas en honneur, la paroisse ne comptant que 5 ou 6 hommes qui noient assez souvent leur esprit dans le rhum. » Le remède prescrit paraissait un peu excessif en regard du mal observé. Mais l'abbé Suzor était un prévoyant. Pour lors, seules deux auberges détenaient une licence dans la paroisse : l'une au village (entendre Arthabaskaville), bien tenue, et « une à la Station du chemin de fer, maison sans ordre et sans règle »³¹⁰. Mais de telles maisons n'allaient pas tarder à s'ouvrir en plus grand nombre et, effectivement, moins de dix ans plus tard, le « fléau » avait gagné sa paroisse : six de ces lieux mettaient en danger la moralité chrétienne.

Pas tellement loin de son propre presbytère, l'Anglais Nathaniel Brown, qui tenait épicerie, ne se gênait

pas pour exercer son petit trafic d'alcool. Dénoncé par le curé, Brown n'obtempéra pas et se rit de ses appels à la tempérance. Lorsque le commerçant récalcitrant mourut, en 1865, l'abbé Suzor voulut lui refuser les honneurs d'une sépulture catholique afin de donner à ses paroissiens une leçon sur les conséquences d'une telle désobéissance à l'autorité cléricale, particulièrement en matière de boissons enivrantes. Il va sans dire que « les parents du défunt [voulurent] employer le vert et le sec pour faire donner la sépulture ecclésiastique audit N. Brown » et retinrent même les services de l'avocat Felton. Celui-ci ne manqua pas de rappeler la loi au curé : il devait légalement se plier à la requête de la famille puisque Brown n'avait pas été nommément excommunié³¹¹. L'abbé Suzor échappait donc de peu une belle occasion de faire un exemple de ce paroissien entêté.

Dans les zones rurales, il était relativement plus facile pour un conseil de souscrire à la demande du clergé. Une telle docilité compliquait pourtant la bonne marche des affaires dans les zones commerciales. Comment concilier les impératifs de la moralité prônée par le curé et les besoins sociaux défendus par les hôteliers? Un hôtel sans alcool devant le palais de justice ou le long du Grand Tronc, était-ce réaliste? Les conseils municipaux de mon domaine tentèrent l'impossible, c'est-à-dire qu'ils naviguèrent sur une voie de compromis relatif. Toutefois, afin d'éviter l'ire cléricale tout en répondant à la pression des marchands, certains officiers municipaux contournaient, au noir, le règlement officiellement édicté. Par exemple, en 1867, en plus de remettre à Mme Dorais de l'Arthabaska Hotel la licence officiellement accordée par le conseil³¹², le secrétaire-trésorier d'Arthabaskaville émit d'autres licences d'auberges sans mandat officiel. Il est vrai que le statut de maison de tempérance³¹³, comme s'affichait l'Hôtel du Canada tenu à La Montagne par Narcisse Bouchard, pouvait parfois n'être qu'un camouflage pour la vente illicite d'alcool.

307 *L'Eastern Township Gazetteer and General Business Directory* mentionne le Morissette Hotel, alors que dans les documents locaux on retrouve le Morisson Hotel. Nous croyons qu'il s'agit là du même établissement.

308 AMV-PV, Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, séance du 3 mars 1856.

309 AETR, rapports paroissiaux, Saint-Christophe, 1859, pièce n° 7.

310 AETR, rapports paroissiaux, Saint-Christophe, 1859, pièce n° 7.

311 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 34 : Lettre de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor à Mgr Thomas Cooke, du 10 novembre 1865.

312 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 8 juillet 1867.

313 Une maison de tempérance était un établissement où on servait des repas, mais où on ne retrouvait aucune boisson alcoolisée, sinon de la « bière de la tempérance » qui, en principe, était peu capiteuse.

Archives des Frères du Sacré-Coeur



Avant d'abriter les bureaux de L'Union des Cantons de l'Est, l'édifice à gauche sur la photographie et qui donnait sur le collège d'Arthabaska logeait l'Arthabaskaville Hotel, tenu par M. Dorais.

Lorsque le geste du secrétaire-trésorier fut connu, celui-ci fut publiquement et hautement vilipendé³¹⁴. Se servant autant de la voie du journal qu'il avait fondé que de celle de la chaire à laquelle il avait été nommé, le curé Suzor dénonça, à l'été 1871, le comportement hypocrite du maire, lequel ne faisait rien pour empêcher la vente illicite des boissons par des marchands n'ayant pas officiellement obtenu leur licence³¹⁵. L'abbé Suzor n'attaquait cependant pas les Dorais, qui se payaient régulièrement un encart publicitaire dans *L'Union*, bien que cette annonce mentionnait en toutes lettres qu'on trouvait dans leur établissement « ce qu'il y aura de mieux » en vins et liqueurs³¹⁶.

En 1878, le Grand Tronc apporta une bonne nouvelle aux élus locaux. Le gouvernement fédéral venait de prendre en main le dossier de la prohibition et avait voté une loi réglementant à nouveau le commerce des boissons enivrantes. Cette nouvelle législation, connue sous le nom de *Loi Scott*, du nom du secrétaire d'État qui la pilota au Parlement, renvoyait aux cités et villes la juridiction sur la question de l'alcool, mais selon des modalités bien précises. Par exemple, les municipalités pouvaient, par un règlement renouvelable chaque année, décider d'interdire ou de limiter l'émission des licences pour la vente d'alcool. Le conseil municipal pouvait se prévaloir de ces dispositions, dans la mesure où un référendum serait tenu sur la question et à l'occasion duquel au moins 25 % des électeurs se seraient prononcés sur la question. Le conseil devait donc choisir entre les finances de la municipalité, puisque les permis se vendaient à bon prix³¹⁷, et la moralité publique, qui n'avait pas de prix.

À Arthabaskaville, dès 1880, le conseil décida de limiter la vente de boisson et n'émit plus de permis :

« Que la vente des liqueurs enivrantes par quantité moindre que trois gallons ou qu'une douzaine de bouteilles d'au moins 3 demiards chacun en une

seule et même fois et l'octroi de licences à cet effet soient prohibés dans les limites de cette municipalité et sur les passages d'eau qui dépendent d'icelle municipalité³¹⁸. »

À bon escient, les élus s'interrogèrent sur la validité de ce règlement passé après l'entrée en vigueur de la *Loi Scott*. Il n'y avait pas eu de référendum sur la question dans Arthabaskaville, le conseil était-il autorisé à prohiber comme il venait de le faire le débit d'alcool? L'hésitation, on s'en doute, fut généreusement alimentée par les propriétaires d'hôtels et de magasins généraux qui faisaient une partie de leur chiffre d'affaires sur ce commerce. Afin de donner un peu plus de crédit à leur règlement, les élus municipaux recueillirent une pétition « écrite de la majorité absolue de tous les électeurs résidant dans la municipalité » faisant valoir leur opposition à la vente d'alcool dans les limites d'Arthabaskaville. Appuyé sur cette pétition, le règlement prohibitif renouvelé en 1883 avait plus de mordant.

Un tel appui était d'autant plus nécessaire au conseil que le fils aîné du juge Marc-Aurèle Plamondon, qui était en commerce avec Georges Gendreau, faisait pression pour libéraliser la vente d'alcool et obtenir un permis pour leur « magasin de liqueurs ». Sa demande paraissait d'autant plus légitime qu'il avait déjà obtenu un tel permis en 1880, renouvelé jusqu'en 1882. Le conseil ne céda pas. Pas plus qu'il ne se rangea à l'argument des hôteliers Alfred Desrochers et Pierre Maheu, propriétaires respectivement de l'Hôtel Albion et de l'Arthabaskaville Hotel (Hôtel Dorais), qui désiraient une reconsidération du règlement prohibant la vente de liqueurs enivrantes³¹⁹. Certes, privés de permis de vente d'alcool, ces hôtels fonctionnaient au ralenti et leur chiffre d'affaires ne devait pas voltiger très haut.

Référendums sur l'alcool

Si j'ignore qui eut l'idée de faire courir une pétition dans le comté, je sais pourtant, pour l'avoir vue circuler dans les sacs de la poste que le Grand Tronc emporta vers Ottawa, au printemps 1884, que 1 082 électeurs d'Arthabaska apposèrent leur signature au bas de ce document qui demandait la tenue d'un référendum afin de rendre exécutoire la deuxième partie de la *Loi Scott*. Le nombre inscrit sur la liste dépassait les 25 % d'électeurs d'un comté ou d'une cité exigés par la loi pour la tenue obligatoire d'un référendum au sujet de la prohibition. Pourtant, toutes les signatures n'étaient pas valides, certains signataires venaient d'en dehors du comté, d'autres ne figuraient pas parmi les électeurs qualifiés. Ce furent 208 signatures qui furent ainsi rejetées. Malgré ces retraits, le nombre restait suffisamment élevé pour qu'un scrutin fût décrété³²⁰.

Le député Bourbeau écrivit à cette occasion au ministre Chapleau lui demandant que la charge d'officier rapporteur de ce scrutin fût confiée à Pierre-Ludger Tousignant, propriétaire et rédacteur de *L'Union des Cantons de l'Est*³²¹. Les leaders du canton désiraient être bien informés. Tous ceux qui savaient lire voulaient voir le texte de la Loi. L'enthousiasme était tel dans le canton, que Tousignant dut télégraphier à Ottawa pour qu'on lui envoyât d'urgence 25 copies supplémentaires du texte de la Loi. Afin que tous les électeurs pussent exercer leur droit, l'officier rapporteur organisa 26 bureaux de votation pour l'ensemble des divisions municipales du comté, « aux fins de recevoir les votes des électeurs dûment qualifiés à voter pour ou contre la pétition »³²².

Le 17 juillet 1884, jour désigné pour la tenue du scrutin, quelque 3 214 électeurs, « dûment qualifiés à voter » furent invités à faire connaître leur sentiment sur la *Loi Scott*. D'après les journalistes catholiques locaux, les enjeux étaient simples : « La

314 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 6 juin 1867.

315 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 31 août 1871, p. 2, col. 2-4.

316 Voir, entre autres, *L'Union des Cantons de l'Est*, du 11 avril 1872, p. 4.

317 Dans les deux villages, le coût des permis avait été fixé à 20 \$ annuellement pour s'établir à 50 \$ vers la fin du XIX^e siècle.

318 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 1^{er} mars 1880. Le conseil prévoyait que le règlement entrerait en vigueur à compter du 26 avril suivant.

319 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 18 mars 1884.

320 ANC, RG-6, vol. 720, dossier 2946 : Examen de la pétition des électeurs du comté d'Arthabaska.

321 ANC, RG-6, vol. 720, dossier 2946 : Lettre de Bourbeau à Chapleau, du 9 mai 1884.

322 ANC, RG-6, vol. 720, dossier 2946 : Rapport de Pierre-Ludger Tousignant.

Collection Sylvain Crateau



L'Hôtel Albion, sur la droite, au début du siècle dernier.



Pierre-Ludger Tousignant, rédacteur propriétaire de L'Union des Cantons de l'Est, de 1868 à 1888.

loi veut que tout commerce de boissons enivrantes soit arrêté dans le comté, du moment qu'elle sera votée et proclamée³²³. » La Loi prévoyait en effet qu'aucune personne ne serait autorisée à vendre en gros ou en détail des spiritueux, sauf pour fin sacerdotale ou médicale : « Il pourra aussi y avoir une personne par paroisse autorisée à vendre par quan-

tité n'excédant pas une chopine à la fois, sur certificat d'un médecin, attestant que telle boisson est requise pour des fins médicales³²⁴. » Tout contrevenant serait soumis à de sévères amendes : entre 50 \$ et 100 \$ pour la première offense, plus de 100 \$ pour la seconde, et jusqu'à deux mois de prison pour les offenses subséquentes.

Sur le total des électeurs inscrits, 1 714, un peu plus de la moitié d'entre eux exercèrent leur droit de vote « pour ou contre la pétition »³²⁵. Le 21 juillet suivant, jour désigné pour le décompte des bulletins, dans les

Ville de Victoria, fonds Alicia Fleury



L'Union des Cantons de l'Est au début du siècle dernier. Sur la photographie, le sénateur Louis Lavergne, troisième à partir de la gauche.

323 L'Union des Cantons de l'Est, du 12 juillet 1884, p. 2.

324 L'Union des Cantons de l'Est, du 12 juillet 1884, p. 2.

325 D'après l'exemple du bulletin de vote reproduit dans le journal local, il appert que la formulation de la question eut peu d'importance lors de la tenue de ce référendum, l'esprit plus que le libellé retenait l'attention; L'Union des Cantons de l'Est, du 12 juillet 1884, p. 2.

bureaux du palais de justice, en présence de trois électeurs, Tousignant procéda à l'ouverture des boîtes de scrutin et fit le relevé de chacun des bureaux de votation. Le résultat laissait peu de surprise : la tempérance remportait une victoire facile et décisive. Près de 85 % des votants appuyaient la pétition. Pour la somme de 545,77 \$, à laquelle s'élevaient les dépenses d'élection, les municipalités du comté étaient désormais fixées sur leur marge de manœuvre dans le dossier des permis d'alcool. Par

voie de conséquence, la seconde partie de l'acte de tempérance fut appliquée dans le comté d'Arthabaska à compter du 30 octobre 1884.

Dans son édition du samedi suivant, *L'Union* titra avec fierté : « Le Scott-Act adopté dans Arthabaska³²⁷. » Les résultats globaux n'étonnent guère. Pourtant, ceux obtenus dans les bureaux de votation organisés sur mon domaine, en comparaison avec ceux des alentours, méritent d'être relevés.

Une première différence saute aux yeux : le net clivage entre les campagnes et les villages. Un cinquième des votants de Victoriaville et d'Arthabaskaville restèrent réfractaires aux exhortations de leurs curés, alors qu'à la quasi-unanimité les habitants des rangs de Sainte-Victoire et de Saint-Christophe votèrent dans le sens dicté lors des retraites sur la tempérance. Des analyses plus approfondies permettraient de ventiler avec plus de précision les résultats pour l'ensemble du comté. Pourtant, il apparaît à première vue que les villages francophones qui m'entouraient furent ceux qui exprimèrent le plus fortement leur opposition au contrôle de l'alcool.

Selon le tableau, trois secteurs auraient compté plus d'opposants que mon domaine : Chester, Tingwick et Sainte-Clothilde de Horton. Or, dans ces trois secteurs, la communauté irlandaise imprimait une forte présence. Pour bon nombre, ces Irlandais de religion protestante étaient imperméables au discours du clergé catholique romain. Qu'ils se fussent exprimés majoritairement contre le contrôle de la vente d'alcool tombait sous le sens. Ce cas de figure probable ne saurait s'appliquer aux villages de Victoriaville et d'Arthabaskaville, qui ne comptaient que peu de familles non canadiennes-françaises et non catholiques. Force est donc de déduire que les notables et les marchands qui donnaient le ton dans mes deux villages professaient une liberté d'esprit plus prononcée qu'ailleurs envers le discours de la tempérance véhiculé par l'Église.

Malgré ces résultats fort probants, les hôteliers d'Arthabaskaville ne cessèrent pas moins d'adresser leurs demandes de permis auprès du conseil municipal. Desrochers, entre autres, revint à la charge dès 1885, espérant cette fois obtenir pour lui seul une recommandation du conseil afin que son établissement fût désigné l'unique « dépôt de liqueurs alcooliques pour fins médicinales et autres », comme le prévoyait la loi. Bien qu'il reconnût le mérite de

Résultat du référendum tenu dans le comté d'Arthabaska au sujet de la *Loi Scott*, le 17 juillet 1884³²⁶

Bureaux de scrutin	Pour	Contre	Total	Pourcentage d'opposition
Chénier n° 1	54	15	69	21,2 %
Chénier n° 2	43	4	47	8,5 %
Tingwick n° 1	63	8	71	11,3 %
Tingwick n° 2	27	7	34	20,6 %
Saint-Rémi	37	8	45	17,8 %
Princeville	57	4	61	6,6 %
Stanford n° 1	62	11	73	15,1 %
Stanford n° 2	107	14	121	11,6 %
Chester Ouest n° 1	82	9	91	9,9 %
Chester Ouest n° 2	30	31	61	50,9 %
Chester Est n° 1	39	0	39	0,0 %
Chester Est n° 2	41	18	59	30,6 %
Chester Nord	40	15	55	27,3 %
Saint-Valère Bulstrode n° 1	54	9	63	14,3 %
Saint-Valère Bulstrode n° 2	58	1	59	1,7 %
Saint-Norbert	66	7	73	9,6 %
Saint-Louis de Blandford	48	0	48	0,0 %
Sainte-Clothilde	29	10	39	25,6 %
Saint-Albert	48	10	58	17,2 %
Saint-Christophe	103	4	107	3,7 %
Arthabaskaville	79	20	99	20,2 %
Victoriaville n° 1	56	13	69	18,8 %
Victoriaville n° 2	41	2	43	4,7 %
Warwick village	79	3	82	3,7 %
Warwick paroisse n° 1	88	7	95	7,4 %
Warwick paroisse n° 2	48	5	53	9,4 %
TOTAL	1479	235	1714	13,7 %

326 ANC, RG-6, vol. 720, dossier 2946. *L'Union des Cantons de l'Est* publia une liste des résultats quelque peu différente dans son édition du 19 juillet 1884, p. 2.

327 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 19 juillet 1884, p. 2.

l'hôtelier, qu'il jugeait compétent et responsable dans son métier, le conseil refusa d'intervenir en sa faveur³²⁸. On ne manquera pas de sentir derrière cette fermeté des élus l'ombre du curé Suzor, qui surveillait de près tout ce qui pouvait venir ternir le succès de ses croisades pour la tempérance.

La surveillance du curé et les interdictions du conseil municipal ne suffirent pas pour fermer complètement le robinet de l'alcool : les boissons enivrantes ne coulaient certes pas à flot, mais elles circulaient malgré tout dans le village. Même sans permis, certains commerçants offraient, sous le manteau, le rhum tant apprécié de certains clients. L'hôtelier Maheu, par exemple, s'était déjà fait prendre en défaut à deux occasions et avait dû acquitter de fortes amendes. Depuis 1878, le curé Suzor n'était plus là pour exercer son influence sur le conseil et le régime rigoureux s'essouffla. En 1888, Mme Marie Rosilda Desrochers, de l'hôtel Albion, eut permission d'y débiter légalement des « liqueurs spiritueuses ». Cette même année circulèrent des rumeurs voulant que le Parlement s'apprêtait à abolir la *Loi Scott*. Les curés de la région s'élevèrent. Grâce à cette loi qui fondait d'autorité les conseils municipaux tout en balisant leur action, le clergé pouvait localement exercer des pressions souvent efficaces. Mieux valait alors une loi qui fixait les paramètres qu'un abandon intégral du dossier de la prohibition à des mains laissées totalement libres.

S'organisa alors dans le comté un second référendum, qui permit aux électeurs de se prononcer, cette fois, sur la pertinence ou non d'abolir la *Loi Scott*. Dans une lettre écrite d'Ottawa, qu'apporta le Grand Tronc au début du mois de juin 1888, le sous-secrétaire d'État Powell fixait au 12 juillet suivant la tenue du nouveau scrutin. La question formulée était claire et sans équivoque : « Êtes-vous en faveur

de faire passer un acte interdisant l'importation, la fabrication ou la vente des spiritueux, vin, ale, bière, cidre et de toutes autres liqueurs alcooliques prises comme breuvage³²⁹? » Cette fois, les électeurs du comté s'opposèrent aux volontés des leaders religieux et se prononcèrent majoritairement contre la prohibition dans une proportion de 455 contre 230³³⁰. Penaude, *L'Union* se contenta cette fois d'un entrefilet : « D'après les nouvelles générales que nous recevons ce matin le *Scott-Act* aurait reçu le coup de grâce par une majorité de 100 voix dans tout le comté³³¹. » À Arthabaska et à Victoriaville, par une majorité de 45 voix, on aurait voté en faveur de l'abolition de l'acte.

Entre tempérance et tolérance

Comme le montrent les résultats de ce second scrutin, les esprits commençaient à s'ouvrir et les certificats pour tenir hôtel avec permis de boisson s'obtenaient de plus en plus facilement. En 1896, les élus d'Arthabaskaville émirent un certificat à Mme Octave Morel pour une auberge régulière³³². Le magasin général de Roméo Garneau détenait aussi une licence pour vendre des spiritueux.

À La Swamp, la question de l'alcool paraît avoir été un problème moins criant qu'à La Montagne. Les licences se distribuaient plus facilement : chaque année, deux certificats étaient émis. Ce nombre, rarement dépassé, respectait les vues des élus qui jugeaient que deux licences étaient suffisantes pour desservir adéquatement la communauté. Comme son confrère de Saint-Christophe, quelques années plus tôt, le curé Calixte Marquis, nommé à Sainte-Victoire, avait eu recours au moyen religieux pour tenter de faire fléchir le conseil municipal. Une grande retraite de la tempérance fut prêchée du 15 au 22 avril 1866³³³. Malgré un certain succès parmi

les paroissiens, la politique municipale ne s'en était pas pour autant ressentie puisque, l'année suivante, le permis du père Foisy était renouvelé³³⁴. Même une requête de 1878, adressée au conseil par l'évêque de Trois-Rivières, qui demandait « de prohiber les liqueurs alcooliques dans la municipalité », ne fut guère plus agréée. Afin de tempérer quelque peu les ardeurs religieuses, le conseil consentit à resserrer théoriquement son contrôle sur la vente de l'alcool, en 1879. Le règlement, une vraie passoire, permettait bien des échappatoires de la part des commerçants intéressés à profiter de cette manne financière. Après 1891, les marchands et hôteliers de Victoriaville furent d'autant plus intéressés à un certain laxisme de la part du conseil qu'ils profitaient des politiques « d'assèchement » en vigueur dans les municipalités voisines³³⁵.

Malgré une opinion généralement favorable à la vente d'alcool, le conseil devait composer avec les forces d'opposition issues des milieux cléricaux. Pourtant, avec le temps, les successeurs du curé Suzor semblent avoir réussi à faire rentrer dans le rang de la tempérance leurs ouailles catholiques. Du moins, dans son rapport paroissial de 1885, l'abbé Édouard Lafleche, de Sainte-Victoire, notait qu'il n'y avait plus d'ivrognes catholiques; ce péché n'était plus l'apanage que des protestants³³⁶.

Le résultat du scrutin tenu en 1884 avait momentanément restreint la marge de manœuvre du conseil. Aussi, Homère Guay et Paul Tourigny, qui demandaient des permis pour un magasin de liqueurs, furent déboutés par le conseil. De même, le nombre de licences diminua à une seule. Elle fut, par hasard (?), accordée à l'ancien maire, Louis Foisy, respectable marchand. Foisy était dans les bonnes grâces de son curé, qui le reconnaissait comme un « homme sobre et honnête en tout, capable de tenir

328 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séances des 10 février 1885 et 2 mai 1887.

329 La Gare indique ici la question telle qu'elle a été formulée en 1898, dans le comté de Sherbrooke. Celle de 1888 soumise au vote des électeurs du comté d'Arthabaska devait toutefois être sensiblement de la même facture; Pierre Rousseau, *Le commerce de l'alcool à Sherbrooke, 1880-1921*, Université de Sherbrooke, Mémoire de maîtrise, 1984, p. 13.

330 La tenue du référendum est signalée dans ANC, RG-13, vol. 70, dossier 1888-380 : Lettre de G. Powell, du 1er juin 1888 : « With reference to the accompanying Order in Council authorizing a vote to be taken of the Electors of the County of Arthabaska, for and against the repeal of « The Canada Temperance Act, 1878 », in the said County, I am directed by the Secretary of State to inform you, that he has in terms of the said Order in Council fixed Thursday the 12th July next, as the day upon which the Poll for taking the said vote shall be held and named Auguste Quesnel, Esquire, of Arthabaskaville, in the said County as Returning Officer for the purpose of taking on that day the votes of the electors and performing the other duties required by the Statute. I have to add that the Secretary of State has fixed the Court House of the District in Arthabaskaville aforesaid as the place where the final summing up of the votes shall be held. » Les résultats de ce second scrutin sont donnés dans Pierre Rousseau, *Le commerce de l'alcool*, p. 111.

331 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 14 juillet 1888, p. 2, col. 2.

332 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 7 avril 1896.

333 ASN, C076/NN7/1.

334 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 18 juillet 1867.

335 La municipalité de la paroisse Sainte-Victoire, pour sa part, vota un interdit complet sur son territoire. Claude Raymond, *Sainte-Victoire d'Arthabaska*, p. 36-39.

336 AEN, rapports paroissiaux, Sainte-Victoire, 1885, p. 9.

cette licence de manière respectable»³³⁷. À la suite du référendum de 1888, les pressions se relâchèrent, et le conseil autorisa alors l'émission de deux certificats permettant le débit d'alcool dans des magasins ou des boutiques. Cette attitude permissive du conseil de Victoriaville était presque l'antithèse de celle plus restrictive de sa voisine de la montagne. Peut-être les deux municipalités comptaient-elles le même nombre d'établissements hôteliers, mais la façon dont ceux-ci pouvaient opérer offrait des visages contrastés. Ce n'était là qu'un des aspects qui différenciaient les deux villages de mon domaine, deux communautés qui allaient de plus en plus s'accrocher à leurs caractères spécifiques, qu'accentuait la présence du Grand Tronc à La Swamp.

Les préoccupations de la Voirie

Maintenant que mon compagnon et moi étions bien implantés dans le canton et que nous avions en quelque sorte rempli notre mandat d'y amener gens et commerces, il fallait que les municipalités fassent leur part pour le développement de la région. Comme le prévoyait la loi de 1855, qui créait les municipalités, la préoccupation première des conseils

municipaux devait être l'entretien des chemins désormais considérés publics et la construction de nouvelles voies de circulation. Il fallait bien sûr tracer une voie plus ou moins carrossable qui devait me relier à La Montagne; la présence du Grand Tronc à La Swamp imposait quelques priorités au calendrier de la voirie municipale. Malgré son caractère hautement utilitaire, il semble bien que cette voie ne fut pas entretenue comme elle aurait dû l'être, lorsque l'on constate le nombre de plaintes dont elle fut continuellement l'objet.

En 1867, le journal local rapportait :

« Nous apprenons avec plaisir que le conseil municipal de Victoriaville prend actuellement des mesures pour faire réparer le chemin qui conduit à Saint-Christophe. Espérons que pour cette fois les intéressés verront à ce que l'on fasse un chemin où l'on puisse passer sans danger et même avec aisance³³⁸. »

Pourtant, la corporation de Victoriaville n'avait-elle pas intérêt à négliger ce chemin situé en périphérie,

qui n'avait pour seule utilité que de faciliter l'accès à La Montagne?

Les premiers règlements de voirie adoptés par les élus ne firent pas toujours l'unanimité dans la population. Ainsi, en 1872, lors des élections à Arthabaskaville, les électeurs, à l'unanimité, remercièrent de leurs services tous les membres du conseil précédent, à l'exception de l'agent des terres Antoine Gagnon pour une question de voirie. Le journal local, qui commentait l'élection, rapportait :

« Nous aurons des réformes, mais des réformes utiles et qui seront en accord avec les moyens des contribuables. Il est bien probable que le premier acte important de la nouvelle administration va être de renverser le système implanté par leurs devanciers qui mit les chemins sous le contrôle exclusif de la municipalité³³⁹. »

Ce choix politique était un premier signe d'une volonté de centralisation, puisque la municipalité entendait désormais commander l'ouverture et l'entretien des chemins qu'elle jugeait nécessaires et ne plus simplement attendre les requêtes des habitants.



Archives des Frères du Sacré-Coeur

Vue vers Victoriaville, à partir d'Arthabaska, dans l'axe du boulevard des Bois-Francis. À l'avant-plan, l'hôtel de ville construit au début du siècle dernier.

337 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, années 1886 et 1887.

338 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 31 octobre 1867, p. 3, col. 2.

339 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 11 janvier 1872, p. 2 col. 3.



Il n'y avait pas qu'entre Victoriaville et Arthabaska qu'on trouvait des rues boueuses. En fait, c'était le lot du réseau routier de l'époque.

Une telle politique risquait cependant d'entraîner des coûts que n'étaient pas encore prêts à supporter les habitants. De même furent plus coercitives les mesures qui prévoyaient que chacun devait s'occuper de la portion de rue et de route longeant ses propriétés.

La voirie représentait un problème de taille. Non seulement l'ouverture des rues dans le village ou des chemins et des rangs dans la campagne représentait d'importants débours, mais également l'entretien de ces mêmes routes. Faites simplement de « terre améliorée », c'est-à-dire non gravelée, elles résistaient mal à la fonte des neiges et à la crue des eaux. Boueuses, détrempées, elles se creusaient de profondes ornières qui les

rendaient rapidement impraticables, ce que dénoncèrent, par exemple, les habitants de Victoriaville au sujet de la route « descendant de la rivière Nicolet entre le rang B et [les limites de] Warwick »³⁴⁰.

La multitude de rivières et ruisseaux qui sillonnaient le territoire de la nouvelle municipalité de Victoriaville contraignait les élus à l'exigeante planification de la construction de ponts. La traversée de la Nicolet, en particulier, imposait d'importants travaux; le système du « passage d'eau » fonctionnant au moyen de licences délivrées par la municipalité devenait désuet devant les nouvelles exigences des déplacements. À Arthabaska, le vieux pont sur la route de Warwick, construit au début de

la décennie 1860³⁴¹, n'avait pas résisté. Une meilleure circulation entre les deux parties de la paroisse fut rendue bientôt possible grâce à la construction du pont Baril, entreprise à l'été 1882³⁴². Ce pont couvert, construit en bois, venait remplacer la « traverse de la rivière Nicolet au moyen d'un bac ou autre embarcation »³⁴³.

Précaires, jetés à la hâte sur le cours d'eau, ces ponts étaient menacés tous les printemps et, à plus d'une occasion, ils étaient emportés par les eaux, comme ce fut le cas du pont Mercier, enlevé par les glaces en décembre 1888³⁴⁴. Ceux qui résistaient à la crue se rompaient parfois sous le poids d'une charge trop lourde, et tout le rang se trouvait alors privé de communication avec le village ou avec un autre rang. Ces ponts en bois se détérioraient rapidement et étaient une continuelle menace pour la sécurité des voyageurs, d'où une attention accrue de la part des élus de les rendre un tant soit peu sécuritaires. Par exemple, les élus d'Arthabaskaville firent réparer un premier pont sur la rivière Nicolet afin de le « rendre passable », un second, afin de le « mettre à l'abri des accidents »³⁴⁵. Dans une vision à plus long terme, on envisagea même de transformer le vieux pont de bois appelé pont Bernard en un pont de pierre³⁴⁶.

Le mauvais état des routes de mon domaine entraînait des accidents dont étaient responsables les municipalités. À Arthabaskaville, un dénommé Provencher poursuivit la corporation qui refusait de le dédommager pour son cheval qui s'était cassé une patte et qu'il avait par la suite fallu abattre. C'est lors d'un trajet en hiver que se produisit l'incident. Le chemin qu'il avait dû emprunter n'avait pas la largeur réglementaire et les balises n'étaient pas visibles. Aussi, son cheval était sorti du tracé à quelques reprises et advint ce qui arriva. S'appuyant sur l'article de loi qui prévoyait que les municipalités devaient entretenir des chemins de cinq pieds de largeur et baliser lesdits chemins, le juge Plamondon décréta que l'accident relevait de « l'incurie de la

340 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 6 février 1882.

341 Gisèle Beaudet et al., *Le patrimoine architectural dans les Bois-Francs*, p. 60.

342 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 16 mai 1882.

343 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 4 août 1879.

344 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 31 décembre 1882.

345 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séances des 5 mai 1881 et 3 février 1890.

346 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séances des 2 mai et 17 juin 1881.



Ville de Victoriaville, fonds Alicia Fleury

Le deuxième pont Baril, construit en 1882, fut emporté par les glaces en 1918.

corporation d'entretenir son chemin suivant qu'elle y est tenue par la loi » et la condamna « à payer au demandeur 80 \$, valeur du cheval »³⁴⁷.

Lorsque, à son tour, la municipalité de Victoriaville dut rembourser 10 \$ à Honoré Poudrier pour dommages causés à son cheval qui s'était estropié « dans la route du cordon »³⁴⁸, elle comprit elle aussi qu'avec plusieurs poursuites de ce genre, il lui en coûterait beaucoup plus cher de payer les dommages que d'investir dans la réfection de son réseau routier.

Des axes de circulation plus achalandés demandaient déjà des chemins d'une autre qualité, comme cette route entre les troisième et quatrième rangs d'Arthabaska conduisant au village, qui nécessitait un tracé en voie double³⁴⁹. La municipalité de Victoriaville se préoccupa également de la rue menant « du chemin de la rivière Nicolet à la grande ligne de Stanford » qu'il fallait prolonger pour le développement du village³⁵⁰, ainsi que de la rue conduisant à l'Hôtel Prince of Whales³⁵¹ et, d'une certaine façon, jusque chez moi, puisque je logeais tout à côté.

En 1880, on donna aux habitants de Victoriaville un moyen de venir me visiter plus facilement. Le conseil municipal avait en effet décrété l'installation de trottoirs qui partaient de chez moi et se rendaient aux confins du village. Ces trottoirs n'étaient toutefois pas toujours fabriqués dans du bois de qualité et n'avaient pas la vie bien longue. Celui posé en face de l'église, en 1874, y était depuis moins d'un mois que « déjà plusieurs trous se pratiq[ua]ient dans des endroits pourris »³⁵².

La présence de ces trottoirs de bois n'entraînait pas des responsabilités que pour les seuls conseils municipaux, qui devaient les faire régulièrement réparer. Les citoyens devaient également voir à les dégager afin que les municipalités pussent les entretenir. De façon intermittente, les élus des villages durent rappeler à leurs concitoyens qu'il leur fallait déblayer les trottoirs après les chutes de neige, les déglacer après les redoux et ne pas les encombrer d'ordures ménagères. Chacun étant responsable de son bout de trottoir, la fabrique de Sainte-Victoire poursuivit l'œuvre entreprise par la municipalité et résolut, en octobre 1885, d'en faire construire un

« en face de l'église »³⁵³. En 1912, le conseil d'Arthabaskaville déroulait lui aussi ses trottoirs du palais de justice jusque vers l'église. De telles préoccupations de la part des conseils municipaux montrent bien que ceux-ci ne géraient plus des municipalités de petit village.

Une quatrième municipalité

À cet égard, La Swamp se transformait particulièrement vite. L'augmentation de la population sur son territoire, la multiplication de ses commerces, les premières usines qui s'y étaient implantées marquaient l'avènement d'une

nouvelle ère. L'activité économique générée par les perspectives renouvelées de mise en marché qu'apportait le Grand Tronc amena sur mon domaine un nouveau groupe de travailleurs, la classe laborieuse, qui allait vivre d'un salaire gagné dans les usines et non du travail de la terre. Bon nombre des habitants de La Swamp, particulièrement, avaient déjà une destinée ouvrière. Comme le montre la commotion créée dans la population à la suite de la fermeture de la manufacture de tanin, en 1868, plusieurs familles dépendaient du travail de cette industrie pour vivre³⁵⁴. Cette main-d'œuvre subissait déjà les aléas de la vie en atelier ou en usine, notamment le chômage, phénomène social jusque-là inconnu de la population rurale qui avait toujours tiré sa subsistance de la terre et qui ne bénéficiait pas encore de mesures gouvernementales palliatives.

Le village et sa campagne environnante ne tournaient plus à la même vitesse. Les intérêts des marchands du village, qui avaient la mainmise sur la politique municipale, avaient désormais peu en commun avec le souci tranquille des agriculteurs des rangs, tous engagés au travail de la terre dans une

347 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 17 septembre 1875, p. 3, col. 1.

348 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 3 février 1879.

349 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 9 décembre 1884.

350 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 3 janvier 1881.

351 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 3 juillet 1876.

352 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 6 août 1874, p. 2, col. 6.

353 AP, Sainte-Victoire, registre des délibérations, 1865-1891, p. 149

354 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 3 juin 1868.

Collection Hélène Labrecque



La rue de l'Église à Arthabaska et ses trottoirs au début du siècle dernier.

Collection Hélène Labrecque



La rue de la Fabrique à Victoriaville, à la même époque.

économie d'autosubsistance. Le développement urbain envisagé allait demander de nouvelles levées de taxes. Les habitants des rangs en retireraient bien peu de bénéfices; pouvaient-ils, avec leurs maigres revenus, soutenir l'ambition des commerçants et des industriels?



Vers la fin de la décennie 1880, *Le curé Uldoric Tessier* inquiet du sort réservé à ses

paroissiens de la campagne, l'abbé Uldoric Tessier, curé de la paroisse Sainte-Victoire, organisa une pétition en faveur de la division de la municipalité de Victoriaville. Comme à La Montagne, pourquoi ne pas avoir un village autonome ceinturé d'une municipalité de paroisse, elle aussi autonome. Sans tambour ni trompette, le dossier du partage du territoire fit son chemin. La pétition du curé Tessier reçut l'approbation de l'Assemblée législative. Le 2 avril 1890 naissait la quatrième entité géopolitique de mon

domaine : la municipalité de paroisse Sainte-Victoire d'Arthabaska. Un mois plus tard, sous la direction de Honoré Demers, ancien conseiller à Victoriaville, siégea le nouveau conseil qui allait prendre en main les destinées de la campagne. Les élus de la nouvelle corporation municipale de Sainte-Victoire, qui se réunirent pour un moment dans la salle du

conseil de Victoriaville, s'émancipèrent totalement de cette tutelle en se dotant, dès avril 1891, de leur propre local de réunion : contre une somme annuelle de 12 \$, ils louèrent un local chauffé et éclairé dans la maison du charretier Louis Brunelle.

Dès les premières réunions du conseil de Sainte-Victoire, quatorze arrondissements furent délimités afin de faciliter la gestion municipale. Cette décision revêtait une certaine importance puisqu'elle servait

à déterminer les responsabilités des différents inspecteurs de voirie. C'était, à coup sûr, la priorité numéro un de ces édiles municipaux, car le réseau routier de la campagne était insuffisant et de bien piètre qualité. La Municipalité faisait face à un double problème en matière de voirie puisqu'elle était traversée par deux rivières importantes. Pour un temps encore, le système de bac fut maintenu sur la Bulstrode à la hauteur du rang XII du canton de Bulstrode. Quant au réseau des ponts, son développement était sérieusement compromis par la maigre enveloppe budgétaire dont disposait la Municipalité. Pour la même raison, le réseau routier souffrit de multiples ratés qui décuplaient les demandes de réparations de la part des citoyens et les poursuites pour bris dans des chemins non praticables. On le voit, les préoccupations de ce nouveau conseil, sur le fond, n'étaient pas encore très différentes de celles que les villages d'Arthabaskaville et de Victoriaville avaient gérées jusque-là. Mais ce temps était compté puisque ces villages n'allaient pas tarder à se donner des infrastructures de ville.



Collection Française Lealéy

Il était fréquent que, à l'époque, des gens décédés soient exposés dans leur demeure. C'est le cas ici du curé Tessier, qu'on conduit à l'église.

Pour lors, toutefois, municipalités de village et de campagne travaillaient de concert avec leurs commissions scolaires afin de jeter les bases d'un système scolaire qui saurait répondre aux besoins locaux en éducation. Mon domaine n'avait pas attiré que des gens désireux de faire des affaires. Il n'y avait pas que les marchands et les gens de métier qui se multipliaient, les hommes à soutane et les femmes sous le voile également. Je savais bien, pour avoir lu quelques lettres que M. le curé Suzor adressa à des responsables de communautés religieuses, que religieux et religieuses spécialisés dans l'enseignement allaient bientôt s'amener chez nous. Ces hommes et ces femmes d'apostolat vinrent seconder l'effort des maîtres et des maîtresses d'école qui s'activaient depuis une vingtaine d'années aux Bras et à La Montagne.

Des écoles aux villages et aux rangs

Je ne saurais pas vous préciser quelles furent exactement les premières écoles qui s'élevèrent à La Montagne ou à La Swamp, parce que ces premiers établissements me précédèrent. Comme la plupart des gens de la campagne n'accordaient encore que peu d'importance à l'instruction, ces événements n'ont pas laissé de traces très marquées dans les mémoires. On se rappelle bien sûr les débuts difficiles des écoles primaires du canton patronnées par l'abbé Gagnon. Si les habitants des Bras n'avaient pas montré beaucoup d'enthousiasme à cette idée à la fin des années 1840, il semble bien que le déménagement de la chapelle vers La Montagne facilita l'implantation de maisons d'éducation. En effet, peu après la construction des édifices curiaux, M. le curé Suzor, qui s'occupait activement de l'instruction de la jeunesse, favorisa l'établissement d'une première classe. Modeste début, on s'accommoda d'une maison particulière située sur le chemin provincial, à proximité de la chapelle³⁵⁵.

Une dizaine d'années plus tard (1859), le curé Suzor dénombrait déjà sept écoles dans sa paroisse, qui couvrait alors tout mon domaine. Ces écoles relevaient de l'administration de la Commission scolaire de Saint-Christophe d'Arthabaska, laquelle se composait des commissaires Joseph Létourneau, Joseph Pothier et Pierre Beaudette³⁵⁶. Six de ces écoles étaient tenues par des institutrices non mariées, et une, construite au village d'Arthabaskaville et destinée à l'enseignement des garçons, était sous la direction d'un homme marié aidé de son épouse, L.-M. Laplante et Adélaïde Duval.

L'une des six écoles recensées par le curé, située dans l'arrondissement n° 2, sur la propriété de Pierre Bernier, desservait le premier noyau communautaire des Bras; elle était sous la direction de Mlle Céline Champoux. Une deuxième, organisée aux limites sud-ouest de la paroisse et près du secteur de Chester Ouest, se tenait chez Jean-Baptiste Laroche (premier lot, rang I); elle était dirigée par Mlle Céline Boisvert³⁵⁷. Quelque 250 enfants des deux villages et des campagnes environnantes fréquentaient ces institutions³⁵⁸. À l'image de la province, c'était là bien peu d'enfants, si l'on tient compte de la population scolaire potentielle³⁵⁹.

Comme les limites des municipalités scolaires correspondaient généralement à celles des paroisses ou des municipalités civiles, la création du village d'Arthabaskaville eut pour effet de scinder le territoire de la municipalité scolaire qui administrait mon domaine depuis 1846. Lorsque le village de Victoriaville fut à son tour créé, les autorités de la nouvelle municipalité ne tardèrent pas à solliciter elles aussi les pleins pouvoirs en matière scolaire :

« Par un acte de la Législature passé en 1861, [une] partie du township d'Arthabaska, traversée par le chemin de fer du Grand Tronc du Canada a été incorporée pour les fins municipales et autres affaires politiques. Que cette séparation de cette partie du township d'Arthabaska de la paroisse de

Saint-Christophe d'Arthabaska a produit du bien pour l'administration des affaires municipales. Que si la dite municipalité était maintenant érigée en une municipalité scolaire sous le même nom de Victoriaville, cela faciliterait beaucoup l'administration des affaires d'école et éviterait aux contribuables le parcours de grandes distances, et leur épargnerait en même temps une perte de temps considérable toutes les fois qu'il s'agit pour eux de veiller à l'éducation de leurs enfants. Qu'en jetant un coup d'œil sur l'étendue de leur municipalité, l'honorable surintendant de l'éducation se convaincra que le territoire est considérable et suffisant pour justifier l'établissement d'une nouvelle municipalité scolaire, d'autant plus que la presque totalité des contribuables, dans les limites de la municipalité de Victoriaville, font presque entièrement toutes leurs affaires commerciales dans le dit village situé sur la ligne du chemin de fer. C'est pourquoi il supplie respectueusement l'honorable surintendant de l'éducation de vouloir bien ériger le village de Victoriaville, avec les limites qui lui sont assignées par l'acte d'incorporation, en une municipalité scolaire séparée, à dater du premier jour de juillet prochain³⁶⁰. »

Malgré cette requête signée par plus de 70 habitants, pour un moment encore la municipalité scolaire de Saint-Christophe engloba le territoire qui s'étirait jusqu'aux Pointes, puisque les autorités gouvernementales ne répondirent pas immédiatement à cette demande. Les raisons de ce retard tenaient sur la division qui régnait sur mon domaine au sujet des limites des deux municipalités scolaires. S'étonnera-t-on que cette division mettait aux prises les notables de La Swamp et ceux de La Montagne? Le surintendant de l'Instruction publique ne manquait pas de justifier le report de sa décision sur cette absence d'unité :

« Il y a aussi entre les deux municipalités rurales de Victoriaville et Saint-Christophe un certain manque d'entente, je dirais même un esprit d'antagonisme qui s'introduit jusque dans les affaires d'école et ne

355 Gisèle Beaudet et al., *Le patrimoine architectural dans les Bois-Francs*, p. 63; Jean-Paul Provencher, « Le canton d'Arthabaska », vol. 3, n° 3 (1985), p. 75.

356 Jean-Paul Provencher, « Le canton d'Arthabaska », vol. 3, n° 3 (1985), p. 75.

357 Ces données proviennent du recensement de 1861.

358 AETR, rapports paroissiaux, Saint-Christophe, 1859, pièce n° 7.

359 Dans l'ensemble du Québec, vers le milieu du XIX^e siècle, c'était moins de 5 % des enfants de 5 à 11 ans qui fréquentaient une institution scolaire; Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain*, vol. 1, Montréal, Boréal, 1989, p. 267.

360 ANQ-Q, fonds du ministère de l'Éducation, E-13, 1A-019-01-01-003A-01, 1960-01-032/361 : Requête des habitants de Victoriaville, du 30 avril 1862.

manquera pas de nous créer de graves difficultés, dans un temps qui n'est pas éloigné³⁶¹. »

Aussi, les demandeurs durent soumettre une seconde requête à la fin du mois d'octobre suivant afin de convaincre les autorités du bien-fondé de ce démembrement du territoire scolaire.

La contestation locale obligea les agents de l'Instruction publique à faire enquête. Ce fut ainsi qu'un matin du printemps 1863 un envoyé du surintendant descendit du Grand Tronc avec la mission de s'enquérir du cas auprès des principaux intéressés et d'autres qui n'avaient « aucun matériel dans l'issue de cette affaire ». L'observation fut convaincante. L'envoyé du surintendant opta pourtant pour une solution toute théorique qui ne respectait pas les limites des territoires municipaux. Il fit ainsi rapport au surintendant Pierre-Joseph-Olivier Chauveau :

« Bien que je tienne (autant que les circonstances puissent le permettre convenablement) au principe de donner aux municipalités scolaires les mêmes limites qu'elles ont comme municipalités rurales, je crois toutefois dans cette occasion devoir recommander une légère déviation à cette règle générale, et ce dans le but de rendre la mesure aussi profitable que possible au point de vue de l'éducation.

« En donnant à la municipalité scolaire de Victoriaville ses limites comme municipalité rurale, la ligne qui la séparera d'Arthabaskaville passe à moins de vingt arpents de ce dernier village, et à près de deux milles du village de Victoriaville proprement dit. En sorte que les contribuables des confins de Victoriaville (du côté d'Arthabaskaville) qui n'auront jamais d'école plus rapprochée que celle du village, c'est-à-dire de la Station du Chemin de fer, devront faire parcourir une distance de deux milles à leurs enfants pour les envoyer à l'école tandis qu'en retranchant de Victoriaville un lot de large dans

chacun des 2^e, 3^e et 4^e rangs du township d'Arthabaska, pour l'annexer à la municipalité scolaire d'Arthabaskaville, la ligne de division entre les deux municipalités se trouverait à peu près à mi-distance entre les deux villages, et de cette manière les habitants des confins de chacune des deux municipalités se trouveraient à une distance presque égale de leur village respectif où ils devront toujours envoyer leurs enfants à l'école, n'y ayant pas lieu de croire qu'il soit jamais établi d'école dans des endroits plus rapprochés³⁶². »

Sur recommandation du surintendant, le démembrement de la municipalité scolaire de Saint-Christophe s'effectua le 1^{er} juillet 1863. La nouvelle municipalité se dotait alors d'une entité scolaire propre. Après l'érection canonique de la paroisse qui suivit de peu sa création, la municipalité scolaire opéra sous la double appellation de municipalité scolaire de la paroisse Sainte-Victoire ou municipalité scolaire de Victoriaville. Ainsi, en quelques mois, la grande paroisse Saint-Christophe fut démantelée tant au scolaire qu'au religieux. Après quelques ajustements, les limites de la nouvelle municipalité scolaire correspondirent à celles de la municipalité du village de Victoriaville, amputées au profit d'Arthabaskaville en mai 1864³⁶³, et à celles de la nouvelle paroisse Sainte-Victoire.

Les édiles municipaux victoriavillois favorisèrent alors une meilleure organisation du système scolaire. Aux Pointes Beudet, l'école fut réaménagée tandis qu'une autre était érigée dans le cœur du nouveau village à la maison Mailhot [aujourd'hui coin des Forges et Académie]³⁶⁴. Peu après, soit au printemps 1870, la maison Poitras, ancien magasin général [rue Notre-Dame Est], fut réaffectée en école : avec ses quatre classes³⁶⁵, elle fut désignée école modèle et reçut la majorité des enfants du village.

Je vous avoue candidement que, pour un moment, je fus un peu confuse quant à la qualité et au mandat des différentes écoles que je voyais pousser un peu partout sur mon domaine. Après quelque temps d'observation, je compris qu'il y avait les écoles pour les plus petits et les écoles pour les plus grands. Par exemple, les écoles que les habitants appelaient élémentaires dispensaient les quatre premières années de cours. Les écoles dites modèles étaient en quelque sorte la suite des écoles élémentaires puisqu'on y donnait les cours de 5^e, 6^e et 7^e années³⁶⁶. Au-delà, il fallait fréquenter le cours académique, soit les 8^e et 9^e années. Pour la suite il fallait fréquenter des maisons spécialisées.

Le cours élémentaire se dispensait donc dans les écoles de rang et dans les différents externats dirigés par les religieux ou les religieuses. Ces petites écoles étaient souvent rudimentaires. Diverses raisons expliquaient cet état de choses : multiplication des niveaux, manque de ressources, personnel enseignant pas toujours suffisamment compétent³⁶⁷.

Il était fréquent, dans les écoles de rang, de trouver tous les niveaux d'enseignement réunis dans une même classe. On recommandait alors à la maîtresse d'école de pratiquer l'enseignement simultané-mutuel : « Des élèves plus avancés étaient invités à servir de moniteurs, sans pour autant négliger leur travail personnel. Leur tâche se bornait à faire lire, à entendre les leçons ou à donner la dictée³⁶⁸. » L'institutrice devait pourtant, par la suite, s'assurer que les moniteurs s'étaient acquittés de leur tâche et enseigner aux différents niveaux, les uns après les autres, de nouvelles leçons.

Les enfants qui les fréquentaient apprenaient des notions de base en lecture, en écriture, en arithmétique, en histoire sainte, en histoire du Canada et en géographie³⁶⁹. C'était pourtant là le programme idéal. Dans la pratique, les manuels pour l'une ou

361 ANQ-Q, fonds du ministère de l'Éducation, E-13, 1A-019-01-01-003A-01, 1862, n° 1194 : Lettre à Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, surintendant de l'Instruction publique, du 7 avril 1863.

362 ANQ-Q, fonds du ministère de l'Éducation, E-13, 1A-019-01-01-003A-01, 1862 n° 1194 : Lettre à Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, surintendant de l'Instruction publique, du 7 avril 1863.

363 Par proclamation du 9 mai 1864, sanctionnée le 30 juin suivant, les septièmes lots des rangs II, III et IV furent officiellement rétrocédés au village d'Arthabaskaville, à compter du 1^{er} janvier 1865 : Jean Roy et Daniel Robert, *Le diocèse de Nicolet, populations et territoires, 1851-1991*, Trois-Rivières, Centre d'Études québécoises de l'UQTR, 1993, p. 234.

364 ASN, CO76/NN6/3; Claude Raymond, *Sainte-Victoire d'Arthabaska*, p. 168; Gisèle Beaudet et al., *Le patrimoine architectural dans les Bois-Francs*, p. 72.

365 Gisèle Beaudet et al., *Le patrimoine architectural dans les Bois-Francs*, p. 72.

366 De 1888 à 1923, la 7^e année fut regroupée avec la 8^e et la 9^e dans le cours académique. Bernard Lefebvre, *L'école sous la mitre*, Montréal, Éditions Paulines, 1980, p. 91.

367 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 28 janvier 1875, p. 2, col. 1.

368 Bernard Lefebvre, *L'école sous la mitre*, p. 120.

369 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 25 juin 1881, p. 2, col. 1.

l'autre matière faisaient parfois défaut. Comment enseigner adéquatement la géographie quand on n'avait ni carte ni globe³⁷⁰? De même, le gouvernement n'avait pas encore réussi à imposer l'uniformité dans les manuels scolaires, l'enseignement dispensé était donc fort disparate; problème qu'accroissaient les changements fréquents de maîtres et de maîtresses, qui n'arrivaient pas forcément avec le même matériel, ce qui augmentait les risques de confusion chez les élèves. De plus, l'assiduité dans les écoles de rang faisait cruellement défaut. Par exemple, en 1870, un inspecteur se plaignit qu'il y avait à peine 40 % des élèves d'âge scolaire qui fréquentaient les écoles de mon domaine.

Bien qu'assez nombreuses, ces petites écoles n'étaient pas à la hauteur d'un village prospère et mondain comme Arthabaskaville. Les notables du lieu aspiraient à faire instruire leurs filles et leurs garçons dans de respectables maisons tenues par des

religieux qualifiés et renommés pour dispenser un enseignement de haute qualité. Chef-lieu de comté, Arthabaskaville devait produire les avocats dont elle aurait éventuellement besoin au Palais. Il convenait tout à fait au profil du village de faire appel aux maisons religieuses d'enseignement afin de doter La Montagne d'institutions qui dispenseraient le programme des études classiques. Les maisons religieuses qui assuraient la direction de ces établissements scolaires réservaient un enseignement particulier aux pensionnaires : cours de musique, de peinture, distribution de prix et distinctions. Dans les pensionnats, on formait l'élite, il fallait donner à ces futurs notables un vernis approprié. Ces matières du « haut de gamme » de l'éducation nourrissaient le statut social et assuraient aux religieux et religieuses une clientèle payante. Pourtant, comme le constatait l'abbé Suzor, « les professions libérales sont encombrées » au pays, il fallait aussi penser à « donner une éducation commerciale à notre

jeunesse »³⁷¹. Les aspirations des paroissiens et du curé trouvèrent un commun aboutissement. Les démarches reçurent un écho immédiat dans les communautés religieuses sollicitées.

L'implantation de la congrégation de Notre-Dame à Arthabaskaville

Premières appelées, en 1868, les religieuses de la congrégation de Notre-Dame furent les premières à répondre. Elles ne posaient qu'une seule condition à leur venue à Arthabaskaville : elles voulaient habiter une résidence convenable où elles pourraient tenir école. Les habitants de la paroisse ne perdirent pas de temps à répondre à leur désir. Les notables offrirent leur contribution en argent, pendant que les habitants fournirent les matières premières : sable pour les uns, planches pour les autres, journées de travail pour les artisans de la construction et les

Ville de Victoriaville, Fonds Alcide Fleury



En février 1870, le Grand Tronc m'annonça avec fierté qu'il offrait de transporter à ses propres frais deux wagons de chaux en provenance de Saint-Hyacinthe pour le parachèvement de l'intérieur du couvent. À la fin juillet 1870, celui-ci était presque terminé.

370 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 26 janvier 1888.

371 Le curé Suzor, cité dans Jules Martel, *Histoire du collège de Victoriaville*, vol. 1, Victoriaville, Éditions Paulines, 1969, p. 25.

manœuvres habiles. L'année suivante, on commença l'érection du futur couvent³⁷²; le site choisi, l'un des plus beaux du village, en face de l'église Saint-Christophe³⁷³, avait été offert par M. le curé Suzor³⁷⁴. À sa façon, encore une fois, le Grand Tronc apporta son soutien à cette noble entreprise d'éducation. En février 1870, il m'annonça avec fierté qu'il venait d'informer les autorités locales de son offre de transporter, à ses propres frais, deux wagons de chaux en provenance de Saint-Hyacinthe, pour le parachèvement de l'intérieur du couvent³⁷⁵. À la fin juillet, le couvent était presque terminé, seules les dépendances restaient à parachever³⁷⁶.

Collection Gertrude Pinard



Toutes les couventines devaient porter l'uniforme noir réglementaire. Sur la photographie, à l'extrême gauche, mère Julienne et Gertrude Pinard.

Quand les quatre premières religieuses descendirent du Grand Tronc, le 10 août 1870, j'eus à peine la chance de les entrevoir, tellement nombreux étaient les citoyens qui s'étaient joints à M. le curé pour venir les accueillir. Quelques semaines après l'arrivée de ces filles de Marguerite Bourgeois, du reste fort satisfaites de leur demeure, l'abbé Lafèche, devenu Mgr Lafèche depuis le décès de Mgr Cooke à l'évêché de Trois-Rivières, arrivait par le Grand Tronc pour célébrer pontificalement la bénédiction d'un imposant couvent de brique, de 40 pieds sur 40 pieds. C'était le 23 août 1870³⁷⁷.

Dans le prospectus qu'elles publiaient pour l'automne 1870, les religieuses annonçaient qu'elles tiendraient un pensionnat et des classes pour externes. Les parents qui désiraient mettre leur fille en pension complète devaient déboursier 5 \$ par mois. Pour ceux qui trouvaient cette somme trop élevée, les religieuses offraient une formule de « paiement en nature » : un minot de pois, six livres de riz, quatre minots de patates, une corde de bois de trois pieds, du thé, du pain, du beurre, de la viande. En contribuant de cette façon à la nourriture des pensionnaires et au chauffage du couvent, il n'en coûterait que 1,25 \$ par mois. Les filles du village,

par contre, pourraient bénéficier, sans frais, de l'enseignement de qualité des religieuses en fréquentant les classes pour les externes³⁷⁸. Toutes, cependant, devraient porter l'uniforme noir réglementaire³⁷⁹.

À l'ouverture des classes en septembre 1870, le couvent accueillit 94 enfants : 50 pensionnaires et 44 externes. En cours d'année, d'autres inscriptions s'ajoutèrent. Le bilan des sœurs pour la première année révélait la présence de 150 fillettes : 67 externes et 83 pensionnaires. À ce nombre s'ajoutaient encore une vingtaine de postulantes à la première communion qui avaient été confiées aux sœurs pour leur instruction religieuse. Outre les matières de base, les religieuses dispensaient des cours « de la langue française et de la langue anglaise, la musique [vocale et instrumentale], le dessin, la peinture, la couture unie, le tricot, les ouvrages de goût »³⁸⁰ et initiaient les jeunes filles à « quelques-unes des fonctions du ménage comme de dresser une table, de travailler à l'aiguille, [...], de mettre tout en ordre dans la maison, en un mot de faire régner autour d'elles l'économie cette source d'indépendance et de libéralité si désirable dans les familles »³⁸¹. Grâce à la

publicité placée dans *L'Union des Cantons de l'Est* par l'abbé Suzor, le couvent eut un rayonnement bien au-delà de mon domaine :

« Le couvent de Saint-Christophe [est] bâti sur un terrain en amphithéâtre sur les bords de la belle rivière Nicolet, on vient de terminer la construction d'un aqueduc en bois qui lui apporte de sept arpents environ, une eau qui ne laisse rien à désirer sous le double rapport de la douceur et de la limpidité, ce qui procure aux élèves avec l'air frais qu'elles ont à respirer en tout temps, un confort qui leur fera naturellement aimer leur pensionnat, et qui sera pour les parents, la garantie d'une santé florissante pour leurs enfants³⁸². »

L'implantation des Frères du Sacré-Cœur à Arthabaskaville

Deux ans après l'installation de la congrégation de Notre-Dame à Arthabaskaville, c'était au tour des Frères du Sacré-Cœur à venir y prendre pied, à la demande du curé Suzor qui cherchait une communauté de religieux pour prendre en charge

372 ASHRA, pièce n° 4-11-42 : Couvent d'Arthabaska, chronologie.

373 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 28 janvier 1869.

374 Thérèse Lambert, « La Congrégation de Notre-Dame dans les Bois-Francs », *ASBF*, vol. 2, n° 3 (1984), p. 95.

375 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 17 février 1870, p. 3, col. 4.

376 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 28 juillet 1870, p. 2, col. 3.

377 Alcide Fleury, *Arthabaska*, p. 223.

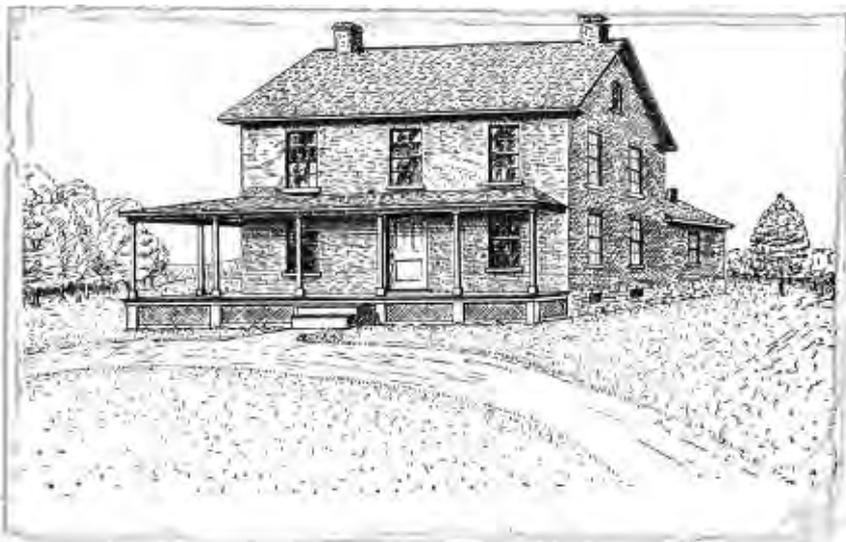
378 *L'Union* : 100 ans, p. 96; *L'Union* : 125 ans (cahier spécial, 1866-1991, à l'occasion du 125e anniversaire) p. 66.

379 Thérèse Lambert, « La Congrégation de Notre-Dame dans les Bois-Francs », p. 96.

380 Thérèse Lambert, « La Congrégation de Notre-Dame dans les Bois-Francs », p. 96.

381 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 6 juillet 1871, p. 2, col. 7.

382 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 22 septembre 1870, p. 2, col. 3.



La maison Wadleigh, devenue le noviciat en 1878, fut agrandie à deux reprises.

l'éducation des garçons de son village³⁸³. En mars 1872, le commissaire d'école Wilfrid Laurier et ses confrères cherchèrent à faciliter la venue des frères en se portant acquéreurs de la propriété de Rufus Wadleigh, anglais protestant. Dans cette imposante maison pourrait être établi le collège commercial qu'ils désiraient leur confier. Avec ses deux étages et

son grenier sous un toit à deux eaux, son aile à l'arrière, sa galerie qui courait sur le devant et sur le côté droit, son revêtement de brique, sa façade de 43 pieds et sa profondeur de 33 pieds, la maison Wadleigh était l'une des plus belles, des plus spacieuses et des plus luxueuses résidences du village³⁸⁴.

Confié à la direction du frère Henri, le collège ouvrit officiellement ses portes le 5 novembre 1872³⁸⁵. Les conditions établies par les frères ne semblèrent pas trop rebutantes et attirèrent nombre d'élèves : les pensionnaires coucheraient au collège, mais ils ne pourraient y recevoir leurs repas, les demi-pensionnaires passeraient la journée à l'établissement mais devraient retourner chez leurs parents le soir venu, les externes ne fréquenteraient les classes qu'aux heures de cours. Les frais au collège étaient sensiblement moins élevés qu'au couvent, puisqu'on n'y offrait pas le service des repas. Le pensionnat ne coûtait que 20 \$ pour l'année (contre 50 \$ chez les religieuses pour la même période), et la demi-pension, à 10 \$, permettait aux élèves de bénéficier des temps d'étude sous la surveillance des frères. Quant aux externes, leur contribution s'élevait à 2 \$ pour l'année (12,50 \$ chez les religieuses)³⁸⁶.

Malgré ses dimensions imposantes et ses règles strictes, ce petit château montra rapidement des signes d'exiguïté lorsque 4 frères, 4 pensionnaires, 42 demi-pensionnaires et 64 externes voulurent s'y

entasser. Les inscriptions qui affluèrent au collège dès sa première année d'exploitation montrent combien l'abbé Suzor avait eu raison de travailler à l'implantation d'une telle maison. Victime de son succès, le collège, qui atteignit le nombre de 112 élèves, dont 18 pensionnaires dès sa première saison³⁸⁷, fut aussitôt condamné à planifier son agrandissement. Dès l'année suivante, afin d'améliorer quelque peu les difficiles conditions de vie qui prévalaient au collège, « une longue remise-hangar fut exhaussée et aménagée en salle de récréation et en dortoir »³⁸⁸.

Pour répondre à la demande locale, les autorités scolaires



Archives des Frères du Sacré-Cœur

Mgr Lafèche, le 15 août 1877, vint bénir le nouveau collège.

383 ASN, F237/H7/3.

384 « Les frères du Sacré-Cœur », dans *Centenaire d'Arthabaska*, p. 53.

385 En attendant l'arrivée des frères, Félix Baril assumait l'enseignement au collège dès le mois de septembre. Cette mesure de dépannage, qui, du reste, ne fut pas très heureuse, augmenta d'autant l'enthousiasme de la population à la venue des frères; Jules Martel, *Histoire du collège de Victoriaville*, p. 26-28.

386 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 24 octobre 1872, p. 2, col. 2.

387 Jules Martel, *Histoire du collège de Victoriaville*, p. 37.

388 « Les frères du Sacré-Cœur », dans *Centenaire d'Arthabaska*, p. 53.

durent revoir les principes de base qu'elles avaient préalablement établis. En 1875, les commissaires d'école offrirent la maison Wadleigh et son terrain aux frères, à la condition que ceux-ci fassent construire un collège pouvant répondre aux besoins. Satisfaits de cette généreuse proposition, les frères investirent dans la brique pour mieux investir par la suite dans le savoir. Bien que je commençasse à m'habituer à la fréquentation de ces puissants monseigneurs³⁸⁹, ce fut avec un plaisir renouvelé que je revis Mgr Lafèche, le 15 août 1877. Il venait, cette fois, bénir le bel édifice de trois étages en pierre des champs, de 100 pieds de façade et de 56 pieds de profondeur, avec pignons, lucarnes et clocheton, que les frères avaient fait ériger pour servir de collège commercial.

Dans ces nouveaux locaux, leurs élèves apprirent les grammaires française et anglaise, la lecture et l'écriture, l'arithmétique, le calcul mental, la tenue de livre, l'histoire et la géographie, l'agriculture et le chant³⁹⁰, auxquelles matières s'ajoutèrent la télégraphie, la sténographie et les opérations bancaires³⁹¹. Le curé Suzor tenait à l'enseignement de l'anglais, « puisqu'on a souvent l'occasion d'être en contact avec » des Anglo-Saxons. Ce à quoi souscrivirent largement les parents, qui s'inquiétèrent par ailleurs de la capacité des frères à dispenser un enseignement de qualité en cette matière³⁹². Avec le temps, le collège offrit un véritable cours d'immersion en anglais :

« Le 1^{er} cours se fera exclusivement en anglais. Dans les trois cours suivants, le français et l'anglais seront enseignés simultanément. De plus, il y aura un autre cours exclusivement anglais pour les enfants qui ne comprennent pas le français ou ne veulent pas l'apprendre et qui seront incapables de suivre le 1^{er} cours. Les élèves internes seront contraints de parler anglais³⁹³. »

La formation donnée au collège répondait aux attentes des notables de La Montagne et aux exigences de l'inspecteur d'école³⁹⁴. L'éducation religieuse n'était pas négligée, mais elle laissait une large place à la formation intellectuelle. Les cours étaient de qualité et les frères avaient même monté une bibliothèque à l'usage des élèves du pensionnat. L'externat n'était pas en reste, puisque les commissaires avaient fourni « dix piastres aux Frères du Sacré-Cœur pour aider à l'achat d'une bibliothèque pour l'externat de ce village ». L'année suivante, ils investirent 25 \$ pour l'achat de nouveaux livres³⁹⁵. Le succès du cours commercial engagea les commissaires à demander aux frères de rendre également accessible aux externes le cours dispensé aux pensionnaires :

« Que les frères du Sacré-Cœur soient priés de vouloir bien se rendre aux vœux de MM. les commissaires d'écoles et des contribuables de cette municipalité scolaire en modifiant leurs règlements de manière à permettre aux élèves externes qui auront terminé leur cours élémentaire, de suivre le cours commercial avec les élèves internes³⁹⁶. »

L'implantation de la congrégation de Notre-Dame à Victoriaville

Avec quelques années de retard, Victoriaville voulut se doter d'institutions semblables à celles établies à La Montagne. Le collège commercial d'Arthabaskaville était à peine béni que des démarches étaient entreprises afin de convaincre les autorités religieuses de permettre la venue d'un deuxième groupe de religieuses, qui devrait s'installer à La Swamp. Les entrepreneurs des Pointes savaient faire des offres alléchantes. Comme ils avaient forcé la décision épiscopale de la division paroissiale en offrant généreusement

l'emplacement des édifices curiaux, ils présentèrent à leur évêque une proposition fort bien ficelée.

Les citoyens de Victoriaville offraient aux religieuses : « Une maison neuve et un emplacement avec bon titre valable », tant qu'elles entreprendraient une communauté enseignante dans la paroisse. Une somme de 100 \$ était promise afin d'aider à couvrir les coûts additionnels de certains travaux d'appoint nécessaires pour rendre la maison plus commode et plus chaude. Les commissaires d'école avaient accordé une rente annuelle de 140 \$ en guise de salaire. Même M. le curé s'était engagé à rendre avec plaisir tous les services possibles à la communauté, pourvu qu'on vînt le chercher et qu'on le ramenât chez lui, ce à quoi agréèrent les citoyens. L'offre était assortie d'une seule condition : les religieuses devaient tenir un externat où elles recevraient « sans charges extra » les petites filles « des deux arrondissements du village sous le contrôle du gouvernement jusqu'au nombre de 60 » et leur apprendraient, « selon leur âge et capacité [...] toutes les matières comprises dans le programme d'une bonne école modèle »³⁹⁷.

L'offre était généreuse, la Congrégation ne pouvait se défilier. Pas plus, Mgr Lafèche ne put refuser son assentiment, « vu la circonstance exceptionnelle d'avoir un local tout prêt pour la fondation d'un couvent dans votre paroisse ». Il écrivit aussitôt à son parent le curé Édouard Lafèche qui occupait la cure de Sainte-Victoire :

« On m'a représenté que deux établissements aussi rapprochés que le seront les couvents de Saint-Christophe et de Sainte-Victoire, et confiés à des instituts différents seront nécessairement exposés à un antagonisme qui nuirait aux deux maisons et entraînerait bien des inconvénients [tandis que] des sœurs de même communauté s'entraideraient et assureraient la prospérité des deux maisons. »

389 La Gare fait ici allusion à la visite impromptue que lui firent plusieurs évêques en route pour Trois-Rivières, en 1867. Ces prélats, qui s'en allaient assister au sacre de Mgr Lafèche, furent retenus un long moment à Victoriaville par une tempête de neige qui retarda le départ du train de Sainte-Angèle. Antonio Parenteau, « Éphémérides », *Centenaire de Victoriaville*, p. 15.

390 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 24 octobre 1872, p. 2, col. 2.

391 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 25 juin 1881, p. 2, col. 1.

392 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 9 janvier 1873, p. 2, col. 2.

393 Jules Martel, *Histoire du collège de Victoriaville*, vol. 1, p. 62.

394 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 12 mai 1883, p. 2, col. 5.

395 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séances des 12 novembre 1895 et 21 novembre 1896.

396 ACSBF-PV, CSA, v. 1, séance du 30 août 1880.

397 AP, Sainte-Victoire, cahier des délibérations, vol. 2, f^o 23.

L'évêque fut d'autant plus sensible à ces arguments qu'il s'était lui-même engagé, lors de la fondation du couvent de Saint-Christophe, « de ne point permettre à une autre communauté de s'établir trop près » des sœurs de la congrégation³⁹⁸.

L'affaire alla rondement. Six semaines plus tard, soit le 12 septembre 1878, Mgr Laflèche descendait du Grand Tronc et procédait à la bénédiction du nouveau couvent installé dans une maison de brique appartenant jusqu'alors au marchand Joseph-



Éclairé par son enthousiasme, Mgr Laflèche se laissa emporter et prononça un sermon de 90 minutes. D'aucuns, bien sûr, cognèrent des clous, tandis que la plupart trépignaient d'impatience.

Octave Bourbeau. Fiers d'un dénouement aussi rapide, les habitants de Victoriaville ne lésinèrent pas sur les dépenses pour fêter l'événement. Le village s'était pavoisé avec goût.

« Trois arches avaient été élevés dans la grande rue et on lisa en plusieurs endroits des inscriptions de circonstance. L'immense foule recueillie, venue de tous côtés pour l'auguste cérémonie, se pressait au devant du saint évêque. À l'église les décorations avaient un aspect des plus imposant, et je dois tout spécialement féliciter les dames de ce village sur leur bon goût et le zèle, qu'elles ont montré à cette occasion³⁹⁹. »

La messe avait été célébrée en grandes pompes, avec la participation d'une vingtaine de curés des alentours. À notre façon, le Grand Tronc et moi unîmes nos talents et contribuâmes à la fête. En fait, pas nos talents personnels, mais ceux de notre agent, M. L. A. Gagné, habile musicien, qui assura la direction musicale de l'événement. La foule apprécia particulièrement le chant en parties qui avait longuement été répété. Dans un discours de circonstance, l'évêque fit l'éloge de l'éducation. Si « les hommes

naissent tous égaux, disait-il, l'éducation brise bientôt cette égalité. L'avenir d'un homme dépend de son éducation aussi il ne faut pas seulement cultiver le corps, mais encore et surtout le cœur et l'esprit ».

Éclairé par son enthousiasme, Mgr Laflèche se laissa emporter et prononça un sermon de 90 minutes. D'aucuns, bien sûr, cognèrent des clous, tandis que la plupart trépignaient d'impatience de voir s'ébranler l'imposante procession qui devait se rendre de l'église au couvent.

Durant tout le parcours, j'ai pu entendre chanter les litanies des saints. En tendant bien l'oreille, je pus également saisir les notes du touchant *Veni Creator* entonné pendant la bénédiction dans la grande salle du couvent. La cérémonie de la bénédiction terminée, la procession revint à l'église, je pus alors apprécier le vibrant *Te Deum* chanté par mille voix. Les dames du village, que je sentais s'affairer à leurs fourneaux depuis quelques jours, eurent leur heure de gloire lorsque fut servi, au presbytère, le grand dîner réunissant de nombreuses personnalités cléricales, dont la révérende sœur assistante Saint-Bernard, ex-supérieure générale de la congrégation



Collection Héloïse Labrecque

« Nous disons adieu au couvent primitif pour aller prendre possession du nouveau couvent près de l'église. Il pleuvait beaucoup. Bien que le cheval de M. Faucher allât très vite et que nous eussions des parapluies, nous fûmes obligées de nous changer en arrivant tant nous étions mouillées. »

398 AP, Sainte-Victoire, cahier des délibérations, vol. 2, f° 22 v : Lettre de Mgr Louis-François Laflèche à l'abbé Édouard Laflèche, curé de Sainte-Victoire, du 25 juillet 1878.

399 Cette citation de même que la description de la fête qui suit sont tirées des AP, Sainte-Victoire, cahier des délibérations, vol. 2, f° 22-23.

de Notre-Dame de Montréal, venue expressément de la métropole par le Grand Tronc pour assister à la bénédiction du couvent.

Les classes avaient à peine débuté dans ce couvent béni que les religieuses ne tardèrent pas à le qualifier de « château de cartes », tellement la maison était peu solide, et le système de chauffage, défectueux⁴⁰⁰. Bien que l'établissement fût précaire, il avait permis aux habitants de Victoriaville de rehausser à peu de frais la réputation de leur village. L'achat de la maison et du terrain de Bourbeau avait fait épargner les coûts d'une construction neuve et avait implanté à demeure les sœurs. L'enseignement des classes du village était assuré par un personnel qualifié, féminin, en partie laïc⁴⁰¹, payé très modestement. Dès la première année, 151 enfants accoururent au couvent : 44 pensionnaires, 19 demi-pensionnaires, 23 quart-pensionnaires et 65 externes⁴⁰². Contrairement au projet des commissaires, l'externat ouvert dans la maison Bourbeau ne pouvait contenir autant d'élèves. L'ancienne école n° 2 dut être maintenue dans la maison de Zéphirin Perreault, où les sœurs se rendirent faire les classes.

Une telle situation ne pouvait se prolonger très longtemps. Dès 1881, des projets furent élaborés afin de déménager le couvent. Cette fois, la famille Perreault, qui avait mordu la poussière contre Fois lors de la construction de l'église, eut le plaisir de voir son terrain choisi comme site du nouveau couvent. Un an plus tard, soit en septembre 1882, l'établissement construit à côté de l'église était prêt à accueillir les religieuses; la maison de Zéphirin Perreault, utilisée jusqu'alors pour les classes, prit le nom d'école Notre-Dame-du-Rosaire et devint officiellement l'externat des sœurs. Afin d'être prêtes pour la rentrée de septembre qui leur amènerait 28 pensionnaires, les religieuses avaient emménagé

dans leurs nouveaux locaux dès le début du mois d'août. Dans leurs annales, les sœurs notaient :

« Nous disons adieu au couvent primitif pour aller prendre possession du nouveau couvent près de l'église. Il pleuvait beaucoup. Bien que le cheval de M. Faucher allât très vite et que nous eussions des parapluies, nous fûmes obligées de nous changer en arrivant tant nous étions mouillées⁴⁰³. »

Mais il fallait encore régulièrement trouver de nouveaux moyens pour financer ce couvent. Les vieilles méthodes des bazars, des soirées musicales et des soirées dramatiques furent appelées en renfort. Les comédiens du Club de Victoriaville participèrent volontiers à cette œuvre de charité. Ils s'assuraient ainsi d'un public gagné à l'avance, conduit à leurs représentations théâtrales grâce à l'efficace publicité du curé qui invitait ardemment ses fortunés paroissiens à soutenir une aussi bonne cause. Le partage des recettes n'allait-il pas alors un peu de soi, ne serait-ce que pour défrayer l'agence publicitaire des services rendus?

L'école des garçons

En attendant de recruter une communauté de religieux qui s'occuperait de l'éducation des garçons de Victoriaville, les commissaires d'école organisèrent pour ceux-ci des classes dans une nouvelle école installée au village. Dès 1884, ils écrivirent au surintendant de l'Instruction publique à Québec afin de mettre sur pied une école élémentaire et une école modèle⁴⁰⁴. Ces classes, organisées dans l'édifice Bourbeau⁴⁰⁵ qui avait un moment servi de couvent aux religieuses de la congrégation de Notre-Dame, furent mises sous la responsabilité d'instituteurs laïcs⁴⁰⁶. Contre un salaire de 325 \$ et aidé d'une sous-maîtresse, M. Louis-Jules Ferland en eut la direction, en 1886⁴⁰⁷.

Ces classes fonctionnèrent pendant trois ans. En 1887, les commissaires manifestèrent « le désir d'avoir pour [leur] village une école tenue par les frères du Sacré-Cœur »⁴⁰⁸. Ils désiraient confier aux frères un pensionnat pour garçons, sur le modèle de celui d'Arthabaskaville. Ce à quoi se refusèrent les frères dans les conditions proposées. Ils étaient toutefois preneurs pour tenir les classes sous le mode d'un externat et promettaient de mettre trois frères à leur disposition. En fait, cette proposition de la part du village voisin tombait dans les plans des frères, qui cherchaient un autre lieu depuis leur installation à Arthabaskaville. Leur acceptation de tenir un externat à La Swamp leur assurait un pied dans la place lorsque les commissaires seraient prêts à les y installer de façon plus avantageuse que l'étaient les frères à La Montagne.

Car, pour lors, l'offre d'un pensionnat de la part des commissaires n'était pas encore assez alléchante. Contrairement aux filles de Marguerite Bourgeois, les frères du Sacré-Cœur n'entendaient pas maintenir deux maisons. Pourquoi alors abandonner un lieu qui, somme toute, convenait aux besoins présents pour un lieu des plus rudimentaires? La maison Bourbeau mise à leur disposition ne saurait en effet répondre à leurs besoins; l'expérience des religieuses dans cet édifice le prouvait. Pourquoi ce même lieu, destiné aux mêmes fins, serait-il tout à coup devenu adéquat pour y recevoir convenablement une institution d'enseignement formé d'un pensionnat et d'un externat? Seules des classes externes pouvaient y être organisées, et les frères s'en chargèrent.

Malgré un premier échec, les commissaires n'abandonnèrent pas leur projet de pensionnat et revinrent à la charge dès janvier 1890. Comme il était dans leurs vieux projets de s'installer ailleurs qu'à Arthabaskaville, les frères tentèrent d'imposer aux

400 Thérèse Lambert, « La Congrégation de Notre-Dame dans les Bois-Francs », p. 100.

401 Outre les religieuses, les écoles du village employaient sept institutrices en 1880, chiffre qui s'élevait à dix, en 1883.

402 ASHRA, pièce n° 4-11-42 : Couvent d'Arthabaska, chronologie.

403 ACND, 325.425.2 : note en date du 8 août 1882.

404 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 30 septembre 1884.

405 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 5 février 1885.

406 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 22 mars 1885; AEN, rapports paroissiaux, Sainte-Victoire, 1885, question 26.

407 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 16 mai 1886.

408 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 28 : Lettre de l'abbé Uldoric Tessier à Mgr Elphège Gravel, du 17 mai 1887.

commissaires leurs conditions en leur faisant parvenir les plans de la maison qu'ils trouveraient convenable d'occuper à Victoriaville. Les commissaires acceptèrent de soumettre ces plans à un architecte et appelèrent des soumissions⁴⁰⁹. Les propositions dépassèrent leurs moyens financiers. Le projet resta sur la glace, et l'école, dans la maison froide de Bourbeau. Après trois ans d'exploitation de l'édifice Bourbeau, les frères, comme les religieuses avant eux, jugeaient que cet ancien magasin n'était pas convenable aux fins scolaires poursuivies, même avec les réfections suggérées. Les religieuses avaient souffert de l'état lamentable du système de chauffage qui, en plus d'être inefficace, était dangereux; 20 incendies avaient éclaté au cours de leurs 4 années d'habitation⁴¹⁰. Les frères ne voulaient pas y geler, ni voir rôtir leurs élèves.

Ils se firent dès lors plus exigeants. S'ils refusaient toujours de mettre sur pied un pensionnat, ils accepteraient, cependant, de dispenser leur enseignement à l'externat, « pourvu que ça soit dans un logement convenable »⁴¹¹. Les commissaires tentèrent de répondre à leur demande en proposant une solution de fortune. Après une visite de vérification afin de juger des allégations des frères à savoir que la maison Bourbeau était une vraie glacière, les commissaires autorisèrent l'achat d'un poêle et remédiaient ainsi partiellement au problème. Constatant les besoins urgents de réfection du vieil édifice, ils s'engageaient auprès des religieux à faire effectuer les « réparations convenables à la maison d'école actuelle ». Ils espéraient que ces travaux satisferaient les frères et les ramèneraient à l'école des garçons. Peine leur en prit car ils essayèrent un nouveau refus.

La décision venait de haut. Le provincial des Frères du Sacré-Cœur défendait à ses religieux de se rendre dorénavant à Victoriaville, dénonçait le contrat d'engagement passé avec les commissaires et faisait

connaître les conditions auxquelles devraient répondre les autorités scolaires si elles voulaient que les frères reprissent la direction de cette école⁴¹². À leur grand dam, dans une lettre du 19 février 1891, le provincial leur déclara « ne pouvoir accepter de réparations à la maison d'école des frères actuelle mais exige[ait] un nouveau local », de dimensions suffisantes, où ils pourraient ouvrir pensionnat et externat. Les commissaires jugèrent la demande excessive : même s'ils tenaient à « conserver l'école des frères dans cette municipalité », ils devaient reconnaître que « les moyens des contribuables ne leur permett[ai]ent pas de bâtir un nouveau local pour les frères de cette ville, tel que demandé »⁴¹³.

Devant le refus des frères de poursuivre leur enseignement à Victoriaville, les commissaires se rabattirent sur des professeurs laïcs pour faire les classes à l'école des garçons; situation qui perdura jusqu'à la fin de la décennie. Sans discrimination, les commissaires décidaient d'engager soit des instituteurs, soit des institutrices, pourvu que les uns et les autres eussent « les qualités requises pour enseigner dans l'école des garçons de cette ville »⁴¹⁴. Évariste Genest dit Labarre, instituteur du canton de Warwick, fut alors engagé au salaire annuel de 300 \$⁴¹⁵. Vinrent se joindre à lui Mlle E. Plourde ainsi que MM. Joseph Sénéchal et Joseph Jacques⁴¹⁶.

Qu'elle fût tenue par des frères ou par des professeurs laïcs, l'école des garçons demeurait la propriété de la municipalité scolaire du village de Victoriaville. Aussi, après la séparation de la campagne et du village, en 1890, les fils de cultivateur de la campagne environnante, domiciliés dans la nouvelle municipalité de la paroisse Sainte-Victoire, durent payer le double des frais de scolarité, soit 10 \$ au lieu des 5 \$ qu'il en coûtait aux garçons du village⁴¹⁷. Cette mesure n'était pas propre à Victoriaville, la municipalité scolaire d'Arthabaskaville l'appliquait également, avec certaines

variantes. Par exemple, le contrat passé avec les frères du collège spécifiait : « Au cas où les élèves hors du village désireraient fréquenter l'externat, les frères pourront soit les refuser soit leur demander une rétribution mensuelle⁴¹⁸. »

Comme les gens de la campagne ne ressentaient pas de besoins criants pour une plus grande instruction, les commissions scolaires de Sainte-Victoire et de Saint-Christophe jugeaient inopportune la mise sur pied d'écoles modèles. Aussi, les quelques rares aspirants de la campagne à ce cours intermédiaire se rendirent dans l'un ou l'autre village, qui comptaient tous deux des écoles modèles : au couvent et au collège, pour Arthabaskaville, au couvent et à l'école des garçons, pour Victoriaville.

Multiplication des écoles de rang

Bien qu'ils n'aspirassent pas à voir leurs enfants faire des études avancées, plusieurs parents du milieu rural prenaient conscience des avantages d'une instruction de base. Aussi, de plus en plus nombreux dès la fin du XIX^e siècle, ils commencèrent à exiger des petites écoles plus accessibles pour leurs enfants.

Même chose à Victoriaville, où les citoyens de Victoriaville résidant au nord de la rivière Nicolet demandèrent eux aussi à leur commission scolaire la construction d'une école. Les commissaires jugèrent inopportun d'en établir une nouvelle, ils optèrent plutôt de déplacer celle de l'arrondissement voisin afin qu'elle pût accommoder les deux quartiers. Le système des requêtes fit en sorte que les écoles changèrent souvent de localisation, se déplaçant au gré des variations de la clientèle.

Bien que l'on parle ici d'école, il s'agissait le plus souvent d'une classe que l'on aménageait dans un local

409 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, p. 24-26, séances des 28 juin et 3 juillet 1891.

410 Thérèse Lambert, « La Congrégation de Notre-Dame dans les Bois-Francis », p. 100.

411 ACSBF-PV, Commission scolaire de Sainte-Victoire, vol. 1, séance du 31 janvier 1890.

412 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, p. 10, séance du 28 novembre 1890.

413 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, p. 17-19, séance du 13 mars 1891 : Lecture d'une lettre du Frère Osmond, provincial de la communauté des Frères du Sacré-Cœur d'Arthabaskaville, datée à Indianapolis, le 19 février 1891.

414 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, p. 30-31, séance du 13 juillet 1891.

415 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, p. 30-31, séance du 13 juillet 1891.

416 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, p. 49-124, séances des 1^{er} mars 1892, 1^{er} avril 1895 et 20 novembre 1896.

417 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, p. 33, séance du 10 août 1891.

418 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 20 septembre 1885.

convenable, entendre ici en espace et non en aménagement. Il suffisait bien souvent aux commissaires de faire monter une pièce carrée que l'on pouvait ainsi rattacher à la maison qui accueillerait la jeune institutrice désignée ou, plus simplement, de trouver un salon ou toute autre pièce assez grande dans une maison privée qui pourrait servir pour quelques années.

Sur mon domaine comme partout dans la province, à cette époque, le système des écoles de rang implanté dans les campagnes souffrait d'une qualité de l'enseignement parfois douteuse, comme le dénonçaient les autorités locales : « Il y a encore un trop grand nombre d'institutrices ignorantes⁴¹⁹. » Le manque de compétence n'était toutefois pas l'apanage du seul personnel féminin laïc. Il arriva, à l'occasion, que des religieuses n'eussent pas montré beaucoup de zèle pour la vocation d'enseignante. En 1887, les commissaires d'Arthabaskaville recevaient des plaintes de la part de contribuables qui dénonçaient la négligence dont faisait preuve la sœur responsable d'une classe d'externes. Ils insistèrent alors auprès de la directrice du couvent

« ... pour que les élèves externes soient retenues en classe, au couvent, pendant les heures fixées par les règlements du Surintendant de l'Instruction Publique, que la révérende sœur institutrice de l'externat cesse de se faire remplacer par une élève, et ne s'absente pas pendant les heures de classe pour vaquer aux occupations prosaïques et multiples de la femme de ménage⁴²⁰. »

Les inspecteurs notaient régulièrement le problème que posait le manque de discipline dans les classes. Visiblement, le personnel féminin, souvent relativement jeune, qui formait exclusivement le corps enseignant des écoles de rang, n'avait pas toujours la force de caractère suffisante pour faire obéir des

classes dissipées, souvent composées de garçons au début de leur adolescence.

Malgré de tels inconvénients, les commissaires n'hésitaient pas à embaucher des institutrices. Parfois, ils faisaient preuve de rigueur dans la sélection des candidates, comme à Arthabaska en 1887, alors qu'on demanda à Mlle Spénard, qui offrait « ses services professionnelles pour l'école de l'arrondissement n° 3 », de produire son diplôme⁴²¹. À d'autres occasions, les commissaires faisaient preuve d'une indifférence éhontée. Par exemple, en 1880 à Victoriaville : « Il a été décidé que le commissaire d'école Abraham Vallières soit libre

d'engager l'institutrice qui lui plaira dans son arrondissement, pourvu qu'elle soit jugée acceptable par les commissaires⁴²². »

L'avantage financier qu'elles représentaient souriait à toute commission scolaire. À Victoriaville, en 1880, les sept institutrices à l'emploi des écoles du village recevaient en moyenne un salaire annuel de 73 \$ pour atteindre 80 \$ cinq ans plus tard. Vers la même époque, les institutrices d'Arthabaskaville gagnaient en moyenne 80 \$ annuellement. À ce salaire, il leur fallait aussi s'occuper du ménage des lieux⁴²³. La question des salaires était visiblement une autre raison expliquant l'incompétence des

Profil du monde scolaire dans la paroisse Saint-Christophe au début du XX^e siècle⁴²⁴

Années	Écoles élémentaires		Collège commercial			Couvent		
	Écoles	Élèves	Pension	1/2 pens.	1/4 pens.	Pension	1/2 pens.	1/4 pens.
1907	13	180	50	20	84	40	60	36
1910	9	180	65	21	92	35	44	61
1913	11	494	90	12	91	42	47	62
1916	11	334	80	4	104	35	47	75
1919	11	170	70	10	80	25	35	65
1922	11	185	135	10	90	22	37	70
1925	11	185	130	20	60	15	60	70
1928	10	180	100	125	25	35	75	

Profil du monde scolaire dans la paroisse Sainte-Victoire au début du XX^e siècle⁴²⁵

Années	Écoles élémentaires		Académie	Collège commercial	Couvent		
	Écoles	Élèves			Pension	1/2 pens.	1/4 pens.
1907	8	183	202	202	186	134	
1910	8	190	200	350	200	170	
1913	8	200	270	476	90	137	227
1916	8	225					
1919	8	215	280	480	66	120	154
1922	8	240	395	480	70	175	230
1925	8	156	430	465	72	180	280
1928	8	165	500	480	70	180	340

419 L'Union des Cantons de l'Est, du 25 juin 1881, p. 2, col. 1.

420 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 3 août 1887.

421 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 3 août 1887.

422 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 29 mai 1886.

423 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 12 juillet 1880, et Claude Raymond, Sainte-Victoire d'Arthabaska, p. 170. On notera cependant que Mlle Plourde, enseignante de grand talent et de grand mérite, reçut à titre exceptionnel 125 \$, en 1891, et 150 \$, en 1894, pour enseigner à Victoriaville.

424 AP, Saint-Christophe, données tirées des rapports paroissiaux.

425 AP, Sainte-Victoire, données tirées des rapports paroissiaux.



Le couvent, le collège Saint-Joseph et l'église.

maîtres et des maîtresses. Comme le notait l'inspecteur Alexander lors d'une visite des écoles, les institutrices étaient plus travaillantes dans les municipalités où le salaire était décent et, au contraire, elles montraient beaucoup plus de laisser-aller dans les municipalités « où la mesquinerie [était] le péché dominant »⁴²⁶.

Des écoles à gérer

Au cours des années, la fréquentation scolaire s'améliora. Alors qu'elle n'était que d'environ 40 % en 1870, elle dépassait les 75 % vers la fin de la décennie 1880. Les écoles s'étaient multipliées sur tout mon domaine. Victoriaville comptait pour lors pas moins d'une dizaine d'écoles. Hormis celles des religieux et celles sous la direction immédiate des commissaires, il y avait une école privée dans le village, tenue par Mlle Eugénie Arsenault; elle fut cependant fermée par ordre du surintendant, le 9 avril 1885⁴²⁷. Du nombre des neuf écoles catholiques publiques réparties entre le village et la

campagne se trouvaient : l'externat du couvent, l'école modèle, l'école élémentaire des frères et les écoles des cinq autres arrondissements scolaires. Pour un temps, celle située dans le rang des Bras fut désignée comme l'école n° 3; celle du rang V de Warwick, comme l'école n° 4; celle appelée l'« école du Moulin », comme l'école n° 5; celle qui s'élevait aux pointes Beudet, comme l'école n° 6; celle qui se tenait aux pointes Provencher, comme l'école n° 7, et enfin, l'école n° 8 fut construite sur la terre d'Éphrem Tourigny⁴²⁸. Peu nombreuse, la communauté non catholique entretenait, elle aussi, son école⁴²⁹.

À La Montagne, les commissaires d'Arthabaskaville géraient quatre écoles : le collège et le couvent ainsi que deux écoles de rang. L'une avait été créée, en 1885, pour les « propriétaires et occupants de terre de la partie nord-ouest du second rang du canton d'Arthabaska qui se trouve enclavée dans les limites du village d'Arthabaska »⁴³⁰. La seconde, créée en 1886, coïncidait avec la délimitation d'un troisième

arrondissement scolaire dans le village⁴³¹. Sur le reste de mon domaine, dans la paroisse Saint-Christophe, une autre demi-douzaine d'écoles⁴³² étaient dispersées dans les rangs autour du mont Christ. Par exemple, en 1890, l'école du rang VII de Chester, voisine de Ludger Laroche, était sous la direction de Mlle Kirouack et accueillait 44 élèves. Dans le rang VIII, Mlle Élodie Bowk dirigeait 19 élèves dans une maison d'école voisine de Narcisse Beauchesne. Dans le rang IX, l'école érigée sur la terre d'Arsène Cormier accueillait 33 élèves. Dans le rang X, Mlle Marie Leblanc enseignait à 38 élèves. Dans le rang XI, on comptait deux écoles, qui accueillait également les enfants du premier rang d'Arthabaska. L'une, voisine d'Antoine Houle, n'accueillait que 13 élèves sous la direction de Mlle Albertine Rheault; l'autre, voisine d'Isaïe Boisvert, était confiée à Mlle Angéline Rheault, qui dispensait son enseignement à 18 élèves. Enfin, dans le deuxième rang, la classe installée chez Guillaume Therrien recevait 18 élèves mis sous la garde de Mlle Louise Spénard⁴³³.

426 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 8 février 1877, p. 2, col. 5.

427 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 3 mars 1885.

428 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 26 mars 1882.

429 L'école non catholique est mentionnée dans le rapport annuel du curé, AP, Sainte-Victoire, cahier des délibérations, vol. 2, f° 34 v°- 36.

430 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 22 novembre 1885.

431 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 13 juillet 1886.

432 En 1871, les élèves de Mlles Julie Auger et Delphine Bergeron s'étaient d'ailleurs qualifiés pour des prix d'excellence distribués par l'inspecteur Alexander; *L'Union des Cantons de l'Est*, du 6 juillet 1871.

On notera, toutefois, qu'il est difficile d'établir la longévité de ces écoles par la seule lecture des archives des commissions scolaires.

433 AP, Saint-Christophe, recensement de la paroisse, 1890.

Les parents qui envoyaient leurs enfants dans les différentes écoles, publiques ou externats, devaient contribuer d'une façon ou d'une autre au chauffage de la bâtisse. Pour l'externat du collège d'Arthabaska, en 1873, les commissaires fournirent le bois de fournaise⁴³⁴. En 1885, ils donnèrent la somme de 25 \$ pour le chauffage⁴³⁵. À partir des années 1890, les montant alloués pour le chauffage furent inclus dans le salaire des frères. À l'externat du couvent d'Arthabaska, les commissaires fournissaient le bois. À partir de 1890, on préféra payer en argent : une somme annuelle de 20 \$ fut désormais allouée pour le chauffage⁴³⁶. En 1891, les commissaires augmentèrent cette somme d'un supplément annuel de 40 \$ pour se décharger de l'entretien, des réparations et du chauffage de l'externat du couvent⁴³⁷. À l'école des garçons de Victoriaville, en 1893, les commissaires fournissaient également le bois de chauffage : « Que le commissaire Lavigne soit chargé de fournir le bois de chauffage nécessaire à l'école des garçons pour l'année courante, pour le prix de trente cinq piastres⁴³⁸. »

Bien que l'école fût sous juridiction laïque, l'emprise religieuse n'en était pas moins forte. Le Grand Tronc me le faisait d'ailleurs remarquer un jour qu'il rapportait dans ses wagons un colis adressé aux commissaires d'Arthabaskaville. Ceux-ci avaient commandé des livres et autres récompenses à distribuer aux élèves méritants qui fréquentaient les externats du collège et du couvent. La commande, d'un total de 25 \$, à distribuer équitablement entre les deux établissements, se composait de livres de piété et d'images pieuses : 2 livres pour prix d'excellence à 1,25 \$ l'unité, 6 livres de piété à 0,60 \$ l'unité, 6 livres de piété à 0,50 \$ l'unité, 12 livres de piété à 0,30 \$ l'unité, 12 livres de piété à 0,15 \$ l'unité, 12 livres de piété à 0,05 \$ l'unité, 60 livres d'histoire canadienne à 0,10 \$ l'unité et 30 images religieuses à 0,05 \$ l'unité⁴³⁹.

L'engagement actif du clergé dans le monde de l'éducation ne résolvait pas pour autant tous les problèmes. On se plaignait encore de la mauvaise qualité de l'enseignement, mais aussi du fait que les

enfants ne fréquentaient pas assez assidûment les classes. Il est vrai que les impératifs de la ferme, à certaines saisons, reléguait au second plan l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. On imagine fort bien que le printemps, qui commençait dès le début de mars sur les fermes acéricoles, ramenait dans les érablières une majorité d'enfants. Quand des problèmes circonstanciels comme la maladie et le mauvais état des routes s'ajoutaient aux problèmes structurels, ces écoles se retrouvaient en net déficit de clientèle.

Tandis que les commissaires se plaignaient de la difficulté d'organiser des classes viables dans les campagnes, à cause d'une population rurale trop fluctuante, les autorités ecclésiastiques ne manquaient pas d'identifier le grand coupable de cette carence scolaire : l'émigration des agriculteurs vers les paradis américains.

L'appel des *factories* de la Nouvelle-Angleterre

L'ouverture sur les villes et sur les États-Unis que le Grand Tronc et moi permettions nous rangeait parmi les instruments servant à pervertir la jeunesse et à annihiler le projet de paysannerie catholique caressé par le clergé. Aussi, là où le Grand Tronc blessait le plus les autorités religieuses, c'était dans l'aide qu'il apportait à l'émigration vers les colonies de la Nouvelle-Angleterre⁴⁴⁰, fléau aussi néfaste que l'alcool.

Depuis le deuxième quart du XIX^e siècle, au grand dam du clergé, la population canadienne était attirée par le mirage américain. Pour sa part, l'abbé Suzor servait à différentes sauces ce discours anti-migration.



Tiré de Victoriaville, Québec 1913

L'ouverture sur les villes et sur les États-Unis que le Grand Tronc et moi permettions nous rangeait parmi les instruments servant à pervertir la jeunesse.

434 Jules Martel, *Histoire du collège de Victoriaville*, vol. 1, p. 40.

435 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 20 septembre 1885.

436 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, p. 13-14, séance du 28 novembre 1890.

437 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, p. 35-37, séance du 18 septembre 1891.

438 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, p. 84-85, séance du 8 novembre 1893.

439 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 13 juin 1889.

440 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 28 juillet 1875, p. 2, col. 1.

Hormis ses prêches sur la question, il publiait régulièrement des histoires édifiantes dans les pages de son journal. Prenant en exemple un agriculteur de Stanfold, qui avait tenté sa chance aux États-Unis et qui était revenu plus pauvre qu'avant de ce « voyage malheureux », l'abbé dénonçait l'attrait des chimères du monde matériel. Ce bon fermier était parti, racontait-il, croyant pouvoir y gagner de l'argent pendant l'hiver afin de payer le « fonds de sa terre ». Il laissa sa femme et ses enfants et partit vers le sud avec trois de ses compagnons. Arrivés à destination, ils rencontrèrent le chômage et furent obligés de mendier pour subvenir à leurs besoins. Contraints à la misère, ils durent demander la charité pour pouvoir revenir au Canada⁴⁴¹. Contrairement à ses espérances, ce cultivateur (réel ou fictif) n'avait amassé aucun pécule qui lui eût permis de dégager sa terre des lourdes hypothèques qui la grevaient.

Par ailleurs, ce va-et-vient continu entre mon domaine et les États de la Nouvelle-Angleterre avait créé une surabondance de *greenbacks*⁴⁴² américains. Ils étaient si courants qu'il devenait de plus en plus difficile de les écouler chez les marchands. Le phénomène avait pris tant d'ampleur que le gouvernement se proposait même de les retirer de la circulation en échange de bons à douze mois d'échéance⁴⁴³. Les séjours en terre américaine devenaient alors de moins en moins tentants pour les habitants des Cantons de l'Est.

Malgré les appels répétés du clergé pour l'enracinement dans les Cantons, je voyais de saison en saison des colons gagner les villes américaines et s'embaucher dans leurs manufactures. Les premiers registres de Saint-Christophe portent des traces de cette migration, alors qu'on y consignait des baptêmes d'enfants nés de parents résidant aux États-Unis. Le va-et-vient entre les deux pays signifiait moins le retour des « enfants prodiges » que des visites dans la parenté afin d'en convaincre d'autres d'entreprendre le grand déménagement. À l'instar de

ses confrères de toute la province, le curé Suzor s'inquiéta très tôt de l'incapacité de la société arthabaskienne à contenir ce flot migratoire. Par de récurrents appels à la solidarité dans le milieu rural de Saint-Christophe, il espérait contrer le mouvement, du moins dans mon domaine :

« Que le gouvernement redouble de sollicitude et de sages mesures. Que le clergé nous comble de ses soins et redouble de zèle et de charité. Que les parents chrétiens redoublent de vigilance. Que les instituteurs redoublent de dévouement. Que chacun apporte sa pierre à la restauration de l'édifice chancelant de la société⁴⁴⁴. »

Malgré ces vibrants plaidoyers, l'élan vers les États-Unis poursuivait son impétueux et irrésistible cours. Régulièrement, des nouvelles pleurant les départs paraissaient dans le journal local. En avril 1870, on déplorait la perte de 22 habitants qui avaient profité du Grand Tronc pour se rendre dans les *factories* de la Nouvelle-Angleterre. La saignée était intarissable et le journal reprit encore bien longtemps cet inquiétant refrain anti-migration⁴⁴⁵. Toutefois, il n'y avait pas que les usines qui attiraient chez l'Oncle Sam. Plusieurs jeunes hommes s'y rendaient « en hiver pour les chantiers et, en été, pour la brique »⁴⁴⁶. J'assistais moi-même impuissante à ces départs, que mon compagnon rendait plus faciles. Je me sentis même un peu coupable lorsque le curé Suzor publia dans le journal :

« Encore la semaine dernière, à deux soirs d'intervalles, au-delà de soixante filles sont parties de la station d'Arthabaska en route pour les États. On a vu des filles qui ont laissé ici des places permanentes et stables avec un salaire de cinq à six piastres par mois. Elles sont parties comme un troupeau de moutons sous la conduite d'un canadien qui les a engagées pour travailler dans les manufactures américaines [...] Nous apprenons des diverses stations du Grand Tronc sur la ligne de Québec que

l'émigration, la semaine dernière, y a été très forte, et que plusieurs jeunes gens et même des familles entières se proposent de partir sous peu. [...] L'émigration ce printemps redouble de violence. [...] Que faire pour détourner ces malheureux, et empêcher le torrent de creuser l'abîme encore davantage⁴⁴⁷? »

Il y avait pourtant aussi des pères de famille que les dettes accumulées acculaient à l'exil. Incapable de rembourser ses créanciers, Louis Paquet venait de recevoir la désagréable visite de l'huissier Hercule Garneau qui le sommait de payer immédiatement et sur-le-champ une somme de 70,65 \$. Sans le sou, il se vit dépouiller de tous ses biens. Le procès-verbal de la saisie énumère l'ensemble des biens alors possédés par le cultivateur :

« Une barouche et les roux, une carriole, un tombereau à bœufs et les roux, et une charrette à bœufs, une paire de sleigh à bœufs, un traîneau, deux vaches à lait sous poil rouge et blanc, un grand sleigh et un pole, trois veaux, deux sous poil rouge et noir, et un noir, deux grands chaudrons, un lot de foin d'orge et d'avoine tout ensemble, un vent, deux boîtes, un petit lot de planche et madrier, une meule, un lot de bois de chauffage et un lot de piquets de cèdre, deux canisses à lait, une jarre en grès, un moulin à beurre, deux quarts à lard, une étable, quatre peaux de veaux, une paire de raquette, une peau de carriole en mouton, vingt-neuf chaudières à sucre, un joug à bœufs simple, un godandard, trois paires de carquant à bœufs, un licoux, un quart à l'eau, deux égoïnes, un fanalle et la cheminée, un harnais fin complet moins la bride, sept poules et un coq⁴⁴⁸. »

Que lui restait-il comme perspective sinon de tenter sa chance dans les usines de la Nouvelle-Angleterre?

Francophones et anglophones :

441 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 12 février 1868.

442 Billets de banque américains.

443 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 4 mars 1868.

444 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 28 avril 1870, p. 3, col. 4.

445 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 3 octobre 1895, p. 2, col. 4, faisait encore état des nombreux habitants qui s'embarquaient sur le train à destination de la Nouvelle-Angleterre.

446 AEN, rapports paroissiaux, Saint-Christophe, 1890.

447 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 11 avril 1872, p. 1-2.

448 ANQ-TR, Cour de Circuit, cause n° 266, du 13 novembre 1896.

une cohabitation à risque pour certains

Malgré la vision idyllique que ce bon curé tentait de propager, les paroisses que je desservais n'étaient pas épargnées de tout méfait et de toute exaction. Le journal local rapportait régulièrement des comportements qui n'étaient pas tout à fait dignes de l'enseignement charitable prôné du haut de la chaire. En février 1867, par exemple, la presse arthabaskienne racontait le duel au couteau qui eut lieu en plein village de Saint-Christophe, lors d'une veillée dansante organisée chez Georges Gélinas :

« Entre dix heures et onze heures, pendant que le violon résonnait et que les danseurs sautillaient, deux des assistants, Hubert Richard et Jean Larochelle, sortirent de la maison pour respirer l'air frais et fumer la pipe. Ils étaient appuyés près d'une corde de bois, à quelques pieds de la maison, lorsque quatre jeunes hommes arrivèrent à eux sous le prétexte qu'ils venaient rejoindre les danseurs. L'un d'eux s'arrêta auprès des deux individus, avec lesquels il lia la conversation, pendant que les trois plus jeunes se rendaient auprès de l'escalier de la maison pour entendre la musique. Ils n'y étaient que depuis deux ou trois minutes, lorsque, entendant du bruit derrière eux, ils se retournèrent et virent qu'une querelle venait de s'engager entre leur compagnon, John Costlo, et le nommé Richard. L'un d'eux, Horace Wilson, courut alors vers eux dans le but apparent d'aider son compagnon, lorsqu'il l'entendit s'écrier : "J'ai reçu un coup de couteau." Costlo disparut bientôt, les deux autres jeunes hommes, qui s'étaient aussi approchés, entendirent alors Wilson s'écrier à son tour : "J'ai reçu un coup de couteau", et il disparut soudainement. Là, un des plus jeunes, Whitticker, qui s'était pendant ce temps muni d'un bout de planche, vit en ce moment Richard fondre sur lui, un couteau à la main. Il parvint à frapper Richard dans le dos d'un coup de sa planche et au

même instant il sentit un coup de couteau sur la planche qu'il tenait. Il prit alors la fuite et rejoignit bientôt, dans la rue, le reste de ses camarades. On découvrit alors que Costlo était couvert de sang et tenait l'un de ses bras avec sa main. Les jeunes garçons l'emmenèrent sur un petit traîneau et le conduisirent chez le Dr. Paré, suivi de Wilson [...] Le Dr. Worthington fut mandé en toute hâte et tandis que les deux médecins pensaient les blessures, la police était mise sur pied⁴⁴⁹. »

Plus qu'une simple querelle entre jeunes gens, cette bagarre au couteau reproduite dans le journal trahit la tension qui existait alors entre les communautés francophone et anglophone cohabitant sur mon domaine. Comme le rapportait le journal, les « agresseurs » étaient tous des « étrangers » : Whitticker, Wilson, Costlo, tandis que la victime était le pauvre Hubert Richard. Plusieurs de ces Anglo-Saxons étaient venus avec le Grand Tronc, dont quelques-uns s'affairaient dans ma cour et prenaient soin de mes lieux. Leur arrivée avait bousculé la belle unité canadienne-française et le mélange créait, à l'occasion, des animosités qui trouvaient plus d'une façon de s'exprimer. Par exemple, dans un numéro subséquent, *L'Union* rapportait l'exploit d'« un chevalier de la savate » d'Arthabaskaville, d'origine irlandaise, qui, un jour, sans motif apparent, mit son pied au derrière d'un paisible citoyen canadien-français. Le ton du journaliste qui rapportait la nouvelle laissait transparaître un profond mépris pour le propriétaire du pied, en l'occurrence un avocat installé à La Montagne :

« Tous ceux qui ont visité le village d'Arthabaskaville ont dû y remarquer un jeune faquin au verbe haut, au regard insolent, à la démarche tapageuse, toisant dédaigneusement les passants du haut de sa grandeur d'emprunt. Toujours tiré à quatre épingles, ceux qui ne le connaissent pas pourraient le prendre pour un Monsieur. Qu'on se détrompe, c'est tout sim-

plement Coutoune, dit Coton, un des plus illustres rejetons des pestiférés de la Grosse Isle⁴⁵⁰. »

Cette histoire n'est pas sans me rappeler cette autre anecdote que le Grand Tronc avait entendue chez ma voisine de Somerset. Un marchand de bois en état d'ébriété, qui s'était fait mettre en dehors de la gare, avait alors crié à l'agent en devoir des propos injurieux, et discriminatoires dirions-nous aujourd'hui, en l'attaquant sur ses origines ethniques. Les termes « maudit Irlandais », qu'il avait alors proférés, furent lourdement retenus contre lui lors du procès qu'il intenta, quelque temps plus tard, contre l'agent du Grand Tronc⁴⁵¹.

Il ne faudrait quand même pas croire, à la lecture de ces faits, que les deux communautés n'entretenaient que des rapports difficiles. De façon générale, elles cohabitaient dans l'harmonie. Vivant dans un environnement français et catholique, les quelques anglo-protestants qui s'étaient installés sur mon domaine finirent par se rallier à la majorité. Les registres des églises Saint-Christophe et Sainte-Victoire recèlent de ces actes d'abjuration; la plupart, d'ailleurs, mettent en cause mes employés. Par exemple, en 1874, le petit James Miller, âgé de 19 ans, Écossais d'origine, voulut se faire catholique pour mieux se marier. Treize ans plus tard, un des employés du Grand Tronc sur la ligne de Trois-Rivières renonça à la franc-maçonnerie et s'engagea à ne plus assister aux rencontres de la loge de Trois-Rivières à laquelle il appartenait depuis 1873. Peu après, un autre de mes employés, le jeune Astell, âgé de 25 ans, renonçait lui aussi à la franc-maçonnerie. Un autre conducteur du Grand Tronc sur la ligne de Trois-Rivières, qui avait marié une Canadienne, abjura quelque temps plus tard sa religion protestante⁴⁵².

Les mariages ethniques

449 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 21 février 1867, p. 3.

450 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 23 juin 1870, p. 3, col. 1.

451 ANQ-TR, 3A02-3203B, Cour de Circuit (plumitif), dossier 931, en date du 13 avril 1864.

452 AP, Sainte-Victoire, cahier des délibérations, vol. 2; AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 53 : Lettre de l'abbé Uldoric Tessier à Mgr Elphège Gravel, du 6 avril 1900.

Si l'amour est plus fort que la police, dit l'adage, il est également plus fort que la religion. Le côtoïement des deux communautés devait forcément opérer un mélange. Dès l'été 1860, le curé Suzor transmettait à son évêque une demande de dispense en faveur de sa paroissienne Esther Pépin, veuve de Louis Provencher dit Béland, qui désirait convoler en justes noces avec Philipp Ross⁴⁵³, un émigré écossais de religion protestante. Mgr Cooke ne s'étonna pas de cette requête. Depuis les lendemains de la Conquête, en 1760, les autorités épiscopales avaient été aux prises avec ce problème et les mariages interconfessionnels n'étaient plus considérés comme « contre nature ».

Dans une colonie qui n'était plus sous la gouverne d'un roi catholique romain, l'Église canadienne ne pouvait plus imposer la conversion de la partie protestante avant d'administrer le sacrement du mariage. Au mieux, espérait-elle pouvoir prévenir les conséquences de telles unions en préservant la religion catholique des enfants à naître. Mgr Cooke procéda alors comme à l'habitude dans de pareils cas⁴⁵⁴. Il autorisa le mariage à la condition que le fiancé signât un acte devant témoin, par lequel il s'engageait à ne pas imposer sa religion ni à sa femme, ni à ses enfants adoptifs, ni aux enfants à naître de son mariage avec la veuve. La teneur de l'acte se lisait comme suit :

« Je laisserai à tous les enfants qui naîtront de mon mariage avec la dite N... toute liberté de suivre et de pratiquer la religion catholique, apostolique et romaine, et aussi que je ne gênerai en aucune manière la dite N... dans l'exercice de la même religion. »

Malgré de telles promesses, il arriva quelquefois que le conjoint protestant tentât d'interférer dans l'orientation religieuse de ses enfants. Aux prises avec un tel cas, l'abbé Côté en référa à son évêque. Pouvait-il permettre au mari d'une femme protestante de se séparer d'elle parce qu'elle refusait « d'accomplir ses promesses et de laisser baptiser ses enfants »? Après étude du cas, Mgr Brunault répondit qu'il ne saurait autoriser la séparation du couple; le mari détenant l'autorité, il était de « son premier devoir [...] de commander » et de faire en sorte que son épouse s'émancipât du joug de sa mère, entêtée protestante :

« Je considère que le jeune époux en question est obligé, à cause de l'influence néfaste que la mère exerce sur sa fille, de faire son possible pour les séparer et amener son épouse à établir avec lui domicile ailleurs. Qu'il prenne le temps voulu pour gagner pacifiquement sa cause, qu'il diffère le baptême de son enfant dans ce but, qu'il mette de l'avant, s'il le faut, d'autres motifs que cause de la religion, mais qu'il ne consente pas à élever ses enfants dans l'hérésie. Quand il aura tout tenté, si ses efforts n'aboutissent à rien, qu'il fasse baptiser son enfant. Si les difficultés surgissent ensuite et que la vie lui devienne insupportable, il pourra obtenir la permission de l'autorité ecclésiastique de se séparer de sa femme⁴⁵⁵. »

Beaucoup plus fréquents furent les mariages entre catholiques de cultures différentes. À ce chapitre, il faut bien avouer que le Grand Tronc et moi fûmes lourdement responsables de ce mélange ethnique. D'origine anglo-saxonne, mon compagnon avait amené avec lui plusieurs de ses compatriotes, qui trouvèrent finalement épouse parmi les Canadiennes françaises. La famille irlandaise Brindle, de Warwick, par exemple, s'était rapidement

coulée dans le paysage francophone de ce village voisin. Quelques-uns de ses membres, affectés au service chez moi, vinrent s'établir à La Swamp et s'y marièrent. James Brindle, un de mes journaliers, s'était uni à Rose-de-Lima Roberge. Ses frères John et Robert, deux autres de mes employés, convolèrent en justes noces avec Céline et Lucie Martel respectivement. Joseph Boyle, un de mes agents, épousa Geneviève Lafrenière. Edmund Dunn, « conducteur des chars » sur la ligne de Trois-Rivières et frère de celui qui était ingénieur à la manufacture de Bulstrode, habitait avec Virginie Hotte. John Leahy, un autre de mes journaliers, avait uni sa destinée à Élisabeth Dubois. Un de mes ingénieurs, John Toohy, avait épousé Rose O'Connor; il n'avait pas mélangé les sangs, mais il partageait facilement la vie de ses confrères de travail, puisque que je l'ai vu plus d'une fois parrain au baptême d'enfants d'employés francophones du Grand Tronc. Il est vrai que mes employés avaient tendance à former une sorte de microsociété, alors qu'ils préféraient festoyer entre eux⁴⁵⁶.

Comme la famille Brindle, les MacArthy apportèrent une bonne dose de sang irlandais dans les veines canadiennes victoriavilloises. Parmi ceux dont je me souviens, il y avait Dosithée mariée à Olive Girard, Simon qui avait conté fleurette à Flore Lambert, Jessé qui avait fondé famille avec Ernest Roberge et Julie qui s'était éprise d'Ambroise Thibault. De même la famille Caroll, dont l'une des filles avait épousé Louis Saint-Pierre, un fils d'ingénieur recruté dans le Maine, et l'un des fils, Thomas, avait marié Adéline Lamirande. S'il fallait les nommer tous, la liste serait plus longue qu'on a habituellement tendance à le croire. Désolée pour les âmes patriotiques, mon domaine eut sa juste part de sang non canadien⁴⁵⁷!

453 Sur Philipp Ross et sa descendance, voir Wilfrid Grimard et Mihai Petculescu, *Les Bois-Francis : terre d'accueil*, Victoriaville, CAI, s.d., p. 8.

454 Il y avait déjà longtemps qu'étaient devenues désuètes les craintes et les interdictions formulées par le prêtre français, Jean-Olivier Briand, aux premiers temps du Régime britannique.

455 ASN, F237/C2/16 : Lettre de Mgr Brunault à l'abbé Louis-Alfred Côté, du 19 mars 1903. Notons toutefois que le divorce était pourtant permis civilement à cette époque et que certains habitants de la région s'en prévalurent. Le journal local rapportait en effet à l'occasion des avis annonçant la séparation de corps et de biens d'époux, et les demandeurs étaient non seulement des gens de la bourgeoisie mais aussi des ruraux comme il appert dans le cas d'Adèle Talbot contre Joseph-Édouard Béliveau, de Victoriaville. *L'Union des Cantons de l'Est*, du 31 décembre 1867.

456 Ce souvenir de la Gare semble se confirmer à la lecture des registres d'état civil, alors que les parrains et marraines étaient effectivement le plus souvent choisis parmi les membres de la famille du Grand Tronc.

457 Mentionnons, entre autres, le tailleur Peter McArthur, Patrick Reynolds, le huissier Hector Bailey marié à Jane Carter, le frère de celle-ci, Joseph, cordonnier, le marchand Guillaume Ruelland, Isaïe Rasbury, Emily Miller, le journalier Adam Colb, le marchand Jean-Baptiste Edge, le surveillant de moulins Benjamin Franklin Perkins, le journalier Henry Murray et le sellier James McGraw. De ces « non pure laine », il y eut aussi des Syriens qui débarquèrent au début du siècle. Leur arrivée inquiéta l'abbé Tessier, qui s'en confia à son évêque : « J'ai dans ma paroisse 50 à 60 Syriens qui ont fait venir à Victoriaville un prêtre syrien catholique romain, du nom de Adicho. » Le curé de Sainte-Victoire s'interrogeait sur les droits de cet étranger dans sa paroisse. Certes, il ne maîtrisait pas le syrien et ne pouvait les confesser ni prêcher dans leur langue, mais ne devait-il pas s'enquérir des autorisations que Mgr Gravel avait ou voudrait accorder à ce « vicaire spécialisé »? Sur l'apport de sang étranger à la population du grand Victoriaville, voir Wilfrid Grimard et Mahai Petculescu, *Les Bois-Francis : terre d'accueil*.

Chapitre IV

Mon domaine va son train



Archives des Frères du Sacré-Coeur

Vue d'Arthabaska.

Le soir du 31 janvier 1897, je me le rappelle comme si c'était hier. Ce soir là, j'ai eu chaud. Rarement expression fut aussi bien employée, car en effet, il s'en fallut de peu que je passasse complètement au feu. Le fautif : le poêle à bois de G. Vigneau, marchand et restaurateur, aménagé dans les édifices Foisy. Le feu qui, en quelques minutes, embrasa son magasin tout entier, se propagea au magasin de marchandises sèches de G. Deab Assaly, à la boutique du barbier Frank Beaudet, et aussi à la résidence privée de la veuve Métivier, qui exploitait alors le central des lignes de téléphone de Mégantic et de Nicolet⁴⁵⁸. Le sens du vent m'envoyait déjà de la fumée plein les portes et les fenêtres, et je compris dès lors que, sans l'intervention rapide des hommes du feu, je risquais d'y passer. Les appels à l'aide lancés partout dans le village amenèrent enfin sur les lieux les sapeurs volontaires victoriavillois.

L'incendie du bureau de poste

Il est vrai qu'à cette époque les services municipaux en matière d'incendie étaient encore plutôt rudimentaires. Les municipalités avaient peu de moyens de protection, mais les conflagrations qui rasaient par intermittence de larges quartiers de villes et de villages mirent bientôt le service de pompiers sur la liste des priorités des élus. Ce n'était pas la première fois que j'étais témoin d'un tel malheur, mais jamais je ne l'avais vu d'aussi près.

Par exemple, le 26 juillet 1889, les édifices du père Foisy s'étaient complètement envolés en fumée et les conséquences avaient été catastrophiques. Le Grand Tronc s'apprêtait alors à partir pour Sainte-Angèle, lorsque le feu se déclara. M. G. A. Bourgeois, inspecteur des postes, qui attendait ce matin-là le départ, rédigea ce compte rendu de l'incendie qui emporta le bureau de poste :

« Je regrette beaucoup devoir de vous faire part que le local dans lequel était logé le bureau de poste de Victoriaville est devenu hier, vers 6h00 a.m. la proie d'un incendie désastreux, et de progrès tellement

rapide qu'une partie du matériel d'approvisionnement n'a pu être sauvée et a été détruite par le feu.

« Le bureau de poste de Victoriaville, tenu par Mme E. P. Beaudet, était logé dans un appartement de l'étage de plain-pied du Block Foisy, vaste construction en bois de 115 pieds de longueur, située sur le bord nord ouest du chemin de fer du Grand Tronc, et dans le centre du village.

« Outre le bureau de poste, il se trouvait dans cet étage de plain-pied un magasin d'épicerie tenu par un nommé Morel, puis un grand magasin général par H. Thibodeau, et enfin une boutique de négociant occupée par un M. Boissonneau.

« Le second étage était en partie occupé comme résidence par les familles Beaudet et Thibodeau, mais cette proportion qui se trouvait au-dessus du magasin de Morel était depuis quelque temps inoccupée et c'est, paraît-il, certainement là que le feu a originé, ou du moins qu'il a été aperçu en premier lieu.

« Je me trouvais ce matin là à Victoriaville, à bord du train devant partir quelques minutes plus tard pour Doucet's Landing lorsque l'alarme fut donnée par le mécanicien du train au moyen du sifflet de sa locomotive.

« En tournant mes regards vers le bureau de poste, j'aperçus que l'étage supérieur du Block Foisy était en feu, au dessus du magasin de Morel, et il semblait alors évident que le feu avait originé à ce point. En quelques instants toute la partie de la bâtisse du tiers sud du Block n'était qu'une masse de flammes.

« Je me hâtai de me rendre au lieu du sinistre et accompagné de mon fils, jeune homme de 17 ans, je pénétrai en arrivant dans l'intérieur du bureau de poste, malgré les cris de mise en garde que m'adressaient les spectateurs effrayés. Nous réussîmes à sortir et sauver un des casiers avec toute la correspondance ordinaire, la balance aux paquets et une boîte remplie de livres et de formes. Il devint

bientôt positivement impossible de pénétrer d'avantage dans le bureau, sans s'exposer à un malheur à peu près certain. Il fallut donc abandonner le reste des effets à l'action du feu qui, à ce moment, s'était étendu à tout le Block, qui fut rapidement réduit en cendres avec son contenu ainsi qu'une autre maison qui se trouvait dans son voisinage immédiat. Les familles Beaudet et Thibodeau réveillées en sursaut n'eurent à peu près que le temps de se précipiter à l'extérieur à demi vêtues. Madame Beaudet, suivant sa louable habitude, avait la veille au soir transporté dans ses appartements privés toutes les valeurs : matières [illisibles], argent, timbres poste, ainsi que les cahiers de compte de caisse, rapports hebdomadaires, livrets de caisse (blancs), et il fut relativement facile de soustraire sans dommages tous les articles à l'action de l'élément destructeur.

« On a à regretter la destruction des étampes, (moins le sceau), d'un sac de cuir, deux en coton, puis toutes les formes de caisse d'épargne, et une partie des autres.

« Aussitôt qu'il en a été possible, je me suis rendu aux Trois-Rivières et ai retourné dans l'après-midi à Victoriaville avec un approvisionnement suffisant de formes, pour les principales opérations du bureau, que j'ai installé dans le voisinage, dans un local convenable et bien situé pour l'accès facile du public.

« Dès hier soir, j'ai fait expédier au département par Mme Beaudet la maîtresse de poste les réquisitions demandant une provision suffisante des formes et autres articles détruits, et qui sont absolument indispensables aux opérations de tous les instants⁴⁵⁹. »

Et combien d'autres maisons et moulins étaient ainsi régulièrement la proie des flammes? Le chauffage au bois dans toutes les maisons, la présence de débris de pruche, matière hautement inflammable utilisée dans les tanneries, les débris de bois des moulins, l'emploi de plus en plus fréquent de la machine à vapeur dans les manufactures, voilà

458 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 4 février 1897, p. 2, col. 4.

459 ANC, RG-3, vol. 121, dossier 960 (microfilm n° T-2277, clichés 118-121).

Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury



Un moyen dont on disposait à l'époque pour lutter contre les incendies était de placer au sommet du toit des tonneaux remplis d'eau. Sur la photographie, les employés du moulin à scie et du pouvoir électrique d'Achille Gagnon, en 1897. À l'extrême gauche de la photographie, nous remarquons le tuyau électrique le bran de scie destiné à alimenter les fournaises de cette dernière.

autant de facteurs qui augmentaient les risques d'incendie.

Des pompiers aux villages

Plus rares dans les campagnes, les incendies n'étaient que plus dévastateurs puisqu'ils étaient laissés à eux-mêmes, et ils s'éteignaient après avoir tout ravagé, faute de pompiers pouvant intervenir. Dans les villages de mon domaine, les conseils municipaux avaient investi dans un premier équipement : des seaux, des échelles, des boyaux ainsi que des pompes et, depuis 1896, Victoriaville avait même une voiture pour transporter ses boyaux. L'efficacité de ces boyaux et de ces pompes reposait sur le fonctionnement d'un réseau d'aqueduc qui distribuait l'eau dans toutes les rues. À cet effet, en 1893, les élus de Victoriaville accordèrent la permission « à Achille Gagnon et compagnie, de poser sous terre des tuyaux d'aqueduc avec ou sans bornes fontaines ou boyaux de protection contre le feu dans les rues de la ville sans nuire à la circulation des voitures »⁴⁶⁰. Contre l'exclusivité et l'exemption de taxes qui lui étaient accordées, Gagnon s'obligeait à « entretenir à ses frais 15 bons tuyaux de protection contre incendies ou bornes fontaines et une quantité suffisante de tuyaux ou boyaux à incendie »⁴⁶¹. La Ville autorisa aussi l'achat de 40 pieds de boyaux à incendie.

Je ne saurais jurer que ce fut le danger de me voir réduite en cendre, lors d'une prochaine catastrophe semblable, qui amena le conseil de Victoriaville à quelque amélioration mais, chose certaine, dès l'année suivante, on prit une série de mesures qui dotèrent la ville d'un véritable service de pompiers. D'abord, on nomma M. Georges Létourneau responsable du système de protection contre le feu. À titre de chef pompier, poste qui lui valut un casque

pour le distinguer des autres, Létourneau dut organiser une brigade de six à huit pompiers volontaires. Le conseil prévoyait que ce corps de pompiers serait renouvelable chaque année. La Ville s'équipa également d'un « système d'alarme convenable »⁴⁶², puis on fit l'acquisition d'« une voiture à feu ». Les chevaux nécessaires pour la tirer seraient aimablement fournis par la Victoriaville Furniture, avec laquelle la Ville avait passé une entente.

L'équipement pour combattre les incendies était bien sûr important, mais il était encore préférable de les prévenir. Pour ce faire, les municipalités promulguèrent une série de règlements propres à diminuer les risques. Les habitants furent directement interpellés puisque ces mesures visaient à « régler et déterminer la construction, passage, réparation et entretien des cheminées et tuyaux, et la position des poêles dans les maisons et autres bâtisses de la municipalité ». La Ville réglementa la façon dont les citoyens devaient se débarrasser de leurs cendres, l'utilisation des pétards, etc.⁴⁶³

Arthabaskaville lui emboîta le pas quelque temps plus tard. En 1902, on nommait P. J. Giroux chef de brigade. Il devait lui aussi choisir ses hommes et entretenir le matériel de la Ville contre les incendies⁴⁶⁴. Munis d'un équipement élémentaire, les pompiers arthabaskiens durent faire appel à leurs collègues victorivillois, en 1907, lors d'une conflagration. Le feu qui avait débuté dans la boutique du barbier s'était rapidement propagé à plusieurs maisons⁴⁶⁵. Cette intervention démontre la longueur d'avance qu'avait Victoriaville sur Arthabaska en matière de lutte contre les incendies. Ce fut encore Victoriaville qui prit les devants sur la question d'une caserne de pompiers : dès 1914, une station fut construite tout à l'arrière de l'hôtel de ville. La diversification de l'équipement rendait cette construction désormais nécessaire. Le service disposait alors de 1 000 pieds de boyaux, d'une voiture à incendie avec échelles, d'extincteurs chimiques et d'un cheval. De plus, on prévoyait la construction de quatre petites bâtisses dispersées dans la ville, où on disposerait d'un dévidoir pour les boyaux. Le métier de pompier commença alors à se préciser. Dorénavant, le chef toucha une rémunération annuelle de 30 \$, alors que



Depuis 1896, Victoriaville avait même une voiture pour transporter ses boyaux.

460 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 12 juillet 1893.
461 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 19 juillet 1893.
462 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 18 avril 1898.
463 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 2 mai 1894.
464 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 7 janvier 1902.
465 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 6 juillet 1907.
466 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 3 février 1909.

Fonds Bourret/Bédard



En 1914, Victoriaville fit construire une caserne de pompiers (à droite sur la photo) à l'arrière de l'hôtel de ville.

les hommes de sa brigade en recevaient 15 pour les exercices et travaillaient à 1 \$ l'heure lorsqu'ils étaient appelés sur les lieux d'un incendie⁴⁶⁵.

Performance dans la lutte contre le feu et réseau d'aqueduc efficace allant de pair, les élus de Victoriaville, en 1900, exigèrent d'Achille Gagnon, qui exploitait le réseau, que certaines améliorations fussent apportées afin de « donner un service plus fort

pour les incendies »⁴⁶⁷. Grâce à un tel système d'aqueduc muni de bornes-fontaines heureusement en fonction lors de mon incendie, je fus sauvée : « Quatre boyaux ont été fixés aux bornes fontaines et ont été bien utilisés par les employés de M. Gagnon et plusieurs citoyens de la ville⁴⁶⁸. » Dans le même esprit, les élus d'Arthabaskaville demandèrent en 1901 aux frères du Sacré-Cœur, pour lors propriétaires de l'aqueduc, la permission de poser gratuitement des bornes-fontaines sur leur tuyau maître⁴⁶⁹.

à la cage de pierre, plus solide et plus profonde, pour en emmagasiner davantage, on en vint à de véritables puits à rouet ou « à brimbale », où on allait plus commodément puiser son eau, au besoin. Puis vint le système des pompes qui montaient l'eau à la maison; dans les cuisines, on eut alors l'eau courante. L'expression avait tout son sens, puisque désormais ce n'étaient plus les habitants qui couraient jusqu'au puits ou jusqu'à la rivière pour avoir de l'eau, c'était elle qui courait jusqu'à la maison.



Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury

L'ingénieur Achille Gagnon en compagnie de son épouse Clarinde Plamondon.

L'eau et la santé publique

On trouvera peut-être étrange que le conseil municipal de La Montagne ait eu à demander aux frères la permission d'utiliser leur aqueduc. Il me faut alors expliquer comment mon domaine en est venu à se doter d'un système unifié d'alimentation en eau potable. Bien sûr, au temps de François Marchand, de Charles Beauchesne et d'Olivier Perreault, on n'avait besoin d'aucun système; les rivières, pour lors, suffisaient. Bien que les rivières et les ruisseaux fussent nombreux, tous les habitants ne pouvaient se construire à proximité de l'un ou l'autre cours d'eau. Peu à peu les sources furent domestiquées. De la simple cage en bois pour retenir un bassin d'eau

Ce système du puits répondait aisément aux besoins en eau d'une famille, même nombreuse. On se rappellera que l'eau servait alors essentiellement à la cuisine ainsi qu'aux bains et lessives occasionnels. Quand cette famille devenait aussi nombreuse qu'un pensionnat, il fallait recourir à un moyen plus efficace. La nécessité, mère de l'invention, conduisit les frères du Sacré-Cœur à imaginer une façon de transporter l'eau de source de la montagne au collège. Au moyen de tuyaux de bois⁴⁷⁰, l'eau fut conduite jusqu'à leur résidence et, au moyen de tuyaux de fer, cette eau fut distribuée dans les différentes parties de la maison. En vertu d'actes passés avec les Beauchesne, propriétaires d'une partie de la montagne, les frères obtinrent, en 1880, le droit exclusif

467 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 6 juin 1900.

468 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 4 février 1897, p. 2, col. 4.

469 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 3 juin 1901.

470 M. Georges Lemay, entrepreneur en construction de chemins à Victoriaville, raconte qu'on a déterré ce type de tuyaux jusque dans les années 1950.

d'utiliser à leurs fins « toutes les sources, ruisseaux, cours d'eau » desdits terrains et « de faire toutes les excavations nécessaires pour construire un aqueduc, de l'entretenir et le réparer au besoin »⁴⁷¹. La même année, le conseil de ville donnait son accord et les frères purent creuser dans le chemin afin de faire passer leurs tuyaux.

Bien que, de la source au collège, la distance ne fut pas énorme, les tuyaux des frères couraient sur une bonne partie du village. Voilà qui explique pourquoi la Ville dépendait de « l'eau des Frères » dans sa lutte contre les incendies. Cette première demande des élus fut suivie d'une seconde, puisque nombre de citoyens sur le parcours de l'aqueduc voulurent s'y raccorder. D'ailleurs, dès le mois d'août 1880, le curé de Saint-Christophe avait proposé à la fabrique d'investir dans le système d'aqueduc construit par les frères du Sacré-Cœur et de le prolonger « depuis la demeure de Monsieur Édouard Pacaud jusqu'au presbytère ». Il justifiait ce débours en alléguant que cet aqueduc serait « une garantie contre le feu et que sa prolongation jusqu'au presbytère fournira l'occasion à notre couvent de se procurer les mêmes avantages »⁴⁷².

En 1903, les frères décidèrent de céder le tout à la Ville, pour la modique somme de 12 000 \$, contre la promesse que la municipalité fournirait l'eau gratuitement et à perpétuité à leur maison. Municipalisé, le réseau d'aqueduc s'étendit aux autres rues de la ville au fur et à mesure de son expansion. Plus la ville s'étendait, plus les tuyaux grossissaient et s'étiraient.

Si les habitants d'Arthabaskaville prisait tant « l'eau des Frères », c'est qu'ils la savaient saine, beaucoup plus saine que l'eau de leurs propres puits qui était souvent contaminée par des infiltrations d'eaux usées. La négligence générale dans la gestion des déchets domestiques menaçait la qualité de l'eau. Contaminée, l'eau était porteuse de maladies, telle la diphtérie, ou provoquait des fièvres. Or, la santé et l'hygiène publiques relevaient désormais des responsabilités municipales. Devant les trouées démographiques que causaient les épidémies à répétition, le gouvernement provincial avait, en 1888, obligé les municipalités à se doter d'un comité chargé de faire respecter certaines normes d'hygiène afin de limiter la propagation des maladies.

À l'origine, les ruisseaux et les rivières, de vrais égouts à ciel ouvert, recueillaient les immondices des maisons, des écuries, des abattoirs, des tanneries ainsi que des industries qui s'installaient peu à peu. L'accumulation sans contrôle des eaux usées et des déchets mettait en péril la santé des habitants. L'urbanisation accélérée imposait la prise de nouvelles mesures. Il est vrai qu'en cette fin de XIX^e siècle, les habitations s'étaient élevées serrées dans les deux pôles humains de mon domaine et les nouvelles manufactures repoussaient de plus en plus loin les limites des villages. Les autorités locales n'avaient donc d'autre choix que de prendre en main la gestion de l'eau potable afin de réduire le plus possible les épidémies.

Si les premières mesures imposées par les municipalités tombèrent dans l'oreille de sourds, la multiplication des maladies et des épidémies fit soudain prendre conscience qu'il s'agissait là d'un sujet digne d'attention. De même, l'odorat et la sensibilité s'affinant, les négligences porteuses de danger furent de plus en plus souvent dénoncées : par exemple, David Désilets se plaignit auprès des élus de Victoriaville « de certaines odeurs mauvaises venant du côté du voisin du côté ouest de sa résidence »⁴⁷³. Les

instances gouvernementales et médicales étaient de plus en plus sensibilisées au rapport de cause à effet entre la qualité de l'eau et les épidémies de maladies.

Un hôpital au village

Une population de plus en plus nombreuse, menacée par des maladies de plus en plus fréquentes, demandait des soins médicaux accrus. Le 11 avril 1872, *L'Union des*



Ville de Victoriaville, Fonds Alcide Fleury

Arthabaska, avenue des Érables.

471 Alcide Fleury, *Arthabaska*, p. 173.

472 AP, Saint-Christophe, livre des délibérations, vol. 2, séance du 15 août 1880.

473 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 8 juin 1909.

474 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 11 avril 1872, p. 2.

Fonds Bourret/Béland



« Nous avons un hôtel de ville qui n'est pas bien beau mais pouvait-on espérer, avec 10 000\$, construire un hôtel de ville capable de rivaliser avec ceux de Bruxelles ou de Bruges? » Propos du notaire Garneau cités par Alcide Fleury dans Arthabaska, capitale des Bois-Francs. Photographie prise au cours des années 50.

Ville de Victoriaville, photographes Bourret



Le nouvel hôtel de ville d'Arthabaska, construit au début des années 80.

Cantons de l'Est publiait cet avis dans ses pages annonces :

« Un bon médecin ferait bien son affaire à Arthabaskaville. Il se ferait en peu de temps une large et payante clientèle. Qu'un bon médecin vienne et il sera reçu à bras ouverts par toute la population⁴⁷⁴. »

Le docteur Poisson, qui remplissait la charge de registraire d'Arthabaska, avait de moins en moins de temps à consacrer à sa profession initiale. Le docteur Paré et le docteur Worthington tenaient cabinet depuis quelque temps mais, à eux deux, ils ne pouvaient répondre à tous les besoins en matière de santé. Fut-il le premier à répondre à l'appel? Du moins, cinq ans plus tard, le docteur Poulin venait s'installer sur mon domaine. La population de La Swamp croissant à aussi bon rythme que celle de La Montagne, il choisit d'ouvrir son cabinet à proximité de mes cours. À La Montagne, vers 1879, s'établirent les docteurs Louis-Joseph Gravel et P. O. Fortier; Édouard-Tancrede Belleau et le docteur Provençal arrivèrent vers 1885.

Le souci des autorités pour la santé publique réclamait leur présence.

Ce flot soudain de médecins conduisit au projet de création d'un hôpital à La Montagne en 1885. Sous l'impulsion du shérif Quesnel, qui se proposait de leur offrir sa résidence, les religieuses hospitalières de Saint-Joseph étudièrent de façon sérieuse la possibilité de s'implanter dans les Bois-Francs. Par un soir frais du mois d'août 1884, je vis donc descendre du Grand Tronc deux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui venaient évaluer *in situ* la proposition⁴⁷⁵. Leur évaluation du projet les satisfait et, quelques jours plus tard, elles annoncèrent leur intention d'ouvrir un hôpital⁴⁷⁶. Installées temporairement dans une maison de fortune située près de la résidence du shérif, les religieuses accueillirent déjà quelques pauvres en attendant la construction d'une maison convenable.

Les Hospitalières étaient d'autant plus assurées du succès de leur nouvelle mission que celle-ci avait été

confiée à leur saint patron : en effet, ce fut précisément le 19 mars 1885, fête de saint Joseph, que fut signé le contrat par lequel l'architecte Louis Caron s'engageait à la construction d'un édifice de 110 pieds sur 32. Le même automne, les travaux étaient suffisamment avancés pour que les religieuses pussent s'installer et recevoir leurs premiers bénéficiaires. Outre les appartements des religieuses, le bâtiment comprenait deux salles communes pour accueillir les vieillards, les pensionnaires et les malades. Malgré l'exiguïté des lieux, elles logèrent dès ce premier automne cinq pauvres vieillards et infirmes. C'était là une bien modeste intervention, puisque la misère était grande dans mon domaine : pour « pouvoir recevoir tous ceux qui font application, il faudrait un vaste hôpital », relevaient les sœurs⁴⁷⁷.

À l'ouverture de la maison, le docteur et coroner Louis-Joseph Gravel s'associa à l'œuvre et prit particulièrement part à l'organisation de la pharmacie. Cette précieuse collaboration ne fit pas long feu,



Ville de Victoriaville, fonds Alcide Freery

L'Hôtel-Dieu à ses débuts. À l'avant-plan, la résidence qui accueillit les religieuses hospitalières de Saint-Joseph à leur arrivée.

475 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 16 août 1884, p. 2, col. 5.

476 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 23 août 1884, p. 2, col. 1.

477 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 1^{er} novembre 1884, p. 2, col. 1.

478 Sur l'histoire de cet hôpital, voir Claire Perreault, *Les 100 ans de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, 1884-1984*, Arthabaska, Éditions Pourquoi pas, 1983.

puisque le docteur Gravel décéda subitement en décembre 1888. Le docteur Belleau, associé lui aussi à l'Hôtel-Dieu depuis 1885, prit la relève⁴⁷⁹.

Un hôpital à financer

Dès les débuts, l'institution souffrit d'un manque chronique de fonds. Cette situation difficile tenait d'abord dans le fait que la proposition de Quesnel était beaucoup moins mirobolante qu'elle ne pouvait le laisser croire au premier coup d'œil. Les premières religieuses qui vinrent faire les premiers constats s'étaient-elles laissées emporter par l'enthousiasme? Du moins, lorsque l'on ouvrit le testament du shérif, on constata que le supposé généreux donateur était criblé de dettes, ce qui poussait quasi les religieuses à la banqueroute.

Afin de supporter l'œuvre, *L'Union des Cantons de l'Est* fit continuellement appel aux goussets de ses lecteurs, il fallait trouver les fonds qui permettraient la fondation d'une œuvre aussi charitable que nécessaire. Une lettre publiée en novembre 1884 invitait les citoyens à donner aux dévouées sœurs afin que la maison fût agrandie au plus tôt :

« J'ose espérer que l'on va s'entendre pour arriver aux moyens de faire construire une aile à la maison qu'elles devront habiter au mois de mai, assez spacieuse pour y recevoir tous ceux qui ont droit à la charité dans notre district. En attendant que quelque âme charitable se mette à la tête du mouvement qu'on n'oublie pas que les aumônes de toutes espèces seront reçues avec reconnaissance⁴⁷⁹. »

Les notables de La Montagne, qui avaient pour la plupart signé la requête demandant à la congrégation de seconder leur projet, étaient les principaux visés par cette campagne de financement. Dès le printemps 1885, les élus du village résolurent de faire un don de 1000 \$ aux religieuses, afin de les aider à construire leur maison. Ils leur promettaient également une somme annuelle de 200 \$⁴⁸⁰. Les autres fondations religieuses déjà installées au village y allèrent elles aussi de leur contribution. Par exemple, les frères du collège mirent au service des Hospitalières leurs talents musicaux et organisèrent une soirée dont les recettes furent versées au profit de l'hôpital⁴⁸¹. À l'harmonique du collège s'ajoutait

une performance de Roméo Poisson qui présida au piano le concert vocal⁴⁸².

Pour exciter l'émulation, le journal local publia, au lendemain de la soirée, le nom des notables qui y avaient assisté. De même, il publia les noms des notables qui avaient participé au bazar organisé pour le financement de l'œuvre hospitalière ainsi que les sommes qu'ils avaient consenties⁴⁸³. Pour ce bazar, un marchand de La Swamp, par exemple, fit don d'une « magnifique machine à coudre White » de 75 \$. Le menuisier Spénard confectionna un « prie-Dieu de grande valeur »⁴⁸⁴. Les prix étaient suffisamment alléchants pour attirer les joueurs.

Le problème récurrent du financement obligeait à mille et une nouvelles mesures. À ces dons et à ces souscriptions s'ajoutèrent encore les revenus d'une loterie annuelle consentie par les autorités épiscopales. En 1886, les religieuses mirent dans le lot du bazar dix emplacements en bordure de leur terrain et « situés sur les rues principales et sur l'avenue projetée de l'Hôtel-Dieu ». À ces lots s'ajoutaient 50 prix en argent d'une valeur totale de 455 \$. Pour que la loterie rapportât suffisamment aux religieuses, il



Archives des Frères du Sacré-Coeur

Près de la cheminée, derrière l'hôpital, le potager et la ferme des sœurs.

479 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 1^{er} novembre 1884, p. 2.

480 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 7 avril 1885.

481 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 28 février 1885, p. 2, col. 3.

482 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 3 octobre 1885, p. 2, col. 3.

483 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 28 mars 1885, p. 2, col. 4.

484 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 13 juin 1885, p. 2, col. 5.

485 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 9 janvier 1886, p. 13.

fallait s'assurer d'une vente minimale de billets. Il avait donc été arrêté que le tirage n'aurait lieu que lorsque 6 000 billets de 50 cents auraient été vendus⁴⁸⁵. Avec un total des ventes de 3 000 \$ et des prix de 455 \$ plus dix lots, le tout exempt de frais d'administration (!), la formule ne pouvait qu'être profitable. Comme le montrèrent les résultats du tirage au sort, les souscripteurs dépassaient les limites de mon domaine et de ses environs. L'heureuse gagnante du premier prix, une bourse de 50 \$, fut une citoyenne de Coaticook⁴⁸⁶.

Enfin, les religieuses mirent elles-mêmes à profit les terres qui leur avaient été accordées et en firent des potagers. Le surplus de leur production de légumes fut vendu au marché⁴⁸⁷ et les sommes perçues allèrent rejoindre le fruit des autres activités. En assumant les services de la buanderie des frères – avec les dangers moraux que cela pouvait comporter⁴⁸⁸ –, de la fabrication des cierges et des hosties, elles pouvaient toucher d'autres sommes d'appoint. Leur basse-cour et leur ruche fournissaient non seulement des produits alimentaires à la maison mais aussi certains revenus supplémentaires par la vente au public. Ces ressources étant encore insuffisantes, les Hospitalières se transformèrent momentanément en enseignantes et ouvrirent une classe d'externes, confiée à la fille de Quesnel qui avait pris le voile⁴⁸⁹.

Le bazar, mis sous le patronage des dames du village, devint une activité annuelle qui permettait de combler les fins d'exercice financier de la maison. Si cette activité, sanctionnée officiellement par Mgr Gravel, donnait un sérieux coup de pouce aux Hospitalières, elle privait d'autant les religieuses de la congrégation de Notre-Dame d'une telle source de revenus. Il est certain que deux bazars dans le

même village, la même année, ne feraient que diviser les charités. Pour lors, les filles de mère Bourgeois se firent compréhensives puisque les Hospitalières jonglaient avec une situation particulièrement difficile. Lorsqu'elles auraient sorti la tête de l'eau, la querelle des bazars ne pourraient pas continuellement être évitée⁴⁹⁰. Pour cette fois-ci, la bonne entente fut à l'ordre du jour. Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame tinrent leur bazar et acceptèrent de partager une partie des profits avec les Hospitalières⁴⁹¹. On comprendra d'autant mieux l'intérêt des communautés pour ces bazars quand on sait que celui de 1900 rapporta pas moins de 1 000 \$ aux Hospitalières.

De même, à l'occasion, les frères reprirent leur projet de soirée au profit de l'hôpital. La soirée dramatique et musicale organisée en 1896 fut même stimulée par la présence de Mgr Gravel, qui, pour l'occasion, se déplaça de Nicolet afin d'engager le plus de notables possible à y assister⁴⁹².

Le Grand Tronc apporta également sa collaboration à l'œuvre des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, en ces débuts difficiles. Parmi les moyens de financement mis en place pour sauver l'institution de son sort incertain, les curés pensèrent à organiser un pèlerinage. Cet événement religieux était habituellement très prisé car, en plus de la ferveur qu'il décuplait, il était une agréable occasion pour les paroissiens de sortir de leur campagne ou de leur village pour aller se promener à Québec. Un pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré par la voie ferrée trouvait assurément de nombreux preneurs. Sollicité par le clergé d'apporter sa contribution au projet, mon compagnon avait accepté de remettre aux religieuses une partie du montant de chaque titre de transport payé par les pèlerins. Quand on sait que,

ce jour-là, ce furent 1 150 paroissiens de mon domaine et des environs qui montèrent à bord des wagons du Grand Tronc, c'est déjà indiquer la coquette bourse qui fut offerte à l'Hôtel-Dieu⁴⁹³.

Réduites à de tels expédients, les religieuses songèrent un moment à plier lits et bagages, et à retourner à Montréal. D'autant plus qu'elles sentaient peu d'appui de la part de Mgr Gravel, qui refusait pour lors de mettre son poids d'évêque dans le dossier afin de régler le litige entre la communauté et la succession Quesnel. « Fortement appuyée sur le bois nu de cette croix qui prend d'effroyables proportions, [la supérieure] ne désespar[a] pourtant pas »⁴⁹⁴, bien que saint Joseph se faisait moins bienveillant que ne l'eussent cru les religieuses au début de l'œuvre! Ce fut finalement sous les traits de Sir Wilfrid Laurier que saint Joseph se manifesta : l'intervention du « rouge » auprès des différentes instances religieuses contribua à dénouer l'impasse et à trouver un terrain d'entente entre la maison-mère de Montréal, l'autorité épiscopale, la Propagande romaine et la maison d'Arthabaska. Après une saga mémorable, la communauté de La Montagne signa enfin un acte de vente avec la succession Quesnel, par lequel elle devenait pleinement propriétaire des terrains et bâtiments qu'elle occupait. Enfin s'ouvrait une nouvelle ère, où les religieuses pourraient accorder toute leur attention aux pauvres, aux aliénés ainsi qu'aux malades et non à leurs finances et à leur survie.

Le règlement du conflit avec la succession Quesnel ne renflouait pas pour autant les coffres de la communauté, qui dut continuer à multiplier les sources de financement. Tous les moyens étant bons pour soutenir l'œuvre des dévouées religieuses, Mgr Gravel profita d'un banquet donné dans un village de la

486 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 2 avril 1887, p. 3.

487 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 10 mars 1888, p. 2, col. 1.

488 Le curé Côté faisait remarquer que les dames et les demoiselles se réunissaient à l'Hôtel-Dieu pour aider aux religieuses « à reprendre le linge des frères, novices et juvénistes ». Cette louable intention, qui apportait quelque soutien aux religieuses surchargées d'ouvrage, ouvrait une brèche dans la moralité : « Les chers frères ne portent pas ordinairement des sous-vêtements en soie ou en laine de Russie! Est-il convenable de mettre ce linge dans les mains de nos jeunes fillettes? »; AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 72 : Lettre de l'abbé Louis-Alfred Côté à Mgr Brunault, du 11 octobre 1903.

489 Claire Perreault, *Les 100 ans de l'Hôtel-Dieu*, p. 102.

490 En 1901, le curé Côté exposait à son évêque le problème que posait le zèle des dames de la paroisse pour la santé de leur *alma mater*. Désireuses de soutenir l'œuvre religieuse où elles avaient été formées, les dames multipliaient les collectes de fonds, ce qui causait un sérieux préjudice aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, qui ne bénéficiaient pas d'une telle cohorte de bénévoles, mais qui avaient des besoins financiers encore plus sérieux que ceux des religieuses enseignantes. AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 67 : Lettre de l'abbé Louis-Alfred Côté à Mgr Elghèze Gravel, du 29 novembre 1901.

491 Claire Perreault, *Les 100 ans de l'Hôtel-Dieu*, p. 130.

492 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 9 avril 1896, p. 2, col. 4.

493 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 9 juillet 1887, p. 2, col. 1. Le Grand Tronc mettait annuellement et même plusieurs fois par année ses rails au service de l'Église. Chaque pèlerinage était une occasion renouvelée de prêter son concours aux œuvres pies. Pour la seule année 1886, par exemple, ce furent quatre voyages de pèlerins qu'il conduisit aux sources de régénération spirituelle; *L'Union des Cantons de l'Est*, du 26 juin 1886, p. 10, col. 1. Et cette collaboration se poursuivait tout au long de sa vie. Encore en 1962, il mit ses « meilleures voitures » à la disposition des 500 passagers qui partaient pour l'oratoire Saint-Joseph de Montréal; AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 274 : Lettre de Gérard Bonneau, employé du CNR, à l'abbé Origène Grenier, du 28 mai 1962.

494 Claire Perreault, *Les 100 ans de l'Hôtel-Dieu*, p. 103.

495 Claire Perreault, *Les 100 ans de l'Hôtel-Dieu*, p. 132.

Archives des religieuses hospitalières de Saint-Joseph



Arrivées en 1884, les religieuses Saint-Joseph étaient toujours présentes dans le milieu en l'an 2000 avec la Résidence Arthabaska au 44, rue Laurier. Sur la photographie prise en 1951, un groupe de sœurs hospitalières (tout en blanc ou encore avec le costume blanc et noir), en compagnie de sœurs de la congrégation de Notre-Dame.

Archives des religieuses hospitalières de Saint-Joseph



Le jardin du monastère où les sœurs allaient se reposer.

région pour refuser de partager le gâteau préparé pour les convives et le mit plutôt à l'enchère au profit de l'hôpital. Ce fut ainsi la rondelette somme de 25 \$ qui vint s'ajouter aux soins des pauvres et des miséreux⁴⁹⁶. De même, la corporation municipale continua son financement « homéopathique », en recourant, par exemple, à son système de bonis : deux résolutions passées au conseil en avril et en août 1903 parlaient d'un montant de 3 000 \$ offert aux religieuses de Hôtel-Dieu pour les services qu'elles rendaient au village⁴⁹⁶. Discrètement, en 1899, l'industriel Achille Gagnon supporta à sa façon la maison des religieuses en installant à ses frais la lumière électrique, tant dans la partie affectée aux pauvres que dans le cloître, et s'engagea à fournir gratuitement l'électricité « aussi longtemps que Dieu lui prêtera[it] vie ».

Faut-il le préciser, l'objectif de l'institution, à ses débuts, n'était pas d'ordre médical mais plutôt caritatif : les sœurs devaient en effet « se charger du soin et de l'entretien de tous les pauvres, les orphelins et les infirmes qui se présenter[ai]ent ». La mission des Hospitalières d'alors n'était donc pas, comme celle des médecins et des hôpitaux d'aujourd'hui, de sauver à tout prix de la mort malades et vieillards. Le champ apostolique des religieuses se limitait à l'entretien des malades et des pensionnaires. La plu-

part des bénéficiaires de la maison étaient des vieillards qui avaient légué à la communauté leur maigre bien en retour de soins jusqu'à l'heure dernière, qui venait naturellement. N'étant rémunérées ni à l'acte ni au nombre de journées de séjour, elles n'avaient aucun intérêt à prolonger indûment la vie de leurs pensionnaires, aussi pouvaient-elles les laisser partir l'âme tranquille vers l'autre monde, ce qui faisait également partie de leur tâche de « préposées aux malades ».

Les autorités religieuses n'avaient toutefois pas attendu la fin de la saga pour procéder à l'inauguration officielle de cette nouvelle institution. Venu de Nicolet par le Petit Tronc, Mgr Gravel bénissait l'Hôtel-Dieu le 11 janvier 1885. Il s'agissait là de la première visite officielle d'un pontife de Nicolet⁴⁹⁷. Si je le reconnus dès qu'il descendit du train, ce matin-là, c'est que j'avais eu l'occasion de le rencontrer au mois d'octobre précédent alors qu'il s'était arrêté rendre visite à M. le curé Héroux. Mais aujourd'hui c'était différent, il était vraiment le chef du nouveau diocèse de Nicolet taillé dans le diocèse de Trois-Rivières de Mgr Lafleche.

L'œuvre hospitalière à La Montagne était à peine stabilisée que l'on tenta de convaincre les religieuses qu'il aurait été préférable pour elles de s'établir à La Swamp. Ce fut du moins ce que craignit le curé Louis-Alfred Côté, qui avait entendu le jésuite Jeanel prêcher cette recommandation aux Hospitalières lors d'une retraite :

Il aurait dit aux sœurs : « Mais, vous n'êtes pas à votre place ici, Arthabaska n'est rien, ce village prospère en dessous; allez-vous en donc à Victoriaville, voilà un centre qui va devenir une grande ville⁴⁹⁸. »

Les municipalités allaient-elles de nouveau, dans le champ caritatif, croiser le fer comme dans la guerre

des gares ou dans la future guerre des collèges commerciaux?

L'hygiène, une affaire publique

L'année même où je vis les religieuses hospitalières de Saint-Joseph ouvrir l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, j'appris que le village venait de se doter d'un premier bureau d'hygiène. Ce bureau décida aussitôt « de mettre en vigueur [...] le règlement passé par le bureau de santé de Montréal au sujet de la santé publique [...] dans le but de prévenir l'épidémie de variole » qui sévissait dans la région⁴⁹⁹.

Victoriaville et Sainte-Victoire faisaient de même en 1892; pour lors, c'était la grippe qui était « la grande maladie du jour »⁵⁰⁰. De tels bureaux réapparaissaient périodiquement, surtout lors des épidémies les plus importantes. Une épidémie de maladies contagieuses, déclarée à Arthabaska en 1901, amena le conseil municipal à « constituer le conseil d'hygiène »⁵⁰¹. Victoriaville dut imiter sa voisine, puisque la gravité de l'épidémie avait forcé le gouvernement provincial à voter une loi obligeant les municipalités à établir de tels bureaux, à nommer un officier de santé et, même, à rendre la vaccination obligatoire sur leur territoire⁵⁰². Cette mesure contraignante visait à vaincre la résistance des populations canadiennes-françaises qui refusaient massivement d'y recourir. Il est vrai que la technique n'était pas encore au point, que la qualité des vaccins n'était pas garantie et que bon nombre de médecins s'y opposaient⁵⁰³.

En 1892, se conformant aux lois du Conseil d'hygiène, la municipalité d'Arthabaskaville avisa les gens de « nettoyer immédiatement leurs cours, fosses d'aisance, bâtiments, écuries et principalement les caves et les abattoirs »⁵⁰⁴. À Victoriaville, le conseil obligea les riverains des rues des Forges et Auger à



Mgr Elphège Gravel

496 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séances des 6 avril et 10 août 1903.

497 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 9 avril 1896, p. 2, col. 4.

498 ASN, F237/C3/13 : Lettre de l'abbé Louis-Alfred Côté à Mgr Brunault, évêque de Nicolet, du 14 juillet 1904.

499 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 5 octobre 1885.

500 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 39 : Lettre de l'abbé Ildoric Tessier à Mgr Elphège Gravel du 15 janvier 1891.

501 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 4 mars 1901.

502 Diane Saint-Pierre et Claudine Audet, *École et culture : des liens à tisser*, Québec, Éditions de l'IQRC, 1997, p. 97.

503 Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain*, vol. 1, p. 30-31.

504 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 5 septembre 1882.

505 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 6 septembre 1893.

506 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 6 mai 1901.

nettoyer leurs cours et leurs bâtiments; leur mauvais état, « préjudiciable à la santé publique », justifiait cet avis musclé⁵⁰⁵. Quelques années plus tard, une plainte semblable fut déposée au conseil d'Arthabaskaville concernant la manière dont les sœurs de l'Hôtel-Dieu se débarrassaient de leurs ordures ménagères⁵⁰⁶.

Au début du XX^e siècle, les réseaux prenant de l'âge, la qualité de l'eau s'en ressentit. Les résidents de certains secteurs se plaignirent que leur eau était « extrêmement mauvaise » à cause de l'état des vieux tuyaux⁵⁰⁷. À Arthabaskaville, le conseil fut obligé d'interdire à certains des habitants et, entre autres, un des bouchers, d'aller couper de la glace sur le grand réservoir de l'aqueduc car cette activité, quoique bien légitime et nécessaire, souillait l'eau de toute la ville⁵⁰⁸. En 1915, le même conseil dut rappeler que le fumier « qui se trouve sur le trottoir près de l'écurie du moulin » à farine Baril devait être enlevé et « jeté ailleurs »⁵⁰⁹. Une plainte à propos des odeurs nauséabondes et des déchets dus à l'abattage

près des résidences privées obligea le boucher Albert Houle, d'Arthabaskaville, à modifier ses méthodes de travail⁵¹⁰.

Les autorités de Victoriaville furent aux prises avec le même type de problème, lorsque les citoyens se plaignirent que les déchets de l'abattoir public étaient simplement déposés sur le terrain voisin⁵¹¹. Le chef de police dut même intervenir pour changer les habitudes de certains citoyens qui entretenaient des « lieux d'aisance en plein air »⁵¹². La rivière Nicolet ne pouvait à la fois servir de glacière et de champ d'épuration... Pourtant, les égouts s'y déversaient allégrement près du pont de fer, tandis que les marchands Rheault et Auger y puisaient tous les hivers leurs blocs de glace qu'ils vendaient au village⁵¹³. Comme le diagnostiquait le Bureau d'hygiène de la province, en 1927, les causes de la fièvre typhoïde qui sévissait à Victoriaville étaient attribuables à la mauvaise qualité de l'eau de l'aqueduc. La Municipalité dut alors installer un filtre et

un appareil de chloration de l'eau⁵¹⁴. Mon domaine rejoignait ainsi ce qui se pratiquait dans plusieurs autres villes du Québec : à cette époque « plus de la moitié des Québécois, soit 1 550 000, [étaient] desservis par des "distributions d'eau", dont un million [recevaient] des eaux filtrées et 150 000 des eaux chlorées »⁵¹⁵.

La cohabitation rapprochée de la campagne et de la ville créait déjà des conflits aux effluves prononcés. Un citoyen propriétaire d'une maison à logements fit des représentations au conseil contre son voisin qui élevait des pourceaux. L'odeur du purin était devenue insupportable pour les narines citadines, et les locataires du plaignant menaçaient d'abandonner les lieux si les pourceaux n'allaient pas promener leur groin plus loin. L'épandage des engrais organiques dans les champs aux limites de la ville créait le même inconfort, là encore le conseil de Victoriaville dut réglementer les habitudes rurales. Afin d'« avoir une ville recommandable pour sa propreté sous tous les rapports », le conseil décréta

même la tenue d'une « semaine du grand

nettoyage ». Ainsi, à partir de 1915, à tous les mois de mai, en plein mois de Marie, entre les processions et les rassemblements au pied des croix de chemin, les citoyens devaient nettoyer leur pas de porte et leur cour; de même ils devaient faire un effort particulier pour « tenir les rues avec le plus grand soin »⁵¹⁶. D'ailleurs, le péché contre la propreté des lieux était plus rigoureusement puni que ceux contre l'« immaculé » de l'âme, puisqu'une amende, voire un emprisonnement de huit jours étaient infligés aux contrevenants.

Afin de parvenir à ses fins, le conseil de Victoriaville avait donné à ses gardiens de la paix le titre d'officiers exécutifs du Bureau d'hygiène. La police municipale



Ville de Victoriaville, fonds Jacques-Fourcault

La rivière Nicolet ne pouvait fournir la glace nécessaire à la conservation des aliments dans les glacières et servir à la fois de champ d'épuration. Sur la photographie, la coupe de la glace sur la rivière Nicolet par les frères Nadeau en 1925.

507 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 9 mai 1910.

508 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séances des 7 janvier 1914, 12 février et 3 mars 1915.

509 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 1^{er} décembre 1915.

510 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 4 juin 1919.

511 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 7 mai 1935.

512 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 6 juin 1911.

513 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séances des 6 novembre et 4 décembre 1907 et 19 juin 1908.

514 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 1^{er} mars 1927.

515 Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière, *Les mémoires québécoises*, Québec, PUL, 1991, p. 78.

516 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 4 avril 1916.

avait dès lors le pouvoir de faire observer par tous les habitants les recommandations du Bureau, qui étaient nombreuses. Il était désormais défendu à quiconque, y compris au Grand Tronc, de décharger « des chars d'engrais organiques » dans les limites de la ville. Partout où le service d'égout et d'aqueduc était installé, les propriétaires de la ville ne pouvaient plus faire usage de leur fosse d'aisance. La cohabitation de la ville et de la campagne dans les mêmes limites causait des ennuis « naturels ». Que faire avec le fumier pour celui qui élevait des animaux, dans les limites de la municipalité? Le conseil l'obligea à charroyer chaque semaine ses amas de fumier durant la saison chaude. Le transport de ces matières malodorantes devait se faire dans des voitures recouvertes de toile. La cour de tout citoyen devait être « dans un état complet de propreté : aucun amas de déchets, bran de scie, copeaux ».

Déjà à cette époque les propriétaires de porcherie durent subir la hargne de leurs voisins et la réglementation des autorités. Aucune porcherie ne serait tolérée si elle n'était située à au moins 75 pieds de toute autre maison. Les enclos devaient être nettoyés au moins trois fois par semaine, et les engrais, déposés dans un endroit isolé. À défaut de se conformer à ce règlement, ce n'était pas l'amende qui attendait le contrevenant mais la démolition de sa porcherie qui serait alors jugée « nuisance publique ».

La volonté des autorités d'améliorer la santé publique passa également par une réglementation concernant la déclaration obligatoire des maladies contagieuses. Une telle obligation n'engageait pas seulement les médecins mais également « tout chef de maison, de famille », qui devait faire rapport au greffier de la Ville que l'une ou l'autre maladie sévissait chez lui. Ces maladies contagieuses étaient nombreuses : « variole ou varioloïde, varicelle (picotte volante), choléra asiatique, peste bubonique, typhus épidémique, lèpre, diphtérie et croup, fièvre scarlatine, fièvre typhoïde, rougeole, rubéole, coqueluche, méningite cérébro-spinale,

paralysie infantile, tuberculose, ophtalmie purulente des nouveau-nés ». À ce chapitre non plus, les autorités ne lésinaient pas. À défaut de se conformer au règlement, une amende de 20 \$ était prévue ou un emprisonnement de moins de 30 jours en cas de refus de payer l'amende. Bien que cette mesure punitive puisse paraître sévère, elle était cependant nécessaire. Certains citoyens pouvaient en effet être tentés de dissimuler l'infection qui avait cours chez eux, puisqu'il leur fallait alors payer les coûts de la désinfection des lieux, s'il était connu que leur maison abritait la maladie⁵¹⁷.

La mesure fut particulièrement appropriée lorsque se déclara l'épidémie de grippe espagnole de 1918. Amenée sur mon domaine par les élèves américains qui fréquentaient le collège commercial de Victoriaville, cette grippe sema la terreur parmi la population locale avant de se répandre bien au-delà des Bois-Francs. Avec poésie, malgré la tristesse de la nouvelle, les sœurs de l'Hôtel-Dieu firent connaître l'ampleur de la désolation dans une lettre circulaire :

« À cette époque où tombent les feuilles, emportées par le vent d'octobre, ainsi sont tombées de tous les points de nos contrées, un nombre infini de victimes, moissonnées par l'épidémie, vulgairement appelée la Grippe Espagnole. Ce fléau effrayant, après être apparu chez nos voisins, pénétra dans notre Hôpital, où elle fit quelques victimes, puis franchit jusque les murs de notre cloître, nous laissant les témoins désolés et impuissants, lorsqu'elle frappa à mort, une sœur bien jeune, mais non moins aimée⁵¹⁸. »

Plus pratiques que poétiques, les conseils de ville durent également réglementer les crachats, toujours pour des raisons de santé publique. Cette habitude séculaire, sans conséquence chez les ruraux, devenait une source dangereuse de propagation des maladies infectieuses. Les municipalités furent donc amenées à promulguer des règlements interdisant à quiconque « de cracher sur les trottoirs [ou] dans les places publiques »⁵¹⁹.

Municipalisation des eaux... potable et usées

Des intérêts autres que les incendies et la santé motivaient les corporations municipales à prendre en main la distribution de l'eau sur leur territoire. La demande croissante des industries devenait un autre puissant motif. Non seulement les villes devaient-elles offrir des terrains aux industriels désireux de s'implanter sur mon domaine, mais encore fallait-il pouvoir leur fournir un service essentiel comme l'eau. Pas étonnant alors que Victoriaville, qui misait sur l'industrie, ait, bien avant Arthabaskaville, porté une attention soutenue à un système d'aqueduc général. Très tôt, les élus de Victoriaville encouragèrent les initiatives privées. La première avait été celle de Maheu et Cie qui se proposait de mettre sur pied un réseau, en septembre 1884⁵²⁰. Même un ferblantier d'Arthabaska, Cyprien Thibault, offrit ses services comme constructeur du réseau en 1891. Ces initiatives n'eurent pas les suites souhaitées. Aussi, en 1893, dès les débuts de l'ère industrielle de Victoriaville, le conseil adopta un premier règlement pour l'établissement et l'administration d'un aqueduc. Achille Gagnon, un des manufacturiers de la ville, se chargea de cette tâche contre la promesse d'une exemption de taxes pendant 20 ans⁵²¹.

Si les élus de La Montagne municipalisèrent le réseau d'aqueduc en 1903, soit quelques années avant Victoriaville, ce fut essentiellement sous la pression des frères qui prévoaient bientôt déménager⁵²². Avant cette date, aucune attention particulière n'avait été portée ni aucun encouragement privé n'avait fait l'objet de discussion au conseil. À Victoriaville, bien que la municipalisation retardât de quelques années sur Arthabaskaville, les élus avaient pris les choses en main bien avant cette date et se préoccupèrent dès 1904 de se porter eux-mêmes acquéreurs du système.

En réalité, dès 1901, Gagnon offrit ses systèmes d'aqueduc et d'électricité à la corporation municipi-

517 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 4 mai 1915.

518 ASN, F237/C3/6.

519 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 4 mai 1915.

520 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 9 septembre 1884.

521 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séances du mois de juillet 1893.

522 Alcide Fleury, *Arthabaska*, p. 174.

pale. L'offre globale était alors trop coûteuse pour la Ville, qui lui répondit que ses obligations ne lui permettaient pas de s'en porter acquéreur. La faillite de Gagnon, en 1903, précipita les décisions des élus. Les entreprises de Gagnon avaient été rachetées par l'Arthabaska Water and Power. Celle-ci ne réussissait pas à fournir suffisamment d'eau pour les bornes-fontaines. Dès 1904, la Ville l'avisait qu'elle prendrait possession de l'aqueduc à la fin du contrat⁵²³. À l'échéance, la compagnie ne remplissant pas davantage ses obligations, la Ville municipalisa le réseau et acheta des pompes afin d'en améliorer l'efficacité⁵²⁴. Les approvisionnements en eau atteignaient désormais des quantités « beaucoup plus considérables, par tête d'habitant, que dans les temps anciens », notait le Conseil d'hygiène de la province de Québec, en 1914⁵²⁵. Et ces besoins continuèrent d'augmenter par la suite.

Longtemps perçue comme une ressource inaltérable et inépuisable, l'eau devint peu à peu un patrimoine

à protéger mais, surtout, un service quantifiable. Responsables de l'approvisionnement et de la distribution d'une eau de qualité, les conseillers municipaux portèrent une attention accrue au système d'aqueduc. Les réservoirs municipaux devaient pouvoir répondre à la demande en tout temps de l'année, même durant les périodes de « disette d'eau »⁵²⁶, comme celle de 1904 qui affecta toute la province. Mais surtout, la qualité de l'eau ne devait pas être mise en doute. Voilà pourquoi les élus furent aussi vigilants à sanctionner les comportements quasi criminels de ceux qui, par leur négligence, souillaient l'eau des réservoirs. Par exemple, ce propriétaire d'un cheval mort noyé dans les eaux de l'aqueduc qui ne tenta rien pour l'en retirer, ou ces habitants, inconscients des conséquences, qui avaient déposé des déchets d'animaux morts tout près du réservoir de l'aqueduc⁵²⁷, ou ces cultivateurs qui faisaient pacager leurs animaux sur le terrain des sources où Arthabaskaville puisait son eau.

Les citoyens n'étaient-ils pas en droit d'exiger de leurs élus de l'eau de bonne qualité puisqu'ils la payaient cher cette eau? Depuis 1918, les autorités avaient relevé les montants applicables à l'utilisation de l'eau de l'aqueduc. Comme chaque maison avait au moins un robinet de base, la taxe minimale annuelle pour l'eau de la municipalité s'élevait à six dollars, le conseil ayant arrêté que c'était là le coût pour tout propriétaire ou occupant utilisant les services d'aqueduc de la ville. Chaque sortie d'eau supplémentaire était imposée à des tarifs différents. Pas étonnant que la maladie courut davantage dans les milieux pauvres qui n'avaient pas les moyens d'une hygiène sophistiquée. Et il valait mieux également ne pas avoir un cheptel trop nombreux dans les limites de la ville, quand on sait que chaque vache coûtait 0,50 \$ par année en taxe d'eau.

Pour ma part, je tombais dans une catégorie spéciale avec les manufactures, les écoles et les fabriques. Le Grand Tronc qui fonctionnait à la vapeur était un



Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury

À l'époque, on ne parlait pas encore de l'électricité mais plutôt de la « lumière électrique », comme nous permet de le constater l'inscription sur l'édifice. Photographie prise en 1897 au Pouvoir électrique d'Achille Gagnon.

523 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 6 juillet 1904.

524 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 15 mars 1907.

525 Cité dans Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière, *Les mémoires québécoises*, p. 78.

526 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du mois de mars 1904. AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 3 août 1915.

527 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 6 juillet 1921.

528 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 5 novembre 1918, règlement n° 29.

Taxe d'eau annuelle à Victoriaville en 1918⁵²⁹

Pour un robinet ou plus	6,00 \$
Pour le premier <i>water-closet</i>	2,00 \$
Pour chaque <i>water-closet</i> additionnel	1,00 \$
Pour chaque bain	1,50 \$
Pour le premier cheval	2,00 \$
Pour chaque cheval additionnel	1,00 \$
Pour la première vache	1,00 \$
Pour chaque vache additionnelle	0,50 \$

Taxe d'eau additionnelle à Victoriaville

Pour le premier moulin à laver	3,00 \$
Pour chaque moulin à laver additionnel	1,00 \$
Pour toute automobile	1,00 \$
Restaurants donnant des repas	15,00 \$
Buanderies	15,00 \$
Beurreries	50,00 \$
Embouteilleurs	50,00 \$
Hôtels	25,00 \$
Maisons de pension	4,00 \$
Garages	15,00 \$
Ateliers de photographie	5,00 \$

véritable hydrovore. C'était d'ailleurs nous qui remportons la palme au chapitre de la taxe d'eau puisqu'il nous en coûtait 900 \$ par année pour nous brancher au réseau de la ville⁵²⁸.

La qualité des eaux de l'aqueduc dépendait également d'une saine gestion des égouts. Une canalisation en mauvais état augmentait les risques de bris qui mettaient directement en péril la qualité de l'eau potable. À Victoriaville, sur la rue Saint-Henri, des travaux incomplets furent jugés directement responsables de l'infection qui sévit dans ce quartier; la Ville déclara que c'était là un « danger hygiénique pour les nouveaux contribuables qui s'établiss[ai]ent sur cette rue »⁵³⁰. En 1908, le conseil s'interrogea sur la pertinence d'installer des égouts dans les seuls secteurs où la population

était assez nombreuse pour fournir un revenu, sous forme de taxes, lesquelles permettaient de couvrir le coût de ces installations. Dans le même mouvement, on procéda à l'inventaire des robinets, des bains, des *water closets*, des chevaux et des vaches afin de disposer de données concernant les besoins des citoyens en eau potable⁵³¹. À défaut de système municipal, les habitants déversaient leurs eaux usées directement dans les ruisseaux et les rivières. Le Département d'hygiène rappela la Ville d'Arthabaska à l'ordre, en 1920, pour sa négligence à remédier à cette situation⁵³².

Non seulement les eaux usées mais également les vidanges commencèrent à donner des maux de tête aux élus. Que faire de la masse de déchets domestiques qui croissait au rythme de l'explosion démographique? Dès la décennie 1910, les élus victorivillois durent jongler avec le problème. Le docteur Poulin, du Bureau d'hygiène, proposait de faire une excavation sur le terrain que la corporation avait mis à la disposition du public, au bout de la rue



Ville de Victoriaville, fonds Jacques Faurcuff

Le Grand Tronc, qui fonctionnait à la vapeur, était un véritable hydrovore.

529 Sur ces tarifs de la taxe d'eau : AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 5 novembre 1918, règlement n° 29.

530 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 8 juin 1909.

531 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séances des 2 juillet et 12 octobre 1908.

532 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séances des 7 juillet et 1^{er} septembre 1920.

533 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 2 juin 1914.



Le dépotoir de la rue Saint-Philippe, en 1930, où l'on faisait brûler des déchets, n'a pas été le seul. Plusieurs au fil des ans, avant d'en arriver à l'enfouissement et à la récupération, ont été ouverts puis fermés ici et là. Et c'est sans parler des dépotoirs clandestins où les gens déposaient leurs déchets sans laisser leur carte de visite.

Saint-Philippe, près de la rivière, pour y déposer les vidanges, en attendant de trouver un endroit plus convenable⁵³³. Situé pour lors aux limites du développement municipal, on ne mesurait pas les conséquences de cette proposition sur l'eau de la rivière pour les municipalités en aval.

Le laisser-aller des municipalités obligea le gouvernement provincial à intervenir, en 1922, par la promulgation de la *Loi de l'hygiène publique de Québec*. Il fut désormais obligatoire de brûler ses déchets ou de les enfouir sous au moins un pied de terre. Dans la foulée, le dépotoir de la rue Saint-Philippe fut interdit. Malgré les dispositions prises par la Ville, les habitants continuèrent à se défaire de leurs déchets sans se soucier de la réglementation. Des terrains devinrent donc, par la force des choses, des « dépotoirs populaires », comme le cul-de-sac de la rue Édouard.

Deux villages : deux rythmes de croissance

Les changements d'activité, dont j'étais témoin, m'indiquaient déjà que mes villages ne progressaient pas au même rythme. Dans les secteurs alimentaires de base, les voisins proposaient sensiblement les mêmes services : des bouchers, des boulangers, des magasins généraux. Les villages étaient tous deux bien approvisionnés par les agriculteurs des campagnes environnantes. La production agricole reçut d'ailleurs un élan particulier à partir de la décennie 1890, alors que le Grand Tronc amenait régulièrement des conférenciers, invités par la

S o c i é t é

d'agriculture⁵³⁴, venant enseigner aux habitants certains moyens pour mettre davantage en valeur leurs terres et augmenter le rendement de leur troupeau. L'effet fut presque immédiat puisque les premières

fromageries et beurreries s'organisèrent peu après. Il est vrai que les cultivateurs, déçus de la culture de la betterave à sucre, trop peu lucrative, espéraient que l'industrie laitière relèverait leur situation⁵³⁵. Dans les journaux, on publicisa la rentabilité de la production laitière pour les agriculteurs qui voudraient se spécialiser⁵³⁶. Par le biais de la Société d'agriculture, les cultivateurs pouvaient disposer de nouveaux équipements agricoles, comme « des pelles à chevaux »⁵³⁷. Dans le même sens, l'achat d'un étalon percheron pour la reproduction, par la Société d'agriculture, visait l'amélioration des troupeaux⁵³⁸. De plus en plus, l'industrie du lait, du beurre et du fromage était prise en considération, tant par les hommes d'affaires que par les agriculteurs eux-mêmes, dont certains prirent le virage de la ferme modèle. La société locale d'agriculture eut même l'insigne honneur de voir un des siens, M. Germain Saint-Pierre, remporter une médaille d'or pour son

534 Jean-Paul Provencher, « Le canton d'Arthabaska », vol. 3, n° 3 (1985), p. 82-83.

535 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 15 décembre 1892, p. 2, col. 2.

536 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 10 avril 1890, p. 2, col. 2.

537 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 16 mai 1895, p. 2, col. 5.

538 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 5 juin 1874, p. 1, col. 3.

fromage cheddar, lors de l'exposition universelle de Chicago, en 1892.

De profil semblable, en 1867, mes deux villages accusaient pourtant déjà quelques différences à la fin du siècle. Alors que le nombre de boulangers plafonnait à deux à La Montagne, il passait à cinq aux Pointes : premier signe d'un déplacement de population ou signe avant-coureur d'un début d'industrialisation? Dans les services de l'esthétique (modistes, barbiers, tailleurs), les données reflétaient judicieusement le caractère des deux communautés. Les habitués du palais de justice avaient des besoins bien différents de ceux du « Dépôt ». Pour un commerce de chapeaux mieux valait être en haut, et les commerçantes l'avaient bien compris.

Les chiffres sur la présence des cordonniers reflètent moins, quant à eux, les profils particuliers de mes villages qu'une évolution générale de la société canadienne au XIX^e siècle. Si les notables de La Montagne avaient effectivement plus recours aux cordonniers que les manants de La Swamp, comme semble l'attester l'impressionnant chiffre de quatre artisans dans une aussi petite communauté, c'est qu'au milieu du siècle les maîtres du cuir confectionnaient bien souvent les chaussures. Le développement de l'industrie de la chaussure, notamment à Québec, et la multiplication des magasins de distribution aux villages réduisaient d'autant les besoins de la population en service de cordonnerie. Par exemple, à Victoriaville, les habitants pouvaient se procurer chaussures et vêtements chez Tourigny et Bourbeau. L'effectif des spécialistes de la bottine se rétrécit comme peau de chagrin : à la fin du siècle, un cordonnier par village, voilà qui était bien suffisant lorsqu'il s'agissait simplement de recoudre une semelle ou de fixer un nouveau talon⁵³⁹.

Le forgeron, pour sa part, n'avait pas encore vu son art supplanté par de nouvelles usines. En fait, loin d'être une menace, celles-ci lui amenèrent un surplus de travail puisqu'il pouvait procéder à la répa-

Collection Mc Claude-Aubert

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
—III—
COMTE D'ARTHABASKA.

PROGRAMME D'OPERATION POUR L'ANNEE 1896
EXPOSITION DE RECOLTES SUR PIEDS
CONCOURS DE LABOUR
EXPOSITION DES FERMES LES MIEUX TENUES

Si le total des souscriptions s'élevait cette année à \$400.00 les prix ci-dessous seront payés aux exhibitaires
bénévoles dans les quinze jours qui suivront la réception de l'ordre de Gouvernement pour 1896.

EXPOSITION DE RECOLTES SUR PIEDS
DANS TOUTES LES PAROISSES DU COMTE D'ARTHABASKA.
Du 15 Août 1896 au 1er Septembre 1896

DANS CHAQUE PAROISSE

PREMIEREMENT—Pour les meilleures pièces de froment mélangés soit avec de l'avoine, de l'orge, des pois, de blé ou du seigle, de un demi arpent en superficie, \$6.00 divisées comme suit :
1er prix, \$3.00. 2me prix, \$2.00. 3me prix, \$1.00.

DEUXIEMEMENT—Pour les meilleurs trois piés de blé d'Inde (sans engrais) de un demi arpent en superficie, \$6.00 divisées comme suit :
1er prix, \$3.00. 2me prix, \$2.00. 3me prix, \$1.00.

TROISIEMEMENT—Pour les meilleures pièces de betteraves à sucre, choux de Siam ou carottes, d'un quart d'arpent en superficie, \$10.00 divisées comme suit :
1er prix, \$4.00. 2me prix, \$3.00. 3me prix, \$2.00. 4me prix, \$1.00.

Concours de labour dans toutes les paroisses du comté d'Arthabaska du 1^{er} septembre 1896 au 8 octobre 1896

Pour la meilleure planche de pas moins de dix piés de large sur la longueur d'une piés de terre ordinaire sur la même terre, \$6.00 divisées comme suit :
1er prix, \$3.00. 2me prix, \$2.00. 3me prix, \$1.00.
La terre sur laquelle se fera le concours de labour, sera choisie par les directeurs dans chaque paroisse.

Concours des fermes les mieux tenues dans le comté d'Arthabaska conformément aux règlements du Conseil d'Agriculture

Deux fermes les paroisses du comté d'Arthabaska au mois 1896.
La somme de deux cent cinquante piés divisées par sommes de \$10.00 à deux chacune des deux paroisses de ce comté comme suit :
CHAQUE PAROISSE.—1er prix, \$5.00. 2me prix, \$4.00. 3me prix, \$3.00. 4me prix, \$2.00. 5me prix, \$1.00.

Les prix ci-dessus seront accordés pourvu que chaque souscripteur se conforme aux règlements suivants :

REGLEMENTS

- 1o. Les souscripteurs devront avoir payé au moins leur souscription. Béné à \$1.00, d'ici au 15 mars prochain à midi, pour cette année le souscripteur n'aura pas droit à l'argent le matin de la souscription au grain.
- 2o. Les membres qui auront versé \$1.00 d'ici au 15 mars prochain auront droit à avoir la moitié de son souscription en grain, et, pour tout le reste " le Journal d'Agriculture Béné " pour un an, et auront aussi le droit de concourir pour les prix offerts pour les meilleures récoltes sur pieds, le concours de labour et les fermes les mieux tenues.
- 3o. Ceux qui paieront leur souscription après le 15 mars prochain, n'auront droit qu'au concours de récoltes sur pieds, le concours de labour et des fermes les mieux tenues, et auront pas droit à la distribution gratuite des graines étrangères.
- 4o. Toutes les contestations devront être présentées par écrit, avant les quinze de septembre, au directeur de l'agriculture ou à son secrétaire, ou au secrétaire de la société le 15 juillet prochain 1896.
- 5o. Le souscripteur qui n'aura pas le certificat de terrain voulu par le programme se trouvera exclu du concours.
- 6o. Pour avoir droit à tous les prix ci-dessus mentionnés de ce programme, chaque paroisse devra fournir à moins 10000 cinq souscriptions à la Société d'Agriculture de ce comté, et dans le cas où il n'y aurait moins de 10000 souscriptions dans une paroisse, il n'y aura d'écoulement dans cette paroisse des prix qu'en proportion du nombre de ses souscriptions.
- 7o. Les souscripteurs devront être domiciliés dans les limites du Comté d'Arthabaska.
- 8o. Les juges des différents concours seront nommés par le Comité d'Agriculture du Comté d'Arthabaska. La liste de ces juges sera publiée le 15 mars en sans pas d'appel.
- 9o. Les terres sur lesquelles les récoltes sur pieds seront exhibées devront se trouver dans les limites du comté d'Arthabaska.
- 10o. Ceux qui n'ont pas payé leur souscription pour 1896, cessent par le fait même de faire partie de la Société d'Agriculture et n'ont par conséquent aucun droit de se servir des salaires, et instruments de la Société.
- 11o. Le comité de terre qui dans les concours obtiendra un prix, par fraude, corruption ou fausses représentations sera privé par les directeurs des prix qu'il aura obtenus et il a droit d'exclure dans aucun concours ultérieurs.
- 12o. Les fermes mises au concours doit contenir au moins 25 arpents en pleine culture.
- 13o. Chaque souscripteur est tenu d'indiquer le canton, le rang et le lot où se trouve son terrain.
- 14o. Des instruments agricoles (instrumens agricoles) et des salaires reproduisant, de main pure et en y compris, seront achetés pour la société des souscripteurs, soit après avoir les cinquante souscriptions reçues sur la liste. L'argent de ces cinquante souscriptions sera versé par le comité de terre à moins l'argent de ces cinquante souscriptions que le nombre des souscriptions ne dépasse pas 10000. au cas où le nombre de souscriptions dépasserait 10000, la somme ne pourra pas être plus de deux cents sous.
- 15o. Les souscriptions devront être envoyées au Secrétaire du Comité d'Agriculture, sous enveloppe fermée, à la Société d'Agriculture du Comté d'Arthabaska 2791, au 15 mars 1896 et qui commencent par les prix des terres et autres salaires et qui auront droit de concourir pour les prix offerts dans le concours, au 15 mars, sans appel et 1896.

JOSEPH D. MORIN, Président.
E. LAVERGNE, Sec.-Trés.

539 Le besoin de cordonnier ne pouvait qu'aller en diminuant à Victoriaville avec l'implantation d'importantes manufactures de chaussures dans les dernières années du XIX^e siècle.

Ville de Victoriaville, fonds Jacques-Foucault



L. Descôteaux tailleur, à la fin du XIX^e siècle.

Évolution comparée des métiers et professions dans les villages de Victoriaville et d'Arthabaskaville dans la seconde moitié du XIX^e siècle⁵⁴⁰

Métiers	Victoriaville			Arthabaskaville		
	1867	1875	1892	1867	1875	1892
Forgeron	3	3	5	5	2	3
Charron	1	2	10	5	4	4
Modiste, tailleur, barbier	3	1	2	7	2	5
Boucher	1	0	2	2	1	1
Boulangier	2	2	5	2	2	2
Cordonnier	2	1	1	4	1	1
Moulin et entreprise	7	2	15	6	5	6
Hôtelier	3	2	2	3	2	2
Métier du bois	6	2	9	3	4	2
Marchand et épicier	7	9	14	9	7	5
Avocat et notaire	2	4	3	10	15	12

⁵⁴⁰ Ces informations proviennent des *Eastern Townships Gazetteers*; pour référence complète voir en bibliographie.

ration de certaines pièces de leur équipement. Les chevaux, toujours aussi nombreux pour le travail sur la ferme ou comme moyen de locomotion, avaient régulièrement besoin de fers aux quatre pattes. À première vue, le renversement des chiffres respectifs pour mes deux villages semble trahir un changement des pôles d'attraction : l'accroissement de l'activité au pied de la montagne modifia la répartition des forgerons sur mon domaine.

Cette tendance, à peine perceptible chez les forgerons, devient plus nette chez les charrons et les charretiers. La richesse et l'activité concentrées à La Montagne au milieu du siècle alimentaient la boutique de cinq spécialistes des moyens de transport, tandis qu'un seul suffisait dans Les Pointes. Alors que le nombre se maintint à La Montagne, il explosa littéralement à La Swamp, passant de 1 à 10 en moins de 20 ans. L'avènement du Grand Tronc joua certainement pour beaucoup dans cette multiplication des spécialistes de la roue et de la charrette. De plus en plus de voyageurs à transporter, de plus en plus de marchandises à livrer, la communauté du « Dépôt » roulait grand train.

Quand on jette un coup d'œil aux marchands, aux gens des moulins et de l'industrie du bois, non seulement cette tendance se maintient, mais elle se confirme d'une façon indéniable. Alors que le nombre d'employés de moulin à La Montagne resta constant pour tout le XIX^e siècle, celui des Pointes doubla. Dans le secteur de la transformation du bois, l'écart existant en 1867 ne cessa de s'accroître : tandis que l'activité périlait à La Montagne, elle prenait une nette expansion à La Swamp. Profil similaire au chapitre des marchands et des détaillants de toutes sortes. Plus nombreux à La Montagne en 1867, les marchands délaissèrent graduellement cette zone pour concentrer leurs activités plus près de ma cour. À l'aube du XX^e siècle, on en comptait trois fois plus à proximité du Grand Tronc. Décidément, le profil de mon domaine se modifiait et le village autour de moi se transformait lentement en centre de services pour l'ensemble de mon domaine.

Intensification du commerce

On cultivait de moins en moins ses propres légumes et on cueillait de moins en moins ses propres fruits à La Swamp. Il devenait donc nécessaire de faciliter l'échange entre les habitants de Sainte-Victoire et ceux de Victoriaville, qui n'avaient pas encore perdu le goût des produits maraîchers fraîchement cueillis. Afin de répondre aux désirs gustatifs des habitants, non sans une certaine arrière-pensée pour la santé publique, les autorités municipales adoptaient, le 23 avril 1894, un règlement qui autorisait l'érection d'un marché public. La Municipalité faisait en réalité d'une pierre deux coups puisque l'établissement prévu servirait aussi d'hôtel de ville. On avait en effet prévu que la bâtisse du marché et ses annexes pourraient notamment être divisées afin d'y aménager « une grande salle pour servir d'hôtel de ville⁵⁴¹ à la corporation c'est-à-dire de lieux où il pourra être tenu toute assemblée municipale ou autres généralement quelconques ». Mais les élus firent en fait d'une pierre trois coups puisque le même règlement ajoutait que la bâtisse comporterait également « une pièce partagée en une ou plusieurs cellules pour y enfermer tout

délinquant trouvé dans la municipalité⁵⁴². Cette nouvelle bâtisse étant construite au bout de mes quais, je vis donc défiler les cultivateurs locaux sur leur charrette, les notables sous leur haut-de-forme et les contrevenants drapés de leur honte. C'était là un signe indéniable que le petit village de La Swamp avait grandi, avec les inconvénients que cela comportait.

De simple débarcadère, il était devenu un comptoir commercial et prenait figure de centre d'approvisionnement. Mes cours étaient désormais flanquées de deux énormes entrepôts de commerce de gros. « Effets d'épicerie, produits agricoles, lingerie de toutes sortes » attiraient régulièrement « des ribambelles d'attelages de plusieurs milles à la ronde », qui apportaient en échange des produits forestiers déchargés dans mes cours et des surplus de production laitière vendus à la beurrerie du village⁵⁴³.

Le marchand Joseph-Éna Auger, qui tenait une boutique de forge depuis 1872, céda son commerce à son frère Zéphirin et ouvrit une quincaillerie. D'artisan, il devenait fournisseur en produits demandés par les voituriers et les forgerons. Ces « magasins de fer » semblèrent pour un moment le



En avril 1894, un règlement autorisait l'érection d'un marché public. La municipalité faisait d'une pierre deux coups puisque l'établissement prévu servirait aussi d'hôtel de ville.

541 À ce moment, la population faisait bien peu de cas d'un hôtel de ville et il fallut attendre longtemps après 1855 avant que l'expression ne passe dans le vocabulaire. « C'est qu'à l'époque, la politique municipale n'était pas bien ancrée dans les mœurs et, qu'à ce titre, la construction d'un édifice lui étant dédié figurait loin au bas de la liste des priorités de la population. » Claude Raymond, *Dis-moi comment on a bâti mon pays*, vol. 1, Victoriaville, Éditions Claude Raymond, p. 70.

542 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 23 avril 1894.

543 Laurent Trotter, *Étude sur l'influence de l'industrie sur la vie familiale à Victoriaville*, Université Laval, mémoire de baccalauréat, 1945, p. 9.



Collection Denise Juras-Bibeault

Le magasin de Paul Lavigne en 1908, sur la rue Notre-Dame.

commerce de l'avenir puisque, en quelques années seulement, le village compta trois autres magasins de ce genre : ceux d'Octave Gaudet, de Cyrias Thibeault et de Létourneau. Certains commerces crurent alors devoir déménager de La Montagne à La Swamp. À l'instar du marchand Goodhue quelques décennies plus tôt, le plombier Oscar Cloutier, le marchand Louis-Ovide Pépin et l'entrepreneur-menuisier Henri Levasseur estimèrent que les affaires seraient meilleures s'ils s'implantaient dans les environs de ma cour. Ils ne furent pas les seuls; ce mouvement alla en s'intensifiant au tournant du siècle. Ces déplacements ne vidèrent pas pour autant La Montagne de ses services et de ses entreprises. Elle continua à offrir des marchandises diverses dans ses magasins. Le moulin à bois de Pépin était toujours en activité, de même que d'autres entreprises

du bois qui tournaient un chiffre d'affaires de quelque 100 000 \$ par an. Si bien que l'un et l'autre village pouvaient désormais répondre aux multiples besoins de la population. Hormis les services plus essentiels comme la plomberie, la menuiserie, la peinture et les différents marchés d'alimentation, on y trouvait aussi des spécialistes de services d'appoint comme l'horloger, le bijoutier, l'opticien, le photographe, voire le marchand de marbre et de monuments funéraires.

Signe indéniable du développement de mon domaine, des institutions financières vinrent ouvrir des succursales. Cette implantation tarda pourtant à venir, malgré les efforts des entrepreneurs locaux. Une première nouvelle en ce sens parut dans le journal local en septembre 1874. On espérait alors que la campagne de souscription

auprès des « capitalistes et hommes d'affaires du district et des environs » aurait suffisamment de succès pour convaincre une institution bancaire de venir s'y implanter. Il fallut toutefois attendre jusqu'en 1885 avant qu'une première institution, la Banque Jacques-Cartier, ne s'amenât « pour aider à développer notre industrie et pousser aux manufactures »⁵⁴⁴. Ses affaires se portèrent relativement bien, elle avait la municipalité d'Arthabaskaville comme client, mais elle déclara faillite en 1899. Elle fut alors remplacée par la Banque de Québec, qui choisit d'ouvrir l'année suivante un comptoir à Victoriaville, où elle voulut faire concurrence à la Banque Molson qui s'y était établie en 1899.

Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault



De simple débarcadère, le village était devenu un comptoir commercial.

Collection Jean-Charles Patry, J. O. Dubuc photographe



La Société de fabrication de beurre et de fromage du comté d'Arthabaska au début du siècle dernier. Dirigée par Napoléon Patry, elle a été rachetée par Lactantia.

Les banques trouvaient facilement sur place un personnel compétent, formé par les frères du collège commercial. Les autorités locales n'hésitèrent pas, d'ailleurs, à faire valoir des enfants de la place auprès des directions bancaires. Par exemple, le curé Côté fit mousser la candidature d'un de ses paroissiens diplômé du collège commercial auprès de M. James Elliot, gérant général de la Banque Molson à Montréal :

« Je suis heureux de vous recommander M. Louis Provost pour la position qu'il sollicite à la banque Molson de Victoriaville. Ce jeune homme a fait un excellent cours d'études, et je ne crains pas de dire que le collège du Sacré-Cœur d'Arthabaskaville est l'une de nos plus importantes maisons commerciales du pays et n'est surpassé par aucune. [...] Étant l'un des clients de la banque Molson, je serais très heureux de voir M. Provost au bureau de la banque à Victoriaville, et vous me feriez plaisir en l'acceptant⁵⁴⁵. »

Le curé Côté ne prêchait pourtant pas plus pour une institution que pour une autre puisqu'il recommanda un autre candidat à la succursale de la Banque de Québec à Victoriaville⁵⁴⁶.

Faut-il y voir de mauvais augures? Dès la première année de son fonctionnement, la Banque Molson fut visitée deux fois par les voleurs. Si les malfaiteurs retournèrent bredouilles lors du second vol, ce ne fut pas le cas lors du premier, qui fut important et où deux des commis, Guillemette et Beauchesne, furent ligotés⁵⁴⁷. Malgré cet accident de parcours, la Banque Molson joua le jeu de sa concurrente et ouvrit une succursale à Arthabaskaville dès 1902. Ces deux institutions bancaires devaient disparaître dans les décennies suivantes et faire place à la Banque Provinciale et à la Banque de Montréal. Pour le commun de mes habitants, ces nouveautés changeaient pourtant peu leur vie, la plupart n'ayant aucun argent à placer. L'ère n'était pas encore à l'utilisation des caisses Desjardins et des banques comme institution de gestion financière. Deux innovations d'une autre nature vinrent cependant modifier l'ensemble

de la vie au village : l'arrivée du téléphone puis de la « lumière électrique ».

Savez-vous planter des poteaux?

Avec le Grand Tronc était venu le service du télégraphe. Mais ce service servait uniquement à la communication entre villes ou villages, et encore fallait-il se déplacer jusque chez moi pour l'utiliser. La venue du téléphone allait faire franchir un nouveau pas aux communications. Désormais, il serait possible de parler avec tout un chacun, sans sortir de chez soi. Dès avril 1884, l'industriel Achille Gagnon reçut l'autorisation des conseils municipaux de Victoriaville et d'Arthabaskaville, pour « placer des poteaux pour le téléphone où bon lui semblera [...] pourvu qu'ils ne soient pas une nuisance ». Pour son premier essai de téléphonie sur mon domaine, Gagnon installa d'abord une ligne entre sa tannerie située à Victoriaville et son bureau a ménagé sur sa ferme à Arthabaskaville.

Ce moyen de communication, révolutionnaire pour l'époque, intéressa vivement les marchands et les professionnels qui trouvaient là un bon substitut à la poste dont ils se plaignaient continuellement de la lenteur. Il est vrai que, malgré les efforts du Grand Tronc, le service postal d'alors n'était pas d'une très grande efficacité, et il fallait calculer plusieurs jours pour qu'une réponse atteignît son destinataire. Le téléphone allait remédier à cette lacune en permettant un contact direct. Évidemment, les premiers abonnés furent les commerçants et les notables des professions libérales; par exemple, lorsque la compagnie de Tourigny et Houle vendit ses installations à Bell, en 1892, elle comptait une douzaine

d'abonnés, parmi lesquels se trouvaient cinq marchands (Bourbeau, Guay, Létourneau, Maheu et Tourigny), deux hôteliers (Hamel et Perreault), un propriétaire de moulin (Mercier), un industriel (Vézina), un notaire (Poirier) et la Banque Molson. L'initiative personnelle était d'ailleurs de mise, et si Philippe Hamel, du rang B de Sainte-Victoire, eut le téléphone avant ses concitoyens, c'est qu'il planta lui-même les poteaux qui devaient conduire la ligne téléphonique jusque chez lui⁵⁴⁸. Tous les cultivateurs n'avaient pas ces moyens. On comprend dès lors pourquoi les habitants de Sainte-Victoire et de Saint-Christophe, hormis ceux situés en bordure du village, n'entrèrent que plus tard dans cette ère de la modernité.

Bien que les premières démarches d'implantation de lignes téléphoniques aient été faites par Gagnon, ce



Ville de Victoriaville, Fonds Jacques Faurcault

Deux innovations vinrent modifier l'ensemble de la vie au village : l'arrivée du téléphone puis de la « lumière électrique ».

545 ASN, F237/C3/12 : Lettre de l'abbé Louis-Alfred Côté à James Elliot, gérant général de la banque Molson, du 23 juillet 1900.

546 ASN, F237/C3/12 : Brouillon de lettre d'un candidat préparé par l'abbé Louis-Alfred Côté.

547 Sur le vol : *L'Union des Cantons de l'Est*, du 22 septembre 1899, p. 2, col. 4. Sur la tentative de vol : *L'Union des Cantons de l'Est*, du 6 octobre 1899, p. 2, col. 4.

548 Claude Raymond, *Sainte-Victoire d'Arthabaska*, p. 220.

ne fut pas lui qui organisa le service téléphonique local. Les installateurs de lignes se firent en fait une vive concurrence. D'une part, l'orfèvre William Caleb Houle, de Warwick, procéda à partir de 1887. Avec l'entrepreneur Paul Tourigny, Houle fonda la Compagnie de téléphone de Victoriaville, qui étendait ses services à Arthabaskaville, à Warwick et jusqu'à Tingwick. Ambitieux, Tourigny déposa en 1890 une requête au conseil de Victoriaville afin d'obtenir pour dix ans, à l'exclusion de tout autre, le privilège de poser des poteaux de téléphone. La requête ne fut pas agréée. Tourigny perdit intérêt dans l'affaire et vendit sa compagnie à Bell en 1892. À ce même moment, la compagnie de téléphone Godbout, de Mégantic, lorgnait également du côté de mon domaine. Les deux villages lui accordèrent le droit demandé de poser des poteaux. À Godbout et à Bell, les deux municipalités firent le cadeau d'une exemption de taxes pour les encourager dans le service.

Un entrefilet dans le journal local de juillet 1890 laissait entendre assez clairement que l'enjeu de la communication par fil téléphonique se situait alors dans la liaison des villages de La Swamp et de La Montagne avec les autres grands centres. Ce n'était plus tant des poteaux dans le village qu'il fallait mais des fils entre les différentes compagnies :

« Le téléphone de la Compagnie Bell est à Danville; notre téléphone se rend à Tingwick à neuf milles à peine de distance de Danville; nous croyons qu'il n'y aurait qu'à faire la proposition à la Compagnie Bell et elle achèterait notre téléphone à des conditions avantageuses pour les propriétaires actuels et nous mettrait de suite en communication avec Danville, Sherbrooke et Montréal. Le rendre ensuite à Québec, par l'est, serait chose facile en achetant le téléphone qui existe déjà dans le comté de Mégantic; il s'agirait de relier Victoriaville à Somerset, en passant par Stanfold, centre important, et continuer la ligne de Lyster à Chaudière⁵⁴⁹. »

Quant à l'électricité, mon domaine la connut tout juste avant le tournant du siècle. Pour les habitants, l'électrification ne signifiait pas encore le chauffage ou les appareils électriques, c'était d'abord et avant tout un mode d'éclairage qui reléguerait loin dans les armoires le fanal, les chandelles ou, chez les mieux nantis, le système de tuyauterie au gaz installé dans les murs, qui comportait de sérieux risques d'incendie.

Depuis 1891 qu'on parlait de la lumière électrique, mais les offres faites au village d'Arthabaska par l'entrepreneur Bouthillier⁵⁵⁰ ne plurent pas aux élus. L'année suivante, ce fut au tour du conseil de Victoriaville de refuser l'offre d'un système d'éclairage électrique incandescent contre une exemption de taxes pour dix ans⁵⁵¹. Enfin, en 1895, l'entrepreneur local Achille Gagnon obtint la permission de la Municipalité de Victoriaville de poser des poteaux afin d'y installer la lumière électrique dans les rues de la municipalité, « sans nuire à la circulation », précisa le conseil⁵⁵². L'année suivante, les élus d'Arthabaskaville lui emboîtèrent le pas.

À partir d'une petite centrale actionnée par la vapeur, installée près du pont par lequel le Grand Tronc enjambait la rivière Nicolet, furent tirés les fils qui conduisirent l'électricité de maison en maison dans les villages de La Swamp et de La Montagne. Les rues furent elles aussi éclairées, les municipalités payèrent pour un certain nombre d'ampoules, dont une se retrouvait habituellement devant la maison du maire; ce qui n'était pas sans causer des problèmes au fournisseur lorsque, au gré des élections, la mairie changeait de titulaire et qu'il fallait alors déplacer l'ampoule de poteau. Les conseils eurent aussi le souci de bien éclairer les abords des hôtels où descendaient les voyageurs. Le clergé y trouva également un avantage pour les lieux de culte : le conseil de fabrique de Saint-Christophe autorisa, dès décembre 1899, son curé à s'aboucher avec Achille Gagnon afin de « faire installer la

lumière électrique dans l'église et la sacristie et à faire toutes les dépenses nécessaires à cette fin »⁵⁵³. Le désir grandissant de la population de se prévaloir de la lumière électrique conduisit le conseil de Victoriaville à voter une taxe spéciale pour les rues où les contribuables désiraient bénéficier de ce service.

L'incendie survenu à la centrale à vapeur, en 1901, fut un mal pour un bien. Déjà cette centrale montrait des signes d'essoufflement sous la pression de la demande grandissante. Sa mise hors service fut donc l'occasion d'en construire une nouvelle, plus puissante. En 1903, l'Arthabaska Water and Power Co. prit le relais de Gagnon et alimenta bientôt en lumière électrique une très grande partie de mon domaine⁵⁵⁴. Les besoins initiaux, limités à l'éclairage, s'étaient rapidement diversifiés sous la poussée de l'industrialisation, qui marquait de plus en plus le paysage local. En 1906, la Continental Heat & Light Co., subsidiaire de la Shawinigan Water & Power, commença à livrer de l'électricité à l'Arthabaska Water & Power Co. aux fins de revente⁵⁵⁵.

Un nouveau courant d'entrepreneurs ou le devenir industriel de Victoriaville

Séduits par un village si plein de potentiel et si peu exploité, des entrepreneurs amenés par le Grand Tronc vinrent y faire fortune. Bien que venus d'ailleurs, ces entrepreneurs n'étaient pas forcément étrangers à mon domaine. Si les spéculateurs et les commerçants qui s'illustrèrent dans la première moitié du XX^e siècle ne semblent pas être issus des premières familles pionnières, il apparaît probable qu'ils aient été attirés par quelque parent déjà installé dans l'un ou l'autre village. Par exemple, Paul Tourigny, qui marqua autant la vie économique de Victoriaville que la vie municipale, n'était pas le premier Tourigny à La Swamp. Son parent Léandre brassait déjà des affaires depuis la mise en service du

549 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 24 juillet 1890, p. 2, col. 4.

550 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 3 août 1891.

551 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 5 octobre 1892.

552 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 7 août 1895.

553 AP, Saint-Christophe, livre des délibérations, vol. 2, séance du 10 décembre 1899.

554 Les campagnes furent partiellement électrifiées à partir de 1909; Claude Raymond, *Sainte-Victoire d'Arthabaska*, p. 40.

555 En 1923, la Shawinigan Water & Power acheta l'Arthabaska Water & Power Co. ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

chemin de fer, lorsque Paul quitta Gentilly pour venir le rejoindre à Victoriaville. Claude Buteau, qui exploita une fonderie, était apparenté à Mme Stein, née Buteau, et à son parent François-Xavier Buteau, marchand à La Montagne depuis la décennie 1850. Une recherche généalogique sur les familles Bourbeau, Guay, Auger, Létourneau ou Gaudet permettrait vraisemblablement de vérifier si les promoteurs et spéculateurs de Victoriaville du début du siècle n'étaient pas des parents collatéraux de la deuxième vague de pionniers, et particulièrement celle qui s'implanta à la suite de la mise en service du Grand Tronc. Après une première vague de défricheurs ou d'ouvriers de pays vinrent ceux qui mirent sur pied une première infrastructure de services. La troisième vague serait formée de ceux qui feraient de Victoriaville une ville industrielle.

Ce nouveau courant d'entrepreneurs canadiens-français venait prendre la relève d'une première bourgeoisie marchande locale d'origine anglo-saxonne. James Goodhue avait pris le Grand Tronc pour l'Ouest canadien, en 1881. Les Tibbitt avaient vendu, pour la somme de 13 500 \$, leurs moulins à des marchands de Québec⁵⁵⁶. De même, D. H. Pennington, marchand de bois de sciage, de pulpe, d'écorce de pruche et de dormants pour le chemin de fer, avait plié bagage. Adolphus Stein s'était retiré à Québec en 1874 à la suite de l'incendie de sa luxueuse résidence construite sur le versant du mont Saint-Michel. La Miller's Association avait retiré ses billes du jeu victorivillois. Frank Dudley, marchand de bois de Portland, ferma son moulin au tournant du siècle. Vers la même époque, les frères Farley s'associèrent à Tourigny pour donner de l'expansion à leur tannerie.

Après avoir fait leurs premières armes comme marchands ou, certains, comme professionnels, ces francophones « entrepreneurs » qui désiraient s'enrichir monopolisèrent les postes publics et la politique locale, puis fondèrent des industries. Massicotte pratiquait la médecine, Bourbeau

vendait des vêtements, Tourigny détaillait le grain et les denrées, Auger, Létourneau et Gaudet tenaient quincaillerie. En prenant en main les destinées municipales, ces marchands mirent l'appareil politique au service de l'économique.

La mainmise des entrepreneurs et des spéculateurs sur l'appareil municipal fut relativement facile à Victoriaville, car le village avait été laissé pratiquement sans leadership organisé après le retrait des notables dans leur village de La Montagne. Malgré les possibilités énormes que lui offrait sa présence, La Swamp fut quelque peu déconsidérée. Des bourgeois de la capitale, qui avaient cru en moi et dans le Grand Tronc, étaient venus dès la première heure chercher fortune dans la prometteuse région des Bois-Francs. Le Grand Tronc, construit notamment grâce à l'important apport financier de la Ville de Québec ainsi que des entrepreneurs et des spéculateurs de cette région, avait par ailleurs précisément été projeté pour offrir à ceux-ci une voie de communication et de distribution privilégiée. Pourtant, ce furent surtout des parents éloignés de gens déjà installés sur mon domaine qui saisirent rapidement la chance qui s'offrait à eux⁵⁵⁷. Ces nouveaux venus eurent alors les coudées franches pour mener le village naissant là où leurs intérêts seraient le mieux servis. Ils durent toutefois composer avec les plus anciens, qui avaient déjà commencé à se faire un nid confortable au sein de l'appareil municipal. Le père Foisy, par exemple, qui avait réussi à s'imposer devant les Perreault, pionniers de la première heure, n'entendait pas céder la place aussi facilement. Aussi, les élections de 1870 furent des plus tumultueuses⁵⁵⁸. La nouvelle garde économique fit rude lutte à l'ancienne et réussit à s'imposer en portant sur le siège du maire D. O. Bourbeau, frère du marchand et associé aux nouveaux loups des affaires.

Municipalités au service de l'entreprise

Mélangant quelque peu leurs intérêts personnels et ceux de la municipalité (comme c'était souvent le cas ailleurs dans le reste du Québec à l'époque, la chose étant l'une des conséquences de la démocratie encore naissante du régime municipal), les entrepreneurs-élus encouragèrent l'implantation de manufactures sur mon domaine par différents moyens. Le conseil pouvait d'abord exempter de taxes l'entreprise, comme ce fut le cas avec les compagnies de téléphone. Il pouvait aussi la financer directement au moyen d'une subvention ou d'une souscription au capital de l'entreprise. Il pouvait enfin récompenser les entreprises au moyen de bonis. Ces pratiques, établies dès la fin du XIX^e siècle, devinrent courantes au début du siècle suivant. On ne s'interrogeait pas encore à savoir s'il pouvait y avoir conflit d'intérêts entre le maire fournisseur de fonds et l'entrepreneur, même quand les deux chapeaux étaient portés par le même individu.

Les retombées financières devenaient même un des principaux appâts pour la politique municipale. En toute candeur, les élus votèrent des mesures favorisant leurs propres initiatives industrielles. En 1891, Paul Tourigny, conseiller, votait lui-même sur la motion par laquelle la Municipalité lui accordait une exemption de taxes pendant 20 ans pour sa manufacture de balais. On lui accordait de surcroît une pareille exemption comme locataire du bâtiment et du terrain occupés par une autre de ses manufactures.

À Victoriaville, plus qu'à Arthabaskaville, le conseil s'engagea résolument dans la promotion industrielle. Les élus de La Swamp n'hésitaient pas, par exemple, à exempter une industrie de taxes même pour une longue période, pouvant aller jusqu'à 25 ans. Toutes les manufactures ne bénéficièrent pas d'un aussi long privilège, mais toutes eurent droit à cette mesure définie dès 1882 par le conseil : « À l'avenir toute manufacture désirant s'établir dans la municipalité et employant un nombre plus considérable que cinquante personnes soit exemptée des

556 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 18 décembre 1867.

557 Ce souvenir de la Gare serait éventuellement confirmé par des recherches généalogiques précises au sujet des principaux promoteurs qui firent de Victoriaville une ville industrielle. Les propos de la Gare ne sont pas en total accord avec les conclusions de Gary Caldwell, « Les industriels francophones : Victoriaville au début du siècle », *Recherches sociographiques*, vol. XXIV, n° 1 (1983), p. 9-31.

558 *L'Union : 100 ans*, p. 18-20.

559 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 10 mars 1882.

560 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 11 avril 1891.

taxes imposées par ce conseil⁵⁵⁹. » En 1891, le règlement était reconduit : « Sur motion du conseiller Achille Gagnon appuyé du conseiller Paul Tourigny, il est unanimement résolu qu'une somme de cinq mille piastres soit accordée à une compagnie pour l'établissement d'une manufacture quelconque dans cette municipalité⁵⁶⁰. »

En 1886, 3 mécaniciens du village désireux de mettre sur pied une fonderie et une manufacture d'instruments d'agriculture obtinrent une exemption de taxes pour 20 ans⁵⁶¹. Augustin Bilodeau, pour sa manufacture de bouilloires, et J. E. Auger, pour sa manufacture de clous, obtinrent tous deux une exemption pour dix ans⁵⁶². Même le vénérable *Écho des Bois-Francs*, qui venait de s'installer, eut droit à ce privilège pour la partie de bâtisse qu'il occupait⁵⁶³.

Le système des bonis

Le boni municipal, qui était un investissement direct dans les industries, se pratiqua sur une assez large échelle. En 1894, par exemple, le conseil émettait un règlement qui permettait l'octroi d'une somme de 3 000 \$ pour toute entreprise qui désirait s'installer à Victoriaville. Celles déjà en activité ne furent pas en reste puisque le même règlement prévoyait également que toute entreprise qui projetait un agrandissement ou une exploitation sur une plus grande échelle serait admissible à cette politique. Le conseil municipal de Victoriaville accorda, en 1892, un tel boni de 4 000 \$ à cette fonderie qui avait déjà obtenu une exemption de taxes. Bien d'autres entreprises profitèrent de cette même largesse. Citons encore le cas de la Victoriaville Furniture, qui obtint elle aussi, en 1894, une exemption de taxes pour 20 ans, sur la manufacture et le terrain et, dès l'année suivante, un boni de 3 000 \$, afin de pouvoir fonctionner sur une plus grande échelle⁵⁶⁴. Généreuse, cette mesure s'assortissait toutefois de quelques exigences : par exemple, l'entreprise devait main-

tenir un certain plancher d'emploi sur une assez longue période. La Victoria Shirt, qui reçut un boni de 4 000 \$, obtint dix ans plus tard sa quittance du conseil, qui avait constaté que la manufacture avait effectivement doublé « le nombre de mains » pendant la période du boni.

Dès octobre 1888, Arthabaskaville avait souscrit au principe du système de bonis pour encourager les entreprises à venir s'installer sur son territoire. Le conseil vota même une importante enveloppe budgétaire de 10 000 \$ consacrée à cette fin. Dans sa promotion, Arthabaskaville insistait sur la beauté de son village et sur la proximité de la voie ferrée⁵⁶⁵. Cet argument lui nuisait vraisemblablement plus qu'il ne la servait étant donné que Victoriaville, qui lui faisait concurrence, était beaucoup mieux située à cet égard. Malgré son relatif éloignement, elle attira quelques entreprises auxquelles elle accorda le boni promis. En 1899, le conseil gratifiait une fonderie établie sur son territoire. Dans le même



Tiré de Victoriaville, Québec 1913

Tant à Victoriaville qu'à Arthabaska, les conseils s'engagèrent résolument dans la promotion industrielle. À remarquer sur la photographie, la garde séparant le conseil de l'assemblée. À l'époque, la chose était nécessaire pour modérer l'ardeur de certains concitoyens.

561 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 1^{er} février 1886.

562 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séances des 4 juillet 1894 et 7 septembre 1898.

563 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 2 février 1898.

564 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séances des 4 octobre 1894 et 1^{er} mai 1895.

565 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 6 octobre 1888, p. 2, col. 2.

566 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 5 juillet 1880.

Ville de Victoriaville, fonds Jacques-Fourcault



Victoriaville Furniture, comme bien d'autres industries, obtint largement sa part d'exemptions de taxes et de privilèges du conseil municipal. Sur la photographie, la manufacture en 1937.

esprit, elle accorda en 1903 une somme de 3 000 \$ à l'Hôtel-Dieu pour les services rendus. Sentant que La Swamp s'imposait de plus en plus sur l'échiquier économique local, La Montagne réagit en renforçant ses mesures incitatives pour attirer de nouvelles manufactures sur son territoire.

Ces tentatives ne furent cependant pas toutes heureuses, comme ce projet d'une sucrerie reposant sur une culture intensive de la betterave à sucre dans les campagnes de Saint-Christophe⁵⁶⁶. D'autres connurent des succès certains : l'Arthabaska Cigars, implantée au début de la décennie 1880, fut du paysage pendant plusieurs années; au plus fort de son activité, elle employa plus d'une quarantaine d'ouvriers⁵⁶⁷. L'engin à vapeur bâti par Éleucippe Beaudet en 1888, après autorisation du conseil, fonctionna, malgré les dangers inhérents d'incendie, jusqu'au début du siècle. Les élus d'Arthabaskaville n'étaient toutefois pas prêts à souscrire à toutes les demandes, surtout lorsque les entrepreneurs forçaient un peu trop la mise, comme cet industriel de Trois-Rivières qui sollicitait un boni de 15 000 \$ pour l'implantation d'une manufacture de garnitures de cercueil et de placage⁵⁶⁸.

Beaucoup plus élevé que les bonis régulièrement accordés, le montant sollicité par le promoteur trifluvien ne faisait, en fait, que devancer de quelques années des demandes s'élevant à ces rondelettes sommes. En effet, dès 1898, Victoriaville faisait paraître dans les journaux locaux un avis annonçant aux industriels qu'un boni de 15 000 \$ serait octroyé à toute industrie qui déciderait de s'établir à l'intérieur de ses limites. Pour favoriser la croissance économique, elle annonçait même dans un cahier promotionnel qu'elle offrait gratuitement des sites où bâtir ces nouvelles manufactures.

Dans la foulée de cette percée industrielle, les marchands et entrepreneurs de La Swamp fondèrent en 1903 la Chambre de commerce du comté d'Arthabaska, afin de promouvoir les intérêts économiques de la région et plus particulièrement de Victoriaville :

« Outre que la chambre de commerce donne aux hommes d'affaires l'occasion de se rencontrer, de se connaître et de s'apprécier, elle leur permet de discuter les intérêts de leur commerce, de prévenir cer-

taines défaillances et de prévoir tous les avantages possibles pour la ville⁵⁶⁹. »

Deux ans auparavant, pourtant, les industriels et les notables de la place avaient déjà créé un premier regroupement, qui leur offrait l'occasion de discuter de leurs problèmes et de leurs projets respectifs. Ce groupement, connu sous le nom de Club de Victoriaville et fondé en décembre 1901, se réunissait régulièrement au club du Chalet des cèdres, où on échangeait sur « les meilleures formules destinées à promouvoir les intérêts de l'industrie locale », tout en jouant au tennis ou au curling⁵⁷⁰.

Victoriaville qui faisait déjà figure de ville industrielle devançait par son projet de chambre de commerce une vieille ville comme Trois-Rivières ou des villes qui semblaient autrefois plus prometteuses comme Plessisville et Danville⁵⁷¹. Cet organisme, fort dynamique à ses débuts, périclita après une vingtaine d'années d'existence⁵⁷².

Le dynamisme économique créait toutefois de multiples vecteurs de tension. Fallait-il attirer une nouvelle manufacture, en l'occurrence une usine de chaussures du Maine, au moyen de bonis ou, plutôt, subventionner une entreprise locale, en l'occurrence la Victoriaville Shoes Company dont Tourigny était l'un des principaux actionnaires, et qui promettait de s'agrandir substantiellement si on lui accordait un boni de 20 000 \$ ainsi qu'une exemption de taxes pour dix ans⁵⁷³. Tourigny supplanta les autres fabricants de souliers, si bien qu'en 1912 la nouvelle manufacture agrandie employait 430 ouvriers et était devenue l'une des plus importantes usines du genre au Québec. Tourigny réussit à exercer un tel monopole sur la chaussure qu'il fallut attendre jusqu'en 1938 avant qu'une nouvelle usine de souliers pour dames, « de haute qualité », ne puisse prendre pied

567 Alcide Fleury, *Arthabaska*, p.161.

568 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaskaville, séance du 12 janvier 1889.

569 *L'Écho des Bois-Francs*, du 12 septembre 1903.

570 François Morneau, « Histoire de la Chambre de commerce de Victoriaville », *ASBF*, vol. 4, n° 3 (1986), p. 84.

571 À ce chapitre, Arthabaska apparaît loin derrière, puisqu'elle n'eut sa chambre de commerce qu'en 1956; François Morneau, « Histoire de la Chambre de commerce », p. 81.

572 En novembre 1925, son secrétaire, Philippe Marchand, faisait rapport au ministre que la chambre ne se réunissait plus depuis deux ans. Une nouvelle chambre fut fondée en 1933. ANC, RG-95, vol. 2787 et vol. 2832, dossier 306-2, rapports annuels de 1933 à 1950.

573 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séances des 30 décembre 1895 et 9 janvier 1899.

Liste des signataires pour une demande d'enregistrement de la Chambre de commerce du comté d'Arthabaska (automne 1903)⁵⁷⁴

Alain, J. E., comptable et industriel	Lacharité, J. A., comptable*
Allie, Roméo, industriel	Leblanc, Denis, imprimeur
Audette, J. A., agent de commerce*	Legendre, L. O., industriel, embouteilleur
Baril, Maurice, comptable	Lemay, S., hôtelier
Beaudet et Boisclair, marchands	Létourneau, Géo., marchand
Boisclair, Alfred, marchand, de Beaudet et Boisclair	Lord, J. A., comptable
Bourbeau, Antonio, industriel	Maheu, Léon, marchand
Bourbeau, Auguste, libraire	Marchand, A., gérant de la banque Molson
Bourbeau, J. O., marchand	Martel, S. Xénophon, marchand
Bourbeau, Mme D. O., marchande	Morril, N. M., agent de gare
Bourbeau, Rosaire, commis marchand	Pelletier, F. M., pharmacien
Boyle, A. C., industriel	Perreault, C. Eugène, artisan
Buteau, Thomas, industriel et gérant de la fonderie de Victoriaville	Perreault, Gédéon, hôtelier
Catton, W. A., gérant de The Victoriaville Furniture Co., industriel	Perreault, Ludger, hôtelier,
De Billy, F. X., tailleur et industriel embouteilleur	Picotte, Z., marchand
De Billy, J. Salomon, embouteilleur	Poirier, J. N., notaire et agent d'assurance
Ducharme, Z., marbrier	Poitras, Arthur, marchand
Dunn, H. H., industriel	Poitras, Octave, marchand
Faucher, J. D., comptable**	Proulx, Alfred, industriel
Faucher, Joseph, boulanger	Proulx, J. D., comptable
Filion, R. A., industriel	Provost, L. A., comptable
Gagné, J. E., industriel	Rheault, Napoléon, sellier
Gaudet, Hector, avocat*	Richard, E., sellier
Gaudet, Octave, ferblantier, plombier	Thibault, C., ferblantier, plombier et manufacturier
Gelly, James, hôtelier	Thibault, Paul, marchand
Genest, A., industriel, embouteilleur	Thibodeau, J. E., marchand
Héon, L. G., gérant de The Victoriaville Flour & Grain Co.	Tourigny, Paul, marchand
	Vallières, Henri, comptable
	Walsh, P. H., comptable
	Wurtele, George, comptable

à Victoriaville, en l'occurrence celle d'Eudore Fournier, pionnier de l'industrie de la chaussure dans les Cantons de l'Est, fabricant de la marque Monaco. Propriétaire de la Victoria Clothing qui fabriquait des habits et des paletots depuis 1903, Tourigny avait

voulu consolider cette industrie en misant sur la qualité de sa main-d'œuvre. Par le biais de programmes gouvernementaux, il avait ouvert, en 1913, une école du soir pour les hommes et implanté un cours de confection d'habits ainsi qu'un cours de coupe pour les dames et demoiselles⁵⁷⁵. Grâce à l'ap-

pui du conseil, ces cours se dispensèrent dans un local de l'hôtel de ville, la corporation s'engageant à fournir les tableaux et tables nécessaires à l'enseignement. En 1920, afin de former à une même habileté les employés de l'usine d'Arthabaska, on installa dans l'une des salles de l'hôtel de ville de La Montagne une classe pour des leçons de coupe et de confection d'habits⁵⁷⁶. Dans la même ligne, le conseil de Victoriaville offrit 500 \$ pour financer des cours professionnels ou techniques⁵⁷⁷.

La Swamp faisait également du maraudage du côté d'Arthabaska, et même de Nicolet. Par exemple, Maheu et Dufresne, qui exploitaient une manufacture à La Montagne, jouèrent la carte Victoriaville contre un boni de 500 \$ et une exemption de taxes pour 20 ans, sur la promesse d'embaucher au moins 10 personnes durant cette période⁵⁷⁸. La firme d'architectes Caron et Bergeron, de Nicolet, qui obtenait régulièrement des contrats sur mon domaine, fut particulièrement sollicitée par le conseil de Victoriaville. Lorsqu'il fut question de construire un marché, la Ville retint ses services pour les plans, elle lui offrit un boni de 3 000 \$ pour un marché d'une valeur de 4 000 \$⁵⁷⁹. L'offre était pourtant plus complexe : Caron et Bergeron voulaient également implanter une manufacture de portes et demandaient une subvention ainsi qu'une exemption de taxes. Outre les 3 000 \$, le conseil consentait à une exemption pour 20 ans, à la condition que la manufacture fût de bonnes dimensions (au moins 100 pieds de long) et qu'elle employât en moyenne 25 personnes pour les 10 prochaines années d'exploitation⁵⁸⁰.

Industriels de profession, conseillers municipaux par intérêts personnels, les élus se métamorphosèrent facilement en « conseillers... industriels ». Afin de faciliter l'implantation de nouvelles usines ou l'agrandissement de celles existantes, la première préoccupation de ces conseillers fut de doter la ville d'une quantité suffisante de terrains, qu'elle pour-

574 ANC, RG-95, vol. 2787; reproduit dans François Morneau, « Histoire de la Chambre de commerce », p. 97-98. Les noms suivis de l'astérisque (*) sont donnés par Morneau mais ne figurent pas dans la liste des ANC; à l'inverse le nom suivi du double astérisque (**) est sur la liste des ANC mais n'apparaît pas dans Morneau.

575 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 11 septembre 1913.

576 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séance du 3 novembre 1920.

577 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 7 novembre 1922.

578 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 11 février 1895.

579 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 22 novembre 1894, p. 2, col. 5.

580 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 21 novembre 1894.

Règlement n° 52 pourvoyant à une subvention à la Compagnie *The Victoria Doll & Toy Manufacturing Company Limited*

Attendu que la compagnie *The Victoria Doll & Toy Manufacturing Company Limited* désire établir dans les limites de cette ville son industrie de fabrication de jouets et sollicite à cette fin de l'aide de la Corporation de Victoriaville, savoir :

1. L'occupation et l'usage gratuits de l'immeuble autrefois occupée par *The Canada Mattress Company* sur la rue Debigaré avec les bâtisses y érigées et les machines et autres accessoires y contenus pour une période de dix ans, les dites bâtisses à être entretenues en bonne condition par ladite compagnie et être assurées en faveur de la Corporation pour une somme de 10 000,00 \$ avec l'obligation de la part de la Corporation de donner un titre de propriété desdits terrains, bâtisses et machines à la *Victoria Doll & Toy Manufacturing Company Limited* à l'expiration des dix ans, si pendant cette période ladite compagnie a payé annuellement un montant minimum de 10 000,00 \$ de salaires, sans compter les salaires du gérant et des employés de bureau et remplit aussi les obligations ci-dessus mentionnées.
2. Une exemption de taxes municipales pour une période de dix ans, les taxes d'eau, les taxes scolaires et les taxes spéciales à être payées par la *The Victoria Doll & Toy Manufacturing Company Limited*.

Considérant qu'il est de l'intérêt général d'attirer et de faire établir dans les limites de la ville des manufactures ou industries qui peuvent donner de l'ouvrage aux ouvriers et contribuer au développement de la ville.

Considérant qu'il est avantageux dans l'intérêt général que notre ville aide la compagnie *The Victoria Doll & Toy Manufacturing Company Limited* à établir son industrie dans les limites de cette ville, ladite compagnie ayant un capital autorisé de 199 000,00 \$ et un capital actuel de 23 250,00 \$.

[Il fut résolu de lui accorder les conditions demandées]

(Source : PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 23 mars 1918.)

rait céder à bon prix aux entrepreneurs. Ce n'était pas encore le temps des parcs industriels, mais le principe était le même. On comprendra davantage l'intérêt marqué pour une telle politique de la part des élus victorivillois, que bon nombre d'entre eux étaient des spéculateurs venus d'ailleurs. Ils ne bénéficiaient pas au départ, comme le père Foisy, de grandes propriétés sur lesquelles installer leurs manufactures. La politique municipale leur permettait alors de se porter acquéreurs de terrains

stratégiques, sans avoir à en absorber directement les coûts. Toutefois, à partir de 1919⁵⁸¹, les municipalités durent cesser cette pratique d'aide massive aux industries, une loi provinciale ayant rendu illégal le procédé. Seule la commutation de taxes, à certaines conditions, fut autorisée. Les dettes jusqu'alors accumulées par les municipalités avaient alerté les autorités gouvernementales, qui ouvraient également l'oreille à la notion de conflit d'intérêts.

Du moulin à scie à l'usine de meubles

Inscrit au cœur d'une zone forestière, mon domaine se spécialisa dans une industrie tournée vers la transformation des richesses sylvicoles. Cette grande industrie de la transformation du bois prenait le relais des industries pionnières qu'avaient été les moulins à scie et à bardeaux installés le long de la Nicolet. De simples moulins, ils se transformèrent d'abord en manufactures de portes et de châssis, comme le moulin de J. N. Michaud et d'Henri Pépin, présent à Arthabaskaville en 1858, qui poursuivait désormais ses activités sous le nom de Manufacture de portes et fenêtres Wellie Michaud, au début du XX^e siècle. Signe incontestable d'une première poussée de construction domiciliaire, les manufactures de cette nature se multiplièrent. De même, les moulins à scie s'agrandissaient en scieries, comme celui de Giroux. La diversité de la demande amenait des changements de vocation, tout en restant dans le vaste champ de la transformation du bois : par exemple, le moulin à scie de Hébert devint un moment une manufacture de meubles, avant de se recycler en manufacture de cercueils. Plus modeste, à Sainte-Victoire, des entreprises plus petites travaillaient en complémentarité les unes avec les autres : par exemple, le moulin d'Elphège Morin alimentait en matières premières la fabrique de meubles de l'artisan Pelletier.

Consciente de la richesse des forêts limitrophes, Victoriaville en fit la carte maîtresse de sa promotion publicitaire du début du siècle. Des milliers de billots de bois de pulpe, dravés sur la rivière Nicolet, étaient destinés au marché canadien. Tout ce bois extrait des forêts ne prenait pourtant pas toujours le chemin de la rivière, une quantité importante était transformée sur place, une quantité encore plus grande pourrait l'être, et répondrait encore mieux à la demande des marchés extérieurs. Les chantiers des Bois-Francs fournissaient les scieries, qui alimentaient à leur tour

581 « En 1919, les choses vont changer. La loi va interdire aux municipalités de venir en aide aux établissements industriels ou commerciaux [...] À partir de 1941, plusieurs [municipalités] font pression sur le gouvernement pour obtenir une loi spéciale [...] Soixante et onze municipalités [...] y parviendront avant que ne soit promulguée la *Loi des fonds industriels* en 1961 qui offre cet avantage à tout le monde. » Claude Raymond, *Dis-moi comment on a bâti mon pays*, vol. 1, p. 166. Entre 1922 et 1930, six règlements de commutation de taxes furent adoptés par la Ville. Dans l'ordre, ceux-ci concernaient la Rubin (1922), la Victoria Clothing (1925), la Doyle-Deluca (1925), à nouveau la Victoria Clothing (1926), la Rubin (1929) et la Dominion Woodwork (1930). Dans ce dernier cas, le règlement avait été adopté à la suite de l'incendie des locaux de l'entreprise.

Tiré de Victoriaville, Québec, 1913



À partir de 1890, le rythme soutenu des naissances de nouvelles manufactures marque le début de l'ère industrielle. Sur la photographie, la Fonderie de Victoriaville.

les industries de transformation : portes, châssis, mais aussi chaises, tables et tout autre meuble, pour les vivants et les morts. À l'ombre de La Montagne, Victoriaville qui avait axé son développement sur son dynamisme marchand avait déjà remporté, vers 1920, le titre de plus grand centre de l'industrie du meuble du pays.

Le rythme soutenu des naissances de nouvelles manufactures, prometteuses et diversifiées, à partir des années 1890, marque les débuts de l'ère industrielle sur mon domaine. L'implantation de la Fonderie de Victoriaville, en 1889, de la manufacture de balais de François-Xavier Couture et de la marbrerie Ducharme, en 1890, ouvrait cette période de croissance économique. Mais le véritable symbole de cette nouvelle ère fut la Victoriaville Furniture, fondée en 1894, puisque cette manufacture de meubles, qui traversa le temps, annonçait la vocation de Victoriaville comme principal centre du meuble usiné.

Paul Tourigny et ses associés avaient eu l'œil juste lorsqu'ils saisirent que La Swamp offrait toutes les garanties nécessaires à l'implantation d'une prospère industrie du meuble. La forêt couvrait encore l'ensemble de la région et comprenait une forte proportion de merisier et d'érable, essences

permettant des produits de qualité supérieure. À proximité de sa source d'approvisionnement, les coûts de transport étaient d'autant réduits. Installé à cheval sur la ligne du cheval de fer, mon domaine offrait encore des possibilités d'expédition qui reculaient ses limites. Comme il existait alors peu d'industries du meuble, le projet avait donc toutes les chances d'être plus que viable. Il fallait pourtant réussir à produire des meubles qui dépasseraient, par leur solidité, leur éclat et leur finesse les réalisations artisanales, et ce, en dépit d'une quasi-absence de machines et de mécanisation.

Dans la foulée de la Victoriaville Furniture, une grappe d'autres industries vinrent s'établir. D'aucuns n'hésitèrent pas à faire du village la Capitale du meuble. Avec un placement de capital de 500 000 \$, un chiffre d'affaires de un million par année et un

Principales industries du meuble à Victoriaville au début du XX^e siècle

Nom	Année de création	Principaux dirigeants	Produits
Victoriaville Furniture Co.	1894	Paul Tourigny, D. O. Bourbeau, C. Thibault; direction: Tourigny, prés., A. F. Poulin, A. Marchand, A. Bourbeau, J. E. Alain	Ameublements
Arthabaska Chair (ou Victoriaville Chair)	1903	P. Tourigny, prés.; J. E. Alain, vice-prés., P. H. Walsh, dir. gén.	Chaises de cuisine, chaises de salle à manger, chaises en chêne bourrées et capitonées
Eastern Township Manufacturing Co.	1904	J. Maheu, dir.	Ameublements
Standard Bedstead Co. Ltd	1906	D. H. Pennington, prés.; A. G. Létourneau, vice-prés., J. A. Bisson, P. Tourigny	Couchettes en cuivre
Canada Mattress Manufacturing Co.	1909	J. C. Héon, prés.; P. Tourigny, vice-prés.; directeurs : J. E. Alain, Pennington, Auger, J. P. H. Massicotte	Ameublements
Canadian Rattan Chair Co. Ltd (devint la Eastern Furniture en 1924 ⁵⁸³)	1911	P. Tourigny, prés.; J. E. Alain, vice-prés.; Octave Gaudet, J. P. H. Massicotte; J.-D. Gagné, sec.	Chaises en rotin, chaises de balcon, articles en jonc et en rotin.

582 *Ville de Victoriaville*, Victoriaville, s.n., 1913, 52 p.

583 À partir de 1924, la Canadian Rattan Chair et la Victoriaville Chair furent regroupées sous le nom de Eastern Furniture.

personnel ouvrier de un millier de personnes pour une rémunération globale d'environ 300 000 \$, en 1913, le qualificatif de capitale du meuble seyait plutôt bien au petit village surgi de La Swamp⁵⁸². Les huit voyageurs de commerce à l'emploi du « *Big Four* », qui regroupait la Victoriaville Furniture, la Standard Bedstead, la Victoriaville Chair et la Canada Mattress, assuraient la promotion et la vente des produits de ces industries unifiées sous une même administration. Avant l'ère de la publicité dans les médias et par les voies informatiques, le déplacement des représentants était une activité primordiale pour toute entreprise qui voulait s'assurer un chiffre d'affaires. Encore là, à sa façon, le Grand Tronc prêta son concours aux industries locales en transportant leurs représentants dans tous les coins et recoins du pays. En sens inverse, il conduisait chez nos marchands les voyageurs de commerce d'autres manufactures et industries avec lesquelles les entrepreneurs d'ici purent établir des réseaux commerciaux. Par exemple, en deux semaines seulement, au début de janvier 1898, quelque 120 commis voyageurs descendirent du Grand Tronc pour venir rencontrer les industriels des villages de mon domaine⁵⁸⁴.

À ce secteur du meuble se greffèrent des industries complémentaires, comme la Victoriaville Jewelry Co., manufacture de bijoux établie en 1913 à partir de capital local.

De la famille agricole à la famille ouvrière

La multiplication des manufactures et des industries transforma complètement le paysage humain de mes villages. Des maisons poussaient tout autour de mes cours et même loin au-delà. Les cris d'enfants enterraient presque, désormais, le sifflement du Grand Tronc, tellement ils étaient nombreux. À l'instar du Québec, qui vit sa population urbaine doubler entre le milieu du XIX^e et le début du XX^e siècle, mon domaine se transforma de même.

Portrait démographique au tournant du siècle

Année	Arthabaska	Victoriaville	Population urbaine	Population totale	% d'urbanisation
1871	730	1425	2155	5801	37,1
1881	1000	1474	2466	5059	48,7
1891	1034	1300	2334	5406	43,2
1901	995	1693	2688	6415	41,9
1911	1458	3028	4486	6412	70,0
1921	1234	3759	4993	6636	75,2

Statistiques agricoles, d'après le recensement de 1881

	Victoriaville / Sainte-Victoire	Arthabaskaville	Saint-Christophe
N ^{bre} d'agriculteurs	110	97	130
10 acres et moins	7	37	3
11 à 50 acres	29	31	19
51 à 100 acres	48	19	66
101 à 200 acres	16	7	21
Plus de 200 acres	10	3	1
Total d'acres occupées	10 990	5 686	10 729
Total d'acres cultivées	2 152	1 465	4193
Total d'acres en pâturage	1 274	1 022	1 637
Boisseaux de blé	1 037	948	2 278
Boisseaux d'orge	593	377	382
Boisseaux d'avoine	14 865	5 388	15 203
Boisseaux de seigle	97	51	348
Boisseaux de pois et de fèves	1 147	368	955
Boisseaux de sarasin	975	954	2 424
Boisseaux de maïs	172	238	174
Boisseaux de patates	9 683	8 243	8 009
Boisseaux de navets	496	611	193
Tonneaux de foin	997	684	1 991

Si les villages s'urbanisaient, Sainte-Victoire conservait son caractère rural. Ses cultivateurs avaient adopté sur leur ferme les principes de l'art aratoire. Le drainage, le chaulage, la fertilisation, les bonnes semences, les bonnes méthodes culturales, l'adoption d'un système de rotation approprié devinrent pratiques courantes et facteurs d'une amélioration de la production et, partant, des revenus. Les troupeaux laitiers, de plus en plus homogènes, fournissaient un lait de qualité en plus grande quantité.

Ce que cachent ces statistiques, cependant, c'est l'amélioration sensible des terres de La Swamp, initialement moins propres à la culture que celles du plateau appalachien. Alors que les fermes de Saint-Christophe n'avaient qu'un rendement de 73 boisseaux de pommes de terre à l'acre, celles de Sainte-Victoire rendaient 121 boisseaux à l'acre. Même écart significatif dans la récolte de foin : alors qu'une acre victoriavilloise rapportait 1,4 tonneau, l'acre de Saint-Christophe ne produisait que 1,1 tonneau. Si les rendements en blé étaient équivalents

584 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 12 janvier 1896, p. 2, col. 5.
585 Statistiques agricoles tirées du recensement de 1881.

(autour de dix boisseaux à l'acre), on relève pourtant que les fermes victoriavilloises avaient déjà commencé une culture plus diversifiée en produisant deux types de blé : celui de printemps et celui d'hiver⁵⁸⁵.

Alors qu'au tournant du siècle les campagnes amélioraient le rendement de leurs champs, les villages prenaient résolument des allures de villes, statut qu'ils postulèrent d'ailleurs. Coincé dans son corset de village, Victoriaville revendiqua un tel statut, dès 1890. Plus d'une décennie plus tard, soit en 1903, le village d'Arthabaskaville devenait Ville d'Arthabaska. La densité de la population demandait que les nouvelles villes fussent divisées en quartiers afin d'assurer un meilleur service aux citoyens. Sans originalité, ces quartiers furent établis sur la base de l'orientation géographique et s'appelèrent, à Victoriaville : Nord, Sud et Ouest, et à Arthabaska : Nord, Est et Ouest.

Des villages devenus villes, mais pas au même rythme. Alors que la population de La Montagne stagnait autour du millier d'habitants, celle de La Swamp fit un bond prodigieux au tournant du siècle. De 1871 à 1921, Victoriaville connut une augmentation de 150 % de sa population, alors que, durant la même période, Arthabaskaville, devenue Ville d'Arthabaska, ne croissait que de 50 %. N'eût été la scission de Sainte-Victoire en 1890, Victoriaville aurait enregistré un continuel crescendo démographique.

Curieusement, cette croissance se répercuta à peine sur le nombre total de la population de mon domaine, qui ne fit qu'un petit pas durant ce demi-siècle. Ce ne fut donc pas les nouveaux arrivants conduits par le Grand Tronc qui vinrent grossir la population ouvrière de Victoriaville mais plutôt la population rurale de Sainte-Victoire et de Saint-Christophe qui quitta la campagne.

Ces chiffres nous donnent également une autre lecture du phénomène d'émigration dénoncé par les autorités religieuses. La régression enregistrée entre

1871 et 1881 trahit de façon tangible le courant des départs. Il fallut le développement industriel dynamique de Victoriaville, à partir de la décennie 1890, pour endiguer ce flot. Les jeunes gens, les jeunes filles et les familles qui allaient chercher un avenir meilleur dans les *factories* de la Nouvelle-Angleterre pouvaient dorénavant trouver sur place les mêmes avantages du travail en usine sans la désagréable obligation de s'expatrier dans un pays de langue étrangère. À défaut de réussir à empêcher la population rurale de partir vers les usines, on avait amené les usines aux villages.

L'essor de l'industrie du bois alimentait une forte activité forestière. Non seulement la coupe du bois créait des débouchés intéressants pour les fils de cultivateurs, qui ne pouvaient s'établir sur des fermes étant donné leurs faibles revenus et le coût des terres, mais également l'activité de drave qui s'y faisait le printemps. Ce métier dangereux avait certes de quoi fasciner les jeunes ruraux avides d'aventures et de risques. Les billots coupés durant les chantiers d'hiver étaient transportés sur la Nicolet jusqu'aux moulins installés en contrebas de la montagne et jusque dans les wagons du Grand Tronc.

En résorbant de la sorte le départ des forces vives et ouvrières des Bois-Francs, l'industrialisation de mon domaine créait des pressions supplémentaires sur le système scolaire. Le clergé qui se plaignait que la migration freinait le développement des petites écoles dut désormais travailler à l'implantation de nouvelles ressources. Les institutions religieuses d'enseignement, qui s'étaient installées quelques décennies auparavant, durent elles aussi prendre de l'expansion.

Présence accrue des religieuses et des religieux

Déjà installée dans les deux villages, la communauté des sœurs de la congrégation de Notre-Dame ne pouvait que prospérer devant l'augmentation de la clientèle étudiante. Aussi, dès 1897, les religieuses du couvent d'Arthabaska sentirent le besoin

d'agrandir leur maison afin d'accueillir des élèves toujours plus nombreuses, mais aussi pour répondre aux nouvelles exigences en matière d'éducation. Une aile sud de 42 pieds sur 25 fut construite au coût de 4 000 \$. En 1901, le nombre de filles du village fréquentant l'école n'avait cessé d'augmenter. Les commissaires d'Arthabaska demandèrent aux sœurs de fournir deux institutrices à l'externat puisque le nombre d'élèves justifiait désormais deux classes. Durant l'entre-deux-guerres, ce fut même trois classes qu'il fallut organiser à l'externat⁵⁸⁶; grâce à un renfort de l'effectif, les religieuses de la Congrégation remplirent cette nouvelle obligation.

Responsables de leurs maisons, les religieuses devaient assumer les coûts liés au chauffage, à l'éclairage, à l'entretien et aux réparations du couvent. Les commissaires ajustèrent leurs salaires en conséquence. Il arriva toutefois qu'ils se sentissent plus généreux envers les religieuses et qu'ils acceptassent de payer certaines réparations qui n'étaient pas nécessairement de leurs obligations selon les termes des contrats passés avec la communauté. Par exemple, en 1917, les commissaires d'Arthabaska opinèrent que, « sans vouloir créer de précédent et sans assumer aucune obligation nouvelle », ils consentaient à faire réparer les classes de l'externat⁵⁸⁷. Dans l'ensemble, le travail des religieuses était apprécié des inspecteurs, qui observèrent que les classes et le mobilier étaient tenus en bon état.

Leurs consœurs de la ville voisine firent face aux mêmes impératifs. En 1902, les locaux étaient devenus trop exigus pour la clientèle desservie. Comme les autres écoles, l'externat souffrit de surpopulation sous l'accroissement de l'activité économique qui animait pour lors les villes de mon domaine. Sur le rapport de l'inspecteur Lionel Bergeron, qui déclarait, en 1910, « que la quatrième classe des élèves de l'externat est trop nombreuse et qu'il faut de toute nécessité créer une nouvelle classe pour le bien-être des élèves et l'efficacité de l'enseignement », les commissaires se résolurent « à l'engagement d'une autre institutrice pour une cinquième année et de bien voir aussi à l'aménage-

586 ACSBF-PV, CSA, Rapport de l'inspecteur Morissette, séance du 20 avril 1934, et CSA, Rapport de l'inspecteur Morissette, séance du 19 mai 1940, vol. 2, p. 42.

587 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 1^{er} septembre 1917.

588 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 15 novembre 1910, p. 296.

ment de cette classe en achetant les objets, etc. nécessaires à cette fin »⁵⁸⁸. On projeta à plus long terme d'agrandir le couvent. Les commissaires accordèrent même une subvention de 500 \$ à la

Congrégation pour financer une partie de la construction de l'aile où logerait l'externat :

« ... considérant que les Révérendes Sœurs [...] se trouvent dans l'obligation d'agrandir considérablement

leur couvent dans le but de loger convenablement leurs externes de cette localité, par la construction d'une aile de 50 pieds sur 25 pieds, en brique solide, et toit mansarde, couvert en tôle galvanisée et d'y installer des fournaies à eau chaude [...] ainsi que la lumière électrique⁵⁸⁹. »

L'annexe ajoutée prit place entre le pensionnat et l'école paroissiale, elle logea la chapelle, une salle de réception et des dortoirs afin de mieux accommoder les pensionnaires qui se multipliaient⁵⁹⁰.

Cet ajout s'avéra bientôt insuffisant et les religieuses projetèrent de prendre de l'expansion hors leurs murs. Pour désengorger leurs classes, elles planifièrent d'aménager une classe supplémentaire « dans une bâtisse située sur la rue Notre-Dame, ancienne demeure, de Joseph Gendron »⁵⁹¹. Les commissaires reconnurent la nécessité de trouver de nouveaux locaux et autorisèrent les sœurs à aller de l'avant avec leur projet.

Afin d'aider au financement des constructions et des réfections continues qui affligeaient les maigres budgets de la Congrégation, le clergé local, aidé des dames patronnesses, organisait régulièrement des bazars ou des soirées dramatiques et musicales. Ces activités annuelles étaient une occasion pour les dames de souligner leur attachement à l'institution qui, souvent, les avait formées et permettaient à toute la population de participer d'une manière agréable au financement de l'œuvre d'éducation. Mais c'était surtout par le biais des pensionnaires que les religieuses pouvaient le mieux financer leur maison. Aussi, bien des annonces publicitaires parurent dans les journaux locaux afin d'inciter les parents à inscrire leurs filles au couvent de Victoriaville.

L'éducation des garçons de Victoriaville ne fut pas en reste puisque, dès la fin du XIX^e siècle, la Commission scolaire avait investi dans la mise sur pied d'une académie, sur un terrain appartenant au juge Mailhot, acquis au coût de 800 \$⁵⁹². Aménager une académie sur un terrain en friche entraînait des coûts supplémentaires pour la construction du



Collection Hélène Labrecque

Évalué à 6 000 \$, le contrat de construction de l'académie fut attribué aux entrepreneurs Caron de Nicolet.



Collection Françoise Leahy

Inauguration de l'académie Saint-Louis-de-Gonzague en 1897.

589 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 11 août 1922, p. 203-204.

590 Thérèse Lambert, « La Congrégation de Notre-Dame dans les Bois-Francs », p. 101.

591 ACSBF-PV, CSV, vol. 2, séance du 28 avril 1922, p. 40-41.

592 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 18 avril 1897, p. 128.

593 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 25 novembre 1897, p. 151-152.

chemin permettant de s'y rendre. Les entrepreneurs Caron de Nicolet eurent le contrat des plans et devis pour un édifice évalué à 6 000 \$.

Grâce à la générosité du curé de Victoriaville, les commissaires purent facilement réaliser leur projet. En plus de prêter la somme de 6 000 \$, qui allait couvrir les frais de construction de l'école, l'abbé Joseph Tessier fit don de 2 300 \$ pour l'achat des appareils de chauffage et du mobilier⁵⁹³.

La direction de l'académie fut confiée à six frères du Sacré-Cœur : « Quatre pour enseigner, un pour surveiller les élèves et le sixième comme cuisinier »⁵⁹⁴. Les débours de la Commission scolaire s'élevaient donc à 1 100 \$ par année pour une institution qui dispensa dès 1898 « un cours d'études académique absolument semblable à celui qui se donne au pensionnat des Frères d'Arthabaskaville ». Des débuts relativement modestes marquèrent l'ouverture du nouvel établissement, puisque, la première année, seulement 24 élèves s'y inscrivirent⁵⁹⁵. L'établissement ne tarda toutefois pas à prendre de l'expansion. Dès le début du siècle suivant, il fallut procéder à de nouveaux aménagements.

La décision était d'importance puisqu'elle se traduisait par un emprunt de 25 000 \$ afin de payer les honoraires de l'architecte⁵⁹⁶ ainsi que les frais de construction⁵⁹⁷ et d'aménagement des locaux. La nouvelle aile de l'académie fut dotée d'une fournaise⁵⁹⁸ et de la lumière électrique⁵⁹⁹. L'entretien des lieux fut confié à « un chauffeur », qui eut la tâche d'alimenter la fournaise, de pelleter le charbon, de déneiger les entrées, de balayer les lieux et d'effectuer les réparations mineures. En moins de cinq ans, cette charge passa d'un salaire annuel de 100 \$ à 225 \$⁶⁰⁰.

La guerre des collèges commerciaux

Je trouve assez cocasse d'observer que la concurrence commerciale qui s'exerça entre les deux villages de mon domaine se répercuta jusque dans le monde de l'enseignement. Le meilleur exemple met justement en scène les Frères du Sacré-Cœur. Dès la décennie 1880, les citoyens de Victoriaville cherchèrent à s'assurer les services de ces frères, ce que les notables de La Montagne ne pouvaient manquer d'interpréter comme une tentative de leur ravir une autre de leur institution.

Les deux échecs de 1887 et de 1890 n'avaient pas arrêté les commissaires de Victoriaville qui, dès 1891, concoctèrent un nouveau plan afin d'amener les frères à La Swamp. Malgré le refus des frères de considérer une première proposition, qui ne pouvait que porter préjudice aux deux institutions advenant le dédoublement des services, ils réitérèrent leur demande dès le mois de janvier. Cette seconde tentative s'inscrivait dans la nouvelle stratégie mise au point par les notables de La Swamp, qui désiraient arriver à leurs fins. Un refus des Frères du Sacré-Cœur laissait place à toute initiative, comme celle de demander les services d'une autre communauté religieuse. En homme d'affaires averti, le président Bourbeau connaissait les effets désastreux du démantèlement des monopoles et de la concurrence. Il informa donc subtilement les frères en s'enquérant auprès d'eux s'ils nourrissaient « des objections à ce qu'une autre communauté vint s'établir à Victoriaville ». Les frères flairèrent bien le danger et supplièrent immédiatement l'évêque de ne pas encourager un tel projet : « Si la concurrence se met à notre porte, je crains que nos efforts n'aboutissent pas à grand-chose⁶⁰¹. »

La menace était d'autant plus grande que les frères, malgré des accommodements d'appoint, se sentaient continuellement à l'étroit dans l'édifice qu'ils occupaient à La Montagne et projetaient secrètement la construction d'un nouvel établissement. Dans leur désir d'expansion, ils lorgnaient parti-

culièrement du côté d'un « bel emplacement à Victoriaville ». La proximité du Grand Tronc aurait, là encore, été déterminante dans le projet des frères, qui comptaient attirer des candidats loin à l'extérieur de mon domaine. Aussi, en se construisant à la jonction des lignes vers Montréal, Québec et Trois-Rivières, ils pouvaient, tout comme les marchands et les industriels, espérer une clientèle accrue. Ce désir ne pouvait qu'être aiguillonné par les projets des commissaires de Victoriaville, qui avaient toutes les chances d'aboutir.

En 1897, afin d'attirer le pensionnat à La Swamp, le conseil de Victoriaville fit don à la communauté d'un terrain payé 1 000 \$ sur lequel les Frères du Sacré-Cœur pourraient faire construire un nouveau pavillon. Cette nouvelle construction s'imposait pour désengorger les bâtiments du collège d'Arthabaska. L'institution était en plein essor et les supérieurs se devaient de procurer à leurs élèves l'espace vital dont ils avaient besoin afin de mener avec succès leur formation. Servant tour à tour de noviciat et de juvénat, l'édifice de Victoriaville, ouvert en février 1898, dut bientôt s'agrandir. À la bâtisse en brique de deux étages, mesurant 100 pieds sur 50 pieds, qui avait déjà coûté 16 000 \$, il fallut dès 1903 ajouter une aile. La décision des frères de construire ce nouvel espace marquait déjà qu'ils s'apprétaient à céder aux pressions incessantes des citoyens de Victoriaville, qui demandaient le déménagement du pensionnat dans leur municipalité scolaire⁶⁰².

Une demande de transfert à Victoriaville avait d'ailleurs été déposée auprès de l'évêque de Nicolet. Mgr Gravel avait alors répondu que cette question menaçait de devenir grave : « Je crois, en vérité, après tout ce que j'ai entendu depuis votre visite à Nicolet, en rapport avec cette affaire, après les informations que j'ai prises, les avis que j'ai reçus, et les prières que j'ai faites, que, si la mesure du transfert que vous avez projetée sous la pression des circonstances doit devenir un jour propre à procurer le bien général, elle ne semble pas l'être présentement. En conséquence,

594 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 1^{er} juillet 1898, p. 158-159.

595 Gisèle Beaudet et al., *Le patrimoine architectural dans les Bois-Francs*, p. 73.

596 Les plans et devis furent préparés par Louis Caron et fils; ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 15 décembre 1910, p. 299.

597 La soumission de O. E. Audet, de Victoriaville, au montant de 6 300 \$, fut acceptée; ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 24 avril 1911, p. 303.

598 Le contrat d'installation de la fournaise, selon les plans et devis de la Dominion Radiator Co., de Montréal, fut accordé à Octave Gaudet; ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 7 juillet 1911, p. 317.

599 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 24 juillet 1911, p. 317.

600 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séances des 7 novembre 1912, 7 novembre 1913 et 20 juin 1915, p. 346, 358, 376.

601 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 38 : Lettre du frère Athanase à Mgr Elphège Gravel, du 20 janvier 1891.

602 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 9 novembre 1902.

603 ASN, F237/C2/16 : Lettre de Mgr Gravel, du 17 novembre 1902, citée dans une lettre de Mgr Brunault au frère Théodule, provincial des Frères du Sacré-Cœur, du 5 juillet 1904.

si j'avais un sentiment à exprimer, j'oserais vous conseiller de laisser tomber à terre, pour le présent du moins, cette question justement irritante pour Arthabaskaville; et que, si vous êtes tellement dans la nécessité de vous agrandir, de chercher à vous entendre à cette fin, de préférence avec les citoyens d'Arthabaskaville⁶⁰³.»

Lorsque l'offre d'une subvention de l'ordre de 10 000 \$ fut déposée par les élus de La Swamp, les frères trouvèrent que l'occasion était plus que propice pour effectuer le déménagement qu'ils



Mgr Brunault, deuxième évêque de Nicolet.

attendaient depuis les lendemains de leur installation à Arthabaskaville. Malgré les avis contraires des autorités épiscopales, les frères firent savoir qu'ils s'approprièrent à mettre les voiles :

« Notre chapitre provincial, réuni à Victoriaville les 30 juin et 1^{er} juillet 1904, a dû examiner les moyens d'améliorer notre Collège d'Arthabaska dont le local, mal disposé d'ailleurs, est devenu insuffisant. Il a reconnu les difficultés d'agrandir et d'obtenir dans ce cas même une bonne installation⁶⁰⁴. »

L'éloignement de la gare, une offre moins généreuse, un terrain plus petit, voilà suffisamment de raisons pour convaincre la communauté du bien-fondé d'un déménagement. Les frères espéraient que le changement de direction à la tête du diocèse favoriserait ce transfert.

Peine leur en prit, puisque Mgr Brunault, qui avait succédé quelques mois plus tôt à Mgr Gravel, ne voulut « avoir sur cette brûlante question une autre manière de voir que celle de [son] regretté prédécesseur ». Le vote de 30 voix contre 4 en faveur de la transformation de la maison d'Arthabaska en juvénat, noviciat et scolasticat et du transfert du collège à Victoriaville liait les mains de Mgr Brunault :

« Je comprends que c'est une chose arrêtée définitivement [...] Que puis-je faire alors pour protéger les citoyens d'Arthabaska? Adopter des mesures de rigueur contre vous, vous défendre d'enseigner votre cours commercial ailleurs que chez eux dans mon diocèse, ou vous refuser un chapelain? Tous les esprits bien pensants me blâmeraient d'en venir à une telle extrémité [...] C'est pourquoi je me contente de vous exprimer mes regrets [et] de vous répéter [...] que la population d'Arthabaskaville a[vait] des droits qu'il [était] difficile de sacrifier convenablement⁶⁰⁵. »

Campagne de l'abbé Côté contre l'abandon du collège

Pour sa part, le curé Louis-Alfred Côté, qui avait pris la relève à Saint-Christophe, reçut cette décision comme une insulte personnelle, lui qui avait tant fait pour le maintien des frères dans sa paroisse. Il chercha alors à activer tous les leviers disponibles. Devant l'abdication des autorités épiscopales, « qui ne croyai[en]t pas opportun d'exercer de pression sur les chers frères », il tenta d'en référer aux autorités gouvernementales. Le rouge ennemi d'hier fut ainsi appelé à la rescousse : dans une lettre adressée à Sir Wilfrid Laurier, alors premier ministre, le curé Côté sollicitait son appui, si « secourable et précieux » en la circonstance, et lui demandait « de vouloir bien dire un mot en [...] faveur » du maintien du collège à Arthabaska au représentant du Saint-Siège au Canada⁶⁰⁶, l'un des personnages les mieux placés pour faire renverser la décision des frères.

Il écrivit aussi au chapitre général des frères en France. Au grand dam du curé, le supérieur de la communauté ne crut pas judicieux de renverser la décision prise par le chapitre provincial. Le frère Cyprien Destruel répondait laconiquement :

« D'après votre lettre et les solides arguments qu'elle contient, je comprends, Monsieur le Curé, que ce transfert vous contrarie et vous paraisse préjudiciable. Vous avez d'ailleurs été toujours si bienveillant pour notre collège, et les habitants d'Arthabaskaville lui ont toujours porté tant d'intérêt que je ne pourrais que blâmer la décision prise si des intérêts majeurs ne la motivaient suffisamment.

« Or, les membres du Chapitre qui, j'en suis sûr, ont en haute estime votre sympathie et celle de vos paroissiens, ont néanmoins jugé, après avoir tout examiné et tout pesé, que ce transfert devenait opportun et même nécessaire.

« Placés comme nous les sommes loin des lieux, et par suite dans l'impossibilité de voir l'affaire en ses détails, mon Conseil et moi, pouvons-nous désapprouver une mesure que le Chapitre provincial a voté à une très grande majorité, presque à l'unanimité? Ne nous exposerions-nous pas, d'une part, à mécontenter tous les membres du Chapitre; et de l'autre, à compromettre les vrais intérêts de la Province, et par suite de l'Institut? Il me semble que si⁶⁰⁷. »

Afin de contrer les manœuvres des commissaires victoriavillois, ceux d'Arthabaska tentèrent une surenchère sur la construction d'un nouvel édifice afin de soulager le collège plein à craquer. Dès l'automne 1904, il fut résolu de construire pour l'automne suivant un édifice de 90 à 100 pieds de longueur sur 50 de largeur, « en brique, à trois étages, avec rez-de-chaussée sur le terrain de la fabrique, laquelle bâtisse devra servir de collège commercial pour les garçons, et qu'à cette fin la Commission scolaire fournisse une somme de cinq mille piastres ». L'offre n'était pas des plus généreuses, et les commissaires exigeaient au préalable que les frères rem-

604 Jules Martel, *Histoire du collège de Victoriaville*, vol. 1, p. 104.

605 ASN, F237/C2/16 : Lettre de Mgr Brunault au frère Théodule, provincial des Frères du Sacré-Cœur, du 5 juillet 1904.

606 ASN, F237/C3/12 : Lettre de l'abbé Louis-Alfred Côté à Sir Wilfrid Laurier, du 11 juillet 1904.

607 ASN, F237/C4/5 : Lettre de Cyprien Destruel à l'abbé Louis-Alfred Côté, du 18 août 1904.

608 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 22 octobre 1904.

boursassent la somme de 4 240 \$ déjà avancée pour leur collège⁶⁰⁸. Les notables sentaient le tapis leur glisser sous les pieds et jouèrent de solidarité. Pour sa part, le curé Côté offrit de prêter 2 000 \$ sans intérêts à la Commission scolaire afin que celle-ci pût bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre. Les commissaires bonifièrent alors leur offre : non plus 5 000 \$ mais 6 000 \$ seraient alloués à la construction du collège.

En février 1905, les commissaires relançaient la mise avec un nouveau projet de contrat⁶⁰⁹. Celui-ci fut jugé inacceptable et même insultant par les frères. Dans une lettre adressée à MM. les commissaires des écoles de la ville d'Arthabaska, ils précisèrent : « La méfiance que, dans votre contrat, vous nous manifestez, est offensante pour notre institut. La plupart des clauses que vous stipulez rendent toute entente impossible ». Les frères étaient mûrs pour laisser aller leur vieille institution, puisqu'ils précisèrent que : « Vu votre suspicion à notre endroit, il serait peut-être préférable, pour votre satisfaction, de confier à d'autres mains la direction de votre future école⁶¹⁰. »

Afin de ne pas être taxés d'abandonner Arthabaska au seul profit de Victoriaville, les frères transmettaient aux commissaires une dernière contre-proposition. C'était à prendre ou à laisser :

« Pour vous prouver notre bon vouloir, pour ne pas vous créer des embarras, pour vous montrer que nous ne désirons pas nous désintéresser de l'éducation des enfants de votre ville, je vous soumetts le projet de contrat, que nous proposons aux corporations scolaires qui demandent de nos frères, et qui donne aux deux parties entière satisfaction. »

Ce contrat type prévoyait que la Commission scolaire s'engageait à fournir un local convenable, et non n'importe quelle bâtisse réquisitionnée sur le tard. Ce local serait meublé aux frais de la corporation scolaire, qui serait également responsable de l'entretien. Les commissaires devaient voir à l'ap-

provisionnement en eau et en combustible. Le salaire annuel de chaque frère enseignant serait de 200 \$. La première année de chaque frère coûterait 100 \$ en sus pour le mobilier personnel. En contrepartie, les frères laissaient aux commissaires le soin de fixer et de percevoir les rétributions scolaires tant pour les externes, les internes que les pensionnaires⁶¹¹. La balle était donc dans le camp des commissaires.

Ne pouvant répondre aux exigences formulées par la communauté enseignante, les commissaires durent se résigner à voir les frères désertir le collège. Les commissaires d'Arthabaska jugèrent ne plus devoir retenir leurs services même pour l'externat qu'ils offraient tout de même de garder ouvert. Les notables avaient eu un collège complet, ils ne pouvaient se résoudre à cette portion congrue.

Malgré leurs efforts, les notables de La Montagne ne répondaient pas aux exigences des Frères du Sacré-Cœur. L'offre des commissaires victorivillais était bien plus alléchante, malgré les quelques conditions qui y étaient rattachées. Les frères devaient agrandir le noviciat existant pour en faire un collège, où ils dispenseraient un cours commercial complet. Ils devaient, pour les 20 prochaines années, admettre les enfants de la ville comme quart-pensionnaires, pour une somme mensuelle de 2,50 \$ et leur procurer les mêmes avantages qu'aux pensionnaires, hormis la nourriture évidemment. Ils devaient également créer une bourse d'études gratuites qui serait accordée à un candidat pauvre domicilié sur le territoire de la Commission scolaire⁶¹². Les commissaires conservaient le droit « de voir à ce que le cours donné à ce pensionnat soit absolument semblable à celui qui se donne à Arthabaska, pour ce qui concerne le cours académique et supérieur ».

La somme de 10 000 \$ proposée par les commissaires devait servir « de compensation et pour aider à la construction d'une nouvelle aile à la bâtisse actuelle du juvénat [...], laquelle bâtisse devra ainsi que celles contiguës servir toujours de pensionnat comme sus-

dit »⁶¹³. La construction alla bon train. À l'automne 1905, l'édifice fut en mesure d'accueillir quelque 300 pensionnaires. Sous le nom de Collège commercial de Victoriaville ou Victoriaville Commercial College, l'établissement embrassait « toutes les branches d'un enseignement français et anglais », ce à quoi s'ajoutaient « la formation artistique et la formation physique : fanfare, orchestre, choral, théâtre, gymnastique, milice »⁶¹⁴. Bien que « commercial », le programme d'études visait une culture générale approfondie. On retrouvait donc à l'horaire des cours de chimie, de physique, de géométrie et même d'arpentage.

Riposte de La Montagne : les Frères des écoles chrétiennes

Les notables de La Montagne n'entendaient pas céder aussi facilement tout le terrain aux commerçants de La Swamp. Dès que se répandit la nouvelle que les frères voulaient accepter l'offre de Victoriaville, le conseil d'Arthabaskaville proposa à la commission scolaire de lui céder les deux étages inférieurs de l'hôtel de ville pour les convertir éventuellement en collège commercial. Les commissaires acceptèrent cette offre provisoire mais préférèrent toutefois une solution à plus long terme. Ils optèrent alors pour une construction neuve de 45 pieds sur 50, qui serait érigée sur le terrain jouxtant le presbytère acheté de la fabrique grâce au prêt de 2 000 \$ du curé Côté.

Leur réaction était celle d'un vif ressentiment à l'égard de la communauté qui les abandonnait. La décision de « transporter à Victoriaville le Collège commercial qu'ils maintenaient à Arthabaska depuis un grand nombre d'années » allait priver le village de la seule institution qu'il possédait pour l'éducation des garçons. Afin de remédier à cette triste situation, il devenait impératif « de construire ici un collège commercial au prix d'environ vingt mille dollars, en remplacement de celui qui existait auparavant »⁶¹⁵.

609 ACSBF-PV, CSA.

610 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 26 mars 1905 : Lettre du conseil des Frères du Sacré-Cœur aux commissaires d'Arthabaska.

611 ACSRB-PV, CSA, vol. 1, séance du 26 mars 1905 : Lettre du conseil des Frères du Sacré-Cœur aux commissaires d'Arthabaska.

612 Contrat passé devant le notaire J. N. Poirier entre les frères et la Commission scolaire de Victoriaville, le 20 septembre 1904; n° 5318, dans Jules Martel, *Histoire du collège de Victoriaville*, vol. 2, p. 12-13, et ACSBF-PV, CSV, vol. 1, p. 230-232, projet de contrat avec les Frères du Sacré-Cœur, du 25 janvier 1904.

613 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, p. 230-232, projet de contrat avec les frères du Sacré-Cœur, du 25 janvier 1904.

614 Prospectus du collège, 1905-1906, cité dans Jules Martel, *Histoire du collège de Victoriaville*, vol. 2, p. 20.

615 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 10 juillet 1905.

616 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 28 avril 1905.



Collection Hélène Labrecque

À l'automne 1905, le nouveau collège fut en mesure d'accueillir 300 pensionnaires.



Archives des Frères du Sacré-Coeur

Salle d'étude, quand tu nous tiens.

Le nouvel édifice, dessiné par Louis Caron et construit par l'entrepreneur Joseph Gosselin de Lévis, logerait une académie commerciale où on enseignerait « les langues française et anglaise sous la direction d'instituteurs laïcs »⁶¹⁶. Afin d'en assurer le succès dès la prochaine rentrée scolaire, les commissaires autorisèrent une publicité à grande échelle : des circulaires seraient « préparées et envoyées dans la province de Québec, et dans les centres canadiens des États-Unis pour annoncer le nouveau collège »⁶¹⁷.

La réaction des commissaires d'Arthabaska était plus vive qu'elle ne peut aujourd'hui le laisser paraître. Cette décision de faire appel à des instituteurs laïcs était un franc pied de nez à l'institution cléricale qui contrôlait alors l'enseignement. Les religieux voulaient partir, pourquoi ne pas s'arranger entre laïcs? Le projet fut par ailleurs bien accepté par l'inspecteur d'écoles :

« MM. les Commissaires construisent une magnifique école, au coût d'une trentaine de mille piastres⁶¹⁸; elle sera prête pour septembre prochain.

MM. les Commissaires et les contribuables de cette municipalité méritent les plus grands éloges pour les sacrifices qu'ils s'imposent dans l'intérêt de l'éducation de leurs enfants⁶¹⁹. »

Pour contrer ce projet de laïcisation prématurée, le curé de Saint-Christophe actionna les leviers religieux. Dès janvier 1905, il avait convaincu les marguilliers d'engager financièrement la fabrique dans le projet d'un nouveau collège. Sous son impulsion, il fut résolu que la paroisse de Saint-Christophe céderait « à la commission scolaire de la ville d'Arthabaska un terrain pour y ériger un collège commercial pour l'instruction et l'éducation des garçons ». La fabrique garantissait à la Commission

scolaire que l'étendue de ce terrain serait « suffisante pour l'érection d'un collège et les cours de récréations nécessaires ». De plus, elle s'engageait « à souscrire de ses deniers la somme de quatre mille piastres pour aider à la construction dudit collège ». Cette somme serait « mise à la disposition de la commission scolaire de la ville lorsque les travaux de construction dudit collège à l'endroit convenu seront commencés ». Il y avait toutefois une condition à cette généreuse proposition : le nouvel établissement devrait être « sous la direction de religieux enseignants, approuvés à cette fin par monseigneur l'évêque du diocèse »⁶²⁰.

Pour compenser la lourde perte que causait le départ des frères du Sacré-Cœur, le curé Côté suggéra plutôt de faire appel à une communauté concurrente : les Frères des écoles chrétiennes. Dès le printemps 1905, il se rendit à Montréal « pour savoir à quelles conditions la communauté [voudrait] tenir ici un externat et un pensionnat ». Les négociations avec les Frères des écoles chrétiennes reposaient sur la base de propositions fermes de la part de la Commission scolaire, qui

s'offrait de les loger provisoirement à l'hôtel de ville, en attendant de pouvoir leur fournir un collège neuf. Le supérieur reçut favorablement la demande à quelques conditions.

D'abord, l'établissement provisoire devait être entièrement à la charge des commissaires, quant à l'installation, au chauffage et à l'éclairage⁶²¹. En ce qui avait trait à l'établissement permanent, la Commission scolaire devait bâtir une maison convenable, divisée selon les plans que la communauté proposerait. Après la construction, l'ensemble des charges incomberait à la Commission scolaire : les réparations et l'entretien de l'édifice, l'approvisionnement en eau, la pose des appareils de chauffage et d'éclairage, l'achat et l'entretien du mobilier scolaire, la construction d'une bibliothèque dans la salle des frères. Elle devait en outre payer annuellement : 20 \$ par classe d'externes pour couvrir une partie des frais de chauffage et 250 \$ par groupe de 40 externes. Une somme de 100 \$ par frère pour frais d'ameublement était également demandée, somme qui se renouvelerait selon l'augmentation du nombre de frères nécessaires au bon fonctionnement de



Tiré de l'Album souvenir publié à l'occasion du centenaire des anciens élèves, 1937.

Bien que l'on ait voulu remplacer l'enseignement des Frères du Sacré-Coeur par celui des Frères des écoles chrétiennes, les deux communautés n'avaient pas nécessairement les mêmes philosophies en matière d'éducation. Sur la photographie, le collège Saint-Joseph après son agrandissement en 1922.

617 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 10 juillet 1905.

618 L'estimation de l'inspecteur était assez près de la vérité puisque le collège dut au total déboursier une somme de 32 000 \$; ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 24 février 1913.

619 ACSBF-PV, CSA, v. 1, séance du 17 février 1906 : Rapport de l'inspecteur Lionel Bergeron.

620 AP, Saint-Christophe, livre des délibérations, vol. 2, séance du 22 janvier 1905.

621 ASN, F237/C4/4 : Lettre du frère Siegebert à l'abbé Louis-Alfred Côté, du 31 mai 1905.

Tiré de Album souvenir publié à l'occasion du centenaire des anciens élèves, 1937



« Les tiges de tomates pointent déjà. »

l'académie commerciale. Elle s'engageait également à laisser l'entier revenu du pensionnat et de l'internat à la communauté. Les frères précisait qu'ils utiliseraient les livres qu'ils jugeraient bon et emploieraient les méthodes généralement en vigueur dans leurs autres établissements. Ils se réservaient le droit d'admettre et de renvoyer eux-mêmes les élèves⁶²².

Les commissaires acquiescèrent à l'ensemble des conditions. Dès le début d'août 1905, ils s'entendaient pour payer :

« ... de suite un acompte de \$200.00 aux nouveaux frères pour leurs frais d'ameublement; que la commission scolaire s'engage à leur payer un abonnement d'un an au téléphone Godbout, et que les frères soient autorisés à faire eux-mêmes ou à faire faire les travaux mentionnés dans leur mémoire produit ce jour, aux frais de la commission scolaire⁶²³. »

Installé provisoirement dans l'hôtel de ville, le nouveau collège commercial d'Arthabaska reçut dès l'automne 1905 ses pensionnaires et ses externes⁶²⁴. Dès la fin de l'été 1906, la nouvelle académie commerciale était prête à ouvrir ses portes. Bien sûr, Mgr Joseph-Simon-Hermann Brunault vint de

Nicolet pour bénir le nouveau collège Saint-Joseph et en fit officiellement l'inauguration. C'était le 29 août 1906. Il me fut alors donné l'occasion de rencontrer le nouveau prélat qui, deux ans plus tôt, avait succédé à Mgr Elphège Gravel. Ce même automne, le collège abandonnait ses locaux provisoires installés dans l'édifice de l'hôtel de ville et emménageait dans ses nouveaux espaces. Bien que l'on ait voulu remplacer l'enseignement des Frères du Sacré-Coeur par celui des Frères des écoles chrétiennes, les deux communautés n'avaient pas nécessairement la même philosophie en matière d'éducation et certains citoyens regrettèrent le mode d'enseignement des premiers, comme le firent savoir les parents de certains enfants qui fréquentaient l'externat⁶²⁵.

Des tensions dans l'élite

Malgré l'apparente unanimité perceptible dans le dossier du collège commercial, les élites de ce « village aristocratique »⁶²⁶ ne parlaient pas toujours d'une même voix. Certaines tensions existaient entre les autorités judiciaires et les leaders ecclésiastiques. Le plus percutant de ces tiraillements fut celui qui empoisonna les relations entre le shérif Tousignant et le vicaire Milot. Ce dernier reprochait, entre autres, au shérif d'être un peu trop radin et de main-

tenir dans un salaire de famine son assistant, Oscar Milot, frère du vicaire. Sur les pressions réitérées du frangin, le shérif s'était vu obligé d'améliorer substantiellement les conditions de travail du député-shérif.

Ce qui n'était alors pour moi que rumeur entendue dans les conversations des voyageurs qui attendaient sur mes quais et dans mes salles devait bientôt se confirmer. Une indiscretion de ma part, commise dans les sacs de la poste, ne me permettait plus de douter. Voici ce qu'écrivit au bon monsieur Milot le shérif Tousignant :

« Je veux être un des premiers à vous féliciter sur votre nomination à la belle cure de Saint-Germain. C'est une promotion qui vous fait honneur et dont je me réjouis grandement pour vous qui la méritez à tous égards. Veuillez donc encore une fois recevoir mes félicitations les plus sincères et les plus chaleureuses.

« On me dit que cette cure vous donnera un revenu moyen de deux mille piastres par année. Certes, c'est beau. Voilà qui va vous permettre de mettre en pratique les magnifiques principes, les généreuses théories que je vais vous rappeler et pour lesquelles

622 ASN, F237/E4/17 : Clauses principales d'un contrat entre les frères des Écoles chrétiennes et les commissaires de la ville d'Arthabaska. Voir également dans le même fonds la pièce intitulée : « Conditions de fondation d'un établissement des Frères des Écoles chrétiennes ».

623 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 14 août 1905.

624 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 11 septembre 1905.

625 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 31 mars 1908.

626 ASN, F237/C3/22 : Lettre de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor à l'abbé Louis-Alfred Côté, du 25 octobre 1900.

vous n'avez cessé de combattre depuis que j'ai l'honneur de vous connaître.

« Je sais que vous n'êtes pas de ces hommes qui agissent d'une façon lorsqu'il s'agit de leur bourse, après avoir prêché tout le contraire aux autres. Aussi, je n'ai nulle inquiétude sur ce que vous allez faire en prenant possession de votre nouveau poste.

« Arrivons au fait. Pendant des années et des années, je n'ai retiré pour tout revenu de mon bureau qu'un sept ou huit cents piastres par année. Cependant, vous n'avez cessé de me harceler pour me faire augmenter les gages d'Oscar, que vous ne trouviez jamais assez élevés. Cependant, il avait cinq cents piastres et certains honoraires à part de cela. Vous avez même fait l'impossible pour me l'imposer à ce prix lorsqu'il n'y avait plus rien à faire dans le bureau, tout comme si j'avais été obligé de lui payer une rente, une espèce de prime à l'indolence et à la paresse.

« J'espère, M. le curé, que les parents de Monsieur votre vicaire, maintenant que vous avez une dime de première classe, ne seront pas obligés de vous

harceler pour avoir un salaire convenable et non un misérable cent dollars minimum fixé pour les curés les plus pauvres. Vous allez, j'en suis sûr, lui accorder un salaire comme celui que j'ai payé à Oscar, votre frère, depuis treize ans. Un bon vicaire doit valoir de toute manière un député shérif. C'est le temps, M. le curé, de montrer votre sincérité. Je tiens de plus à vous en montrer l'opportunité. Vous rappelez-vous m'avoir dit un soir chez-vous que vous n'aimiez pas M. Tétreau, le curé de New York? Et pourquoi Grand Dieu? Parce que, disiez-vous, il ne payait pas assez ses vicaires. Et pourtant M. Tétreau a toujours donné cinq cents piastres à ses vicaires, c'est connu.

« Donc, pour être conséquent avec vous-mêmes et votre passé, vous allez vous montrer large envers monsieur votre vicaire, vous allez lui donner un salaire, disons de \$500.00 et même, si possible, lui abandonner une petite partie du casuel comme je l'ai fait pour Oscar. Je vous promets que si vous faites cela que, lorsque vous en viendrez à vous dispenser de ses services ou à le changer, je ne ferai rien pour vous forcer à le garder malgré vous ou à le payer plus cher comme vous venez de le faire pour Oscar. Songez aussi que si vous ne le faites pas, vous allez

vous placer dans une singulière position. On dira que vous avez une règle bien exigeante lorsqu'il s'agit de vous et des vôtres, mais tout le contraire pour les autres. Vous ne permettrez pas que l'on dise cela de vous après tout ce qui s'est passé et que le public connaît très bien.

Aussi, je m'attends, plein de confiance, à revenir vous féliciter bientôt. Entre temps, je vous prie de me croire comme toujours, avec mes plus cordiales salutations⁶²⁷. »

Dans cette permutation des rôles, le shérif trouva une belle occasion de se faire à son tour prêcheur aux oreilles de l'ecclésiastique, dont la mission était de semer dans les cœurs arthabaskiens les principes de l'amour et de la charité, mais aussi, sur un tout autre registre, les principes de la tempérance.

Des tensions accrues par la prohibition

Lorsque le vicaire Milot devint curé de Sainte-Victoire, quelques années plus tard, l'énergie lourde qui l'entourait joua négativement sur la relation que les curés des paroisses d'en haut et d'en bas entretenaient entre eux. Sensible à la réalité sociale et politique différente à La Swamp, le curé Milot n'endossa pas l'enthousiasme du curé Côté dans sa guerre à la prohibition. Cette retenue de l'abbé Milot surprit d'autant plus le curé Côté qu'il avait jusque-là eu une belle complicité sur cette question avec l'abbé Tessier, prédécesseur de l'abbé Milot.

L'intransigeance du curé Côté à Saint-Christophe obligeait les notables à quelques subterfuges, comme celui d'encourager l'ouverture d'un établissement en dehors de la paroisse mais aux limites de la ville. Le problème retombait alors sur le desservant de la paroisse voisine. Le curé de Sainte-Victoire se plaignait d'ailleurs de cette manœuvre qui, tous les ans, ramenait sur la table du conseil de Sainte-Victoire une demande de licence pour un tel établissement dans la paroisse, « ce qui serait une cause



Ville de Victoriaville, fondé Jacques Foucault

Le curé Milot n'endossa pas l'enthousiasme du curé Côté dans sa guerre à la prohibition. Sur la photographie, le curé Milot (avec des lunettes) lors d'une Fête-Dieu.

627 ASN, F237/C4/4 : Lettre de Pierre-Ludger Tousignant, shérif, à l'abbé Onil Milot, du 29 août 1900.
628 AEN, rapports paroissiaux, Sainte-Victoire, 1897, p. 15.



L'abbé Louis-Alfred Côté

de désordre et une honte pour la paroisse, car une licence a sa raison d'être dans la ville et non pas dans la paroisse⁶²⁸. Dans la ligne de pensée du curé de Saint-Christophe, l'abbé Tessier combattit ce projet. De même, il fit la lutte contre un club d'amusements qui était, chez lui, cause de désordre. L'opposition, cette fois, fut cependant plus forte que le curé, de l'aveu même de ce dernier : « Je n'ai pas réussi à l'abolir par la faute d'Auguste Bourbeau, rédacteur de L'Écho des Bois-Francis, qui met des entraves à la direction du curé et qui tient à ce club d'amusements⁶²⁹. »

Si la croisade de l'abbé Côté contre l'alcool rejoignit les convictions de nombreux ecclésiastiques, notamment ceux de la Société de la Croix-Noire qui lancèrent effectivement une telle campagne en 1916⁶³⁰, elle ne tomba pas dans les vues de son nouveau confrère de Sainte-Victoire. Selon le curé de Saint-Christophe, il était cependant impératif d'intervenir : il voyait la situation se détériorer d'année en année à La Montagne : « Il y a à remarquer chez nos hommes de professions une tendance plus grande que jamais vers l'ivrognerie⁶³¹. Dans une lettre à son évêque, datée de décembre 1915, il confessait que, depuis un mois, il s'efforçait « de persuader M. Milot de préparer ensemble un vote de prohibition » de manière que les hôtels des deux paroisses fussent fermés à compter du mois de mai 1916. « Mais malheureusement, écrivait-il, j'y ai

perdu mon latin. M. Milot veut bien faire voter la prohibition, mais il tient à accorder un an de plus aux hôteliers; et cela, dit-il, pour qu'ils ne fassent pas d'opposition, et puis, afin de garder et de ne pas exposer son autorité. »

L'abbé Milot avait pourtant raison de vouloir être prudent, car les hôteliers de sa paroisse « se préparaient à rouler leur bon curé » en demandant que le règlement de prohibition ne fût applicable qu'en mai 1917 plutôt qu'en mai 1916, ce qui leur laissait une bonne marge de manœuvre tout en paraissant faire « les agneaux ». Le curé Côté s'indignait de ce procédé que semblait cautionner son confrère : « Il est facile de se représenter les désordres et les orgies que nous aurons sous les yeux, pendant cette année de grâce! » Il déplorait fortement ce manque de solidarité de la part de son voisin, qui compromettait

un projet si important pour la moralité des ouailles de mon domaine :

« Nous aurions pu facilement faire voter la prohibition : ici, à peu près unanimement, et à Victoriaville, très aisément. Tout le monde s'y attendait; mais pour cela il faut que les deux localités marchent ensemble. La surprise sera grande lorsqu'on apprendra la cause de ce retard. »

En termes clairs, le curé Côté accusait son confrère d'être la principale cause de cet échec éminent dans la lutte contre l'intempérance : « Il me semble qu'il n'appartient pas aux curés de mettre des entraves à un tel projet, qu'il croyait être largement soutenu par la population⁶³². »

Autorités épiscopales ayant eu la charge du territoire de Victoriaville

1835-1850	Joseph Signay , archevêque de Québec. Au moment où les premiers colons s'installaient dans la région des Bois-Francis, la province ne comptait que deux diocèses, Québec et Montréal, dont les limites se situaient en amont de Trois-Rivières. Le canton de Warwick relevait donc du diocèse de Québec.
1850-1852	Pierre-Flavien Turgeon , archevêque de Québec. À la mort de Mgr Signay, Mgr Turgeon prit la relève. Sa juridiction sur Warwick fut de courte durée, puisque ce territoire releva bientôt de la juridiction du nouvel évêché de Trois-Rivières.
1852-1870	Thomas Cooke , évêque de Trois-Rivières. Créé en 1852, le nouveau diocèse de Trois-Rivières fut confié à Thomas Cooke. Une partie de la région des Bois-Francis, dont le canton de Warwick, passa alors sous la nouvelle juridiction ecclésiastique.
1870-1885	François-Louis Laflèche , évêque de Trois-Rivières. Successeur de Mgr Cooke, Mgr Laflèche surveilla les destinées de Warwick jusqu'à ce que le territoire du diocèse de Nicolet soit découpé à même le territoire du diocèse de Trois-Rivières.
1885-1904	Elphège Gravel , premier évêque de Nicolet. Lorsque la portion de l'évêché de Trois-Rivières située sur la rive sud fut transférée au diocèse de Nicolet, le canton de Warwick passa sous la direction de cette nouvelle division administrative ecclésiastique, de laquelle il relève encore aujourd'hui.
1904-1937	Joseph-Simon-Hermann Brunault , deuxième évêque de Nicolet.
1937-1950	Albini Lafortune , troisième évêque de Nicolet.
1950-1989	Albertus Martin , quatrième évêque de Nicolet.

629 AEN, rapports paroissiaux, Sainte-Victoire, 1904, p. 15.

630 Robert Germain, « La bouteille maudite », *Cap-aux-Diamants*, vol. 7 (1986), p. 41-44.

631 AEN, rapports paroissiaux, Saint-Christophe, 1912, p. 15.

632 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 109 : Lettre de l'abbé Louis-Alfred Côté à Mgr Brunault, du 27 décembre 1915.

Chapitre V
Au temps des seconds baptêmes



Archives du Séminaire de Nicolet, F229/CS/190

Un 19 juillet sur la rivière Nicolet.



incendie qui avait roussi mes corniches en 1897 me fut au bout du compte profitable.

Le Grand Tronc ne supporta pas longtemps de me voir dans un état si lamentable. Aussi, ordonna-t-il de me doter de nouveaux habits pour me faire encore plus belle et plus accueillante pour le nouveau siècle. Mais peut-être n'était-ce pas seulement les suies que l'incendie avait laissées sur mes murs et mes fenêtres qui commandèrent ce rajeunissement. Au-delà de mes terres vers Drummondville, une concurrente du Grand Tronc, la Drummond County Railway, qui exploitait le tronçon en ligne droite depuis Lévis jusqu'à Sainte-Rosalie, s'appropriait à nous planter une de ses épines dans nos pieds mal ferrés. Aussi, pour mieux me préparer à la concurrence, et ainsi mieux servir les intérêts du Grand Tronc, on me refit une beauté afin de montrer le dynamisme et la rentabilité de la ligne passant par mes quais.

La Drummond County Railway

Financée par des hommes d'affaires locaux afin de mieux relier leur région au reste de la province, cette concurrente drummondvilloise allait en réalité faire le jeu du gouvernement canadien, qui se déclarait de plus en plus insatisfait de mon compagnon. Le Grand Tronc était apparemment très peu performant sur sa ligne vers les Maritimes. Aussi, dès 1879, les autorités fédérales l'avaient délesté de son tronçon entre Rivière-du-Loup et Lévis au profit de l'Intercolonial. Au moment où on s'affairait à relever mes corniches, le gouvernement était en pleines négociations pour se porter acquéreur, toujours pour le compte de l'Intercolonial, de la ligne de la Drummond County Railway. On voulait alors une ligne plus directe et moins coûteuse pour faire circuler les marchandises et les voyageurs entre Montréal et les ports canadiens sur l'Atlantique.

Malheureusement pour moi, le Grand Tronc n'offrait qu'un tracé difficile se faufilant entre les collines appalachiennes. Dans les deux sens de la circulation, il présentait des rampes difficiles aux convois de plus en plus lourds et de plus en plus longs. De Richmond

vers chez moi, il lui fallait se hisser depuis la vallée de la rivière Saint-François jusque sur le plateau et, ensuite, « après avoir traversé le pittoresque village de Warwick », il devait amorcer « une première étape de sa longue descente vers la plaine, en se laissant glisser au flanc du versant appalachien couvert de vergers, jusqu'à la vieille agglomération industrielle de Victoriaville ». Une fois mes quais dépassés, il se laissait à nouveau glisser vers Plessisville et la plaine « grâce aux terrasses s'accrochant au rebord du plateau appalachien ». Or, ces terrasses conféraient au tracé du Grand Tronc un profil relativement brutal où alternaient paliers et pentes raides.

En plaine, son tracé rectiligne et relativement horizontal ne faisait guère meilleure figure. Les marécages de Stanfold et de Blandford qui avaient fait périr chevaux, colons et curés empêchaient désormais le cheval de fer de filer à pleine vapeur : le caractère marécageux des terres traversées affaiblissait la plate-forme au point que les mécaniciens devaient « retenir leurs locomotives à des vitesses inférieures à 35 milles/heure ». On avait bien essayé de remédier à l'obstacle par l'épandage de ballast de pierre concassée. Rien n'y fit. « Les trains de marchandises ne pouvaient guère reprendre le temps perdu à gravir les rampes⁶³³. »

Ces inconvénients majeurs, dans un contexte de transport qui se devait d'être de plus en plus rapide et de plus en plus performant, condamneraient bientôt mon compagnon à un rôle secondaire. La Drummond County Railway bénéficiant d'un tracé mieux adapté aux nouvelles exigences du transport par rail, elle fut préférée à la voie montagneuse des Bois-Francis. Acquisée par le gouvernement canadien en 1899, pour compléter le réseau de l'Intercolonial, la Drummond County Railway supplanta définitivement le Grand Tronc. Lui, qui avait eu des débuts si prestigieux et qui avait joué un rôle de premier plan dans le développement de la province, fut dès lors relégué au rang d'itinéraire alternatif pour des fonctions inférieures, d'« artère régionale au service des Bois-Francis »⁶³⁴. Mes nouveaux atours n'avaient en

rien influencé les changements de cap décrétés en haut lieu.

Heureusement, lorsque fut prise la décision de me rajeunir, le Grand Tronc ne savait pas encore qu'il allait essayer cette rebuffade. Aussi, dès le printemps 1899, une nuée d'ouvriers s'agitèrent autour de moi. On m'agrandit, on m'éleva, on changea mes cours. Un nouveau hangar au trafic fut érigé. On procéda aux changements de voies d'évitement et autres travaux désormais nécessaires. Comme les industriels qui bénéficiaient de bonis et d'exemptions de taxes lorsqu'ils entreprenaient d'importants travaux de construction, le Grand Tronc demanda à la corporation municipale une exemption de taxe justifiée sur mes agrandissements⁶³⁵.

Devenue grande gare, je possédais un véritable bureau de contrôleur, des toilettes et un guichet pour la vente des billets. J'offrais également une salle d'attente pour ces messieurs et une autre pour ces dames. Discrimination sexuelle, penserez-vous? Peut-être d'abord et avant tout une question... d'hygiène. Ces dames n'aimaient pas tellement, à vrai dire, l'atmosphère lourde de ces salles enfumées par le cigare.

Je pus ainsi mieux accommoder « le public voyageur et le commerce, en général ». On dit que M. le député Lavergne, qui empruntait régulièrement les services du Grand Tronc pour se rendre à Ottawa, fut pour quelque chose dans ce toilettage, qui faisait de moi une « jolie station », beaucoup plus jolie que ce que nécessitaient les besoins des opérations de mon fidèle compagnon, médissait-on. Je serais même devenue aussi belle qu'une gare de ville. Eh oui! On m'assura que j'étais une vraie jumelle de ma cousine de Saint-Lambert, près de Montréal, qui était beaucoup plus importante que moi, en raison du grand nombre de chemins de fer qui y convergeaient et de sa proximité du pont Victoria⁶³⁶. Il est quand même amusant de remarquer que nous avions encore elle et moi en commun la respectable reine dans notre voisinage.

633 Pierre Charron, *Le réseau ferroviaire au Québec*, p. 248.

634 Pierre Charron, *Le réseau ferroviaire au Québec*, p. 224 et 248.

635 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 30 septembre 1899.

636 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 8 décembre 1899, p. 3, col. 3.

Une fois ce travail de retoilettage terminé, il apparut aux élus de La Swamp que mon nom de baptême ne me convenait plus. On prétextait en fait la confusion que créait mon nom dans le paysage victorianois : on disait qu'il était « à la source d'une foule d'erreurs pour les voyageurs [et] pour les matières postales ». Les conseillers municipaux de Victoriaville négocièrent au début du siècle avec les autorités du Grand Tronc pour me rebaptiser du nom de leur municipalité. Après un an de représentations et de sollicitations auprès du Grand Tronc, celui-ci accéda à la demande. Ainsi, à l'été 1905, je devins « Station Victoriaville ». Paul Tourigny et Auguste Bourbeau s'étaient si fort démenés dans ce dossier qu'ils reçurent des remerciements officiels du conseil pour le « trouble qu'ils [s'étaient] donné pour faire changer » mon nom⁶³⁷.

Moi qui n'étais déjà pas dans les grâces des représentants de Dieu, qu'allais-je devenir si on me prenait pour une gare de ville dans ce paisible milieu rural? Après avoir passé au feu, allais-je devoir subir les foudres du clergé? Comme à ces jeunes filles qui s'habillaient à la mode des villes et qui se fardaient, ne me ferait-on pas le reproche de m'être faite trop coquette? D'ailleurs, ne pouvait-on pas nous reprocher au Grand Tronc et à moi d'être des lieux propices pour le crime?

La gare prise en grippe par le clergé

Comme pour donner raison à ceux qui nous soupçonnaient d'être une source de désordre, nous fûmes effectivement à plusieurs occasions le théâtre

de vols. Ces troublants événements étaient dignes des films westerns qui seraient bientôt projetés sur les écrans de mes villages. Mais j'anticipe un peu, car les premières « machines à vues animées », installées dans la salle du théâtre de l'hôtel de ville vers la fin de la première décennie du XX^e siècle, n'offriraient pour un bon moment encore que des films muets⁶³⁸. Qualifiés par le clergé de frivolités bonnes qu'à dissiper la jeunesse le dimanche et les jours de fêtes d'obligation, cette nouvelle activité culturelle exercée dans une salle sombre ne pouvait que favoriser les jeux de mains. Et qui dit jeu de mains dit jeu de vilains. Aussi, Mgr Brunault, successeur de Mgr Gravel, put reprendre le refrain du curé Suzor en l'adaptant au goût du jour.

COPY

L'honorable Sir Wilfrid Laurier,
Premier, Et. OTTAWA.

Cher M. Laurier : - Il a été souvent question, ici, de faire changer le nom de la Station « ARTHABASKA », qui vous est cher ; mais il est toujours resté le même, et pour cause que vous connaissez.

Cependant, depuis que la voisine s'est incorporée sous ce beau nom, l'état de chose actuel est devenu intolérable. Le commerce, l'industrie, les banques Et., souffrent du retard ou ennui causé par le nom de la Station, qui est aussi celui de la localité voisine, mais tout différent de celui de notre ville, du bureau de poste, des douanes Et.,

Le conseil et le peuple commencent à s'émouvoir et demandent ce changement, accusant notre ami M. Lavergne, M.P. et le parti d'y mettre obstacle.

C'est pourquoi, j'ai cru devoir vous demander de vouloir bien acquiescer à ce changement de nom, qui s'impose aujourd'hui, et de m'écrire un mot dans ce sens, pour prouver au Conseil de Ville et aux contribuables de Victoriaville, que vous êtes toujours prêt à les seconder dans leurs légitimes efforts pour le progrès.

Veillez me croire,

Avec considération,

(Signed) Paul Tourigny

Victoriaville, 20 juin 1905.

Ottawa, le 22 juin, 1905.

COPY

Mon cher Paul,-

Je ne m'oppose nullement à ce que la station du Grand-Tronc qui était autrefois Arthabaska, prenne aujourd'hui le nom de la jeune et importante ville de Victoriaville. Je verrai certainement disparaître avec beaucoup de regret le nom d'Arthabaska qui me rappelle tant de souvenirs, mais on ne vit pas seulement pour soi-même, et je comprends que les jeunes gens tiennent à donner à la station du chemin de fer le nom de leur ville. Ainsi, qu'il soit bien entendu qu'il n'y a aucune opposition de ma part au changement, et je ne crois pas qu'il y en ait, non plus, de la part de monsieur Lavergne.

Bien à toi,

(Signed) Wilfrid Laurier

Paul Tourigny, Ecr., M.P.P.,
Victoriaville, P.Q.

Source : Ville de Victoriaville, fonds Arthabaska

637 Sur cette question voir AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séances des 2 septembre 1903, 3 août 1904, 2 et 7 août 1905.

638 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 23 octobre 1909.

Tiré de Arthabaska, capitale des Bois-Francs. 1967



Le nom d'Arthabaska sur le toit de la « station » fut remplacé par celui de Victoriaville en octobre 1905.

À chaque nouvelle visite pastorale qui le ramenait sur mon domaine tous les trois ans, il ne manquait pas de dénoncer les promenades que le Grand Tronc et moi facilitions. En 1904, il exhorta les parents à surveiller de plus près les veillées « trop fréquentes et trop prolongées, les danses, les fréquentations trop longues et faites sans surveillance ». Mais également « le danger des promenades et des voyages des jeunes gens » qui étaient toujours une parfaite occasion de s'enivrer et de commettre les pires fautes contre la morale⁶³⁹. En 1907, en réponse

Collection Hélène Labrecque



Le théâtre Victoria a occupé plusieurs sites, dont celui de l'hôtel de ville.

aux remarques du curé dans son rapport annuel qui déplorait le manque de surveillance des jeunes dans leurs promenades et leurs voyages, Mgr Brunault revenait à la charge et sermonnait contre « le danger des promenades et des voyages des jeunes gens et des jeunes filles »⁶⁴⁰. Ces sorties puérides étaient d'autant plus néfastes qu'elles se faisaient habituellement le dimanche et éloignaient les jeunes gens et les jeunes filles de leur devoir religieux :

« Je crois devoir insister sur la profanation du dimanche par les excursions, promenades, parties de plaisir ce jour-là. Plusieurs ne vont qu'à une basse messe; d'autres n'assistent pas du tout à la messe [...] L'esprit américain remplace aujourd'hui l'esprit de foi. Je regarde la profanation du dimanche comme le plus grand mal qui nous menace⁶⁴¹. »

L'exemple du jeune Honoré Huppé, mort accidentellement un dimanche matin alors qu'il avait préféré la chasse à son devoir dominical ne suffisait donc pas. Comme le rappelait l'abbé Suzor par la voix du journal : « Quel exemple pour ceux qui, méprisant les enseignements de la religion et la voix du pasteur, s'éloignent de l'église le dimanche pour travailler ou se livrer aux amusements⁶⁴². » En écho, Mgr Brunault dénonçait, en 1910 : « Les trop nombreuses

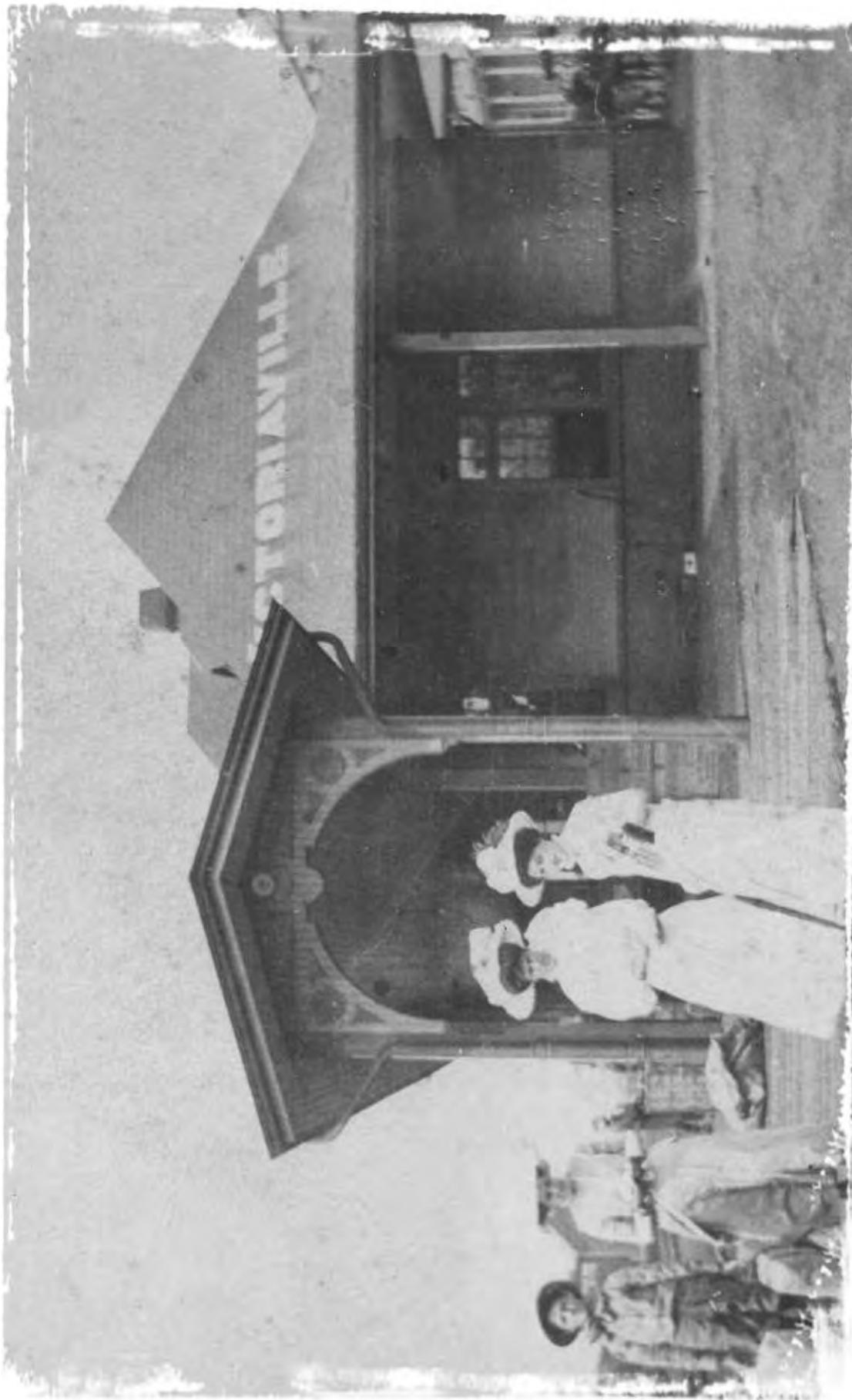
639 AP, Saint-Christophe : visite de Mgr Brunault, procès-verbal de la visite du 14-16 juin 1904.

640 AP, Saint-Christophe : visite de Mgr Brunault, procès-verbal de la visite du 25 avril 1907.

641 AEN, rapports paroissiaux, Saint-Christophe, 1903, p. 13.

642 L'Union des Cantons de l'Est, du 17 septembre 1874, p. 2, col. 2.

Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault



Après avoir passé au feu, allais-je devoir subir les foudres du clergé? Comme à ces jeunes filles qui s'habillaient à la mode des villes et qui se fardaient, ne me ferait-on pas le reproche de m'être faite trop coquette?

excursions qui se font les dimanches et fêtes, sont malheureusement une cause de bien des choses regrettables que l'autorité religieuse seule est impuissante à réprimer, il faut donc qu'on lui prête appui et qu'on lui obéisse⁶⁴³. » Visiblement, l'exemple était oublié : « Le dimanche devient de plus en plus un jour de divertissement, le sport paraît être la préoccupation d'un grand nombre, ce jour-là et l'emporte sur les offices publics de l'église »⁶⁴⁴. Si les voyages formaient la jeunesse, ils ne la formaient certainement pas selon les principes que l'Église aurait voulu la voir embrasser.

Dangers moraux et physiques du rail

Notre implantation au Grand Tronc et à moi au cœur même de l'activité humaine amenait toutefois une autre sorte de risque : nos rails pouvaient être dangereux à traverser. Soucieux de la sécurité aux abords de la voie ferrée, les élus municipaux de Victoriaville se préoccupèrent des traverses dans les rues de leur ville. L'achalandage sur la rue Notre-Dame rendait parfois fort dangereux l'enjambement de la voie ferrée. Le conseil exigea du Grand Tronc qu'il fisse poser des barrières aux traverses : « Cet endroit est devenu excessivement dangereux pour tous et principalement pour les travailleurs des manufactures de cette ville et les écoliers qui ont à franchir cet endroit à l'heure de l'arrivée des trains rapides⁶⁴⁵. » Ce danger dans la traversée de la voie ferrée fut vécu de façon particulièrement criante au début du siècle, au moment de la tenue des foires agricoles annuelles organisées par la Société d'agriculture d'Arthabaska.

Cette société, qui s'était établie aussi tôt que 1858 avait, jusqu'en 1912, tenu son exposition annuelle au pied de La Montagne, dans Arthabaska. Les changements de force politique qui s'exercèrent jusque dans l'agriculture, en ce début de siècle, eurent pour effet secondaire de dépouiller La Montagne d'une autre de ses vénérables institutions. Après le collège commercial, c'était au tour de



Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault

Dans les années 1940, Uldéric Allaire, compositeur, était propriétaire du théâtre Victoria. À ce moment, le théâtre était davantage un théâtre de variétés qu'un cinéma.

la Société d'agriculture de glisser de La Montagne à La Swamp. En effet, en 1913, devenu la Société d'agriculture du district d'Arthabaska, cet organisme se transportait dans les marais de Sainte-Victoire. Outre la piètre qualité du sol, le nouveau terrain d'exposition était partagé de part et d'autre de la voie du Grand Tronc. « Comme un grand nombre d'exposants venaient du côté sud de la voie ferrée et voulaient éviter un pareil danger, une pression se fit pour changer d'endroit⁶⁴⁶. »

Bien qu'ils eurent finalement gain de cause, les exposants mécontents durent toutefois attendre près d'une dizaine d'années avant que l'on se décidât à acheter le terrain de l'actuel Colisée des Bois-Francis pour la tenue de ces foires agricoles. Même si elle n'avait pas de terrain adéquat à offrir à la Société d'agriculture et qu'elle mettait en danger la vie des exposants et des participants en installant la foire sur un terrain à cheval sur le Grand Tronc, La Swamp avait tout de même réussi à ravir à La Montagne cet autre fleuron de son ancienneté.

Conscients que le Grand Tronc avait joué un rôle primordial dans le développement de leur ville et que,

encore, il représentait un atout non négligeable, les élus de Victoriaville exercèrent une étroite surveillance sur les décisions du Grand Tronc. Lorsque mon compagnon demanda, en 1921, à la Commission des chemins de fer la permission de modifier son règlement concernant les gardiens des barrières, le conseil de Victoriaville s'opposa à ce que ce service, demandé avec tant d'insistance par le passé, fût interrompu. Le projet du Grand Tronc était de suspendre « depuis minuit samedi soir, jusqu'à minuit dimanche soir » son service de gardiennage aux barrières. Le conseil municipal fit valoir que c'était là la période de la semaine la plus achalandée sur les rues et les chemins de la municipalité, alors que la jeunesse locale se déplaçait pour ses veillées et balades hebdomadaires. Sensibles à l'argument de la réduction des coûts avancé par le Grand Tronc, les élus proposèrent plutôt de relâcher le service chaque jour de la semaine entre dix heures du soir et six heures du matin⁶⁴⁷, moment où la circulation sur les voies publiques était plus ténue.

Bien malgré nous, le Grand Tronc et moi nous sommes retrouvés au cœur d'une nouvelle source de danger : non pas physique, cette fois, mais, question beaucoup plus grave, un cas de conscience qui

643 AP, Saint-Christophe : visite de Mgr Brunault, procès-verbal de la visite du 21-23 mai 1910.

644 AP, Saint-Christophe : visite de Mgr Brunault, procès-verbal de la visite du 4-6 juin 1916.

645 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 5 mars 1912.

646 Alcide Fleury, *Arthabaska*, p. 159.

647 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 7 mars 1921.

Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury



Le sport paraît être la préoccupation d'un grand nombre.

menaçait l'âme. Nous n'étions pas directement en cause mais, encore là, le mal venait de nos rails. Tirailé par son esprit qui balançait entre profiter de l'occasion qui lui était offerte ou respecter scrupuleusement les conditions attachées à son privilège, un paroissien de Saint-Christophe avait soumis en confession au curé Côté le problème suivant : une personne qui a obtenu, pour elle et les siens, une passe sur les chemins de fer peut-elle utiliser cette passe pour inviter à l'accompagner, sans payer son billet de passage, une personne qui lui est unie mais non parente?

Embêté par la question à savoir si on pouvait rouler le rail, le curé Côté l'avait soumise à un spécialiste de la casuistique. La réponse était sans équivoque :

« Si cette personne amie qui l'accompagne remplace une personne de sa famille, qui devait l'accompagner, cette personne amie peut alors bénéficier de la passe et se dispenser de payer son billet de passage; dans les autres cas, cette personne amie doit payer son billet. En effet, cette passe a été accordée à la première pour lui exempter des dépenses et non pour lui permettre de faire des gracieusetés aux dépens de la compagnie de chemin de fer⁶⁴⁸. »

Voilà qui pouvait rassurer le Grand Tronc qui ramena lui-même la réponse de Québec.

Dans le même ordre d'idées, le curé citait le cas d'un journaliste de mon domaine qui bénéficiait également d'une passe pour voyager sans frais par le Grand Tronc. Ces laissez-passer étaient en fait émis afin de réduire le coût des déplacements engagés pour le travail. Pourtant, ce journaliste se faisait donner « des billets de passage par des agents gratuitement pour lui et sa femme ». Le curé s'inquiéta de la moralité de son paroissien : l'épouse du journaliste pouvait-elle légitimement user de ce privilège? Le spécialiste de la casuistique répondit : « À moins qu'il n'y ait dans vos régions une coutume parfaitement reçue autorisant ce journaliste à se

faire donner des billets gratuits pour sa femme, cet homme n'a pas le droit d'agir comme il le fait. De fait, généralement cette passe accordée aux journalistes est une faveur absolument personnelle⁶⁴⁹. » Ici encore le Grand Tronc trouvait en ce spécialiste de la morale un fidèle défenseur de ses intérêts.

Un congrès eucharistique pour panser la plaie ouverte par la guerre

Ainsi, avec le temps, le clergé s'appropriait à notre présence. Même Mgr Brunault sembla soudain faire grand cas du support que le Grand Tronc pouvait apporter à son œuvre pastorale. Aussi, alors que la Grande Guerre s'étirait sur sa quatrième année, au printemps 1918, il lui vint l'idée de panser les plaies ouvertes par ce terrible drame humain en invitant ses diocésains à renouer avec la prière, en favorisant le culte à Jésus-Hostie, symbole du corps du Christ sacrifié sur une croix pour le salut du genre humain. Pour l'Église, l'occasion était d'importance puisqu'il s'agissait d'attiser la foi et la piété des fidèles au cœur des heures sombres de la guerre. Il convenait de faire de l'événement un succès mémorable qui marquerait les cœurs et apaiserait le courroux d'un Dieu qui tardait à mettre un terme au conflit armé qui déchirait l'Europe. Où donc tenir ce grand congrès eucharistique régional pour les paroisses de l'arrière-pays du diocèse de Nicolet? La belle et grande église de pierre de La Montagne n'offrait-elle pas un site idéal? Nenni.

Sans hésiter, l'évêque porta son choix sur la paroisse Sainte-Victoire, occupée par son grand vicaire et homme de confiance, le curé Onil Milot. Dans ce contexte de guerre qui n'en finissait plus et qui commençait à appeler au front les fils des cultivateurs de la région, le choix de la paroisse de l'abbé Milot était des plus à propos : espérait-on au plus tôt une sainte victoire des Alliés sur les forces de l'agresseur allemand?

Sainte-Victoire était pour lors la plus grande paroisse du diocèse, elle offrait donc une première garantie que le Congrès réunirait une foule impressionnante. Mais encore, les fidèles de plusieurs paroisses à la ronde pourraient se joindre à la célébration solennelle grâce au Grand et au Petit Tronc, qui passaient à quelques pas de l'église. Décidément, tout ce qui avait l'heur d'être près de mes voies bénéficiait d'une longueur d'avance sur le reste. Pauvre Saint-Christophe qui, en bon second, se contenterait d'ajouter ses paroissiens à ceux de sa voisine d'à côté. Comptant sur le zèle du curé Milot et sur la collaboration de mon compagnon à cette œuvre pieuse, Mgr Brunault poussa à la roue. Afin que cette fête religieuse ne manquât pas d'éclat, il pria le cardinal Louis-Nazaire Bégin de Québec « de venir rehausser de sa pourpre »⁶⁵⁰ le congrès régional :

« Votre présence à notre Congrès Eucharistique attirera les foules au pied du brillant ostensorio; et, sous votre main bénissante, il s'échappera de tous les cœurs un cri de foi et d'amour qui vous transportera de joie, et fera violence au ciel⁶⁵¹. »

Après plusieurs semaines de préparatifs, qui coûtèrent l'impressionnante somme de 6 000 \$ en arcs de triomphe disposés aux principaux carrefours qui seraient empruntés par la procession, les fidèles étaient prêts à accueillir le flot de visiteurs de marque et de simples pèlerins qui se dirigeraient vers Sainte-Victoire. L'instigateur de cette fête, Mgr Brunault, arriva par le Petit Tronc, sur le convoi de sept heures trente, le jeudi soir 12 septembre. Une magnifique réception lui fut faite chez moi lorsqu'il descendit de son wagon. « La foule, malgré que la température fut mauvaise, était compact. » Deux jours plus tard arriva le cardinal Bégin, sur un convoi du Grand Tronc. Inutile de dire que la cérémonie d'accueil ne fut pas moins grandiose et que la foule m'étouffa une nouvelle fois, elle qui se pressait pour apercevoir cet illustre prélat qui devait célébrer pontificalement la grand-messe du dimanche matin. De

648 ASN, F237/C3/18, pièce n° 1 : Lettre de l'abbé Gariépy à l'abbé Louis-Alfred Côté, du 21 novembre 1907.

649 ASN, F237/C3/18, pièce n° 1 : Lettre de l'abbé Gariépy à l'abbé Louis-Alfred Côté, du 21 novembre 1907.

650 Henri d'Arles, *Les Grands Jours. Historique du Congrès eucharistique régional tenu à Victoriaville, les 12, 13, 14 et 15 septembre 1918*, Québec, L'Action sociale limitée, 1919, p. 12.

651 Lettre de Mgr Brunault au cardinal Louis-Nazaire Bégin, été 1918, reproduite dans Henri d'Arles, *Les Grands Jours*, p. 13.

Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury



Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury



Le 22^e régiment lors de son départ pour l'Europe.

sa plume experte, le célèbre abbé d'Arles⁶⁵² a ainsi décrit cette arrivée :

« En ce soir du 14 septembre 1918, les congressistes de tout le comté d'Arthabaska, massés sur le quai de la gare de Victoriaville, virent sortir de son wagon particulier Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec, Primat de l'Église du Canada. Il est environ neuf heures et demie. Le Cardinal apparaît, simple et souriant. Il est suivi de M. le Chanoine Arsenault, de son secrétaire particulier, M. l'abbé Martel, de M. l'abbé P.-E. Lassonde, de la cure de Victoriaville, qui était allé à la rencontre de son Éminence, et d'un détachement de Zouaves de Québec. Il monte dans un carrosse attelé de quatre chevaux. Des vivats éclatent⁶⁵³. »



Collection Hélène Labrecque

Le cardinal apparaît simple et souriant. Il est suivi de la cure de Victoriaville qui était allée à la rencontre de Son Éminence et d'un détachement de zouaves de Québec. Ils montent dans un carrosse attelé de quatre chevaux.

Par le Petit Tronc, au cours de la journée du samedi, étaient aussi débarqués, sans tambour ni trompette, les musiciens de la fanfare Lasalle de Trois-Rivières. Cette formation venait seconder celles de Victoriaville et des Frères des écoles chrétiennes d'Arthabaska, qui assuraient une partie du spectacle musical. Autour de l'orgue touché par notre célèbre chef d'orchestre, M. Daveluy⁶⁵⁴, un chœur de 150 personnes avait été réuni pour les chants liturgiques de la messe, à laquelle assista une foule de 25 000 à 35 000 personnes massées sur le terrain du collège Sacré-Cœur⁶⁵⁵. Si on se rappelle qu'à l'époque la paroisse Sainte-Victoire ne comptait que 4 600 âmes, on comprendra tout de suite que le Grand Tronc eut fort à faire durant ces quelques jours pour conduire vers La Swamp ce flot de chrétiens et d'ecclésiastiques — près de 150 — venus prendre part à l'événement. La foule fut d'ailleurs particulièrement émue lorsque le cardinal Bégin s'approcha pour bénir la bannière des jeunes congréganistes, tenue par les fils conscrits de mon domaine⁶⁵⁶. « Sainte-Victoire accélère la victoire afin que nos fils ne partent pas au front. » À croire que les ferventes prières alors adressées au ciel furent entendues? Étrangement, à la suite de son long article couvrant le Congrès eucharistique, paru dans son édition du

Ville de Victoriaville, fonds Jacques Faurault



Ville de Victoriaville, fonds Jacques Faurault



Les préparatifs du Congrès eucharistique coûtèrent l'impressionnante somme de 6 000\$ en arcs de triomphe disposés aux principaux carrefours qui seraient empruntés par la procession.

652 Curieusement, *L'Union* annonça la mort d'Henri d'Arles survenue à Rome quelques jours plus tôt, dans son édition du 11 septembre 1930, années de la consécration de l'église de Victoriaville par le délégué apostolique...

653 Henri d'Arles, *Les Grands Jours*, p. 73.

654 Lucien Daveluy, originaire de Daveluyville, s'établit à Victoriaville et fut l'organiste attiré à Sainte-Victoire. Il encouragea la Commission scolaire à promouvoir l'enseignement du solfège dans les écoles. Il donnait des leçons de musique au couvent et au collège de Victoriaville.

655 Comme pour toute évaluation de foule, le nombre varie selon les observateurs. Alors que le journal local donnait 25 000, l'abbé d'Arles parlait de 30 000. Un peu plus loin dans son récit, il évoquait l'estimation de certains participants qui avançaient plutôt le chiffre de 35 000. Cette foule grossit encore pour la procession solennelle du dimanche soir; on parla alors de 40 000 participants.

656 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 19 septembre 1918, p. 2, col. 1-2.



Autour de l'orgue touché par notre célèbre chef d'orchestre, M. Lucien Daveluy, un chœur de 150 personnes avait été réuni.

10 septembre, *L'Union des Cantons de l'Est* publiait que l'Allemagne venait de faire une offre de paix à la Belgique. En remontant à bord de son wagon attaché au convoi vers Sainte-Angèle, Mgr Brunault pouvait se féliciter du succès de son projet.

Retombées politiques du Congrès eucharistique

Cette célébration grandiose devait non seulement laisser une marque sensible sur la vie religieuse locale, mais aussi une empreinte certaine sur la vie politique. Il est vrai que le Congrès s'était terminé par l'engagement solennel des deux maires de la paroisse (M. Alain, de la ville, et M. Archambault, de la municipalité rurale) de consacrer leur

municipalité au Sacré-Cœur⁶⁵⁷. On crut discerner par la suite une plus grande docilité des autorités municipales aux vues du clergé. Du moins, d'aucuns ne manquèrent pas d'interpréter comme tel la résolution du conseil de Victoriaville, qui réglementa qu'à l'avenir toutes les séances débuteraient par la prière suivante :

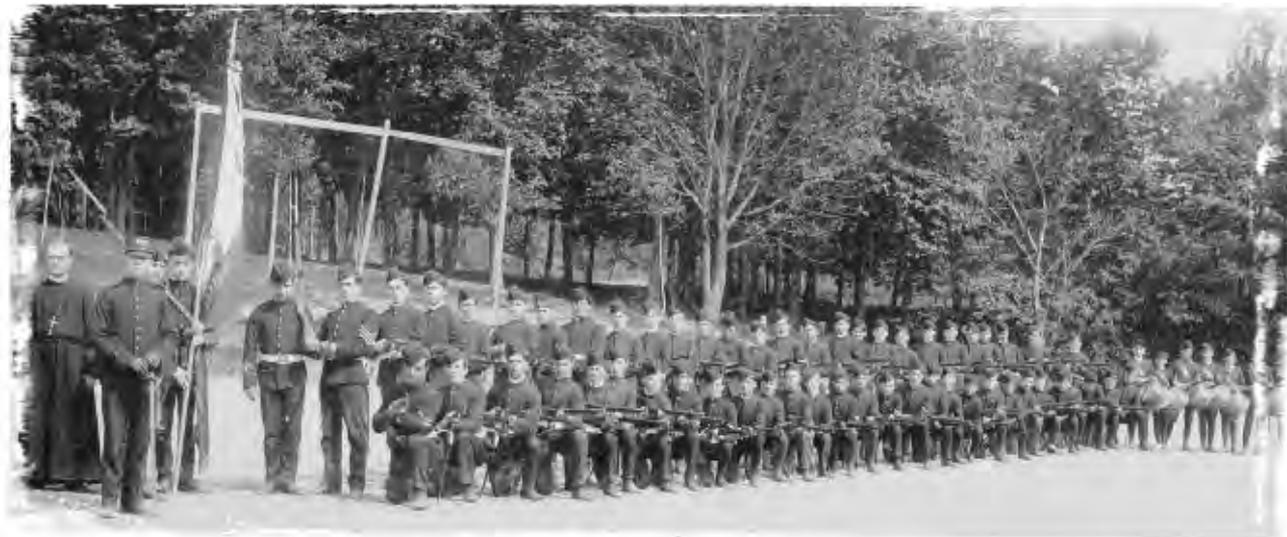
« Ô Dieu éternel et tout-puissant de qui vient tout pouvoir et procède toute sagesse, par qui les rois règnent

et font les lois justes, nous voici assemblés en votre présence pour délibérer et faire le bien et la prospérité de la ville de Victoriaville, accordez-nous, nous vous supplions, Dieu de Miséricorde, de ne désirer que ce qui est conforme à votre volonté, de le rechercher avec prudence, de le reconnaître avec certitude et de l'accomplir parfaitement pour l'honneur et la gloire de votre nom et le bonheur de la ville de Victoriaville. Ainsi soit-il⁶⁵⁸. »

Aussi bien inspirés, les élus municipaux furent très réceptifs au désir du clergé concernant l'application de la loi interdisant le travail le dimanche. Ce mal, aux yeux des ecclésiastiques, se répandait comme une tache d'huile : « En différents endroits de la Province, le travail du dimanche est devenu habituel

et cette habitude tend à se répandre de plus en plus. » Les prélats, qui exerçaient déjà des pressions en ce sens sur les politiciens provinciaux afin que la loi concernant l'observance du dimanche fût plus sévèrement appliquée, prirent appui sur les corporations municipales afin d'accroître le mouvement. Consacrée au Sacré-Cœur, la ville de Victoriaville se fit docilement collaboratrice au projet. Les élus endossèrent les blâmes formulés par le clergé et dénoncèrent les employeurs qui obligeaient leurs ouvriers à travailler le dimanche, car cette pratique désorganisait « la famille et l'ordre social »⁶⁵⁹. Dans les jours qui suivirent partait pour Québec, à bord du Grand Tronc, un extrait du procès-verbal du conseil municipal adressé à l'honorable Louis-Alexandre Taschereau.

À ce chapitre, il est vrai que le Grand Tronc ne prêchait pas par l'exemple. Semaine, dimanche et jour de fête, il roulait son train et avait besoin de ses employés pour le charger, le décharger ainsi que le remplir d'eau et de combustible. Dans ses rapports paroissiaux, le curé de Sainte-Victoire répondait à son évêque qui lui demandait si les « dimanches et fêtes et les jeûnes [étaient] bien observés » : « Oui, excepté par les employés du Grand Tronc », qui travaillaient « les fêtes et souvent le dimanche »⁶⁶⁰. Aurait-on accepté que le Grand Tronc s'arrêtât au nom de l'observance du jour du Seigneur?



Pour l'occasion, le corps de cadets du collège formait un front de procession et précédait la fanfare du collège.

657 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 3 septembre 1918, et AMV-PV, Municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska, séance du 3 septembre 1918.

658 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 2 janvier 1922.

659 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 10 octobre 1924.

660 AP, Sainte-Victoire, cahier des délibérations, vol. 2, f° 26 : rapport de 1881; voir également le rapport de 1879.

On était pourtant moins pointilleux sur ses horaires dominicaux lorsqu'il s'agissait d'amener à Sainte-Victoire des pèlerins, comme lors du Congrès eucharistique de 1918 ou lors de cette autre grande occasion qui se présenta en juin 1930. Cette fois, l'église de La Swamp allait recevoir l'insigne honneur d'être consacrée par le délégué apostolique, Mgr Andrea Cassulo. Bien entendu, par mes fonctions, je fus cette fois encore aux premières loges pour les festivités de réception.

L'ultime victoire de Sainte-Victoire

« Samedi midi, le rapide venant de Montréal laissait débarquer sur le quai de notre gare le délégué du Pontife suprême, Mgr Andréa Cassulo. Une foule de quatre à cinq mille personnes se massait aux environs de la gare, de l'hôtel de ville, et sur tout le parcours de la voiture qui portait son Excellence⁶⁶¹. »

Pour l'occasion, le corps des cadets du Collège commercial de Victoriaville formait un front de

procession et précédait la fanfare du Collège du Sacré-Cœur et celle de la ville. Tandis que le prélat italien prenait place dans un « magnifique carrosse traîné par quatre superbes chevaux noirs », Mgr Brunault montait à bord d'une rutilante automobile. Nouveauté dans les cortèges de ce genre, plusieurs automobiles fermaient la procession.

On ne pouvait lésiner sur les décorations ni sur les illuminations lors d'une telle fête. Le soir, le coup d'œil était encore plus féerique, puisque « la majorité des résidences sur la rue Notre-Dame étaient illuminées de milliers d'ampoules électriques multicolores ». Ma foi, on se serait cru en une veille de Noël de cette fin de siècle. Les décorations du presbytère l'emportaient sur toutes les autres par sa petite merveille d'illumination : « Un vaste panneau lumineux aux couleurs des drapeaux du pape, de l'Italie et de la France et portant en inscription de feu "Benvenuto". » Dans le chœur, même explosion lumineuse : « Le baldaquin du maître-autel ruisselait de tant d'ampoules électriques qu'il semblait à une immense fleur de lumière. »

La cérémonie de la consécration de l'église Sainte-Victoire, à laquelle présidait le délégué apostolique, revêtait un caractère d'autant plus particulier, que sa première partie devait être faite à l'abri du regard des laïcs. Le groupe d'ecclésiastiques réunis pour l'occasion fit à trois reprises le tour de l'église, l'aspergeant d'eau bénite et murmurant des paroles latines. On aurait dit un rituel druidique. Puis le groupe s'enferma dans l'église pour d'autres processions marquées par l'aspersion d'eau bénite, le traçage de croix sur les murs avec de l'huile sainte (comme des graffitis à l'encre sympathique), l'enfouissement de reliques dans le maître-autel. Après le long moment que dura ce rituel secret, les portes du temple s'ouvrirent et la foule fut appelée à assister à la consécration de l'autel.

Comme on ne manqua pas de le rappeler, il était très rare qu'une église reçût une telle consécration. Pour avoir droit à un tel honneur, il fallait notamment qu'elle fût dégrevée de toute dette et qu'elle fût le site d'une paroisse importante. Elle pouvait alors aspirer aux privilèges spéciaux que lui conférerait la



Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury

La fanfare du collège Sacré-Cœur.

661 Camille Duguay, « Consécration de l'église de Victoriaville, le huit juin 1930 », Victoriaville, *La Voix des Bois-Francs*, 1930, p. 8.

Ville de Victoriaville, Société d'histoire de la région d'Arthabaska



Les travailleurs de la Dominion Bridge.



Ville de Victoriaville, Société d'histoire de la région d'Arthabaska

Ville de Victoriaville, Société d'histoire de la région d'Arthabaska



L'assemblage de la croix du mont Saint-Michel et sa bénédiction par l'abbé Mailhot en 1928.

consécration. Ce rituel fait avec pompe la rendait en quelque sorte plus bénite que les autres lieux saints, une église plus que sacrée, quoi! Aussi, celui qui profanerait un tel lieu serait frappé d'une excommunication spéciale⁶⁶². En obtenant ainsi les plus hauts honneurs auxquels une église pouvait aspirer, certes Sainte-Victoire marquait désormais définitivement le pas sur sa vieille rivale de La Montagne.

Pour ma part, je pus me flatter d'être la voisine d'un temple aussi médaillé, bien que sa sanctification ne rejaillit aucunement sur moi. Le Grand Tronc⁶⁶³ et moi continuions à profaner les fêtes et les dimanches. Mes cours et entrepôts offraient trop de coins sombres, en plein centre-ville, pour qu'ils ne fussent pas utilisés, à l'occasion et en cachette, pour des activités que M. le curé ne manquait de décrier. Mais les pulsions de la jeunesse, même camouflées à l'ombre d'un clocher doublement saint, pouvaient-elles être contenues du haut de la chaire? Ce qui serait bientôt appelé « le temps d'une paix », cet entre-deux-guerres qui se dessinait déjà dans les milieux diplomatiques, n'avait pas encore atteint le peuple.

Mais comme les animaux qui sentent venir la tempête, la jeunesse de mon domaine entendait jouir de quelques moments de liberté avant le rappel au front ou l'appel aux moulins des manufactures.

Pour le moment, cette liberté, elle la tenait précisément de ces usines de bois et de textile qui occupaient leurs pères de longues heures loin de la maison. Tournés vers l'usine plutôt que vers la famille et le patrimoine familial, les pères de cet entre-deux-guerres relâchaient leur surveillance sur leur foyer et s'imprégnaient de la vie ouvrière ainsi que des événements sociaux colportés au travail. « Sans une autorité forte et respectée, la famille, sous la pression sociale, perd[it] de sa cohésion et [ne devint] qu'une simple juxtaposition de personnes habitant le même toit⁶⁶⁴. » Attirée hors du milieu familial par les distractions urbaines qu'offraient les salles d'amusement, le cinéma et les sports, la jeunesse respirait lentement des bouffées de liberté.

L'évêque avait beau crier au loup et dénoncer en vain l'effritement du tissu familial, dans le sillon de leur père qui avait vendu ses bras à l'usine, les enfants n'aspiraient qu'à quitter l'école, dont ils ne comprenaient guère l'utilité, pour s'engager à leur tour sur la chaîne de montage.

60 heures semaine/0,28 \$ l'heure

Bien que née de l'esprit d'initiative ainsi que du sens des affaires de citoyens établis à La Swamp et qu'elle employât essentiellement des fils et des filles venus des campagnes environnantes, l'industrie victorivilloise ne fut pas pour autant plus généreuse envers son personnel ouvrier. En fait, le salaire moyen de l'employé d'usine à Victoriaville était à cette époque honteusement bas. Alors que les statistiques fédérales de 1938 établissaient le salaire moyen de l'ouvrier canadien à 1 099 \$ annuellement et celui de l'ouvrier québécois à quelque 943 \$, le revenu annuel moyen de l'ouvrier victorivillois atteignait à peine 890 \$⁶⁶⁵ pour une semaine de 60 heures, à

Ville de Victoriaville, Fonds Alcide Fleury



662 Camille Duguay, « Consécration de l'église de Victoriaville », p. 8-15.

663 Depuis 1923, la Compagnie du Grand Tronc avait été incorporée à la Compagnie des chemins de fer nationaux (CNR). Ce n'était donc plus le Grand Tronc qui desservait Victoriaville au temps de la Deuxième Guerre mondiale, mais bien le CN. Ce changement de nom ne fut jamais accepté par « l'Arthabaska Station » qui continua d'appeler son compagnon par son nom de baptême.

664 Laurent Trottier, *Étude sur l'influence de l'industrie*, p. 35.

665 Laurent Trottier, *Étude sur l'influence de l'industrie*, p. 21.

raison de 10 heures par jour. Seul le jour du Seigneur apportait encore quelque repos dans les usines.

En dépit de ces éreintantes conditions de travail, les industries du meuble de Victoriaville n'avaient pas encore connu les rudes secousses des grèves. Le caractère familial qui prévalait dans cette industrie rendait ce recours quelque peu difficile. Les gestionnaires des entreprises avaient habituellement grandi avec leurs employés, ils avaient souvent fréquenté la même école durant leurs premières années d'études et ils connaissaient chacun de leurs employés et l'histoire de leur famille. Si le caractère familial permettait de régler à l'amiable plusieurs litiges, il représentait un sérieux frein à la syndicalisation. De plus, une majorité d'ouvriers sortait du monde de l'agriculture, où le travail ne se comptait ni en heures ni en efforts. Les exigences de la ferme avaient habitué l'ouvrier à la semaine de sept jours, il ne pouvait que voir d'un œil favorable le travail en usine qui lui laissait une journée complète de congé chaque semaine. Aussi, avant d'être mûr pour le mouvement syndical, l'ouvrier devait d'abord prendre conscience qu'il travaillait dans un milieu aliénant où il se faisait exploiter. Ce fut à cette première tâche que dut s'attaquer le mouvement syndical, qui prenait lentement racine sur mon domaine.

Contrairement aux manufactures de meubles, les usines textiles n'employaient pas une richesse naturelle disponible sur les lieux, mais plutôt un produit d'importation. Plus que leurs vis-à-vis, ces industries devaient essentiellement leur implantation aux services du Grand Tronc, qui leur livrait régulièrement la matière première. Hormis les commutations de taxes et autres avantages offerts directement par la Ville, il y a tout lieu de croire que le bas taux de rémunération fut un facteur déterminant dans l'implantation de cette industrie à La Swamp⁶⁶⁶.

Un deuxième contraste se remarque. Contrairement aux manufactures de meubles, les grandes industries

textiles ne pouvaient pas leur personnel cadre et leurs contremaîtres dans le bassin de la main-d'œuvre locale. Sous la direction de corporations étrangères, ces usines s'amenaient avec leurs chefs unilingues anglophones. Les patrons ne connaissaient pas leurs employés et ne pouvaient pas échanger avec eux.

Quatre grandes manufactures de fabrication de vêtements pour hommes vinrent s'installer. À La Montagne ouvrit en 1927 l'Arthabaska Clothing Co.⁶⁶⁷, qui se spécialisait dans la confection de chemises pour hommes et garçons. La Swamp concentra cependant les plus grandes usines. En raison de sa promesse d'embaucher en moyenne 150 personnes tant qu'elle serait en activité, la Fashion-Craft Ltd avait bénéficié en 1922 d'une commutation de taxes de dix ans. Tout au long de son histoire sur mon domaine, elle occupa quelque 340 habitants, soit 160 hommes et 180 femmes, qui se spécialisaient dans la confection de vêtements pour hommes⁶⁶⁸. La Rubin Brothers Clothiers Ltd obtint la même année un semblable boni de la part de la municipalité contre un même engagement de sa part⁶⁶⁹. Installée sur la rue Octave, elle maintint en effet un personnel nombreux : 125 hommes et 175 femmes, qui s'activaient dans la confection de vêtements pour hommes. Pour sa part, la C. M. & T. Contractors Clothiers Ltd embauchait une centaine d'ouvriers dont les deux tiers étaient des femmes. Ces statistiques d'emploi indiquent déjà un troisième contraste entre les deux grands types d'industries victoriavilloises : l'industrie textile avait une forte concentration de main-d'œuvre féminine.

À la différence des usines de meubles, l'effectif dans les usines textiles se renouvelait continuellement, puisqu'il se composait essentiellement de jeunes filles qui, au sortir du couvent ou de l'école, venaient passer quelques années en usine afin de soulager le budget paternel, en attendant l'heure de fonder leur propre foyer. À l'instar de ce qui se vivait dans les autres villes du textile de la province, l'industrie du vêtement sur mon domaine recrutait entre 60 % et

65 % de ses employés chez les filles et les jeunes femmes. Celles-ci se retrouvaient sous la direction de contremaîtres masculins et étrangers, venus expressément dans ce coin de pays pour exercer de telles charges.

Cette concentration de main-d'œuvre féminine, ce roulement de personnel et cette disparité ethnique n'étaient pas étrangers au fait que le salaire offert dans ces usines était généralement maintenu au minimum : il n'était alors que de 0,13 \$ l'heure; ce qui donnait un salaire annuel de 405,60 \$, soit moins de la moitié du salaire annuel moyen gagné dans les usines de meubles. L'atmosphère des usines ne respirait pas encore le parfum de l'équité salariale! Le temps était d'autant moins à la revendication que les années de la Première Guerre mondiale avaient créé des conditions difficiles sur mon domaine, qui n'avait pas eu sa part du gâteau dans les contrats de l'industrie de guerre. Comme le déploraient les élus : « Vu la crise que traverse le pays et dont se ressent d'une manière spéciale notre ville, laquelle n'a pas eu de contrats de guerre pour maintenir ses industries⁶⁷⁰. »

Afin de mieux régler la rémunération dans les usines à fort personnel féminin, la Commission du salaire minimum pour les femmes fut créée en 1919. Lenteur administrative ou mauvaise volonté? Du moins, cette commission ne commença à fonctionner qu'à partir de 1925⁶⁷¹. Ses timides interventions influèrent peu sur le sort des ouvrières et leur salaire se maintint continuellement plus bas que celui des hommes. Aussi, encore au milieu du siècle, le salaire d'une ouvrière accusait un recul variant en moyenne entre 25 % à 35 % par rapport à celui de l'ouvrier.

Des syndicats aux villages

La qualité d'étrangers des patrons et des contremaîtres exacerbait les tensions créées par les conditions de travail. Dans un tel contexte, je ne m'étonnai pas que les premières étincelles de

666 Laurent Trottier, *Étude sur l'influence de l'industrie*, p. 25-26.

667 Fondée par J. D. Gagné, M. Maheu et W. Laliberté, elle devint la Victoria Shirt Ltd en 1943.

668 L'usine était située sur la rue Saint-Jean-Baptiste à l'emplacement actuel de l'édifice abritant les bureaux du gouvernement provincial.

669 À compter de 1922 et pendant dix ans, la Rubin ne paya annuellement que 100 \$ de taxes, incluant la taxe d'eau. En janvier 1929, elle obtint une nouvelle exemption de taxes pour les dix années suivantes, puisqu'elle venait d'agrandir et de construire un nouveau bâtiment; AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séances des 2 et 8 janvier 1929.

670 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 12 avril 1917.

671 Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain*, vol. 1, p. 638.

Collection Alphonse Poirier



Des employés de la Rubin en 1920.

syndicalisation éclatassent dans le textile plutôt que dans le bois.

L'histoire syndicale sur mon domaine emprunte le profil du mouvement ouvrier qui prit forme dans la province de Québec au tournant du XX^e siècle. Organisés dans les usines et les manufactures américaines, les premiers mouvements syndicaux eurent tôt fait de traverser la frontière⁶⁷² et de s'installer dans les Cantons de l'Est et dans les Bois-Francs. Les nombreux liens de parenté qui unissaient les employés francophones de la Nouvelle-Angleterre et ceux de mes villages et campagnes ne pouvaient que répandre rapidement l'idée du bien-fondé de l'union des forces ouvrières. Celle-ci permettait de réclamer la réduction du nombre d'heures de travail, surtout pour les enfants et les femmes, l'augmentation des salaires, la reconnaissance du principe des congés payés, l'implantation de meilleures conditions d'hygiène et de mesures minimales de sécurité de même que l'imposition d'un âge minimum pour le travail en usine.

La condition des employés d'usine alerta les élites gouvernementales. En 1885, une loi provinciale vint sanctionner le nombre d'heures quotidiennes maximales de travail. De douze heures et demie, le temps de travail fut réduit à douze heures. En additionnant à ce total le temps d'arrêt pour le lunch de mi-journée, on comprendra que l'employé d'usine passait alors autant de temps sur son lieu de travail que le cultivateur dans ses champs et dans ses granges. Malgré cette trouée en faveur des ouvriers dans la législation sur le travail, les élites bourgeoise, politique et religieuse professaient un parti pris nettement favorable aux patrons. Les leaders syndicaux étaient dénoncés et faisaient figure d'agitateurs, rebelles au sacro-saint ordre établi. Les élites ne pouvaient appuyer la position de tels factieux qui contestaient ouvertement l'autorité et dénonçaient la soumission servile aux employeurs. Aussi, les représentants gouvernementaux furent lents à réagir contre les abus subis par les travailleurs⁶⁷³.

Malgré la résistance des élites, les syndicats gagnèrent du terrain; suffisamment pour que le clergé sentît qu'il valait mieux infiltrer le mouvement pour le contrôler de l'intérieur, plutôt que de lui mener une lutte visiblement vouée à l'échec. Le climat de prospérité économique qui explosa au lendemain de la Première Guerre mondiale porta avec lui l'affirmation du mouvement syndical. Comme dans le reste de la province, les premières organisations syndicales de mon domaine furent lancées dans la région par des syndicats neutres et internationaux. Les nombreuses manufactures de meubles et de textile faisaient de Victoriaville un lieu attractif pour le mouvement syndical. Plutôt que d'unir leurs efforts dans le combat commun à mener, les différentes factions syndicales perdirent une importante énergie à se faire la lutte. Aussi, au premier temps du mouvement syndical victorivillois, il n'était pas rare de voir du grabuge de toute sorte lors des assemblées de travailleurs. Par exemple, il arriva que l'orateur fût interrompu par une volée de cailloux lancés de l'extérieur⁶⁷⁴.

À compter de la décennie 1920, quelques membres influents du corps clérical commencèrent à appuyer les syndicats et prirent des mesures qui menèrent à leur « catholicisation ». Si bien que, 20 ans après leurs premières infiltrations du mouvement, les syndicats catholiques étaient présents dans la plupart des grandes manufactures victorivilloises : Victoriaville Furniture, Eastern Furniture, Vic Specialties, Eastern Woodwork, Fashion-Craft, Rubin Bros, Utility Textile, Fournier Limitée; tandis que l'Amalgamated Union of America n'était présente que chez Leblanc & Di Murro et chez C. M. & T.

Afin d'éviter les incidents malheureux quasi incontournables dans les mouvements de foule, le Conseil central des syndicats de Victoriaville associé aux syndicats catholiques se fit un devoir de nommer des constables d'un soir en faction aux portes de la salle, lorsque se tenaient des assemblées. Prêtant leur concours aux organisations syndicales, les fabriques

offrirent les sacristies et les sous-sols d'églises comme lieux de rencontre; on comptait que le caractère sacré des lieux servirait de commando d'élite contre les malintentionnés. Malgré des débuts difficiles et parfois même dramatiques, le syndicalisme s'implanta dans le vêtement et le meuble⁶⁷⁵.

Une première grève

Le conflit qui couvait depuis longtemps dans les usines textiles établies à proximité de mes rails éclata au cours de l'entre-deux-guerres. Les ouvriers de Victoriaville ne furent pas les seuls à crier contre l'injustice en cette fin d'été 1934. Depuis le mois d'août, 125 ateliers du textile de la région de Montréal étaient paralysés par le débrayage de quelque 4 000 ouvriers et ouvrières de la robe⁶⁷⁶. Ces travailleurs et travailleuses de l'industrie du vêtement étaient nettement sous-payés : les mieux rémunérés gagnant à peine hebdomadairement de 10 \$ à 12 \$ pour une semaine de 55 heures, tandis que le salaire moyen se situait entre 4 \$ et 8 \$ par semaine. Ces ouvriers ne bénéficiaient d'aucune sécurité d'emploi et n'avaient droit à aucune prime de temps double ou de temps et demi, même lorsque le total du temps travaillé en une semaine s'élevait à 75 heures⁶⁷⁷.

Malgré l'absence de direction syndicale, les ouvriers de la Fashion-Craft exprimèrent leur ressentiment. Les moyens choisis restaient assez rudimentaires : après la cessation concertée du travail, ils établirent des piquets de grève. Cette sortie dégénéra en bataille de rue. Dans le feu de l'action, les autorités municipales firent d'abord appel aux pompiers locaux afin de « calmer les esprits échauffés ». S'amenant avec leurs voitures tirées par des chevaux et avec leurs dévidoirs à boyaux, les pompiers victorivillois trouvèrent aux portes des usines des employés prêts à tout pour que fussent entendues leurs revendications. Afin de restreindre la portée de l'intervention des pompiers, une employée n'avait pas même hésité à couper les boyaux d'arrosage. Les

672 Les Chevaliers du travail, un mouvement syndical et plutôt politique d'origine américaine (1869), devint très populaire dans toute l'Amérique. Malgré l'interdit fulminé par Rome entre 1885 et 1887, ce mouvement syndical s'implanta au Québec dès 1886. Jacques Lacoursière et Jean Provencher, *Canada-Québec. Synthèse historique*, Montréal, Éditions du Renouveau Pédagogique, 1969, p. 446.

673 Il fallut attendre la fin du XIX^e siècle avant que le gouvernement fédéral établisse une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les abus et la situation vécue par les travailleurs; Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière, *Les mémoires québécoises*, p. 256-258.

674 *L'Union : 100 ans*, p. 69.

675 *Centenaire de Victoriaville*, p. 134.

676 CSN-CEQ, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976)*, Montréal, CSN-CEQ, 1979, p. 224.

677 Jean-Paul Boisvert et Roger Lussier, « Le rôle du syndicalisme à Victoriaville », *Cahier spécial sur Victoriaville, Le Devoir*, du 28 août 1954, p. 11.



Ville de Victoriaville, fonds Georges A. Lanquar

À compter de la décennie 1920, quelques membres influents du corps clérical commencèrent à appuyer les syndicats et prirent des mesures qui menèrent à leur catholicisation. Vingt ans après la première infiltration du clergé, les syndicats catholiques étaient présents dans la plupart des grandes manufactures victorivilloises. Sur la photographie, les travailleurs et les travailleuses de la Utility Textile Industries Inc.



Fonds Bourret/Bedard

La Fashion-Craft.

Histoire du mouvement ouvrier

Entre 1930 et 1941, dans le contexte de crise et de chômage précédant la Seconde Guerre, le mouvement syndical est en pleine croissance. Dans le secteur de la chaussure et du textile, où les ouvriers sont presque tous canadiens-français, des grèves surviennent assez fréquemment. Les grèves les plus importantes sont, entre autres, celles du textile en 1908, 1917 et 1937.

À cette époque, l'on retrouve trois grands courants syndicaux : les unions internationales, celles qui sont les plus modérées se retrouvent au sein de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ), les plus militantes sont rattachées au Congrès canadien du travail (CCT), et finalement, les syndicats catholiques et nationaux regroupés sous la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) née en 1921.

Ces syndicats catholiques n'envahirent pourtant pas la scène provinciale de la très cléricale société québécoise d'alors. Tout au long de son histoire, la centrale catholique ne regroupe jamais la majorité des syndiqués québécois. Comme dans le reste de l'Amérique du Nord, les syndicats affiliés aux unions internationales rassemblent les effectifs les plus importants au Québec.

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), liée à la petite bourgeoisie nationaliste du Québec et au clergé, privilégie d'abord l'ordre social et le corporatisme. Aussi, la grève n'est déclenchée qu'en dernier recours. Ses premières luttes d'envergure sont menées lors des grèves de Sorel et de la grève du textile en 1937. Cette dernière, touchant 10 000 ouvriers de la Dominion Textile, s'étend aux villes de Montréal, de Valleyfield, de Sherbrooke, de Magog, de Drummondville et de Montmorency. À ce moment, la Dominion Textile possède les deux tiers de l'industrie manufacturière du coton au Canada.

La CTCC, qui s'affirme à partir de la Deuxième Guerre, reste surtout présente dans les régions et dans la ville de Québec. Elle recrute ses effectifs dans les petites et moyennes entreprises, qui sont la propriété de patrons francophones, et dans les secteurs industriels les plus traditionnels comme le bois, le textile et le vêtement, la chaussure, l'imprimerie et la métallurgie. La Confédération des travailleurs catholiques du Canada se maintient au Québec jusqu'en 1961, moment où elle devient non confessionnelle et prend le nom de Confédération des syndicats nationaux (CSN).

(Source : CSN-CEQ, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976)*, Montréal, CSN-CEQ, 1979, 235 p., et Jacques Rouillard, « Le militantisme des travailleurs au Québec et en Ontario. Niveau de syndicalisation et mouvement de grèves (1900-1980) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 2 (1983), p. 201-225.)

autorités locales sentirent alors la nécessité de faire appel à des forces mieux organisées. S'amena donc sur mon domaine un escadron de policiers provinciaux, corps alors très craint : les méthodes brutales dont ils usèrent afin de défendre le bien des patrons mirent comme prévu fin aux actes de vandalisme et

d'intimidation dont s'étaient servis les ouvriers dans leur lutte inégale contre le Grand Capital. Ainsi s'acheva cette première grève qui avait duré environ un mois⁶⁷⁸. La violence n'eut pas raison des patrons, et les ouvriers durent reprendre le travail sans avoir marqué de gain sensible. Cette première grève locale

marqua cependant profondément la mémoire populaire.

L'échec cuisant de cette première tentative de reconnaissance associative porta les ouvriers à s'organiser sur des bases plus solides afin d'améliorer leurs conditions de travail. Quelques-uns de ces travailleurs du textile à l'emploi de la Rubin Brothers et de la Fashion-Craft décidèrent de s'unir sous l'étendard d'un syndicat reconnu. En octobre 1934, je vis la naissance du premier syndicat catholique victorivillois; naissance pénible et à risque puisqu'elle survenait dans le contexte de cette mémorable grève qui frappa l'ensemble de l'industrie provinciale du vêtement.

En novembre de la même année, je vis la fondation du premier syndicat de la province dans le secteur du meuble. Il était le résultat des efforts fournis par les travailleurs de la Victoriaville Furniture. Ces ouvriers, regroupés au sein du Syndicat catholique national des travailleurs du meuble, vendaient leurs bras 60 heures par semaine, incluant les soirs et le samedi. Leurs conventions collectives étaient pourtant encore bien fragiles et leurs acquis, bien précaires, puisque ces clauses négociées reposaient simplement sur des ententes verbales. L'absence de textes écrits paraphés par les deux parties renvoyait la résolution des conflits à la bonne volonté des patrons.

La syndicalisation naissante dérangeait les élites locales. Par exemple, en novembre 1934, le conseil municipal d'Arthabaska refusa de louer la salle de l'hôtel de ville à l'Union internationale des charpentiers⁶⁷⁹. Faut-il s'étonner d'une telle attitude, quand on sait que les conseils municipaux de mon domaine étaient alors largement entre les mains des entrepreneurs et des hommes brassant des affaires dans les municipalités? Le maire et les conseillers propriétaires et actionnaires dans les manufactures ne désiraient certainement pas prêter un trop grand concours à ces associations de travailleurs qui venaient changer la donne dans leurs propres usines.

678 *L'Union : 100 ans*, p. 69.

679 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séances du mois de novembre 1934.

Feux contre pompiers

Si les autorités municipales avaient pu faire appel aux pompiers comme d'un corps de sécurité lors de la grève de 1934, c'est qu'elles avaient senti le besoin, quelques années plus tôt, de se doter d'une brigade des plus efficaces à ce chapitre. Cette préoccupation s'était d'autant plus imposée rapidement que la ville avait plus d'une fois subi des conflagrations majeures au cours des années précédentes. La dernière en liste, celle de novembre 1929, avait détruit une partie du centre-ville et ravagé la Dominion Woodwork.

Une maison privée détruite par le feu jetait dans la misère une ou deux familles. Un incendie dans une manufacture réduisait à la misère les nombreuses familles qui dépendaient du revenu hebdomadaire gagné sur les chaînes de production. Petite métropole provinciale, Victoriaville avait particulièrement tout intérêt à réduire les conséquences de tels sinistres. La prévention commençait d'abord par un ramonage adéquat des cheminées, ce qu'imposa le conseil dès 1923. Un parc suffisant de boyaux s'avéra la deuxième solution préconisée par les élus afin de réduire les risques de conflagration. Si on ne pouvait pas toujours sauver la première bâtisse à être la proie des flammes, on pouvait néanmoins réduire les risques que le feu s'étendit à tout un pâté de maisons.

La mise en place d'un véritable service de pompiers s'était en fait effectuée durant les années de la Première Guerre mondiale. Une brigade de 20 pompiers volontaires, divisés en 3 équipes, avait alors été recrutée par le chef des pompiers. La première équipe, qui était payée sur une base annuelle, devait « toujours et partout » se rendre la première sur les lieux de l'incendie. Les deux autres équipes n'étaient payées que si leurs services étaient requis, et à raison de un dollar l'heure, le temps que durait le feu. La seconde équipe devait se présenter sur les lieux du sinistre à la seconde alarme, de même la troisième, à « la troisième alarme en cas de

conflagration »⁶⁸⁰. En votant une telle réglementation, la Ville se conformait au désir de l'Association des assureurs du Canada et bénéficiait ainsi d'une réduction des taux d'assurance.

Vers la fin de la décennie 1930, le conseil promulgua même une semaine de prévention contre les incendies. À ce chapitre, on sollicita la collaboration de l'Église et de l'école. On demanda au curé d'englisser un mot dans son sermon dominical, le haut de la chaire étant encore plus efficace que l'entre-filet dans le journal local. Dans les écoles, on demanda aux élèves une composition sur le sujet.

Les municipalités eurent également le souci de mieux équiper leurs pompiers : on voulut leur donner des casques, des uniformes et des bottes comme ceux des « pompiers de Montréal ». Dès la décennie 1930, deux pompiers réguliers étaient à l'emploi de la municipalité, secondés par sept pompiers volontaires. Le chef de la brigade, Sénevé Labbé, disposait d'un camion-pompe, d'un camion à échelles de 75 pieds et d'une pompe à incendie de 600 gallons. Une entente de service avec la municipalité de Sainte-Victoire, qui acceptait d'absorber les frais de la brigade lorsqu'elle venait sur son territoire, mena plus d'une fois les pompiers de Victoriaville sur les lieux d'un incendie dans la municipalité rurale. Un système d'avertisseur très moderne était régulièrement inspecté. La pompe mobile dont disposaient les pompiers avait un débit de 600 gallons à la minute. La brigade était pourvue d'extincteurs chimiques pour les feux de moindre importance, « ainsi que de tous les accessoires habituels »⁶⁸¹.

À Arthabaska, on acheta « deux capots avec snaps pour pompier ». L'équipement contre le feu se spécialisa : « une hache pique, lances à arrête avec tuyau guide, straps, "monte boyau" », voilà autant d'outils dont disposèrent les pompiers d'Arthabaska, à partir de 1942⁶⁸². Bientôt la sirène fit également partie de l'arsenal de l'équipe des huit pompiers volontaires arthabaskiens. En 1922, le chef Alexandre Hardy fabriqua lui-même un wagon express pour le

département des incendies. Étant donné la difficulté d'assurer la protection des environs du moulin à farine, du moulin à scie des Baril, de la maison du meunier et de la fromagerie de E. Pellerin, les pompiers recommandèrent à la Municipalité de se munir d'une plus grande quantité de boyaux, les 1 550 pieds qu'elle possédait déjà ne s'avérant pas suffisants.

Si la quantité de boyaux risquait de faire défaut, la quantité d'eau, quant à elle, causait peu de souci. La municipalité de Victoriaville avait déjà pris les mesures afin de s'assurer un approvisionnement adéquat en eau potable. Toutes ces mesures ne pouvaient, cependant, que limiter les dégâts, elles n'empêchaient pas l'apparition intermittente de l'élément destructeur. En novembre 1935, l'édifice commercial de Paul Tourigny, bâti en face de l'Hôtel central, fut la proie des flammes. Trois ans plus tard, la Victoria Mattress fut elle aussi rasée par le feu. En 1940, une conflagration emporta plusieurs maisons de la rue Saint-Paul. Même les pompiers passèrent au feu, en décembre 1942, alors que la station des pompes fut réduite en cendre.

Amélioration des moyens de transport

La voirie, autre champ de préoccupation pour les conseils municipaux, posa des problèmes de plus en plus criants dans mes villes, alors qu'une population sans cesse croissante s'établissait de part et d'autre de mes voies ferrées. Les maisons qui poussaient comme des champignons appelaient des ouvertures et des allongements de rue.

L'histoire des débuts du village imposait toutefois quelque contrainte en matière d'urbanisme :

« On se demande parfois pourquoi les rues de Victoriaville ont la forme de l'est à l'Ouest. C'est une question à laquelle il est facile de répondre, si on remonte à l'époque des premiers colons. Notre village n'existait même pas, et les colons du rang des Deux-Bras⁶⁸³, aujourd'hui rang Saint-Charles,

680 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séance du 7 mars 1916, p. 495.

681 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

682 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séance du 17 janvier 1942.

683 À l'origine, le « rang des Deux-Bras était exclusivement cette portion de la rue Notre-Dame Est qu'on trouve à l'est du boulevard des Bois-Francis et à l'ouest du rang Lainesse. [...] Le « rang des Deux-Bras » s'allongeait donc sur le rand Nault. Claude Raymond, *Sainte-Victoire d'Arthabaska*, p. 36.

Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault



La brigade de pompiers de Victoriaville, sous la direction de Sénévé Labbé, vers 1930.



Archives des Frères du Sacré-Coeur

Les voies publiques qui, jusque-là, avaient servi au transport par traction animale voyaient depuis peu un nouvel usager : l'automobile.

devaient, soit pour aller à la rivière Nicolet, dans les pointes Métivier, soit pour aller dans les pointes Beudet, suivre le sentier qui a servi de fondement à notre rue Notre-Dame. Elle n'a guère dévié depuis ce temps, si ce n'est à la traverse du chemin de fer, où elle a été redressée⁶⁸⁴.

Ainsi, le développement de mon domaine emprunta les sentiers tracés par les premiers souliers à l'avoire foulé, traces pérennes qui traversent rarement l'esprit de ceux qui empruntent aujourd'hui la sinieuse rue principale.

Les voies publiques qui, jusque-là, avaient servi au transport par traction animale voyaient depuis peu un nouvel usager : l'automobile. Depuis le début du siècle, les chevaux-vapeur fabriqués avec des moteurs à essence concurrençaient les *teams* de chevaux attelés aux charrettes, aux calèches et aux traîneaux. Plus précisément, depuis la décennie 1910, les frères Baril de Warwick vendaient ces nouvelles inventions et conseillaient les acheteurs éventuels sur les différentes qualités des produits disponibles. Ce fut par ce relais, en 1907, que le shérif Tousignant d'Arthabaska put choisir entre une petite Maxwell de 2 cylindres et une Ford de 4 cylindres de 15 chevaux

qui lui donnaient « la force nécessaire pour monter toutes les côtes et faire de 40 à 50 milles à l'heure »⁶⁸⁵. La côte Stein, qu'il devait emprunter régulièrement, posait un beau défi à l'engin. La Fonderie de Victoriaville fit bientôt compétition aux frères Baril en se faisant agent des voitures McLaughlin, qui se détaillaient pour lors entre 895 \$ et 2 350 \$⁶⁸⁶.

Le développement économique du Québec étant lié à un système de transport efficace, le gouvernement provincial avait adopté, en 1912, la *Loi des bons chemins*, qui accordait des subventions plus substantielles qu'auparavant aux municipalités désireuses d'effectuer des améliorations à leur système routier. Les besoins grandissants en matière de voirie avaient déjà englouti une large part des budgets municipaux depuis la fin du XIX^e siècle; aussi, cette aide gouvernementale fut reçue avec enthousiasme par les édiles municipaux.

À partir de la décennie 1920, les municipalités durent consacrer une part de leur enveloppe budgétaire à un nouveau type d'entretien des chemins afin de répondre aux impératifs de la circulation automobile. Désormais, l'hiver, il ne suffit plus de « battre » les routes afin que chevaux et borlots pussent

passer, il fallut « lever » les chemins afin d'accommoder le transport automobile⁶⁸⁷. Des variations dans le mode de gestion des routes entraînaient des résultats contrastés : « Nos routes de la paroisse n'ont pas reçu les éloges des touristes cette année », notait le journal à l'automne 1918. Alors que l'année précédente, leur qualité avait été appréciée. Le journal expliquait cet état de choses ainsi :

« L'an dernier les routes étaient au compte du conseil. Cette année les cultivateurs ont préféré prendre à leurs propres charges les parts de routes. Il y a certaines parties de la municipalité rurale qui sont en bon ordre, tandis qu'ailleurs, il fourmille des plaintes. Des ornières, des pierres en grand nombre, roulantes ou fixes, des trous, de la tourbe, tel est le bilan de certains endroits entretenus à la diable⁶⁸⁸. »

De même, les ponts enjambant les nombreuses rivières de mon domaine durent être renforcés. Les ponts de bois furent peu à peu remplacés par des ponts de fer, qui durent eux-mêmes céder la place aux ponts de ciment quelques décennies plus tard. Par exemple, au début du siècle, le conseil de ville de Victoriaville prit en délibéré la question de la reconstruction du pont sur la rivière Nicolet près du moulin

684 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

685 Lettre des frères Baril au shérif Tousignant, du 23 août 1907, reproduite dans Nelson-Martin Dawson, Claude Raymond, Sylvie Savoie, *Et ils bâtirent Saint-Médard de Warwick*, vol. 1, p. 152-153.

686 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 5 septembre 1918, p. 4, col. 1.

687 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séances de l'hiver 1927-1928.

688 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 12 septembre 1918, p. 2, col. 5.

de Gagnon. Il fut alors décidé de remplacer le vieux pont de bois par un pont de fer⁶⁸⁹. Couvert et en bois, le pont Baril, situé à la limite des municipalités de Saint-Christophe et d'Arthabaska, fut emporté par les glaces et les eaux à l'hiver 1918. Le conseil profita de l'occasion pour le remplacer par un pont de fer⁶⁹⁰. De même le pont Bourbeau, dans le cinquième



Ville de Victoriaville, fonds Aloïse Fleury

Les ponts de bois furent peu à peu remplacés par des ponts de fer. Sur la photographie, le pont Baril, construit en 1918, s'effondra le 25 mars 1988, après qu'un camion l'eut percuté.

rang d'Arthabaska, passa du bois au fer en 1912. En 1933, le pont Perreault sur la rivière Nicolet, devenu dangereux au trafic lourd, subit une importante réfection : son pavé en ciment, défoncé à plusieurs endroits, dut être refait à neuf⁶⁹¹.

Avec l'accroissement de la circulation automobile, il fallait songer à l'élargissement des ponts afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes. Aussi, au cours de la décennie 1930, les municipalités durent faire face à une nouvelle réalité au chapitre de la voirie. Il fallait non seulement des ponts solides, mais aussi des ponts assez larges pour satisfaire à la fois les besoins des conducteurs de voitures automobiles et hippomobiles ainsi que ceux des cyclistes et des piétons, qui devaient se partager la chaussée⁶⁹². Les municipalités de mon domaine relevèrent le défi avec succès, comme en témoignait *L'Union des Cantons de l'Est* : « Nos routes sont belles et bien fréquentées. Les cantonniers ont fait du bon travail et vont donner la chance aux amateurs de bons chemins de s'en donner à cœur joie⁶⁹³. »

Bien que ce bon état des routes permettait une meilleure circulation entre les municipalités, les habitants évitaient de les emprunter trop régulièrement. Il en coûtait cher de se déplacer d'un village à l'autre sur les routes l'hiver, car des barrières à péage s'élevaient un peu partout autour de mon domaine. Pour un aller-retour à Warwick ou à

Saint-Albert, par exemple, il fallait déboursier un dollar de redevance⁶⁹⁴.

Loin des embouteillages, mais...

L'utilisation de la voie publique se transformait et causait, entre autres, de sérieux problèmes de circulation. Afin de remédier à ces nouveaux besoins, les villes furent amenées à repenser leur service d'agents de la paix. Le transport des biens et des personnes se faisant de plus en plus par camion et par automobile, les policiers de mon domaine relâchèrent peu à peu leur surveillance des chevaux et eurent désormais l'œil sur les automobiles. Le travail restait, pourtant, au fond, assez semblable.

Au temps du transport à cheval, les municipalités avaient arrêté qu'il était défendu de conduire un cheval « à une allure plus rapide que six milles à l'heure dans les rues de la ville ». Un semblable règlement limitait la vitesse des voitures. À Victoriaville, on avait particulièrement voulu limiter la vitesse sur le pont de fer qui enjambait la rivière Nicolet. Il fut donc défendu « à toute personne de conduire son cheval au trot » sur ce pont. Le stationnement des chevaux était également réglementé : personne ne pouvait « poser dans ou près de la rue Notre-Dame des poteaux ou anneaux pour attacher les chevaux ». S'il fut possible de faire le plein d'essence en ville, il était pourtant interdit « de donner la nourriture aux

chevaux dans les rues de la ville ». En 1915 à Victoriaville, en 1921 à Arthabaska, les élus sentirent le besoin de « prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher la circulation des bicyclettes sur les trottoirs et modérer la vitesse des autos et des camions »⁶⁹⁵. Cavaliers et conducteurs eurent du mal à se conformer aux règlements; encore en 1918, le journal local dénonçait qu'il y avait beaucoup de gens qui laissaient leurs chevaux « prendre le mors aux dents

en pleine rue », ce qui constituait « un danger qui [pouvait] causer bien des dommages ». Dans le même entrefilet, il informait que le conseil avait reçu « plusieurs plaintes de trop grande vitesse de la part des automobilistes ». Que dire des *racings* entre cavaliers et automobilistes? Vieil esprit de compétition qui ne s'exprimait plus que dans les courses au rond Perreault et à l'hippodrome Guilmette⁶⁹⁶. La cohabitation du monde traditionnel et du monde moderne dans le même espace de circulation créait des situations plus qu'étranges.

Alors que les règlements concernant la circulation hippomobile relevaient des municipalités, ceux de la circulation automobile relevaient de la province pour un bon nombre. Aussi, en complément de son règlement, le conseil de Victoriaville ordonnait à ses agents de la paix « de faire observer rigoureusement la loi provinciale des véhicules-moteurs ». Si le policier ne se préoccupait habituellement pas de la qualité des fers mis aux chevaux, il dut cependant surveiller la qualité du matériel propulsé par les moteurs à essence. Des freins défectueux, des lumières mal ajustées devenaient de nouvelles sources d'intervention policière. Les agents de la paix feraient eux-mêmes bientôt leur tournée en automobile plutôt qu'à cheval⁶⁹⁷.

La surveillance policière ne s'exerçait pas seulement dans les rues de la ville, les édifices publics étaient

689 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séances de l'hiver 1900-1901.

690 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séances des 3 décembre 1919 et 5 octobre 1921. Ce pont de fer fut par ailleurs emporté par un camion en 1988.

691 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séance du 21 juin 1933.

692 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 2 septembre 1930.

693 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 12 juin 1930, p. 8.

694 ANQ-Q, E-8, Affaires sociales (7B12-3102A) : Lettre du médecin hygiéniste au sous-ministre de la Santé, hiver 1946.

695 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séance du 3 août 1921; AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 4 mai 1915.

696 Au siècle passé, la course au trot était une activité fort populaire, s'il faut en croire la couverture que cette activité amenait dans le journal local; voir, entre autres, *L'Union des Cantons de l'Est*, du 2 septembre 1886, p. 7, col. 1, et du 8 septembre 1888, p. 2, col. 2.

697 En 1941, le conseil de Victoriaville achetait une Chevrolet pour le service de police; AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 7 avril 1941.

également soumis à l'action des constables, lesquels devaient voir partout au bon ordre. Le système des licences délivrées par les conseils municipaux trouvait, entre autres, son efficacité grâce à la vigilance des corps policiers. Sous ce système tombaient les licences pour les tables de billard, les allées de quilles et les jeux de hasard. Les heures d'ouverture des établissements étaient fortement contrôlées. Le passage de la campagne à la ville obligeait les citoyens à changer de comportement. Aussi, le conseil d'Arthabaska dut-il voter un règlement afin d'interdire la pratique du tir au fusil dans les limites de la ville⁶⁹⁸.

La question de la tranquillité publique se drapait parfois de considération morale visant le contrôle des mœurs et des loisirs. À certains égards, le policier secondait autant l'autorité religieuse que l'autorité civile. Par exemple, il lui fallait voir à la question de la fermeture de divers établissements le dimanche, et particulièrement aux heures de la messe, mais également il devait faire respecter l'heure de fermeture le soir. À cet effet, le conseil de Victoriaville rappelait aux hôteliers qu'ils devaient laisser ouverts leurs rideaux de bars, « après onze heures, et les jours de dimanche et de fêtes », et « laisser une lumière et qu'il n'y ait pas de rideaux obstruant la vue à l'intérieur du bar »⁶⁹⁹. La réglementation touchant les permis de vente d'alcool marque, assurément, le meilleur mariage entre les intérêts municipaux et cléricaux.

Curieusement, cette question fut au cœur d'un autre débat qui mit aux prises tenants et opposants de l'avance de l'heure. Se répandait en effet de plus en plus l'usage d'avancer l'heure durant les mois d'été. Mais tous n'étaient pas pour cette mesure. Et les arguments prenaient mille et une couleurs. Des ecclésiastiques conservateurs disaient que « l'heure actuelle [était] l'heure du bon Dieu ». Ce à quoi on pouvait facilement leur rétorquer que c'était « le méridien de Greenwich qui régl[ait] l'heure ». D'ailleurs, la mesure du temps était tellement

relative qu'à certains endroits on boycottait Greenwich pour adopter l'heure de Strasbourg, en avance d'une demi-heure. Certains esprits progressistes favorisaient l'avance de l'heure : « En l'Angleterre, on adopte l'avance de l'heure, et avant dix ans tous les pays occidentaux auront cette avance de l'heure. » Pourquoi alors s'inscrire parmi les pays retardataires? D'ailleurs, l'avance de l'heure n'était-elle pas « le meilleur remède pour donner beaucoup de lumière aux ouvriers et plus de sommeil à tout le monde »? Pour ma part, ce changement d'heure ne m'importait guère. Pour le Grand Tronc, qui ne pouvait allonger ou rétrécir ses rails au gré du gain ou de la perte de cette heure, l'ajustement créait toujours quelque confusion. Malgré cet incon- vénient, pouvais-je être contre?

Être contre l'avance de l'heure était le propre des esprits pernicieux. « On remarque que ce sont surtout les endroits de plaisir qui insistent le plus dans les villes pour garder l'heure actuelle. » Aux propriétaires d'hôtels et de cafés se joignaient les compagnies de gaz et d'électricité, qui savaient fort bien « l'avance de l'heure leur [ferait] perdre des millions »; c'était 60 minutes de soustraites de l'activité nocturne. Les esprits droits et honnêtes ne pouvaient que favoriser cette politique.

« L'avance de l'heure est l'heure de l'ordre, l'heure de la santé, l'heure qui évite les orgies après onze heures du soir. [...] Pour les parents qui trouvent que leurs enfants se couchent trop tard, l'heure avancée est le vrai remède. La nuit favorise le vice, les crimes. Dans ce cas trouvons le moyen d'avoir de la lumière en avançant l'heure⁷⁰⁰. »

La moralité publique prenait mille et un visages. Le vêtement de plage devint une préoccupation autant pour les curés que pour les conseillers municipaux. Traversé par la rivière Nicolet qui offrait alors de belles plages, mon domaine était, à cet égard, attirant comme une station balnéaire. Quelles tenues

devaient être tolérées ou interdites dans ces lieux de baignades⁷⁰¹?

Les corps municipaux, dont l'activité avait été fortement monopolisée par la question des permis de vente d'alcool au XIX^e siècle, avaient trouvé quelque répit en 1921, alors que la Commission des liqueurs du Québec avait pris la relève dans le dossier. La vente d'alcool, l'émission ainsi que le contrôle des permis des établissements hôteliers et autres débits passaient désormais sous juridiction provinciale. Dans un contexte de prohibition générale au Canada et aux États-Unis, le gouvernement du Québec crut qu'en créant un monopole d'État il contrôlerait mieux et limiterait d'autant la consommation d'alcool. Si la mesure bénéficiait financièrement à l'État, elle eut pourtant « des effets désastreux pour les épiciers en gros dont une partie appréciable du chiffre d'affaires provenait du commerce des vins et spiritueux »⁷⁰².

Évincées de ce champ d'activité, les municipalités continuèrent toutefois la surveillance des établissements où se débitaient des boissons enivrantes. Afin de faciliter ce contrôle sur la circulation des alcools, le conseil de Victoriaville choisit de faire porter par le même homme, en l'occurrence Octave Poudrier, le chapeau de chef de police et celui d'officier spécial de la Commission des liqueurs de Québec :

« Attendu que pendant la période que M. Poudrier a eu une carte d'officier spécial de la Commission, la vente illégale des liqueurs alcooliques en notre ville avait diminué d'au moins la moitié [...] la présence constante d'un officier [...] contribuerait à y restreindre considérablement la vente illégale [...] et ainsi assurer l'observance de la loi de prohibition⁷⁰³. »

Que de fois ai-je vu M. Poudrier rôder le long de mes quais et de mes entrepôts, observant de son œil de fin limier les colis pour découvrir le suspect.

698 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séance du 5 mai 1937.
 699 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séances des 1^{er} avril et 8 septembre 1908.
 700 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 26 avril 1923, p. 6.
 701 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séance du 5 août 1942.
 702 Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain*, vol. 1, p. 638.
 703 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 4 décembre 1933.

Ville de Victoriaville, fonds Alicia Fleury



L'Hôtel-Dieu d'Arthabaska fut reconnu comme institution de bienfaisance. Sur la photographie, on remarque qu'à une certaine époque l'entrée de la communauté donnait rue Quesnel, devenue rue des Hospitalières.

L'assistance publique

La même année où il écartait les municipalités du dossier des liqueurs, le gouvernement du Québec leur imposait de nouvelles obligations en matière de soins aux nécessiteux, en votant sa *Loi de l'assistance publique*. Cette législation venait définir les obligations des municipalités en matière d'assistance aux miséreux. Par cette loi, l'État intervenait davantage et directement dans le domaine de l'aide sociale, soulageant les institutions de bienfaisance incapables de répondre adéquatement aux besoins pressants et accrus de la population. Des établissements, dont l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, furent reconnus, et un régime de subvention fut instauré. Les frais relatifs à l'entretien des indigents furent répartis différemment : un premier tiers fut désormais assumé par le gouvernement provincial, un deuxième tiers par la Municipalité et le dernier tiers par l'institution d'assistance. Cette loi n'excluait toutefois pas l'obligation pour l'indigent de prouver sa résidence et son besoin d'aide. Ceux qui pouvaient prouver leur résidence se qualifiaient pour recevoir quelque secours. Aussi voyait-on à l'occasion les conseils municipaux voter une résolution par laquelle ils accordaient une maigre allocation à un ou l'autre de leurs indigents : « La Corporation

accorde à N. B. une somme de \$1.25 par semaine comme aide, vu sa pauvreté⁷⁰⁴. »

Les corporations municipales n'étaient pourtant pas toujours bien disposées à respecter leurs obligations à ce chapitre. Les municipalités desservies par l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, dans l'ensemble, avaient préféré s'en remettre à un système de souscriptions volontaires plutôt que de passer un règlement municipal pour absorber le tiers qui leur revenait d'imposition. En 1927, les religieuses s'en ouvrirent au Ministère. Elles accueillèrent pour lors 200 malades, vieillards et orphelins; or, les corporations d'où provenaient ces hospitalisés n'avaient pas encore passé de résolution sur leur engagement à payer le tiers de la subsistance de leurs malades⁷⁰⁵. Les religieuses s'inquiétaient de cette réaction du canton. Si les contributions volontaires alors perçues couvraient effectivement le tiers des frais, le système était bien fragile et contraire à la nouvelle loi. Comment pourraient-elles faire valoir leurs droits quand ces souscriptions diminueraient ou disparaîtraient?

Au cours des années 1930, les effets dévastateurs de la crise économique firent exploser le nombre de nécessiteux. Mon domaine fut alors durement frappé, à la suite d'une diminution dramatique des

exportations de bois et de papier. Les demandes d'aide se multiplièrent sur les bureaux des maires. Les faillites de certaines entreprises et la mévente des produits agricoles appauvrirent l'ensemble de la population. Les salaires, alors réduits, ne permettaient plus aux citoyens de faire face aux prix des produits qui augmentaient, vu la disette. Aussi, les conseils municipaux se virent submergés par des demandes de soutien de toute sorte. À Arthabaska, un père de famille nombreuse sans ressources se vit momentanément secouru par les élus, qui lui avancèrent deux modestes dollars par semaine, « afin de

lui permettre de se subvenir tant qu'il ne travaillera pas et cette somme devra être remboursée en entier lorsqu'il travaillera ou aura les moyens de le faire ». Ces mêmes élus acceptèrent également de payer les frais funéraires de sa fille Fleurette « vu l'état de pauvreté de cette famille »⁷⁰⁶.

Les municipalités durent alors consacrer des sommes de plus en plus importantes pour couvrir la portion des frais qui leur était dévolue par la *Loi de l'Assistance publique*. Cette obligation s'ajouta à celle d'aider les chômeurs par la création d'emplois, imposée par la *Loi des secours directs*. À ce chapitre, les conseils de ville locaux usèrent comme bien d'autres municipalités des possibilités naturelles du milieu. Dans une région forestière, quoi de plus facile que de s'appuyer sur la coupe de bois. Aussi, pour remédier au chômage chronique qui sévissait sur leur territoire, les conseils d'Arthabaska et de Victoriaville achetèrent des coupes de bois et y firent travailler les citoyens qui n'avaient pas de ressources. Les travaux d'infrastructure dans les localités prirent alors une plus grande importance, bénéficiant d'une main-d'œuvre fort docile et peu coûteuse, qui pensait bien davantage à se sauver la vie qu'à revendiquer un salaire décent ou de quelconques conditions de travail. Rues, trottoirs et

704 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 2 janvier 1922.

705 ANQ-Q, E-8, S3, Affaires sociales (7B013 04-06-003A01) : Lettre du cabinet du ministre de la Colonisation au secrétaire de la province, du 25 janvier 1927.

706 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séances des 2 février et 6 avril 1938.

Tiré de Victoriaville, Québec 1913



À l'époque de la Crise, Victoriaville profita de la Loi des secours directs pour procéder à des réparations majeures sur l'hôtel de ville, donnant ainsi du travail aux chômeurs de la localité.

aqueduc s'étirèrent dans les municipalités de mon domaine. À Sainte-Victoire, le conseil profita de la manne fédérale et provinciale octroyée dans le cadre de ce programme pour faire graveler les chemins par les chômeurs, alors qu'il ne lui en coûterait que la moitié de la somme. Pour le chômeur sans revenu, le maigre taux de 0,30 \$ l'heure était malgré tout considéré comme un secours providentiel. À Victoriaville, on travailla plus particulièrement aux réparations que nécessitait l'hôtel de ville.

Durant ces années, où l'on atteignit un taux incroyable de 30 % de chômage, les municipalités industrielles furent durement touchées. Aussi, dans des villes comme Victoriaville, on tenta également de promouvoir un plan de colonisation, c'est-à-dire de retour à la terre (plan Gordon), en encourageant le surplus de la population urbaine à retourner vers les campagnes. Comme d'autres conseils municipaux, ceux de mon domaine demandèrent au gouvernement :

« ... de créer une commission de colonisation [chargée] de faire un recensement des fils de

cultivateur et des chômeurs aptes à s'établir sur des terres nouvelles, de préparer un plan d'ensemble de colonisation [afin] d'ouvrir des régions de colonisation partout où il reste des terres cultivables⁷⁰⁷. »

Les municipalités espéraient par de telles mesures pouvoir réduire la charge financière que leur imposait la *Loi des secours directs*. Mais les populations pouvaient-elles être aussi mobiles et aussi serviles face au besoin et à l'indifférence de l'entreprise? Certes le plan de « ruralisation » des anciens ouvriers du bois et du textile pouvait permettre la survie sur une terre qui saurait apporter la nourriture de base indispensable, mais l'habitant de la ville était-il encore adapté à la vie de misère du colon et du défricheur? Le Grand Tronc, qui avait raté sa chance de conduire sur mon domaine les premiers colons, retrouverait-il par cette politique un rendez-vous manqué? Pas de veine. Le projet fit long feu et je vis peu de miséreux se transformer en pionniers.

Les municipalités durent donc se résoudre à prendre en main cette population de nécessiteux, dont d'aucuns cherchaient même refuge dans mes salles,

histoire de se réchauffer ou de se mettre à l'abri durant quelques heures. La police fut chargée de vérifier les besoins réels des demandeurs d'aide. L'enquête de 1935 à Victoriaville dénombrait 173 chômeurs nécessiteux « ayant charge de famille et actuellement dans un besoin urgent de secours »⁷⁰⁸. La Ville fit alors distribuer une circulaire afin de les avertir de se présenter à l'hôtel de ville pour remplir les formulaires exigés par le Comité de chômage.

Un second recensement des nécessiteux, effectué en 1939, montrait que la situation ne s'était aucunement améliorée sur mon domaine. La ville comptait encore 175 indigents dont 150 avaient charge de famille. Le conseil adopta alors une échelle de distribution des secours qui octroyait aux personnes seules une somme de 4,90 \$ par semaine dont 2,50 \$ pour la nourriture. Selon les élus, il n'en coûtait que 0,50 \$ de plus pour nourrir une deuxième bouche d'une même famille, et ainsi de suite. Si bien qu'à ce régime une famille de quatre enfants dans le besoin recevait 5,00 \$ pour la nourriture, c'est-à-dire le



Collection Gertrude Beaudet

Toujours à l'époque de la Crise, on tenta, à Victoriaville, d'encourager le surplus de population à retourner vers les campagnes, favorisant ainsi le plan de colonisation dit plan Gordon. Sur la photographie, Thérèse Palmer part pour l'Abitibi visiter des parents qui s'y étaient établis.

707 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séance du 14 mars 1934.
708 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 1^{er} mars 1935.

Ville de Victoriaville, fonds Georges-A. Laquerre



Ville de Victoriaville, fonds Georges-A. Laquerre



Avec le temps, l'Hôtel-Dieu laisse à d'autres le soin de s'occuper de l'assistance publique pour se consacrer davantage au service hospitalier. Sur les photographies, prises en 1964, une vue extérieure de l'hôpital et le service de pédiatrie.

double de ce que recevait une personne seule⁷⁰⁹. Ce ne fut certes pas un temps de boustifaille.

Les sans-emploi n'étaient pas les seuls à être à court de ressources. L'argent était également rare dans les municipalités, qui traversaient elles aussi une période difficile. Les conseils furent contraints de choisir leur type d'intervention. À Arthabaska, les élus décidèrent de ne plus payer le loyer pour aucun citoyen. On préféra employer les maigres ressources à des projets de création d'emploi :

« Que cette corporation ne fournisse dorénavant absolument rien pour subvenir les pauvres de cette municipalité excepté en cas de maladie, vu qu'il y a eu abus de la part de certaines personnes mais la corporation leur donnera le plus d'ouvrage possible⁷¹⁰. »

Le contexte particulier de grande misère amena également les conseils à revoir les règlements votés quelques années plus tôt défendant de quêter sur la rue et de flâner sur les trottoirs, aux abords des



Collection Claude Savoie

Le train entrant en gare après avoir traversé la Coupe à Walker.

magasins et des établissements publics, comme mes salles et mes quais. Il fut alors permis de mendier dans les limites de la ville après autorisation du maire. Cette libéralité de la part du conseil n'éradiquait pas pour autant la misère de la ville et bien des pauvres comptèrent toujours sur les institutions de charité.

Prenant le relais de l'Hôtel-Dieu, qui axait désormais son action sur le service hospitalier et l'orphelinat⁷¹¹, d'autres religieuses vinrent apporter leur concours au service des pauvres, des indigents et des impotents de tout acabit. Ainsi s'amènèrent à Victoriaville les sœurs missionnaires de Notre-Dame-des-Anges avec le projet de fonder un foyer pour dames et demoiselles. Installée sur la propriété voisine de l'église Sainte-Victoire, la maison des sœurs missionnaires ouvrit ses portes en février 1927⁷¹².

Le Grand Tronc versus l'autobus

Bien que la voie ferrée ne relevât pas de leur champ de juridiction, les conseils municipaux veillèrent malgré tout à ce que leurs citoyens fussent bien desservis par le Grand Tronc. Par exemple, en 1921, les conseillers de Victoriaville demandèrent à mon compagnon d'améliorer ses services auprès des passagers, « en mettant plus de chars et en donnant un

char dortoir sur le train du soir allant à Richmond et sur celui partant de Montréal en passant à Victoriaville à 5.40 hrs am⁷¹³. On se plaignait également que le Grand Tronc laissait trop souvent des dizaines de personnes sur les quais, faute d'un nombre suffisant de wagons pour les y faire tous monter. Il faut l'avouer, les élus municipaux avaient raison, car j'ai moi-même vu jusqu'à une cinquantaine de passagers en provenance de Québec, incapables de prendre leur correspondance vers Trois-Rivières, revenir vers mes salles dans l'attente d'un prochain départ.

Lorsque, en janvier 1932, les autorités ferroviaires songèrent sérieusement à abandonner le tronçon entre Victoriaville et Sainte-Angèle, ligne qui devenait de moins en moins rentable, les autorités municipales de mon domaine s'unirent à celles des autres villes et villages et plaidèrent pour son maintien. Une demande de démantèlement de tronçon fut officiellement déposée en décembre 1934 auprès du Board of Railway Commissioners for Canada. Les commissaires qui y siégeaient acquiescèrent aux représentations des élus municipaux et rejetèrent alors la demande faisant valoir que Victoriaville et les autres communautés sur le parcours seraient coupées de leur marché naturel qu'était la ville de Trois-Rivières. Mais encore, la construction de cette



Collection Georges Lemay

On se plaignait souvent du temps que mettait le train à franchir la distance séparant Victoriaville de Sainte-Angèle. L'hiver, les risques de retard étaient encore plus grands.

709 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 4 décembre 1939.

710 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séance du 7 mars 1935.

711 L'Hôtel-Dieu n'abandonna définitivement son œuvre auprès des orphelins qu'en 1943. Les sœurs Grises de Nicolet prirent alors la charge de ces enfants abandonnés.

712 Comme dans le cas des autres œuvres religieuses, il fallut compter sur la générosité de la population. Un bazar, activité si populaire, fut organisé afin de recueillir les fonds nécessaires à l'achat et à l'ameublement de cette maison. Il atteignit largement son objectif puisqu'une rondelette somme de 12 000 \$ fut remise aux religieuses. Enthousiasmée par un premier succès si encourageant, la directrice de la maison projeta alors d'ouvrir un foyer, mais aussi une classe de jardin d'enfants. Au mois de septembre 1927, cette classe accueillit ses premiers petits garçons. Ayant le vent dans les voiles, les religieuses nourrissent de nouveaux projets. Elles proposèrent de mettre certaines de leurs salles à la disposition des dames et demoiselles de la ville qui s'associeraient à leur œuvre missionnaire en participant à l'ouvrage qu'elles désiraient fonder. La population féminine de La Swamp répondit généreusement à cette initiative. Chaque semaine bon nombre de filles et de femmes venaient se récréer à la maison Notre-Dame-des-Anges tout en s'activant à quelque travail d'aiguille ou de couture au profit des œuvres missionnaires de l'institution. ASN, C076/NN6/3 : Historique de la maison de Victoriaville des sœurs missionnaires de Notre-Dame-des-Anges, du 7 octobre 1960.

713 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance de 4 janvier 1921.

ligne avait bénéficié d'une subvention de l'ordre de 160 000 \$, accordée par la capitale trifluvienne, qui avait alors signé un contrat avec le Grand Tronc lui garantissant le maintien de son service « à perpétuité ». D'une compassion inattendue de la part de fonctionnaires, les commissaires prirent également en compte le sort qui serait réservé à la vingtaine d'employés du chemin de fer ainsi congédiés si cette ligne devait être abandonnée⁷¹⁴.

Malgré cette décision du Board of Railway, le service se relâcha quelque peu sur le tronçon vers Trois-Rivières. Et pour cause, depuis 1927, Raymond Saint-Onge assurait un service de transport de voyageurs par autobus entre Victoriaville et Sainte-Angèle⁷¹⁵. Le coût du trajet aller-retour s'élevait à la modique somme de 2,30 \$. Bien qu'il ne fût en activité que « durant la saison quand les chemins sont ouverts », c'est-à-dire durant la belle saison, ce service créait une sérieuse concurrence au Petit Tronc. Il offrait un horaire beaucoup plus adapté aux besoins des voyageurs. Ceux-ci d'ailleurs n'avaient jamais cessé de se plaindre du mauvais service de mon compagnon sur ce tronçon. Les autobus de Saint-Onge quittaient Victoriaville deux fois par jour, soit à 7 h 15 le matin et à 12 h 45 en début d'après-midi, et atteignaient Sainte-Angèle à 9 h et 14 h 30 respectivement. En sens inverse, les départs de Sainte-Angèle se faisaient à 10 h 15 le matin et à 16 h 30 en fin d'après-midi pour regagner Victoriaville respectivement à 12 h et 18 h⁷¹⁶.

Reconnaissant l'importance des services de mon compagnon, les élus victorivillais s'opposèrent toutefois régulièrement à toute autre concurrence qui pouvait lui nuire. En 1936, ils firent des représentations contre le projet d'un

service d'autobus entre leur ville et Lévis, dans le prolongement d'une ligne partant de Montréal, passant par Saint-Hyacinthe et Drummondville⁷¹⁷. De même, ils ne souscrivirent pas à l'idée d'établir un service d'autobus entre Victoriaville et Drummondville, en 1939⁷¹⁸. Ce projet, formulé par les autorités ferroviaires, ne fut pas prisé par le conseil municipal, qui craignait vivement la diminution de rentabilité de la ligne de chemin de fer. L'excuse aurait été trop facile pour justifier la mise à la retraite de mes rails. La survie du transport par rail exigea alors une réaction ferme de la part des édiles locaux.

N'ayant jamais été prolongé jusqu'à La Montagne, le Petit Tronc n'avait rien à craindre d'un service d'autobus entre les deux villes de mon domaine. Le va-et-vient continu entre La Montagne et La Swamp conduisit les autorités municipales à penser un système de transport régulier entre ces deux points. Les premiers projets en ce sens remontent à 1899, alors que nombre de citoyens, réunis en assemblées, étudièrent en présence d'un propriétaire

de tramway électrique les conditions de réussite d'un tel mode de transport⁷¹⁹. Avec l'assentiment de la population et des voyageurs, qui attendaient depuis longtemps un moyen de transport approprié entre ma cour et la Cour, le conseil d'Arthabaskville proposa un boni de 5 000 \$ à Achille Gagnon pour la construction d'un tel tramway⁷²⁰. Le désir de la Ville ne trouva pas écho chez l'entrepreneur. En 1906, les conseils des villes d'Arthabaska et de Victoriaville étudièrent tous deux la possibilité de mettre en service un chemin de fer électrique. Cette proposition de l'installation d'un tramway, formulée par la Shawinigan Power, fut agréée par les élus. Et pourtant... Cette fois encore la compagnie ne donna pas suite à ses plans initiaux⁷²¹.

Le besoin était pourtant bien réel et le projet de tramway fut remplacé par un service municipal d'autobus. Puisqu'il y en allait de l'intérêt du public, le conseil victorivillais accorda, en 1912, une franchise afin de « maintenir un service d'autobus entre Victoriaville et Arthabaska »⁷²². Cette franchise fut



Titre de Victoriaville, Québec 1913

Puisqu'il y en allait de l'intérêt public, le conseil victorivillais accorda, en 1912, une franchise afin de « maintenir un service d'autobus entre Victoriaville et Arthabaska ».

714 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13.

715 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 8 janvier 1927.

716 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13.

717 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 27 août 1936.

718 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 3 juillet 1939.

719 *L'Union des Cantons de l'Est*, 17 novembre 1899, p. 2, col. 4.

720 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 21 avril 1899, p. 2, col. 3.

721 AMV-PV, Municipalités de Victoriaville et d'Arthabaska, séance du 12 mars 1906.

722 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 1^{er} octobre 1912.

renouvelée en 1924. Le conseil en profita alors pour fixer les tarifs : 0,25 \$ pour un aller simple, 0,40 \$ pour un aller-retour⁷²³. Ces tarifs s'avéraient sûrement beaucoup moindres que ceux appliqués par Cantin, lequel exploitait alors une compagnie de taxis à Victoriaville⁷²⁴.

Ce service entre les deux villes ne signifiait pas pour autant qu'il était adéquat pour desservir les citoyens de Victoriaville dans leurs déplacements à l'intérieur de la ville. Par exemple, ce service était totalement inefficace pour les besoins de l'infirmière visiteuse du Bureau d'hygiène qui avait à parcourir la ville en tous sens; celle-ci fut contrainte de demander au ministère de lui fournir une bicyclette pour les fins de son travail⁷²⁵. Plus fortunées, ses consœurs qui devaient visiter les campagnes eurent droit à une voiture et à des allocations pour les défrayer de leurs dépenses.

La guerre des hôpitaux, prise un

Ces infirmières visiteuses s'étaient répandues sur mon domaine depuis que la santé publique était devenue un souci majeur pour les différentes autorités. Les épidémies qui décimaient une partie de la population, parmi la plus défavorisée, devaient être endiguées. Aussi, ces infirmières, par leur présence dans le monde rural ou ouvrier, particulièrement auprès des jeunes mères, poursuivaient des objectifs de prévention par l'éducation à l'hygiène qu'elles dispensaient et les examens de base auxquels elles procédaient.

Il est vrai qu'au chapitre de la santé mon domaine bénéficiait des précieux services des religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Depuis juin 1908, officiellement, l'œuvre des sœurs n'était plus seulement un refuge pour les miséreux : Mgr Brunault avait donné son accord à l'ouverture d'un véritable hôpital. En fait, depuis juin 1906, ce tournant avait définitivement été pris avec l'inauguration d'une

première salle d'opération, dont la table et les instruments étaient fournis par le docteur Georges Côté, chirurgien attaché à l'Hôtel-Dieu. Bien que les médecins y eussent leurs entrées, les religieuses gardaient « le contrôle absolu » de leur institution. Le médecin nommé par les sœurs veillerait sur tous les malades reçus. Il est vrai que ceux-ci avaient le droit de demander le médecin qu'ils désiraient, mais « seules les sœurs [avaient] la liberté d'appeler un autre médecin ou chirurgien [et ce] quand bon leur semblera[it] »⁷²⁶.

Malgré ce virage opératoire, l'Hôtel-Dieu ne cessa pas pour autant de recevoir des indigents. La crise de la décennie 1930, qu'on attribuait déjà au « développement du machinisme »⁷²⁷, accumula à sa porte les nécessiteux. Lorsqu'il s'agissait de gens de mon domaine, les religieuses pouvaient compter sur le soutien des municipalités quant aux coûts de subsistance de ceux-ci. Mais que faire quand il s'agissait d'étrangers? Un cœur de sœur ne pouvait se résoudre à appliquer en fonctionnaire le règlement :

« Deux pauvres indigents, mendiants, malades et sans domicile [sont arrivés]. Aucune municipalité ne veut se charger des frais de leur entretien [...] Un de ces pauvres a été laissé sur le perron de l'hôpital. Il est malade, âgé de 84 ans, et sans parent qui puisse le secourir. L'autre est âgée de 68 ans, elle est arrivée ici épuisée de fatigue et demandant l'hospitalité. Devons-nous renvoyer ces indigents⁷²⁸? »

Si les sœurs hospitalières de Saint-Joseph avaient maintenu leur établissement à La Montagne, ce n'était qu'en résistant aux diverses pressions qui s'exercèrent sur elles par intermittence afin de les convaincre de déménager à La Swamp. Les craintes ressenties par le curé Côté au début du siècle n'étaient pas que chimères. Il semblait bien que le jésuite Janel, qui leur avait prêché le bien-fondé d'une telle décision, ne faisait en réalité que traduire une volonté naissante chez les édiles municipaux de La Swamp. Jetant le masque quelques années plus

tard, ces élus agirent à découvert. N'ayant pas réussi à convaincre les Hospitalières à venir s'installer chez eux, ils se proposaient de se doter de leur propre institution. La ténébreuse histoire du collège commercial allait-elle se répéter avec l'hôpital?

Déjà dans une situation financière précaire, les religieuses s'alarmèrent avec raison de ce risque de concurrence à si courte distance. Le curé Côté communiqua aussitôt à Mgr Brunault la « profonde inquiétude » des religieuses :

« Il est bien certain que deux hôpitaux à deux milles de distance ne pourront subsister, lorsqu'il y en a un autre à quelques milles à Plessisville. Alors ce serait notre maison qui finirait par mourir d'inanition⁷²⁹. »

Le recours à l'autorité épiscopale était la meilleure voie pour qui cherchait à bloquer l'audacieux projet des habitants de La Swamp. Les hôpitaux étant sous la direction de congrégations religieuses, l'installation de celles-ci dans un diocèse devait être approuvée par l'évêque du lieu. Si le curé Côté réussissait à convaincre Mgr Brunault d'accorder sa confiance aux Hospitalières, celles-ci pourraient dormir tranquilles. Les démarches pour l'établissement d'un hôpital à proximité de mes quais n'eurent pas les suites attendues. Faisant la sourde oreille aux requêtes des habitants de Victoriaville, Mgr Brunault renouvela sa confiance aux Hospitalières. Aussi, malgré leurs efforts pour s'émanciper de la tutelle arthabaskienne, La Swamp continua de dépendre de La Montagne au chapitre des soins hospitaliers. Pour cette fois encore, les assises de l'hôpital à La Montagne furent suffisamment fortes pour éviter que l'institution ne glissât vers La Swamp.

Un Hôtel-Dieu qui se modernise

La distance à franchir était tellement peu appréciable, même avec les moyens de locomotion de l'époque, qu'elle ne justifiait pas une telle

723 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 19 avril 1924.

724 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 4 septembre 1930, p. 1, col. 5. L'annonce se lisait comme suit : « Victoriaville Taxi Enr. annonce qu'il a à la disposition du public 3 taxis de 7 places, pour les baptêmes et mariages; aussi pour ceux qui désire [sic] faire un long voyage au Canada et aux États-Unis à des prix modérés. Service jour et nuit. »

725 ANQ-Q, E-8, Affaires sociales (7B012-3102A) : Lettre du médecin-hygiéniste au sous-ministre de la Santé, du 7 juin 1943.

726 Règlements de l'hôpital rédigés par Mgr Brunault, reproduits dans Claire Perreault, *Les 100 ans de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska*, p. 167.

727 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 4 septembre 1930, p. 2, col. 1.

728 ANQ-Q, E-8, S3, Affaires sociales, dossier Hôtel-Dieu d'Arthabaska : Lettre de la directrice au ministre de la Santé, du 16 juillet 1930.

729 AEN, fonds paroisse Saint-Christophe, pièce n° 161 : Lettre de l'abbé Louis-Alfred Côté à Mgr Brunault, du 3 août 1929.

compétition. La présence de l'Hôtel-Dieu assurait les soins médicaux à tout mon domaine. Aussi, cet aspect aurait tout aussi bien pu être évoqué dans les circulaires publicitaires de la municipalité de Victoriaville. Malgré les problèmes d'espace et de financement, l'institution rendait en effet d'insignes services médicaux à tous les habitants, de La Montagne comme de La Swamp, et même largement au-delà, puisque son rayonnement s'étendait sur 18 paroisses de la région des Bois-Francs.

Malgré cette emprise sur la région, les anciens problèmes de succession avec la famille Quesnel n'en finissaient pas de venir empoisonner la santé financière de l'institution. Les dernières volontés d'un généreux membre de cette famille causaient de nouveaux ennuis à la directrice. Une donation de terrain avec bâtisse, voisin de l'hôpital, voilà qui était bien tentant pour les sœurs qui cherchaient justement à agrandir leur propriété afin de construire une nouvelle aile. Pourtant, les termes du legs laissaient tellement de frais à la charge des religieuses que celui-ci n'était certainement pas une bonne affaire. Les Hospitalières commençaient à trouver qu'elles en avaient « assez fait pour les Quesnel »⁷³⁰ et refusèrent la donation grevée de telles conditions, préférant attendre doucement que l'extinction de la famille mit simplement le terrain en vente. Cette décision, sage dans les circonstances, ne résolvait pas le problème du manque d'espace.

Comme les institutions éducatives dirigées par d'autres communautés religieuses, l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska souffrait par intermittence d'un manque de locaux. En 1920, les religieuses informaient les autorités de leurs besoins. On jugea alors que le contexte n'était pas propice à un projet de construction. La raison ne tenait pas tant en ce que la requête des Hospitalières manquait d'à-propos, mais plutôt en ce que la directrice d'alors ne semblait pas la personne la mieux qualifiée pour mener à bien un tel projet. « Une construction sous sœur

Lachapelle, précisait le curé Côté à son évêque, occasionnerait mille difficultés. Elle n'écoute rien; elle ne s'occupe pas du tout du chapitre. Elle ne veut seulement pas que la depositaire fasse de petits achats. » Aussi, bien que les vocations diverses de l'institution exigeassent de nouveaux espaces, on dut remettre à plus tard le projet de construire « une aile au milieu du corps principal ». Ce projet aurait pourtant permis aux sœurs d'agrandir « le cloître à tous les étages », leur chapelle, leur salle de même que leur dortoir et d'aménager le reste du bâtiment pour les orphelins, qui auraient ainsi « leur cour sur la petite rue ».

La situation n'était pas encore désespérée. Le curé proposait plutôt d'attendre deux ans et la venue d'une prochaine supérieure « plus accommodante », « plus constitutionnelle » et moins « dépensière » que mère Lachapelle. Ce report laissait même espérer que les coûts seraient moindres : « Les hommes d'affaire prétend[ai]ent qu'après deux ans, les prix diminueraient. » Ce délai laisserait le temps aux intéressés d'organiser une vaste campagne de souscription « par les conseils du comté » et de solliciter personnellement « ceux qui ont de l'argent, pour l'orphelinat ». On serait ainsi prêt à bâtir « au printemps de 1924 »⁷³¹.

L'Hôtel-Dieu n'eut pas à attendre aussi longtemps. Dès septembre 1921, les Hospitalières élurent mère Dagenais au supériorat. Les projets furent aussitôt relancés. En novembre suivant, l'évêque de Nicolet ratifiait la décision de construire la nouvelle aile. Mgr Brunault vint d'ailleurs lui-même bénir, le 27 août 1924, l'orphelinat qui venait d'y être installé. Si cette réalisation avait été rendue possible, c'était moins grâce à la charité privée qu'à des subsides gouvernementaux. En 1922, les religieuses avaient déposé une demande officielle afin que leur hôpital fût reconnu d'assistance publique, ce qui lui ouvrirait les coffres de l'État. Ce statut s'imposait, selon elles, afin de combler les insuffisances de la charité

privée. Grâce à la somme de 30 000 \$ débloquée à même les fonds de l'Assistance publique, les Hospitalières furent en mesure de réaliser leur projet d'orphelinat⁷³².

Les Hospitalières d'Arthabaska s'avèrent de bonnes administratrices, comme en jugea un observateur du ministère de la Santé envoyé sur les lieux, en 1938 :

« Je n'hésite pas à dire que l'argent a été bien employé, car réellement il y a là une petite unité hospitalière qui me paraît sans reproches : immeuble moderne bien proportionné, éclairage et ventilation parfaits, équipement scientifique complet et ameublement de première qualité [...] c'est une maison des mieux organisées et des mieux construites, respirant l'ordre et la propreté sur toutes ses formes, et qui fait réellement honneur à la petite ville et au comté où elle est située⁷³³. »

L'eau potable et la santé des habitants

L'eau, indispensable source d'énergie pour les manufactures, était aussi au cœur de la santé des habitants. La rivière Nicolet fournissait à la ville l'eau dont elle avait besoin pour son réseau d'aqueduc. Quatre pompes centrifuges (deux électriques et deux à la gazoline) pouvaient pomper jusqu'à 5 760 000 gallons d'eau par jour, ce qui était amplement suffisant pour répondre aux besoins tant de l'industrie que des citoyens. Afin d'assurer la qualité de l'eau potable, la Ville avait même investi dans « un filtre très moderne » qui garantissait « une eau des plus hygiéniques »⁷³⁴. À ce chapitre, les citoyens ne cessaient de réclamer à leurs élus la réparation de l'écluse sur la rivière, « vu que l'hygiène de la ville y est pour beaucoup »⁷³⁵.

Répondant à cet impératif besoin d'eau de qualité, de plus en plus en quantité, le conseil se préoccupa dès la même année de faire reconstruire les

730 AEN, fonds paroisse Saint-Christophe, pièce n° 145 : Lettre de l'abbé Louis-Alfred Côté à Mgr Brunault, du 9 mai 1925.

731 AEN, fonds paroisse Saint-Christophe, pièce n° 125 : Lettre de l'abbé Louis-Alfred Côté à Mgr Brunault, du 25 avril 1920.

732 AEN, fonds paroisse Saint-Christophe, pièce n° 135 : Lettre de J. E. Perreault à Mgr Brunault, du 29 mars 1922.

733 ANQ-Q, E-8, S3, Affaires sociales (7B013 04-06-003A01) : Lettre d'un envoyé spécial du Ministère au sous-ministre de la Santé, du 14 février 1938.

734 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

735 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 5 juin 1930, p. 7.

Archives des Frères du Sacré-Coeur



À Victoriaville, dans les années 1930, répondant au besoin impératif d'une eau de qualité, le conseil fit reconstruire les réservoirs.

réservoirs de la ville et de mon compagnon en les agrandissant suffisamment pour les adapter à la consommation accrue. Le journal local salua cette initiative des élus : « Les ouvriers de la corporation sont à faire les fondations du nouveau réservoir qui alimentera les locomotives⁷³⁶. »

Le problème d'hygiène prenait différents visages, qui exigeaient les uns et les autres tout autant de vigilance de la part des conseils municipaux. Cherchant à préserver la santé de leurs citoyens, les élus de Victoriaville avaient décidé, en 1924, de résoudre en partie cette question de « salut public » en dotant la ville d'un abattoir municipal. Trop de viande de qualité douteuse se vendait aux étals des bouchers locaux. La création d'un abattoir municipal avait donc pour but d'enrayer cette source de maladie. Le journal local salua également avec enthousiasme cette résolution des élus : « Notre conseil a fait du bon travail en ordonnant un abattoir municipal. C'est une sauvegarde pour la santé publique; c'est monter à la source pour la purifier et la tenir pure. » Malgré les préjugés et les oppositions, le conseil alla de l'avant avec son projet qui demandait « une action énergique ». Désormais, les viandes vendues à Victoriaville seraient sous la surveillance de l'inspecteur Champagne, vétérinaire. Le journal voyait en cette nomination une assurance que la population serait désormais approvisionnée en « viande indemne de maladies », pourvu qu'il ne s'en vendît « sous le couvert de la fraude, à l'insu des autorités »⁷³⁷.

Dans le même esprit de santé préventive, le journal faisait aussi la promotion de la banane : « La vente des bananes a recommencé. La banane est un fruit très nourrissant, sans compter qu'il est hygiénique, un reconstituant [et] un excellent ami de la santé⁷³⁸. » À voir les quantités que livrait régulièrement le Grand Tronc, j'en déduis que la publicité eut

son effet car s'accrut par la suite la vente des régimes de bananes.

La grande question de l'heure était pourtant la han-tise de la tuberculose, laquelle faisait de nombreuses victimes. Le journal local multipliait la publicité du Service provincial d'hygiène qui recommandait à tout citoyen de se faire examiner régulièrement : « La tuberculose peut être dépistée dès ses premières manifestations et enrayerée. Si hommes, femmes et enfants subissaient tous les ans un examen médical approfondi et prenaient soin de corriger leurs défec-tuosités physiques, 4 morts sur 5, dues à la tubercu-lose, pourraient être évitées⁷³⁹. »

Cette maladie faisait particulièrement ravage parmi les enfants. Aussi, à l'instar d'autres municipalités de la province, mon domaine se dota, en octobre 1922, d'une ligue antituberculeuse et de puériculture. Son but était « de mettre en œuvre les moyens scien-tifiques, économiques et éducationnels reconnus nécessaires pour faire, dans la région, la lutte contre la mortalité infantile et contre la tuberculose ». Pour parvenir à ses fins, elle mit sur pied des dispensaires et offrit de mettre en colonie de vacances les enfants menacés par la contagion. Comme le posait la ligue, la lutte contre la tuberculose et la mortalité infantile ne pouvait être une œuvre individuelle. Le fléau était national, la solution reposait sur la conjonction des efforts et des ressources⁷⁴⁰. Les écoles devenant des lieux fort propices à la contagion, on les eut de plus en plus à l'œil.

Surpeuplement scolaire et problèmes d'hygiène

L'encombrement dans certaines salles mal localisées augmentait non seulement les difficultés de l'ap-prentissage scolaire, mais accroissait en effet les risques d'épidémie. Ce problème était particulière-

ment surveillé par les médecins des bureaux d'hy-giène et par l'inspecteur d'école.

Les commissaires de Victoriaville craignaient, entre autres, que M. l'inspecteur ne condamnât leur académie pour avoir mis « les élèves en trop grand nombre dans les classes ». Ils savaient également qu'ils avaient tardé à « y installer des water-closets, latrines »⁷⁴¹, afin d'offrir un minimum de confort aux élèves. Aussi convinrent-ils bientôt que « la cons-truction d'une petite bâtisse des latrines, urinoirs, etc., se monterait à un assez fort montant et qu'il serait préférable de voir à la construction d'une aile de l'académie »⁷⁴².

À la même époque, le couvent d'Arthabaska essayait les mêmes reproches. Les religieuses n'avaient pas fait installer de cabinets d'aisance à l'externat, et elles obligeaient les élèves, au besoin, à retourner chez leurs parents. Il leur fut recommandé de per-mettre aux externes d'utiliser les cabinets d'aisance du couvent. Ce ne fut finalement qu'en 1929 que les classes furent dotées d'un système de cabinets⁷⁴³.

Au cours des années, les normes de l'Instruc-tion publique se firent de plus en plus précises, et les commissaires durent adapter le bâtiment aux nou-velles exigences en matière de sécurité et d'hygiène. Dans son rapport de 1924, par exemple, l'inspecteur constatait que les classes étaient mal aérées : « Le système de ventilation n'est pas suffisant »; et que l'éclairage était déficient : « Plusieurs classes à l'académie n'ont pas la surface vitrée exigée par les règlements. » L'inspecteur rappelait aux commis-saires les normes alors en vigueur : le nombre de pieds carrés de fenestration devait correspondre à « 1/6 de la surface du plancher » de la classe⁷⁴⁴. Afin de se conformer aux remarques, la Commission sco-laire ordonna de transformer le troisième étage de l'académie, où il serait fait deux classes « pour rem-placer une classe des jeunes dont l'éclairage est

736 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 12 juin 1930, p. 7.

737 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 23 avril 1925, p. 5.

738 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 23 avril 1925, p. 5.

739 Voir entre autres la publicité parue dans *L'Union des Cantons de l'Est*, du 23 avril 1925, p. 5.

740 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 5 mai 1923, p. 4.

741 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 9 août 1910, p. 290-291.

742 ACSBF-PV, CSV, vol. 1, séance du 15 novembre 1910, p. 296-297.

743 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 28 octobre 1929.

744 Ces remarques tirées du Rapport de l'inspecteur Warren sont consignées au ACSBF-PV, CSV, vol. 2, séances du 8 novembre 1924 et du 18 mars 1925, p. 118 et 130.

insuffisant »⁷⁴⁵. Ces rénovations eurent l'approbation de l'inspecteur : « Les réparations que vous avez faites à votre académie donnent bonne satisfaction. Je vous félicite de votre esprit civique⁷⁴⁶. » Les écoles de rang de Sainte-Victoire faisaient l'objet de semblables observations quant aux lieux d'aisance et à la ventilation⁷⁴⁷.

Trois ans plus tard, l'inspecteur rappelait aux commissaires qu'il leur fallait adapter l'édifice à des mesures minimales de protection contre les incendies :

« Deux classes au troisième étage ne sont pas pourvues d'escalier de sauvetage, en plus ce sont les petits qui sont groupés là. Je vous signale le danger, j'espère que vous voudrez bien y remédier⁷⁴⁸. »

En 1936, le gouvernement finança une partie des travaux nécessaires pour l'amélioration de la sécurité au collège d'Arthabaska. Le système installé en 1907 dans les bâtiments à étages ne répondait plus aux nouvelles normes et devait être rénové. De même, celui du couvent installé à la même époque dut être revu⁷⁴⁹. L'inspecteur d'école insista aussi sur la nécessité d'installer des escaliers de sauvetage pour les écoles publiques. La Chambre de commerce de Victoriaville suggéra même à la Commission scolaire d'organiser des exercices afin que les enfants et les institutrices sachent ce qu'il leur fallait faire en cas de feu.

Un minimum de confort dans ces établissements pouvait également prévenir d'autres maladies. En ce sens, un chauffage adéquat servait les visées médicales. L'histoire du système de chauffage à l'académie Saint-Louis-de-Gonzague, au cours de ses 30 premières années d'existence, marque à elle seule l'évolution des temps. D'abord dotée d'une fournaise au bois, l'école remplaça ce mode de

chauffage par un système au charbon en 1912, lors de l'érection de la nouvelle aile. En 1925, la Commission scolaire décidait de changer le chauffage au charbon par un système à l'huile⁷⁵⁰. Moins de deux ans plus tard, un contrat avantageux avec l'Imperial Oil Co. avait convaincu les commissaires du bien-fondé de remplacer le chauffage à l'huile par un chauffage au pétrole⁷⁵¹. Décidément, nous n'étions plus au temps où les sœurs de la congrégation de Notre-Dame gelaient dans leur couvent.

À Victoriaville, le médecin-hygiéniste alerta le secrétaire trésorier de la Commission scolaire, qui fit aussitôt rapport à ses collègues :

« Le docteur Faille, médecin de l'hygiène, se plaint que la classe qui se trouve dans le soubassement de l'école des externes, côté sud du couvent pensionnat des Dames de la Congrégation de Notre-Dame, est antihygiénique, et qu'elle est contraire à la santé des élèves⁷⁵². »

À Arthabaska, quelques années plus tard, l'inspecteur Tremblay dénonçait le manque de ventilation dans les classes du couvent⁷⁵³ et dans celles du collège : « Aménager des ventilateurs d'opération facile dans la partie supérieure des fenêtres serait urgent et facile⁷⁵⁴. » Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que les inspecteurs dénonçaient ce manque d'aération dans les établissements scolaires; déjà en 1925, on s'était plaint du système de ventilation au couvent et au collège d'Arthabaska.

Les commissaires tardèrent à bouger puisque la directrice du couvent d'Arthabaska dut réitérer ses doléances en 1931. En fait, l'état général du couvent avait alerté les responsables de la santé publique. Aussi, la directrice de la maison chercha à sensibiliser les commissaires à la situation déplorable de

l'institution dont elle avait la charge et dont elle craignait la fermeture :

« Le Bureau d'Hygiène, à différentes reprises, a condamné l'exiguïté de nos classes comme n'étant pas conformes au cubage exigé par les lois scolaires, relativement au nombre des élèves qui fréquentent ces classes. Le dit Bureau d'Hygiène a également condamné l'installation de l'électricité, la situation et le défaut d'aération des chambres de toilette à l'intérieur du couvent, de même que les lieux d'aisance à l'extérieur. Il nous oblige, dès maintenant, de nous soumettre aux règlements d'hygiène, soit par une reconstruction, soit par un agrandissement de notre couvent d'Arthabaska⁷⁵⁵. »

Comme le mentionnait la supérieure, il n'allait pas toujours de soi d'adapter de vieux édifices aux normes modernes.

Se trouvant dans l'impossibilité financière de procéder à la multiplication des espaces, comme le suggérait le Bureau d'hygiène, les religieuses ne voyaient qu'une façon de remédier à l'insalubrité occasionnée par la surpopulation des classes du couvent : il fallait que la Commission scolaire se pourvût de classes en dehors du couvent, ce qui donnerait, après quelques modifications, « l'espace nécessaire pour mettre [le couvent] dans les conditions de sécurité et d'hygiène exigées par les autorités »⁷⁵⁶. La Commission scolaire dut se résoudre à des travaux de construction au couvent, soit « un agrandissement de 44 X 32 pieds, quatre étages comprenant le rez-de-chaussée », confié à l'architecte Audet et évalué à 12 000 \$⁷⁵⁷. Le curé Côté prit une part active dans ce dossier, car il espérait pouvoir maintenir le monopole des religieuses en matière d'éducation dans son village. Aussi, il n'hésita pas à fournir de sa poche les 1 000 premiers dollars nécessaires pour cet externat annexé au couvent afin que les petites filles

745 ACSBF-PV, CSV, vol. 2, séance du 3 juin 1926, p. 186.

746 ACSBF-PV, CSV, vol. 2, séance du 12 mars 1927, p. 202 : Rapport de l'inspecteur.

747 Claude Raymond, *Sainte-Victoire d'Arthabaska*, p. 178.

748 ACSBF-PV, CSV, vol. 2, séance du 6 mars 1930, p. 271-272 : Rapport de l'inspecteur.

749 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 11 janvier 1907.

750 ACSBF-PV, CSV, vol. 2, séance du 29 juillet 1925, p. 145.

751 ACSBF-PV, CSV, vol. 2, séance du 22 octobre 1927, p. 216.

752 ACSBF-PV, CSV, vol. 3, séance du 1^{er} mars 1934, p. 36.

753 ACSBF-PV, CSA, vol. 2, p. 123-124 : Rapport de l'inspecteur Tremblay.

754 ACSBF-PV, CSA, vol. 2, p. 137-138 : Rapport de l'inspecteur Tremblay.

755 ASN, F237/C3/10 : Lettre de sœur Marie-de-la-Réparation, CND, députée générale, au notaire C.-R. Garneau, secrétaire de la Commission scolaire d'Arthabaska, du 13 février 1931.

756 ASN, F237/C3/10 : Lettre de sœur Marie-de-la-Réparation, CND, députée générale, au notaire C.-R. Garneau, secrétaire de la Commission scolaire d'Arthabaska, du 13 février 1931.

757 ASN, F237/C3/12 : Lettre de l'abbé Louis-Alfred Côté à sœur Marie-de-la-Réparation, CND, députée générale, du 4 mai 1931. Voir également la réponse à cette lettre, en date du 30 mai 1931 : ASN, F237/C3/10.



Le couvent d'Arthabaska tel qu'il apparaissait au début des années 1930. La partie centrale a été construite en 1870, la partie sur la gauche en 1898 et la section de droite en 1931.

de sa paroisse pussent continuer à y être reçues. « Si l'externat devait s'établir ailleurs, les commissaires engageraient des institutrices laïques, et le couvent n'aurait plus les revenus nécessaires » pour maintenir le pensionnat. Il espérait également que ce serait là la dernière dépense du genre : « C'est ma conviction que cet agrandissement donnera tout le confort nécessaire et convenable. Notre population n'augmentera pas au-dessus de ce qu'elle est aujourd'hui⁷⁵⁸. »

Le couvent de Victoriaville souffrait des mêmes lacunes : « Chaque élève n'a pas le volume d'air requis par les règlements scolaires »⁷⁵⁹, notait l'inspecteur en 1930. L'installation d'un éclairage électrique devenait aussi une nouvelle exigence dans les établissements scolaires. En 1928, la supérieure écrit au président de la Commission scolaire pour lui signaler l'urgence « de poser la lumière électrique aux deuxième et troisième étages de l'externat du couvent »⁷⁶⁰.

L'aménagement de cabinets d'aisance convenables était une source de préoccupations pour les autorités scolaires et médicales. Au début des années 1930, les latrines du collège, comme celles du couvent d'Arthabaska, ne satisfaisaient pas aux exigences du Bureau d'hygiène. « Attendu que le système de cabinets d'aisance à l'usage des élèves du collège a été condamné par l'inspecteur du Bureau d'hygiène et qu'il devient nécessaire de le remplacer en entier par un autre système moderne et permanent », il fut résolu par les commissaires de construire une petite annexe au collège. Le collège, qui toucha une subvention de 5 000 \$ à cet effet, put rapidement remédier au problème⁷⁶¹. Malgré ces ajustements d'appoint, les conditions de vie à la petite école restaient difficiles, tant pour les élèves que pour les maîtresses. Pas étonnant que ni les uns ni les autres n'aient cherché à prolonger leur vie à l'ombre de l'institution. Les élèves n'avaient pas le souci de la performance titillé par un esprit de compétition; les maîtresses, pour la plupart, exerçaient un métier éphémère.

Des écoles toujours trop petites

L'ajout constant de clientèle ne pouvait que rendre plus criants les problèmes d'exiguïté dont souffrait continuellement l'institution scolaire depuis ses tout débuts. Les commissaires durent souvent recourir à des mesures de dépannage afin de pallier le manque récurrent de locaux. La location d'espaces dans des maisons spacieuses, des édifices publics ou au deuxième étage d'un bâtiment commercial s'avérait la solution la plus facile d'année en année, en attendant la construction de nouveaux édifices spécifiquement voués à l'enseignement.

Recevant en 1928 une requête des contribuables des arrondissements 1 et 2 du quartier sud, qui demandaient une école pour leur secteur, les commissaires de Victoriaville en avaient alors étudié les coûts. La faisabilité du projet avait déterminé la Commission à donner suite à la demande des citoyens; en 1930, on avait procédé à l'achat d'un terrain appartenant à Edmond Perreault, situé dans

758 ASN, F237/C3/12 : Lettre de l'abbé Louis-Alfred Côté à sœur Marie-de-la-Réparation, CND, députée générale, du 4 mai 1931.

759 ACSBF-PV, CSV, vol. 2, p. 279 : Rapport de l'inspecteur.

760 ACSBF-PV, CSV, vol. 2, p. 223, séance du 14 avril 1928.

761 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séances des 22 février et 19 août 1929.

« le prolongement de la rue des Champs, partie Sud, du quartier Sud de Victoriaville [...] formant environ 168 pieds de profondeur sur environ 764 pieds de longueur [...] au prix de huit cents piastres l'arpent carré »⁷⁶². Cet investissement de près de 50 000 \$ s'avérait plus que nécessaire puisque, dans l'attente de la fin des travaux, la Commission scolaire avait dû se résoudre à louer temporairement une maison afin d'accueillir les élèves âgés entre cinq et neuf ans lors de la rentrée scolaire de 1930⁷⁶³. Toutes les classes des écoles étaient pleines et ne pouvaient recevoir cette clientèle. Lorsqu'elle ouvrit ses portes, en 1931, la nouvelle école nommée Saint-David comptait 5 classes meublées de 200 pupitres. Le nombre d'enfants inscrits dépassa cependant les prévisions des commissaires, qui durent faire l'achat de 38 pupitres supplémentaires et procéder à l'engagement de 3 autres institutrices. Le nombre de classes passa à 10, où s'entassèrent 330 enfants⁷⁶⁴. En moins de deux ans, le nouvel établissement avait atteint ses limites.

La direction de cette école avait été confiée aux religieuses de la congrégation de Notre-Dame, qui l'avaient acceptée à la condition que la Commission scolaire s'engageât « à faire conduire les religieuses, matin et soir, dans une voiture convenable dont ils payer[ai]ent les frais »⁷⁶⁵. L'école Saint-David accueillit garçons et filles. Le mélange des sexes étant mal vu, il avait fallu séparer la cour de récréation d'une clôture haute de six pieds. Cette double clientèle fit bientôt déborder les classes déjà aménagées. D'année en année, il fallut prévoir de nouvelles salles. En 1941, par exemple, des classes furent construites à partir des vestiaires⁷⁶⁶. Dès la fin de la guerre, ce furent douze nouvelles salles et un logement pour les sœurs qui furent ajoutés. Le problème de l'engorgement vécu à l'école Saint-David est le reflet de la situation qui prévalait dans l'ensemble des écoles sur mon domaine durant cette première moitié du XX^e siècle.

La construction de l'école Saint-David ne réglait pas à perpétuité la question des espaces. Au cours de la

décennie 1930, la surpopulation dans les classes gérées par la Commission scolaire causait de nouveau des maux de tête aux commissaires. Dans son rapport de 1932, l'inspecteur notait que les classes, insuffisamment ventilées et mal éclairées, étaient surchargées : près de 400 garçons s'entassaient dans 12 salles⁷⁶⁷. Grâce aux contacts du député Perreault, les commissaires obtinrent alors une subvention de 1 000 \$ du gouvernement afin de financer une partie de la construction de deux nouvelles classes, qui satisfaisaient aux remarques de l'inspecteur.

Ce ne serait encore là qu'une mesure temporaire car, en 1936, les commissaires reconnaissaient la

nécessité d'ajouter non pas une nouvelle classe, mais bien une nouvelle annexe. La somme de 60 000 \$ nécessaire pour mener à terme ce projet dépassait les capacités de la Commission scolaire. L'absence d'une aide financière substantielle de la part du gouvernement entraîna l'abandon du projet. L'exiguïté des lieux demeurait pourtant un problème réel. À défaut d'une construction neuve, on se rabattit alors sur des locations. Afin de libérer quelques espaces à l'académie, la Commission scolaire choisit de louer une maison particulière où seraient logés les frères; les lieux jusqu'alors occupés par la communauté pourraient être transformés en salles. Les commissaires portèrent leur choix sur « la propriété de



Ville de Victoriaville, fonds Georges-A. Laquerre

La direction de l'école Saint-David avait été confiée aux religieuses de la congrégation de Notre-Dame. (Photographie prise en 1954)

762 ACSBF-PV, CSV, vol. 2, séance du 2 juin 1930, p. 284.

763 ACSBF-PV, CSV, vol. 2, séance du 3 septembre 1930, p. 310.

764 ACSBF-PV, CSV, vol. 2, séances de 1930 et 1931.

765 ACND, 325.400.5 : Convention avec la Commission scolaire de Victoriaville, du 30 mars 1931.

766 ACSBF-PV, CSV, vol. 3, p. 357-358.

767 ACSBF-PV, CSV, vol. 3, séance du 20 janvier 1933 : Rapport de l'inspecteur Albert Morissette.

l'honorable juge Laliberté, numéro 4, rue Dubord », qu'ils obtinrent contre un loyer de 50 \$ par mois⁷⁶⁸.

La question de la construction d'une annexe revint bientôt sur la table des commissaires, la surpopulation de l'académie poussait irrémédiablement vers cette solution. Autorisée par le Ministère, la Commission scolaire alla enfin de l'avant avec son projet. Le nouveau complexe scolaire compta, après réalisation, 23 classes pouvant accueillir jusqu'à 700 élèves. Ces taux limites furent rapidement atteints puisque, dès 1943, l'académie recevait 633 garçons⁷⁶⁹.

En 1933, alors que la Commission scolaire cherchait des solutions au récurrent problème de congestion des classes à l'académie, il fut momentanément question de louer deux salles dans la bâtisse que les religieuses de la Congrégation étaient justement en train de faire agrandir sur la rue Notre-Dame⁷⁷⁰. L'établissement des sœurs souffrait lui aussi d'un sérieux problème de surpopulation. Était-ce le cours d'arts ménagers qu'elles dispensaient depuis 1910⁷⁷¹ qui leur attirait tant de clientèle? Du moins, le couvent accueillait de plus en plus d'élèves. Dans son rapport de 1933, l'inspecteur Morissette avait relevé cet engorgement au couvent : les 270 fillettes qui s'y faisaient instruire s'entassaient dans 8 classes, ce qui donnait en moyenne quelque 35 élèves par classe. « Comme vous pouvez le constater, notait l'inspecteur, vos classes sont remplies à pleine capacité⁷⁷². » Le problème perdurait depuis plusieurs années. Déjà en 1923, le journal local notait que le nouvel externat du couvent, « situé tout près de la rue Notre-Dame », était tellement rempli d'élèves que les religieuses furent forcées « de ne pas recevoir de nouvelles élèves »⁷⁷³. En 1929, l'inspecteur

dénonçait, pour sa part, l'étroitesse de la classe, alors que les élèves étaient « assises trois par banc de deux places »⁷⁷⁴.

Leurs consœurs d'Arthabaska vivaient le même problème à leur externat. Dans son rapport, l'inspecteur Tremblay notait : « La visite des classes du couvent m'a permis de constater le trop grand nombre d'élèves par classe [...] Les classes plutôt restreintes ne peuvent loger confortablement plus de 30 élèves environ. » Les locaux recevant les 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années, plus particulièrement, offraient une superficie insuffisante pour le nombre d'élèves. L'inspecteur recommandait aux commissaires de prendre « les mesures nécessaires le plus tôt possible ». Il fut rapidement obéi puisque, au moment de rédiger son rapport, il venait d'être informé « que les deux classes de jeunes sont depuis partagées en trois », et il en était « fort heureux »⁷⁷⁵.

Même constat de l'inspecteur au collège des Frères des écoles chrétiennes, auquel on avait ajouté un quatrième étage en 1922, afin de desservir une clientèle étudiante sans cesse croissante⁷⁷⁶. Outre leurs pensionnaires, les frères tenaient de trois à quatre classes d'externes, selon les années⁷⁷⁷. Cette population accrue échappait quelquefois à la surveillance des frères. Les commissaires les en blâmèrent vertement, entre 1943 et 1945, car ils n'avaient pas su prévenir le vandalisme perpétré par certains élèves dans les locaux qu'ils leur louaient⁷⁷⁸. Encore, en 1948, l'inspecteur relevait que le collège était congestionné et manquait de propreté :

« Quelques classes sont très peuplées, vue la faible superficie des locaux [...] Il faudra un bon ménage à

l'intérieur le plus tôt possible, afin de rendre les classes plus attrayantes, plus capables d'inspirer le goût de la propreté à ceux qui les fréquentent⁷⁷⁹. »

Dans la majorité des établissements scolaires de mon domaine, le nombre d'élèves inscrits dépassait la norme de 30 par classe : au couvent de Victoriaville, 8 classes recevaient 270 filles, et les 10 classes de l'école Saint-David accueillait 330 enfants⁷⁸⁰. Une partie de cet engorgement des écoles de Victoriaville s'expliquerait également par le fait que, de plus en plus, les enfants de la campagne administrés par la Commission scolaire de Sainte-Victoire venaient poursuivre leurs études en ville⁷⁸¹.

Ce problème de surpeuplement des locaux scolaires se faisait sentir partout sur mon domaine, mais de façon encore plus criante à Victoriaville. Les municipalités de paroisse de Saint-Christophe et de Sainte-Victoire n'avaient connu qu'une faible croissance démographique au cours de ces premières décennies du XX^e siècle. Dans les villes, la situation différait par une augmentation plus substantielle. Pourtant, alors qu'à Arthabaska l'augmentation se chiffrait à quelque 30 %, l'accroissement démographique de Victoriaville s'élevait à plus de 65 %⁷⁸². Inutile de dire que les besoins de locaux scolaires crurent dans la même proportion. La crise de la décennie 1930 mit momentanément un frein à cette croissance, mais ce ralentissement fut de courte durée puisque le début de la Deuxième Guerre mondiale favorisa un nouvel exode rural, les populations de la campagne étant de plus en plus attirées par le travail dans les usines.

768 ACSBF-PV, CSV, vol. 3, séance du 13 juillet 1936, p. 110.

769 ACSBF-PV, CSV, vol. 4, séance du 22 janvier 1943, p. 73 : Rapport de l'inspecteur Albert Morissette.

770 ACSBF-PV, CSV, vol. 3, séance du 4 août 1933, p. 18.

771 Les religieuses avaient reçu une subvention de 300 \$ de la part du gouvernement pour leur fournir les moyens d'ajouter à leur programme « un cours théorique et pratique de cuisine, de coupe, de blanchissage et de repassage »; AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 85 : Lettre de sœur Sainte-Florence à Mgr Brunault, du 15 août 1910.

772 ACSBF-PV, CSV, vol. 3, séance du 20 janvier 1933, p. 2-3 : Rapport de l'inspecteur Albert Morissette.

773 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 26 avril 1923, p. 6.

774 ACSBF-PV, CSV, vol. 2, séance du 13 juin 1929, p. 251 : Rapport de l'inspecteur.

775 ACSBF-PV, CSA, vol. 2, p. 125 : Rapport de l'inspecteur Tremblay.

776 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 30 juin 1922.

777 La clientèle étudiante semble alors relativement fluctuante : quatre classes en 1937, trois classes en 1938; ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 28 août 1937, et vol. 2, séance du 25 novembre 1938, p. 13-14 : Rapport de l'inspecteur Morissette.

778 ACSBF-PV, CSA, vol. 2, séances des 5 janvier 1943 et 6 août 1946, p. 63-64 et 102-103.

779 ACSBF-PV, CSA, vol. 2, p. 137-138 : Rapport de l'inspecteur Tremblay.

780 ACSBF-PV, CSV, vol. 3, séance du 20 janvier 1933, p. 2-3 : Rapport de l'inspecteur Morissette.

781 Claude Raymond, *Sainte-Victoire d'Arthabaska*, p. 186.

782 Mélanie Levasseur, *La population et l'utilisation du sol de l'agglomération de Victoriaville*, Université Laval, mémoire de géographie, 1994, p. 9.

Collection Hélène Labrecque



Collection Hélène Labrecque



Deux points de vue de l'académie après son agrandissement. On remarquera que, sur la photographie du haut, le boulevard Jutras n'apparaît pas encore.

Chapitre VI
Au temps des hommes en uniforme





L'hôtel de ville de Victoriaville, vue est-ouest.

En 1945, un voyageur qui attendait le Grand Tronc pour s'en retourner à Québec après une journée de visite dans la ville, notait l'influence que mon compagnon et moi avions joué dans l'organisation spatiale de La Swamp. Par son tracé, le Grand Tronc partageait le territoire municipal en deux parties égales, ayant attiré sur ses flancs toutes les entreprises locales qui vivaient du marché extérieur. Le Grand et le Petit Tronc fixaient deux alignements d'industries perpendiculaires. L'axe transversal qui menait à La Montagne monopolisait, au contraire, tous les établissements de commerce au détail. Concentrés aux abords de ma cour, ces établissements se distancaient plus qu'ils s'en éloignaient.

Les municipalités de mon domaine étaient alors chacune sous la direction d'un maire et de six échevins, élus pour un terme de deux ans. Chaque année, trois des six échevins sortaient de charge et devaient se faire réélire s'ils voulaient maintenir leur poste. À Victoriaville, le secrétariat était tenu par Roger Fortier, tandis que les services juridiques étaient assurés par l'avocat Germain Lacoursière. Le service de police était dirigé par Alexandre Boucher⁷⁸³. À Arthabaska, Félix Houle remplissait les fonctions de secrétaire-trésorier, alors qu'Onil Campagna avait remplacé Paul Beauchesne au titre de chef de police, en 1940.

L'année du passage de ce visiteur, Victoriaville dénombrait 33 établissements manufacturiers et occupait le quatrième rang des centres industriels des Cantons de l'Est. Cette performance remarquable était principalement due aux efforts consacrés par les autorités municipales pour attirer de nouvelles industries et favoriser leur établissement : commutation de taxes, construction d'immeubles et une gamme complète de services municipaux.

Dans le cahier qu'il tenait sur ses genoux, je voyais notre visiteur formuler savamment cette description du village de ce qui avait, un moment, été La Swamp : « À sa périphérie, comme à son centre, le territoire municipal étale le caractère fortement ouvrier de ses

ressortissants. Les habitations, d'une extrême modestie, s'inspirent plus des principes de l'épargne et du nécessaire que des lois de l'esthétique. Il n'y a pas de ces énormes constructions à logements multiples telles que celles qui ombragent les rues des grandes villes. Beaucoup plus simple est leur architecture; le toit à pignon, dépourvu de mansarde, est à l'honneur dans tous les quartiers. L'uniformité du style est rarement rompu par les lignes de l'art moderne. [...] Cependant, les quartiers récemment ouverts à l'expansion urbaine voient apparaître la maison à double logement. Elle est même majoritaire dans le nombre des 150 constructions qui se sont élevées au cours des cinq dernières années⁷⁸⁴. »

En fait, durant les 10 premiers mois de l'année 1940, grâce à l'économie de guerre qui réussissait bien à Victoriaville, on avait construit quelque 60 résidences. La construction domiciliaire pour l'année 1941 avait été tout aussi dynamique, avec l'érection de 50 nouvelles maisons. En deux ans seulement ce fut donc quelque 300 000 \$ qui furent investis dans l'industrie de la construction domiciliaire, investissement indispensable quand il s'agissait de loger un nombre d'ouvriers qui ne cessait de grossir⁷⁸⁵. Cet investissement massif dans la construction s'imposait. Contrairement à d'autres régions, celle sur

laquelle je veillais avait bien résisté au mouvement migratoire qui avait en partie vidé les campagnes de leur population et fait gonfler les grandes villes du pays. Comme on le notait dans le journal local, « la guerre avait enlevé bien des familles qui allaient chercher fortune dans les villes » mais, grâce à ses industries, mon domaine avait « tenu bon » et offrait encore « une bonne aisance à ceux qui [voulent] travailler consciencieusement ». Cette résistance au mouvement migratoire avait un prix; il fallait trouver le moyen de loger les ouvriers qui avaient choisi les manufactures locales plutôt que celles de la capitale ou de la métropole. Nous n'étions plus au temps de la guerre de 1918, notait le journal, « alors qu'il y avait plus de 100 maisons inoccupées ». Il devenait désormais difficile pour l'ouvrier de se dénicher un logement. Ce problème qui se fit sentir dès l'entre-deux-guerres mit du temps à être résolu. Et le nombre de logements disponibles fut toujours un peu en retard sur le nombre de demandeurs. Voilà enfin qu'en 1940 la pénurie semblait sur le point de se résorber.

Très bien desservis en énergie hydroélectrique, mes villages étaient branchés à 5 lignes indépendantes de 60 000 volts chacune, alimentées par la division sud de la Shawinigan Water & Power Co. Ltd.



Très bien desservis en énergie hydroélectrique, mes villages étaient branchés à 5 lignes indépendantes de 60 000 volts chacune, alimentées par la division sud de la Shawinigan Water & Power Co. Ltd.

783 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

784 Laurent Trottier, *Étude sur l'influence de l'industrie*, p. 12.

785 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.



À l'arrière-plan, au pied du réservoir d'eau, les bâtiments de la Eastern Furniture, établie à Arthabaska au début des années 1900.

Notes biographiques sur quelques industriels du siècle dernier

J.-É. Alain

Originaire de Batiscan, Joseph-Édouard Alain (1875-1969) occupe successivement les postes de commis (1897), de comptable (1904) et de gérant (1917) à la Victoriaville Furniture, avant d'en devenir le président et d'acheter les parts de Paul Tourigny et de ses associés. Fortement engagé dans le milieu, le « roi de l'ameublement » est également maire de Victoriaville (1914-1918), président de la Commission scolaire et membre fondateur du club social Le Chalet des cèdres. Il participe d'ailleurs aux tentatives visant à mettre sur pied un aéroport régional pendant la décennie 1940.

S'il faut que Victoriaville retienne un nom à titre de père de l'industrie, certes celui de Paul Tourigny doit être souligné. Mais il ne faudrait pas oublier celui de M. Alain, qui fut le réel artisan du succès de la Victoriaville Furniture, véritable locomotive de l'industrie du meuble victorivilloise.

J.-É. Auger

En 1882, Joseph-Éna Auger vend sa boutique de forge à son frère Zéphirin. Il ouvre une quincaillerie spécialisée dans les fournitures pour les voituriers et les forgerons. La Maison Auger et Fils deviendra le magasin Auger et Létourneau. A.-G. Létourneau, conseiller à Victoriaville (1915-1918) et directeur de Canada Mattress Manufacturing (1909), investit de même avec J.-É. Auger, aussi conseiller à Victoriaville (1900-1902), dans une manufacture de clous (1898).

D.-O. Bourbeau

Désiré-Olivier Bourbeau (maire de Victoriaville, 1870-1872) et son frère Joseph-Octave (maire de Victoriaville, 1875-1881) développent des commerces florissants. Le magasin de vêtements de Désiré-Olivier, la Maison Bourbeau (1862), est le seul agent à Victoriaville pour la vente des chaussures Invictus et McCready, des vêtements Fashion-Craft, des articles de mercerie pour hommes de la maison Took et des patrons McCall. En 1895, le conseil de la municipalité de Victoriaville demande au député Bourbeau, à Ottawa, d'user de son influence auprès du gouvernement afin de construire un nouveau bureau de poste puisque l'actuel ne répond plus aux besoins de la population croissante.

J.-D. Gagné

Engagé dans le domaine de l'immobilier et de la politique, J.-David Gagné (1886-1969) est surtout reconnu pour ses activités dans le secteur industriel. En 1920, il acquiert la Eastern Township Furniture, créée à Arthabaska par des notables de la place. Sept ans plus tard, il fonde avec M. Maheu et W. Laliberté, la manufacture Arthabaska Clothing Co., qui deviendra la Victoria Shirt Ltd en 1943. Maire de Victoriaville (1927-1934, 1937-1938), président de la Commission scolaire (1936-1939), il siège également à la législature de Québec et devient propriétaire de *L'Union des Cantons de l'Est* en 1940.

O. Gaudet

Vice-président de la Victoria Clothing Co., membre de la Compagnie du Parc Victoria et maire de Victoriaville (1911-1914), Octave Gaudet exploite une quincaillerie considérée à l'époque comme un des principaux magasins de Victoriaville.

J.-C. Héon

Membre du bureau de direction de La Foncière de Victoriaville Ltée, un domaine de 75 arpents comprenant 400 lots aux limites sud-est de la ville, J.-Cléophas Héon fonde, en 1906, la Canadian Milling Agency spécialisée dans la vente de grains, de farines et d'engrais.

J. P. H. Massicotte

Le docteur Massicotte, un des rares professionnels de la région engagés dans le secteur industriel, possède un magasin de vaisselle et de papier peint. Sa pharmacie, l'une des principales du comté d'Arthabaska, ainsi que son bureau médical ouvrent à Victoriaville en 1906.

D. H. Pennington

Originaire de la ville de Québec, cet industriel anglophone, aussi marchand de bois de sciage, de pulpe, d'écorce de pruche et de dormants de chemin de fer, exploite les scieries Pennington installées avant 1890.

C. Thibault

Marchand quincaillier (1885), Cyrias Thibault possède également des moulins en Ontario. Il devient le fournisseur de boîtes à beurre et à fromage des principaux magasins qui effectuent ce genre de commerce dans la province. Maire de Victoriaville (1905) et conseiller préoccupé par l'organisation d'un système convenable de protection contre le feu, Cyrias Thibault ouvre l'ère industrielle à Victoriaville aux côtés de Paul Tourigny avec la fondation de la Victoriaville Furniture (1894).

P. Tourigny

Établi à Victoriaville en 1875, on note la présence du propriétaire de la Maison Tourigny et Fils (un magasin général fondé en 1872) au conseil d'administration de pratiquement toutes les compagnies à Victoriaville. Paul Tourigny est aussi actif au sein de certaines industries de Warwick et de Princeville. Outre les manufactures de meubles, il investit dans la Victoriaville Shoes Co. et la Victoria Clothing Co., une manufacture d'habits et de paletots. Maire de Victoriaville durant de nombreuses années (1892-1897, 1900-1904, 1906-1910), député provincial (1900-1916) et conseiller législatif (1916-1926), Paul Tourigny (1854-1926) effectue des centaines de transactions dans le but d'acheter et de revendre avec un profit souvent exceptionnel. À ce titre, il doit être perçu comme un financier, entendre un spéculateur, pour qui le démarrage d'industries représente autant d'occasions d'affaires.

P.-H. Walsh

Directeur général de Victoriaville Chair Co. et de Victoriaville Jewelry Co., conseiller entre 1908 et 1914, Patrick-H. Walsh est membre du bureau de direction de la Compagnie du Parc Victoria aux côtés de P. Tourigny et de J. É. Alain. Cette compagnie possède alors 1 600 lots à moins de 5 minutes de marche du centre-ville.

Celle-ci avait fusionné au cours de la décennie 1930 les différentes petites compagnies qui avaient jusque-là occupé le champ de la distribution électrique. Dans ce mouvement de regroupement, l'Arthabaska Water & Power était disparue en 1924 au profit de sa concurrente. L'équipement alors en place pouvait même porter au-delà de 2 000 chevaux-vapeur. Plus de 2 500 résidences, dans la seule ville de Victoriaville, bénéficiaient alors du service électrique. Grâce au barrage sur la rivière Nicolet, mes villes assuraient à leurs industries un « pouvoir d'eau »⁷⁸⁶.

Sur le plan bancaire, trois banques importantes étaient désormais installées dans le secteur de La Swamp : la Banque de Montréal, sous la gérance de Sasseville Lespérance; la Banque Provinciale, dont la succursale locale était confiée à J. E. Trottier; et la Banque Canadienne Nationale, sous la direction de Robert Astell⁷⁸⁷. Une chambre de commerce, ressuscitée après quelques années d'apathie, recrutait une centaine de membres et assurait le dynamisme économique de la région.

Le portrait industriel

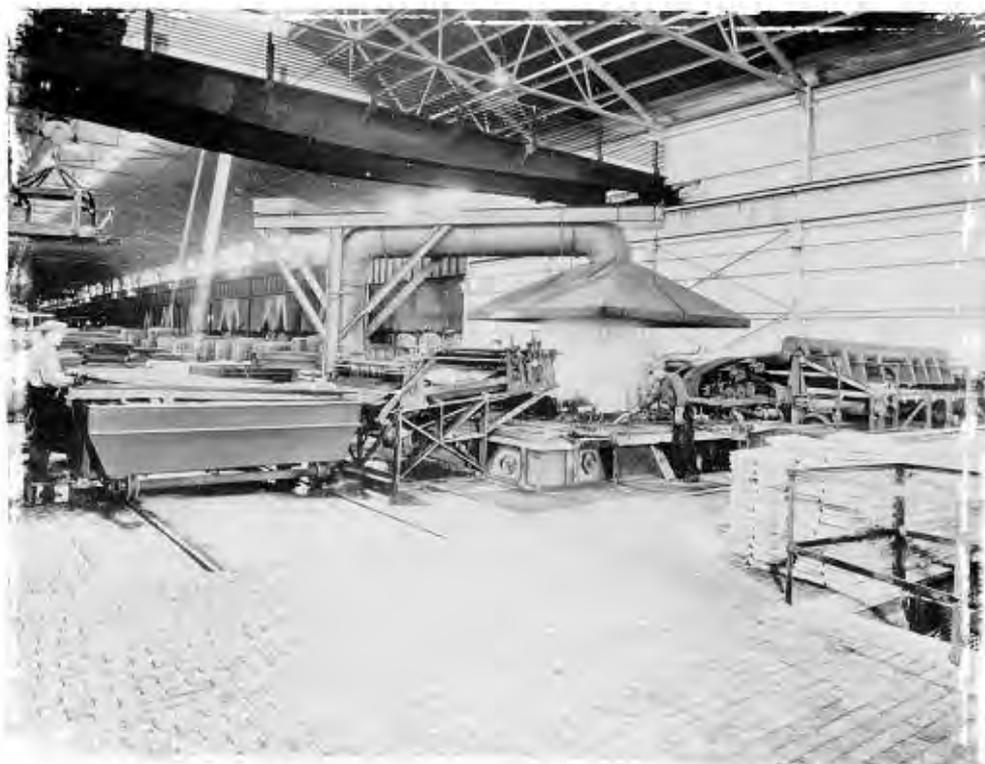
L'infrastructure économique de Victoriaville se partageait toujours entre deux types d'industries. Le premier se concentrait sur les produits forestiers qu'il transformait en meubles, le second portait sur la fibre et s'ouvrait sur la vaste gamme de textiles. Autour de ces deux pôles, pourtant, se greffaient désormais les multiples entreprises de services destinées à la consommation locale, tels le moulin à scie de J. E. Hébert et l'industrie de la construction, dont le leadership était exercé par les entrepreneurs généraux

Alfred Blais et Bouchard & fils. Une gamme d'autres services gravitait autour des commerces et industries du bois, telles les boulangeries, les crémeries et beurreries, la distribution d'eaux gazeuses, qui s'étaient installées au début du siècle⁷⁸⁸, ou les services de pressage et de nettoyage; mais encore, les fonderies et les briqueteries modernes, comme la Fonderie Universel Enrg. qui fabriquait des ouvrages de mécanique depuis 50 ans, et la Briqueterie Albert Côté.

Seule dans sa catégorie, la manufacture de chaussures pour dames exploitée par Eudore Fournier employait plus de 70 personnes, en majorité des jeunes filles. Pour sa part, la Victoriaville Mattress and Springs fabriquait des matelas et des sommiers, tandis que Thomas Grégoire produisait différents articles de tôle. Mais mon domaine avait également son manufacturier de machines aratoires : la Compagnie Jutras Limitée, installée initialement sur des terres dans Sainte-Victoire⁷⁸⁹, qui, en plus de fabriquer ces machines, qu'on retrouvait dans tout

le Canada, produisait aussi des équipements complets pour les étables et beaucoup d'ustensiles nécessaires à l'industrie du sirop d'érable⁷⁹⁰.

Parmi les industries du bois, la Victoriaville Furniture faisait encore figure de proue au milieu du siècle. Important moteur économique de la région, elle employait quelque 275 employés en 1943. Grâce aux talents déployés dans la transformation des noyers, des chênes et des érables de la région en luxueux meubles de maison, elle pouvait se targuer d'être la première usine du genre au pays. Ce titre, elle le dut aussi, après 1947, au tapis roulant qui conduisait les meubles d'une opération de finissage à l'autre, tout en évitant la manutention. L'installation de ce procédé permit d'augmenter la production de 25 % sans pour autant devoir agrandir la surface de plancher. Avec la mécanisation vint la diversification. Désormais, la Victoriaville Furniture ne produisit plus que des ameublements de chambre à coucher, elle se lança aussi dans la fabrication d'accessoires de salle à dîner et même de cabinets



Ville de Victoriaville, Fonds Georges-A. Laquerre

En 1930, l'entreprise de Thomas Grégoire, aujourd'hui VicWest, était située rue Laurier, à Victoriaville.

786 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

787 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

788 L'industrie d'eaux gazeuses et d'embouteillage de bière de J.N. Brunelle avait démarré ses activités en 1904; *Ville de Victoriaville*, Victoriaville, 1913, p. 47-51.

789 En 1913, le conseil de la municipalité de Sainte-Victoire avait accordé une exemption de taxes pour 20 ans à la compagnie, mais, dès l'année suivante, le territoire où celle-ci allait se construire fut annexé par Victoriaville.

790 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

de machines à coudre⁷⁹¹. Par le biais du Grand Tronc, les meubles de la Victoriaville Furniture allaient orner les salons, les salles à dîner et les chambres à coucher de plusieurs bourgeois au Canada et aux États-Unis.

Deux manufactures complémentaires œuvraient également dans la transformation du bois : la Eastern Furniture, qui comptait un personnel ouvrier de quelque 200 hommes, et la Eastern Woodwork, qui employait 65 hommes et qui produisait certains petits objets de bois. C'était à cette triade que la ville devait son rang dans le monde industriel. À elles trois, ces industries employaient au total près de 600 ouvriers. Plus modeste, la Victoriaville Specialties Manufacturing, qui comptait une quarantaine d'ouvriers, s'était spécialisée dans la fabrication d'ameublements de chambre pour enfant et de garde-robes. Bien qu'elles portassent des raisons sociales anglaises, ces entreprises étaient entièrement de capital canadien-français. L'usage de l'anglais était alors tenu comme un gage de réussite et servait merveilleusement bien les fins publicitaires.



Ville de Victoriaville, fonds Victoriaville (1961-1993)

La Eastern Furniture à Victoriaville employait, au début des années 1940, quelque 200 travailleurs.

Afin de permettre à tous ces ouvriers de se rendre plus facilement au travail, le service municipal d'autobus fut revu. Avec plus de 900 personnes transportées quotidiennement, l'entreprise gérée par G. E. Jutras faisait la preuve de son utilité publique. Lorsque vint le temps de renouveler la franchise des autobus municipaux, en 1944, tous les agents économiques et les principaux corps de la Ville appuyèrent la requête de Jutras de maintenir ce

service : industriels, commerçants, syndicats ouvriers, institutions d'enseignement et de bienfaisance souscrivirent à la demande d'établir un système nécessitant deux autobus en continuelle navette entre les deux municipalités⁷⁹². Le service tendit à se calquer sur les heures des usines afin de mieux desservir les nombreux ouvriers qui faisaient fonctionner l'économie de guerre. L'augmentation de la clientèle et des échanges entre les deux



Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault

Plus modeste, la Victoriaville Specialties Manufacturing comptait une quarantaine d'ouvriers.

791 Marius Côté, *Monographie de la Victoriaville Furniture Limited*, Université Laval, mémoire de maîtrise en sciences commerciales, 1953, p. 1-5.
 792 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 17 avril 1944.



Fonds Bourret/Béland

La demande alla croissant, si bien qu'en 1951 le service d'autobus entre les 2 villes faisait appel à une flotte de 5 véhicules, qui transportaient bon an mal an quelque 540 000 passagers.

municipalités entraîna même une diminution des tarifs. Ainsi, il ne devait en coûter que 0,10 \$ pour un aller simple entre Arthabaska et Victoriaville, tandis qu'un déplacement à l'intérieur des limites de Victoriaville ne coûtait que 0,05 \$⁷⁹³. La demande alla croissant : si bien qu'en 1951 le service d'autobus entre les 2 villes faisait appel à une flotte de 5 véhicules, qui transportaient bon an mal an quelque 540 000 passagers. Le coût d'un voyage entre les deux villes passa alors à 0,15 \$, en 1953.

Le portrait syndical

Si l'anglais dominait dans l'entreprise, le catholicisme exerçait une influence certaine sur les syndicats. À notre façon, le Grand Tronc et moi avions apporté notre contribution au mouvement : en 1940, les délégués syndicaux s'étaient réunis à Victoriaville pour leur congrès annuel. J'eus alors l'occasion de voir certains de ces leaders qui apparaissaient à l'occasion dans les journaux que mon

Chronologie de la syndicalisation à Victoriaville-Arthabaska avant 1960

- 1936 : Syndicat des barbiers et coiffeuses
- 1936 : Association catholique des instituteurs laïcs
- 1937 : Syndicats des cordonniers
- 1938 : Syndicat des Métiers de la construction
- 1938 : Syndicat des Métiers du bâtiment
- 1945 : Syndicat des employés de la Métallurgie
- 1945 : Association des employés de l'Auto-Voiture des Bois-Francis inc.
- 1945 : Conseil central des syndicats catholiques nationaux de Victoriaville et du district d'Arthabaska inc. (affilié à la CTCC)
- 1945 : Fondation officielle du Conseil central des syndicats catholiques et nationaux de Victoriaville⁷⁹⁴
- 1952 : Syndicat des employés du Système comptant enr. et employés municipaux
- 1954 : Syndicat des employés de la Coopérative fédérée et de l'hôpital d'Arthabaska
- 1959 : Syndicat des employés d'hôpitaux et d'hospices du comté d'Arthabaska et Syndicat national des employés du vêtement d'Arthabaska

793 *L'Union* : 100 ans, p. 57.

794 Environ 500 membres à sa fondation; en 1966, plus de 5 000 membres en règle provenant de 33 syndicats différents incluant des membres des villes environnantes.

Collection Alphonse Poirier



Comme dans l'industrie du textile, les négociations dans l'industrie du meuble n'ont pas toujours été des plus faciles. Sur la photographie, des séquelles de la grève à la Eastern Furniture en 1948.

compagnon apportait régulièrement de Québec ou de Montréal.

Au sortir de la guerre, les officiers syndicaux catholiques pouvaient se réjouir d'avoir envahi tous les secteurs de l'activité économique. Leur plus belle réussite était d'avoir créé le Conseil central des syndicats catholiques et nationaux de Victoriaville et du comté d'Arthabaska. Affilié à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), ce conseil avait pour mission de faire l'unité dans le mouvement syndical local et de promouvoir l'esprit syndical catholique. Pour atteindre ses buts, ce conseil mit aussitôt sur pied des cours du soir afin de renseigner ses membres sur la doctrine sociale de l'Église. Il n'était donc pas question d'aborder des thématiques « dangereuses » comme la lutte des classes et la dénonciation du Grand Capital. L'objectif était plutôt de contribuer « au développement de la conscience professionnelle des ouvriers ». À bon droit, ne puis-je me demander à qui profitaient réellement ces cours : aux syndiqués ou aux patrons?

Je reconnais malgré tout que le bilan du Conseil était impressionnant. Déjà 1 400 membres dans ses registres. Parmi ceux-ci, les 650 employés du vêtement, soit « la totalité des ouvriers syndiqués à Victoriaville ». À ce chapitre, il avait atteint les limites de son développement. Dans le secteur du

meuble, ses efforts se poursuivaient. Avec fierté, les administrateurs faisaient ce bilan en 1945 : « Le Syndicat catholique et national des travailleurs du meuble a fait des progrès de géant. Il a doublé ses effectifs », passant de 220 membres à 530 en une seule année. Pour sa part, l'Association catholique régionale des institutrices regroupait

120 membres. Les 40 employés de la Compagnie Jutras limitée avaient également été enrôlés dans le Syndicat catholique et national des employés de la métallurgie. De même, une quarantaine d'employés de garage de la région (celui de J. Lahaie, de J.-C. Vézina et Fils, de L. Côté, et de R. Baril et frère) s'étaient regroupés au sein de l'Association des employés de l'Auto-Voiture des Bois-Francis inc. Enfin, le Conseil prévoyait pouvoir bientôt organiser un Syndicat catholique national des métiers de la construction, qui comptait pour lors une cinquantaine de membres en règle, et un syndicat des contremaîtres et employés de bureau. Ainsi, dans le sillon creusé par les ouvriers et ouvrières du textile suivirent les barbiers et les coiffeuses, les métiers de

la construction et du bâtiment, les instituteurs laïcs et de nombreux autres ouvriers et employés de multiples secteurs économiques.

Un autre pas important venait d'être franchi. Depuis les lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, les employés étaient désormais protégés par des conventions écrites : depuis 1948 dans le secteur du vêtement; depuis 1949 dans le secteur du meuble. Ainsi, non seulement le Conseil avait recruté activement, mais il avait aussi négocié fortement. Une convention collective de travail avait été signée avec la compagnie Fashion-Craft; elle comprenait une « clause de séniorité » et des « procédures à suivre lors d'un différend sérieux afin d'éviter les arrêts de travail ». Dans l'industrie du meuble, les conditions de travail avaient été améliorées aux « plans de Victoriaville et d'Arthabaska » de la Eastern Furniture de même qu'à la Victoriaville Specialties Limited. Grâce au dévouement de Germaine Camden – la Laure Gaudreault de Victoriaville⁷⁹⁵ –, qui avait piloté les dossiers d'arbitrage, les institutrices avaient enfin réussi à obtenir « des salaires fort intéressants » et « des conditions de travail meilleures »⁷⁹⁶. Le mérite de Mlle Camden était plus que louable quand on sait que le secteur de l'enseignement ressemblait beaucoup à celui de l'industrie du textile, avec son personnel féminin voué à une profession provisoire, horde de jeunes filles dans l'attente de fonder un foyer.

Collection Michel Gagné



Quelques effets encore de la grève à la Eastern en 1948.

795 Pionnière du syndicalisme enseignant au Québec, Laure Gaudreault mit sur pied l'Association catholique des institutrices rurales en 1936 et, en 1937, elle jeta les bases de la Fédération catholique des institutrices rurales. Par son action militante, elle fut à l'origine de l'actuelle Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

796 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 183 : Revue des activités syndicales à Victoriaville au cours de l'année 1945, datée du 14 janvier 1946.

Économie de guerre et solidarité locale

Faut-il y voir l'effet du temps? Du moins, en ce milieu de siècle les conseils municipaux n'entretenaient plus d'animosité contre les syndicats. Plus que l'effet du temps, il faut plutôt voir l'effet du contrôle désormais exercé sur le mouvement par l'Église. Mais également, la collaboration entre les autorités municipales et les syndicats reflète le rapport particulier qui unissait patrons et ouvriers du meuble dans le Victoriaville d'alors.

Malgré des intérêts économiques divergents, conseils municipaux et syndicats savaient unir leurs efforts dans une lutte commune afin de protéger les travailleurs locaux contre la concurrence des travailleurs étrangers. Dans cet esprit, le conseil de Victoriaville appuya ouvertement le Syndicat catholique des métiers de la construction, en 1941, lors de la signature de leur contrat collectif⁷⁹⁷.

L'économie de guerre apportait des ressources inespérées, comme ces tonnes de vêtement pour les contingents de soldats qu'il fallait soudain confectionner. Aussi, conseils et syndicats travaillèrent-ils de concert afin d'obtenir quelques-uns de ces lucratifs contrats de guerre. Si mon domaine n'avait pas eu sa part du gâteau lors de la Première Guerre mondiale, on entendait bien cette fois-ci ne pas laisser passer la manne sans rien faire.

En 1940, le Syndicat national des employés du vêtement à Victoriaville demanda au maire et aux conseillers « d'user de toute leur influence et de faire pression auprès de l'Honorable C. D. Howe, ministre des Approvisionnements en temps de guerre, afin d'obtenir l'octroi de nouveaux et importants contrats de confection d'uniformes militaires »⁷⁹⁸. Le syndicat faisait valoir que Victoriaville comptait alors une population d'environ 11 000 habitants, dont près de un millier gagnaient leur vie « dans l'industrie de la confection de vêtements pour homme »,

qu'il s'agissait là d'une main-d'œuvre « reconnue pour être experte et compétente », mais que l'état de guerre avait porté au ralenti les établissements locaux, ce qui avait jeté « une bonne partie » des ouvriers au chômage. Comme les industries victoriavilloises du textile n'avaient jusqu'alors reçu que de « petites commandes » du Ministère, il convenait de relancer ce prometteur dossier. Dans sa résolution appuyant la demande syndicale, le conseil de ville renchérisait qu'il n'y avait que deux industries dans la région, « celle du vêtement et du meuble, pour assurer la subsistance à toute la population ouvrière ». Or, sans les substantiels contrats des Approvisionnements, une large partie de cette main-d'œuvre se retrouverait sans travail⁷⁹⁹. L'intervention porta fruit. Trois mois plus tard, je vis l'ouverture d'un bureau de placement. Ces mesures n'eurent pas l'heur d'épuiser les ressources humaines de mon domaine. Encore un an avant la fin de la guerre, le conseil de Victoriaville relançait la question de la disponibilité de sa main-d'œuvre ouvrière⁸⁰⁰.

À n'en pas douter, les industries locales bénéficièrent de cette économie de guerre. Loin du front et des bombardements, elles fonctionnèrent à plein régime et augmentèrent la richesse disponible dans la région. La croissance économique survenue durant cette période se mesure au nombre des nouvelles industries et à l'augmentation appréciable de la population : 23,3 % à Arthabaska, 54,1 % à Victoriaville et 63,3 % à Sainte-Victoire entre 1941 et 1951⁸⁰¹.

Ce contexte particulier de la Deuxième Guerre mondiale accentuait cependant le danger de dislocation de l'unité ethnique, religieuse et sylvifranche qui prévalait alors sur mon domaine. Aussi, syndicats, clergé et élites municipales furent vigilants à ce que les ouvriers étrangers ne prissent pas le travail des ouvriers habitant déjà la localité. En 1935, le Syndicat national des employés soulignait le problème causé par l'embauche d'employés étrangers



Collection Édouard Blier, photographie Jacques Fournault

L'économie de guerre apportait des ressources inespérées. Aussi, conseils municipaux et syndicats travaillèrent-ils de concert afin d'obtenir quelques-uns de ces lucratifs contrats de guerre. Si mon domaine n'avait pas eu sa part du gâteau lors de la Première Guerre mondiale, on entendait bien cette fois-ci ne pas laisser passer la manne sans rien faire. Sur la photographie, M. Florido Roberge devant une pièce de carlingue fabriquée à la Victoriaville Furniture.

797 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 3 mars 1941.

798 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 16 janvier 1940.

799 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séances des 14 janvier et 3 novembre 1941.

800 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 3 janvier 1944.

801 Mélanie Levasseur, *La population et l'utilisation du sol*, p. 11.

dans les manufactures⁸⁰². Deux ans plus tard, le Syndicat du vêtement se plaignit des industries qui employaient des étrangers de préférence aux gens de la ville. À l'instar d'autres conseils municipaux, qui n'hésitèrent pas à réagir devant l'embauche des travailleurs étrangers dans les limites de leur localité, celui de Victoriaville envisagea de voter un règlement municipal qui permettrait de remédier partiellement au problème en frappant d'une taxe spéciale les travailleurs étrangers⁸⁰³.

En 1937, les syndicats de Victoriaville demandèrent au conseil municipal de voter un règlement interdisant aux industries et aux entrepreneurs d'embaucher des personnes qui ne résidaient pas dans la ville depuis au moins douze mois. Les autorités municipales s'abouchèrent alors avec les industriels afin de connaître leur sentiment sur un tel projet de règlement⁸⁰⁴. Ceux-ci n'étant pas très chauds à cette idée, les édiles municipaux ne jugèrent pas alors opportun de satisfaire par un règlement formel les demandes syndicales, mais n'en exercèrent pas moins une certaine surveillance sur les propriétaires des manufactures. Par exemple, la Compagnie Fournier dut se défendre devant le conseil pour avoir fait appel à des ouvriers de l'extérieur de la ville dans des cas où ce recrutement n'était pas absolument nécessaire. Cette enquête découlait de preuves dont disposaient les élus « que des étrangers, sans aucune expérience dans le travail de cette industrie, [avaient] été engagés pour remplacer des résidents de Victoriaville ». Le conseil rappela
a l o r s à

Comparaison des salaires victoriavillois dans le meuble et dans le textile, au temps de la Deuxième Guerre mondiale

Années	Industrie du meuble	Industrie du vêtement
1939	0,36 \$ / heure	0,35 \$ / heure
1944	0,40 \$ / heure	0,45 \$ / heure

l'industriel qu'il s'était formellement engagé à ne faire appel qu'à des résidents de la localité⁸⁰⁵.

Malgré le contexte de guerre, les employés d'usine virent leurs conditions de travail s'améliorer tout au long de la première moitié du XX^e siècle. Aussi, en 1947, la semaine de travail des employés du vêtement n'était plus que de 44 heures tandis que celle des employés du meuble avait légèrement chuté à 55 heures.

Économie de guerre et personnel féminin

La présence grandissante des femmes dans les manufactures inspira aux municipalités l'adoption d'une nouvelle taxe. Comme tous les hommes mariés ou célibataires vivant sur le territoire de la municipalité, les personnes de sexe féminin qui travaillaient dans la municipalité furent soumises à une taxe taillée sur mesure pour elles. À compter de 1939, elles furent contraintes de verser annuellement au trésor municipal la somme de deux dollars. Dans la même optique, les autorités religieuses rappelèrent aux ouvrières des manufactures qu'elles devaient elles aussi payer la dime due au curé.

Le stimulant économique consécutif au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale conduisit



Ville de Victoriaville, Fonds Georges-A. Laquerre

La présence grandissante des femmes dans les manufactures inspira aux municipalités l'adoption d'une nouvelle taxe. À compter de 1939, les femmes furent donc contraintes de verser annuellement au trésor municipal la somme de deux dollars.

802 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 7 octobre 1935.

803 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 1^{er} mars 1937. Cette pratique semble avoir été assez courante puisque, en 1927, le gouvernement se sentit obligé de légiférer sur cette question et adopta une loi qui interdisait la taxation de travailleurs étrangers dans les villes de plus de 500 habitants; Diane Saint-Pierre, *L'évolution municipale du Québec des régions*.

804 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 5 avril 1937 : Lecture d'une lettre des syndicats du meuble et du vêtement. AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 13 mars 1939 : Reconsidération du projet soumis par les syndicats de Victoriaville.

805 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 9 septembre 1939. L'année suivante, une nouvelle lettre du comité spécial des syndicats de Victoriaville sollicitait la collaboration du conseil pour l'emploi de la main-d'œuvre locale de préférence à l'étrangère. Le conseil se contenta alors de renvoyer le syndicat à la résolution du mois de mars 1939; AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 3 janvier 1940.



Un groupe d'ouvrières de la Victoria Shirt en 1948.

encore plus de femmes dans les usines. Les manufactures de vêtements qui vivaient à une cadence artificiellement accélérée devaient de plus en plus recourir à du personnel féminin, les hommes étant au front. Si leur présence dans les usines servait bien les intérêts nationaux et économiques, elle ne dérangea pas moins les autorités. L'épiscopat, plus particulièrement, s'inquiéta des mesures prises par les industries pour attirer les femmes hors de leur foyer. S'il était peu séant pour leur sexe de s'appliquer autant au travail en usine, que dire alors des mères qui abandonnaient maison et nourrissons pour aller occuper de tels emplois?

Sensibles aux arguments élaborés dans une lettre collective signée en mai 1942 par 59 évêques canadiens qui exprimaient « leur poignante inquiétude » à ce sujet, les élus victoriavillois résolurent d'écrire au gouvernement pour lui demander une législation qui imposerait « la prohibition du travail de nuit aux femmes et aux jeunes filles et l'interdiction du travail à l'usine pour les femmes mariées ayant des enfants de moins de seize ans ». À ces mesures, motivées par des préoccupations jugées aujourd'hui sexistes et discriminatoires, s'ajoutait une demande

qui n'allait pas tarder à rejoindre les propositions syndicales : le conseil plaidait en effet pour la journée de travail de 8 heures et pour la semaine de 40 heures⁸⁰⁶.

D'ailleurs, au chapitre de la protection des travailleuses, les syndicats catholiques ne tardèrent pas à prendre le relais des évêques et à seconder les efforts des élus municipaux. Dès 1946, ils inscrivirent dans leurs constitution et règlements ce principe qu'ils entendaient défendre dans leurs prochaines négociations de conventions collectives :

« Il est parfaitement légitime pour la femme et l'ouvrière de réclamer le droit au respect de sa dignité de femme, le droit au salaire rémunéré selon le principe " à travail égal, salaire égal ", le droit à des conditions de travail qui tiennent compte de sa constitution et des charges de la maternité, le droit enfin de se donner toute entière à sa mission d'épouse et de mère. »

Malgré son contenu quelque peu sexiste, il s'agissait toutefois là des premiers mouvements de revendication de l'égalité des sexes et de l'équité salariale,

dont les syndicats feraient leur cheval de bataille au cours des décennies qui suivirent.

Une école de pilotage

Avec l'économie de guerre vinrent les hommes de guerre. La présence marquée des hommes en uniforme sur mon domaine provenait essentiellement de l'ouverture d'une école de pilotage à Victoriaville en 1941. Les impératifs de la guerre avaient en effet conduit les autorités fédérales à se doter d'une école militaire d'aviation où seraient entraînés une partie des pilotes du Commonwealth. Le

choix se porta sur le vieux collège commercial établi à La Swamp par les frères du Sacré-Cœur en 1905. Pour une somme de 850 000 \$, le gouvernement fédéral se portait acquéreur de l'édifice, qui pouvait alors contenir quelque 600 pensionnaires dans des dortoirs à l'épreuve du feu⁸⁰⁷. Le 24 février 1941, les élèves qui fréquentaient le collège vidèrent les lieux au profit des apprentis militaires. Dès le 1^{er} mars, l'institution changea de nom et devint une des cent écoles d'aviation sous la direction de la British Commonwealth Air Training Plan. Moins de deux mois plus tard, les uniformes kaki des militaires avaient remplacé les soutanes noires des frères et les uniformes gris de leurs pensionnaires. Au cours de ces quatre années de vocation militaire, je vis défiler pas moins de un millier d'aviateurs « de presque toutes les races du monde anglo-américain et des gouvernements alliés », qui vinrent s'entraîner à la nouvelle école d'aviation⁸⁰⁸.

Le déclenchement de la guerre n'eut pas pour unique incidence d'entrainer le collège de Victoriaville : de nombreux anciens élèves aussi, dans la force de l'âge, furent appelés au contingent. Puisque l'état de prétrise constituait une des exemptions à la loi de la

806 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 1 mars 1943.

807 Jules Martel, « Les frères du Sacré-Cœur, Arthabaska - Victoriaville », *ASBF*, vol. 2, n° 2 (1983), p. 46.

808 Jules Martel, *Histoire du collège de Victoriaville*, vol. 2, p. 157.

milice, certains Victoriavillois aux études au séminaire de Nicolet ressentirent soudain fortement l'appel de Dieu, comme en témoigna un neveu du curé d'Arthabaska⁸⁰⁹ :

« À l'heure où nous regardions la conscription presque comme un conte bleu, voilà que cette question vient mettre en révolution toute notre vie d'écolier [...] Après quelques jours seulement de réflexions et de prières, cinquante-huit ont été tonsurés par Sa Grandeur [...] Dans notre classe, dix d'entre nous viennent de quitter l'habit d'écolier et la ceinture verte, pour revêtir la soutane et le ceinturon noir⁸¹⁰. »

D'autres jeunes gens de mon domaine, comme ce neveu du curé, n'agirent pas « ainsi en indignes et en poltrons » et n'hésitèrent pas à s'enrôler. Comme au temps glorieux de la drave, la fièvre de l'aventure l'emporta largement sur le risque des blessures ou, pire, d'y laisser sa vie : « S'il est dans ma destinée d'aller faire la guerre de tranchées, en Flandres ou sur quelque autre front, je suis prêt [...] Je regarderai ce temps de ma vie militaire comme une page du livre de ma vie, et je sens que je serai content de la vivre⁸¹¹. » Mes rails ne tardèrent pas à pleurer le départ de certains jeunes hommes tombés sous le feu de l'ennemi, des gamins qui s'amusaient, il n'y avait pas encore si longtemps, à marcher sur leur dos étroit sans tomber.

Le collège ne fut pas le seul établissement de mon domaine à répondre aux besoins de l'armée. L'école Saint-David fut elle aussi associée aux exercices militaires : M. J. É. Alain, major de l'organisation militaire à Victoriaville, avait sollicité les commissaires afin que le terrain et la salle de l'école fussent prêtés à l'armée qui désirait y faire l'entraînement du bataillon local⁸¹².

Les désagréments que pouvaient causer ces enrôlements d'édifices locaux comportaient toutefois

certaines compensations. Par exemple, en 1941, il fallut s'assurer que la nouvelle école d'aviation fut desservie en eau selon ses besoins. Ne pouvant supporter seule le coût des travaux d'aqueduc nécessaires, la Ville obtint alors du ministère des Munitions et des Approvisionnements un montant de 9 000 \$ pour l'aider à financer ce complément à son réseau⁸¹³. Dans le même esprit, le conseil fit des représentations auprès de mon compagnon, en 1941, afin que des améliorations fussent apportées au service, vu la « clientèle considérable » qui passait désormais par mes salles. Depuis le début de la guerre, je voyais en effet un nombre effarant d'hommes en uniforme descendre du Grand Tronc. Décidément, le temps de guerre n'apportait pas que des inconvénients.

Le nouveau collège commercial

L'enrôlement forcé du collège commercial de Victoriaville eut comme première conséquence d'obliger les Frères du Sacré-Cœur à se trouver de nouveaux locaux. Le succès incontestable du collège depuis son ouverture engageait les frères à se reconstruire dans les environs. Ils choisirent alors l'un des plus beaux lieux disponibles, sur une éminence qui dominait la ville et les environs. Sur une propriété de quelque 115 acres, bientôt affectées à des vergers, des jardins et des bosquets, un imposant nouveau collège fut édifié. Signe du déclin progressif du Grand Tronc, les frères ne cherchèrent pas à s'installer à proximité de mes cours. Après avoir glissé de La Montagne à La Swamp, près de mes rails, voilà que le collège commercial prenait la clé des champs, signe avant-coureur de l'abandon auquel je serais bientôt condamnée. Les frères préférèrent cette fois un site à quelque « 350 pieds de la route nationale qui va de Québec à Sherbrooke en passant par la Reine des Bois-Francis »⁸¹⁴. Lorsqu'elle ouvrit ses portes, en septembre 1942, l'institution comptait 21 classes et les pensionnaires se répartissaient en 5 cours. Les frères apportaient un souffle neuf dans

leur enseignement en ajoutant à leur maison une école des métiers, embryon de la future École d'arts et métiers.

Dans un fascicule publicitaire paru en 1943, les autorités municipales faisaient la promotion de ce nouveau collège commercial des frères du Sacré-Cœur :

« L'immeuble qu'ils occupaient a été cédé au printemps de 1941 au Gouvernement Provincial, qui le loua au Gouvernement Fédéral pour en faire une École d'aviation. Avec l'argent obtenu par la vente de ce collège, les frères du Sacré-Cœur ont construit un édifice ultramoderne, qui a ouvert ses portes en septembre 1942. En temps ordinaire, ils donnent l'instruction à près de 400 élèves⁸¹⁵. »

La fermeture du vieux collège commercial à l'hiver 1941 exigea de la Commission scolaire quelques ajustements. Alors que les pensionnaires des frères déménagèrent momentanément dans d'autres établissements au Québec, les externes durent être immédiatement relogés. Ce fut l'académie Saint-Louis-de-Gonzague qui les accueillit. Ce chamboulement dans l'affectation des édifices scolaires ne pouvait qu'accroître les sempiternels problèmes d'espace avec lesquels les commissaires étaient régulièrement aux prises. Pourtant, en ce milieu de siècle, une autre question préoccupait de plus en plus les commissions scolaires : celle de la compétence du personnel engagé pour tenir les classes.

Qualité de l'enseignement

La profession était jusqu'alors fortement dominée par un personnel féminin; les maîtresses d'école représentaient en effet quelque 80 % de l'effectif⁸¹⁶. La présence tranquille des religieux et des religieuses, qui comptaient pour près de la moitié (45 %) du personnel enseignant, imprimait une image bien particulière au monde de l'éducation.

809 La Gare mêle ici ses souvenirs de la Première et de la Seconde guerre. Bien que l'anecdote rapportée ci-après fut en réalité vécue lors de la première conscription, il y a tout lieu de croire qu'il en fut de même lors de la Deuxième Guerre mondiale, moment où la Gare situe l'événement.

810 ASN, F237/C4/2 : Lettre de Joseph Beaulac à l'abbé Louis-Alfred Côté, du 26 mars 1918.

811 ASN, F237/C4/2 : Lettre de Joseph Beaulac à l'abbé Louis-Alfred Côté, du 26 mars 1918.

812 ACSBF-PV, CSV, vol. 3, séance du 9 mai 1938, p. 232.

813 ANC, RG-286, vol. 428, n° G-19-V3-5.

814 Jules Martel, « Les frères du Sacré-Cœur, Arthabaska - Victoriaville », p. 46.

815 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

816 Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain*, vol. 2, p. 342.

Ville de Victoriaville, Fonds Jacques Foucault



Mes rails ne tardèrent pas à pleurer le départ de certains jeunes hommes tombés sous le feu de l'ennemi, des gamins qui s'amusaient, il n'y avait pas encore si longtemps, à marcher sur leur dos étroit sans tomber.

Archives des Frères du Sacré-Coeur



Une parade militaire à Victoriaville dans les années 40.

Ville de Victoriaville, Fonds Jacques Foucault



Une inspection militaire en 1945, dans la cour de l'école d'aviation, ex-collège de Victoriaville, en présence des Frontiersmen, de la police locale, de la fanfare, de la Garde d'honneur et de l'armée de réserve.

Collection Légion royale canadienne



L'armée de réserve de Victoriaville.

La syndicalisation qui avait frappé le monde des institutrices laïques, grâce aux efforts soutenus de Mlle Camden, forçait la recomposition du paysage scolaire. Aussi, au sortir de la guerre, les classes de mon domaine sous la conduite de jeunes filles laïques se retrouvèrent sous la férule de célibataires syndiquées. La Commission scolaire de Victoriaville avait pour sa part congédié toutes ses institutrices pour n'en engager que 28 sous une nouvelle convention de travail, à l'été 1946. À Arthabaska, la Commission scolaire n'eut pas à procéder à de tels changements puisque l'enseignement primaire était en presque totalité confié aux religieux et aux religieuses.

Laïc ou religieux, masculin ou féminin, le personnel à l'emploi des commissions scolaires n'avait pas toujours la formation adéquate pour les exigences du métier. Aussi, lorsque l'inspecteur d'école faisait sa tournée semestrielle des classes, il n'évaluait pas le seul rendement des élèves, mais également celui des enseignants.

À Arthabaska, en général, l'inspecteur était satisfait du travail des communautés religieuses. En matière de discipline, toutefois, les frères avaient parfois la main un peu forte, ce dont certains parents se plaignirent⁸¹⁷. Dans l'ensemble, l'inspecteur était quand même plutôt élogieux : « Le personnel est très dévoué et a répondu généreusement à mon appel en faisant une large place à l'éducation nationale⁸¹⁸. »

Les classes de Victoriaville recueillaient les mêmes satisfactions. L'inspecteur Warren notait, par exemple, en 1925, que la Commission scolaire avait obtenu « la plus haute prime et la presque totalité des points pour ce qui est de l'administration et l'enseignement »⁸¹⁹.

Ces beaux résultats relevés pour le premier tiers du siècle se ternirent toutefois sous les nouvelles exigences imposées peu à peu dans le monde de

l'éducation. Les inspecteurs sentirent de plus en plus que la formation des enseignants laissait à désirer. Seule une minorité d'entre eux passait alors par les écoles normales. Ces enseignants qualifiés coûtaient plus cher et les commissions scolaires n'hésitaient pas, parfois, à équilibrer leur budget sur le dos de la qualité de l'enseignement. Par exemple, l'inspecteur Morissette réprimanda les commissaires d'Arthabaska pour avoir engagé une institutrice non diplômée : « N'oubliez pas que c'est un de vos premiers devoirs d'engager des institutrices diplômées, et je tiens à ce que vous vous y conformiez⁸²⁰. »

Afin de mieux répondre aux nouvelles normes, les commissaires de Victoriaville, pour leur part, cherchèrent, dès 1931, à ne plus embaucher que des institutrices détenant « un diplôme pas moindre que modèle, et autant que possible avec de l'expérience »⁸²¹. Malgré ces nobles intentions, l'augmentation fulgurante du nombre d'élèves forçait, d'une part, une production accélérée de maîtres et de maîtresses et, d'autre part, le maintien en place d'un effectif désormais dépassé par la tâche, ce qui devait, on s'en doute, jouer directement sur la qualité.

Les changements de mentalités qui s'infiltraient peu à peu dans la société atteignaient déjà les responsables du système scolaire. Aussi, certaines vieilles méthodes devenaient périmées. Une institutrice de Victoriaville l'apprit à ses dépens lorsqu'elle fut congédiée pour avoir porté la main sur un enfant. Il est vrai que la méthode pédagogique employée par l'institutrice d'expérience ne manquait pas de force : elle avait si violemment frappé un élève à la tête qu'elle lui avait perforé le tympan, causant une surdité permanente⁸²². À l'opposé, une collègue fut remerciée de ses services parce qu'elle était « sans vie, sans méthode, sans profit suffisant »⁸²³.

Dans les écoles de rang, la situation était plus critique. La vie solitaire dans une maison perdue en

campagne n'avait rien d'attrayant pour une jeune célibataire. Aussi, il n'était pas rare que, ayant fait ses classes et ses preuves dans une école de rang, l'institutrice compétente cherchât un transfert dans une école de la ville. Il devenait alors plus difficile pour la Commission scolaire de Sainte-Victoire, par exemple, d'embaucher du personnel d'expérience.

La suspension, en 1939, du Bureau central des examinateurs, qui avait jusqu'alors émis les brevets d'enseignement, obligeait soudain tous les futurs maîtres et maîtresses, sauf les membres des congrégations religieuses, à s'inscrire dans une école normale où ils recevraient une formation poussée en pédagogie. On comptait alors améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles de la province.

Le projet d'école normale

Misant sur leur compétence et sur leur dévouement, reconnus par tous les corps de la société, les sœurs de la congrégation de Notre-Dame formulèrent dès 1937 le désir d'ouvrir une école normale pour la formation des institutrices, formation devenue de plus en plus nécessaire « vu les règlements auxquels sont soumises présentement les futures institutrices ». La raison majeure qui justifiait la nécessité d'établir une école normale à Victoriaville reposait sur le fait qu'il n'en existait aucune dans les Bois-Francs. Pourquoi à Victoriaville plutôt qu'ailleurs? Les religieuses faisaient remarquer à Mgr Brunault que la population du comté et des alentours était « habituée à se rendre à Victoriaville, centre des activités et des relations commerciales ». D'ailleurs, nombre de jeunes filles de la région fréquentaient déjà leur pensionnat et plusieurs désiraient avoir le privilège de suivre leur préparation aux brevets au même endroit⁸²⁴.

Leur première requête adressée à leur évêque fut reçue avec scepticisme. Mgr Brunault doutait du

817 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 14 décembre 1921.

818 ACSBF-PV, CSA, séance du 17 mai 1937 : Rapport de l'inspecteur Morissette.

819 ACSBF-PV, CSV, séance du 24 janvier 1925, p. 128 : Rapport de l'inspecteur Warren.

820 ACSBF-PV, CSA, séance du 31 décembre 1930 : Rapport de l'inspecteur Morissette.

821 ACSBF-PV, CSV, vol. 2, séance du 22 mai 1931, p. 342.

822 ACSBF-PV, CSV, vol. 5, séance du 3 mai 1950, p. 207.

823 ACSBF-PV, CSV, vol. 5, séance du 24 mars 1955, p. 316.

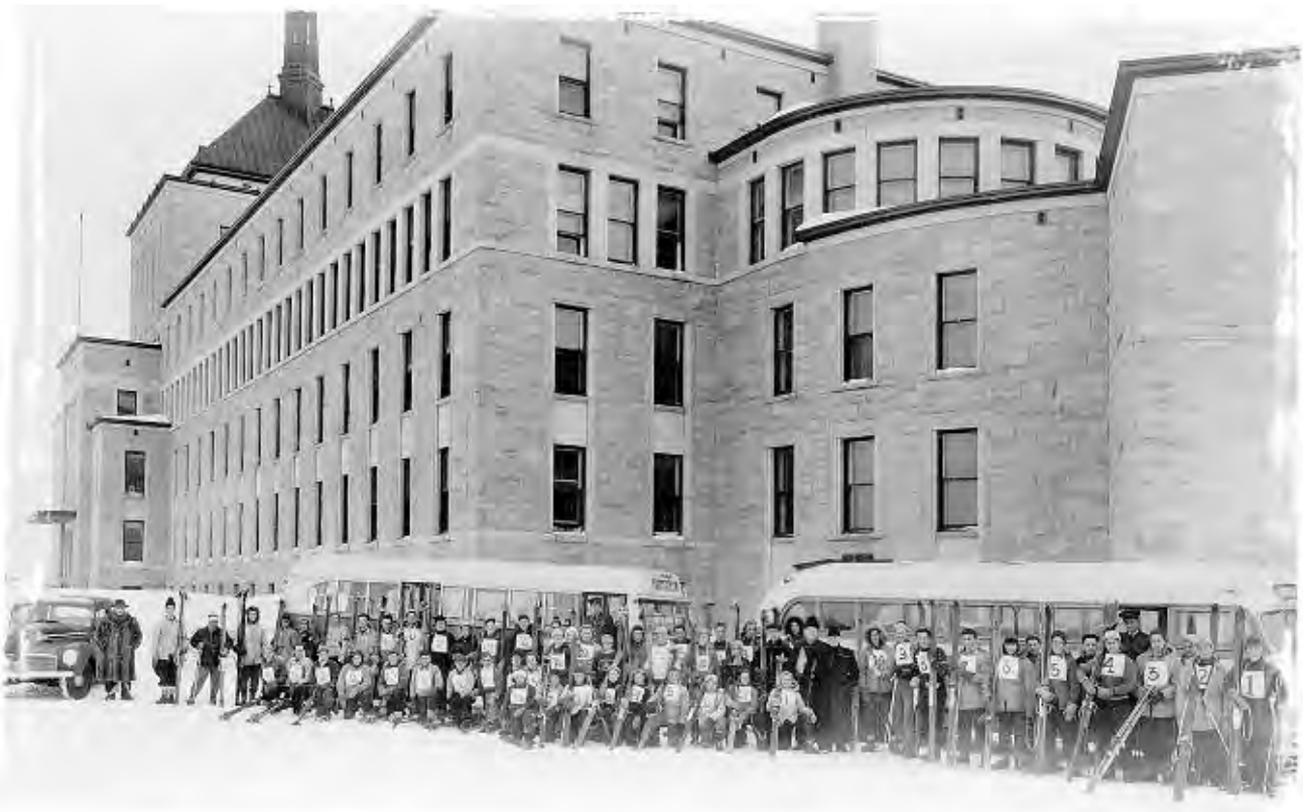
824 ACND, 325.415.2 : Fonds École normale, lettre de Mgr Brunault au député J.-D. Gagné, du 6 septembre 1937.

Archives des Frères du Sacré-Coeur



Vue arrière du collège, peu de temps après sa construction. L'espace vacant sur la photographie est aujourd'hui occupé par le tracé du boulevard Jutras, l'emplacement du Carrefour des Bois-Francis et une partie de la rue du Belvédère.

Archives des Frères du Sacré-Coeur



L'excursion de ski annuelle au collège de Victoriaville, une tradition scrupuleusement respectée à l'époque.

bien-fondé d'une telle institution, « vu que notre école normale de Nicolet, qui a coûté à nos chères sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, pour la bâtir, et la reconstruire après l'incendie, pas moins de 500 000 \$, pourrait recevoir encore plus de cent élèves, et qu'elle est de tous côtés d'un facile abord »⁸²⁵. La préoccupation première du prélat était donc de ne pas faire concurrence à l'école de Nicolet, qui devait d'abord se relever de ses dettes. Il n'était donc pas pour l'heure approprié de lui soustraire la clientèle de l'arrière-pays. Après examen du recrutement dans le comté d'Arthabaska, le prélat se ravisa : sur une période de dix ans, il n'y avait eu tout au plus qu'une centaine de normaliennes originaires de la région de Victoriaville⁸²⁶. Offrir à ces filles une école dans leur région ne réduirait pas sensiblement les revenus de la maison nicolétaine et soutiendrait bien certainement l'œuvre scolaire qui demandait de plus en plus de personnel.

Les conditions imposées par le prélat furent acceptées par les religieuses. Il achemina alors la requête au bureau du surintendant de l'Instruction publique. La réponse des autorités gouvernementales ne fut « ni affirmative ni négative ». Le dossier piétinait. Et pour cause, puisque les congrégations religieuses, les évêchés et les corporations municipales se faisaient concurrence dans le dossier.

Autre signe avant-coureur que les pôles d'opposition changeaient de position, La Swamp ne se retrouvait pas, cette fois, en compétition avec La Montagne, sa voisine, mais plutôt avec d'anciennes rivales qu'elle croyait désormais hors jeu. D'une part, l'ancienne aspirante au titre de capitale des Bois-Francis, Plessisville, cherchait à mettre sur pied l'école normale de la région. Au même objectif aspirait, d'autre part, Drummondville, qui avait déjà doublé le Grand Tronc dans la course ferroviaire.

Soulignant le caractère impératif de nouvelles requêtes, la supérieure de la maison de Victoriaville relança sa supérieure à Montréal : « Il serait plus que temps de renouveler notre demande. Drummondville

et Plessisville multiplient leurs démarches au Bureau de l'Instruction Publique. » Du même diocèse que Victoriaville, le dossier de Drummondville était piloté par le même prélat, il suffisait de convaincre monseigneur de Nicolet et le tour était joué. La candidature de Plessisville posait des obstacles de taille. Cette ville relevait du diocèse de Québec et l'archevêque était en meilleure position que l'évêque de Nicolet pour défendre le dossier d'une école normale dans la région. Une victoire de Plessisville serait fatale pour Victoriaville. Non seulement elle annihilerait les espoirs de La Swamp d'avoir son école normale, mais même le pensionnat des sœurs serait affecté : « Notre couvent en subirait un fort contre-coup », déplorait la supérieure, si une école normale était ouverte « quasi à notre porte ». Comme il était dans l'air que la décision ne serait pas prise cette année-là, puisque tous les esprits étaient tournés vers le remaniement du programme, ce qui importait avant toute chose était de placer une demande. La candidature de Victoriaville posée, « Plessisville ne pourrait avancer [et] le but serait atteint ».

Cette concurrence eut-elle raison du projet d'école normale dans les Bois-Francis? Du moins, les religieuses n'eurent pas gain de cause. Leurs démarches pour implanter une telle école n'aboutirent que bien tardivement, soit en 1954.

Municipalités et écoles

Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Victoriaville avaient eu du flair lorsqu'elles tentèrent, en 1937, de placer leur maison dans le paysage des écoles normales. Le Département de l'Instruction publique préparait pour lors d'importants changements et peaufinait une nouvelle législation en matière scolaire. Jusqu'alors, aucune loi n'obligeait les parents à envoyer leurs enfants à l'école, d'où le haut taux d'absentéisme et d'abandon. Des projets en ce sens avaient été systématiquement battus en brèche par le clergé qui s'opposait farouchement à l'Instruction obligatoire pour tous. Depuis la fin du XIX^e siècle, la société

québécoise était déchirée sur ce débat. En 1917, par exemple, la Commission scolaire d'Arthabaska, appuyée par celle de Drummondville, demanda au gouvernement l'autorisation d'appliquer la *Loi de l'enseignement obligatoire* dans les cités d'au moins 1 000 âmes⁸²⁷. La demande resta lettre morte.

Le clergé québécois crut bientôt devoir changer d'avis, lorsque le pape lui-même, en 1931, imposa l'Instruction dans la cité du Vatican. La détermination du gouvernement Godbout et l'effritement de l'opposition religieuse aboutit enfin, en 1942, à la promulgation d'une loi rendant l'Instruction obligatoire. Entrée en vigueur en septembre 1943, cette loi imposait, « sous peine d'amende pour les parents, la fréquentation scolaire des enfants de 6 à 14 ans » et abolissait « les frais de scolarité à l'école primaire publique ». L'année suivante, cette gratuité était étendue au cours primaire complémentaire et aux manuels scolaires⁸²⁸. Dans la foulée, le gouvernement appuya la création de bibliothèques afin de faire baigner davantage la clientèle scolaire dans un environnement intellectuellement stimulant.

Les autorités locales mirent aussitôt en application cette loi de l'Instruction obligatoire et secondèrent les efforts du surintendant. Ainsi, dès 1942, la Commission scolaire d'Arthabaska s'engageait « à payer chaque année, pendant dix ans, la somme de cinq piastres pour chacune des neuf classes du collège, à être employée à l'achat de livres »⁸²⁹. La même année, l'externat fut doté lui aussi de sa bibliothèque. À Québec, le Département de l'Instruction publique se réjouissait de cet :

« ... esprit de collaboration [de la] commission scolaire à l'établissement des bibliothèques d'étudiants, destinées à développer chez les enfants le goût de la bonne lecture et par suite à leur faciliter l'acquisition de connaissances précieuses tant au point de vue culturel qu'au point de vue pratique⁸³⁰. »

Ce mouvement, fortement encouragé par le Département de l'Instruction publique, était déjà

825 ACND, 325.415.2 : Fonds École normale, pièce n° 5, lettre de Mgr Brunault à mère Saint-Valérien, du 12 avril 1937.

826 ACND, 325.415.2 : Fonds École normale, pièce n° 5, lettre de Mgr Brunault à mère Saint-Valérien, du 12 avril 1937.

827 ACSBF-PV, CSA, vol. 1, séance du 1^{er} janvier 1917.

828 Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain*, vol. 1, p. 101-102.

829 ACSBF-PV, CSA, vol. 2, p. 54, séance du 21 avril 1942.

830 ACSBF-PV, CSA, vol. 2, p. 65-66, séance du 6 avril 1943.

dans l'air de mon domaine depuis un moment. Quelques années auparavant, soit en 1935, la directrice de l'école Saint-David de Victoriaville demandait aux commissaires d'acheter « des livres de lecture pour les élèves et qui seront à l'origine d'une bibliothèque ». Une somme de dix dollars fut alors accordée à cette fin⁸³¹. Encore embryonnaire, le réseau des bibliothèques scolaires se mettait ainsi lentement en marche. L'initiative en ce domaine revient aux religieux et aux religieuses œuvrant dans les institutions privées et publiques. Comme le fait voir l'histoire de la bibliothèque de l'école Saint-David, ce fut la sœur directrice de la congrégation de Notre-Dame qui prit l'initiative du projet. Pour cette religieuse, il s'agissait simplement de doter les institutions publiques d'un service semblable à celui dispensé dans les pensionnats et dans les académies. Si les commissions scolaires acceptaient facilement de financer les bibliothèques des académies et des couvents sous la direction des religieux et des religieuses, pourquoi auraient-elles été réfractaires à de semblables projets dans les écoles publiques?

La docilité des élus municipaux devant la *Loi de l'instruction obligatoire*, imposée par le gouvernement provincial, ne doit toutefois pas nous leurrer. Les élus municipaux faisaient par là un acte de foi dans le bienfait de l'instruction. Pour les municipalités, il s'agissait avant tout d'une loi à caractère disciplinaire. En campagne, la jeunesse était fortement réquisitionnée par les travaux de la ferme, ce qui n'était pas le cas en ville. Aussi, les édiles urbains cherchèrent-ils une façon de canaliser ces énergies. Déjà en 1932, on avait été obligé de régir l'activité de la jeunesse citadine en établissant un couvre-feu pour les enfants : défense était faite aux enfants de moins de 16 ans d'errer, de jouer, de sortir après 9 h le soir l'été et 8 h l'hiver, sans être accompagnés du père, de la mère ou d'un adulte. Afin que nul ne pût se défendre de ne pas avoir vu le temps passer, il était même prévu que la sirène du poste des pompiers se ferait entendre à l'heure limite afin de rappeler à la jeunesse qu'il était temps de rentrer⁸³².

La voie de l'éducation obligatoire s'avérait une solution de police plus qu'acceptable puisqu'elle se déguisait en préoccupation humanitaire sous le couvert de la formation des jeunes. Voilà pourquoi les municipalités de plus de 1 000 âmes furent si actives dans le débat sur l'éducation obligatoire. Des enfants à l'école entraînaient moins longtemps dans les rues. D'ailleurs, la Commission scolaire se prévalut de ce règlement en 1954 afin de forcer le concours de la municipalité dans la surveillance de la population scolaire. Les commissaires jugeaient que certains enfants faisaient « des veillées [trop] prolongées aux vitrines de certains magasins », ce qui avait « pour effet de diminuer le rendement scolaire ». Ils se proposèrent donc d'écrire au conseil de ville pour lui demander de les appuyer dans leur lutte contre les mauvais résultats scolaires, et ce en faisant appliquer plus scrupuleusement le règlement « pour que le couvre-feu soit très bien respecté après 9.00 heures du soir »⁸³³.

Les conseils municipaux furent également d'avis de réglementer le temps des classes. Il fut ainsi décrété que toutes les écoles de la ville fonctionneraient aux mêmes heures, « tant pour le commencement que la fermeture des classes »⁸³⁴. À Victoriaville, les classes des petits se tiendraient de 8 h 30 à 10 h 30 et de 13 h à 15 h, tandis que celles des plus grands auraient lieu de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h⁸³⁵. Après l'implantation de la Loi en 1943, les municipalités établirent des « contrôles d'absences » et virent autant que les autorités scolaires à ce que la jeunesse fût là où elle devait être, c'est-à-dire sur les bancs d'école. Les commissaires de Victoriaville allèrent encore plus loin, en s'interrogeant sur ce qui devait advenir des jeunes de 14 à 16 ans, « vu que dans les industries on ne prend pas d'ouvrier avant 16 ans ». Les deux années vacantes entre la fin de l'école obligatoire et la possibilité d'entrer en usine créaient une zone grise dangereuse qui livrait les jeunes à toutes les perversions possibles. Le secrétaire de la Commission scolaire fut alors chargé

d'écrire au surintendant de l'Instruction publique afin de lui faire part des inquiétudes locales⁸³⁶.

Dans leur fascicule publicitaire de 1943, les autorités municipales de Victoriaville faisaient un bilan du système scolaire de la ville. Ainsi il y était indiqué que, outre le collège commercial des Frères du Sacré-Cœur, la municipalité comptait :

« Une Académie pour les garçons sous la direction de la Congrégation de Notre-Dame, et enfin une école pour garçons et filles sous la direction encore des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. Ces trois institutions sont contrôlées par une commission scolaire catholique composée de MM. F. E. Alain, président; Auguste Bourbeau, secrétaire-trésorier; Walter Lambert, Euclide Jutras, Conrad Tourigny et Arthur Gamache, commissaires. »

Ces écoles jumelaient l'enseignement élémentaire et supérieur :

« L'Académie a 22 professeurs et 650 élèves; le couvent, 23 institutrices et 550 élèves; l'école pour filles et garçons, 12 institutrices et 406 élèves. Les religieuses ont aussi des pensionnaires, dont beaucoup sont étrangères de la ville. La taxe scolaire est de 1.10\$ par \$100. prélevée sur la valeur de la propriété foncière. Le revenu de cette taxe, augmenté d'une contribution mensuelle par élève, a été en 1941 d'une somme de \$48,027.01. Cette somme est ce que Victoriaville dépense par année pour l'éducation. »

La Municipalité publiait ainsi fièrement que l'ouvrier local était « en état de procurer à ses enfants, à très peu de frais, une excellente éducation élémentaire et supérieure »⁸³⁷, ce qui était tout à l'honneur de cette ville industrielle. Elle ajouta un fleuron de plus à sa couronne lorsque le Collège Clarétain ouvrit ses portes en octobre 1955. Cette école privée pour garçons, dirigée par des pères missionnaires, offrait

831 ACSBF-PV, CSV, vol. 3, p. 85, séance du 30 décembre 1935.

832 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 2 novembre 1932 : règlement no 82 amendé.

833 ACSBF-PV, CSV, vol. 7, p. 184, séance du 3 août 1954.

834 ACSBF-PV, CSV, vol. 3, p. 320, séance du 22 septembre 1939.

835 ACSBF-PV, CSV, vol. 4, p. 63, séance du 3 novembre 1942.

836 ACSBF-PV, CSV, vol. 4, p. 77, séance du 25 janvier 1943.

837 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

une éducation de grande qualité et une formation générale recherchée parmi l'élite locale.

Guerre des hôpitaux, prise deux

Victoriaville, qui produisait régulièrement des prospectus publicitaires pour vanter ses mérites industriels et la qualité de ses services municipaux, endurait mal l'épine au pied que lui infligeait Arthabaska, qui avait, elle, un hôpital. Parce que l'institution des religieuses hospitalières était située sur le territoire de sa voisine et concurrente, elle ne pouvait ajouter à son prospectus qu'elle était aussi dotée des services hospitaliers les plus modernes. Aussi, la vieille guerre des hôpitaux devait renaître

copat, dont l'autorité sur les religieuses pouvait être déterminante dans l'occasion. Le directeur Willy Béliveau écrivit ainsi à Mgr Albertus Martin :

« Vous êtes placé étant comme évêque pour pouvoir dire un mot aux sœurs [...] par votre influence vous serez écouté mieux que tout ce que je puis faire pour laisser la liberté aux médecins de venir chez moi traiter leurs malades⁸³⁸. »

Or, la coopération n'avait pas jusqu'ici été ce qui avait caractérisé les relations entre les deux villes de mon domaine. Et cette compétition devait même se poursuivre au chapitre délicat de la lutte contre la tuberculose. En 1939, la clinique antituberculeuse

Ce rappel des largesses du Ministère n'impressionna pas la direction de l'institution. Pour sa part, le gouvernement se refusait à subventionner deux cliniques aussi rapprochées que celles de Victoriaville et d'Arthabaska. Devant la fermeté des sœurs, le Ministère choisit de léser les citoyens de La Montagne et ne maintint ses subventions que pour la clinique de Victoriaville.

Érection de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

L'année même où s'ouvraient les hostilités de la Deuxième Guerre mondiale, les habitants de La Swamp eurent à vivre l'éclatement de leur paroisse. Et, bien malgré moi, je me retrouvai au centre d'une nouvelle division. Heureusement, celle-ci n'était pas blindée et se fit en douceur.

L'augmentation de la population n'avait pas d'incidences que sur l'organisation municipale, les autorités religieuses devaient elles aussi revoir leur mode d'encadrement de leurs ouailles. Le monde ouvrier, qui s'activait de plus en plus nombreux dans les manufactures qui avaient poussé le long de mes rails, faisait déborder le vaisseau culturel bâti à La Swamp. L'église Sainte-Victoire, agrandie à la fin du siècle dernier⁸⁴⁰, ne pouvait plus contenir la masse des fidèles qui se pressait à ses

portes tous les dimanches et jours de fête. Sainte-Victoire, qui, depuis le début du siècle, occupait le premier rang parmi les paroisses du diocèse⁸⁴¹, comptait désormais un trop grand nombre d'ouailles. Aussi fallait-il envisager un nouveau découpage paroissial. Le 26 août 1939, après une « étude attentive de la question », l'évêque de Nicolet agréait la requête des paroissiens et signait le décret d'érection canonique. Il ajoutait alors une troisième p a r o i s s e à



Fonds Bourret/Bédard

La vieille guerre des hôpitaux devait renaître au cours de la décennie 1950, alors que Victoriaville se dota finalement d'un centre de soins médicaux : l'hôpital Sainte-Anne.

au cours de la décennie 1950, alors que Victoriaville se dota finalement d'un centre de soins médicaux : l'hôpital Sainte-Anne.

Afin de contrer cette concurrence, la maison d'Arthabaska passa un règlement interdisant à ses médecins d'aller offrir leurs services dans la ville voisine. Le tout Victoriaville se scandalisa de cette mesure et dénonça l'iniquité de ce règlement. Des pressions s'exercèrent de nouveau auprès de l'épis-

d'Arthabaska était menacée de fermeture à la suite du refus des religieuses de l'Hôtel-Dieu de leur prêter gratuitement un local de l'hôpital. La décision des sœurs indisposa le Ministère :

« Par leur réponse, nous nous rendons compte de la générosité et surtout du sens social développé des autorités de cet hôpital qui a pourtant bénéficié royalement des octrois du ministère de la Santé. Le rayon X même leur a été fourni gratuitement⁸³⁹. »

838 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 224 : Lettre de Willy Béliveau, directeur de l'hôpital Sainte-Anne, à Mgr Albertus Martin, du 10 août 1953.

839 ANQ-Q, E-8, Affaires sociales (7B012-3102A) : Lettre du directeur de la Division de la tuberculose, du 10 avril 1940.

840 Dans une assemblée tenue le 3 mai 1896, les fidèles de Sainte-Victoire avaient autorisé la construction d'une nouvelle église qui répondrait mieux aux besoins d'une population qui avait presque doublé depuis l'ouverture de la paroisse. Entreprise dès la fin de l'été 1896, cette construction dura quatre ans, retardée par l'effondrement du clocher central à l'automne 1897. L'église agrandie fut inaugurée en 1900. Claude Raymond, *Sainte-Victoire d'Arthabaska*, p. 153.

841 Selon une requête de 1914, elle comptait le plus grand nombre de paroissiens. Dans la demande qu'il adressa au pape Pie XI, en 1923, afin de conférer la dignité de prélat domestique à l'abbé Milot, Mgr Brunault fit valoir qu'il occupait la cure de Sainte-Victoire, la première de son diocèse; AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 100 : Lettre de Mgr Brunault au pape Pie XI, du 19 mars 1923.

mon domaine. Elle reçut le nom de Saints-Martyrs-Canadiens, vocable des plus appropriés puisqu'il s'agissait d'une paroisse comptant une population ouvrière considérable, qui sacrifiait sa vie sur les chaînes de fabrication dans les usines.

Sans me demander mon avis, on se servit d'une paire de mes rails comme limites entre les deux paroisses victoriavilloises. Le décret épiscopal précisait :

« Pour le territoire contenu dans la Ville de Victoriaville, [...] la ligne de chemin de fer, voie principale du Canadien National qui, venant de Warwick, traverse la dite Ville de Victoriaville en direction de Princeville, sera la ligne de démarcation entre la paroisse de Sainte-Victoire et la nouvelle paroisse; le territoire situé au nord de la dite ligne de chemin de fer, sur lequel se trouve l'église actuelle de la paroisse de Sainte-Victoire, tandis que le territoire qui se trouve du côté sud de la dite ligne de chemin de fer fera partie de la nouvelle paroisse⁸⁴². »

Qu'advenait-il du territoire paroissial situé dans la municipalité de campagne de Sainte-Victoire? Il n'était pas démembré, seules quelques propriétés longeant le chemin principal ou traversées par celui-ci étaient annexées à la nouvelle paroisse, ce qui ne toucha en réalité que cinq cultivateurs.

L'histoire des débuts de la nouvelle paroisse ne fait pas vraiment exception à celle des deux premières de mon domaine. Ici encore, ce furent de riches marchands qui offrirent l'emplacement de la nouvelle église. Les commerçants d'automobiles Philippe-Rodolphe et Lucien Baril cédaient le terrain sur lequel ils avaient, dix ans plus tôt, construit leur garage. Comme la paroisse mettrait quelques années avant d'être dotée d'un lieu de culte digne de ce nom, l'évêque avait prévu que « jusqu'à ce que les conditions financières permettent la construction d'un édifice religieux plus digne de Dieu, le garage pouvant être utilisé avec grand avantage pour les

offices religieux sera érigé en chapelle publique »⁸⁴³.

En 1943, l'église n'était toujours pas construite⁸⁴⁴ et l'ancien temple des « vendeurs de chars » servait toujours de lieu de rassemblement pour la célébration du saint sacrifice de la messe. L'évêque avait bien chassé les vendeurs du temple, mais on tardait à transformer celui-ci en véritable lieu de culte.

Cette restructuration de l'espace religieux créa beaucoup moins de remous que la précédente, qui avait imprimé une division durable entre La Montagne et La Swamp. La fabrique de Sainte-Victoire fit un don généreux de 25 000 \$ à la nouvelle venue. Aucune contestation du découpage ne s'éleva dans la population.

Dès l'année suivante, l'on songea à installer confortablement le curé désigné, le chanoine Alcide Pellerin. Informés du projet d'un presbytère, les représentants du Syndicat catholique canadien des métiers de la construction écrivirent à la fabrique pour prier les marguilliers de faire « insérer dans le contrat relatif à cette construction une clause dite de préférence syndicaliste, pourvoyant à l'emploi exclusif d'ouvriers syndiqués en règle ». Le syndicat faisait valoir que, « dans la plupart des diocèses où exist[ai]ent des organisations ouvrières catholiques », les fabriques paroissiales se faisaient « un devoir de faire exécuter par des ouvriers syndiqués catholiques leurs divers travaux de construction et de restauration »⁸⁴⁵. Il n'y avait donc pas que dans le contexte de l'économie de guerre que les syndicats cherchèrent des appuis auprès des autorités afin d'améliorer le sort de leurs membres. Leur statut de « catholique » leur ouvrait ainsi les portes des fabriques, ce qui était d'importance puisque l'urbanisation accélérée du Québec qui suivit ce temps de guerre multiplia le nombre d'églises dans les villes. Un prospère chantier s'offrait donc pour plusieurs années.

Loisirs et associations

sous surveillance

Comme les syndicats quelques décennies plus tôt, les loisirs furent eux aussi infiltrés par les agents ecclésiastiques. Depuis le temps que le clergé dénonçait les amusements sous presque toutes leurs formes, il allait de soi que l'organisation structurée du loisir n'échapperait pas à la surveillance des représentants de l'Église. À Victoriaville, une enquête effectuée en 1924 avait même produit l'effet d'une bombe : le comité créé pour étudier l'amusement public avait découvert « qu'aucun règlement municipal n'avait été adopté pour empêcher la danse dans les hôtels et endroits licencés »⁸⁴⁶. Aussi, se pressa-t-on de redoubler de zèle pour surveiller les établissements, qui, sous prétexte de vendre des repas, débitaient de l'alcool.

À ce chapitre, les restaurants prirent quelque peu le relais des hôtels; ces établissements péchaient, en effet, dans la décennie 1940, par de nombreuses entorses à la tranquillité publique. Leur première faute fut de disposer de machines à musique. Après plusieurs plaintes de la part des citoyens, en 1941, le conseil de Victoriaville avisa que l'on devrait désormais cesser de faire jouer les phonographes automatiques à 11 h le soir⁸⁴⁷. Sur une plainte des autorités religieuses, les élus municipaux durent également statuer sur la hauteur des dossiers des banquettes de restaurant. Aussi, en 1943, il fut arrêté que les restaurateurs ne pourraient élever « des bancs à une hauteur qui défie toute surveillance »⁸⁴⁸; on craignait que les banquettes devinssent des alcôves favorisant les attentats à la pudeur. Lieux de rendez-vous des jeunes ouvriers et ouvrières, les restaurants de mon domaine étaient sous une haute surveillance. Le conseil municipal n'hésita pas à donner plein pouvoir au chef de police afin de porter plainte contre toute vente frauduleuse d'alcool et contre toute « offense contre les mœurs »⁸⁴⁹.

842 AEN, fonds Saints-Martyrs-Canadiens, pièce n° 4 : Décret d'érection de la paroisse, du 26 août 1939.

843 AEN, fonds Saints-Martyrs-Canadiens, pièce n° 4 : Décret d'érection de la paroisse, du 26 août 1939.

844 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

845 AEN, fonds Saints-Martyrs-Canadiens, pièce n° 14 : Lettre du Syndicat catholique national des métiers de la construction de Victoriaville à la fabrique de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, du 6 avril 1940.

846 *L'Union* : 125 ans, p. 58.

847 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 16 janvier 1941.

848 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 2 mars 1942.

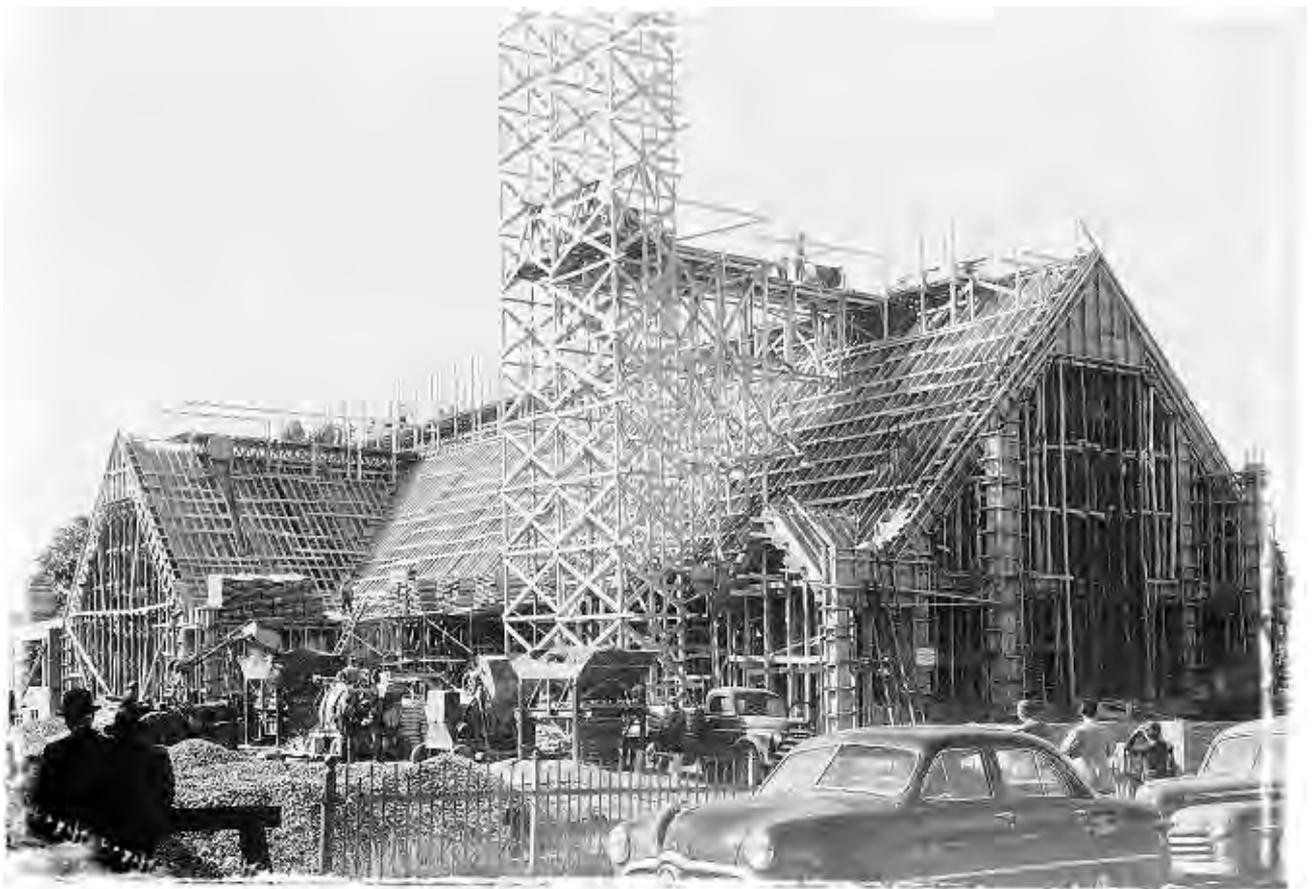
849 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 1^{er} mars 1943.

Ville de Victoriaville, fonds Georges-A. Laquerre



Les commerçants d'automobiles Philippe-Rodolphe et Lucien Baril cédaient le terrain sur lequel ils avaient, dix ans plus tôt, construit leur garage. Sur la photographie, à gauche, le garage transformé en église et, à droite, en avant-plan, la maison qui, au début du siècle, abritait les studios du renommé photographe J. O. Dubuc.

Ville de Victoriaville, fonds Georges-A. Laquerre



Construction de l'église Saints-Martyrs en 1953.

Collection Jeanne d'Arc-Poisson-Légaré



Sur une plainte des autorités religieuses, les élus municipaux durent statuer sur la hauteur des banquettes de restaurant. On craignait que celles-ci devinssent des alcôves favorisant les attentats à la pudeur. Sur la photographie, le restaurant de Fernand Carignan à Arthabaska.

Ville de Victoriaville, fonds Georges-A. Laquerre



La première faute des restaurants fut de disposer de « machines à musique ». Sur la photographie, M. Ramsay, fondateur du Café Luxor, derrière son comptoir, sur lequel on peut observer le sélecteur de musique (derrière le pot à l'avant-plan).

S'il était difficile de gérer les plaisirs des grands, il était plus facile de prendre en main l'occupation de la jeunesse scolaire durant les vacances estivales, « longues » périodes au cours desquelles jeunes gens et jeunes filles échappaient au contrôle quotidien des autorités religieuses. Pour parer au grave danger que couraient ces jeunes âmes, le clergé encouragea l'Oeuvre des terrains de jeux (O.T.J.). Comme l'écrivait Mgr Albin Lafortune, qui dirigeait pour lors les destinées du diocèse de Nicolet, l'O.T.J. était :

« ... le complément nécessaire de l'école. Sans elle, les enfants d'une localité de l'importance de Victoriaville risqu[ai]ent de perdre les bienfaits de dix mois de scolarité. L'oisiveté, on le sait, est mauvaise conseillère. Alors, sans des jeux méthodiquement organisés, les enfants ne savent que faire durant les vacances [...] ils passent leurs loisirs au petit bonheur. L'instinct, le caprice du moment et les amis d'occasion, pas toujours recommandables, sont dans ce cas les guides peu sûrs de leurs activités⁸⁵⁰. »

Le programme de l'O.T.J. de l'été 1945, préparé par l'aumônier de l'œuvre, avait en effet de fortes chances de pouvoir encadrer l'ensemble de la population scolaire victorivilloise en vacances. Afin de prendre adéquatement en charge les 1 600 enfants inscrits au fichier de l'œuvre, l'abbé Houle avait recruté une équipe de 65 moniteurs et monitrices et gérait un budget de 4 000 \$. Déjà forte d'un généreux don de 500 \$ de la part de l'évêque, l'O.T.J. de Victoriaville chercha à combler son budget grâce à un concert-bénéfice. L'appui des deux curés de la ville était essentiel, ils ne manquèrent pas de rappeler en chaire l'importance de l'œuvre et la nécessité de participer d'une si belle façon à son financement. Arthabaska ne tarda pas à mettre sur pied une œuvre semblable : en novembre 1952, le curé Bernier imitait ses confrères d'en bas et, dès l'été suivant, deux jeux de tennis et un de croquet étaient aménagés pour les enfants. Dans la foulée, on résolut de construire une piscine pour ajouter au service des loisirs⁸⁵¹.

Tous les projets d'amusement n'obtenaient pas l'assentiment du clergé, surtout quand le loisir touchait la danse. Plus d'un paroissien de mon domaine tenta, mais en vain, d'exploiter des salles de danse. Plusieurs formules furent inventées afin de déjouer les autorités religieuses ou simplement pour les amadouer. Pour la seule paroisse Saints-Martyrs-Canadiens, le curé Pellerin en était déjà à son troisième refus en 1945. Cette fois-ci, un dénommé Gendron se proposait, aussitôt après l'obtention des permis nécessaires, « de construire dans les limites de la Ville [...] un restaurant avec parquet de danse ». En associant piste de danse à restaurant, il espérait que la formule paraîtrait moins suspecte. Comme tous les autres restaurants, cet établissement fermerait à 1 h du matin. Gendron certifiait même qu'une « surveillance rigide serait exercée par les autorités civiles et religieuses », et « qu'aucune liqueur alcoolique n'y serait servie ou vendue ». N'était-il pas temps qu'une ville comme Victoriaville, qui avait connu « un accroissement remarquable tant en industries qu'en population », eût elle aussi « un endroit contrôlé où la jeunesse de 16 ans et plus pourra[it] s'amuser sagement »⁸⁵²?

Informé du projet, le curé Pellerin en saisit aussitôt l'autorité épiscopale. Il craignait que ce projet n'ouvrît « la porte à des abus qui se commettent presque toujours dans ces salles »⁸⁵³. La réponse de Mgr Lafortune était sans équivoque :

« Vous savez tout aussi bien que moi les inconvénients, les dangers d'un centre d'amusements tel que conçu par M. Gendron. C'est ni plus ni moins qu'une salle de danse ouverte le jour et, presque, la nuit, le dimanche comme la semaine. »

Le prélat ne s'était pas laissé leurrer par les promesses de contrôle faites par Gendron :

« Quelle surveillance peut y exercer l'autorité? D'abord, le prêtre ne pourra jamais y mettre les pieds, il n'y serait pas à sa place. Et les constables sont

souvent mauvais moralistes. Tout bien (et rapidement) pesé, une telle salle serait une calamité⁸⁵⁴ », tranchait l'évêque.

La danse était certes un des loups les plus craints par le clergé québécois. Elle n'était pas le seul domaine sous haute surveillance. En fait, les ecclésiastiques cherchaient alors à condamner tout ce qu'ils ne pouvaient pas contrôler. Comme la danse, les groupements associatifs qui ne relevaient pas des œuvres pies et des confréries de charité étaient vus comme des menaces à l'intégrité catholique. Nées hors du clergé, ces associations pouvaient-elles être autre chose que des Belzébuth déguisés?

Organisé à l'insu du curé Pellerin, le Club Rotary de Victoriaville subit lui aussi les foudres du clergé. Le président du club et gérant de la Banque Canadienne Nationale fut bientôt sommé de comparaître devant le curé, qui lui reprocha vertement son « acte répréhensible ». Ce club n'était-il pas l'œuvre de la maçonnerie? Ne désirant pas entrer en lutte ouverte contre son curé, le président fit amende honorable :

« Je ne désire pas être en désaccord avec l'Église. Si j'avais su que l'autorité religieuse était opposée à la fondation de ce Club, je n'aurais jamais consenti à embarquer dans cette galère. Dans tous les cas, il y a moyen de corriger l'erreur commise et veuillez croire que je suis à vos ordres⁸⁵⁵. »

Cet acte d'humilité et de soumission calma les autorités religieuses qui surveillaient d'aussi près mon domaine.

Pourquoi d'ailleurs introduire un nouveau mouvement quand la paroisse possédait déjà des associations reconnues qui répondaient parfaitement aux besoins ludiques locaux tout en offrant des garanties de bonne moralité? Par exemple, un demi-millier de citoyens appartenaient aux Chevaliers de

850 AEN, fonds Saints-Martyrs-Canadiens, pièce n° 33 : Lettre de Mgr Albin Lafortune à l'abbé Robert Houle, vicaire, du 13 juin 1945.

851 Alcide Fleury, *Arthabaska*, p. 184.

852 AEN, fonds Saints-Martyrs-Canadiens, pièce n° 36A : Lettre de Paul Gendron au conseil de ville de Victoriaville, du 20 juillet 1945.

853 AEN, fonds Saints-Martyrs-Canadiens, pièce n° 36B : Lettre du chanoine J.-A. Pellerin à Mgr Lafortune, du 3 août 1945.

854 AEN, fonds Saints-Martyrs-Canadiens, pièce n° 36C : Lettre de Mgr Albin Lafortune au chanoine J.-A. Pellerin, du 5 août 1945.

855 AEN, fonds Saints-Martyrs-Canadiens, pièce n° 28 : Lettre du chanoine J.-A. Pellerin à Mgr Albin Lafortune, du 8 octobre 1943.



Fonds Bourne/Bédard

Pour parer au grave danger que couraient les jeunes âmes, le clergé encouragea l'Oeuvre des terrains de jeux (O.T.J.). À l'époque, chaque secteur avait son terrain de jeux. Sur la photographie, le secteur de l'académie, où des moniteurs s'occupaient des enfants.



Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury, photographie Studio Bédard

Arthabaska ne tarda pas à mettre sur pied une œuvre semblable : en novembre 1952, le curé Bernier imitait ses confrères d'en bas et, dès l'été suivant, deux jeux de tennis et un de croquet étaient aménagés pour les enfants. Dans la foulée, on résolut de construire une piscine.

Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault



Le club de ski Victoria, dans les années 50. Sur la photographie, Raymond Houle (no 23) et Guy Thibault (no 28).

Colomb. Fondée en 1907 à Victoriaville⁸⁵⁶, cette association n'avait toujours pas donné de preuves qu'on n'avait rien à craindre d'elle au plan moral. En 1909, par exemple, le curé Côté d'Arthabaska avait reproché aux Chevaliers d'introduire la pernicieuse coutume des excursions du dimanche et s'interrogeait sur son utilité⁸⁵⁷. Une surveillance accrue des autorités religieuses avait tout de même permis à celles-ci d'appivoiser le mouvement, qui n'éveillait plus, au milieu du siècle, aucune suspicion. Leur pendant, les Filles d'Isabelle, tout aussi nombreuses, étaient fort actives sur l'ensemble de mon domaine. En plus des occasions de rencontres sociales, ce groupe s'occupait d'œuvres nécessaires et salutaires comme l'O.T.J., l'événement de l'arbre de Noël pour les pauvres, le comité de vigilance publique, l'aide aux orphelins.

Pour les amusements plus sophistiqués, le club du Chalet des cèdres, fondé au cours de la décennie 1920, offrait des cours de tennis, toutes sortes d'amusements et de saines récréations. Le club de ski Victoria et un club de raquettes recevaient leurs membres, à des heures convenables, dans un chalet aux limites de la municipalité de Victoriaville. Même un terrain de golf offrait ses verts depuis l'été 1943⁸⁵⁸.

Depuis des années, des échanges entre les clubs locaux de baseball animaient les soirées estivales des citoyens. L'hiver, les clubs de hockey prenaient le relais. Assister aux joutes des Tigres où évoluaient les Dussault et Béliveau, quel spectacle! N'avait-on pas suffisamment d'occasions de se distraire?

Autant, d'ailleurs, exercer toute l'autorité possible sur les associations locales, car le monopole sur le discours, que le clergé n'avait jusqu'alors partagé qu'avec les politiciens, échappait de plus en plus aux autorités religieuses. Depuis les lendemains de la Première Guerre mondiale, la transmission de la parole par les ondes radiophoniques opposait une nouvelle forme de concurrence à l'Église. Depuis Montréal, la ville toujours dangereuse au point de vue de la moralité chrétienne, deux stations de radio diffusaient nouvelles, chansons et radioromans. Il est vrai que mon domaine était largement protégé contre ce « mal des airs », peu d'habitants de La Swamp ou de La Montagne se payaient encore le luxe de déboursier la somme de 2 \$ exigée annuellement afin d'obtenir un permis pour l'utilisation d'un appareil qui n'émettait, il est vrai, qu'un son fort grinçant.

856 Plus tardive à Arthabaska, cette association n'y aurait pris pied qu'en 1944.

857 AEN, rapports paroissiaux, Saint-Christophe, 1909, p. 16.

858 ANC, RG-30, vol. 10117, dossier 6340-13 : Petit fascicule intitulé *La Ville de Victoriaville*, 1943.

Chapitre VII

Puis l'absence est venue sur des rails qui rouillent



Collection Réal Raymond/Jeanette Filion

Un après-midi avec Pataud, le chien des Filion.

A

lors que mes rails s'allongeaient à peine, les rues autour de moi ne cessaient de se multiplier et de prendre des kilomètres. Pendant que la province de Québec tout entière allait sortir lentement de la Grande Noirceur et qu'elle allait se mettre à se balancer au vent de la Révolution tranquille, elles étaient plus de 150 et s'étiraient sur plus de 125 kilomètres, pour y loger quelque 24 000 personnes. Les deux villages se rapprochaient. Un voyageur notait en 1945 :

« Que le développement urbain continue de suivre l'orientation nord-ouest où il s'est engagé et les deux municipalités contiguës de Victoriaville et d'Arthabaska se fusionneront avant longtemps pour constituer une seule et même agglomération⁸⁵⁹. »

En 1960, cette prédiction me semblait encore plus vraie qu'à l'époque où je l'avais lue dans le cahier du voyageur inconnu.

La réussite économique de mon domaine, que les journaux et les industriels ne cessèrent de vanter tout au long de la décennie 1950, était principalement attribuable à sa situation géographique. Ses avantages étaient notamment liés au fait qu'il était situé « au centre des quatre plus grandes villes du Québec » ainsi qu'au réseau routier et ferroviaire : un « excellent réseau de routes bien entretenues » et les « services de passagers, d'express, de fret et de télégraphie du Canadien National », comme ils appelaient alors mon compagnon. On reconnaissait également la qualité exceptionnelle de ses habitants, qui fournissaient une main-d'œuvre abondante, stable et reconnue pour sa « haute conscience professionnelle »⁸⁶⁰.

La présence de nombreux organismes de crédit, dont quatre banques et deux caisses populaires Desjardins de même que la disponibilité d'énergie pour assurer la force motrice alimentant les manufactures ajoutaient à sa force d'attraction; mon domaine était alors directement relié par des lignes de transmission à haut voltage à l'usine hydroélectrique de la Shawinigan Water & Power Company;

mais pour encore peu de temps puisque la nationalisation de l'électricité, en 1963, ferait disparaître cette compagnie au profit de l'entreprise d'État. Pour l'instant, la compagnie privée d'électricité agrandissait son réseau de distribution. L'électrification rurale avançait à grands pas. Si bien que, moins de dix ans après la guerre, la demande en électricité avait déjà quadruplé.

Mes villes et campagnes n'avaient pas épuisé toutes leurs ressources humaines, une importante main-d'œuvre était encore disponible et ne demandait pas mieux que d'aller grossir les rangs des quelque 4 000

de la Fashion-Craft et de la Semi-Ready vint s'ajouter celle de la Utility Textile Inc. qui s'était établie sur la rue Onil au cours des dernières années de la guerre. Les ouvriers de mon domaine habillèrent alors une partie des Européens, puisque les vestes de ski, les manteaux de pluie, les « canadiennes » et les car coat de la Utex étaient exportés jusqu'en Angleterre, en Allemagne, en Hollande et en Belgique. Une production d'une telle ampleur nécessitait des milliers de pieds de plancher, et la Utex dut à plusieurs reprises louer de nouveaux locaux, voire penser à agrandir son usine.

Nombre d'employés œuvrant dans le secteur du vêtement [1939-1964]

Compagnies	1939	1944	1948	1951	1959	1964
C.E.G. Lingerie	-	-	-	-	30	54
C.M. & T. Inc	90	30	115	3	53	-
Fashion-Craft	225	334	389	389	343	296
Fournier Ltée	35	70	73	40	24	-
Leblanc & Di Murro	-	45	-	-	-	-
Mégantic Knitting	-	-	-	-	15	-
Rubin Bros	310	309	531	698	731	755
Utility Textile Inc.	-	105	145	160	251	535
Victoria Shirt	40	-	-	75	105	-
Total	700	893	1253	1485	1552	1640

ouvriers qui s'activaient déjà dans le secteur du vêtement (1 468 employés), dans le secteur de la transformation du bois (1 128) et dans les entreprises de services qui se multipliaient.

L'industrie du vêtement a le vent dans les voiles

Malgré des ralentissements intermittents, la production de vêtements conserva toute sa vigueur jusqu'au milieu du siècle. En 1954, on disait encore de cette industrie victoriavilloise que « les produits de ses vastes ateliers de confection de vêtements pour hommes se range[ai]ent parmi les mieux cotés du pays ». Les marques locales étaient prisées comme des produits de grande qualité. Aux vieilles marques

L'industrie de la confection du vêtement, qui s'était taillé une place de choix dans l'économie de mon domaine, jouait encore, aux lendemains de la guerre, un rôle majeur comme employeur, malgré un léger fléchissement. Elle qui, en 1939, employait 60 % de la main-d'œuvre ouvrière locale, n'en accueillait plus que 41 % en 1959. Ce glissement ne doit toutefois pas s'entendre comme un signe de ralentissement de l'activité dans le textile, mais plutôt comme la preuve que l'économie de la région se diversifiait en ouvrant de nouveaux secteurs d'emplois.

Il est vrai que certaines manufactures avaient réduit leur effectif ouvrier mais, dans l'ensemble, l'industrie textile était en pleine effervescence. Les statistiques sur la main-d'œuvre à la seule usine de

859 Laurent Trottier, *Étude sur l'influence de l'industrie*, p. 12-13.

860 Jean-Paul Boisvert et Roger Lussier, « Victoriaville, centre industriel », Cahier spécial sur Victoriaville, *Le Devoir*, du 28 août 1954, p. 5.

Ville de Victoriaville, fonds Georges-A. Laquerre



Aux vieilles marques de la Fashion-Craft et de la Semi-Ready vint s'ajouter celle de la Utility Textile, qui s'était établie sur la rue Onil au cours de la guerre et qui a transféré ses installations rue Milot au début des années 50. Aujourd'hui, l'édifice abrite Vêtements Victoriaville.

Collection Claude et Alain Dumont



Victoriaville Caskets au début des années 50.

la Rubin Brothers illustrent bien le dynamisme de cette industrie au sortir de la guerre. Si la Rubin employait près de 45 % des ouvriers du secteur du vêtement de mon domaine en 1939, elle en embauchait désormais plus de 58 % en 1964. Par rapport à l'ensemble des industries, tous secteurs confondus, les employés de la Rubin représentaient près de 27 % de la main-d'œuvre locale en 1939 et près de 40 % en 1964. Avec une telle performance, la Rubin contribua certainement à l'avance que prit à cette époque le secteur du textile sur celui de la transformation du bois.

Depuis le milieu du siècle, les usines de transformation du bois ne tenaient plus, en effet, le haut du pavé de l'activité industrielle de mon domaine. Ces usines n'étaient pas pour autant moins productrices et donnaient toujours à La Swamp le titre de « capitale du meuble ». Encore en 1956, on considérait Victoriaville comme un « véritable centre du meuble canadien » et, à travers le continent, on la surnommait le « Grand Rapids » du Canada. Toutefois, le meuble en bois commençait déjà à perdre la faveur des consommateurs. Ce qui avait été beau et chic avant et pendant la guerre devenait vieillot. L'effervescence de l'après-guerre et le besoin de gaieté guidaient vers de nouvelles modes. Le plastique et ses dérivés devinrent le goût du jour. Les meubles fabriqués à coût moindre dans ces matériaux nouveaux menaçaient directement la production des meubles en bois, presque séculaire en mon domaine.

Nombre d'employés œuvrant dans le secteur du bois [1939-1944]

Compagnies	1939	1944
Eastern Furniture	150	215
Eastern Woodwork	50	65
Victoriaville Furniture	250	300
Victoriaville Specialties	-	62
Total	450	642

Heureusement pour l'économie locale, l'ameublement ornant les maisons n'était pas le seul créneau occupé massivement par l'industrie de la transformation du bois. Des usines de fabrication de cercueils de haute qualité en bois naturel, implantées au sortir de la guerre, exploitèrent un marché qui prit lui aussi de plus en plus d'expansion. En 1961, mon domaine aurait pu même être titré de « capitale du cercueil » puisqu'il logeait la deuxième industrie du genre au Canada, avec les 12 000 bières produites annuellement dans ses deux usines. Quelle vision lugubre que celle de mon vieux compagnon traînant ces wagons de lits du dernier repos sortis de la Cercueils Victoriaville Ltée et de la Cercueils Atlas Caskets Inc.

Mon domaine était à ce point spécialisé dans les domaines du meuble et du vêtement qu'on avait

peine à y trouver une famille dont aucun membre n'avait fait l'expérience du travail dans les usines de l'un ou l'autre secteur⁸⁶¹. De même, j'avais peine à imaginer quels terrains le long de mes rails pouvaient encore être disponibles pour de nouvelles manufactures.

Les parcs industriels

Les sites et les bâtiments industriels n'étaient plus légion à proximité des voies du Grand Tronc. Pourtant, les autorités municipales incitaient toujours l'industrie à venir les occuper. L'heure n'était toutefois plus aux bonis consentis par les élus pour attirer la grande industrie mais, assurait-on dans les journaux, les municipalités de mon domaine s'efforçaient néanmoins d'aider par de nouvelles

Nombre d'employés par secteur d'activité pour 1957

Secteurs	Arthabaska		Victoriaville	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agriculture		105		-
Aliments et boissons	22	18		-
Produits du cuir, fourrures			17	2
Produits du textile (sauf vêt.)			25	1
Vêtement (textile et fourrure)	13	92	663	805
Produits du bois et du papier	150	2	1092	36
Imprimerie, publicité	9	6	15	
Produits fer et acier			33	2
Industries				
Manufactures diverses			35	1
Électricité		2	20	1
Transport, communication	24		163	
Commerce au détail	60	2	505	
Commerce en gros			10	
Finance et assurance	10		51	26
Professions (éducation, droit, religieux)	18	45	94	123
Fonctionnaires	19	6	99	26
Manœuvres (sauf agriculture)	12	10		-
Autres occupations	28	25		-
Total de la population active	367	206	2822	1023

861 Jean-Paul Boisvert et Roger Lussier, « Victoriaville, centre industriel », p. 5.

mesures les entrepreneurs qui désiraient s'installer dans ce merveilleux site des Bois-Francis. L'adoption de la *Loi des fonds industriels*, en 1961 (remplacée en 1984 par la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*) leur permettait, en ce sens, d'utiliser des fonds publics aux fins de promotion industrielle. Un de ces appâts pour engager des industriels à choisir mon domaine plutôt qu'une autre municipalité de la province résida dans les projets de parcs industriels qui s'élaborèrent alors. Dans ces parcs se concentreraient désormais les usines et les manufactures. Une telle initiative s'imposait depuis que, le long de mes voies, les espaces se raréfiaient, coincés qu'ils étaient entre les bras. Le vieil obstacle naturel que constituait la rivière Nicolet semblait plus que jamais contenir le territoire urbain. Victoriaville semblait en effet étouffer vers la fin de la décennie 1960. Contrairement à Arthabaska, où on avait appris depuis longtemps à vivre avec le corset de la crête appalachienne et la ceinture de la rivière Nicolet, Victoriaville n'avait pas encore connu ce régime de minceur territoriale⁸⁶² et s'était enrichie, au besoin, aux dépens de Sainte-Victoire.

Poursuivant leur sempiternelle compétition, les villes de mon domaine procédèrent à l'ouverture presque simultanée de parcs industriels offrant une nouvelle gamme de terrains, acquis et aménagés à leurs frais. Non seulement ces terrains seraient cédés à prix plus que compétitifs, mais encore, ils disposeraient déjà des services d'égout et d'aqueduc, sans compter l'électricité qui serait assurée par des lignes à haute tension. Même des voies de service furent installées entre le parc industriel de Victoriaville et mes quais.

Par étapes, mais sûrement, le parc de Victoriaville prit forme entre 1961 et 1973. Son aménagement porta immédiatement en flèche la croissance industrielle de mon domaine. Et, dès son ouverture, ce parc, d'une superficie de 2,2 millions de mètres carrés, commença à éloigner les industries du centre-ville où le Grand Tronc et moi étions installés. Une dizaine d'années plus tard, il avait déjà drainé une

cinquantaine d'entreprises. Le mouvement amorcé par le collège commercial s'intensifiait donc, comme je l'avais alors appréhendé.

Quoiqu'il n'eut pas de réelles incidences sur l'activité du Grand Tronc, le parc industriel d'Arthabaska, ouvert en 1963, prosuma le même effet à La Montagne, soit celui de concentrer l'industrie en périphérie de la ville. Une vieille voisine, par exemple, la Rubin Brothers, une des usines les plus rentables de la place et considérée comme l'une des plus modernes en son genre sur le tout le continent, déménageait en 1964 dans le nouveau parc industriel et m'abandonnait au centre-ville. Avec ses quelque 1 000 employés et sa production hebdomadaire de près de 3 000 vêtements, il lui fallait des espaces que son ancien site ne lui offrait plus. À Arthabaska, ce fut également dans le parc que s'installa l'un des fiers compétiteurs de mon compagnon, Michel Transport. De 1969 à 1980, cette entreprise ne cessa de prendre de l'expansion et de s'accaparer une part de plus en plus grande du transbordement de marchandises. Cette flotte de camions menaçait lourdement les wagons du Grand Tronc.

Victimes de leur propre succès économique, les manufactures de mon domaine devaient s'étendre, se moderniser; or l'exiguïté des lieux où elles avaient grandi ne leur permettait pas une telle expansion. Et les normes environnementales changeaient également. Les politiciens municipaux n'étaient plus nécessairement les hommes qui faisaient fonctionner l'économie : la séparation de l'économique et du politique créait des obstacles qui étaient encore méconnus au siècle précédent. On ne pouvait plus aussi facilement plier le politique aux seules visées économiques.

À elles deux, la Reine et la Capitale des Bois-Francis formaient un important noyau d'approvisionnement, dont le rayonnement s'étendait sur plusieurs kilomètres à la ronde. Une dizaine de commerces de gros et plus de 200 commerces de détail desservaient l'ensemble de la région. Les habitants

des campagnes et des villages environnants se rendaient alors régulièrement en ville pour acheter les produits que les commerces locaux ne distribuaient pas ou qu'ils débitaient à des prix plus élevés en raison de leur pouvoir d'achat réduit. Mon domaine se qualifiait donc de centre de services pour toute la région de l'arrière-pays nicolétain.

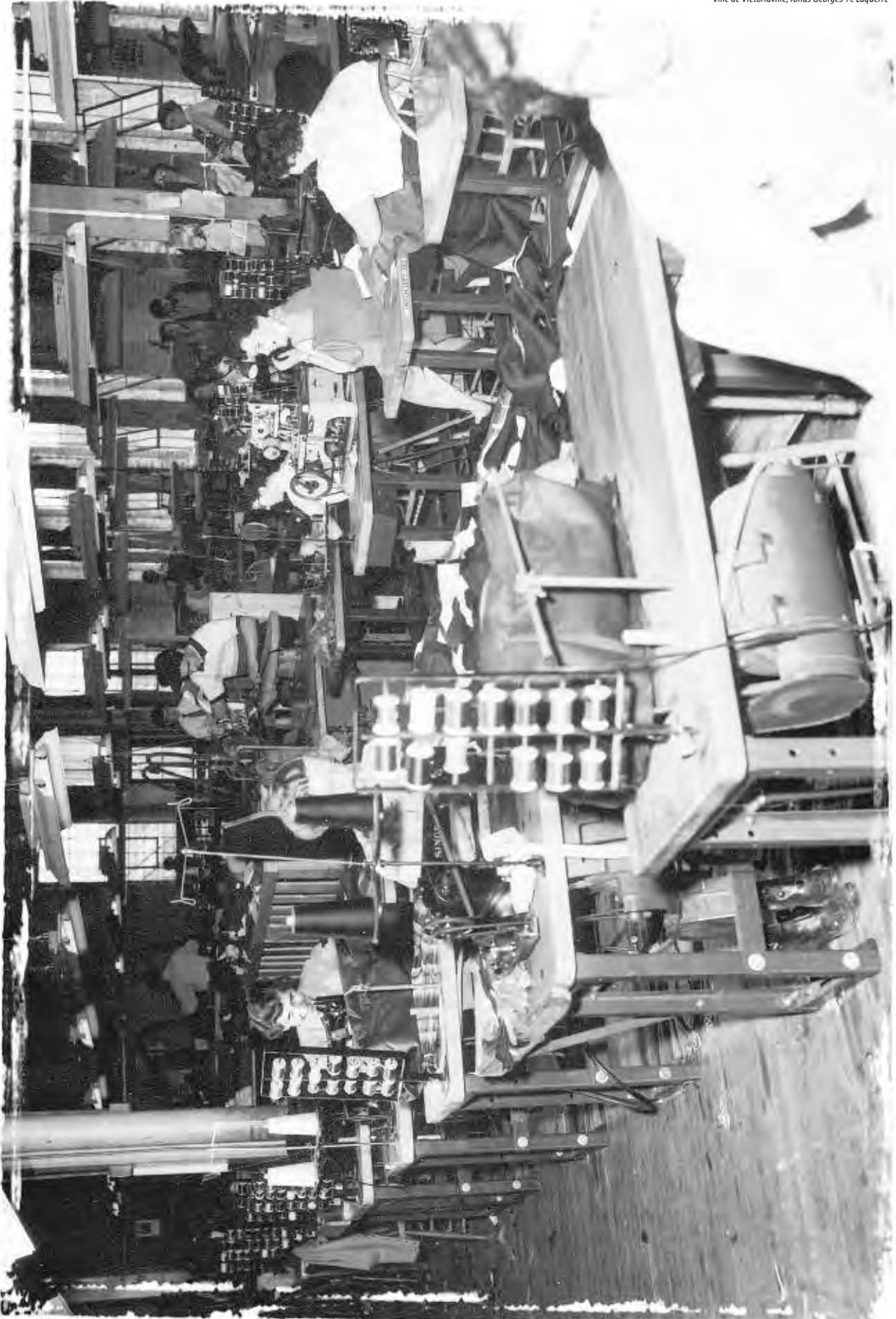
Même Sainte-Victoire, qui se vouait davantage à l'agriculture, fut inoculée de l'épidémique processus d'urbanisation. Elle fut d'abord touchée dans son activité commerciale qui se diversifia vers la fin de la décennie 1950. L'agriculture n'était plus désormais la seule source de revenus. Dans la foulée de la Ventilateur Victoria, qui s'y installa au début de la décennie 1960, une quarantaine d'entreprises eurent bientôt pignon sur rue dans cette municipalité à vocation rurale. Est-il surprenant que ce fussent surtout des entreprises liées à la vente d'équipements agricoles? Sans procéder à l'aménagement d'un véritable parc industriel proprement dit, Sainte-Victoire tenta elle aussi de faire concurrence à ses voisins en offrant un certain espace industriel.

Les usines des Bras demandent des bras

Au cours de ces années où la mécanisation et la robotisation n'avaient pas encore sensiblement touché la chaîne de production, la multiplication des usines et des manufactures exigeait un nombre croissant de bras. Mon domaine sut répondre par une étonnante croissance démographique. Comme les autres régions du Québec, il connut le phénomène du baby-boom qui caractérisa l'après-guerre. Sa croissance démographique a revêtu malgré tout un caractère exceptionnel et s'est démarquée de l'ensemble de la région. Avec ses taux de natalité de 31,8 pour mille en 1956, de 26,4 pour mille en 1961 et de 20,5 pour mille en 1966, mon domaine restait nettement au-dessus de la moyenne de la province de Québec. Même avec son fléchissement à 18,5 pour mille en 1971, il battait cette moyenne

862 Mélanie Levasseur, *La population et l'utilisation du sol*, p. 28.

Ville de Victoriaville, fonds Georges-A. Laquerre



Ouvrières de la Rubin Bros en 1954.

Ville de Victoriaville, fonds Georges-A. Laquerre



Ouvriers de la Rubin Bros en 1954.

provinciale et celle de la région qui oscillait alors à 17 pour mille⁸⁶³. Par sa croissance démographique, il se distingue encore des autres centres avec 16,7 % d'augmentation entre 1961 et 1966. Pour leur part, la ville d'Arthabaska et la municipalité de Sainte-Victoire atteignirent un tel rythme qu'elles en vinrent à doubler leur population entre la fin de la guerre et le début de la crise économique des années 1970. La force attractive du dynamisme de mon domaine eut pour effet de drainer vers lui les populations rurales des paroisses environnantes. Si bien que la population se chiffrait à quelque 29 000 personnes au début de la décennie 1970.

bre de contribuables ayant doublé, les revenus des municipalités s'accrurent, les dépenses aussi. Grandes villes de province, Arthabaska et Victoriaville se géraient alors depuis des lieux mieux aménagés. Des hôtels de ville modernes et fonctionnels regroupaient l'ensemble des activités administratives. À Arthabaska, la rénovation du vieil hôtel de ville s'imposa, afin de répondre aux nouveaux besoins : la réaffectation des locaux réduisit les espaces jusqu'alors loués aux organismes sociaux. Dans la foulée, on construisit un nouveau garage municipal. À Victoriaville, cette modernisation avait été quelque peu forcée, le feu ayant lourdement endommagé le vieil édifice, en 1952. Démoli, il fut remplacé par un édifice de pierre qui n'abrita plus

se recréer en plus de recréer notre population dans la saison estivale.»

Quant à un nouveau marché municipal, il était « réclamé depuis longue date par les cultivateurs de la région, qui désiraient vendre leurs produits dans un endroit parfaitement adéquat, afin que les acheteurs soient encouragés à se rendre acheter à cet endroit »⁸⁶⁴. Le nouveau marché accomoda 45 propriétaires d'étal. L'éclat donné à son inauguration, le 20 août 1954, fut quelque peu terni par le petit scandale qui avait entouré sa construction : on avait acheté la brique dans une autre région à 42 \$ le mille alors qu'il était possible de s'en procurer une de même qualité à Victoriaville, pour seulement 35 \$ le mille⁸⁶⁵. Même la Ville ne respectait plus le vieux principe visant à encourager d'abord les travailleurs locaux.

Évolution démographique 1951-1971

Années	Arthabaska	Victoriaville	Sainte-Victoire	Total
1941	1 883	8 516	1 022	11 421
1951	2 321	13 124	1 669	17 114
1956	2 399	16 031	1 463	19 893
1961	2 977	18 720	1 812	23 509
1966	3 907	21 320	2 208	27 435
1971	4 479	22 047	2 620	29 146

La santé économique de la région permettait aux entreprises d'absorber facilement ce surplus de main-d'œuvre. Au cours de la trentaine d'années qui suivit l'après-guerre, portées par l'effervescence de la reconstruction et l'utopie d'un bonheur tributaire de l'accumulation rapide de biens de consommation, les industries locales doublèrent leur personnel ouvrier : selon des chiffres officiels, le nombre de travailleurs aurait en effet augmenté de 87 % entre les années 1961 et 1974.

Expansion municipale

Cette augmentation de la population sur mon domaine, portée par la vigueur économique de ses industries, eut de multiples conséquences. Le nom-

les espaces du marché public ni les salles de répétition de la fanfare municipale.

Ces deux organismes furent relogés dans un nouvel édifice indépendant de l'hôtel de ville, dont les coûts furent évalués à 18 000 \$. L'un et l'autre méritaient des attentions particulières de la part de la corporation. Le maire, Yvon Jutras, s'exprimait ainsi :

« La Fanfare Municipale doit être à juste titre considérée comme un organisme municipal.

Actuellement, notre fanfare se promène de place en place pour se loger et je croyais le moment venu, qu'une fois pour toutes, ces gens qui se dévouent absolument gratuitement au bien public, aient un endroit bien à eux, où ils pourront en toute sécurité

Prenant le relais des communautés religieuses, qui quittaient les unes après les autres le territoire, les municipalités réorganisèrent leurs bibliothèques. Autre signe de compétition? Du moins, à un mois d'intervalle, à l'automne 1963, les corporations de Victoriaville et d'Arthabaska inauguraient chacune leur nouvelle bibliothèque. Ces institutions restaient toutefois bien modestes. Pour sa part, la bibliothèque municipale de Victoriaville n'avait que 6 000 livres⁸⁶⁶; pourtant, si la norme de 2,5 livres par habitant avait été appliquée, elle en aurait compté 50 000. Malgré son nombre limité d'ouvrages, 2 000 enfants et 700 adultes la fréquentaient annuellement. À Arthabaska, la centaine d'abonnés de 1963 maintenait régulièrement en circulation quelque 300 livres⁸⁶⁷. Ces modestes débuts reflétaient l'état de la population, faisait remarquer un médecin de mon domaine :

« On pouvait constater un certain retard [...] par rapport aux progrès des grandes villes du monde; cependant il faut également se souvenir qu'il y a seulement quelques générations la majorité des citoyens étaient illettrés⁸⁶⁸.

863 Patrick Paradis, *L'évolution des secteurs d'activités (industrie, commerce et construction) à Victoriaville de 1960 à 1988*, Université Laval, mémoire de recherche en géographie, 1988, p. 13-14.

864 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 5 août 1954, p. 2.

865 Notes tirées de André Moreau, *Le marché public de Victoriaville*, Université Laval, mémoire de géographie, 1971, 109 p.

866 D'autres sources ne donnent pourtant que 4 541 livres à la bibliothèque, lors de la municipalisation en mars 1969; AMV, dossier bibliothèque.

867 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 3 octobre 1965, p. 10.

Ville de Victoriaville, Fonds Georges-A. Laquerre



Le nouveau marché, inauguré au mois d'août 1954, accomoda 45 propriétaires d'étal.

Collection André et Jean-Guy Lumeau



L'étal de Georges Mailhot, dans le nouveau marché public.

Comme le relevait judicieusement Alcide Fleury, à propos de la nouvelle bibliothèque municipale d'Arthabaska, il ne leur fallait pas seulement avoir des livres, ces institutions devaient aussi s'assurer d'avoir des lecteurs : à quoi bon investir dans les livres s'ils n'étaient pas lus⁸⁶⁸?

Pour loger convenablement la nouvelle population urbaine, il fallut repenser un plan d'urbanisation. De nouvelles rues s'ouvrirent. Le territoire de la ville grignotait davantage, chaque décennie, celui de la campagne. À plus d'une occasion, la municipalité de Sainte-Victoire céda de nouvelles portions de son territoire à sa tentaculaire voisine. Un relevé rapide donne en effet pas moins de huit annexions de la part de Victoriaville au détriment de Sainte-Victoire, entre 1945 et 1970⁸⁷⁰. À La Montagne, Arthabaska fut beaucoup moins vorace : une seule annexion pour la même période. Et d'ailleurs, son expansion territoriale ne se fit pas au détriment de la municipalité de la paroisse de Saint-Christophe, mais plutôt du côté de Sainte-Victoire. Si les rues d'Arthabaska débordaient rarement sur le territoire de ses voisines, elles ne s'en multiplièrent pas moins : une trentaine s'ajoutèrent entre 1967 et 1977.



Fonds Bourne/Bécard

Le nouvel hôtel de ville de Victoriaville, au début des années 50.

ouvrier, peut-être; mais quartier où il faisait bon vivre selon les visiteurs de l'époque, qui ne manquaient pas d'admirer un paysage urbain fait « de maisons coquettes, propres et unifamiliales, de parterres verdoyants et bien entretenus, le tout dégageant une atmosphère de poésie et de confort »⁸⁷².

La création de cette coopérative d'habitation s'inscrivait dans un vaste mouvement de coopération qui

marqua momentanément la vie économique de mon domaine. Déjà en 1943, les agriculteurs de la région s'étaient donné une semblable organisation afin de s'approvisionner à meilleur prix en produits nécessaires sur des fermes qui prenaient, à leur tour, le virage de la modernité. Les tracteurs avaient remplacé les chevaux de trait. Des instruments aratoires plus efficaces étaient désormais employés sur les fermes. L'utilisation des engrais était devenue pratique courante. L'agriculteur devait de plus en plus

Les coopératives déferlent

L'une de ces expansions, celle de 1948, toucha le secteur où s'était implantée la Coopérative d'habitation Sainte-Victoire, connue sous le nom de Petit Canada. Mise sur pied en 1945 par « une élite de vrais coopérateurs », et achevée en 1947, cette coopérative avait construit pas moins de 110 maisons pour ouvriers en une dizaine d'années⁸⁷¹. Située sur une terre de cinq arpents de largeur sur un mille de profondeur, cette coopérative avait réservé à de futures usines la partie de son terrain située le long des voies du Grand Tronc. Une partie de cet espace avait d'ailleurs été accordée à la Utex tandis que 24 lots jouxtant le terrain de l'usine avaient été réservés pour les travailleurs de la manufacture. Quartier

Tiré d'une brochure intitulée Victoriaville publiée dans les années 40, collection Pierre Alain



Mise sur pied en 1945, la Coopérative d'habitation Sainte-Victoire, connue sous le nom de « Petit Canada », avait construit pas moins de 110 maisons pour ouvriers en une dizaine d'années.

868 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 31 mars 1965, p. 32.

869 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 5 septembre 1963, p. 10.

870 Claude Raymond, *Sainte-Victoire d'Arthabaska*, p. 72-84.

871 En 1963, la Coopérative abritait 410 familles.

872 Jean-Paul Boisvert et Roger Lussier, « Les coopératives en plein essor », Cahier spécial sur Victoriaville, *Le Devoir*, du 28 août 1954, p. 9.

compter sur des outils qu'il ne pouvait lui-même fabriquer. Le regroupement en coopérative permettait de capitaliser l'argent dispersé dans les bas de laine et, ainsi, offrir aux fermiers des services mieux adaptés à leur bourse. La Coopérative fédérée de Québec s'implanta alors dans la région et desservit non seulement les campagnes de mon domaine, mais étendit son rayon d'action bien au-delà.

En plus d'offrir des produits aux agriculteurs, la Coopérative fédérée achetait les billots de merisier et de sapin extraits des forêts sylvifranches par ses membres. Transformés d'abord en boîtes à beurre et à fromage, largement utilisées par les producteurs laitiers de la région, ces billots furent par la suite convertis en feuilles de placage (*veneer*) et en contreplaqué (*plywood*). Un million et demi de pieds de billots étaient ainsi transformés sur place pour répondre aux besoins des agriculteurs et autres consommateurs locaux. Succursale florissante, la coopérative de Victoriaville employait quelque 80 hommes en 1954.

Parallèlement à celle-ci fonctionnait la Meunerie coopérative agricole de Victoriaville. Installée sur l'avenue Pie-X, elle ouvrit ses portes en 1946. Moins d'une dizaine d'années plus tard, elle comptait déjà quelque 250 membres. Les producteurs laitiers appréciaient son service de transport du lait et de la crème. Mais encore, elle leur fournissait nombre de produits indispensables pour la gestion d'une ferme à rentabilité accrue : « les grains, la moulée balancée, la moulée fédérée, les engrais chimiques et graines de semence, les insecticides, les clous et la tôle et tous produits d'utilité pour la ferme tels que : réfrigérateurs, congélateurs, poêles, trapeuses »⁸⁷³. Après des incendies majeurs en 1958 et en 1962, elle renaît de ses cendres. À l'origine simple fournisseur de grains, elle se fit bientôt vendeur de machineries spécialisées et agent officiel des instruments aratoires Oliver. Elle devint rapidement le plus important employeur de la municipalité de Sainte-Victoire. La meunerie était d'autant mieux desservie dans ses approvisionnements que mes rails

passaient dans sa cour, réduisant d'autant les problèmes de livraison de sa marchandise.

Dans la même veine, un autre groupe d'agriculteurs, qui commençaient à se spécialiser dans la production d'œufs et de poulets, décidèrent eux aussi de prendre en main le développement régional de ce secteur de l'agriculture et de se doter d'une institution adaptée à leurs besoins et aux orientations de laquelle ils pourraient participer. Ce fut la naissance de la Coopérative avicole des Bois-Francis, mieux connue sous le surnom d'Abattoir coopératif avicole des Bois-Francis, résultat de la fusion, en 1950, de deux institutions initiales fondées au milieu de la décennie précédente. En 1953, elle était déjà devenue le plus considérable couvoir de la province avec ses quelque 850 000 poussins sortant annuellement de ses incubateurs, sa capacité quotidienne de 5 000 douzaines d'œufs et sa possibilité de fournir quelque 8 000 poulets à rôtir par jour. Un peu moins d'une centaine d'employés s'y activaient vers la fin de la décennie 1950.

Il n'y avait pas que les agriculteurs qui s'engageaient dans la coopération, les ouvriers aussi. Et non seulement en matière d'habitation, mais également en matière de consommation. Fondée en 1943, une coopérative d'alimentation offrant une gamme complète de produits d'épicerie commença à desservir la population de mon domaine dès 1945. Débuts prometteurs, elle comptait alors plus de 190 sociétaires.

La plus connue de ces coopératives et celle qui recruta le plus de sociétaires fut certainement la coop financière créée à Lévis à la fin du siècle dernier par M. Alphonse Desjardins. Bien qu'en expansion dans toute la province, le mouvement coopératif Desjardins mit du temps avant de s'implanter sur mon domaine. Concurrence trop forte des nombreuses banques qui occupaient déjà le secteur? Du moins, ce ne fut qu'en 1936 que devait ouvrir une première caisse populaire Desjardins à Victoriaville, sous la gérance de Louis-Philippe Roy. Toujours un

pas derrière, Arthabaska eut elle aussi bientôt la sienne, en 1943; elle fut administrée par le notaire Joseph Houle.

Après une vingtaine d'années d'exploitation, la Coopérative d'épargne et de crédit de Victoriaville comptait, pour sa part, plus de 3 600 sociétaires et constituait « un gage de sécurité pour l'industrielle population locale »⁸⁷⁴. Installée sur la rue Notre-Dame dans un spacieux immeuble, en plein cœur du centre des affaires, la Coopérative offrait alors « une ambiance accueillante propre à faire sentir à chacun des membres qui la fréquent[ai]ent assidûment l'impression qu'il y [était] bien chez lui ».

En plus de leurs services à la population adulte, les caisses se proposaient d'initier à l'économie et à la prévoyance les enfants fréquentant les établissements d'enseignement en mettant sur pied des caisses scolaires dans les écoles de mon domaine.

Expansion paroissiale

Non seulement les autorités civiles mais également les autorités religieuses furent invitées à réorganiser l'encadrement de leurs fidèles. Alors que la grande église Saint-Christophe d'Arthabaska réussissait à contenir l'augmentation de ses paroissiens, il en allait tout autrement de l'église Sainte-Victoire. Déjà en 1939, comme on l'a vu, le territoire de la paroisse avait été une première fois découpé pour donner naissance à la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, dont l'église avait été bâtie sur l'ancien site des fêtes foraines. Ce premier partage fut rapidement insuffisant.

Dès le mois de décembre 1950, le curé Origène Grenier et les paroissiens du quartier nord-ouest, soit celui communément appelé « Coopérative d'habitation Sainte-Victoire », demandaient à Mgr Martin d'ériger une chapelle afin d'y faire une mission où ils pourraient « satisfaire plus commodément à leur devoir religieux ». Les quelque 150 familles qui y résidaient soutenaient que « la

873 Jean-Paul Boisvert et Roger Lussier, « Les coopératives en plein essor », p. 9.

874 Jean-Paul Boisvert et Roger Lussier, « Les coopératives en plein essor », p. 9. Les autres commentaires sur la caisse de Victoriaville proviennent du même document.

Ville de Victoriaville, fonds Georges-A. Laquerre



La coopérative alimentaire de Victoriaville en 1945.

Ville de Victoriaville, fonds Georges-A. Laquerre



En 1936, la Caisse populaire de Victoriaville fut la première caisse à s'implanter sur le territoire. Sur la photographie, le 33, rue Notre-Dame Est, où elle installa ses bureaux en février 1950.

Ville de Victoriaville, Fonds Georges-A. Laquerre



Ville de Victoriaville, Fonds Georges-A. Laquerre



En plus d'offrir des produits aux agriculteurs, la Coopérative fédérée achetait les billots de merisier et de sapin extraits des forêts sylvifranches par ses membres. Transformés d'abord en boîtes à beurre et à fromage, ces billots furent par la suite convertis en feuilles de placage.

distance de l'église Sainte-Victoire offr[ait] de graves inconvénients aux femmes et aux enfants », et ils désiraient mettre eux-mêmes et gratuitement au service du curé un local adéquat où aménager une chapelle. L'évêque agréa rapidement à la requête et permit au curé de Sainte-Victoire d'aller y dire la messe une fois par semaine⁸⁷⁵. Cette succursale devint à son tour rapidement insuffisante et les autorités se résolurent à un nouveau démembrement de la paroisse mère. Ainsi naissait en 1953, la paroisse Sainte-Famille qui comptait déjà près de 900 ouailles. L'appellation était particulièrement bien choisie : le saint charpentier de la Bible et son Fils fourniraient un modèle sûr à ces humbles familles d'ouvriers. Cette fois encore, la fabrique de la paroisse Sainte-Victoire fut généreuse, en versant à la nouvelle paroisse une somme de 25 000 \$.



Archives du Séminaire de Nicolet, F088/P5900

Ainsi naissait en 1953 la paroisse Sainte-Famille, qui comptait déjà près de 900 ouailles. Le lieu de culte fut installé dans les locaux aujourd'hui occupés par la Légion royale canadienne au 34 rue Sainte-Marie.

La jeune paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens s'était elle aussi accrue trop rapidement et ne pouvait déjà plus desservir adéquatement ses quelque 8 000 fidèles. Quelques mois après les habitants de la Coopérative d'habitation, ce fut au tour des Victoriavillois du quartier nord-est de demander à leur prélat une nouvelle église. Mgr Martin se déterminait facilement à amputer la jeune paroisse d'un quartier où résidaient quelque 472 familles. Au cœur de la vie des habitants de La Swamp, les voies du Grand Tronc servaient à nouveau de limites. Comme la rivière Nicolet, le tracé de mon compagnon devenait une zone difficilement franchissable et servait presque de façon naturelle de ligne de division. Aussi, dans le décret d'érection de la nouvelle paroisse, on lisait que le territoire découpé serait « borné au sud par la rivière Nicolet, [et] à l'ouest par le Chemin de fer du Canadien National », comme ils persistaient à dénommer mon compagnon⁸⁷⁶. Issue de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, la nouvelle paroisse fut baptisée du nom de l'un d'eux, saint Gabriel Lalemant. Deux nouvelles paroisses voyaient le jour dans le secteur manufacturier de Victoriaville, signe indéniable de la transformation du paysage humain de mon domaine.



Ville de Victoriaville, Fonds Georges-A. Laquerre

L'église Saint-Gabriel-Lalemant (1953) sur la rue Côté, devenue rue Manic.

Quelques années plus tard, l'expansion de la ville vers l'ouest, en direction de Trois-Rivières, amenait un troisième partage de la grande paroisse Sainte-Victoire. En 1960, Mgr Albertus Martin émettait un décret pour l'érection de la paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption, louant ainsi l'œuvre des religieuses enseignantes de cette congrégation qui s'étaient amenées sur mon domaine en 1955 et qui dirigeaient les écoles élevées dans ce secteur de la ville.

Le lait dominical

Les « mauvais plis » pris dans cette zone industrielle pendant la guerre jetèrent sur le bureau des autorités religieuses un dossier bien différent de celui du découpage et de la juridiction paroissiale. Curés et évêques se préoccupèrent dans l'après-guerre de ramener la pratique religieuse à la situation *ante bellum*. Pendant la guerre, il avait fallu

875 AEN, fonds paroisse Sainte-Famille, pièce n° 2 : Érection d'un oratoire à la mission Sainte-Famille, du 15 décembre 1950. Cette pièce est accompagnée de la requête des habitants datée du 9 décembre précédent.

876 AEN, fonds paroisse Saint-Gabriel-Lalemant, pièce n° 5 : Décret d'érection de la paroisse, du 8 juillet 1953.

augmenter considérablement la production laitière, « à cause de la publicité qui insistait sur la nécessité de fournir à la population civile et militaire des aliments en plus grande abondance ». Premières visées par cette considération tant militaire qu'humanitaire, les fromageries et les beurreries furent prises au dépourvu et ne surent répondre autrement à la demande qu'en étirant leurs heures de travail. Dans « l'impossibilité de se procurer les matériaux et l'outillage voulus » qui leur auraient permis d'augmenter leur productivité et de mieux automatiser leur production, ils se rabattirent sur la compréhension épiscopale et sollicitèrent « la permission de travailler le dimanche ». Le contexte particulier de la guerre avait guidé la décision de l'évêque de Nicolet, qui avait accordé sa permission à la condition expresse que, aussitôt qu'elles le pourraient, les fromageries et les beurreries prendraient les dispositions matérielles nécessaires pour faire cesser cette obligation de transgresser le troisième commandement de Dieu : « Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement. » Les manufactures de produits laitiers sur mon domaine se prévalurent de cette autorisation.

D'aucuns, comme la compagnie Lactantia, crurent alors à un relâchement de la part des autorités religieuses et cherchèrent à exploiter cette ouverture. Soutenant que les vaches ne respectaient pas la trêve du dimanche, que la traite devait bien se faire sept jours sur sept, qu'il s'agissait d'un produit périssable et que les chaudes températures d'été mettaient en danger la qualité du produit, ils demandèrent aux prélats de revoir leurs directives en matière de travail le dimanche. Prêtextant que leur démarche n'était motivée par aucune considération financière, étant donné que, « au strict point de vue administratif », faire fonctionner l'usine le dimanche n'était aucunement profitable, ils faisaient valoir que c'était tout simplement la dangereuse éventualité pour les pauvres fermiers « de perdre leur production laitière dominicale » qui inspirait leur requête⁸⁷⁷.

Mgr Lafortune ne fut pas dupe. Malgré sa peau de brebis, le projet camouflait un véritable loup. Il refusa de lui ouvrir la porte de sa bergerie et celle de ses étables. Avec l'intempérance et l'injustice, le travail du dimanche était une des causes certaines de ruine : « Je serai fort inquiet, répondit-il, le jour où j'apprendrai que nos braves cultivateurs [seront] obligés, pour vivre, de travailler et de faire travailler le dimanche », et il invitait la compagnie Lactantia à trouver une solution plus chrétienne au problème du dépérissement du lait le dimanche⁸⁷⁸. À tout le moins, les évêques de Nicolet avaient de la suite dans les idées, puisque les propos de Mgr Lafortune faisaient harmonieusement écho à ceux de son prédécesseur, Mgr Brunault, qui avait lui aussi prêché l'observance du dimanche au début du siècle.

Expansion scolaire à La Montagne

Si les ouvriers se multipliaient, leurs enfants aussi, et ils prenaient tous, désormais, le chemin de l'école. Le surpeuplement déjà dénoncé au milieu du siècle ne pouvait que devenir plus problématique. De nouvelles requêtes tombaient régulièrement sur le bureau des commissaires. De partout, on demandait la construction de nouvelles écoles. La décennie 1950, qui marqua l'arrivée des premières vagues des baby-boomers dans les écoles, causa particulièrement des maux de tête aux gestionnaires de la vie scolaire.

En 1950, le couvent d'Arthabaska était tellement peuplé que l'inspecteur sommait les autorités locales de prendre les mesures nécessaires afin de remédier à cet encombrement :

« Le plus grand défaut est celui des classes plus peuplées. Au couvent, il y en a deux. Les révérendes Sœurs ne peuvent disposer d'autre local nécessaire. C'est pourquoi une école dans la partie nord de la

ville, "au pont", comme on dit, rendrait de grands services aux plus jeunes qui ont une grande distance à parcourir⁸⁷⁹. »

Les commissaires firent la sourde oreille aux recommandations de l'inspecteur, qui constata, l'année suivante, une nette détérioration des conditions d'apprentissage : « Au couvent une classe compt[ait] 52 fillettes de 2e et de 3e années, une autre de 40 de 4e année. » La même solution était suggérée : « Le problème serait en grande partie réglé, si vous construisiez une école à deux classes au pont, sur la route de Victoriaville⁸⁸⁰. »

Les commissaires se rangèrent finalement à l'idée de l'inspecteur et résolurent, en août 1951, « d'ouvrir une classe pour les enfants de la partie nord-ouest de la ville ». Le recensement fait par le curé les avait rapidement convaincus : ce seul secteur comptait 74 enfants de 0 à 5 ans, en sus des 45 enfants de 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e années qui fréquentaient le collège et le couvent. Un terrain situé au sud de la rivière Gosselin fut acquis au coût de 2 500 \$, sur lequel on fit construire l'école Saint-Christophe, évaluée à 33 125 \$⁸⁸¹ et qui offrait quatre classes.

Quatre ans plus tard, on était revenu à la case départ. Le nombre d'enfants d'âge scolaire s'était encore accru et, comme la rivière Nicolet, les écoles d'Arthabaska débordaient de nouveau. Les commissaires demandèrent alors à Québec « la permission de construire une école à huit classes, sur la rue Suzor, point central entre nos écoles actuelles »⁸⁸². Lorsqu'elle fut en mesure d'accueillir ses premiers élèves, en 1957, l'école Notre-Dame-des-Bois-Francis s'ouvrit à l'ensemble de la paroisse, accueillant une trentaine d'enfants de la municipalité scolaire de Saint-Christophe. Ces élèves de la campagne occupaient une classe louée meublée, chauffée et éclairée au prix mensuel de 50 \$⁸⁸³.

La situation au collège d'Arthabaska n'était pas plus reluisante qu'au couvent, le problème de surpopula-

877 AEN, fonds paroisse Sainte-Victoire, pièce n° 206 : Lettre de Lionel Beudet, président de la compagnie Lactantia, à l'abbé Jacques Rouillard, secrétaire de l'évêché, du 22 mars 1948.

878 AEN, fonds paroisse Sainte-Victoire, pièce n° 206 : Lettre de Mgr Albini Lafortune à Lionel Beudet, président de la compagnie Lactantia, du 24 mars 1948.

879 ACSBF-PV, CSA, vol. 2, p. 169, séance du 22 avril 1950 : Rapport de l'inspecteur Tremblay.

880 ACSBF-PV, CSA, vol. 2, p. 174, séance du 16 juin 1951 : Rapport de l'inspecteur Tremblay.

881 ACSBF-PV, CSA, vol. 2, p. 188, séance du 23 novembre 1951.

882 ACSBF-PV, CSA, vol. 2, p. 285-286, séance du 29 décembre 1955.

883 ACSBF-PV, CSA, vol. 2, p. 341, séance du 5 février 1957.

Collection Georges Lemay



Ville de Victoriaville, fonds Arthabaska



Jugée trop abrupte, la côte Stein fut rabattue en 1956, après maintes et maintes discussions. Sur la photographie, lors des travaux, Georges Lemay, entrepreneur.

Archives des Frères du Sacré-Cœur



Vue de l'église et du couvent à partir de la cour du Collège Sacré-Cœur d'Arthabaska.

tion se posait toujours. Les frères entassaient jusqu'à 40 élèves dans des classes faites pour en accueillir au maximum 30. L'inspecteur pressait la Commission scolaire de réduire la clientèle de ses classes à 28 élèves. Les commissaires jugèrent que le meilleur moyen de répondre aux recommandations de l'inspecteur était de demander aux frères de limiter à 110 le nombre de pensionnaires. La diminution du nombre d'étrangers fournirait l'espace nécessaire pour les enfants de Saint-Christophe. Malgré leur bonne volonté, les commissaires avaient les mains liées par la direction du collège, qui refusait de réduire le nombre de leurs pensionnaires et, ainsi, libérer trois ou quatre classes. Les frères faisaient valoir la question d'une saine gestion et de la santé financière de leur institution. Sous la pression, la communauté répondit par des menaces de fermeture. Les Frères des écoles chrétiennes, comme les Frères du Sacré-Cœur un demi-siècle avant eux, mettaient la Commission scolaire devant un choix douloureux.

Les commissaires s'excusèrent alors auprès de l'inspecteur sur le dos des frères : « La communauté prétexte nécessité financière et retarde l'avancement normal des écoliers, tout en exposant leur santé à des incon vénients assez graves⁸⁸⁴. » Ils savaient jouer sur des éléments sensibles. En soulevant la question

des entorses à l'hygiène publique, non seulement les frères subiraient les pressions des autorités scolaires et de l'inspecteur, mais aussi celles des docteurs et du Bureau d'hygiène. Pressée par ces efforts concertés, la communauté accepta de ne pas augmenter le nombre de pensionnaires; ce qui ne résolvait rien le problème. Au mieux, elle évitait qu'il n'empirât. Il devenait impératif de prendre des mesures, et les commissaires songèrent finalement à construire une nouvelle école. L'inspecteur les mettait en garde contre les menées mercantiles des frères, qui prenaient trop facilement à son goût « l'éducation de la jeunesse [comme] une simple question financière » :

« Avant d'accorder quelque augmentation que ce soit aux révérends Frères, je vous conseille de leur faire signer, en bonne et due forme, un écrit affirmant qu'ils ne pourront prendre plus de pensionnaires qu'ils en ont cette année, 1950-1951. Autrement, l'espace que vous ferez, en construisant une autre école, serait vite rempli par des étrangers à la localité⁸⁸⁵. »

Le pensionnat nuisait à l'externat. Les frères accordaient leur attention aux pensionnaires, dont les parents payaient chèrement les études. Il y en allait de la survie de leur institution; bien sûr, ils cher-

chaient à exploiter le secteur le plus lucratif de leur maison d'éducation. Noyés dans la masse des pensionnaires, les externes accusaient un retard sensible sur leurs vis-à-vis, qui bénéficiaient de classes d'étude après les heures scolaires réglementaires. Très peu d'enfants de la localité parvenaient ainsi aux classes supérieures et c'était là un préjudice inadmissible. Après tout, la Commission scolaire avait investi des sommes énormes pour maintenir un collège dans la municipalité, elle était en droit d'exiger de ses enseignants un encadrement scolaire qui profiterait aux fils des contribuables tout autant qu'aux étrangers qui s'amenaient à La Montagne. Devant l'entêtement de la communauté à ne pas réduire substantiellement son pensionnat, les commissaires optèrent, en 1955, pour des mesures punitives. Le nombre de pensionnaires étant fixé à 120, toute inscription excédentaire serait frappée d'une taxe de 25 \$ que les frères devraient verser à la Commission scolaire.

Le vent de la décléricalisation soufflait déjà doucement sur les institutions scolaires. Dès 1958, le collège réalisait un renversement dans la distribution de sa clientèle : 150 externes fréquentaient désormais l'institution, contre 95 pensionnaires. Trois ans plus tard, pour des raisons de vétusté tout autant que pour remplir des besoins en locaux, la Commission scolaire décrétait la transformation du dortoir en classes. Les frères n'exploiteraient plus de pensionnat au collège Saint-Joseph⁸⁸⁶. Avec l'annexion de la campagne et la centralisation consécutives au rapport Parent, le collège perdit sa vocation de collège privé et prit bientôt le nom d'école Mgr Côté, afin de perpétuer la mémoire de celui qui avait tant fait pour l'établissement du second collège commercial d'Arthabaska. Dans la vague réformatrice de la Révolution tranquille, le vieux collège devenait école secondaire en septembre 1969.

Expansion scolaire à La Swamp

884 ACSBF-PV, CSA, vol. 2, p. 169, séance du 22 avril 1950 : Rapport de l'inspecteur Tremblay.

885 ACSBF-PV, CSA, vol. 2, p. 174, séance du 16 juin 1951 : Rapport de l'inspecteur Tremblay.

886 ACSBF-PV, CSA, vol. 3, p. 141-142, séance du 6 juin 1961 : Rapport de l'inspecteur Tremblay.

Pas plus que son concurrent, le collège de Victoriaville, tenu par les Frères du Sacré-Cœur, ne sut résister au vent de réforme. Sa clientèle, qui avait plus que doublé en 20 ans, comptait désormais des adultes inscrits aux cours du soir. Plusieurs projets flottaient dans l'air; on voulait aménager un véritable campus qui comprendrait une bibliothèque, des résidences pour les étudiants, un pavillon pour des laboratoires scientifiques, des salles d'histoire et de géographie, des studios d'art et de langues, un gymnase et un pavillon de classes⁸⁸⁷. Un tel aménagement donnerait quelque prestige au collège et à la ville. On comptait alors faire du campus le « futur centre culturel régional »⁸⁸⁸. Cette fois-ci, par la voie du collège, Victoriaville damait le pion à sa voisine. Elle l'avait, au début du siècle, dépouillée de son collège commercial, et voilà que trois quarts de siècle plus tard, par ce même collège commercial transformé, elle lui ravissait le titre de petite capitale culturelle dont elle s'était jusque-là glorifiée.

Le milieu économique de La Swamp, qui comptait que la venue des étudiants stimulerait le commerce, appuya le projet du collège. Tous les élèves qui ne pourraient habiter aux résidences logeraient « chez l'habitant »; de nombreux propriétaires non commerçants y trouveraient aussi leur compte. Quoique malheureux en soi, l'incendie qui se déclara dans les résidences en construction vint en retarder l'ouverture et bénéficia aux propriétaires. En créant les collèges d'enseignement général et professionnel, le ministère de l'Éducation transforma une dernière fois le collège Sacré-Cœur qui devint ainsi, en 1969, le cégep de Victoriaville. Son rayonnement régional enterrait pour toujours un éventuel projet de cégep à Arthabaska, siège des premières institutions scolaires sur mon domaine. La Reine des Bois-Francs mettait à sa couronne un autre fleuron, et ce, au détriment de La Montagne.

Quant au vieux collège transformé en école de pilotage, il retrouva momentanément sa vocation scolaire aux lendemains de la guerre. Par bail de

location, la Commission scolaire de Victoriaville reprit peu à peu possession de la bâtisse. Dès 1949, trois classes y furent aménagées. En s'appropriant cet espace, les commissaires entendaient se doter bientôt d'une véritable nouvelle école, aussi résolurent-ils que « l'ancien collège Sacré-Cœur » qu'elle occupait pour lors porterait « pour l'avenir le nom d'école Saint-Wilfrid »⁸⁸⁹. Une autre partie devint bientôt l'externat classique.

Ce retour à la vocation éducative fut cependant de courte durée. Sœur Saint-Antoine-du-Miracle, qui assumait alors la direction de l'établissement, ne put rien pour sauver celui-ci de l'incendie qui éclata le 3 mars 1959. Particulièrement destructeur, le feu ravagea l'édifice. Devant les coûts élevés qu'exigeait la réparation de l'école lourdement endommagée, les commissaires optèrent pour céder les lieux :

« Attendu qu'en cédant le tout à l'Ermitage, des travaux importants seraient entrepris par [ces] autorités, créant ainsi de l'emploi à un grand nombre de personnes, environ 75, dès que cette aile sera occupée par l'Ermitage. »

Ils préféraient solliciter l'aide du Département de l'Instruction publique afin qu'une somme substantielle leur fut consentie pour la construction d'un édifice neuf, plus adapté aux nouvelles normes en matière d'éducation.⁸⁹⁰ En fait, dès 1952, une partie du vieux collège commercial, devenu momentanément et partiellement l'école Saint-Wilfrid, avait été transformée en centre d'hébergement pour vieillards sous la direction des sœurs hospitalières de Saint-Joseph, qui purent ainsi libérer une aile de leur hôpital⁸⁹¹. Après le feu, les sœurs récupérèrent le reste de la bâtisse.

Les sœurs de la congrégation de Notre-Dame eurent la main plus heureuse avec le couvent, qu'elles maintinrent à flot. Pensionnat et externat cohabitèrent harmonieusement, sans que la vocation de l'un n'interférât sur celle de l'autre. L'aménagement

de l'école Saint-Wilfrid, en 1949, libéra soudain un grand nombre de classes que la Commission scolaire louait jusqu'alors aux religieuses : 124 \$ par mois pour douze classes⁸⁹². Privées de leur clientèle habituelle et d'un revenu d'appoint, les religieuses saisirent l'occasion de répondre à un nouveau besoin. Le nombre d'élèves croissant à un rythme vertigineux, les commissions scolaires manquaient de plus en plus de personnel qualifié pour remplir les nombreux postes de maîtresses d'école, emploi qui demandait une formation de plus en plus poussée.

Pour répondre à la demande, les sœurs de Victoriaville relancèrent alors leur projet d'une école normale, où elles prépareraient les jeunes filles au rude métier d'enseignante. La vie de cette institution fut toutefois de courte durée, à peine une dizaine d'années. Dans la vague des réformes de la Révolution tranquille, le ministère de l'Éducation décida de confier aux universités la formation des maîtres. Aussi, en juin 1965, les religieuses de la Congrégation choisirent de se retirer de ce champ :

« L'École normale de Victoriaville, instituée en 1954 dans les murs d'un pensionnat fondé en 1878, n'offr[ait] plus l'équipement nécessaire à l'enseignement, tel que celui-ci devra se donner dans un avenir rapproché. »

Leur décision ne porta pas sur la seule école normale, dans le mouvement de réforme suscité par le rapport Parent; elles optèrent pour la fermeture complète de leur institution. « Les besoins d'une ère nouvelle en éducation » commandaient un regroupement de leur personnel enseignant, jugeaient-elles. Plusieurs religieuses n'avaient pas les compétences désormais requises des professeurs. La communauté voulait donc « en retirer de l'action un certain nombre, afin de leur permettre de poursuivre, à plein temps, des études plus poussées »⁸⁹³; d'enseignantes et formatrices de maîtresses, elles deviendraient élèves. La réorientation de la communauté empêchait de maintenir l'institution victoriavilloise dans sa voca-

887 *L'Union des Cantons de l'Est*, 22 mars 1962, p. 17.

888 *L'Union des Cantons de l'Est*, 30 mai 1963, p. 17.

889 ACSBF-PV, CSV, vol. 5, p. 135, séance du 7 septembre 1949.

890 ACSBF-PV, CSV, vol. 8, p. 495-496, séance du 19 mai 1959.

891 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 232 : Lettre du notaire Garneau à Mgr Émile Lauzière, vicaire général, du 8 avril 1952 : ACSBF-PV, CSV, vol. 7, p. 206, séance du 7 septembre 1954.

892 ACSBF-PV, CSV, vol. 4, p. 179, séance du 3 octobre 1944.

893 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 280 : Lettre de sœur Sainte-Hélène-du-Sacré-Cœur à Mgr Albertus Martin, du 27 janvier 1965.

tion initiale. Comme les religieuses, la bâtisse fut recyclée et fut peu après transformée en résidence pour religieuses retraitées.

L'académie Saint-Louis-de-Gonzague eut, pour sa part, une fin moins heureuse. Née dans le contexte enflammé de la petite guerre que se livraient les municipalités de La Swamp et de La Montagne, tout comme le collège commercial, l'académie, âgée de 75 ans, périt elle aussi par le feu. En effet, à la fin du mois de mai 1972, alors qu'on y effectuait quelques réparations, l'ancienne partie s'embrasa à la suite de la fausse manœuvre d'un ouvrier qui travaillait avec une torche à acétylène. L'incendie atteignit rapidement la nouvelle partie qui fut, elle aussi, lourdement endommagée. Les commissaires n'eurent d'autre choix que de la faire démolir.

Les 300 élèves qui fréquentaient l'académie au moment de son incendie vinrent grossir les rangs des élèves fréquentant les classes aménagées dans les nouvelles écoles qui ne cessaient de pousser dans la ville. Depuis le début de la décennie 1950, l'éclatement de la clientèle avait obligé la Commission scolaire à procéder à de nombreuses constructions. De tous les arrondissements, on réclamait des classes afin d'accueillir convenablement les élèves.

En 1950, c'était les habitants du secteur de la rue Saint-François qui souhaitaient une école. En 1954, les contribuables du parc Legendre demandaient à leur tour une école sur la rue Sainte-Victoire. Leur demande était tout aussi justifiée. Les 343 enfants que comptait le secteur devaient parcourir jusqu'à plusieurs milles pour se rendre à l'école. L'école Pie-X remédierait au problème. La même année, les fidèles de la nouvelle paroisse Sainte-Famille réclamaient une école dans leur paroisse. L'année suivante, les habitants de la partie sud-est de la ville exigeaient la construction d'une école dans leur arrondissement. L'école Saint-David, qui les desservait, ne pouvait plus répondre à la demande.

À Sainte-Victoire, les parents des rangs avaient de semblables exigences. L'inspecteur avait beau dénoncer la situation alarmante, les commissaires ne bougeaient pas toujours rapidement : « Le temps ne guérira rien et ne fera qu'augmenter la somme que vous perdez en faisant perdre le temps de vos enfants », commentait l'inspecteur. Avec une seule classe pour 51 enfants, divisée en 7 niveaux d'apprentissage, il tenait du miracle que l'institutrice réussît à faire passer quelque enseignement. « C'est déjà un prodige que de maintenir la discipline », observait l'inspecteur⁸⁹⁴.

Les commissaires n'avaient d'autre choix que de faire des emprunts et de solliciter l'aide gouvernementale afin de procéder aux constructions nécessaires. Dans l'attente des fonds indispensables, ils recouraient à des locations dans des édifices plus ou moins appropriés. Ainsi, à Victoriaville, les résidents de la rue Saint-François obtinrent trois classes aménagées dans une maison pour lors baptisée académie Saint-François. Le bâtiment ne répondant pas aux normes, il fallut procéder à la construction d'un nouvel édifice dans le même secteur, qui prit alors le nom d'école Saint-Alphonse. Tout aussi éphémère fut l'école Charland louée à raison de 2 100 \$ par année.

Les commissaires entendirent également la prière des paroissiens de Sainte-Famille et de leur curé, M. Poulet. D'après un recensement effectué par le curé à la demande des commissaires, en 1955, la paroisse comptait 535 enfants entre 0 et 17 ans : 259 garçons et 276 filles. La demande n'était en rien exagérée et il devenait évident que la vieille maison du quartier qui servait d'école à Mlle Filteau depuis septembre 1949⁸⁹⁵ ne pouvait plus suffire. Il fut résolu de procéder à la construction d'une nouvelle école qui porterait, ô surprise, le nom de Sainte-Famille. On envisageait également de construire, à proximité de l'école, une résidence pour les sœurs de l'Assomption qui y assureraient l'enseignement⁸⁹⁶. À l'été 1957, Mgr Albertus Martin venait de Nicolet

officier à la bénédiction solennelle de la nouvelle école en acier et en brique qui allait accueillir, dès l'automne suivant, 264 élèves répartis en 15 classes. Les religieuses durent toutefois attendre jusqu'en 1961 avant d'avoir leur résidence.

Au même moment, les paroissiens de Saint-Gabriel-Lalemant déposaient une semblable requête. Leur paroisse, qui comptait un aussi grand nombre d'enfants, demandait un traitement similaire. Une école de 15 classes fut construite. Béni lors du même séjour de Mgr Martin, cette école sous la direction de la congrégation de Notre-Dame accueillit 342 élèves dès septembre 1957. Au coin de la rue Larivière, l'école Notre-Dame de l'Assomption, confiée aux religieuses du même nom, recevait pour sa part 342 élèves en cette même année 1957. Tandis que l'école Marguerite-Bourgeois sous la direction des Frères du Sacré-Cœur comptait au même moment 8 classes pour 200 élèves. Et ainsi, au fur et à mesure du développement municipal, de nouvelles écoles ouvraient dans les jeunes quartiers.

Quand prit fin la vague des écoles primaires survint celle des écoles secondaires. Moins d'élèves poursuivant ce qui pouvait alors passer pour des études avancées, les écoles secondaires ne poussèrent pas au même rythme. Le réaménagement des collèges déjà existants sut partiellement combler cette nouvelle demande. On n'échappa cependant pas à de nouvelles constructions. En 1959, l'école Massicotte accueillit les garçons des 9^e, 10^e, 11^e années du cours scientifique et ceux des quatre premières années du cours classique. Au début de la décennie suivante, deux nouvelles écoles secondaires, une pour garçons (l'école Saint-Wilfrid) et une pour filles (l'école Albert-Morissette), ouvrirent leurs portes.

La prospérité économique était au rendez-vous, les citoyens ne s'inquiétaient guère de cette frénésie de la construction. Ces bâtiments étaient devenus nécessaires et on s'efforçait de les construire le plus rapidement possible. En moins de dix ans, la province

894 Rapport de l'inspecteur, année 1951, cité dans Claude Raymond, *Sainte-Victoire d'Arthabaska*, p. 184.

895 Commission scolaire avait établi en 1949 une école dans la maison jusqu'alors occupée par Arcadius Fortier, établissement confié à Jeanne-Marie Filteau; Raoul Lachapelle et al., *Album-souvenir du dixième anniversaire du Cercle Lacordaire et Sainte-Jeanne-d'Arc*, Victoriaville, 1963.

896 ACSBF-PV, CSV, vol. 7, p. 477, séance du 7 février 1956.

Ville de Victoriaville, fonds Georges-A. Laquerre



À Victoriaville, les résidents de la rue Saint-François obtinrent trois classes aménagées dans une maison, pour lors baptisée académie Saint-François. Il fallut procéder à la construction d'un nouvel édifice, qui prit alors le nom d'école Saint-Alphonse, qu'occupe aujourd'hui la Commission scolaire des Bois-Francs, au 40, boulevard des Bois-Francs Nord.

s'était couverte de nouvelles écoles, « construites non pas avec la recherche du luxe, mais avec l'idée d'en faire des établissements simples mais dignes, favorables à la santé et invitants pour les jeunes »⁸⁹⁷. Seuls les coûts de l'école secondaire Massicotte, de l'ordre de 767 700 \$, semblent avoir alarmé les contribuables. Par le biais d'articles publiés régulièrement dans les numéros de *L'Union* de l'été 1958, un comité de citoyens réclama des plans pour une école plus modeste. Malgré l'inquiétude de ceux-ci, les écoles amorçaient à peine leur gigantesque développement, que vint sustenter le rapport Parent.

Dans le mouvement de la réforme du rapport Parent, les institutions locales changèrent de vocation. En 1963, le pensionnat du couvent était devenu inutile, il fut fermé et les élèves prirent le chemin des écoles secondaires organisées par le Ministère. La Commission scolaire d'Arthabaska choisissait de remédier à son sempiternel problème de locaux en louant le pensionnat pour y faire des classes où recevoir les élèves du primaire.

À la veille de l'application de cette fameuse réforme, soit vers 1957-1958, la Commission scolaire de Victoriaville comptait 3 546 élèves, dans 10 écoles primaires (136 classes), sous la supervision de 165 professeurs, toutes catégories confondues⁸⁹⁸. Vers la même période, la Commission scolaire d'Arthabaska dispensait l'enseignement à 640 élèves fréquentant les 4 écoles primaires d'Arthabaska (23 classes), sous la supervision de 25 professeurs, laïcs et religieux⁸⁹⁹.

Le rapport Parent et les nouvelles commissions scolaires

Amorcée à la fin de la décennie 1950, la réforme scolaire fut véritablement enclenchée au début de la décennie suivante.

« La volonté de rendre l'école accessible à tous [mit] en branle un processus de changement qui affect[a] tous les aspects du système : on redéfini les rôles

de l'Église, de l'État, des commissions scolaires, des citoyens [...] on repens[a] la pédagogie, la formation des maîtres, le financement »⁹⁰⁰. »

Dans ce contexte se tint la Commission royale d'enquête sur l'éducation, présidée par Mgr Alphonse-Marie Parent. Le rapport issu de cette commission provoqua la commotion : pour se doter d'un système d'éducation qui porterait le Québec vers la modernité, il fallait le repenser en entier, en créant d'abord un véritable ministère de l'Éducation, ce qui avait comme conséquence immédiate de limiter désormais l'influence du clergé sur la gestion des programmes. Une des priorités de ce nouveau ministère fut d'assurer à tous les jeunes l'accès à l'école secondaire. Cette volonté gouvernementale entraînait la transformation complète de ce niveau d'études. Avec le remaniement des programmes viendrait la réorganisation des édifices.

Un deuxième effet fut la modification dans le mode de financement. Afin de donner une plus grande accessibilité aux études supérieures, l'État s'engagea à verser « aux commissions scolaires une part beaucoup plus considérable de leur budget ». De moins en moins dépendraient-elles de la taxe foncière. De même, l'État prévoyait prendre complètement à sa charge le financement des cégeps et la majeure partie de celui des universités⁹⁰¹.

Un troisième effet, qui préoccupa davantage les parents, concernait la fusion des commissions scolaires municipales sous des commissions scolaires régionales. Les quelque 1 500 commissions scolaires locales n'étant pas en mesure d'assurer partout un enseignement secondaire de qualité, « le gouvernement mit en œuvre un processus de regroupement qui aboutit rapidement à la création de 55 commissions scolaires régionales catholiques et 9 protestantes » pour couvrir l'ensemble du territoire⁹⁰². Connu sous le nom d'opération 55, ce processus de regroupement visait à restructurer l'enseignement du secondaire.

Au primaire, la centralisation des effectifs scolaires condamnait les écoles de rang à disparaître.

« Le temps de l'école de rang est révolu, et ceci pour plusieurs raisons. Parmi celles-ci, la première serait que les écoles de rang ne peuvent plus retenir les services de personnes possédant leur brevet A et B ou même le brevet C, parce que celles-ci sont sollicitées par les écoles des grands centres qui peuvent offrir des salaires et des conditions de travail beaucoup plus avantageux que ne pourrait le faire une petite commission scolaire rurale. La deuxième raison c'est qu'en groupant les divisions, il est plus facile d'utiliser les services des professeurs détenant des brevets moindres pour les classes allant jusqu'à la 7e année, ce qui libère un certain nombre de ceux qui détiennent des brevets plus avancés pour le cours secondaire⁹⁰³. »

Les propos de l'inspecteur ne manquaient pas de réalisme. Au cours des dernières années, les commissions scolaires avaient dû supporter des charges de plus en plus élevées, le coût de l'éducation par enfant étant passé de 88,62 \$ à 202,99 \$. Les commissions scolaires rurales pouvaient-elles absorber une telle augmentation? L'instruction dispensée dans les écoles de rang n'était-elle pas condamnée à devenir une éducation de « bas de gamme »?

La plupart des parents virent d'un bon œil cette intégration. Particulièrement dans les villes, on avait compris la nécessité d'améliorer le système afin d'augmenter la qualité de l'enseignement dispensé aux enfants. En campagne, pourtant, le changement agaça quelque peu puisqu'il obligeait le transport des élèves vers la ville. Toujours dangereuse parce que souvent méconnue, la ville que fréquenteraient régulièrement les enfants n'allait-elle pas les transformer durablement, et ce, pas seulement sur le plan de l'apprentissage académique? Au fond, pour certains parents, ne convenait-il pas davantage

897 Propos de l'honorable Yves Prévost, secrétaire et registraire de la Province de Québec, rapportés dans *L'Union des Cantons de l'Est*, du 6 juin 1957, p. 34.

898 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 12 juin 1958, p. 17.

899 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 11 septembre 1958, p. 3.

900 Paul-André Linteau, et al., *Histoire du Québec contemporain*, vol. 2, p. 659.

901 Paul-André Linteau, et al., *Histoire du Québec contemporain*, vol. 2, p. 663.

902 Paul-André Linteau, et al., *Histoire du Québec contemporain*, vol. 2, p. 661.

903 Propos de l'inspecteur Morissette, rapportés dans *L'Union des Cantons de l'Est*, du 3 octobre 1957, p. 19, 30.

d'améliorer simplement la bonne vieille école de rang?

Localement et pratiquement, la réforme se traduisait par la disparition des municipalités scolaires de campagne désormais amalgamées à celles des villes. Cette perte de contrôle direct sur la gestion des écoles en irrita plus d'un. Le premier mouvement à Saint-Christophe fut de s'élever contre le projet. Les commissaires rappelaient alors :

« Nous ne pouvons accepter ce mode d'annexion car nous considérons qu'il a été fait en dehors de notre connaissance et, de plus, nous n'avons jamais signé un document quelconque indiquant que nous acceptions l'annexion⁹⁰⁴. »

À Sainte-Victoire, dans certains rangs, les réactions furent tout aussi vives, la population ayant toutefois déjà goûté aux premiers effets de cette centralisation, en 1949. De toute façon, l'opposition eut peu d'incidence. Les écoles de rang disparurent, et les commissions scolaires de paroisse, avec elles.

Dès juillet 1960, la Commission scolaire de Saint-Christophe fut absorbée par celle d'Arthabaska. La Commission scolaire de Victoriaville avala celle de Sainte-Victoire à l'été 1965, les dernières écoles de rang ne disparaissant que trois ans plus tard. Le village de La Swamp reprenait donc son vieil ascendant sur la campagne. Cette nouvelle victoire, somme toute prévisible et de peu d'éclat, fut suivie par une seconde, plus significative.

L'incroyable vitalité de la dangereuse bête à sept têtes de la centralisation étendait désormais ses tentacules aux quatre coins de la région. Le nouveau projet de fusion englobait alors les commissions locales de Victoriaville, Massabielle, Saint-Valère, Sainte-Clothilde, Arthabaska et Ham-Nord. Pour Arthabaska, cette fusion pouvait régler les problèmes de place pour les élèves⁹⁰⁵. Cependant, la majorité des commissions exprimèrent leur désac-

cord. Victoriaville, l'éternelle ambitieuse, voulait que le nombre de ses représentants soit plus élevé au conseil de la nouvelle commission scolaire, ce que refusaient les représentants des autres localités⁹⁰⁶. Le projet alla malgré tout de l'avant et la gestion des écoles primaires de mon domaine et des alentours ne releva plus que d'une seule administration dès 1970, alors que furent fusionnées la Commission scolaire d'Arthabaska, qui avait avalé celle de Saint-Christophe en 1960, et la Commission scolaire de Victoriaville, qui avait absorbé celle de Sainte-Victoire en 1965.

Ainsi, la Commission scolaire de Victoriaville, qui s'était péniblement détachée de sa voisine au siècle dernier, goûta bientôt une victoire totale : en 1970, elle aspira la Commission scolaire d'Arthabaska. La nouvelle commission scolaire de Victoriaville, siégeant à Victoriaville, géra désormais les écoles primaires de tout mon domaine, ce qui rendait à celui-ci son unité initiale.

La Commission scolaire régionale des Bois-Francs

La restructuration de la gestion de l'enseignement affecta également le niveau secondaire. Une commission scolaire régionale pour l'ensemble du territoire fut d'abord organisée. Trois représentants par commission scolaire locale formèrent un premier bureau qui veillerait à l'implantation du nouveau régime sous le nom de Commission scolaire régionale des Bois-Francs. En mars 1962, la première régionale était en place. En février 1963, par arrêté ministériel, il fut décrété que cette Commission scolaire régionale des Bois-Francs (CSRBF) regrouperait 15 commissions scolaires locales : Sainte-Séraphine, Saint-Norbert-d'Arthabaska, Chénier, Chester-Est, paroisse de Saint-Rémi-de-Tingwick, Saint-Paul-de-Chester, Warwick, Arthabaska, Princeville, Saint-Valère, Saint-Louis-de-Blandford, Victoriaville, Sainte-Élisabeth-de-Warwick, Sainte-Anne-du-

Sault (comté d'Arthabaska) et Saint-Samuel-de-Horton (comté de Nicolet).

Le mouvement de réforme qui frappait le Québec se traduisait, dans mon domaine, par de nouveaux glissements de La Montagne vers La Swamp. La mise en place de la Régionale apporta un nouveau fleuron à la Reine des Bois-Francs. Lors de la constitution du bureau des commissaires de la Commission scolaire, dont le nombre fut fixé à neuf, Victoriaville s'accapara trois sièges contre un seulement pour Arthabaska, les douze autres municipalités se partageant les cinq sièges vacants⁹⁰⁷. Assumant son rôle de leader et de capitale régionale, Victoriaville mit ses représentants sur les principaux sièges. Roland Michel de Victoriaville fut élu président et Robert Cloutier, qui occupait déjà le poste de secrétaire de la Commission scolaire de Victoriaville, hérita du même poste à la Régionale. Toujours un pas derrière, Arthabaska obtint un rôle de soutien : Jean Roy fut élu vérificateur⁹⁰⁸.

Tout en répondant aux besoins d'une clientèle scolaire en pleine croissance, la construction de ces écoles plus modernes et plus grandes contribuait remarquablement à la santé économique de la région en créant de l'emploi. Les autorités scolaires entendaient bien que les sommes ainsi investies dans la brique et le béton serviraient de plus d'une façon la communauté. Dans leur demande de soumission pour la construction de l'école Sainte-Famille, les commissaires spécifiaient que les entrepreneurs devraient être « des payeurs de taxes à la Commission scolaire de Victoriaville pour tous les corps de métier exerçant leur dit métier dans la Ville de Victoriaville »⁹⁰⁹. Bien que différente des mesures prises par le conseil de ville au temps de la guerre afin d'encourager l'embauche de résidents, cette disposition dans l'appel d'offres publié par la Commission scolaire visait les mêmes fins : travailler à la prospérité de la localité.

904 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 26 mai 1960, p. 20.

905 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 24 décembre 1968, section 1, p. 1 et 6.

906 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 14 janvier 1969, p. 4.

907 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 21 février 1963, p. 16-17.

908 *L'Union des Cantons de l'Est*, 2 mai 1963, p. 1.

909 ACSBF-PV, CSV, vol. 7, p. 482, séance du 7 février 1956.

En plus de la gestion des écoles de rang, les commissions scolaires s'occupèrent de celle des autobus de rang, qui conduisaient les élèves de la campagne dans les écoles des villes. L'abolition des petites écoles servait donc aussi l'industrie, en l'occurrence celle du transport scolaire. Chaque matin, il fallait désormais aller cueillir les élèves du primaire et du secondaire à des kilomètres à la ronde pour les conduire dans les écoles d'un système centralisé. Des autobus faisaient le tour des rangs pour conduire les élèves aux écoles appropriées. Chaque soir, ces mêmes autobus faisaient le trajet inverse, se remplissant en ville et égrenant leur charge le long des routes d'asphalte ou de gravier dans le marais et sur le plateau.

Que de transformations à la suite de ce fameux rapport Parent qui modifia de fond en comble le système scolaire. Les pères et les mères de famille de mon

domaine appréhendèrent quelque peu cette vague de fond qui allait emporter les écoles qu'ils avaient connues. Aussi furent-ils nombreux à suivre les séances d'information tenues à cet effet dans les municipalités. Un soir froid de janvier 1965, par exemple, je vis de nombreuses mères emmitouflées traverser La Swamp pour se rendre à l'église Saint-Gabriel-Lalemant. Elles allaient entendre le directeur des études à la Commission scolaire régionale, qui devait leur expliquer les tenants et aboutissants de cette réforme. Le sujet ne manquait pas d'intérêt puisqu'une foule de près de 700 personnes se massa ce soir-là au sous-sol de l'église. On s'inquiétait alors profondément de l'orientation religieuse qui serait donnée à ces écoles qui échappaient à la tutelle des communautés religieuses et du clergé pour passer entre les mains de fonctionnaires du nouveau ministère de l'Éducation⁹¹⁰.

Pourtant, lorsque s'ouvrit la polyvalente, en septembre 1973, je n'ai observé aucune anicroche. Depuis le temps qu'ils vivaient changement sur changement dans le monde scolaire, parents et élèves n'avaient plus guère à s'inquiéter. Le nouveau bâtiment qui accueillait garçons et filles offrait un enseignement rafraîchi; cette nouveauté s'harmonisait à la mentalité de l'heure. L'enseignement de plus en plus spécialisé exigeait des locaux mieux adaptés pour certaines matières. Aussi, ce ne fut plus les professeurs qui voyagèrent d'une classe à l'autre pour donner leurs cours, mais les élèves qui durent se rendre dans les locaux aménagés de façon appropriée pour les cours de musique, d'arts plastiques, de chimie, de géographie, etc. Si les élèves s'adaptèrent assez facilement à cette modernisation de l'école, les professeurs par contre éprouvèrent certaines

difficultés. De jeunes professeuses, en particulier, me confièrent leur difficulté à s'ajuster à leur nouvelle clientèle, composée de grands adolescents à la discipline peu facile.

Déclin du religieux

Les changements et les craintes dans le monde scolaire reflétaient bien le dynamisme et la modernité ressentis partout sur mon domaine, qui comptait déjà plus de 26 000 habitants au début de la décennie 1970. J'ai failli écrire 26 000 âmes. L'on m'aurait bien raillée. Il y avait déjà une dizaine d'années que ce langage religieux n'était plus de mise. Soumises elles aussi à la modernité, les institutions religieuses résistèrent mal à cet ouragan qui tendait à balayer toute trace des années antérieures sur son passage.

L'Église, institution séculaire, crut elle-même bon de rafraîchir son image. Le vent de la modernité emporta d'abord soutane de prêtre et cornette de religieuse. Quelques-uns et quelques-unes défroquèrent, sans remords et avec soulagement. Nombre d'entre eux et d'entre elles, cependant, optèrent simplement pour la mise au rancart de ces habits et choisirent de se fondre au monde dans des vêtements civils.

De moins en moins de sœurs en robe noire ou de frères en soutane occupèrent les estrades des classes. Les laïcs, fonctionnaires de l'État, envahirent peu à peu ces postes qui demandaient autrefois la vocation. Non seulement les maîtres et maîtresses changèrent, mais aussi les contenus. Le petit catéchisme à mémoriser, appris par question-réponse et qui meublait invariablement la première heure de classe du matin, disparut du sac des écoliers, qui s'engouffraient matin après matin dans les grands autobus jaunes rayés de noir.

Dans les hôpitaux aussi la vocation disparut. Depuis 1953, l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska formait des laïques aux soins des malades dans son école d'infirmières, l'école Jeanne-Mance. Huit élèves étaient inscrites la première année; elles étaient une cinquantaine à



Collection Pierrette Nolet

En plus de la gestion des écoles de rang, les commissions scolaires s'occupèrent de celle des autobus de rangs qui conduisaient les élèves de la campagne dans les écoles de la ville. Sur la photographie, Pierrette et Réal Nolet, 12 et 11 ans.

être diplômées annuellement au début des années 1970⁹¹¹. Ce nouveau personnel infirmier laïc balançait bientôt la coiffe et transforma les malades en patients... Plus tard viendrait le bénéficiaire, voire le client. Pris en charge par l'État, lui aussi, le système de santé se « démocratisa ». Désormais le malade n'aurait plus à payer pour ses soins, l'État s'en chargerait. Quelle chance pour les ouvriers et les habitants de la campagne qui n'eurent plus à se ruiner pour être hospitalisés en cas d'accident ou de maladie grave. L'hôpital devint une organisation scientifique qui laissa moins de place à la commisération humaine. Le règlement des religieuses fut remplacé par la *Loi des hôpitaux* de 1962, par les règlements du Ministère adoptés en 1969 pour l'application de cette loi et par de multiples autres lois et règlements pondus par une marée de fonctionnaires, afin d'« accélérer et chambarder le processus d'organisation scientifique », par la formation de départements et de services. En montrant aux religieuses la sortie de l'hôpital qu'elles avaient bâti péniblement et fait fonctionner pendant plus d'un siècle, l'État espérait

améliorer la qualité des soins : « Un État providence démocratique s'est créé qui dirige les aspirations d'une société à partir des besoins matériels et idéologiques des individus qui sont ses électeurs »⁹¹². L'optimisme s'accrochait à toutes les portes, même à celles de cet hôpital régional, qui devait désormais desservir une population de quelque 90 000 habitants dans un rayon de 70 kilomètres.

Même à l'église, on ne vit plus le même curé. Le col roulé remplaça le col romain. Les enfants de chœur en soutane et surplis disparurent eux aussi du décor, en même temps que se taisaient l'orgue du jubé et les chœurs, qui jusqu'alors poussaient dimanche après dimanche leur grégorien. Le curé en perdit même son latin lorsqu'il s'amènèrent à l'église les messes à gogo. Qu'aurait dit M. Leblanc de ce nouveau grégorien, lui qui avait dénoncé la piètre qualité du chant liturgique à Sainte-Victoire, en 1945? « Bien que le grégorien soit le chant officiel de l'Église et celui qu'elle préfère à tout autre, elle admet cependant le chant polyphonique. Encore

faut-il que celui-ci soit conforme aux prescriptions de la liturgie. Il ne doit pas consister en un pot-pourri de rengaines décadentes, d'extraits d'opéra, d'extraits de symphonie, ou de toute autre musique profane »⁹¹³. Profanes à souhait furent ces nouveaux cantiques sur des rythmes yé-yé qui entrèrent dans le chœur des églises et dans le cœur des fidèles, soutenus par des guitares électriques et des batteries. Consciente que ces jeunes ouailles l'abandonnaient, l'Église avait cru qu'avec de telles concessions elle se les conserverait. La lune de miel fut de courte durée. Après avoir imposé à l'église ses *gloria* et *kyrie* rythmés et francisés, la jeunesse la déserta tout bonnement.

Le renouveau liturgique bouscula le confort culturel d'une tradition séculaire. Non seulement les rites mais les bâtiments eux-mêmes se transformèrent pour se conformer aux prescriptions de la nouvelle liturgie. Peut-être parce qu'elle était la plus ancienne et la plus belle, l'église Saint-Christophe fut la plus endommagée dans cette cure de



Archives des Frères du Sacré-Cœur

Avec le renouveau liturgique les enfants de chœur en soutane et surplis disparurent eux aussi du décor. Sur la photographie, prise en juin 1952, Mgr Roméo Gagnon, deuxième évêque d'Edmundston, devant l'église Sainte-Victoire.

911 Claire Perreault, *Les 100 ans de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska*, p. 353.

912 Propos du docteur Paul David, cités dans Claire Perreault, *Les 100 ans de l'Hôtel-Dieu*, p. 423.

913 AEN, fonds Sainte-Victoire, pièce n° 193 : Lettre de Jean-Marie Leblanc à M. Lucien Daveluy, du 27 janvier 1945.

rajeunissement. Soulevée par l'ivresse d'une ère nouvelle, la fabrique de La Montagne fit démolir son majestueux maître-autel adossé à l'abside au fond du chœur. La chaire, qui rappelait trop un magistère intransigeant et autoritaire, disparut également lorsque s'exprima la volonté du peuple de se

réapproprier le sacré. Les habitants avaient toutefois gagné la messe en français plutôt qu'en latin et face au peuple plutôt que dos à celui-ci, comme cela s'était pratiqué depuis les premières messes dites sur mon domaine. Mais nombre de paroissiens ne s'y retrouvèrent plus et choisirent de prier désormais

seuls et dans leur for intérieur plutôt que le dimanche matin obligatoirement et dans de fastueux bâtiments. La foule se pressa de moins en moins nombreuse dans les quatre églises toutes neuves de Victoriaville et dans les vieilles églises Saint-Christophe et Sainte-Victoire.



Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury

L'intérieur de l'église Saint-Christophe avant les transformations du nouveau liturgique.

Le dimanche matin fut désormais consacré à d'autres activités que la messe qui avait jusqu'alors regroupé, une fois par semaine, chrétiens de la ville et chrétiens des champs, vieux et jeunes. Pour ces derniers, les sorties du samedi soir dans les bars et les boîtes, où l'on jouait du rock et où l'on pouvait enfin danser sans crainte d'être condamné par M. le curé, se terminaient beaucoup trop tard pour être présents à la grand-messe. La révolution culturelle offrait des idéologies nouvelles, étrangères au discours traditionnel de l'Église. Les chansons des Beatles et des Classels trouvaient meilleur écho que les sermons. Les rythmes et les airs de La Tache⁹¹⁴ l'emportaient sur les cantiques et les processions. Et les sports qui s'organisaient attiraient plus de jeunes



Ville de Victoriaville, fonds Jacques Faurault

Reposoir de la fête du Sacré-Coeur à l'académie Saint-Louis-de-Gonzague.

914 Boîte à chanson fréquentée par les jeunes dans les années 1960. Aujourd'hui démolie, elle était située coin Notre-Dame Est et des Bois-Francis.

Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault



La Voix des Bois-Francis, fondée en 1928 par le chanteur et journaliste Camille Duguay, devait disparaître dans la tourmente de la Révolution tranquille.

à l'aréna qu'aux cérémonies des vêpres du dimanche après-midi.

Pour les plus vieux, on avait de moins en moins besoin de cette occasion pour s'entretenir des nouvelles de la paroisse. Le parvis de l'église comme lieu d'échange perdait du terrain dans le champ des communications. Depuis 1950, le permis de 2 \$ que devait se procurer tout propriétaire de poste radio avait été aboli; il n'en coûtait désormais rien pour être branché au réseau des ondes. Cette aubaine propulsa la vente des postes. Déjà en 1951, quelque 2 595 propriétaires de postes radio (2 116 à

Victoriaville et 479 à Arthabaska) furent recensés. Sur mon domaine, une station radio AM, CFDA, installée à Victoriaville était en activité depuis l'été 1951. En ondes de jour seulement, à ses débuts, CFDA prolongea ses heures de diffusion jusqu'à 23 h dès décembre de la même année. Syntonisée à 1380 au cadran, la radio des Bois-Francis couvrait un territoire radial de quelque 75 kilomètres, poussant ses ondes jusque dans les comtés de Drummond, de Mégantic, de Lotbinière, de Nicolet, de Richmond et de Wolfe, et même au-delà, rejoignant ainsi un bassin de 400 000 auditeurs⁹¹⁵.

cours du clergé, voyaient leur avenir s'assombrir. La Voix des Bois-Francis, par exemple, fondée en 1928 par le chanteur et journaliste Camille Duguay, devait bientôt disparaître dans la tourmente de la Révolution tranquille.

Les unes après les autres les communautés de religieux et de religieuses que j'avais accueillies lors de leur premier débarquement fermaient leur maison et rapatriaient leurs effectifs dans leur maison mère. Les religieuses de Notre-Dame-des-Anges quittèrent Victoriaville en 1971, leur mission ici était terminée. Les filles de Marguerite Bourgeois instal-

lées à La Montagne les suivirent en 1974; elles avaient décidé de se prévaloir de la clause du contrat de cession, signé en 1872, qui prévoyait la remise des lieux au curé de la paroisse advenant leur départ. Terrain et couvent furent remis à l'abbé Joseph A. Bergeron,



Les studios de CFDA de 1962 à 1998, date de l'incendie.

915 Plus tardive, la station FM, CFJO, ne fut en ondes que vers la fin de la décennie 1980, elle poussait ses ondes jusqu'à 140 kilomètres à la ronde.
916 Ces données proviennent des inventaires économiques faits pour les villes de Victoriaville et d'Arthabaska, années 1951, 1953, 1955 et 1959.

Collection Pierrette Molet



Aux premières heures de la Révolution tranquille, déjà plus de 2 500 téléviseurs étaient dénombrés sur mon domaine. Sur la photographie, Olévine Nolette en 1962.

alors curé à La Montagne⁹¹⁷. Le séjour des sœurs de l'Assomption sur mon domaine fut bref : une vingtaine d'années après leur implantation, elles plièrent elles aussi bagage.

Déclin du rail

Comme l'Église, le rail souffrit rapidement de la modernisation qui s'installait à un rythme accéléré dans mon domaine. Les nouveaux concepts en aménagement du territoire lui portèrent un coup dont il n'allait pas se remettre. Un des phénomènes qui illustrent combien notre rôle, au Grand Tronc et à moi, devenait négligeable fut le projet d'un centre commercial à Victoriaville, qui se mit en branle dès 1964, mais qui ne devait voir finalement le jour qu'en 1975.

Son annonce avait pourtant créé une forte commotion tant à Victoriaville qu'à Arthabaska, lorsqu'il en

fut question peu de temps avant les fêtes de fin d'année. La lenteur avec laquelle le projet avança fit un moment croire que ce n'était qu'un ballon publicitaire n'ayant pour but que de faire mousser la vente des terrains situés à proximité du site proposé. « S'agissait-il d'une initiative vraiment sérieuse, se demandait *L'Union*, comme semblait l'indiquer la demande présentée par le promoteur et accordée par le conseil de ville d'Arthabaska concernant l'ouverture des établissements commerciaux d'Arthabaska quatre soirs par semaine⁹¹⁸? »

Construit loin de mes rails, à l'autre bout de la ville, il était certain que le commerce que générerait ce Carrefour des Bois-Francis reposerait bien davantage sur le transport par camion que sur

celui par wagon. Les naïfs n'avaient pas cru que ce nouveau lieu d'échanges commerciaux allait autant ralentir les activités du centre-ville où j'étais installée. Lorsque j'appris la nouvelle au Grand Tronc, il poussa un long soupir sifflant; il avait compris lui aussi, de sa grande expérience, que c'était là le début de notre fin. Comme j'étais habituée à ses railleries, je ne fis pas attention lorsqu'il me dit en plaisantant qu'on allait peut-être me transformer en musée, moi aussi, comme on avait fait de la maison de Sir Wilfrid Laurier à Arthabaska. Je n'avais pas le prestige de Sir Wilfrid ni la renommée de l'artiste-peintre Marc-Aurèle de Foy Suzor-Coté, et je savais que les gens de La Swamp n'avaient pas cet attachement pour le patrimoine et la culture qu'avaient toujours démontré les notables de La Montagne. J'étais dans une ville industrielle où l'on parlait d'argent et non dans une ville de notables où l'on parlait d'art.

Cette fin inéluctable et moins honorable, il la ressentait lui-même dans ses nouveaux rails pour voies de service vers le parc industriel de Victoriaville, où se concentraient désormais les nouvelles industries. Cet aménagement ferré n'eut pas l'effet escompté

Collection Tourisme Bois-Francis



Je ne fis pas attention lorsqu'il me dit qu'on allait peut-être me transformer, moi aussi, comme on avait fait de la maison de Sir Wilfrid Laurier...

917 En 1976, il a été vendu à Benoît Roux. Aujourd'hui il ne reste plus que l'aile nord, « aménagée en cinq logis et coiffée à la façade du nom "Le Bourgeois" »; Thérèse Lambert, « La Congrégation de Notre-Dame dans les Bois-Francis », p. 97; ASHRA, #4-11-42 : « Couvent d'Arthabaska chronologie ».

918 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 3 mars 1965, p. 17.

et ne fut guère utilisé. Aussi, inversement à la courbe de la croissance économique qui illustrait la santé de mon domaine, celle des activités de mon compagnon ne cessa de décroître, marquant le début d'une lente agonie.

Depuis le milieu du siècle, la popularité du Grand Tronc comme mode de transport était fortement ébranlée. D'abord, on commença à trouver que mon compagnon et moi constituions des sources d'insalubrité. Dans des plaintes répétées adressées au conseil de ville, mes voisins immédiats me traitaient de « foyer d'infection et de désordre » et cherchaient à faire disparaître le parc qui les incommodait. Des inspecteurs du ministère de la Santé vinrent au début de la guerre, en 1940, pour inspecter mes cours. Ils jugèrent eux aussi que le parc d'animaux situé près des voies du Grand Tronc était dans un « état de malpropreté repoussante ». Leur avis me condamnait à l'amputation d'une partie de mes membres. Ils décrétèrent ces lieux « antihygiéniques » et exigèrent que l'on transportât le parc des animaux « dans un endroit éloigné ».

Le conseil accueillit alors favorablement les plaintes des citoyens appuyées des observations des inspecteurs du Ministère et il fut résolu que le parc serait installé sur la route des Cinq-Chicots, en pleine campagne, là où les inconvénients seraient éliminés⁹¹⁹. Il me fallait donc me départir d'un des miens. Ce n'était pas la première fois que j'étais victime de la vindicte de mes concitoyens. Déjà en 1930, ceux-ci m'avaient accusée de détériorer l'esthétique de leur ville. Lors de la construction du nouveau réservoir devant alimenter les locomotives, on s'était réjoui que ce réservoir fût plus près qu'avant « du quai des chars et plus vers l'est », de même que la fontaine qui distribuait l'eau aux locomotives, « ce qui aidera à débarrasser la traverse du chemin de fer du centre de la ville »⁹²⁰, disaient les citoyens. Ils en avaient également contre la voie d'évitement installée du côté sud de la traverse centrale. Dans le journal local, je lisais avec amertume :

« On se demande pourquoi cette antiquité en plein centre-ville. Vraiment nous ne sommes pas très bien partagés au point de vue esthétique »⁹²¹. Me reprochait-on d'avoir voulu me moderniser afin de mieux répondre aux besoins grandissants en matière de transport?

Les élus municipaux furent d'autant plus réceptifs à ces plaintes que mes cours se situaient face à l'hôtel de ville. Mais où pouvais-je entreposer avec plus de facilité ces animaux et ces bois de toutes sortes qui attendaient pour être chargés dans l'un ou l'autre des wagons tirés par mon fidèle compagnon, ou qui en descendaient et qui attendaient d'être récupérés par leurs acheteurs? La décision démontrait que d'autres solutions étaient désormais offertes aux voyageurs, aux marchands et aux industriels.

L'amélioration du réseau routier, qui ne cessait de se développer, était la première cause du déclin du Grand Tronc. L'état des routes permettait désormais aux services d'autobus régionaux et provinciaux de fonctionner à longueur d'année. Les voyageurs eurent vite fait de préférer ce nouveau mode de transport, dont l'horaire était plus souple, à celui du train, qui n'offrait qu'un horaire rigide. Le coup de grâce vint pourtant de l'automobile qui se multipliait au rythme de la réorganisation du réseau routier. De moins en moins utilisé tant pour le transport des voyageurs que pour celui des marchandises, le Grand Tronc dut sabrer dans ses services. Déjà en 1935, le Petit Tronc s'était relâché, alors qu'une partie était abandonnée. En février 1960, le Grand Tronc discontinuait son service pour voyageurs. Puis, graduellement, le transport des marchandises périclita.

La transcanadienne et le Grand Tronc

Tant que le gouvernement de la province s'était préoccupé de l'amélioration des chemins de campagne et des routes secondaires, le Grand Tronc pouvait non seulement dormir tranquille, mais pouvait

également voir en ces nouvelles infrastructures routières des voies d'approvisionnement et de service tributaires de ses propres rails. Lorsque le gouvernement de Jean Lesage entreprit de mettre l'accent sur les grandes voies de circulation, le rapport entre le rails et la route ne pouvait plus trouver d'équilibre. Dans la foulée de la grande modernisation, incarnée au Québec par l'exposition universelle de Montréal de 1967 qui marquait le centenaire de la confédération canadienne, les autoroutes firent leur apparition dans le paysage provincial. La voie rapide qui relierait Québec et Montréal se situait dans le prolongement de l'ambitieuse route transcanadienne devant conduire tout Canadien coast-to-coast. Dès l'annonce du projet, en 1949, le Grand Tronc et moi comprimés le danger. N'était-ce pas cette même motivation de relier le Canada atlantique au Canada pacifique qui avait lancé le projet d'un Grand Tronc à travers les Prairies et les Rocheuses? Le projet de la transcanadienne accélérerait inmanquablement la mise à la retraite du Grand Tronc.

Encore pouvait-on compter que le projet créerait des querelles qui ralentiraient sa réalisation. Est-ce par la rive nord de la province ou par la rive sud que passerait cette autoroute? Et le débat du temps du tracé du Grand Tronc reprenait, cette fois-ci pour une voie de terre plutôt que pour une voie de fer. Les hommes ayant, comme les évêques, de la suite dans les idées, le même bon vieux principe de la ligne la plus directe possible devait prévaloir. La ligne la plus droite possible réduisait, dans un premier temps, les coûts de construction, et, sur un temps long, les coûts d'entretien et de déneigement seraient d'autant réduits; ce qui n'était pas négligeable. Sans oublier le temps gagné par tout un chacun en empruntant une voie qui avait suivi le plus court trajet possible. Comme dans le cas du tracé du Grand Tronc, ce principe pouvait, toutefois, souffrir quelques exceptions, justifiées par les obstacles naturels. Dans le cas d'un tracé de voie rapide, le rail devenait un de ces obstacles naturels qu'il

919 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 6 mai 1940.

920 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 12 juin 1930, p. 7.

921 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 5 juin 1930, p. 7.

fallait éviter. Les passages à niveau risquaient de mettre en conflit trains et automobiles. De même les chemins de ferme et les traversées d'agglomération constituaient des obstructions qu'il fallait réduire.

Tous ces principes considérés, il devenait évident pour l'ensemble des politiciens que le tracé de la route Sir Wilfrid Laurier, qui reliait déjà Québec et Montréal par la rive sud, s'avérait le meilleur projet. Cette route était déjà « défrichée et clôturée partout ». Étant déjà construite, elle n'entraînerait pas de coûts exorbitants en expropriations. Au fond, « pour devenir l'une des plus belles routes de l'Amérique », il ne lui manquait que « des travaux de pavage »⁹²². De tels arguments devaient l'emporter dans le débat qui opposait la rive nord à la rive sud. Déjà chanceux de voir la voie rapide passer presque à leur porte, les entrepreneurs de La Swamp n'entreprirent pas d'infléchir les autorités provinciales ou fédérales pour que ce tracé se courba davantage vers la Reine des Bois-Francis⁹²³.

Malgré cette victoire assurée sur le rail, le macadam n'arrêtait pas sa prétention à le concurrencer dans les modes de transport. Il cherchait également à prendre de l'expansion aux frais même du Grand Tronc. Il fut en effet question, au milieu de la décennie 1960, d'emprunter l'ancien tracé du Petit Tronc pour le convertir en autoroute. Pressés par les représentants locaux de doter mon domaine d'une voie directe à l'autoroute transcanadienne, les députés de la région promettaient que le tracé définitif « emprunterait à peu près l'axe de l'ancienne voie du C. N. aujourd'hui désaffectée »⁹²⁴.

J'aurais pu croire que mon relatif éloignement de la transcanadienne me laisserait quelques années de répit et ne transformerait pas trop rapidement le mode de vie à La Swamp, comme l'éloignement du Grand Tronc avait conservé un moment à La Montagne son cachet bucolique. Ce fut un rêve de courte durée. Les impératifs du développement économique de Victoriaville, qui avait fait sa

marque comme centre industriel, engageaient à la construction d'une voie rapide qui mènerait de La Swamp à la 20. Aussi, les hommes politiques n'hésitèrent pas à « donner l'assurance que la route directe sera[it] construite » pour 1967. L'ouverture de l'autoroute transcanadienne en 1965-1966 ne fut d'ailleurs pas étrangère au soudain essor du transport par camion. La concurrence des entreprises de camionnage devenait trop forte et le Grand Tronc ne pouvait maintenir un service compétitif. Ces compagnies, qui se multipliaient, offraient un service mieux adapté aux nouveaux besoins du marché. Plus d'une dizaine d'entre elles, dont la plupart avaient leur siège social sur mon domaine, se disputaient désormais le transport des matières premières et des produits finis⁹²⁵.

L'ouverture de ce nouveau tronçon de la transcanadienne ne mettait pas que mon compagnon en péril, c'était tout mon domaine qui était menacé. Dans un mémoire préparé par la Jeune Chambre de Daveluyville, en 1965, on s'inquiétait que l'état des routes d'alors favorisait déjà Drummondville au détriment de Victoriaville. La population de Daveluyville, qui avait pris l'habitude depuis quelques décennies d'effectuer ses achats à Victoriaville, délaissait désormais cette destination et préférait Drummondville, où elle avait un accès facile par l'autoroute à quatre voies⁹²⁶.

On comprend dès lors pourquoi les rails de service installés jusqu'au parc industriel ne surent pas gagner la faveur des dirigeants des nouvelles entreprises. Aussi, malgré une production sans cesse croissante dans les usines et les manufactures, mon vieux compagnon étirait de moins en moins long sa chaîne de wagons. En 1961, des 12 000 coupe-vent produits chaque semaine par la Utex, des 2 750 vêtements confectionnés chaque semaine par la Rubin ou des 1 500 habits assemblés hebdomadairement à la Fashion-Craft, bien peu empruntèrent le rail pour se rendre à leur destination.

Je ne me faisais pas trop d'illusions sur mon propre sort. Tout visiteur pouvait remarquer la concentration d'une partie des commerces alignés de part et d'autre de mes voies ferrées : celle du Grand Tronc avait créé le centre-ville, celle du Petit Tronc avait desservi la majorité des industries de la ville qui s'alignaient dans un axe perpendiculaire à celui qui s'inscrivait le long de la voie principale⁹²⁷. Commerces et industries s'étaient accrochés à mes voies, lesquelles facilitaient leur approvisionnement. Bien que j'aie été au cœur de ces municipalités sorties de La Swamp et que j'aie imprimé le profil de mes quais et de mes voies, on ne ferait pas grand cas de cette réalité lorsque viendrait le temps de décider de mon avenir, fortement lié à celui du centre-ville, lui aussi en sérieuse difficulté.

L'arrivée des grands magasins à rayons, les « 15 cents » comme on les appelait au début, avait un moment stimulé le commerce dans les vieilles rues autour de mes quais. Du coup, les petits commerces déjà existants trouvèrent un nouveau souffle. Mais les clients ne se promenaient plus à cheval ou à bicyclette; chacun dans leur rutilante voiture, ils s'amenaient pour faire leurs courses. Où donc garer ces grosses américaines le temps du magasinage? Vieux secteur aux rues étroites, le centre-ville était très mal équipé pour répondre à ce besoin. La construction d'espaces de stationnement demandait au préalable la disparition ou la démolition de bâtisses déjà installées. Des commerces sur la rue qui longeait mes voies furent sacrifiés.

Devenu propriétaire des entrepôts du Grand Tronc, la Ville s'empressa de les démolir pour faire un stationnement municipal. À nouveau, je fus victime de la vindicte de mes concitoyens. Tout ce qui fit un temps mes services devint soudain source d'ennuis et antiquités à faire disparaître. Le transport ne se faisait plus par le fer : les cours du Grand Tronc devinrent des places de stationnement pour automobiles.

922 Archives municipales d'Arthabaska, procès-verbal, séance du 7 décembre 1949.

923 Conformément à ces propos de la Gare, on ne relève pas, en effet, de débat sur cette question dans *L'Union des Cantons de l'Est* de l'époque.

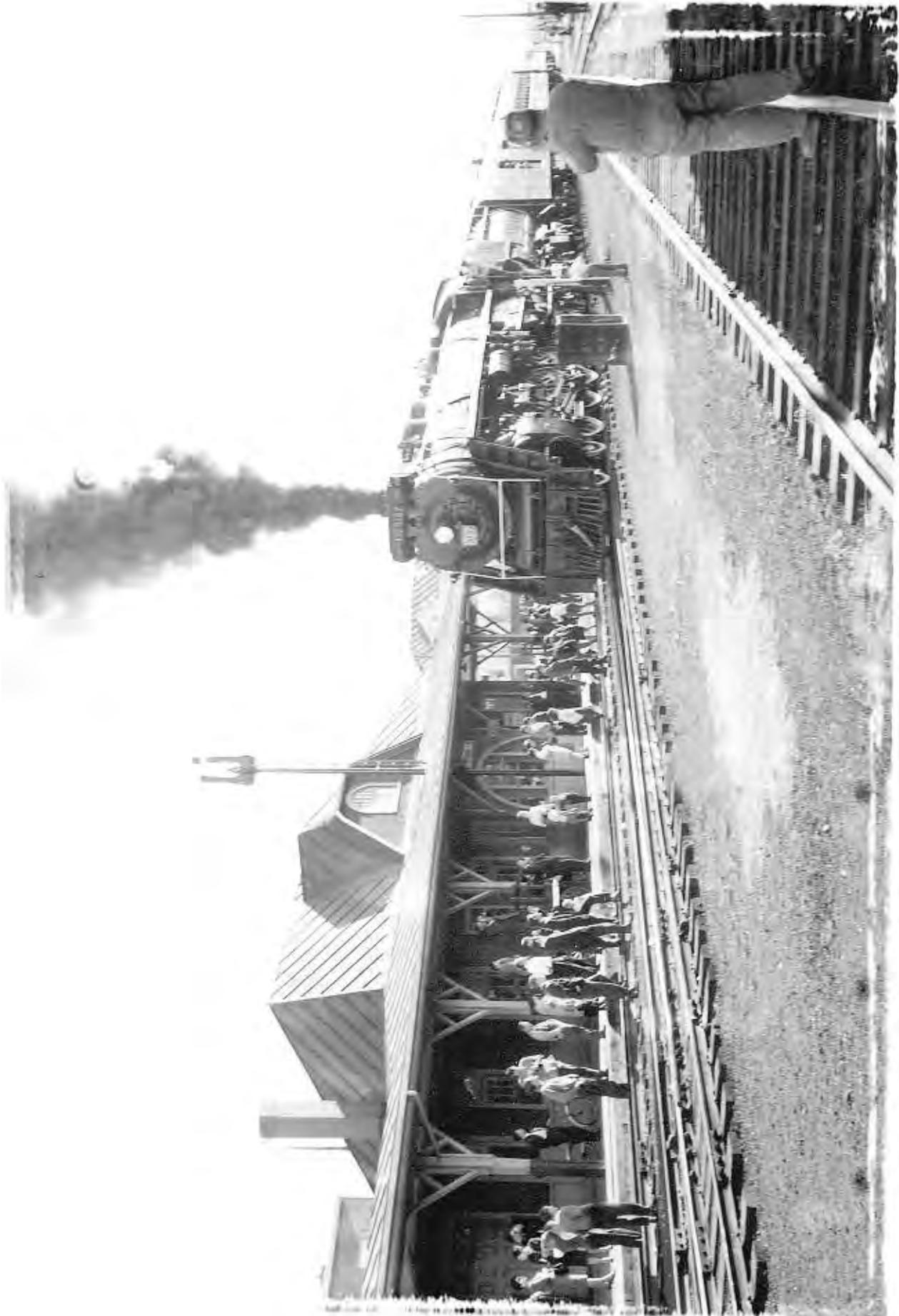
924 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 10 mars 1965, p. 17.

925 En 1973, Victoriaville comptait treize compagnies de camionnage, dont huit avaient leur siège social dans l'agglomération; Patrick Paradis, *L'évolution des secteurs d'activités à Victoriaville*, p. 19.

926 *L'Union des Cantons de l'Est*, du 31 mars 1965, p. 17.

927 Pierre Charron, *Le réseau ferroviaire au Québec*, p. 244.

Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault



Le dernier passage du train à vapeur en 1960.

Chronique d'une mort annoncée

Désireuse de s'emparer de tout, Victoriaville voulait également absorber sa vieille rivale et voisine. Des pourparlers en haut lieu étaient en effet en cours afin de fusionner les deux agglomérations et, dans le mouvement, se réappropriier les terres de Sainte-Victoire qui lui avaient été subtilement soustraites en 1890. Déjà en 1970, les services des loisirs d'en haut et d'en bas avaient fusionné. Les autres services n'allaient-ils pas emprunter bientôt le même sentier? Tout tombait autour de moi. Un jour, ce serait mon tour.

Je lisais depuis quelque temps dans les journaux que l'on songeait à me recycler. Les élus municipaux s'égarèrent en projets de toutes sortes. Celui qui paraissait le plus me convenir pour cette préretraite hâtive était un projet de transformation en site touristique dont j'entendis circuler la rumeur en avril 1973. Il me semblait s'harmoniser parfaitement à la longue connaissance que j'avais de l'histoire de mon domaine.

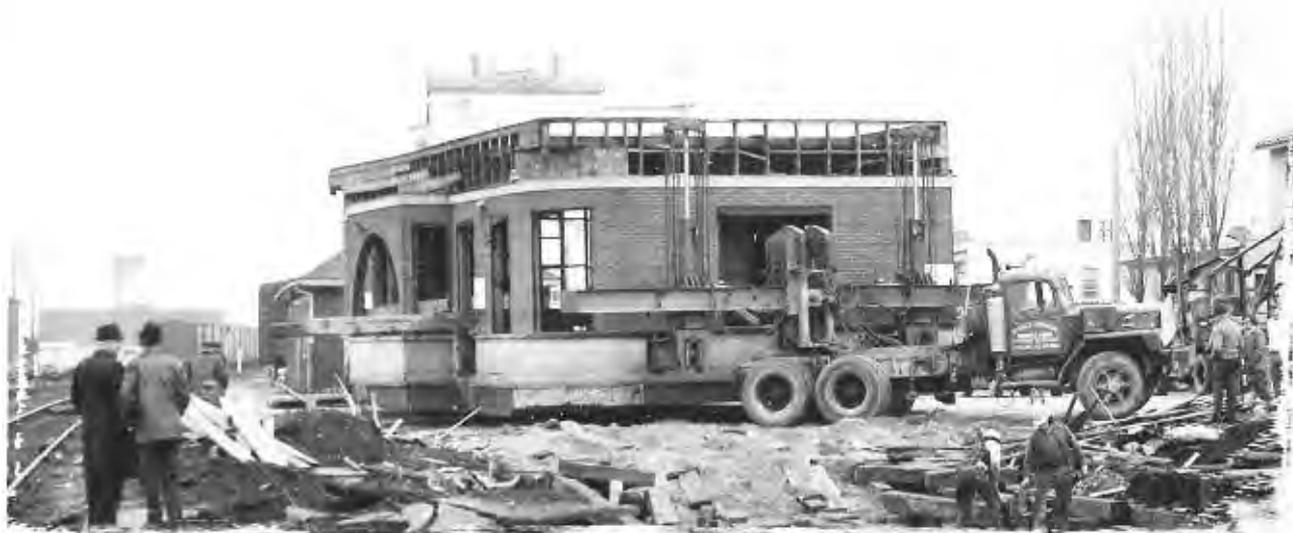
Contre toute attente mon sort fut moins heureux. Pour nombre de personnes j'étais l'illustration même du passé qu'il fallait soustraire au regard des citoyens désormais avides de progrès. Comme la chaire et le maître-autel de l'église Saint-Christophe, je représentais un temps révolu qu'il fallait enterrer sous des projets respirant le renouveau et la fierté nationale. L'an 1 du Québec était tout proche, croyait-on. « Québec français », criait-on partout dans la province. Comment leur faire comprendre que j'avais depuis longtemps oublié mes racines anglo-saxonnes et que depuis belle lurette je n'étais plus « *Arthabaska Station* » (prononcer : Arthabaska « stéchune »)?

Malgré les loyaux services que j'ai rendus à La Swamp comme à La Montagne pendant plus de 120 ans, malgré la vigueur de mes bois et la vitalité qui courait encore sous mes corniches, on décida, le 2 avril 1974, que je serais euthanasiée. Ma grande tristesse me vint surtout de voir que très peu de citoyens, que j'avais tant et tant de fois salués à leur départ ou à leur arrivée, prirent ma défense et plaidèrent pour mon maintien au milieu d'eux. Désireux d'oublier le passé, ils étaient tous tournés

vers l'avenir et s'imaginaient déjà dans une société béatifiée par la technologie. Depuis qu'on leur avait montré, à la télé, un homme marchant pour de vrai sur la lune, n'étaient-ils pas en droit de rêver d'un monde qui n'avait plus rien à faire des vieilleries du passé?

Ainsi, au début de l'été 1974, je vis arriver les démolisseurs. Oh! Gentils tout de même ces hommes de la déconstruction. Plus chanceuse que ces grands troncs séculaires tombés sous la hache des Perreault et des Beauchesne, je ne rendis pas l'âme sous le coup des haches ni ne fus décapitée ou débitée à la scie à chaîne. Le massacre, qui n'eut rien d'un film d'horreur, respectait, d'une certaine façon, mon caractère historique : ma fin ressembla plutôt au martyre des missionnaires canadiens, en ce qu'on me fit mourir à petit feu. Dépecée, on me sema à tout vent. Ne me resta que mes mots et mes souvenirs.

La modernité avait besoin d'espace, je lui livrai les quelques mètres carrés que j'avais cru pouvoir préserver à la mémoire du passé.



Ville de Victoriaville, fonds Jacques Faurcaut

La modernité avait besoin d'espace, je lui livrai les quelques mètres carrés que j'avais cru pouvoir préserver à la mémoire du passé.

Chapitre VIII
Depuis que je déraile, la terre me raconte



Ville de Victoriaville, fonds Georges-A. Laquerre

Parmi les traces du passé qui disparurent pour faire place au progrès et à la modernité, je ne fus malheureusement pas la seule. Peu après mon départ, j'appris que le berceau de mon domaine, les pointes Beudet, disparut lui aussi tristement, sous les eaux de la rivière Bulstrode. Il fallait abreuver en eau potable une population en expansion. De la superficie totale des terres sur lesquelles portait jadis mon regard, on en avait, au coût de quelque deux millions de dollars, exproprié et inondé, en 1975, un kilomètre carré pour faire un réservoir.

Signe que le progrès semble mal cohabiter avec l'histoire, ce crime de lèse-passé fut sanctionné par une réaction de la terre elle-même. Ancien lieu où pacageaient veaux, vaches, cochons, la flore dissimulait bien des monticules d'engrais naturels. Inondés, ces monticules se diluèrent et donnèrent aux citoyens une eau potable à l'odeur douteuse. Pour remédier au problème, les élus municipaux durent investir de nouvelles sommes. À sa façon, mon domaine leur servait sa version de la revanche du berceau.

Un cheval de fer défermé

Le cheval de fer qui avait dételé le cheval de chair au XIX^e siècle ne faisait désormais plus le poids. À la fin de la décennie 1970, on notait une chute dramatique de 81 % de l'activité dans le transport ferroviaire sur le tronçon du Grand Tronc entre Richmond et Québec. Dans le domaine du transport de passagers, les wagons enfumés des voyageurs ne paraîtraient plus sur la ligne. Le cheval de fer se voyait définitivement éclipsé par le cheval ailé, qui trouva un port sur mon domaine. Si les premières démarches en vue de la création d'un aéroport, entreprises par l'industriel Édouard Alain au lendemain de la guerre⁹²⁸, n'avaient pas abouti, celles menées au début de la décennie 1970 se concrétisèrent.



Ville de Victoriaville, fonds Jacques-Foucault

Dans les années 40, c'est l'espace réservé au parc Grenier actuel qui servait de piste d'atterrissage. Sur la photographie, l'avion de Pat Cormier.

Après entente avec le gouvernement fédéral, les villes de Victoriaville, Arthabaska, Sainte-Victoire, Plessisville, Daveluyville et Warwick construisirent l'aéroport régional actuel, à ce moment dans les limites de Princeville Paroisse. En 1976, l'aéroport devint l'unique propriété de la Ville de Victoriaville.

Pour convaincre les autorités fédérales, on avait fourni les statistiques impressionnantes de la Ville. Il fallait tout de même justifier quelque peu un investissement projeté de 145 000 \$ à laquelle somme s'ajoutaient 25 000 \$ pour le système d'éclairage des pistes. D'abord tout modeste avec sa piste de 2 500 pieds, non pavée et non éclairée, il s'imposa bientôt avec la popularité croissante de l'avion comme mode de transport. Au cours de la décennie 1980, on le classait même au troisième rang parmi les aéroports régionaux, après ceux de Bromont et de Sherbrooke⁹²⁹.

Dans le domaine du fret, mon compagnon vivait ses dernières heures. Aux services du Grand Tronc, on préférait définitivement ceux des compagnies de camionnage. Par exemple, la Vic-Craft, qui devait désormais importer sa consommation hebdomadaire de matière première, soit 6 000 pieds d'orme massif, boudait mes rails. Plutôt que des wagons, elle choisit des camions qui faisaient régulièrement l'aller-retour entre les lieux d'approvisionnement aux États-Unis et ses usines installées dans le nouveau parc industriel. Ces mêmes camions et d'autres livraient par la suite aux principaux centres de distribution québécois 65 % de sa production, qui se composait pour lors de 121 pièces d'ameublement de maison en bois dessinées exclusivement pour la firme⁹³⁰.

Un tel constat imposait la mise à la retraite de mon vieux compagnon qui, par ailleurs, circulait de moins en moins souvent. Une dernière fois, en octobre

Portrait industriel de Victoriaville en 1968

	Meubles	Textile	Ind. bois	Machineries	Alimentation	Autres	Total
N ^{bre} empl	489	1458	306	108	308	231	2900
N ^{bre} entr.	6	4	8	3	5	8	34

928 AMV-PV, Municipalité de Victoriaville, séance du 7 janvier 1946. Sur l'histoire de l'aéroport installé dans le secteur du parc Grenier au temps de la Deuxième Guerre mondiale, voir Claude Raymond, *Sainte-Victoire d'Arthabaska*, p. 199. On se rappellera également que l'Aéro-Club avait dès 1965 aménagé une piste d'atterrissage d'environ 4 000 pieds dans la zone industrielle de Victoriaville. Jugée nécessaire pour le développement de l'aviation civile, cette piste remplaça celle aménagée à Sainte-Clothilde utilisée jusque-là par les pilotes locaux. *L'Union des Cantons de l'Est*, du 10 mars 1965, p. 1, et 24 mars 1965, p. 17.

929 Patrick Paradis, *L'évolution des secteurs d'activités à Victoriaville*, p. 21-22.

930 Jean Tassé, *Une manufacture de meubles en bois de la région des Bois-Francs, Vic-Craft Inc., (Victoriaville)*, mémoire de licence de géographie, Université Laval, 1972, p. 12-14.



Collection Claude Raymond

Les camions livraient 65 % de la production dans les principaux centres de distribution québécois. Un tel constat imposait la mise à la retraite de mon vieux compagnon. Une dernière fois, en octobre 1989, j'entendis la terre qui recouvrait mes pieds desséchés vibrer sous le passage d'un convoi.

1989, je sentis vibrer la terre qui recouvrait mes pieds desséchés sous le passage d'un convoi du Grand Tronc. Peu après commençait le déboulonnage des rails et l'enlèvement des traverses. Vendu à la Ville, le lit du Grand Tronc fut lui aussi gommé du paysage. La fin du siècle portait un nouveau cycle. L'ère était désormais au recyclage et à la pensée écologique; devenus inutiles les anciens tracés ferroviaires furent recyclés. On ne saurait ici choisir un terme plus juste, car non seulement ils furent recyclés, mais ils furent « bicyclés ». Là où, hier, roulait le Grand Tronc déambulant aujourd'hui à pied les aînés, ou filent à vive allure les plus jeunes sur leur vélo ou sur leurs patins à roues alignées.

Il faut avouer que Victoriaville faisait figure de pionnière au chapitre de la récupération. Un de ses citoyens, le visionnaire Normand Maurice, avait été l'un des premiers au Québec à comprendre que l'enfouissement des déchets n'était pas une mesure d'avenir. Aussi travailla-t-il à la mise sur pied, en 1977, d'une entreprise de récupération, Récupération Bois-Francs, et du tout premier Centre de formation en entreprise et récupération. Le temps n'était déjà plus au gaspillage; le temps de l'aisance et de la consommation à tout crin avait fait son

temps. Des heures plus sombres se pointaient à l'horizon.

Un dur temps de récession

Nos vieilles associées de la première heure, institutions et manufactures, vivaient elles aussi des heures difficiles.

Quelques années après que l'on m'ait rasée, j'appris que le couvent de mes voisines les sœurs de la congrégation de Notre-Dame changeait de vocation. D'école où s'ébattaient les jeunes filles d'hier, il devint, en 1979, résidence pour leurs professeurs, religieuses retraitées ou du troisième âge. La même année, leurs consœurs d'Arthabaska prenaient la déchirante décision de quitter les lieux qu'elles avaient habités depuis leur arrivée au siècle passé et abandonnaient définitivement la terre qui avait initialement accueilli leur communauté. Comme le mentionna la supérieure provinciale de la Congrégation à Mgr Albertus Martin :

« C'est avec regret que nous nous retirons de cette localité où nos sœurs ont œuvré pendant plus de 100 ans et où elles se sont attachées à une population si

sympathique [...] l'impossibilité de remplacer celles qui partent et certaines raisons communautaires nous ont obligées à supprimer cette communauté⁹³¹. »

Les usines de bois et les manufactures textiles qui avaient fait les grandes heures de mon domaine et qui avaient marqué toute son activité économique depuis un siècle se faisaient tout à coup détrôner. Pour l'un, le secteur tertiaire, qui gagnait en importance, leur faisait une concurrence de plus en plus vive : de 36,2 millions de dollars de vente au détail, en 1971, la seule ville de Victoriaville passait à 200 millions de vente au détail en 1986⁹³². Pour l'autre, la crise économique, qui assombrissait la décennie 1970, força le ralentissement de ces vieux secteurs pionniers.

Avec tristesse, en novembre 1976, mes rails virent s'installer non pas une nouvelle usine mais un premier bureau d'assurance-chômage. Les ouvriers sans travail se faisaient une vive concurrence pour chaque emploi annoncé. Des fonctionnaires gouvernementaux avaient compté quelque 2 631 chômeurs pour environ 165 offres d'emploi. Jamais M. le curé ne disait plus vrai lorsqu'il rappelait qu'il

931 AEN, fonds Saint-Christophe, pièce n° 291 : Lettre de sœur Juliette Larose à Mgr Albertus Martin, du 4 septembre 1979.

932 Patrick Paradis, *L'évolution des secteurs d'activités à Victoriaville*, p. 25.

y avait beaucoup d'appelés mais peu d'élus. De même, Victoriaville voyait sa population stagner, voire diminuer en accusant une légère chute démographique de près de 5 % entre 1971 et 1991. Les fermetures d'usines chassaient vers d'autres cieux les ouvriers du textile et du meuble⁹³³.

Déjà ébranlée par les produits modernes d'ameublement, l'importante Victoriaville Furniture, tête de file dans l'industrie du meuble en bois, vécut difficilement la paralysie occasionnée par la grève de 1975. Les augmentations de salaire consenties aux ouvriers contraignirent la direction à de massives mises à pied, puis à déclarer faillite sans laisser aucune indemnité de départ à ses employés. Lorsque la manufacture reprit vie, deux ans plus tard et sous le nouveau nom d'Industries Victoriaville, elle n'embaucha qu'une quinzaine des quelque 150 employés qui étaient au service de la Victoriaville Furniture lors de sa fermeture.

Le bouleversement ne toucha pas seulement l'industrie du meuble. Le secteur du textile fut lui aussi bientôt emporté par la crise économique qui sévissait dans mon domaine comme sur l'ensemble du continent. Des signes avant-coureurs s'étaient pointés dès le début de la décennie 1970. Des rumeurs de production diminuée circulaient parmi les employés de l'usine Utex. Une grève de quatre jours força la compagnie à accepter les demandes des syndiqués. Ce ne fut qu'une victoire à la Pyrrhus. La compagnie réduisit par la suite considérablement sa production, déménagea en douce ses meilleures pièces d'équipement en Bulgarie et prépara un considérable licenciement. En 1979, une nouvelle grève des ouvriers qui tentaient de sauver leur emploi allait convaincre la compagnie de plier bagage. Bien que qualifiés, les Victoriavillois coûtaient beaucoup plus cher que les Bulgares. La Utex ferma ses portes et les ouvriers se retrouvèrent au chômage. Le départ de cette usine majeure lança le mouvement dans l'ensemble de l'industrie du textile. Plusieurs autres

petites entreprises dans le domaine du vêtement firent taire leurs moulins à coudre.

À la Rubin, les employés ne furent plus dans la ouate. Dès 1975, quelque 10 % d'entre eux furent mis au chômage. À l'instar de la Utex, la Rubin déménageait ses moulins en Colombie, pays où les conditions de travail approchaient celles du temps de son installation sur mon domaine. En déplaçant ainsi 80 % de sa production, elle réduisit massivement son personnel et son temps de travail. Durant près d'une dizaine d'années, employés et dirigeants dansèrent le quadrille de l'affrontement. Tout était en place pour un dernier set. Après le demi-tour à gauche des revendications suivit le demi-tour à droite des réductions du temps de travail. Le petit coup de crochet des grèves alterna avec le « passez-tout-droit » des mises à pied. Et swinguez votre compagnie... par-dessus bord : la Rubin ferma finalement ses portes en 1982.



Fonds Bourne/Bédard

Déjà ébranlée par les produits modernes d'ameublement, l'importante Victoriaville Furniture, tête de file dans l'industrie du meuble en bois, vécut difficilement la paralysie occasionnée par la grève de 1975.

933 Mélanie Levasseur, *La population et l'utilisation du sol*, p. 12.

Et revint le ciel bleu

Le recul des secteurs pionniers, qui avaient accusé une perte de 36 % sur le marché de l'emploi pour la décennie 1970, porta un dur coup à l'ensemble de la ville et de ses habitants. Ce ralentissement économique, vivement ressenti, ne signifiait en rien que mon domaine sombrait dans le marasme et qu'il se vidait totalement de son énergie ouvrière. Il procédait simplement à un réaligement de son économie. En 1987, mon domaine comptait encore quelque 150 industries, soit le double du nombre relevé en 1961.

Après la crise des décennies 1970-1980, les industries pionnières semblèrent vouloir renaître de leurs cendres. La Quercus réveillait la vieille Victoriaville Specialties tandis qu'Industries Victoriaville inc. relançait la Victoriaville Furniture. Dans le textile, Victoriaville inc. et Confection Plus inc. revenaient à la confection de vêtements pour hommes et femmes. La reprise économique, qui s'amorça à partir de 1982, récupéra en cinq ans la presque totalité (30 %) de la perte d'emplois léguée par les industries du bois et du textile au terme de la crise. À eux seuls, ces chiffres illustrent avec quel dynamisme mon domaine avait malgré tout réussi à se redresser après les heures sombres de la décennie 1970.

La Montagne qui abdiquait peu à peu devant La Swamp délaissa bientôt ses prétentions de parc industriel. Pouvait-il en être autrement lorsqu'on compare le développement des deux parcs pour la même période. Alors qu'à Victoriaville on avait dû procéder, en 1975, à l'agrandissement de la superficie du parc initial puisque ce dernier était déjà occupé à 100 % de sa capacité, à Arthabaska à peine 30 % du parc avait trouvé preneurs. Tandis que le nombre d'entreprises installées dans le parc d'Arthabaska passa de 21 à 33 seulement, entre 1966 et 1969, à Victoriaville, sur un terrain 10 fois plus grand, on comptait déjà 99 nouvelles compagnies en 1968.

Se résignant devant l'évidence, Arthabaska vendit à des promoteurs résidentiels une partie des terrains initialement achetés aux fins de promotion industrielle. Le parc voyait ses perspectives d'avenir frapper les murs de ces multiples maisons unifamiliales qui s'élevèrent en lieu et place des usines. Optant pour un autre terrain de compétition où les dés étaient moins pipés, Arthabaska misa sur l'habitation. Plutôt que d'encourager l'installation d'usines par le biais de quelque bonbon économique, elle proposa, en 1986, d'offrir des subventions à l'habitation pour les citoyens qui choisiraient de rénover ou de se faire bâtir dans ses limites, dans le cadre d'un programme de revitalisation. La mesure était généreuse puisqu'elle visait à « favoriser la rénovation, la restauration ou l'agrandissement de bâtiments, la construction ou la reconstruction de bâtiments résidentiels ou la transformation de bâtiments en bâtiments résidentiels ou toutes autres sortes de bâtiments »⁹³⁴. Véritable programme de régénération, il s'appliquait même dans le cas de rénovation d'édifices complètement abandonnés ou rasés par les flammes.

Voyant là une nouvelle tactique de sa voisine pour lui ravir quelques fleurons de sa couronne, la Reine des Bois-Francis releva aussitôt la mise en offrant des subventions équivalentes et en lançant le programme Revi-Centre, qui visait la revitalisation de son centre-ville. Ce programme plagiait celui d'Arthabaska. Afin de ne pas être en reste, la modeste corporation de Sainte-Victoire se sentit obligée d'emboîter le pas à ce périlleux mouvement, en 1989. Plus ambitieux, ce programme visait tant les bâtiments à vocation résidentielle que les commerces et les industries⁹³⁵. Si bien qu'au début de la décennie 1990 toutes les corporations municipales de mon domaine se faisaient compétition sur le même terrain, annihilant mutuellement leurs efforts.

Si Victoriaville, cœur industriel, accusait un léger recul au point de vue démographique, il n'en était pas de même pour ses voisins. Tandis que

Saint-Christophe connaissait une augmentation de 115,4 % de sa population, Sainte-Victoire affichait une respectable augmentation de 83,1 % et Arthabaska, une de 52,4 % entre 1971 et 1981, soit en pleine crise économique. D'eux-mêmes, ces chiffres évoquent que ce furent les industries séculaires du textile et du meuble qui avaient encaissé le plus dur coup dans cette récession.

Mais le seul point de vue économique ne suffit pas pour expliquer cette tangente démographique différente entre Victoriaville et ses voisines. Le phénomène de l'étalement urbain doit également être pris en considération. De plus en plus, les jeunes familles s'installaient en périphérie, loin de l'activité bruyante du centre-ville. Aussi, les zones rurales, quoique protégées par la *Loi sur la protection du territoire agricole*, imposée par le gouvernement du Québec, se firent grignoter de l'espace et jouèrent plus qu'autrefois le rôle de zone dortoir. Grâce au réseau routier qui suivit cet étirement vers les campagnes et au transport motorisé qui faisait désormais partie intégrante du mode de vie de tout habitant, un tel étalement était incontournable. De même, les vieux règlements de la résidence obligatoire dans la municipalité pour avoir accès aux emplois dans les usines ou à ceux offerts par la corporation municipale ne s'appliquaient plus désormais. La modification et la centralisation des modes de taxation reléguèrent ces mesures aux oubliettes.

L'étalement urbain lié aux facilités du transport individuel eut comme première conséquence de vider les centres-villes. Pourquoi s'entasser les uns sur les autres dans des secteurs sans verdure quand la campagne était toute proche? Et comme l'argent se fait avec de l'argent, les commerces suivirent les bourses et les porte-monnaie vers la périphérie.

Le déplacement de la zone commerciale qui avait été amorcé par la construction du Carrefour des Bois-Francis avait créé une première commotion. Ce ne fut qu'un léger malaise comparé à la crise provoquée par l'ouverture de la Grande Place des Bois-Francis en

934 AMV-PV, Municipalité d'Arthabaska, séance du 6 février 1986, règlement no 481.

935 AMV-PV, Municipalité de Sainte-Victoire, séance du 3 février 1992, règlement no 484.



Photographie Gil Roymond

La bibliothèque Charles-Édouard-Mailhot sur la place Sainte-Victoire, construite en 1993. Elle faisait suite à la construction de la bibliothèque Alcide-Fleury d'Arthabaska, première bibliothèque moderne et complète de la région s'adressant à la population en général.

1990. Et il fallut toute l'ingéniosité des élus pour redonner vie au vieux secteur de la rue Notre-Dame. La politique de construction de résidences pour les personnes âgées dans ce qui avait été autrefois de prospères usines accrochées à mes rails maintint au centre-ville une population qui comptait sur une brochette de petits commerces nécessaires au quotidien. L'aménagement de la bibliothèque municipale dans mes anciennes cours drainait également une clientèle appréciable.

Ciel bleu pour certains, ciel gris pour d'autres

Contrairement aux aînés, les jeunes ne bénéficièrent pas de telles mesures. Certains d'entre eux, mal à l'aise dans le système scolaire en place, abandonnèrent l'école. Contrairement à leurs devanciers, ces décrocheurs n'avaient plus l'usine pour les accueillir. Qualifiés de main-d'œuvre non spécialisée, ils se retrouvaient, au mieux, dans les emplois les plus

précaires et les moins bien rémunérés. Au pire, il leur resta la rue. Comme leurs ancêtres qui, autrefois, s'étaient sentis à l'étroit sur des terres qui ne leur donnaient plus de quoi survivre décentement et qui s'étaient emparés des terres inoccupées de l'arrière-pays, des jeunes se sentirent à l'étroit dans une ville industrielle qui ne leur offrait plus d'ouvertures sur le marché du travail et optèrent en dernier recours pour le squat. Était-il donc plus mal d'occuper un édifice ou un logement laissé vacant par un propriétaire avide d'un gros loyer qu'il ne l'avait été pour leurs ancêtres de venir s'installer illégalement sur des terres laissées en friche par des spéculateurs? Les édifices défraîchis du centre-ville offraient plus d'une occasion de cette sorte, ils en firent leur profit.

Toutefois, grâce aux initiatives de la Municipalité, le centre-ville demeura un lieu dynamique et relativement sain. À l'instar de Gregory, les élus n'entendaient pas tolérer le squat. Au début de la décennie 1990, le vieux secteur s'était rafraîchi et

comptait environ 125 établissements commerciaux et de services. La concurrence avec le centre commercial était difficile à soutenir. Aussi, le centre-ville ne regroupait qu'environ 30 % des commerces de mon domaine. Par contre, quelque 60 % des services liés aux affaires (finance, assurance, immobilier) ainsi que la moitié des services socioculturels et des bureaux de professionnels avaient pignon sur rue dans le secteur⁹³⁶. Par le savoir-faire de ses dirigeants, la Municipalité de Victoriaville sauva de la décrépitude le quartier qui l'avait hissée au rang des villes industrielles.

Cet investissement dans le béton et dans la brique camouflait pourtant mal la misère urbaine qui gagnait La Swamp. Une misère, heureusement pas aussi terrible que celle de la décennie 1930, gagna les milieux populaires et ouvriers à partir de la décennie 1970. L'aide artificielle du gouvernement, par ses programmes d'assurance-chômage et de bien-être social, ne redonnait ni vie économique ni

dignité humaine. Et même cette aide ne pouvait répondre à tous les besoins. La faim s'installait chez les démunis.

Comme autrefois les dames patronnesses qui organisaient des soirées et des bazars afin de financer l'œuvre charitable des religieuses hospitalières, leurs descendants et descendantes prirent le relais et mirent sur pied des soupes populaires afin d'apporter quelque réconfort aux chômeurs. Pensé et organisé sur mon domaine, ce mouvement de solidarité devait servir d'exemple. Aux prises avec le même problème, plusieurs autres municipalités, villes ouvrières, villes du textile, choisirent ce mode de secours. Une loi du secours populaire ne fut pas nécessaire pour amener les organismes publics à seconder une telle œuvre de bienfaisance.

Parmi les premiers de ces organismes communautaires, le Centre de relèvement et d'information sociale (CRIS) s'organisa en 1972 afin d'offrir des services de première ligne sur la base de la « justice sociale ». Un éventail élargi de services fut alors mis à la disposition des gens de mon domaine : des coopératives alimentaires, des jardins communautaires, des organismes de récupération de vêtements, etc. Pour l'un, Recyclovesto, né en 1978 de la fusion des anciens vestiaires, voulut transformer les vieux vêtements des uns en vêtements neufs pour d'autres. Grâce à une équipe de bénévoles, quelques coups d'aiguille et quelques coups de fer remirent en circulation des habits jugés défraîchis par les plus favorisés⁹³⁷.

Le vêtement n'étant que l'un des besoins matériels fondamentaux de l'être humain, il fallait penser à répondre aux autres, tout aussi indispensables : la nourriture et le logis. Sous l'instigation de Raymond Roy, l'apôtre sylvifranc des pauvres, se mirent en place d'autres organismes cherchant à soulager cet autre aspect de la misère humaine qui sévissait entre La Montagne et la plaine. Grâce à la conscience sociale de bénévoles et de généreux donateurs, la Maison Raymond-Roy (alias Le Hublot) et le Resto

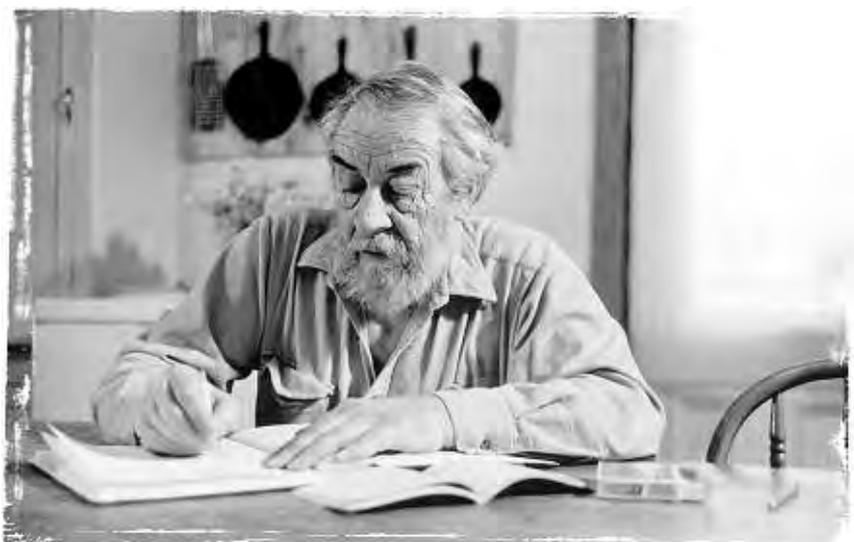
Pop tentèrent de minimiser l'exclusion sociale de ceux et celles qui n'avaient pas su ou pu monter dans le train de la modernité, qui fila de plus en plus vite à partir de la décennie 1970.

La course effrénée aux biens de consommation et à la réussite individuelle dans un plan de carrière, qui marqua la société québécoise tout entière aux lendemains de ma disparition du centre-ville de Victoriaville, emporta avec elle une autre institution séculaire : la famille. Jugée inutilement alarmiste, la mise en garde contre l'effritement de cet important noyau social prêchée par le clergé, au milieu du siècle, s'avérait fondée. Réduit à un contexte de reproduction ponctuelle, le couple, éphémère comme la rose, ouvrait de moins en moins sur la famille. Et les individus qui se nourrissaient autrefois de ce noyau de solidarité, d'entraide et d'affection durent combler autrement ces besoins humains fondamentaux.

Ainsi, après les chômeurs, issus du trop-plein des usines, ce fut au tour des jeunes d'attirer l'attention. Ceux de la rue qui refusaient par choix ou par désœuvrement le mode de vie insensé de leurs aînés, ceux des squats qui forçaient le partage de la richesse collective, ceux de la toxicomanie qui

n'avaient pas trouvé de meilleur exutoire que la drogue pour échapper à la course à l'excellence et à la rentabilité prônée par la société, ceux atteints du sida qui disparaissaient à l'âge où la vie commence et dont la mort dans la fleur de l'âge faisait contre-poids à l'éternelle jeunesse des baby-boomers poivre et sel, lesquels se gargarisaient d'expressions vidées de sens nées de leur langue de bois.

À coups de subventions de la part des autorités gouvernementales et de discrètes charités privées, les organismes communautaires tentèrent de recoller, un tant soit peu, les pots et les individus cassés, sacrifiés à la nouvelle bête à sept têtes de la Bourse, du Profit, de la Restructuration, de la Compétitivité, de la Mondialisation, de la Réingénierie, du Nombriisme. Même les mieux intentionnés des bénévoles ne pouvaient que mal prendre le relais de la famille, car aucun organisme ne pouvait recréer à lui seul le cocon imprenable de l'unité familiale. Premiers expropriés dans ce réaménagement du paysage social, les jeunes ne furent pas les seuls. Aussi, ce ne pouvait être que par la multiplication que ces organismes communautaires sauraient répondre aux nombreux et multiples besoins. La liste des œuvres nées entre La Montagne et La Swamp, depuis ce temps de crise, montre à elle seule que



Collection Journal La Nouvelle, Marcel Poudrier photographie

Sous l'instigation de l'abbé Raymond Roy, l'apôtre des pauvres, se mirent en place d'autres organismes cherchant à soulager la misère humaine qui sévissait à La Montagne et à La Swamp.

Collection journal La Nouvelle, Richard Lacoursière photographe



La maison Raymond-Roy et le Resto Pop tentèrent de minimiser l'exclusion sociale de ceux et de celles qui n'avaient pas su ou pu monter dans le train de la modernité, qui fila de plus en plus vite à partir de la décennie 1970.

l'intervention ponctuelle sur la faim et le froid fut vite dépassée par l'ampleur de la demande⁹³⁸. Dans la foulée, des aînés abandonnés par des enfants trop occupés cherchèrent ailleurs aide et attention, des femmes coincées dans des couples ou dans des familles qui ne respectaient plus leur intégrité en tant qu'être humain, des handicapés qui se retrouvèrent un beau jour sans famille et sans institution firent appel aux « ressources du milieu », bel euphémisme, nécessaire pourtant depuis l'imposition généralisée des ornières de la rectitude politique.

Une campagne au rythme de la ville

À leur façon, les campagnes de mon domaine souffraient de plus en plus, elles aussi, de ces changements de société. À la ferme, ce mal se traduisait particulièrement par une carence marquée de main-d'œuvre. La jeunesse qui s'instruisait et qui recherchait plus avidement les plaisirs culturels de la ville optait de moins en moins pour la vie à la campagne.

Oh! mes zones rurales concurent elles aussi, comme le reste de la province, le phénomène du retour à la campagne. Il s'agissait désormais de *gentlemen-farmers* qui cherchaient quelque abri fiscal ou une résidence secondaire pour les fins de semaine et les vacances d'été. Ils achetaient une de ces terres abandonnées par un père incapable de continuer à exploiter sa ferme sans l'aide des fils et des filles partis aux études en ville. La désertion de certains fermiers et, à l'inverse, l'expansion pratiquée par d'autres firent chuter le nombre de fermes en exploitation. À Sainte-Victoire, on passa ainsi de 175 fermes, au milieu du siècle, à 65, au début de la décennie 1990.

Les nouvelles politiques agraires du gouvernement donnèrent le dernier coup de hache dans cette désormais fragile branche de l'activité économique. La survivance tranquille à la campagne devenait de moins en moins possible. L'habitant ne pouvait plus, simplement, vendre à l'occasion ses surplus de production pour se procurer les liquidités nécessaires à l'achat des biens qu'il ne pouvait produire ou

fabriquer lui-même. Les quinze acres exploitées par les pionniers, avec très peu d'animaux et de roulant, les deux vaches, la paire de bœufs, le cheval, les deux porcs et le mouton avec lesquels se suffisaient les premières familles constituaient un mode de vie définitivement révolu. Les charrues et les herses d'acier tirées par des tracteurs de plus en plus puissants se substituèrent aux instruments de bois mus par les chevaux de trait. Les fourragères et les presses avaient remplacé la faux et la faucille.

Comme l'Église qui, au cours des décennies passées, tolérait difficilement la dissidence, la nouvelle religion de l'économie ne pouvait pas davantage souffrir ces marginaux qui refusaient de coopérer à la grande œuvre du marché. L'autosuffisance à la campagne devenait contreproductive, presque hérétique. Il fallait désormais produire à grande échelle. Comme l'avaient bien lu des observateurs de l'après-guerre :

« L'homme des champs n'est pas si éloigné qu'on le pense de l'homme des affaires [...] Comme l'industriel, le cultivateur ne doit-il pas posséder à

⁹³⁸ Pour une vue élargie de l'ampleur du phénomène de l'action communautaire à Victoriaville, on consultera avec profit la section appropriée publiée dans le deuxième volume de cette série, *Portrait de famille. Entreprises et organismes de Victoriaville*.

un haut degré, s'il veut réussir, les qualités de jugement, de prévoyance, de sage administration qui ont assuré la prospérité des grandes firmes⁹³⁹. »

Grandes firmes, grandes fermes sont devenues synonymes dans la nouvelle langue économique qui s'imposait dans tous les secteurs de la société. Aussi, les 65 fermes recensées à Sainte-Victoire tournaient-elles un chiffre d'affaires de quelque 6,5 millions de dollars vers 1990.

Il n'était plus question de vendre quelques litres de lait excédentaires durant la période estivale, il fallait s'engager par quota à produire tant de milliers de litres annuellement. De même pour les cordes de bois que le cultivateur avait réussi à produire durant l'année. Il lui fallait désormais déterminer à l'avance quelle serait sa production et respecter ses engagements envers les usines acheteuses. Quantité qui ne pouvait plus être de l'ordre des quelques cordes produites auparavant. L'érablière de quelques centaines d'entailles pour répondre au besoin annuel en sucre de la famille, le poulailler d'une douzaine de volailles pour la consommation familiale, la porcherie d'une vingtaine de porcs pour la vente locale, le troupeau d'une demi-douzaine de vaches laitières pour un petit commerce d'appoint devaient disparaître pour laisser naître l'industrie agricole faite de fermes acéricoles, de fermes avicoles, de fermes porcines et de fermes laitières. Une mécanisation toujours plus poussée, installée à coûts élevés, obligeait à une production multipliée. N'était plus loin le temps où il fallut penser à réduire les temps de croissance des animaux destinés à la consommation. L'agriculture relevait désormais de la science, le cultivateur devenant un agronome doublé d'un homme d'affaires.

Il y a promesse de mariage entre Mlle Victoriaville et M. Arthabaska

Commencée avec les collèges commerciaux au début du siècle, la guerre scolaire se terminait par un glissement complet de La Montagne vers

La Swamp. Déjà au début de la décennie 1970, un premier pas était franchi alors que la Commission scolaire d'Arthabaska et d'autres voisines se fondaient à celle de Victoriaville. La décision était d'autant plus impérieuse, « qu'avec l'avènement du Ministère, l'administration se compliquait ». Le terme est pourtant faible car, au seul chapitre du budget, le formulaire à remplir pour rendre compte de la gestion passait d'un document « de deux pages, en 1964 à une brique de 295 pages en 1965 »⁹⁴⁰. De plus, pour permettre une meilleure organisation de la vie scolaire, la Commission scolaire de Victoriaville engagea les services d'un directeur des études, en 1965. En fait, tous les observateurs de la vie scolaire s'accordèrent à dire que l'école était devenue bien compliquée. Aussi valait-il mieux réduire le nombre de paliers administratifs. Forte de son ascendant sur ses voisines, Victoriaville récupérait à son profit la gestion de ce service.

Ce n'était pourtant qu'une étape d'un plus long processus. Il restait encore à intégrer la structure chargée de l'organisation de l'enseignement primaire à celle s'occupant de l'enseignement secondaire. Après quelques vaines tentatives, cette fusion se réalisa en 1985. Des observateurs du milieu accueillirent ce changement avec satisfaction. Ainsi renaissait la Commission scolaire de Victoriaville

dans laquelle se fondaient les anciennes commissions scolaires de mon domaine.

L'abdication de La Montagne se lisait pourtant à bien d'autres chapitres. Outre l'abandon de son parc industriel au profit d'une action concertée avec La Swamp, Arthabaska prenait lentement conscience que la promotion et le développement industriels s'inscrivaient désormais dans le partenariat et non dans la concurrence. Aussi, dès 1977, souscrivit-elle à l'idée de la Corporation de développement économique des Bois-Francis inspirée par les entrepreneurs d'en bas. Comme elle se reposait de plus en plus sur sa voisine pour des entreprises d'envergure, elle se faisait de plus en plus docile à la coopération, et elle adhéra même avec enthousiasme à la Corporation de développement touristique des Bois-Francis. Sa faible population en regard de Victoriaville ne lui permettait plus les investissements désormais exigés pour la mise sur pied des services modernes. En 1980, elle adhérait à la Régie intermunicipale des Bois-Francis et donnait ainsi accès à ses citoyens au Colisée et au Pavillon Agri-Sports. Au chapitre de l'assainissement des eaux, elle jugea bon, en 1984, de s'associer avec les deux municipalités de La Swamp. Enfin, en 1990, elle se joignait encore à ses deux voisines en matière de loisirs et de culture.



Le Colisée des Bois-Francis.

Fonds Régie intermunicipale des Bois-Francis

939 Jean-Paul Boisvert et Roger Lussier, « Les coopératives en plein essor », p. 9.

940 Claude Raymond, *Sainte-Victoire d'Arthabaska*, p. 193.

Si des démarches sérieuses de fusion, entreprises au printemps 1973, devaient avorter pour cause de mésentente sur le nom de la future agglomération unifiée, celles menées au début de la décennie 1990 devaient finalement aboutir. Se réalisait donc, 80 ans plus tard, la prophétie d'un auteur local, qui écrivait en 1910 :

« Mademoiselle Victoriaville est quelque peu ambitieuse, elle a un brin de caprices dans sa jolie tête, un peu de prétention, même. Mais, Monsieur Arthabaska, malgré son nom sauvage, n'est pas le rustre qu'elle croyait d'abord, et si demain, bien poliment, bien gentiment, il venait lui tendre une main dans laquelle il y aurait une forte dot, peut-être, probablement même, Mademoiselle se laisserait-elle fléchir. Nous assisterions alors à un mariage de raisons qui, comme l'histoire nous l'enseigne, sont parfois aussi heureux que les mariages d'amour⁹⁴¹. »

L'histoire donna raison à notre Nostradamus local, le mariage prévu depuis si longtemps eut lieu. Mais encore, il serait faux de parler de mariage d'amour. Les échos qui me parvinrent au fond de mon marais irrigué me confirmaient que ce long voisinage ne s'était pas soudain transfiguré en idylle, quoi qu'en dirent certains édiles municipaux.

Visiblement les esprits étaient plus que mûrs pour le mariage. Le mariage double prévu au départ (les deux campagnes et les deux villes) se retrouva à court d'un fiancé, lorsque Saint-Christophe décida de rester vieux garçon pour encore un moment. Étant le plus âgé du groupe, il avait développé ses manies et ne jugea pas devoir faire dans le compromis. Qu'à cela ne tienne, ce serait un mariage à trois. Mais le retrait de Saint-Christophe souleva soudain des doutes chez M. Arthabaska, qui voulut alors son petit référendum. C'était tellement dans l'air politique, ces consultations populaires! Tout bien pesé, comme le mesura le référendum, ce mariage à trois valait mieux que le célibat. Avec 60 % d'électeurs favorables, M. Arthabaska dit enfin : « Oui, je le veux ».

Et comme les citoyens ont aussi de la suite dans les idées, la question du nom de la future agglomération urbaine devait occuper une grande part du plancher dans le débat sur le bien-fondé de l'union morganatique entre La Montagne et La Swamp. Comme dans ces mariages de l'ancienne France où on s'échangeait entre familles un titre de noblesse contre une dot en pièces sonnantes, M. Arthabaska crut que son acquiescement à cette union lui vaudrait au moins le respect de son titre de la part de sa Douce Nenni. Était révolu le temps où la sagesse populaire prônait : « Qui prend mari, prend pays ». Inspirée par les valeurs féministes qui prévalaient depuis une v i n g t a i n e d ' a n n é e s , Mlle Victoriaville tint à garder son nom de baptême. Elle ne voulut rien savoir de devenir Mme Arthabaska. Bien qu'elle acceptât de convoler en justes noces, elle entendait toutefois continuer de porter son nom de naissance, Victoriaville. À la manière de ces couples modernes qui optaient pour le nom de famille composé à léguer à leur progéniture, certains promoteurs de la fusion firent mousser l'idée du jumelage des appellations : « On l'appellera Victoriaville-Arthabaska », dirent-ils.

Soumise à nouveau à la démocratie référendaire, qui eut plus d'oreilles pour les arguments économiques que pour les raisons historiques et culturelles, la question du nom fut finalement tranchée en faveur de La Swamp. Même la recommandation de la Commission de toponymie, en faveur d'Arthabaska, ne fut pas entendue. Le poids du nombre n'avait-il pas pipé les dés? Avec une population de 22 000 habitants, La Swamp l'emportait facilement sur La Montagne et la campagne, qui, réunies, comptaient 15 000 âmes. Pouvait-il sérieusement en être autrement? D'ailleurs, les ancêtres victorivillois n'avaient-ils pas déjà tracé la voie lorsqu'ils avaient demandé au Grand Tronc de ne plus s'appeler « Arthabaska Station »? De nouveau, et pour une ultime fois, La Montagne mordait la poussière devant La Swamp.

D'un premier coup d'œil, on pourrait croire que M. Arthabaska avait finalement été bien naïf dans cette entreprise maritale. Pourtant, subtilement,

5 juillet 1993

« Pour que ce coin de pays
Qu'en homme et qu'en femme
nous habitons
Pour que ce coin de pays
nous survive

Pour qu'il accueille nos enfants
et les enfants de nos enfants
Pour qu'il les nourrisse

Pour qu'ils y découvrent
la solidarité
l'espoir
l'amour

Pour que ce coin de pays
demeure
Et que jamais l'avenir sans nous

Nous avons déposé les frontières
ce 5 juillet 1993 »

Source : Texte sous la signature de Claude Raymond dans le livre d'or de la nouvelle ville de Victoriaville-Arthabaska à l'occasion de la première session du conseil, après le regroupement. Le 16 juillet 1994, la ville prenait le nom de Victoriaville.

n'avait-il pas posé judicieusement ses pions? Laissant croire à sa voisine qu'il lui abandonnait la partie, il aménageait en grande partie chez elle. De son hôtel de ville, de sa commission scolaire, de son parc industriel désormais il vivrait. S'il n'avait pas su transformer la structure, ne lui restait plus qu'à l'apprivoiser. Pour ce faire, il mit d'abord son majordome, le maire, à la tête de la maison de sa Douce; les élections faisant cette fois-ci un gagnant sans équivoque en la personne du seul de La Montagne contre trois hommes de La Swamp. Pareillement, M. Arthabaska plaça son directeur de brigade des incendies et, quelques années plus tard, son directeur général à l'intendance des bâtiments. Au fond n'avait-il pas tiré la meilleure épingle du jeu? Et, sous cette nouvelle structure municipale, La Montagne n'était-elle pas assurée de conserver encore pour un long moment et son Hôtel-Dieu et son palais de justice? La dot que lui apportait La Swamp pouvait rassurer M. Arthabaska sur l'état de ses finances. Et, qui sait s'il ne réussirait pas à faire

Photographie Giff Raymond



Fonds Bourret/Béclard



« Depuis quelques jours, j'entends le marteau des ouvriers résonner autour de mes anciennes consoles. Je me sens me dégager lentement de la terre sous laquelle on avait enfoui mon âme. » Sur les photographies, on remarque les consoles dont nous parle la Gare, rapatriées par l'architecte Caroline Roberge à la suite d'une idée de M. Paul Côté, résident de la rue Saint-Louis et ex-travailleur du CN.



Ville de Victoriaville, Studio Corvo photographe

Le 11 mai 1992, le maire Pierre Roux ainsi que les conseillers Jean-Paul Croteau et Claude Raymond déposaient devant le conseil d'Arthabaska une étude préliminaire sur un éventuel regroupement des municipalités d'Arthabaska, de Sainte-Victoire d'Arthabaska, de Victoriaville et de Saint-Christophe d'Arthabaska. Auparavant, MM. Roux, Croteau et Raymond avaient présenté la même étude devant les conseils des municipalités concernées. Dès lors, chacune de celles-ci adopta une résolution demandant au ministère des Affaires municipales qu'il procède à une étude détaillée du projet. Un comité intermunicipal, coordonné par le conseiller Croteau, fut mis sur pied pour participer avec le Ministère à cette étude. Avant que le projet ne se concrétise, on décida de tenir à Arthabaska, où la population était plus réticente, un référendum sur la question. Le conseiller Raymond fut alors chargé de concevoir et d'orchestrer la stratégie référendaire. Finalement, la nouvelle municipalité vit le jour le 23 juin 1993. Un conseil provisoire, formé des membres des trois anciens conseils — Saint-Christophe s'était retirée du projet entre-temps — assura l'intérim jusqu'aux premières élections générales, qui eurent lieu quelques mois plus tard. À ce moment, Pierre Roux, dont l'influence dans le milieu a largement contribué à la concrétisation du projet, fut élu maire de la municipalité. Sur la photographie, dans l'ordre habituel : à l'avant, Pierre Roux, ex-maire d'Arthabaska, Françoise Nadeau-Dubuc (A), Robert Camiré, ex-maire de Victoriaville, Simone Breton (V), Michel Desfossés, ex-maire de Sainte-Victoire d'Arthabaska, France Allard (S). Rangée du centre, Jean-Paul Croteau (A) (qui devint le second maire de Victoriaville en novembre 1999), Johanne Talbot-Marcotte (A), Jacques Nadeau (V), Jacques Larivière (V), Antonio Pepin (V), Georges Tourigny (S), Michel Allard (S), Louis Leblanc (S), Marie Auger (V), Claude Raymond (A) et André Capistran (V). À l'arrière, Jean-Louis Desrochers (S), Jacques Archambault (V), Pierre Lajeunesse (A), Christian Lettre (A), Michael Provencher (V) et Gérard Pothier (S). (A : Arthabaska, V : Victoriaville, S : Sainte-Victoire)

investir la riche héritière dans les arts et la culture, à lui transmettre le goût du patrimoine, après lui avoir fait recoller les morceaux éparpillés depuis plus de 100 ans?

La résurrection de la Gare

Depuis quelques jours, j'entends le marteau des ouvriers résonner autour de mes anciennes corniches démolies. Je me sens me dégager lentement de la terre sous laquelle on avait enfoui mon âme. Gare ferroviaire j'étais, figure de la prospérité et du développement économique que devait apporter mon compagnon le Grand Tronc. Moralité de l'époque obligeait, je n'avais alors qu'un compagnon. Autres temps, autres mœurs, dit le vieil adage. Les conventions d'autrefois, je les ai oubliées. Je me suis mise à la page. Moderne je serai. Je renonce au fétichisme économique et à ses pompes. J'embrasse la cause écologique et la colombe. Du noir de la fumée du Grand Tronc, je passe au vert de mes gazons. De la course au profit et de la fièvre « boursique », je passe à la balade paisible pour le plaisir bucolique. À un seul, plus jamais je ne serai. À tous les amants de l'environnement et du vélo, je veux me donner. Beaucoup plus modeste qu'avant, vélogare je serai, figure d'un rapport respectueux, plus pur, rapport renouvelé entre l'homme et la nature.

Ma mission à Victoriaville n'était donc pas terminée. Sous cette nouvelle forme, je me suis réincarnée; à certains de mes vieux lambeaux de nouveaux lambris ont été ajoutés. J'embrasse à nouveau de mon regard amusé la vie de La Swamp et de La Montagne, désormais réunies en une seule et même municipalité, depuis le 23 juin 1993. Témoin direct, dans une première vie, de leur cohabitation de discorde et de chicanes de clôture, je serai, dans la seconde, observatrice d'une harmonie si difficilement conquise. En signe de gratitude envers les habitants de mon domaine, en vérité je le dis, j'utiliserai ce second souffle pour raconter à leurs petits-enfants, à l'aube du XXI^e siècle, comment ils vécurent enfin heureux ensemble dans les Bois-Francis.

Pourtant, les nouvelles que je lis, à nouveau, depuis peu dans les journaux m'inquiètent. Emballage Victo, établie depuis quelques années sur mon domaine, vient de s'en aller; les dirigeants de l'entreprise ont préféré Drummondville. La Drummond County Railway qui avait précipité le déclin du Grand Tronc va-t-elle bientôt m'enlever mon domaine? La paix retrouvée entre mes deux rivales va-t-elle s'éclipser et ouvrir une nouvelle guerre avec, cette fois, cette lointaine voisine? Si l'entremetteur de M. Arthabaska et de Mlle Victoriaville avait vu juste quant à leur union, peut-être s'était-il gouré quant à la « vilaine belle-mère » : « Lorsque dans un avenir que l'on peut déjà entrevoir Victoriaville et

Arthabaska ne formeront plus qu'une seule et même ville, Sherbrooke, la reine des Cantons de l'Est sera en grand danger de perdre et son titre et sa couronne⁹⁴². » Qui sait si la discrète Drummondville ne ravira pas le titre et à l'une et à l'autre et ne posera pas sur sa seule tête les couronnes de ces deux reines?

Je trouve pourtant amusant que cette nouvelle guerre emprunte les mêmes vieux terrains trop bien connus à Victoriaville. Drummondville a conservé sa gare et sa voie ferrée ce que Victoriaville n'a plus : deviendra-t-elle La Montagne de la nouvelle Swamp drummondilloise? Drummondville est à cheval sur la Transcanadienne, comme Victoriaville l'était sur le Grand Tronc, et comme Arthabaska a été, un trop bref moment, à cheval sur le chemin provincial. Le marais nicolétain coulera-t-il demain vers la Saint-François, comme hier La Montagne glissa lentement dans La Swamp? Comme Henri IV, qui était devenu roi de France et de Navarre, dira-t-on de Drummondville qu'elle est la Reine des Cantons et des Bois-Francis? Quel coup d'État! La Reine des Bois-Francis est morte. Vive la Reine du Cœur-du-Québec! Victoria, Victoria, pourquoi m'as-tu abandonnée?

Et vint l'an 2000

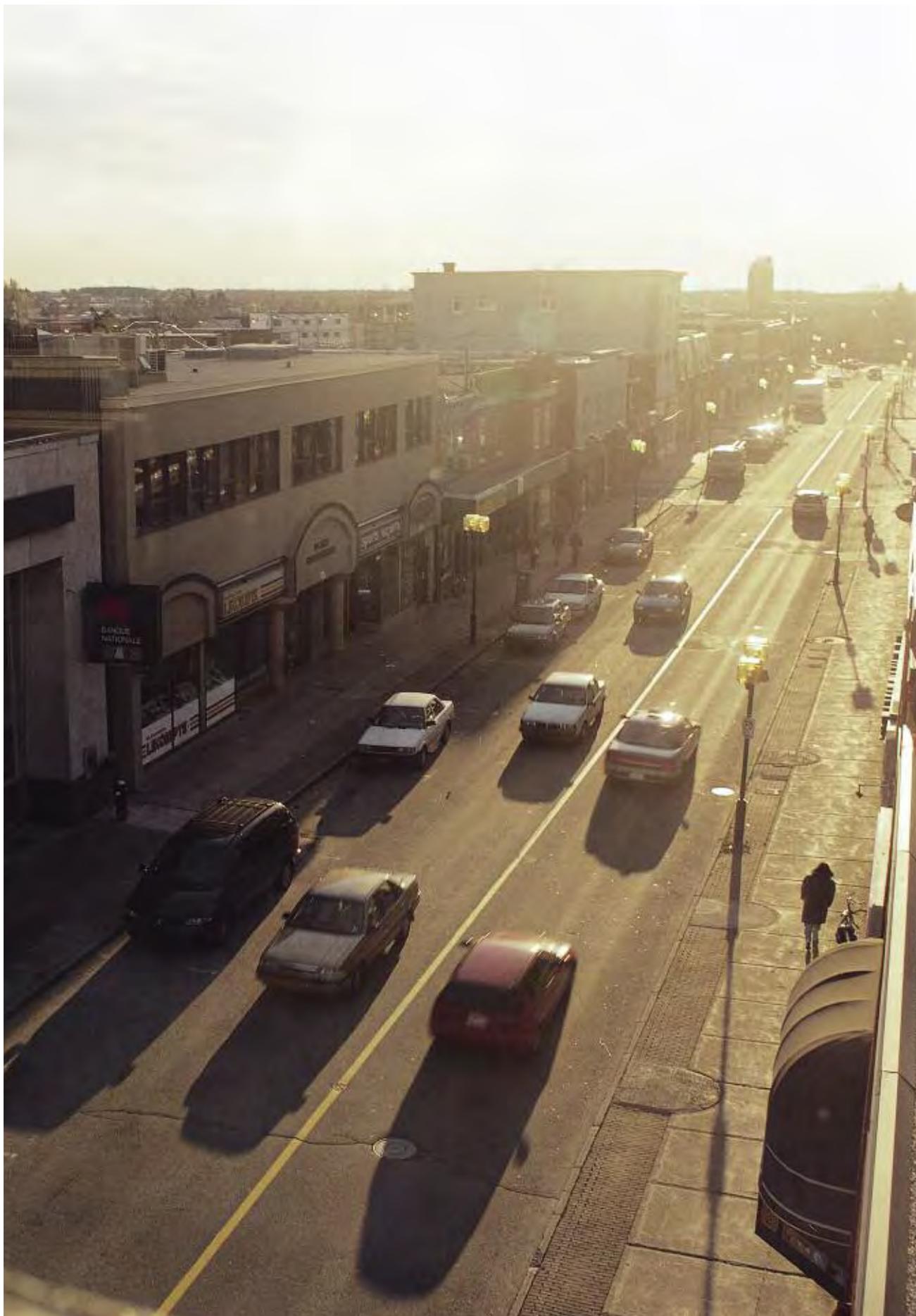


Collection Hélène Labrecque

Un dimanche après-midi au Chalet des cèdres.



Photographie Gf Raymond



Photographie Gil Raymond



Photographic Gil Raymond



Photographie GIL Raymond



Photographie: Gil Raymond



Annexe :
Liste des maires

Liste des maires

Arthabaska (Fondation 1858)	Victoriaville (Fondation 1861)	Sainte-Victoire d'Arthabaska (Fondation 1890)
1858 Adolphus Stein		
1861	Louis Foisy	
1870 James Goodhue	Désiré O. Bourbeau	
1872 Antoine Gagnon		
1873	Jean-Baptiste Edge	
1875	J. Octave Bourbeau	
1876		
1880 Georges Gendreau		
1881 Wilfrid Laurier		
1882 Basile Théroux	Achille Gagnon	
1884	J Napoléon Mailhiot	
1887 Joseph Lavergne	Landry Rheault	
1889 Louis-Ovide Pépin	H. Homère Guay	
1890		Honoré Demers
1891 L. John Cannon (20 janvier au 7 mars) Louis-Ovide Pépin		
1892	Paul Tourigny	
1896 Georges Gendreau		
1897	Henri Philippe Rouleau	
1898 Louis-Ovide Pépin		
1899 L. P. de Courval		
1900	Paul Tourigny	
1901 Eugène Crépeau		
1902 Trefflé Maheu		
1903 Joseph-E. Méthot		Philippe Houle
1904		Landry Rheault
1905	Cyrias Thibault	
1906	Paul Tourigny	
1907 Louis Lavergne		
1909 Édouard-T. Belleau		Albert Beaudet
1910		Samuel Lemay
1911 Henri Pépin	Octave Gaudet	Joseph Beaudet
1912		Charles Z. Béliveau
1914	J. Cléophas Héon (élection annulée) J. Édouard Alain	Louis Archambault
1917 Albert Beauchesne		
1919 John-N. Michaud	Jean-Baptiste Drouin	Rosaire Côté
1921 Henri Pépin		Joseph Boutet
1923 Alfred Paris		
1927	J. David Gagné	
1929 Alfred Provencher		
1930		Wilfrid Mercier
1933 Charles-R. Garneau		

Liste des maires (suite)

Arthabaska (Fondation 1858)	Victoriaville (Fondation 1861)	Sainte-Victoire d'Arthabaska (Fondation 1890)
1935 Alfred Paris	J. O. Carignan	
1937 Alfred Provencher	J. David Gagné	Wilfrid Labbé
1939	Félix Champagne	
1945 Elphège Labbé	J. Maurice Ducharme	
1947	L. Arthur Gamache	
1953	G. Yvon Jutras	
1957 J.-M. Bécotte		
1958	Roland Provencher	
1959 Félix Houle		
1961 J. H. Grégoire	P. A. Poirier	
1964 J.-Robert Noël		
1969		Arsène Tourigny
1970	Denis Saint-Pierre	
1973 Pierre Roux		
1974	P. A. Poirier	
1978	Robert Caron	
1981		Jacques Bélanger
1982 Constant Roy	Denis Saint-Pierre	
1983 Pierre Roux		
1987		Henri Normand
1990	Jacques Archambault (mars à novembre) Robert Camiré	Michel Desfossés
VICTORIAVILLE REGROUPEE		
1993 Pierre Roux		
1999 (21 novembre) Jean-Paul Croteau		

Bibliographie

Archives

Archives de l'archevêché de Québec, fonds registres de lettres.

Archives de l'évêché de Nicolet, fonds « Saint-Médard de Warwick », fonds « Saint-Christophe d'Arthabaska », fonds « Sainte-Victoire », fonds « Saints-Martyrs-Canadiens », fonds « Sainte-Famille », fonds « Saint-Gabriel-Lalemant », fonds « Notre-Dame-de-l'Assomption », fonds « Rapports des paroisses ».

Archives de l'évêché de Trois-Rivières, fonds « Correspondance » et fonds « Rapport des paroisses ».

Archives de la Commission scolaire d'Arthabaska.

Archives de la Commission scolaire de Victoriaville.

Archives de la congrégation de Notre-Dame de Montréal, fonds École normale et divers autres fonds où l'on trouve des pièces relatives aux couvents d'Arthabaska et de Victoriaville.

Archives de la paroisse Saint-Christophe d'Arthabaska, registres des délibérations, registres des documents à conserver et registres d'état civil.

Archives de la paroisse Sainte-Victoire, registres des délibérations, registres des documents à conserver et registres d'état civil.

Archives de la Société d'histoire de Warwick, fonds correspondance.

Archives de la Ville de Victoriaville.

Archives du Séminaire de Nicolet.

Archives nationales du Canada, fonds RG-1, RG-3, RG-6, RG-10, RG-13, RG-30, RG-43, RG-95, RG-286.

Archives nationales du Québec à Québec, fonds ministère des Affaires sociales, fonds ministère de l'Éducation.

Archives nationales du Québec à Trois-Rivières, fonds judiciaires.

Sources publiées

Annual Report of the Directors and Chief Engineer to the Shareholders of the Quebec and Richmond Railway Company, 20 janvier 1852, Québec, Brousseau, 1852.

Annual Report of the Directors and Chief Engineer to the Shareholders of the Quebec and Richmond Railway Company, 18 janvier 1853, Québec, Brousseau, 1853.

BOUCHETTE, Joseph. *Description topographique de la province du Bas Canada avec des remarques sur le Haut Canada et sur les relations des deux provinces avec les États Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815.

DOUGHTY, Arthur G. et Duncan A. McARTHUR. *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1791-1818*, Ottawa, Taché, 1915.

Eastern Townships Business and Farmers Directory, vol. 1. Toronto, Might's Directory Co., 1892.

Le Canadien émigrant ou Pourquoi le Canadien français quitte-t-il le Bas-Canada?, par douze missionnaires des Townships de l'Est. Québec, Côté et compagnie, 1851.

Centenaire d'Arthabaska, 1851-1951, [Arthabaska], s.n., 1951.

L'Union des Cantons de l'Est (hebdomadaire local).

L'Union : 100 ans (cahiers spéciaux publiés au cours de l'année 1966 [28 septembre et 16 novembre] à l'occasion du centenaire de l'hebdomadaire).

L'Union : 110 ans (cahier spécial, 1866-1976, à l'occasion de son 110^e anniversaire).

L'Union : 125 ans (cahier spécial, 1866-1991, à l'occasion de son 125^e anniversaire).

MORTON, A. C. *Report of the surveys of the Quebec and Richmond Railways* (du 15 août 1851), Québec, Morning Chronical Office, 1851.

ROY, Pierre-Georges. *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages, et aveux et dénombremens conservés aux Archives de la Province de Québec*, vol. 4. Beauceville, L'Éclaireur, 1928.

The Eastern Townships Directory for 1882, composing Acton, Arthabaska, Coaticook, Danville, Durham South, Lennoxville, Lévis, Point Lévi, Richmond, Roxton Falls, Sherbrooke, Somerset, Stanfold, St-Hyacinthe, Upton, Warwick and Waterloo, Montréal, Éditions Normandeau, 1882. [Bottin répertoriant différentes places d'affaires et les chefs de famille dans plusieurs municipalités de la zone de colonisation. Le Centre de recherches des Cantons de l'Est de l'Université Bishop's à Lennoxville dispose, entre autres, des exemplaires de 1875, 1882, 1888 et 1898.]

The Eastern Townships Gazetteer and General Business Directory, Saint-John, Smith Publishers, 1867.

The Eastern Townships Gazetteer and Directory for the years 1875-1876, Montréal, Irwin Publishers, 1875.

The Mercantile Agency Reference Book for the British Provinces, 1864, vol. 1, Montréal, R. G. Dun, 1864.

Victoriaville, Arthabaska, Warwick... et les alentours, Victoriaville, Imprimerie La Gazette, 1910.

Victoriaville, Québec Canada 1913 (brochure bilingue, publicité et promotion industrielle).

Études

Album-Historique du centenaire de Victoriaville, 1861-1961, s.l., 1961.

ALLAIRE, J.-B.-A. *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, 6 vol. Montréal/Saint-Hyacinthe, s.n., 1910-1934.

ALLARD, Marcel. « Les chemins de fer de la région de Nicolet : 1850 à nos jours », *Les cahiers nicolétains*, vol. 5, n° 4 (1983), p. 145-197.

ARLES, Henri d'. *Les Grands Jours. Historique du Congrès eucharistique régional tenu à Victoriaville, les 12, 13, 14 et 15 septembre 1918*, Québec, L'Action sociale limitée, 1919.

AUDET, Louis-Philippe. *Le système scolaire de la province de Québec*, tome V, Québec, Éditions de l'Érable, 1955.

AUDET, Louis-Philippe, et Armand GAUTHIER. *Le système scolaire du Québec : organisation et fonctionnement*, 2^e édition, Montréal, Librairie Beauchemin, 1969.

BEAUDET, Gisèle, et al. *Le patrimoine architectural dans les Bois-Francis. vol. 1 : Victoriaville - Arthabaska*, Rapport de recherche et circuits architecturaux et historiques, Arthabaska, Musée Laurier, 1984.

BEAUREGARD, Yves. *Bâtir un village au Québec, Saint-Eugène-de-Grantham*, Montréal, Libre expression, 1981.

BÉDARD, Gaétan, et Gilles RICHARD. *Saint-Louis de Blandford et les Bois-Francis, de 1825 à nos jours*, Mémoire de baccalauréat, Sainte-Foy, Université Laval, 1978.

BERGERON, Arthur. *Le clergé du diocèse de Nicolet, 1885-1958*, Wickham, s.n., 1950.

BLANCHARD, Raoul. *Le centre du Canada français « Province de Québec »*, Montréal, Beauchemin, 1947.

BOISVERT, Jean-Paul, et Roger LUSSIER. « Cahier spécial sur Victoriaville », *Le Devoir*, édition du samedi 28 août 1954, p. 5-11.

BOOTH, John Derek. *Les Cantons de la Saint-François*, Montréal, Musée McCord, 1984.

CALDWELL, Gary. « Les industriels francophones : Victoriaville au début du siècle », *Recherches sociographiques*, vol. XXIV, n° 1 (1983), p. 9-31.

CARON, Ivanhoë. *La colonisation de la Province de Québec. Tome 2 : Les Cantons de l'Est, 1791-1815*, Québec, s. n., 1927.

CARRIER, Maurice, et al. « Les squatters dans le canton d'Arthabaska », *Revue d'ethnologie du Québec*, vol. 1 (1975), p. 79-116.

CHABOT, Irénée. « L'agriculture », *Album-Historique du centenaire de Victoriaville, 1861-1961*, s.l., 1961, p. 74-80.

- CHARRON, Pierre. *Le réseau ferroviaire au Québec*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 1971.
- CINQ-MARS, François. *L'avènement du premier chemin de fer au Canada. Saint-Jean-Laprairie, 1836*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Éditions Mille Roches, 1986.
- COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré*, Québec, Les Publications du Québec, 1994.
- CÔTÉ, Marius. *Monographie de la Victoriaville Furniture Limited*, mémoire de maîtrise en sciences commerciales, Sainte-Foy, Université Laval, 1953.
- CSN-CEQ. *Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976)*, Montréal, CSN-CEQ, 1979.
- CURRIE, A. W. *The Grand Trunk Railway of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1957.
- DAWSON, Nelson-Martin, Claude RAYMOND, Sylvie SAVOIE. *Et ils bâtirent Saint-Médard de Warwick*, vol. I. Victoriaville, Éditions Claude Raymond, 1999.
- DELISLE, Gilles. *Arthabaska et son élite, seconde partie du XIX^e siècle*, Mémoire de maîtrise, UQTR, 1991.
- DESCHAMPS, C. E. *Municipalités et paroisses dans la province de Québec*, Québec, s.n., 1896.
- DICKINSON, John A., et Brian YOUNG. *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Septentrion, 1992.
- DRAPEAU, Stanislas. *Études sur le développement de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans, 1851-1861*, Québec, Léger Brousseau, 1863.
- DUBERGER, Jean, et Renée HUDON. *Démons et merveilles*, transcription de radiodocument, Montréal, Radio-Canada, 1984-1985.
- DUBOIS, Jean-Marie, et al. *Les Cantons de l'Est. Aspects géographiques, politiques, socio-économiques et culturels*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 1989.
- DUGUAY, Camille. « Consécration de l'église de Victoriaville, le huit juin 1930 », *La Voix des Bois-Francs*, Victoriaville, 1930.
- DUPONT, Jean-Claude. *Légendes du cœur du Québec*, Sainte-Foy, à compte d'auteur, 1986.
- DUPONT, Viateur. « Chronologie postale des Bois-Francs », *Aux sources des Bois-Francs*, vol. 1 et 2 (parution en feuillets sur plusieurs numéros 1982-1983).
- FLEURY, Alcide. *Arthabaska, capitale des Bois-Francs*, Arthabaska, s.n., 1961.
- GERMAIN, Robert. « La bouteille maudite », *Cap-aux-Diamants*, vol. 7 (automne 1986), p. 41-44.
- GRACE, Robert J. *The Irish in Quebec. An Introduction to the Historiography*, Québec, Éditions de l'IQRC, 1993.
- GRANT-HUDON, Georges. « Petite et grande histoire du chemin de fer dans la région des Bois-Francs », *L'Union : 100 ans*, 16 novembre 1966.
- GRIMARD, Wilfrid, et Mihai PETCULESCU. *Les Bois-Francs : terre d'accueil*, Victoriaville, CAI, s.d.
- HAMELIN, Jean, et Yves ROBY. *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971.
- HOEKSTRA, Anna E., et Gillies ROSS. « The Craig and Gosford Roads, Early Colonization Routes in the Eastern Townships of Quebec », *Canadian Geographical Journal*, vol. 79, n° 2 (1969), p. 52-57.
- HUNTER, Jean I. *The French Invasion of the Eastern Townships. A Regional Study*, Thèse de maîtrise, Montréal, Université McGill, 1939.
- LACHAPELLE, Raoul et al. *Album-souvenir du dixième anniversaire du Cercle Lacordaire et Sainte-Jeanne-d'Arc*, Victoriaville, s.n., 1963.
- LACOURSÈRE, Jacques, Jean PROVENCHER et Denis VAUGEUIS. *Canada-Québec Synthèse historique*, Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique, 1969.

- LAGANIÈRE, André. *Les missionnaires colonisateurs dans les Bois-Francis (1840-1870)*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1979.
- LAMBERT, Thérèse. « La Congrégation de Notre-Dame dans les Bois-Francis », *Aux sources des Bois-Francis*, vol. 2, no 3 (1984).
- LANGELIER, Jean-Charles. *Liste des terrains concédés par la Couronne dans la Province de Québec, de 1763 au 31 décembre 1890*, Québec, Charles-François Langlois, 1891.
- LEFEBVRE, Bernard. *L'école sous la mitre*, Montréal, Éditions Paulines, 1980.
- LEVASSEUR, Mélanie. *La population et l'utilisation du sol de l'agglomération de Victoriaville*, Mémoire de baccalauréat, Sainte-Foy, Université Laval, 1994.
- LINTEAU, Paul-André, et al. *Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Boréal, 1989.
- LOVETT, Henry Almon. *Canada and the Grand Trunk, 1829-1924*, New York, Arno Press, 1981.
- LUPIEN, François. *Structures et évolution des valeurs foncières commerciales de Victoriaville de 1967 à 1976*, Mémoire de recherche, Sainte-Foy, Université Laval, 1981.
- MAILHOT, Charles-Édouard. *Les Bois-Francis*, 4 vol., Arthabaska, La Compagnie d'imprimerie d'Arthabaska, 1914.
- MARTEL, Jules. « Les frères du Sacré-Cœur, Arthabaska - Victoriaville », *Aux sources des Bois-Francis*, vol. 2, n° 2 (1983), p. 41-51.
- MARTEL, Jules. *Histoire du collège de Victoriaville*, 3 tomes, Victoriaville, Éditions Paulines, 1965-1970.
- MARTEL, Jules. *Histoire du système routier des Cantons de l'Est avant 1855*, Ottawa, Université d'Ottawa, Mémoire de maîtrise en histoire, 1960.
- MATHIEU, Jacques, et Jacques LACOURSIÈRE. *Les mémoires québécoises*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991.
- McGUIGAN, Gerald F. *Land Policy and Land Disposal under Tenure of Free and Common Socage, Quebec and Lower Canada, 1763-1809*, Thèse de doctorat en sciences sociales, Sainte-Foy, Université Laval, avril 1962. 3 vol.
- MOREAU, André. *Le marché public de Victoriaville*, Mémoire de géographie, Sainte-Foy, Université Laval, 1971.
- MORIN, Michel. « La pensée colonisatrice de Calixte Marquis », *Les cahiers nicolétains*, vol. 3, n° 3 (1981), p. 78-111.
- MORNEAU, François. « Histoire de la Chambre de commerce de Victoriaville », *Aux sources des Bois-Francis*, vol. 4, n° 3 (1986), p. 77-105.
- PARADIS, Patrick. *L'évolution des secteurs d'activités (industrie, commerce et construction) à Victoriaville de 1960 à 1988*, Mémoire de recherche, Sainte-Foy, Université Laval, Département de géographie, 1988.
- PARENT, Gilles. *Deux efforts de colonisation française dans les Cantons de l'Est, 1848 et 1851*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Mémoire de maîtrise en histoire, 1977.
- PERREAULT, Claire. *Les 100 ans de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, 1884-1984*, Arthabaska, Éditions Pourquoi pas, 1983.
- PROVENCHER, Jean. *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent*, Montréal, Boréal Express, 1988.
- PROVENCHER, Jean-Paul. « Le canton d'Arthabaska », *Aux sources des Bois-Francis*, vol. 3, n° 1-3 (1984-1985).
- RAYMOND, Claude. *Dis-moi comment on a bâti mon pays*, vol. I., Victoriaville, Éditions Claude Raymond, 1997.
- RAYMOND, Claude. *Si Sainte-Victoire d'Arthabaska m'était contée*, Arthabaska, Éditions Claude Raymond, 1990.
- ROUSSEAU, Pierre. *Le commerce de l'alcool à Sherbrooke, 1880-1921*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Mémoire de maîtrise, 1984.
- ROY, Jean, et Daniel ROBERT. *Le diocèse de Nicolet, populations et territoires, 1851-1991*, Trois-Rivières, Centre d'études québécoises de l'UQTR, 1993.

- ROY, Pierre-Georges. *Les noms géographiques de la province de Québec*. Lévis, s. n., 1906.
- SAINT-PIERRE, Diane. *L'évolution municipale du Québec des régions. Un bilan historique*, Sainte-Foy, Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, 1994.
- SAINT-PIERRE, Diane, et Claudine AUDET (dir.). *École et culture : des liens à tisser*, Québec, Éditions de l'IQRC, 1997.
- SAVARD, Pierre. « Les noms de paroisses au Québec pendant trois siècles », *Aspects du catholicisme canadien-français au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1980, p. 161-172.
- Schull, Joseph. *Laurier*, Montréal, HMH, 1968.
- SUZOR, Philippe-Hippolyte. *Quelques notes sur la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska et sur ses premiers colons*, Arthabaska, Compagnie d'impression d'Arthabaska, 1892 (paru en feuillets dans *Aux sources des Bois-Francs* entre 1983 et 1985).
- Tassé, Jean. *Une manufacture de meubles en bois de la région des Bois-Francs, Vic-Craft Inc. (Victoriaville)*, Mémoire de licence de géographie, Sainte-Foy, Université Laval, 1972.
- THINEL, Lucien. *Mémoire à la Commission d'enquête sur le commerce des boissons alcooliques au Québec*. Québec, Province de Québec, 1971.
- TROTTIER, Laurent. *Étude sur l'influence de l'industrie sur la vie familiale à Victoriaville*, Mémoire de baccalauréat, Québec, Université Laval, 1945.
- WALSH, T. J. « Pioneer English Catholics in the Eastern Townships », *Annual Report of the Canadian Catholic Historical Association*, 1939-1940.

TABLE DES MATIÈRES

Pour la photo	V
Remerciements	VI
Abréviations	VII
Prologue	5
Chapitre I : ... Et le vent m'a raconté	7
Un canton découpé	9
La compagnie du Nord-Ouest et les Bois-Francis	10
Gregory, spéculateur foncier	11
Première liste des associés proposés pour le canton d'Arthabaska par John Gregory (1797) (tableau)	11
Gregory, un spéculateur contrarié	12
Seconde liste des associés proposés pour le canton d'Arthabaska par John Gregory (1802) (tableau)	12
Seconde pétition de John Gregory pour la concession du canton d'Arthabaska (encadré)	13
Gregory, un requin aux dents écourtées	14
L'appréciation de Bouchette	15
La réserve abénaquise	15
Les premières incursions blanches	16
Marchand, Beauchesne, Goodhue et Cie	17
Une bien grande mobilité	18
Les squatters débusqués	19
Premier portrait de famille	20
... De foi trempée dans les Bois-Francis	21
La chapelle des Bras	21
Des écoles de cantons	22
La guerre des éteignoirs au canton	23
La naissance du système scolaire (encadré)	23
Nouveau projet de chapelle ou l'événement qui orienta l'histoire	25
La chapelle des Bras et la trigauderie du chemin provincial	26
La translation du lieu de prières	28
La chapelle de La Montagne : rêve de l'abbé Duguay	29
Une guerre de chapelles	30
L'abbé Suzor, le pacificateur	32
L'union stable de l'Église et de l'étal	33
... même quand l'étal est protestant	34
Une communauté d'entraide	35
Chapitre II : Au temps de mes premiers rails	37
Le réseau de communication : une arme à deux tranchants	39
Le projet de la Quebec and Richmond Railway	41
Les légendes autour du Grand Tronc	41
Le principe de la ligne droite	43
Retard de Saint-Christophe sur ses voisines	44
Et le commerce surgit	46
Croissance démographique entre La Montagne et Les Bras au milieu du XIX ^e siècle (tableau)	46
Production agricole à Saint-Christophe en 1861 (tableau)	46
Liste des maîtres de poste au XIX ^e siècle (tableau)	47

La création du chef-lieu ou l'emprise des notables de Saint-Christophe	47
L'avocat Laurier et le curé Suzor	50
La manie des procès	51
Au temps des légendes... ..	52
... et du Diable beau danseur	54
Chapitre III : Au temps de mes seconds rails	57
Et le Grand Tronc fit surgir le village	60
La Swamp demande sa chapelle ou le schisme qui s'accroît	63
L'abbé Suzor contre la partition de sa paroisse	64
Victoire de La Swamp sur La Montagne	65
Où construire l'église de La Swamp?	66
La bourgeoisie contre l'ancienne garde	67
Vivre au village d'Arthabaskaville	68
Vivre au village de Victoriaville	73
Gare à La Montagne ou tentative de reprendre le terrain perdu	75
La guerre des gares ou quand La Montagne mord la poussière du train qui ne passe pas	78
De l'alcool aux villages	80
Référendums sur l'alcool	83
Résultat du référendum tenu dans le comté d'Arthabaska, au sujet de la <i>Loi Scott</i> , le 17 juillet 1884 (tableau)	85
Entre tempérance et tolérance	86
Les préoccupations de la Voirie	87
Une quatrième municipalité	89
Des écoles aux villages et aux rangs	92
L'implantation de la congrégation de Notre-Dame à Arthabaskaville	94
L'implantation des Frères du Sacré-Coeur à Arthabaskaville	95
L'implantation de la congrégation de Notre-Dame à Victoriaville	97
L'école des garçons	99
Multiplication des écoles de rang	100
Profil du monde scolaire dans la paroisse Saint-Christophe au début du XX ^e siècle (tableau)	101
Profil du monde scolaire dans la paroisse Sainte-Victoire au début du XX ^e siècle (tableau)	101
Des écoles à gérer	102
L'appel des <i>factories</i> de la Nouvelle-Angleterre	103
Francophones et anglophones : une cohabitation à risque pour certains	105
Les mariages ethniques	106
Chapitre IV : Mon domaine va son train	107
L'incendie du bureau de poste	109
Des pompiers au village	111
L'eau et la santé publique	112
Un hôpital au village	113
Un hôpital à financer	115
L'hygiène, une affaire publique	119
Municipalisation des eaux... potable et usées	121
Taxe d'eau annuelle à Victoriaville en 1918 (tableau)	123
Taxe d'eau additionnelle à Victoriaville (tableau)	123
Deux villages : deux rythmes de croissance	124
Évolution comparée des métiers et professions dans les villages de Victoriaville et d'Arthabaskaville dans la seconde moitié du XIX ^e siècle (tableau)	126

Intensification du commerce	127
Savez-vous planter des poteaux ?	131
Un nouveau courant d'entrepreneurs ou le devenir industriel de Victoriaville	132
Municipalités au service de l'entreprise	133
Le système des bonis	134
Liste des signataires pour une demande d'enregistrement de la Chambre de commerce du comté d'Arthabaska (automne 1903) (tableau)	136
Règlement n° 52 pourvoyant à une subvention à la compagnie The Victoria Doll & Toy Manufacturing Company Limited (encadré)	137
Du moulin à scie à l'usine de meubles	137
Principales industries du meuble à Victoriaville au début du XX ^e siècle (tableau)	138
De la famille agricole à la famille ouvrière	139
Portrait démographique au tournant du siècle (tableau)	139
Statistiques agricoles d'après le recensement de 1881 (tableau)	139
Présence accrue des religieuses et des religieux	140
La guerre des collèges commerciaux	142
Campagne de l'abbé Côté contre l'abandon du collège	143
Riposte de La Montagne : les Frères des écoles chrétiennes	144
Des tensions dans l'élite	147
Des tensions accrues par la prohibition	148
Autorités épiscopales ayant eu la charge du territoire de Victoriaville (tableau)	149
 Chapitre V : Au temps des seconds baptêmes	 151
La Drummond County Railway	153
La gare prise en grippe par le clergé	154
Dangers moraux et physiques du rail	157
Un congrès eucharistique pour panser la plaie ouverte par la guerre	159
Retombées politiques du Congrès eucharistique	162
L'ultime victoire de Sainte-Victoire	163
60 heures semaine/0,28\$ l'heure	165
Des syndicats au village	166
Une première grève	168
Histoire du mouvement ouvrier (encadré)	170
Feux contre pompiers	171
Amélioration des moyens de transport	171
Loin des embouteillages, mais... ..	174
L'assistance publique	176
Le Grand Tronc versus l'autobus	179
La guerre des hôpitaux, prise un	181
Un Hôtel-Dieu qui se modernise	181
L'eau potable et la santé des habitants	182
Surpeuplement scolaire et problèmes d'hygiène	184
Des écoles toujours trop petites	186
 Chapitre VI : Au temps des hommes en uniforme	 191
Notes biographiques sur quelques industriels du siècle dernier : J.É. Alain, J.-É. Auger, D.-O. Bourbeau, J.-D. Gagné, O. Gaudet, J.-C. Héon, J.P.H. Massicotte, D. H. Pennington, C. Thibault, P. Tourigny, P.-H. Walsh (encadré)	195
Le portrait industriel	196

Le portrait syndical	198
Chronologie de la syndicalisation à Victoriaville – Arthabaska avant 1960 (tableau)	198
Économie de guerre et solidarité locale	200
Comparaison des salaires victoriavillois dans le meuble et dans le textile, au temps de la Deuxième Guerre mondiale (tableau) ..	201
Économie de guerre et personnel féminin	201
Une école de pilotage	202
Le nouveau collège commercial	203
Qualité de l'enseignement	203
Le projet d'école normale	206
Municipalités et écoles	208
Guerre des hôpitaux, prise deux	210
Érection de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens	210
Loisirs et associations sous surveillance	211
Chapitre VII : Puis l'absence est venue sur des rails qui rouillent	219
L'industrie du vêtement a le vent dans les voiles	221
Nombre d'employés œuvrant dans le secteur du vêtement [1939-1964] (tableau)	221
Nombre d'employés œuvrant dans le secteur du bois [1939-1944] (tableau)	223
Nombre d'employés par secteur d'activité pour 1957 (tableau)	223
Les parcs industriels	223
Les usines des Bras demandent des bras	224
Évolution démographique 1951-1971 (tableau)	227
Expansion municipale	227
Les coopératives déferlent	229
Expansion paroissiale	230
Le lait dominical	233
Expansion scolaire à La Montagne	234
Expansion scolaire à La Swamp	237
Le rapport Parent et les nouvelles commissions scolaires	240
La Commission scolaire régionale des Bois-Francs	241
Déclin du religieux	242
Déclin du rail	246
La transcanadienne et le Grand Tronc	247
Chronique d'une mort annoncée	250
Chapitre VIII : Depuis que je déraille, la terre me raconte	251
Un cheval de fer déferré	253
Portrait industriel de Victoriaville en 1968 (tableau)	253
Un dur temps de récession	254
Et revint le ciel bleu	256
Ciel bleu pour certains, ciel gris pour d'autres	257
Une campagne au rythme de la ville	259
Il y a promesse de mariage entre Mlle Victoriaville et M. Arthabaska	260
La résurrection de la Gare	264
Et vint l'an 2000	265
Annexe : Liste des maires	274
Bibliographie	276



